



HAL
open science

Espaces et pratiques culturels dans les villas de Gaule et de Germanie durant le Haut-Empire

Emmanuel Pui

► **To cite this version:**

Emmanuel Pui. Espaces et pratiques culturels dans les villas de Gaule et de Germanie durant le Haut-Empire. Archéologie et Préhistoire. Aix Marseille Université, 2022. Français. NNT : . tel-03780641

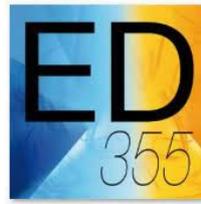
HAL Id: tel-03780641

<https://shs.hal.science/tel-03780641v1>

Submitted on 19 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT

Soutenue à Aix-Marseille Université

le 04 mars 2022 par

Emmanuel PUI

Espaces et pratiques culturels dans les villas de Gaule et de Germanie durant le Haut-Empire

Volume 1

Texte

Discipline : archéologie

École doctorale : E355 Espaces Cultures Sociétés

Laboratoire : IRAA, Institut de Recherche sur l'Architecture Antique

Composition du jury :

Directeurs de thèse :

M. François Quantin, Université d'Aix-Marseille

Mme Corinne Rousse, Université d'Aix-Marseille

Rapporteurs :

Mme Françoise Van Haeperen, Université catholique de Louvain

M. Pierre Nouvel, Université de Bourgogne

Examineurs :

Mme Valérie Huet, Centre Jean-Bérard ; Université de Bretagne occidentale

M. Xavier Lafon, Université d'Aix-Marseille

M. William Van Andringa, École Pratique des Hautes Études

Je soussigné, Emmanuel PUI déclare par la présente que le travail présenté dans ce manuscrit est mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de François Quantin et Corinne Rousse, dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche. Les travaux de recherche et la rédaction de ce manuscrit ont été réalisés dans le respect à la fois de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

Ce travail n'a pas été précédemment soumis en France ou à l'étranger dans une version identique ou similaire à un organisme examinateur.

Fait à Marseille, le 27 octobre 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pui', written in a cursive style.

Table des matières

Remerciements	7
Résumé	9
Abstract	10
Introduction	11
Objectifs et méthode	15
1 LE CADRE DE LA RECHERCHE	17
1.1 La notion de villa comme objet archéologique.....	19
1.2 Qu'est-ce qu'un indice de pratique culturelle ?.....	26
1.2.1 Les édifices culturels.....	26
1.2.2 Les autres indices de pratiques culturelles.....	30
1.3 Un manque de vision d'ensemble des pratiques culturelles au sein des villas.....	33
1.3.1 Des acquis fragiles, limités aux seuls édifices culturels.....	33
1.3.2 La nécessaire prise en compte de tous les indices de pratiques rituelles.....	36
1.4 La construction du corpus documentaire.....	37
1.4.1 Des données hétérogènes.....	37
1.4.2 La rédaction du catalogue.....	38
1.4.3 Un corpus fourni, représentatif de l'ensemble des villas de Gaule et de Germanie.....	41
Morphologie des vestiges culturels	43
2 LES ÉDIFICES CULTUELS ASSOCIÉS AUX VILLAS	45
2.1 Le corpus d'analyse et les corpus de référence.....	47
2.2 Des édifices modestes.....	50
2.2.1 Les dimensions des édifices culturels.....	50
2.2.2 Les différents types d'édifices.....	55
2.2.2.1 Les édifices à simple cella.....	56
2.2.2.2 Les édifices à galerie périphérique.....	58
2.2.2.3 Les édifices à porche ou vestibule.....	62
2.2.2.4 Les édifices à cellas multiples.....	63
2.2.3 Les modes de construction et les décors.....	65
2.3 Des édifices souvent précoces.....	67
2.3.1 La chronologie générale.....	67
2.3.2 Les évolutions comparées des édifices culturels les mieux documentés.....	68
2.3.3 L'évolution des édifices culturels comparée à celle des villas.....	70
2.4 Les différents modes d'implantation des édifices culturels.....	75
2.4.1 Les ensembles enclos.....	75
2.4.2 La villa comme aire culturelle ?.....	79
2.4.3 Les associations d'édifices culturels.....	85
2.4.4 Les aménagements liés aux édifices culturels.....	86
2.4.5 Les emplacements des édifices culturels.....	88
2.4.5.1 Dans la cour résidentielle en position axiale.....	88
2.4.5.2 En bordure de la cour résidentielle.....	92
2.4.5.3 Dans la cour agricole principale, en position pseudo-axiale.....	95

2.4.5.4	En position latérale, à l'articulation des cours agricole et résidentielle.....	102
2.4.5.5	D'autres types d'emplacements à l'intérieur de l'enceinte de la villa.....	107
2.4.5.6	Des édifices culturels comme éléments structurant de la villa ?.....	109
2.4.5.7	À l'extérieur de l'enceinte.....	118
2.5	Des sanctuaires ruraux comme les autres ?.....	119
2.6	Des temples ou des constructions funéraires ?.....	122
3	LES COLONNES CULTUELLES.....	133
3.1	Description, répartition et chronologie.....	135
3.2	La localisation dans la villa.....	139
4	LES AMÉNAGEMENTS CULTUELS INTÉRIEURS.....	143
4.1	Les pièces culturelles.....	145
4.2	Les aménagements culturels internes.....	153
5	LES DÉPÔTS.....	161
5.1	Les modalités de l'analyse.....	163
5.2	Les dépôts visibles.....	165
5.3	Les dépôts scellés ou en pleine terre.....	168
5.4	Les dépôts en fosse, dans des espaces non reconnus comme culturels.....	175
5.5	Les dépôts en fosse, dans des espaces culturels.....	179
6	LE MOBILIER ET LES ÉQUIPEMENTS CULTUELS.....	189
6.1	Les représentations en ronde-bosse.....	192
6.1.1	Les figurines.....	192
6.1.1.1	Les figurines en terre cuite.....	195
6.1.1.2	Les figurines en métal.....	196
6.1.1.3	Les figurines en pierre.....	201
6.1.1.4	La répartition des figurines sur le territoire.....	202
6.1.2	Les statues et les groupes statuaires.....	205
6.1.2.1	Les représentations de Jupiter.....	206
6.1.2.2	Les statues représentant d'autres divinités.....	209
6.2	Les stèles et les représentations en relief.....	211
6.3	Les autels.....	212
6.4	Les objets métalliques.....	217
6.4.1	Les rouelles.....	217
6.4.2	Les lamelles et plaquettes métalliques.....	220
6.5	Les objets miniatures.....	222
6.5.1	Les outils miniatures.....	222
6.5.2	Les céramiques miniatures.....	222
6.6	Les inscriptions.....	226
6.7	Le mobilier culturel par destination.....	229
6.7.1	Les monnaies.....	229
6.7.2	Les éléments de parure.....	232
6.7.3	Les clous.....	234
6.7.4	Les armes et les outils.....	236

Mises en perspectives et essais de synthèse	239
7 CONFRONTATION DES DONNÉES AVEC LES CONTEXTES ARCHÉOLOGIQUES CAM- PANIENS ET LES TEXTES ANTIQUES.....	241
7.1 Comparaison avec le corpus pompéien.....	243
7.1.1 Les cultes domestiques.....	243
7.1.1.1 Les aménagements.....	243
7.1.1.2 le mobilier cultuel.....	247
7.1.2 Les acteurs du culte.....	252
7.1.3 Les cultes liés aux activités agricoles.....	254
7.1.4 La protection des espaces.....	260
7.2 Les auteurs romains décrivant les pratiques culturelles au sein des villas.....	262
7.2.1 Les agronomes : du bon usage des pratiques culturelles.....	262
7.2.1.1 La nécessaire implication de toute la <i>familia</i> dans l'exercice des cultes.....	263
7.2.1.2 Les pratiques culturelles : des gestes techniques parmi d'autres ?.....	264
7.2.2 Des villas investies d'une fonction mémorielle.....	267
8 DES PRATIQUES CULTUELLES TÉMOIGNANT DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE ET DU DOMAINE.....	271
8.1 L'évolution des pratiques culturelles.....	273
8.1.1 Des pratiques conformes aux usages locaux.....	273
8.1.2 Le renouvellement des types d'offrande.....	276
8.1.3 L'adaptation des formes des lieux de culte à l'évolution des rites.....	279
8.2 L'inscription des lieux de culte au sein de l'architecture des villas.....	281
8.2.1 La pérennité des structures culturelles et leurs enrichissements progressifs.....	281
8.2.2 Des rituels adaptés à chaque situation.....	282
8.3 La villa dans le paysage religieux.....	283
8.3.1 La villa, le temple et la voie.....	284
8.3.2 Les complexes villa-sanctuaire.....	289
8.3.3 Le réinvestissement de lieux à forte valeur symbolique.....	294
8.4 Le sanctuaire domanial comme instrument de domination.....	296
8.4.1 La scénographie interne.....	296
8.4.2 Des sanctuaires pour affirmer le rôle des familles aristocratiques dans la création de la cité ?.....	297
8.4.3 Les complexes villa/sanctuaire, des marqueurs de domination au sein du territoire ?.	303
8.4.4 Villas et sanctuaires : deux maillages du territoire.....	309
Conclusion.....	315
Bibliographie.....	319

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mes directeurs de thèse, M. François Quantin et Mme Corinne Rousse qui m'ont accompagné dans ce travail de 6 années. J'ai également bénéficié des conseils constructifs et bienveillants des membres de mon comité de suivi, Mme Sandrine Dubourg et M. Xavier Lafon. M. Lafon est à l'origine de la réflexion qui m'a amené à choisir ce sujet d'étude.

L'IRAA, mon laboratoire de rattachement, dirigé par M. François Quantin, m'a fourni une aide logistique et financière, notamment dans l'organisation d'une journée d'étude à Aix-en-Provence et d'un séjour de travail à Bruxelles.

Je remercie l'Université Libre de Bruxelles et l'École Française de Rome de m'avoir accueilli dans leur locaux et de m'avoir permis d'accéder à leurs importantes ressources documentaires. Le personnel de la BIAA d'Aix-en-Provence s'est également montré très disponible et efficace, facilitant mon travail de recherche.

J'ai pu bénéficier de nombreux échanges fructueux avec des archéologues fouillant actuellement des villas antiques : Stéphane Mauné (villa d'Aspiran), Nicolas Paridaens (villa d'Aiseau), Robert Royet (villa de Saint-Romain de Jalionas), Corinne Sanchez (villa de La Nautique à Narbonne) et Florian Sarreste (villa de Roullée).

Avec Aude Durand et Marin Mauger, également doctorants, j'ai eu le plaisir de co-organiser deux journées d'étude portant sur le thème de la religion privée en Gaule et en Italie. Ce fut pour moi une expérience stimulante et enrichissante.

Je remercie également mes amis, archéologues ou non, qui m'ont gentiment encouragé et conseillé : Joëlle Casta, Stéphanie Cros, Julie Labussière, Olivier Lesénéchal et Corinne Sanchez.

Résumé

Cette thèse constitue une analyse des pratiques culturelles identifiées archéologiquement au sein des villas de Gaule et de Germanie romaines durant le Haut-Empire. Ce travail s'inscrit à la fois dans le champ des recherches visant à approfondir notre connaissance des centres domaniaux gallo-romains et dans celui des travaux menés sur les pratiques culturelles antiques.

Chaque villa formait une communauté dirigée par un *dominus*. Elle était dotée d'une organisation culturelle spécifique s'inscrivant dans le cadre religieux local. Cette organisation était en partie héritée de l'histoire du domaine et de celle de ses propriétaires successifs, et évoluait suivant des dynamiques familiales, économiques et culturelles propres. Ainsi, l'analyse des pratiques culturelles qui s'y déroulaient vise un double objectif. Elle offre des contextes d'étude favorables à l'approfondissement de nos connaissances sur la nature des cultes privés en Gaule et en Germanie. De plus, elle nous fournit des clés de compréhension de l'histoire particulière de certaines villas.

Pour mener ce travail, j'ai établi un catalogue constitué de plus de 230 centres domaniaux, à l'intérieur ou à proximité desquels ont été découverts des vestiges à signification culturelle. Ce recensement comprend 122 édifices culturels (certains ou supposés), 20 colonnes culturelles, 83 dépôts rituels et plusieurs centaines d'artefacts (figurines, statues, autels, stèles, rouelles métalliques, objets miniatures, etc.). Les différentes catégories d'aménagements, dépôts et objets font l'objet de descriptions détaillées. Un travail de comparaison et de mises en série permet de faire émerger quelques caractéristiques formelles communes à ces contextes, identifiables pour certaines périodes ou aires géographiques.

Ces données sont ensuite confrontées aux sources italiennes. La région de Pompéi a livré de très nombreux vestiges matériels de pratiques culturelles privées, notamment au sein des villas. D'autre part, les traités agronomiques romains de la fin de la République et du début de l'Empire, ainsi que les descriptions que certains auteurs font de leurs propres domaines ruraux complètent utilement nos connaissances sur ce sujet. Ils définissent le cadre culturel à l'intérieur duquel se déroulaient les activités des villas et décrivent de nombreuses pratiques rituelles dont la plupart ne peuvent être documentées par l'archéologie.

Les dieux accompagnaient les humains dans toutes leurs activités. Ils assuraient également la protection et la surveillance des espaces. Cette omniprésence est confirmée par la très grande variété des vestiges recensés dans notre catalogue et par la diversité de leurs lieux de découverte. En outre, certains dépôts rituels ou dépotoir d'objets culturels nous renseignent sur les cérémonies organisées pour ces divinités.

Nous replaçons également les données issues des villas étudiées, dans leur cadre historique et géographique. Il apparaît notamment que les formes rituelles identifiées ont évolué aux mêmes rythmes et suivant les mêmes modalités que celles ayant cours sur l'ensemble des territoires dans lesquels ces centres domaniaux étaient implantés. Ainsi, les divinités honorées, qu'elles soient issues du panthéon romain ou héritières d'une tradition locale, ne diffèrent pas de celles présentes dans les demeures urbaines ou les habitats ruraux plus modestes.

L'association d'un sanctuaire et d'un centre domanial reste rare et n'est pas spécifique aux plus grands établissements. Le plus souvent attestée en des points charnières du territoire, elle constitue un témoignage de la domination exercée par les propriétaires sur la population environnante. Enfin, certaines villas investissaient ou réinvestissaient des lieux de mémoire communautaire, qu'il est quelquefois possible de faire remonter à la période de la création de la cité. Nous observons alors un processus de légitimation d'un pouvoir local par une appropriation familiale de l'histoire d'un territoire.

Abstract

This thesis consists in an analysis of archaeologically identified cult practices within villas of Gaul and Roman Germany through the High Roman Empire. This work focuses both on the field of researches aiming at getting in-depth understanding of Gallo-Roman estates and also in research works led on ancient cult practices.

Each villa, forming a community led by a *dominus*, was provided with a specific worship organization. This was partly inherited from the estate's story and from its successive owners and would evolve owing to its own family, economic and cultural dynamics. This way, the analysis of cult practices that would take place in these estates has a double aim. It gives favourable study contexts to analyse private cults in Gaul and Germany. Furthermore, it also gives us keys for better understanding of the particular story of some of these villas.

To achieve this work research, I made a catalogue done with more than 230 estates, within or near which, characteristic cult remains had been discovered. This inventory includes 122 cult buildings, sure or supposed, 20 cult columns, 83 ritual deposits and hundreds of artefacts (figurines, statues, altars, headstones, metal roundels, miniature items, etc...). The different categories of layouts, deposits and items are described in details. A work of comparison and series allows to point out some formal characteristics shared in these contexts, identifiable for specific times or geographic areas.

Then, these data are compared to Italian sources. The area of Pompeii revealed numerous remains of private cult practices notably within villas. Roman agronomic treaties from the end of the Republic and the beginning of the Empire along with descriptions made by some authors about their own rural estates usefully complete our knowledge on the topic. They define the worship framework where the agricultural estates' activities took place and describe the numerous ritual practices, whose activities cannot be explained by archaeology.

Gods would guide humans in all their daily activities. They would guarantee protection and surveillance of the premises. This ubiquity is confirmed by the vast variety of remains listed in our catalogue and also by the diversity of the places where they were found. The ritual deposits and the dumping-ground for cult items enlighten us about the ceremonies regularly held to worship divinities.

We also put into perspective the data taken from all the villas we studied, in their historical and geographical context. It shows that the various ritual forms we identified would evolve at the same pace and according to the same ways as those observed on the whole territory where these estates were established. Therefore, the worshipped divinities, either from the Roman Pantheon or heirs of local traditions, are not different from those present in urban dwellings or in humble rural households.

The association of a sanctuary and a villa remains scarce and not specific to the biggest among them. Located most of the time in tipping points of the territory, it represents a testimony of the domination the owners would put on the surrounding population. Some villas would occupy or reoccupy, for that matter, places of collective memory, which is sometimes possible to date back from the creation of the city. We can therefore observe a legitimation process of a local power through a family appropriation of a territory's story.

Introduction

Sunt fata deum, sunt fata locorum (Stace, *Silves* III,1, 12)

Cette thèse constitue une analyse des pratiques culturelles identifiées archéologiquement au sein des villas de Gaule et de Germanie romaines durant le Haut-Empire. Ce travail s'inscrit à la fois dans le champ des recherches visant à approfondir notre connaissance des centres domaniaux gallo-romains et dans les travaux menés sur les pratiques culturelles antiques, notamment privées¹.

L'étude porte sur les quatre provinces gauloises du Haut-Empire et les deux provinces germaniques. Ensemble, elles couvraient un très vaste espace allant des rivages de l'Atlantique et de la Méditerranée jusqu'au *limes* german et occupaient tout ou partie de six pays actuels². La période historique prise en considération s'étend du milieu du I^{er} siècle av. J.-C. (correspondant à la conquête romaine de la Gaule celtique), à la fin du II^{ème} siècle.

Les villas constituent de grandes exploitations agricoles dont le modèle a pris naissance en Italie. Ainsi, elles sont traditionnellement considérées par les chercheurs comme l'un des principaux marqueurs de l'adoption par les élites provinciales des valeurs culturelles et économiques portées par les Romains³. Elles ont été abondamment fouillées et documentées depuis le XIX^{ème} siècle au moins.

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, l'intérêt des archéologues se concentrait sur les seuls espaces résidentiels de prestige. Ceux-ci permettaient d'illustrer la romanisation des provinces par l'adoption de modèles architecturaux et décoratifs directement importés d'Italie⁴, faisant des villas de « purs monuments d'importations »⁵, des « îlots de civilisation »⁶ dans des territoires en pleine mutation.

Les nombreuses découvertes de sites réalisées ces cinquante dernières années, notamment grâce aux prospections aériennes et aux fouilles préventives, ont permis d'appréhender la grande variété des établissements ruraux. Il est établi que les villas ne représentaient pas le mode d'exploitation exclusif des territoires aux deux premiers siècles de notre ère. Des synthèses régionales et micro-régionales récentes rendent compte de cette diversité⁷.

Actuellement, les études menées sur les grands domaines ruraux reposent sur des approches plus globales, notamment économiques, qui mettent l'accent sur les modes de production agricole, l'artisanat, les capacités de stockage ou encore l'intégration de ces établissements dans les circuits commerciaux à l'échelle de la cité ou de l'empire. Ainsi, des progrès significatifs sont régulièrement enregistrés dans la compréhension des modèles productifs et économiques des villas et de leurs évolutions⁸.

Dans tous ces travaux, la prise en compte des vestiges culturels reste marginale. Ce faible intérêt tient d'abord à leur rareté. D'après ma documentation, seuls 5% environ des centres domaniaux connus en Gaule et en Germanie ont livré de tels indices. De plus, ces découvertes ponctuelles paraissent *a priori* difficilement exploitables au regard des thématiques de recherche que je viens d'évoquer.

1 « Ce que nous appelons "privé" dans ce débat, par opposition à ce qui est "public", c'est ce qui tombe sous la catégorie juridique du privé, autrement dit le terme désigne ce qui est le bien d'un individu ou d'un groupe d'individu. » (Scheid 2013 p. 24).

2 Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse.

3 Gros 2011 p. 232.

4 Reddé 2017 p. 11.

5 Van Ossel 2009 p. 376.

6 Ouzoulias 2007 p. 23.

7 Par exemple, le vaste programme RurLand pour le nord-est de la Gaule, sous la direction de Michel Reddé.

8 Parmi les récents ouvrages de synthèse : Buffat 2011, Roymans et Derk 2011, Reddé 2017 et 2018.

Or, parallèlement, les approches théoriques et méthodologiques concernant l'étude des pratiques culturelles antiques ont été profondément renouvelées. Pour le monde romain, John Scheid et William Van Andringa proposent notamment de replacer ces dernières dans leur contexte politique et social dont elles nous offrent en retour des clés de compréhension. Le culte relevait d'un système organisé et la piété consistait en l'accomplissement de rituels communautaires s'exerçant à travers une fonction sociale (citoyen, magistrat, maître de maison, etc.)⁹. Ceux-ci visaient à établir une harmonie entre une communauté humaine et le monde divin.

Ces chercheurs insistent également sur le fait que les rituels offraient une image ordonnée et hiérarchisée de la société. Cette fonction prend particulièrement son sens dans les villas, qui constituaient des lieux de résidence et de représentation pour les élites urbaines, au cœur des territoires des cités. Dans les campagnes gauloises, le développement à grande échelle de ces vastes établissements reste un marqueur visible d'un ordre politique et économique nouveau, issu de l'intégration de ces régions à l'empire romain, notamment par la mise en place de cadres civiques et provinciaux. Les membres de l'élite dite gallo-romaine, à la fois dirigeants municipaux et propriétaires fonciers, s'y sont approprié un modèle d'exploitation présent partout autour de la Méditerranée. Cette mutation a suivi des rythmes et des formes différents selon les régions, les types de productions, la taille des domaines ou les moyens financiers mis en œuvre. Ainsi, chaque villa constituait une entité possédant son histoire et ses dynamiques économiques, sociales et culturelles propres. Cette diversité se traduisait probablement par des organisations culturelles spécifiques qu'il me semble intéressant de tenter d'appréhender.

Les traités d'agronomie antiques, dont je détaillerai certains passages par la suite, décrivent l'importance donnée au respect des obligations rituelles, considérées comme indispensables au bon fonctionnement d'un domaine et à la santé de ses occupants (humains et animaux). Celles-ci s'inscrivaient dans l'ensemble des bonnes pratiques agricoles que le *dominus*, propriétaire du domaine, conformément aux règles établies, était chargé de mettre en œuvre. Il fixait notamment le calendrier cultuel et prescrivait les actes rituels pour l'ensemble de la communauté dont il avait la charge. Les villas vésuviennes confirment la place centrale qu'y occupaient ces pratiques¹⁰. On y rencontre fréquemment plusieurs sanctuaires, répartis dans différents espaces résidentiels et productifs.

L'état de conservation des villas gallo-romaines étudiées ici n'est en rien comparable à celui de leurs homologues d'Italie centro-méridionale. Elles constituent cependant des contextes archéologiques favorables pour mener une analyse sur les cultes domaniaux. Elles forment un maillage dense des territoires ruraux et leur nombre compense en partie la rareté des indices de pratiques culturelles qu'elles livrent.

La contextualisation de ces vestiges est le plus souvent facilitée par une bonne identification des fonctions des différents espaces composant les centres domaniaux. De surcroît, ces derniers offrent des structures extrêmement stables dans le temps, souvent durant plusieurs siècles. Cette pérennité apparaît même, de l'avis de certains chercheurs, comme la spécificité, voire, la raison d'être de ces établissements ruraux¹¹. Leur longue durée d'utilisation nous permet d'étudier leurs évolutions et restructurations au cours du temps. Quand ces processus sont suffisamment bien documentés, nous pouvons notamment tenter d'observer leurs incidences sur la nature et la forme des aménagements et des pratiques culturelles. Ces structures ont-elles été mises en place dès les phases initiales de l'implantation du centre domanial ? Ont-elles perduré durant toute la période considérée ? Ont-elles bénéficié des mêmes programmes d'embellissement que l'ensemble des autres aménagements ?

9 Van Andringa 2002, p. 18-19.

10 Van Andringa 2009.

11 Roymans et Habermehl 2011.

Le second objectif de cette étude consiste à inverser la problématique initiale. En quoi la connaissance des pratiques culturelles identifiables au sein d'un centre domanial nous renseigne-t-elle sur son statut ? Son organisation ? Son histoire ?

Ce travail nous amènera aussi à nous interroger sur le sens même que nous accordons au terme de villa dans le cadre de l'archéologie des provinces nord-occidentales de l'empire romain. La nature de certains établissements ruraux pose question. Constituaient-ils tous des centres agricoles gérés selon le modèle domanial connu et décrit en Italie ? Certains paraissent avoir possédé des fonctions communautaires qui dépassaient un cadre strictement privé. L'importance des équipements culturels en est-il un indice ? Ces derniers peuvent-ils nous renseigner sur le statut et l'organisation de certains complexes ruraux atypiques ?

Très souvent, les réflexions menées sur les cultes pratiqués dans les villas sont fondées sur l'étude de quelques sites, érigés en modèles. À titre d'exemple, la villa de Levet est la plus fréquemment citée alors même qu'elle n'a été que partiellement fouillée, au XIX^{ème} siècle et dans les années 1960. Le sanctuaire supposé n'est connu que par des prospections aériennes. Ces sites ne peuvent constituer à eux seuls une base suffisante pour mener une analyse générale. Parallèlement, de nombreuses fouilles préventives récentes ont permis la mise au jour de contextes, parfois beaucoup mieux documentés, mais qui, n'ayant pas fait l'objet de publications, ne sont pratiquement jamais cités dans les synthèses scientifiques.

Ainsi, le recensement systématique de tous les témoignages de pratiques culturelles, aussi ténu soient-ils, m'a semblé la méthode la plus pertinente pour disposer d'un corpus suffisamment fourni permettant des mises en série significatives. J'ai donc choisi de répertorier tous les sites archéologiques identifiés à des villas, ayant livré des indices de pratiques culturelles, ou supposés tels.

L'exhaustivité ne peut être qu'un objectif théorique, qui se heurte à plusieurs limites. La première d'entre elles tient à l'ampleur géographique du territoire d'étude qui ne permet la consultation avec le même niveau de densité de la documentation issue des différentes régions. La seconde est l'accès aux sources primaires, c'est-à-dire aux rapports de fouille. Surtout, nous dépendons presque entièrement de l'interprétation initiale des contextes par les fouilleurs. En effet, s'il est possible d'effectuer une relecture critique des assemblages envisagés comme rituels au moment de l'étude de terrain, il nous est par contre pratiquement impossible de prendre en compte ceux qui n'ont pas été identifiés comme tel, sauf à relire la totalité de la documentation résultant des fouilles de toutes les villas, soit plusieurs milliers de rapports.

Un travail de recherche systématique fondé sur l'ensemble des sites permet également la prise en compte de ceux qui ne sont que partiellement connus et qui, considérés séparément, se prêtent peu à une étude approfondie. Je songe par exemple aux dépôts de mobilier, qui restent le plus souvent « anecdotiques » à l'échelle du site. De la même façon, j'ai choisi de retenir tous les artefacts qui paraissent relever de la sphère culturelle, selon des critères qui seront précisés par la suite. Cela inclut notamment les éléments de mobiliers découverts hors contexte, essentiellement des figurines, des fragments statuaire, des autels et des stèles, qui individuellement ne fournissent que peu d'informations mais qui, intégrés à un corpus plus large, peuvent se révéler significatifs.

Cette étude associe des notions liées à l'archéologie de l'occupation des territoires ruraux gallo-romains et à celle des pratiques culturelles antiques. Dans ces deux domaines, plusieurs des termes utilisés, souvent polysémiques, méritent des définitions préalables. Ces dernières ne prétendent pas s'imposer au-delà de ce travail mais offrent au moins une cohérence interne à celui-ci. Elles permettent d'explicitier les critères retenus pour qualifier une structure ou un contexte et l'intégrer ou non au catalogue. Elles offrent également l'opportunité d'engager une réflexion sur la nature même des indices du culturel et le paradoxe né de la nécessité et du danger de les interpréter *a priori* comme tels.

L'emploi de termes trop religieusement connotés, même s'ils sont employés par les auteurs des articles et des rapports de fouille (ex : « dépôt votif », « dépôt de fondation », « céramique

cultuelle », « chapelle ») mérite d'être réexaminé. En effet, ces désignations peuvent constituer l'aboutissement d'une analyse approfondie des contextes mais en aucun cas leur point de départ. Elles contiennent souvent implicitement des interprétations qu'il convient justement d'interroger. En revanche, l'emploi d'une terminologie plus neutre, issue notamment de l'archéologie d'autres périodes historiques ou de l'ethnologie, peut dans certains cas se révéler fructueux, car il autorise une prise de recul et une description plus factuelle des différents contextes.

Outre celui de l'exhaustivité, le second choix important que j'ai opéré est la prise en considération dans un même catalogue de tous les types d'indices culturels, qu'il s'agisse des espaces objectivement destinés au culte, des aménagements, du mobilier ou des dépôts. En effet, il m'est apparu qu'en segmentant le recensement en plusieurs listes, je risquais de perdre les éventuelles relations qu'ils entretenaient entre eux. Ainsi, chaque entrée du catalogue correspondra à une villa ayant livré au moins un élément archéologique qui peut être interprété de façon vraisemblable comme témoignant d'une activité cultuelle. Ces données, homogènes dans leur formes, fourniront le support des différentes analyses en rendant possible des comparaisons et des mises en série. Je chercherai ainsi à décrire la matérialité de l'exercice des cultes au sein des centres domaniaux de la Gaule et de la Germanie, durant le Haut-Empire. Je décrirai ce que nous pouvons percevoir des aménagements (visibles ou non) qui en constituaient le cadre physique. Je tenterai également d'appréhender la diversité des différentes modalités des pratiques, leurs formes, leurs fréquences, leurs localisations et essaierai d'apporter des éléments de réponse aux questions qui sont à l'origine de cette enquête.

OBJECTIFS ET MÉTHODE

1 LE CADRE DE LA RECHERCHE

1.1 La notion de villa comme objet archéologique

Le mot latin *villa* est utilisé en Italie depuis au moins le V^{ème} siècle av. J.-C., dans le sens de « ferme »¹². À partir du II^{ème} siècle av. J.-C., il a plus spécifiquement désigné un type de grand domaine agricole dont les caractéristiques nous sont connues, entre autres, par des écrits antiques. Au début du livre III de son ouvrage *Économie rurale*, Varron présente un dialogue entre plusieurs personnages, membres de l'aristocratie romaine, qui tentent d'explicitier leur conception d'une « *villa perfecta* »¹³. Il apparaît que celle-ci devait nécessairement constituer le centre d'un domaine rural privé, générateur de revenus, et posséder un espace résidentiel destiné à accueillir dignement le propriétaire. Ce dernier devait y trouver les agréments nécessaires à la villégiature. Ces deux composantes forment l'invariant sur lequel repose toute définition de la notion de villa. Elles en illustrent la double dimension, économique et culturelle. Plusieurs modèles de gestion de ces propriétés sont présentés dans le texte, montrant la diversité des situations qui prévalaient en Italie au I^{er} siècle av. J.-C. La villa y désignait, probablement dès l'origine, des réalités très différentes¹⁴.

Une fois admis le caractère polysémique, instable et évolutif du terme¹⁵, un travail d'analyse mené sur les villas doit néanmoins s'appuyer sur une définition explicite. Celle-ci doit à la fois rendre compte d'une réalité archéologique qui couvre une très grande diversité de formes, tout en intégrant les dimensions économiques et culturelles de ces établissements. Or, si la plupart du temps il est possible d'identifier séparément la fonction de chacune des structures présentes sur un site, en revanche, l'interprétation de l'ensemble d'un complexe se révèle beaucoup plus délicate.

Ainsi, certainement par prudence, les villas sont parfois présentées uniquement comme un groupe typologique formé des catégories supérieures issues d'une classification hiérarchisée de l'ensemble des établissements ruraux. Cependant, certains chercheurs nous invitent à nous méfier d'un « relativisme typologique » qui conduirait à dévaloriser « le caractère global du phénomène » au « risque de s'interdire d'étudier l'extension sur le sol des Gaules d'une façon de vivre et de produire à la campagne qui demeure malgré tout un fait de civilisation majeur »¹⁶.

La diversité des approches scientifiques traduit des points de vue épistémologiques différents, voire des effets de mode¹⁷. Les archéologues travaillant plus spécifiquement sur l'évolution des territoires gaulois depuis la protohistoire jusqu'à la période gallo-romaine décrivent les processus d'évolution des centres domaniaux sur une longue période chronologique. Ils relèvent une similitude structurelle entre les établissements aristocratiques protohistoriques et les domaines gallo-romains. Ainsi, par exemple, les grandes villas à pavillons alignés seraient le prolongement d'une conception endogène préexistante, plutôt que l'importation d'un modèle italique¹⁸. À l'inverse, les chercheurs formés à l'archéologie classique méditerranéenne insistent sur la rupture qui s'opère après la conquête, dans la gestion et l'occupation des grandes exploitations agricoles et l'appropriation des types architecturaux italiques¹⁹.

Nico Roymans et Diederick Habermehl, qui ont analysé l'origine et l'évolution des grandes villas axiales, considèrent que l'organisation spatiale des villas les plus élaborées ne constitue pas une continuation des formes gauloises pré-romaines ou la simple importation d'un modèle romain, mais bien une création hybride, produit des conditions politiques et sociales du I^{er} siècle en Gaule²⁰.

12 Lafon 2001 p. 11 et p. 15-16 ; Gros 2007 p. 265.

13 Varron, *Économie rurale*, III.1.10.

14 « Entre le palais impérial et la ferme, le champ sémantique de *villa* est considérable » (Leveau 2002 p. 7).

15 Buffat 2010 p. 178.

16 Ouzoulias 2010 p. 198-199, reprenant le propos de Pierre Gros (Gros 2006 p. 324).

17 Leveau 2002 p. 6-7.

18 Fichtl 2009 ; Ferdière *et al.* 2010 p. 399.

19 Gros 2006.

Pierre Ouzoulias, cité par Alain Ferdière, propose de caractériser ainsi la villa : « une entreprise agricole disposant d'installations destinées à la villégiature, en y distinguant donc, par commodité, la *pars urbana* (résidentielle, villégiature) et la *pars rustica* (productive, de l'entreprise agricole), selon les termes latins classiquement usités. »²¹. Il s'agit d'une définition assez générale mais qui intègre cependant les dimensions économiques et culturelles qui font la spécificité des villas. Elle permet de couvrir un large spectre d'établissements ruraux.

Par ailleurs, l'opportunité d'inclure parmi le groupe des villas des établissements ne possédant pas de constructions maçonnées fait également débat. John Smith, par exemple, dans son ouvrage de synthèse portant sur les villas romaines, considère qu'une définition trop restreinte conduirait à exclure des établissements qui, bien qu'édifiés en matériaux périssables, possèdent une forme de planification romaine, assez différente des fermes indigènes²². D'autres auteurs, parmi lesquels ceux du PCR *Atlas des fermes et villae gallo-romaines de Beauce*, opèrent un choix différent. Ils considèrent qu'une villa doit posséder *a minima* une *pars urbana* construite « en dur »²³. Nico Roymans et Diederick Habermehl intègrent également cette exigence dans leur caractérisation des villas²⁴.

Très souvent, lorsque le plan complet d'un établissement est connu, l'identification d'une villa ne pose pas de difficultés. En Gaule, hors secteur méditerranéen, les centres domaniaux se caractérisaient souvent par une partition en deux vastes cours coaxiales dont l'une regroupait les bâtiments résidentiels, et l'autre les constructions agricoles et artisanales. La particularité essentielle de ces établissements est l'existence de « bâtiments très dispersés répartis autour d'une vaste cour vide qu'ils encadrent plus ou moins nettement »²⁵. Ces complexes sont relativement bien caractérisés, quel que soit le type d'approche proposé. La discussion intervient généralement pour les sites se situant aux deux extrémités du spectre, c'est-à-dire les petits et les très grands.

Pierre Gros pose la question du « seuil à partir duquel nous sommes habilités à parler de "villas" »²⁶. La réponse ne va pas de soi car elles ne constituaient ni un groupe homogène ni une série nettement distincte de l'ensemble des autres établissements ruraux²⁷. Les tailles de ces derniers, comme le montre le graphique suivant (Figure 1), forment un *continuum* rendant artificielle la mise en avant d'un seuil chiffré qui constituerait la dimension minimum acceptable nous autorisant à identifier une villa.

20 « Everywhere, the process of appropriating a Roman identity led to the creation of new cultural forms, which in part recalled Mediterranean traditions but which always incorporated local characteristics » (Roymans et Habermehl 2011 p. 83).

21 Ferdière *et al.* 2010 p. 358.

22 Smith 1997 p. 11.

23 AERBA, <http://aerba.huma-num.fr>

24 « An agrarian settlement containing a Roman-style dwelling, constructed partly of stone and with a regular ground plan, solid floors, a hypocaust and a set of baths. » (Roymans et Habermehl 2011 p. 83 note 2).

25 Ferdière *et al.* 2010 p. 400.

26 Gros 2007 p. 323.

27 « Ce qui pose, à l'archéologue, le problème du "seuil", en des termes à peu près insolubles. » (*Ibid.* p. 265).

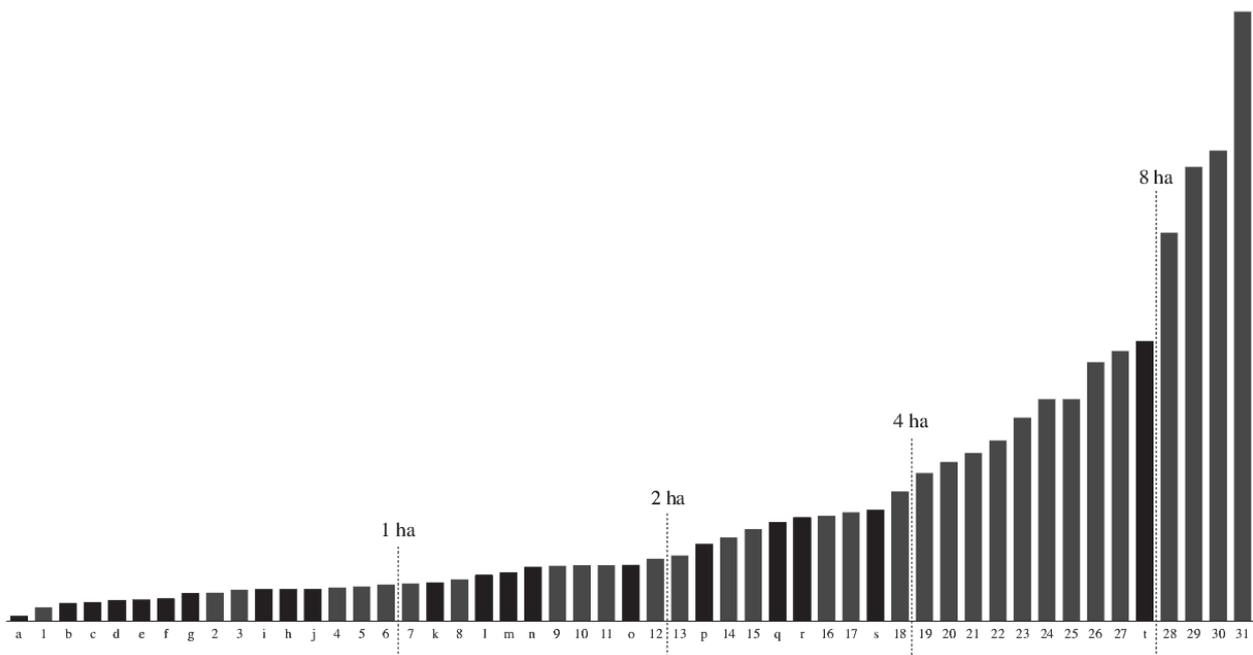


Figure 1 : Histogramme des surfaces de différents établissements ruraux de la Gaule du nord (d'après Van Ossel et Defgnée 2001, repris dans Ouzoulias 2009 p. 119)

La plupart des classifications des établissements ruraux, dont les villas, sont fondées sur le croisement de plusieurs caractéristiques : plan, équipements, modes de construction, éléments décoratifs, mobilier, etc. Certaines de ces typologies se décrivent comme « simple et empirique, s'appuyant sur des critères descriptifs basiques »²⁸. D'autres tentent de dépasser ce cadre en s'appuyant sur une analyse théorique approfondie, notamment basée sur une classification ascendante hiérarchique, établie à partir d'une analyse factorielle des correspondances²⁹. Quelque soit la méthode adoptée, la difficulté consiste à déterminer la limite ferme/villa. Il existe souvent une classe intermédiaire regroupant les plus petites villas et les grandes fermes³⁰.

À l'opposé, les très grands complexes posent également des problèmes d'interprétation. Avons nous affaire à une villa, un relais routier, un centre administratif, un centre artisanal, une agglomération secondaire, un sanctuaire ? Ces fonctions ont d'ailleurs pu évoluer dans le temps ou cohabiter sur un même site.

Les interprétations des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont souvent brouillé les pistes en identifiant des villas à des agglomérations du seul fait du caractère imposant des bâtiments. À l'inverse, des fouilles récentes ont montré que certains établissements considérés auparavant comme des villas étaient en réalité des habitats groupés. Ainsi, plusieurs sites ont vu leur classement dans l'une ou l'autre de ces catégories révisé et parfois, il continue à faire débat³¹.

Enfin, nous ne possédons que rarement une connaissance complète de l'ensemble des structures composant un établissement rural identifié archéologiquement. Muriel Roth Zehner, qui a étudié les sites ruraux gallo-romains d'Alsace, rappelle que la *pars rustica* reste difficile à identifier car elle est rarement étudiée complètement, voire totalement ignorée³². Comme le proposent par exemple Loïc Buffat et Alain Ferdière, nous devons peut-être convenir du fait que sous le terme gé-

28 Dousteyssier *et al.* 2004.

29 Bertoncetto 2002 p. 40-41 ; Gandini 2006.

30 Dousteyssier *et al.* 2004 ; Gandini 2006.

31 Leveau *et al.* 1999 ; Leveau 2002 ; Gandini 2006 p. 118.

32 Roth Zehner 2006 p. 43.

nérique de villa nous désignons plus une réalité archéologique définie par défaut qu'un type d'établissement spécifique³³.

Les différentes typologies élaborées par les chercheurs qui s'intéressent aux provinces gauloises et germaniques cherchent à rendre compte cette très grande diversité. Pierre Gros, par exemple, s'appuie sur la proximité formelle des établissements provinciaux avec les villas italiques, érigées en modèles, afin de classer leurs différents types de plans, essentiellement d'ailleurs ceux de la partie résidentielle³⁴. Il adopte une vision évolutionniste partant de la forme la plus « rustique », un bâtiment rectangulaire muni d'une galerie, pour aboutir au plan complexe de la villa à péristyle italique, laquelle « représente ce vers quoi tend la "villa nordique" quand son *dominus* a les moyens d'en développer toutes les composantes »³⁵. Il s'agit ici de gommer les particularismes régionaux pour faire émerger certains invariants, interprétés comme les marqueurs d'une intégration plus ou moins grande des provinces à la culture et à un mode d'exploitation agricole spécifiquement romains. Pierre Gros relève l'absence de continuité entre les « fermes » indigènes et les constructions « en dur »³⁶.

D'autres typologies ne font pas explicitement référence aux établissements italiques mais mettent en avant des caractéristiques planimétriques propres aux villas des provinces nord-occidentales. Je m'appuierai prioritairement sur la classification présentée par Pierre Nouvel, établie initialement en 2009 (Figure 2) et dont la réactualisation en 2017 a permis d'affiner les catégories de villas à statut élevé (Figure 3). Cette typologie se fonde sur l'analyse de l'organisation du bâti. Elle s'inscrit aussi dans une approche synthétique incluant des dimensions fonctionnelles et sociales. Elle est établie à partir de sites découverts en Bourgogne et semble bien adaptée à la présentation de la plupart des établissements des provinces gauloises et germaniques. Elle décrit les « *villae* de type dispersé possédant un axe unique », caractéristiques des provinces occidentales³⁷.

Les types ER3a, ER3b et ER3c correspondent aux « grandes *villae* à pavillons multiples alignés »³⁸. Rudolf Fellmann reprend, pour la Suisse gallo-romaine, la même partition, entre « villas à disposition éparse » (équivalent au type ER2) et celles possédant une double cour définissant un axe longitudinal (équivalent aux types ER3)³⁹. Il en est globalement de même pour les trois classes proposées par Muriel Roth Zehner, utilisées pour décrire les sites alsaciens, la première étant constitué des établissements les plus importants, possédant « un plan plus ou moins axial »⁴⁰.

33 Buffat 2010 p. 178 ; « Ce qu'il est convenu d'appeler "villa" en archéologie de la Gaule romaine est une pure construction intellectuelle, à la définition pratique strictement archéologique, sans grand rapport avec ce que les contemporains, Italiens ou Gaulois, appelaient alors en latin "villa", concept apparemment beaucoup plus large que notre définition d'aujourd'hui » (Ferdrière 2013 p. 57).

34 Gros 2007 p. 322-349.

35 *Ibid.* p. 328.

36 *Ibid.* p. 322.

37 Lafon 2005 p. 2275.

38 Ferdrière *et al.* 2010. Ces établissements sont qualifiés en anglais d'« *axial villas with double courtyards* » (Roymans et Habermehl 2011).

39 Fellmann 1992 p. 149-152.

40 Roth Zehner 2006 p. 43.

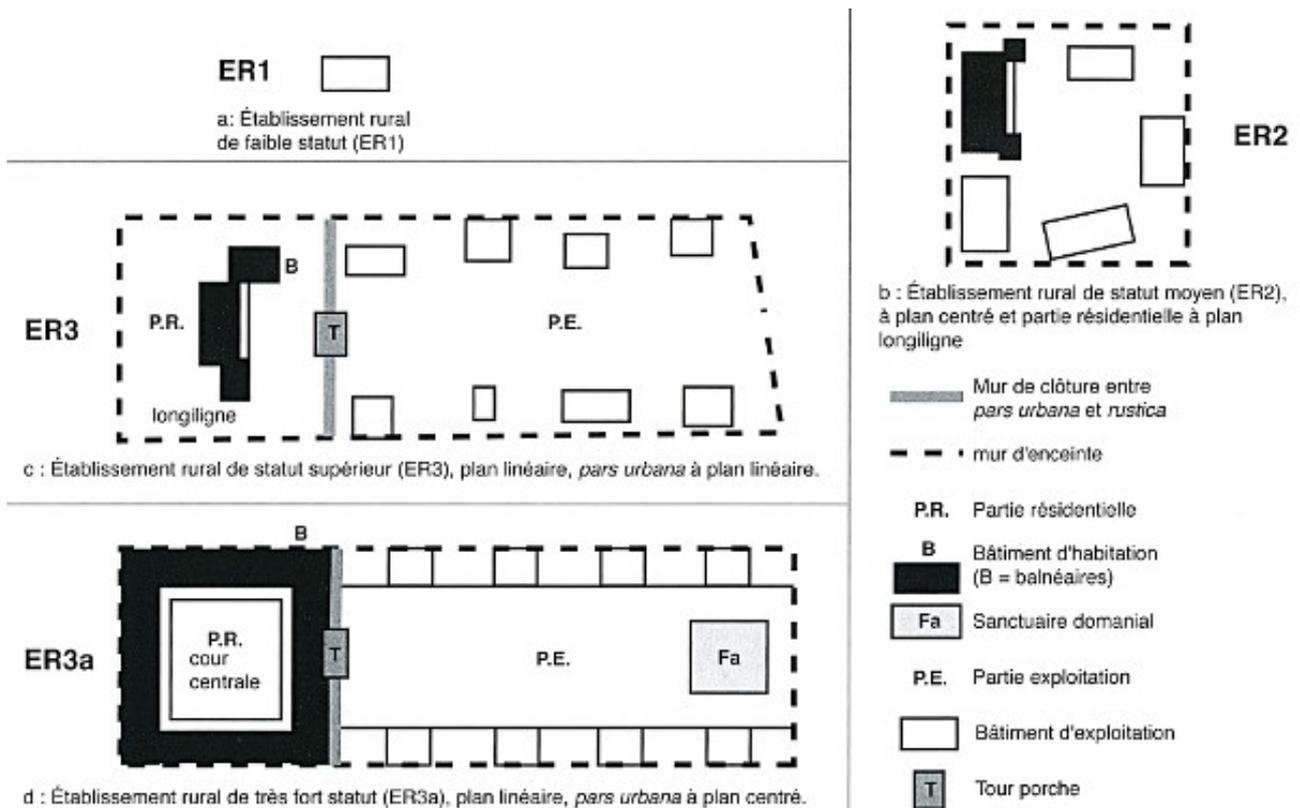


Figure 2 : Typologie des établissements ruraux gallo-romains (Nouvel 2009 p. 369)

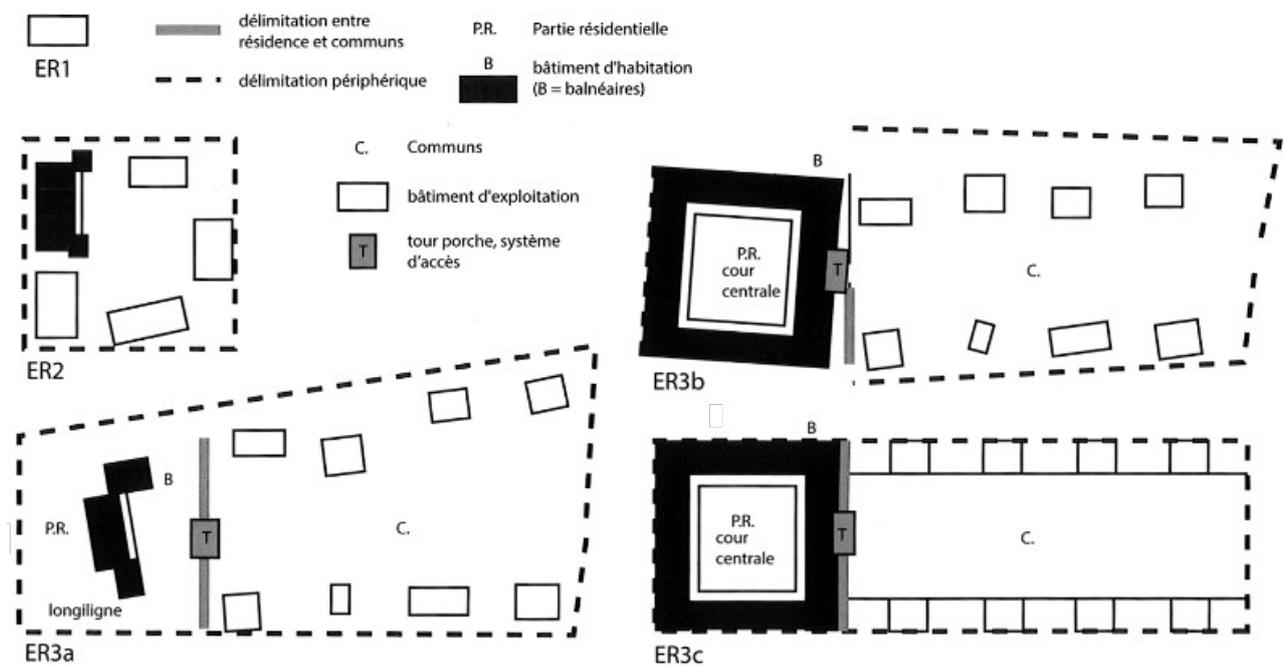


Figure 3 : Typologie des établissements ruraux gallo-romains (Nouvel 2017 p. 693)

Cependant, ces classifications basées essentiellement sur des contextes de Gaule du Nord n'intègrent pas les villas à plan centré, plus spécifiques au monde méditerranéen et dont le bâti s'articule autour d'une ou plusieurs cours contiguës⁴¹. Les plus modestes constituaient de petites unités

41 Leveau et Buffat 2008 p. 135-140.

viticoles ou oléicoles que l'on rencontre fréquemment dans le sud de la Gaule (Figure 4.a). Certaines adoptent des plans plus complexes (Figure 4.b) tout en gardant une forme ramassée qui les distinguent assez nettement des centres domaniaux de la Gaule intérieure.

a) Villa de La Cadière (83)



b) Villa de Roquemaure (30)



Figure 4 : Deux villas à plan centré, du sud de la Gaule (Borreani 2006 fig. 1 ; Pomarède et Petitot 1996 fig. 4)

Reste le critère chronologique. Si personne n'envisage que les établissements ruraux aristocratiques existant avant la conquête romaine puissent être qualifiés de villas, il en va différemment pour la période suivante. En Gaule et en Germanie, dès la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., des « fermes gallo-romaines précoces » ont été créées. Certaines ont évolué au cours du temps pour devenir des villas « en dur »⁴². Or, plusieurs décennies après la conquête, ces établissements représentaient très probablement déjà les centres domaniaux de vastes exploitations, propriétés des élites urbaines, calquées sur le modèle romain⁴³. Ces établissements possédaient la structure d'une villa clas-

42 Collart 1996 ; Ferdière *et al.* 2010 p. 401.

43 « Il est toutefois raisonnable de formuler l'hypothèse selon laquelle les installations initiales, même construites en matériaux périssables, constituent tout de même le centre d'un *fundus* dont les formes architecturales sont destinées à s'affirmer au fur et à mesure de la réussite économique et sociale de la famille possédante, pour prendre finalement l'aspect d'une véritable *villa*. » (Callegarin *et al.* 2009 p. 118).

sique, c'est-à-dire qu'ils présentaient une partition entre une *pars urbana* et une *pars rustica*⁴⁴. Cependant, une partie au moins des constructions, y compris l'habitation, était réalisée en matériaux périssables, ce qui n'empêchait d'ailleurs pas leur architecture d'être marquée par la recherche d'une certaine « monumentalité »⁴⁵. Ces centres domaniaux constituaient des villas, au sens économique et social du terme. Elles témoignaient probablement, dès cette époque, de l'adoption en Gaule et en Germanie d'un mode d'exploitation agricole romain. La question précédemment soulevée se pose alors à nouveau. Doit-on alors ne les considérer comme « dignes de ce nom »⁴⁶ qu'à partir du moment où elles ont été dotées d'une parure monumentale de style italique ? Dans cette étude, j'intégrerai ces complexes précoces en les distinguant par le terme d'« établissement gallo-romain précoce » par opposition à « villa maçonnée ». Cela me semble d'autant plus important que lorsque des édifices culturels sont attestés, leur construction initiale remonte le plus souvent à cette première phase d'occupation de l'établissement.

Qu'elles aient été créées *ex nihilo* ou non, les villas maçonnées monumentales ont été majoritairement développées à partir de la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., y compris en Narbonnaise⁴⁷. À partir du III^{ème} siècle, voire plus tôt en Narbonnaise⁴⁸, dans de nombreuses régions, des mutations importantes sont apparues dans la plupart de ces centres domaniaux. Certains ont été abandonnés, d'autres réduits et quelques uns agrandis jusqu'à devenir quelquefois de véritables « palais ruraux » durant l'Antiquité tardive⁴⁹. Ces importantes mutations du III^{ème} siècle correspondent à une restructuration des modes d'exploitation et d'occupation des territoires liée à une modification des circuits commerciaux et des cadres politiques⁵⁰. À partir de cette période, la lecture des vestiges se révèle souvent plus complexe. Les datations sont parfois moins bien assurées et de nombreux contextes paraissent relever de situations d'urgence ou d'abandon. Ainsi, certains dépôts mobiliers s'apparentent à des cachettes et d'autres à des stocks formés pour la récupération des matériaux. Ils ne relèvent pas nécessairement du fonctionnement « normal » des établissements⁵¹.

Le Haut-Empire, par comparaison, offre une période de plus de deux cents ans d'une grande stabilité des cadres économiques, administratifs, culturels et politiques de ces territoires. Les transformations architecturales observées dans les centres domaniaux, à défaut d'être uniformes, semblent aller dans la même direction, à savoir, une extension du bâti, un accroissement du confort et une recherche de monumentalisation et d'homogénéisation des structures.

Retracer l'histoire de l'implantation et de l'évolution de chacun de ces établissements est une tâche complexe. Elle nécessite dans chaque cas la prise en compte des particularismes culturels et géographiques locaux, de la situation du domaine à l'intérieur du territoire de la cité, ainsi que des choix du propriétaire⁵². Chaque villa, dans son état le plus abouti, était ainsi la résultante d'une histoire propre dont l'analyse des aménagements culturels peut fournir de nouvelles clés de compréhension.

44 Ferdière *et al.* 2010 p. 396.

45 *Ibid.* p. 399.

46 Gros 2007 p. 323.

47 Passelac *et al.* 1998 p. 332 ; Gros 2007 p. 322 et 2008 p. 106 ; Ferdière *et al.* 2010 p. 401.

48 Durand-Dastès *et al.* 1998 p. 108-109 ; Brun 1999 p. 183 ; Leveau 2002 p. 13.

49 Nouvel 2009 p. 389, pour le cas de la Bourgogne.

50 Gros 2008 p. 137 ; Van Ossel 2009.

51 L'étude du dépôt découvert récemment dans la villa de Merbes-Le-Château (Province de Hainaut) illustre ces problématiques (Authom et Paridaens 2015, chapitre 7).

52 « Ce qui nous apparaît comme une composition concertée peut n'être qu'un conglomérat plus ou moins aléatoire saisi seulement dans sa phase finale. » (Gros 2007 p. 324).

1.2 Qu'est-ce qu'un indice de pratique culturelle ?

Comment décider en amont si un fait archéologique relève de la sphère culturelle, alors même que la compréhension de celle-ci est l'objet de l'étude ? Face à des vestiges ténus et partiels, le risque de raisonnement circulaire est grand. Ce questionnement est permanent chez les archéologues qui s'attellent à ce type d'analyse. En introduction de leur ouvrage consacré aux pratiques de dépôts de l'âge du Fer⁵³, les auteurs énoncent deux indicateurs qui permettent d'envisager la valeur rituelle éventuelle de certains contextes : l'absence de fonction pratique évidente (domestique ou productive) et la présence d'un fait archéologique anormal au sein d'un site dont les activités domestiques et productives sont bien caractérisées. L'archéologue doit alors éviter deux écueils : « voir du rituel partout ou n'en percevoir nulle part »⁵⁴. La plupart des chercheurs s'accordent sur le fait qu'en l'absence de preuves évidentes, l'identification d'un contexte archéologique culturel ne peut être établie que par une accumulation d'indices intégrés dans une argumentation méthodique.

J'ai réparti les contextes et les artefacts pris en compte en quatre grandes entités :

- Les édifices.
- Les aménagements.
- Les dépôts.
- Le mobilier.

Enfin, j'ai fait le choix de ne pas retenir les contextes indiscutablement funéraires, s'ils n'ont pas livré d'indices de pratiques culturelles postérieures répétées.

1.2.1 Les édifices culturels

Par édifice culturel, j'entends une construction disjointe des autres, ménageant un espace intérieur couvert et dont la fonction principale est la pratique culturelle⁵⁵. Le vocabulaire utilisé les désigner est varié. Le terme de temple est en général réservé à ceux qui possèdent une certaine importance. Les plus petits sont souvent qualifiés de « chapelle » ou d'« édicule »⁵⁶. Or, il n'existe pas de caractéristiques explicites précises qui permettent de définir les constructions ainsi nommées. Yves Cabuy souligne que, pour les cités des Tongres et des Trévires, la distribution des dimensions de ces édifices est régulière⁵⁷. Est-il alors pertinent, à partir des seules considérations planimétriques, de distinguer un temple, d'une « chapelle » ou d'un « édicule » ? Le terme de « chapelle » décrit originellement un édifice chrétien et peut difficilement être utilisé dans le cadre de cette étude. Ainsi, je n'emploierai les termes de « chapelle » et « édicule » qu'entre guillemets et uniquement quand ils reprennent la dénomination utilisée par l'archéologue qui les a décrits. Ils appartiennent, pour nous, à la catégorie « édifice culturel à simple cella », selon la dénomination établie par Isabelle Fauduet⁵⁸.

L'utilisation du mot « fanum » pour désigner d'un édifice culturel gallo-romain à plan centré est moderne. Les quelques textes antiques qui mentionnent ce terme ne permettent pas de lui attri-

53 Kaurin *et al.* 2015 p. 10.

54 *Ibid.* p. 13.

55 « Cult places are spaces intended for the worship of one or more cosmological powers, separate from the profane world, in which the members of the cult community regularly gather in order to perform their personal or collective rituals before a ritual focus. » (Derks 1998 p. 133-134).

56 L'emploi du terme chapelle est préconisé dans le *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, mais essentiellement lorsqu'il s'agit d'une construction annexe d'un complexe (maison, palais, palestres, thermes, marché, etc.) (Ginouès 1998 p. 37) ; le mot édicule, quant à lui, ne désigne pas nécessairement un bâtiment (*Ibid.*).

57 Cabuy 1991.

58 Fauduet 2010 p. 117.

buer ce sens⁵⁹. Cette appellation a été adoptée pour des raisons pratiques afin de distinguer les temples gallo-romains à plan centré des temples classiques⁶⁰. De fait, l'aire de distribution de ce type architectural correspond essentiellement aux régions gauloises indépendantes jusqu'aux conquêtes césariennes. Ainsi, nous utiliserons par commodité le mot « fanum » pour désigner les édifices cultuels à plan centré entourés d'une galerie périphérique. Cette définition n'a qu'une valeur formelle et n'induit aucun présupposé quant à la nature et les formes des pratiques qui s'y déroulaient⁶¹.

Les édifices cultuels associés à une villa, quand ils existent, s'inscrivent parmi les constructions implantées à proximité du bâtiment résidentiel principal. Comment les différencier archéologiquement des nombreux autres aménagements composant habituellement un centre domanial : thermes, habitats secondaires, enclos funéraires, porches d'entrée, espaces de stockage, espaces de production agricole ou artisanale ? Quels critères mettre en avant ? Quel est le niveau de fiabilité de chacun d'eux ?

Le risque de surinterprétation reste grand⁶². Beaucoup de ces constructions n'ont pas été fouillées et lorsque que c'est le cas, l'état de conservation des vestiges interdit souvent une étude des élévations, des niveaux de circulation et des éventuels aménagements liés au culte. Nous devons le plus souvent fonder notre interprétation sur des considérations planimétriques⁶³.

Le plan qui caractérise un fanum, deux rectangles (souvent carrés) concentriques, le rend reconnaissable, même lorsque l'emprise de la construction n'est que partiellement connue. Les exemples sont nombreux pour lesquels cette forme est le seul critère appuyant l'attribution d'une fonction cultuelle à l'édifice. Il s'agit fréquemment de ceux connus uniquement par des photographies aériennes. Cependant, les fouilles viennent parfois contredire ces hypothèses. À **Châtillon (L4)**, l'une des deux structures de ce type s'est révélée être un bassin (Figure 5). Ailleurs, il peut s'agir d'une tour d'angle ou d'un mausolée⁶⁴.

59 Gros 2011 p. 199 ; Chatzivasilioi 2015 p. 213-214.

60 Fauduet *et al.* 2009 p. 81 ; Yves Cabuy fait également du mot fanum le synonyme de « temples gallo-romains », équivalent de l'anglais « Romano-Celtic temples » et de l'allemand « Gallo-römischen Tempel ». (Cabuy 1991 p. 16).

61 C'est par exemple ainsi que la conçoivent Pierre Gros (Gros 2011 p. 199) et Claire Mitton qui a étudié les sanctuaires du Massif-Central (Mitton 2008 p. 7).

62 Cazanove et Scheid 2003 p. 2.

63 Cabuy 1991 p. 175.

64 Fauduet *et al.* 2009 p. 79.

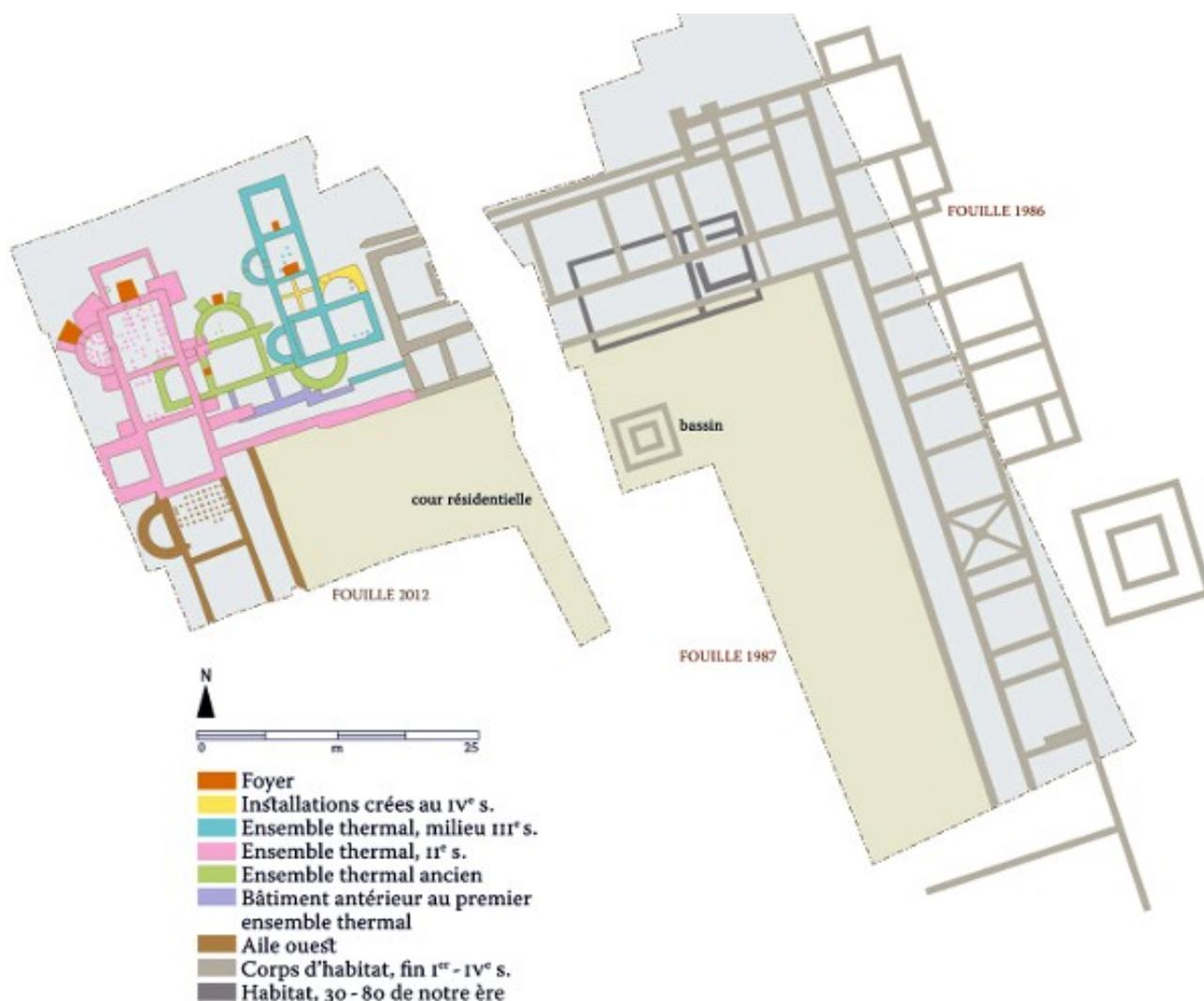


Figure 5 : Plan de la villa de Chatillon-sur-Seiche (Ferrette 2012 p. 105)

Ainsi, les possibles fanums, connus uniquement par leur plan et n'ayant pas fait l'objet de fouilles, sont recensés dans le catalogue mais ne seront pas intégrés aux analyses statistiques. Le risque de raisonnement circulaire serait particulièrement élevé.

D'autre part, un espace rectangulaire précédé d'un porche ou d'un vestibule est la structure habituelle des temples classiques, mais c'est aussi celle de nombreux bâtiments agricoles⁶⁵. Cependant, lorsque l'espace principal est plus profond que large l'hypothèse d'une fonction cultuelle est parfois avancée.

Les sites documentés montrent que toutes les parties d'une villa pouvaient accueillir un édifice cultuel : la cour résidentielle, la cour agricole principale ou secondaire, l'extérieur de l'enceinte, ainsi que tous les espaces constituant les limites entre ces différentes zones. Cependant, certains emplacements remarquables, qui seront décrits par la suite, semblent, sinon caractéristiques, du moins propices à l'édification d'un lieu de culte. Ce type de considération ne constitue jamais un argument décisif, mais il doit être pris en compte.

⁶⁵ Ce plan correspond par exemple au type A21 des pavillons associés aux grandes villas des Gaules et des Germanies (Ferdrière *et al.* 2010).

57 % des 374 temples gallo-romains connus en 1993 étaient ouverts sur leur façade est⁶⁶. Cette proportion monte à 85% si l'on ajoute les directions nord-est et sud-est⁶⁷. Cette caractéristique est trop fréquente pour être le fruit du hasard mais comporte suffisamment d'exceptions pour ne pas constituer une règle stricte⁶⁸. Des considérations telles que l'adaptation à la topographie locale⁶⁹ ou aux schémas de circulation internes au domaine ont pu également dicter ces choix d'orientation.

Paradoxalement, un édifice qui se distingue par une orientation différente de l'ensemble des autres constructions de la villa, ou qui ne s'intègre pas à un alignement, est susceptible d'être considéré comme un bâtiment cultuel⁷⁰. S'il est contemporain d'une restructuration monumentale visant à homogénéiser l'ensemble du bâti, le maintien de son implantation antérieure peut être un signe de la valeur symbolique de cette dernière. La position dominante, en un point élevé ou en bordure d'une rupture de pente, est une caractéristique qui doit également être prise en compte comme un indice, parmi d'autres, de la fonction culturelle d'un édifice.

Dans certains cas, la présence d'un enclos accueillant une construction incite à y reconnaître un péribole définissant une aire sacrée, impliquant la fonction culturelle des constructions qu'elle intègre. Cependant, d'autres structures, tels les enclos funéraires, peuvent présenter un plan similaire. Même en l'absence d'une aire délimitée et identifiable, on constate que les édifices culturels se retrouvent fréquemment associés les uns aux autres ou à un enclos funéraire, y compris dans les contextes privés. Ainsi, hors de toute autre considération, une petite construction rectangulaire, qui ailleurs pourrait évoquer un grenier, verra sa fonction liée à celle du fanum qu'elle côtoie⁷¹.

Le mobilier cultuel découvert en quantité importante reste le marqueur considéré comme le plus fiable pour ce type d'identification. Dans certains cas, la présence d'aménagements ou de leurs négatifs supposés conforte l'hypothèse de la fonction culturelle d'un édifice, mais uniquement quand celle-ci a déjà été formulée d'après d'autres indices. En effet, les bases maçonnées ou les banquettes servant de présentoir ou de support à une statue, un autel ou une colonne votive ne présentent pas de caractéristiques morphologiques particulières. Seul un emplacement privilégié (central, axial ou en avant de la façade) peut laisser supposer qu'il s'agit éventuellement d'un équipement cultuel.

66 Fauduet 1993 p. 112.

67 *Ibid* ; Vitruve préconise au contraire que les temples soient orientés si possible vers l'ouest (Vitruve, *De l'architecture* IV.5.1).

68 Cabuy 1991 p. 67.

69 Fauduet 2010 p. 122.

70 Aupert et Petit-Aupert 2018 p. 56 note 11.

71 Par exemple : le bâtiment J de **Dietikon (Gs6)**, le bâtiment 3 de **Gibloux (Gs7)** et la « Chapelle » F de **Richebourg (L12)**.

En résumé, l'identification d'un édifice cultuel sur le site d'une villa ne peut s'appuyer que sur le croisement d'un certain nombre de critères dont aucun n'est en lui-même ni nécessaire ni suffisant :

Catégorie	Indice d'une fonction culturelle d'un édifice
Plan et mode de construction	<ul style="list-style-type: none"> • Double rectangle concentrique • Édifice rectangulaire muni d'une avant-salle • Enclos entourant l'édifice ou le groupe d'édifices • Construction soignée
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Position axiale • Position centrale • Position dominante • Proximité avec une voie • Proximité avec un possible autre édifice cultuel
Orientation	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture à l'est, nord-est ou sud-est • Orientation divergente de celle du reste du bâti
Équipement cultuel	<ul style="list-style-type: none"> • Structure(s) en position axiale • Structure(s) en position centrale • Structure(s) orientée(s) différemment de l'édifice
Vestiges du culte	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction culturelle et/ou funéraire de l'espace, antérieure à la construction de l'édifice • Fonction culturelle postérieure à la destruction de l'édifice • Présence d'objets culturels à l'intérieur ou à l'extérieur • Présence d'objets culturels antérieurs à la construction de l'édifice

1.2.2 Les autres indices de pratiques culturelles

Dans les maisons romaines, les laraires constituaient les sanctuaires domestiques principaux. Ils accueillait les représentations des Lares et du Génie du *pater familias*, qui en étaient les titulaires, et les autres divinités protectrices de la maison, regroupées sous le terme général de Pénates. Les sanctuaires adoptaient des formes et des dimensions très variées allant d'une simple niche à une pièce entière. La plupart du temps, plusieurs sanctuaires cohabitaient à l'intérieur des maisons importantes. Il est probable que cette multiplicité témoigne de la spécialisation et de la complémentarité des modes d'action des divinités protectrices du foyer⁷².

Par ailleurs, les espaces extérieurs accueillait également des aménagements culturels qui présentaient aussi des formes et des fonctions très variées. J'ai regroupé en une catégorie un peu large toutes les structures visibles et pérennes ayant servi de support à des pratiques culturelles, qu'elles aient été associées ou non à un édifice cultuel.

⁷² Huet et Wyler 2015 p. 200-202.

Ainsi, je regroupe sous le terme d'aménagement culturel :

- Les bases supportant une statue de culte ou un autel.
- Les banquettes et les niches accueillant du mobilier culturel.
- Les colonnes culturelles.
- Les sépultures n'ayant pas fait l'objet d'actes de dévotion réguliers.

Dans cette rubrique, je ne prends pas en compte les aménagements architecturaux tels que les enclos ou les portiques, bien que ceux-ci concouraient également à définir le cadre physique et symbolique de la pratique culturelle.

Les dépôts à signification culturelle sont entendus ici comme des ensembles mobiliers (éventuellement réduits à un individu) qui nous renseignent sur des pratiques rituelles. Afin d'éviter des confusions dans la terminologie, nous considérerons qu'un dépôt est le résultat de l'action et non l'action elle-même, que nous qualifierons de « mise en dépôt »⁷³ ou de « déposition »⁷⁴. Cet acte ne possède pas nécessairement une valeur rituelle en lui-même. Il peut revêtir de nombreuses formes et traduire des intentions différentes. J'utiliserai donc une définition large du terme dépôt qui permet d'y inclure, par exemple, les contextes d'exposition de mobilier, de rangement ou de relégation.

L'identification de la signification culturelle d'un dépôt mis au jour dans un contexte non identifié comme culturel « repose sur une série de critères objectivables mais non déterminants en eux mêmes »⁷⁵. Les travaux effectués sur des contextes de l'âge du Fer nous fournissent des clés méthodologiques qui me paraissent généralisables à la période qui nous intéresse⁷⁶. Les auteurs en proposent une liste :

- La nature du mobilier.
 - Sa rareté dans un habitat, sa forte charge symbolique postulée.
 - Des objets neufs, utilisables ou possédant une valeur par la nature de leur matière première.
 - Des objets non fonctionnels (objets miniatures par exemple).
- La concentration inhabituelle d'objets ou de dépôts.
- L'organisation interne du dépôt, qui présente les signes d'une mise en scène.
- La similitude avec des dépôts identifiés dans des contextes plus explicites.

Cependant, aucune de ces caractéristiques ne constitue à elle seule un indice nécessaire ou suffisant⁷⁷. Dans tous les cas, ces observations sont tributaires des conditions de la fouille et de l'enregistrement des données⁷⁸. De ce point de vue, les opérations archéologiques les plus récentes nous procurent les données les plus exploitables. La plupart du temps, les recherches actuelles visent à regrouper le maximum d'indices permettant de déterminer la nature culturelle d'un ensemble mobilier présent dans un dépôt et à en analyser la constitution⁷⁹.

73 Martin-Kilcher 2015 p. 215.

74 Bataille 2015.

75 Kaurin *et al.* 2015. p. 11.

76 *Ibid.*

77 « Certainly scholars would do well to avoid assuming that they can generate a general tick test to identify such deposits » (Haynes 2013 p. 8).

78 Barral 2015 p. 43 ; « In practice, the best-recorded votive deposits are often those that are identified as somehow special at an early stage in their excavation. » (Haynes 2013 p. 9).

79 Par exemple : les dépôts monétaires (Aubin 2007), les dépôts fauniques (Lepetz et Van Andringa 2008), les dépôts céramiques (Martin-Kilcher *et al.* 2015), les dépôts métalliques (Bataille 2015).

Enfin, j'intégrerai aux indices de pratiques culturelles les éléments mobiliers qui vérifient au moins l'une des deux caractéristiques suivantes : objet culturel par nature ou objet présent dans un dépôt à signification culturelle, quelle que soit sa fonction d'origine.

Certains artefacts renvoient explicitement à la sphère religieuse. Il s'agit notamment de ceux sur lesquels figurent des représentations de divinités. Cependant, ils ne sont pas nécessairement liés à une pratique culturelle. Une monnaie, par exemple, si elle nous renseigne sur les orientations religieuses de l'autorité qui l'a émise, ne possède pas pour son utilisateur une valeur culturelle. De même, les représentations de sujets mythologiques sur des objets usuels ou décorant des habitations illustrent davantage des choix culturels ou esthétiques que des marques de piété. Ainsi, j'ai choisi de ne pas intégrer les artefacts suivants à mon catalogue (sauf bien sûr s'ils prennent place dans un contexte identifié comme culturel) : les monnaies, les objets à usage profane, les décorations murales, les mosaïques et les éléments architecturaux.

Plusieurs types d'objets ont été façonnés de façon certaine pour un usage rituel : autels, figurines, statues, ex-voto anatomiques, objets portant une inscription à caractère culturel, objets non fonctionnels. Ils témoignent de pratiques culturelles, y compris s'ils ont été découverts hors de tout contexte. Leurs caractéristiques intrinsèques (dimensions, inscriptions, divinités représentées, datation stylistique, etc.) nous renseignent sur celles-ci. Leur nombre, parfois important, autorise notamment des mises en série porteuses de sens.

J'ai été amené à effectuer des choix préalables en excluant des catégories d'artefacts susceptibles d'avoir été utilisés lors de certains rituels, mais qui pouvaient posséder d'autres usages, comme par exemple les clochettes métalliques, les supports de vase et les récipients zoomorphes. En revanche, j'ai choisi d'inclure toutes les figurines et les représentations sculptées zoomorphes ou anthropomorphes, bien que leur fonction culturelle ne soit pas toujours établie. Certaines figurines zoomorphes pourraient, par exemple, n'avoir été que des jouets pour enfants. Cependant, leur présence répétée au sein des sanctuaires laisse supposer qu'elles possédaient une valeur symbolique et qu'elles étaient associées à des pratiques rituelles.

Le cas des statues est plus ambivalent. Certaines, même parmi celles représentant des sujets religieux, n'avaient pas nécessairement un emploi culturel⁸⁰. De plus, elles ont fréquemment été découvertes sous forme fragmentaire, souvent hors de leur contexte d'utilisation. On ne peut cependant les exclure *a priori* du catalogue. C'est pourquoi j'ai choisi de les y intégrer. Toutefois, les fragments statuaire, notamment lorsqu'ils ne sont pas associés à un contexte explicitement culturel, seront pris en considération avec une certaine prudence.

80 « Une fonction esthétique autant que religieuse de cette statuaire ne peut être totalement exclue. » (Lafon 1989 p. 60).

1.3 Un manque de vision d'ensemble des pratiques culturelles au sein des villas

Je pars du double constat que les travaux consacrés aux établissements ruraux n'intègrent que très rarement la dimension culturelle et ceux portant sur les cultes gallo-romains n'abordent que de façon marginale le cas des centres domaniaux. Généralement, ces derniers n'y sont que brièvement mentionnés. Nico Roymans et Ton Derks soulignent pourtant l'importance du rôle de la culture culturelle dans le cadre de la villa, pour la compréhension de la structuration de l'ordre social et de la vie quotidienne des communautés rurales⁸¹. Ils s'étonnent que cette approche soit négligée.

1.3.1 Des acquis fragiles, limités aux seuls édifices culturels

En Gaule, l'étude des pratiques culturelles dans les villas s'est essentiellement limitée aux établissements, peu nombreux, où ont été identifiés un ou plusieurs édifices culturels. Malheureusement, la plupart des sites entièrement fouillés qui ont livré ce type de vestiges l'ont été anciennement, la documentation recueillie est souvent incomplète et manque parfois de fiabilité.

Les données de terrain issues des fouilles récentes ne permettent que rarement une analyse portant sur la totalité d'un complexe temple/villa. Parfois, les sanctuaires ont été très complètement décrits mais la partie résidentielle n'est pas ou peu connue⁸². Certaines autres villas ont fait l'objet d'opérations préventives ou programmées sur la totalité de leur emprise mais, dans ce cas, les vestiges sont le plus souvent très arasés⁸³. Les plans sont généralement bien établis, mais la faible quantité de mobilier et la disparition des niveaux d'occupation ne permettent que rarement d'établir des chronologies précises et de connaître les aménagements internes. Quant aux établissements reconnus uniquement en prospection aérienne, l'identification même des édifices culturels n'est que faiblement assurée.

L'association d'une villa et d'un sanctuaire soulève de nombreuses interrogations. Alexandra Cordier, qui a récemment rédigé une thèse sur les sanctuaires et établissements ruraux du territoire lingon, s'interroge sur la destination de ces édifices, leur statut et la nature des cultes qui y étaient pratiqués (domestiques, privés, ouverts à un groupe plus ou moins large ?)⁸⁴. Elle se demande qui était à l'initiative de leur construction. Dans son ouvrage sur les édifices culturels de Gaule, Isabelle Fauduet relève quelques exemples de temples en lien avec des villas et pose le même type de questions⁸⁵. Ces édifices servaient-ils à une population alentour ? Correspondaient-ils à une volonté d'imitation des pratiques urbaines ? À une volonté ostentatoire ? À une volonté d'autonomie ? Daniel Castella, qui a étudié les sanctuaires en Suisse, envisage l'existence possible de liens particuliers qu'auraient entretenus certaines familles avec des personnes réelles ou « héroïsées » ou avec des divinités indigènes⁸⁶. Dans son étude sur les temples des cités tongres et trévires, Yves Cabuy évoque quant à lui la possibilité de sanctuaires partagés entre plusieurs villas⁸⁷.

Il s'agit le plus souvent d'études au cas par cas et, faute d'éléments suffisants, ces hypothèses ne dépassent généralement pas le stade des questionnements. Les quelques synthèses partielles dont nous disposons sur la présence d'édifices culturels à l'intérieur ou à proximité d'une villa permettent malgré tout de dégager trois propositions, que je vais détailler, qui semblent faire consensus :

81 Roymans et Derks 2011 p. 30.

82 Par exemple : **Avenches (Gs1)**, **Bubendorf (GS4)**, **Gibloux (Gs7)**, **Noyon (B13)**, **Rodersdorf (Gs14)**.

83 Par exemple : **Bais (L2)**, **Damblain (B2)**, **Guichainville (L6)**.

84 Cordier 2015 p. 235-236.

85 Fauduet 2010 et 2018.

86 Castella 2016 p. 120.

87 Cabuy 1991 p. 149-150.

- Les villas possédant un édifice cultuel étaient rares.
- Seules les plus grandes d'entre elles en étaient dotées.
- Il s'agissait d'aménagements privés mais destinés à une population plus large que celle du domaine.

L'analyse de l'ensemble des données réunies dans mon catalogue permettra un réexamen critique de chacune de ces propositions. Cependant, avant d'engager une étude plus complète, nous pouvons déjà les reformuler afin de les rendre plus conformes à nos premières observations :

- Les villas possédant un temple constituent une exception :

Pour la Gaule, Isabelle Fauduet et Alexandra Cordier en dressent chacune une liste d'une cinquantaine⁸⁸, ce qui correspond un très faible pourcentage de l'ensemble des villas connues. Les études régionales confirment cet état de fait. Dans le Berry, neuf établissements sur 295 (environ 3%) possédaient un lieu de culte⁸⁹. En Bourgogne du nord, ce pourcentage est équivalent (16 sur 415, soit moins de 4%)⁹⁰. En Suisse, seulement six villas sont connues pour avoir éventuellement accueilli un aménagement de ce type durant le Haut-Empire⁹¹. Ce constat est également conforme à celui issu de l'analyse des grandes villas à pavillons multiples alignés, décrites dans l'article d'Alain Ferdière et de ses collègues⁹². Dans cette étude, qui regroupe de façon exhaustive les plus grands établissements ruraux pour l'ensemble de la Gaule et de la Germanie, nous ne comptons qu'au plus 13% des sites pour lesquels l'existence d'un édifice cultuel est envisagée.

Certes, les milliers de villas reconnues sur ces territoires n'ont pas toutes fait l'objet d'investigations poussées, mais même lorsque cela est le cas et que le plan complet du bâti est connu, la plupart du temps, aucun édifice cultuel, même modeste, n'est identifié. Ceci est confirmé par notre étude. En effet, seulement 76 villas sont identifiées comme ayant possiblement accueilli une construction de ce type.

- Le lien entre la présence d'un édifice cultuel et la dimension importante d'une villa n'est pas établi :

Ce constat contredit une idée généralement admise⁹³. Xavier Lafon d'une part et Frédérique Bertoncello d'autre part (dans l'étude qu'elle mène sur 93 établissements ruraux de la cité de Fréjus) considèrent l'existence d'un lieu de culte comme l'une des caractéristiques des sites appartenant aux classes supérieures⁹⁴. En revanche, Cristina Gandini n'intègre pas ce critère car, selon elle, il est trop rare pour être significatif⁹⁵. Des découvertes récentes, que je détaillerai, ont permis de reconnaître des édifices culturels associés à des établissements modestes.

88 Fauduet 2010 p. 62 ; Cordier 2015 p. 222.

89 Gandini 2008 p. 180.

90 Nouvel 2009 p. 376.

91 Cramatte 2013.

92 Ferdière *et al.* 2010.

93 « Ce n'est que sur ces sites [les plus importants] que l'on observe la présence de constructions adoptant le plan caractéristique des temples à plan centré gallo-romain. » (Nouvel 2009 p. 376) ; « Dans les établissements de statut inférieur, ce genre de construction n'existe pas. » (*Ibid.* p. 378).

94 Lafon 1989 p. 63 ; Bertoncello 2002.

95 Gandini 2006 p. 212.

- Les temples associés à une villa n'ont pas livré d'aménagements ou de mobilier cultuel qui leurs seraient spécifiques :

L'idée selon laquelle ils constitueraient des formes monumentalisées de sanctuaires domestiques découle en premier lieu du lien supposé entre l'existence d'un édifice cultuel et l'importance de la villa qui l'abrite. Il s'agirait d'ouvrir le culte familial à une communauté rurale plus large dans le but d'asseoir le pouvoir du propriétaire du domaine, sur le territoire. Ce raisonnement soulève une première objection. Si tel a été le cas, il faut admettre que ce procédé n'a été que rarement mis en œuvre. En effet, alors que des balnéaires, des bassins d'agrément ou des éléments statuaire sont pratiquement toujours attestés dans les villas de fort statut, les temples, nous venons de la voir, restent l'exception. Ces aménagements ne font pas partie de la panoplie habituelle de l'architecture ostentatoire des villas.

Par ailleurs, le texte de Pline le Jeune, très souvent repris, fournit un argument qui étaye l'hypothèse d'une fonction communautaire pour certains de ces édifices culturels⁹⁶. Pline n'est pas à l'initiative de la construction du sanctuaire et ne se présente pas non plus comme l'organisateur des cérémonies qui s'y déroulent. Il agit en hôte respectueux de la divinité et des fidèles, tout en en tirant vraisemblablement un avantage indirect en tant que patron et évergète.

Dans le cas où le temple est implanté à proximité immédiate de la villa, voire à l'intérieur, le lien avec le propriétaire pourrait évidemment avoir été plus fort. Le second texte généralement invoqué pour décrire les activités funéraires et cultuelles à l'intérieur d'un domaine est celui dans lequel Cicéron évoque son projet de faire construire un mausolée en forme de temple, en hommage à sa fille décédée⁹⁷. Ces deux témoignages, dont les auteurs étaient des membres de la plus haute aristocratie romaine, ne peuvent rendre compte de la grande diversité des contextes politiques, culturels et religieux locaux, ainsi que de l'histoire particulière, des moyens financiers et des ambitions de chacun des propriétaires terriens de Gaule et de Germanie.

Pour tenter de comprendre la raison d'être et le mode de fonctionnement des sanctuaires associés à une villa, je m'appuierai essentiellement sur les sites les mieux documentés du corpus, ceux qui permettent notamment une analyse des différentes phases de développement de l'établissement et des aménagements culturels

Pour finir, je note que les études, parfois très complètes, de certains de ces contextes ne sont que rarement intégrées à un cadre de réflexion plus général. Alain Ferdière, qui chaque année recense les études portant sur la Gaule rurale pour la *Revue Archéologique de l'Est*, partage ce constat⁹⁸. Selon Raphaël Golosetti, qui a publié une thèse sur l'étude des sanctuaires du sud-est de la Gaule, il s'agit d'une piste de recherche insuffisamment exploitée⁹⁹.

C'est pourquoi, il me semble essentiel d'intégrer à notre réflexion tous les temples connus ou supposés, même imparfaitement documentés, afin de pouvoir initier une réflexion plus globale sur ce sujet. Ainsi, nous nous pencherons sur chacune des caractéristiques de ces constructions : emplacement, orientation, type de plan, mode de construction, équipement et mobilier. Le but est de tenter de déceler des éléments récurrents, d'opérer certains regroupements et, le cas échéant, d'identifier des contextes s'éloignant nettement du cadre commun. Ces données statistiques permettront

96 « Les haruspices m'autorisent à restaurer et agrandir le temple de Cérés situé sur mes terres ; très vieux et exigü, il attire beaucoup de monde le jour de la fête. Tout le voisinage s'y rend le 13 septembre : à cette occasion, on traite beaucoup d'affaires, on adresse beaucoup de demandes à la déesse, on s'acquitte de beaucoup de vœux ». Pline le Jeune, *Lettres IX 39* (Flobert 2002).

97 « C'est un sanctuaire que j'entends édifier et on ne m'en fera pas démoder. Si je m'applique à éviter toute ressemblance avec un tombeau, c'est moins en raison de l'amende légale que pour obtenir pleinement la divination. Je le pourrais à condition de construire dans l'enceinte de la maison ; mais comme nous l'avons souvent dit, je redoute les changements de propriétaires ». Cicéron, *Lettres à Atticus XII 36* (Robert 2021).

98 Ferdière 2005b p. 191 ; Ferdière 2009 p. 233.

99 Golosetti 2016 p. 400.

également de comparer nos connaissances sur les temples associés aux villas à celles des autres édifices culturels ruraux.

1.3.2 La nécessaire prise en compte de tous les indices de pratiques rituelles

Les temples constituent des aménagements spectaculaires au sein des villas mais ne témoignent que d'une toute petite partie de l'ensemble des pratiques culturelles qui s'y déroulaient. Le plus souvent, les vestiges qui peuvent être rattachés à la sphère religieuse sont difficilement identifiables, ou fragmentaires, ou isolés.

Ainsi, j'ai choisi de porter mon attention sur l'étude des dépôts. Ils représentent les témoignages les plus concrets de pratiques rituelles. Des outils d'analyse spécifiques sont de plus en plus souvent mis en œuvre dans le but de reconstituer les gestes de la déposition. Les chercheurs mettent en place des processus déductifs à partir de l'examen minutieux des indices archéologiques, comme la stratigraphie interne du dépôt¹⁰⁰ ou la présence de substances qui ne sont plus présentes que sous forme résiduelle.

Mon objectif ne peut être de (sur)interpréter *a posteriori* ces contextes, au-delà des données fournies par la fouille. À nouveau, j'ai fait le choix d'effectuer des mises en série en proposant différentes entrées : morphologie et composition des dépôts, types d'espaces, divinités honorées, etc. En croisant ces données, nous pouvons faire émerger, non pas des typologies, mais au moins des grandes catégories susceptibles de nous éclairer sur certains des gestes rituels habituellement pratiqués dans les villas.

100 Aubin 2007 p. 65 ; Ebnother et Ebbut 2015.

1.4 La construction du corpus documentaire

1.4.1 Des données hétérogènes

La plupart des villas n'ayant pas livré de vestiges archéologiques liés à une activité culturelle, ou du moins reconnus comme tels, les mentions de ces découvertes sont rares dans la littérature scientifique. Seul le nombre très important d'établissements ruraux fouillés en Gaule et en Germanie nous permet d'obtenir une quantité significative de données.

Des objets culturels sont assez régulièrement mentionnés mais les articles ou ouvrages anciens ne précisent que rarement leur lieu précis de découverte. Le plus souvent d'ailleurs, ils ont manifestement été mis au jour hors de leur contexte d'utilisation, fréquemment dans des couches de remblai. Parmi les 231 villas recensées dans ce catalogue, seules 86 offrent un contexte culturel identifié par la fouille. Celles-ci font l'objet d'une fiche détaillée.

Les *Cartes archéologiques de la Gaule* constituent le point de départ incontournable de toute recherche documentaire concernant la Gaule romaine. Certaines sont cependant relativement anciennes. Par ailleurs, elles ne nous renseignent que sur la partie française du territoire d'étude. Les revues archéologiques régionales et les monographies de villas constituent le second type de sources. Les articles se rapportant aux fouilles anciennes de complexes ruraux ont été majoritairement publiés dans des revues locales. De plus, la plupart ne font l'objet d'aucune communication, ce que les chercheurs déplorent régulièrement¹⁰¹. Alain Ferdière constate également que seule une part infime arrive à publication, même préliminaire, voire même au stade de la simple information¹⁰².

Les rapports issus des nombreuses fouilles préventives fournissent en théorie une masse importante de données archéologiques primaires exploitables. Malheureusement ceux-ci sont d'un accès difficile¹⁰³. En attendant l'hypothétique publication d'un article de synthèse ou d'une monographie qui n'intervient souvent que plusieurs années après la fin de la fouille, ces documents techniques permettent un accès immédiat aux données les plus récentes. Michel Reddé, qui dirige le vaste projet européen Rurland, regrette les difficultés d'accès à cette documentation¹⁰⁴.

Dès 2010, le réseau Archéo-IdF, composé de documentalistes, bibliothécaires et archivistes, pointait également les « failles » dans l'accessibilité de ces documents¹⁰⁵. Ils proposaient la création d'un accès numérique centralisé aux rapports de fouille dans un système permettant une recherche en plein texte. Ils insistaient également sur un nécessaire changement de mentalité des professionnels¹⁰⁶. Actuellement nous devons nous en remettre aux politiques de communication des différents acteurs du secteur et parfois aux initiatives individuelles des responsables d'opération. À ce jour, seul le SRA de Bretagne permet la libre consultation des rapports de fouille en ligne. Durant la crise sanitaire de 2020, l'INRAP a choisi de permettre cet accès à tout un chacun, avant d'en restreindre à nouveau les droits quelques semaines plus tard.

Plus généralement, comme c'est la règle pour ce type de méta-analyse, la documentation à laquelle j'ai pu accéder est très hétérogène. L'un des objectifs de la base de données que j'ai créée est

101 Leveau *et al.* 1999.

102 Ferdière 2011 p. 61.

103 « Les données inédites dorment dans les rapports des services archéologiques » (Christol *et al.* 2007 p. 9).

104 « On pourrait croire naïvement, en effet, que, à l'heure de l'informatique [...] il suffirait de quelques "clics" de la souris pour accéder à l'information primaire que le chercheur n'aurait ensuite qu'à traiter : il n'en est malheureusement rien. » (Reddé 2017 p. 13).

105 « Ces données, extraites à grand renfort de règles et de moyens restent, pour une grande part, hors de portée de la communauté scientifique. » (réseau Archéo-IdF 2012).

106 « les informations extraites d'un site fouillé sur prescriptions de l'État par délégation, et souvent grâce à des deniers publics, n'ont pas vocation à "appartenir" à tel ou tel. » (*Ibid.*).

justement de présenter ces informations dans un cadre normalisé, qui propose des données quantifiées et un vocabulaire adapté, permettant une présentation la plus objective possible, fondée sur une définition explicite des termes employés.

1.4.2 La rédaction du catalogue

L'ensemble des données recueillies ont été intégrées à une base dont la structure schématique est représentée ci-dessous :

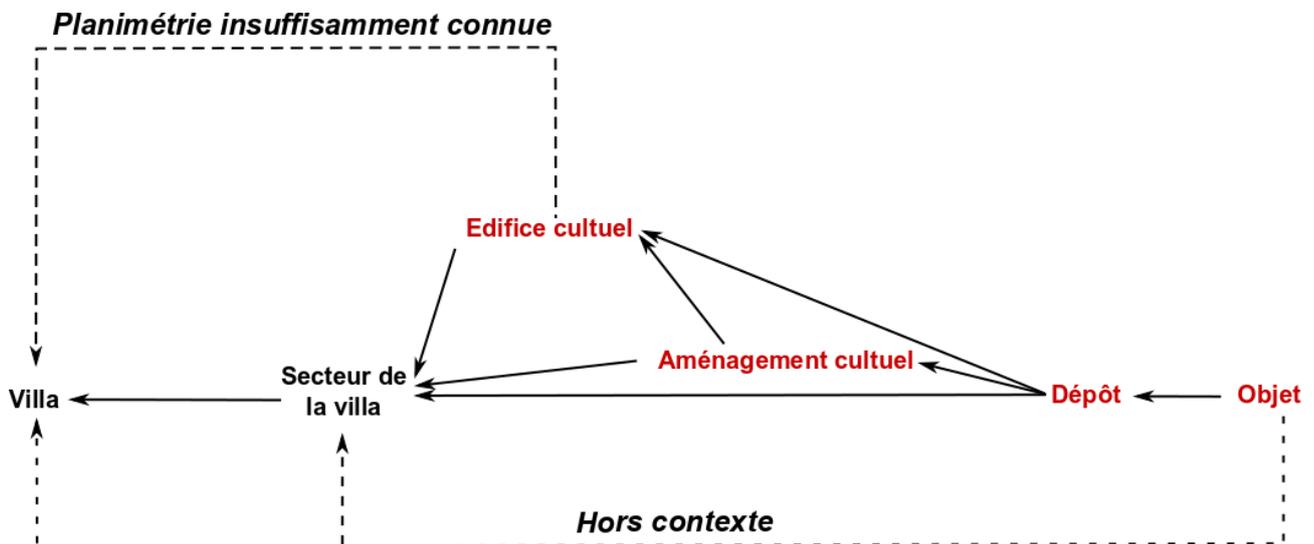


Figure 6 : Schéma des relations entre les différentes tables de la base de données

Cette base de données réalisée sous le format LibreOffice n'est pas présentée dans ce travail. Elle a servi de support à l'établissement du catalogue. Elle s'articule autour des quatre grands types d'indices de pratiques culturelles retenus. Elle en constitue un outil de description et de contextualisation et n'a pas vocation à décrire chaque villa dans sa globalité planimétrique et chronologique. Elle permet de mener des analyses statistiques simples tels des comptages ou des calculs de fréquences et de moyennes, à différentes échelles chronologiques et géographiques. Elle offre également la possibilité de croiser les différents caractères afin de faire apparaître d'éventuelles corrélations et, par comparaison avec des comptages équivalents issus d'autres types de contexte, de mettre en évidence de possibles spécificités liées aux pratiques culturelles dans les villas présentées.

Le catalogue issu de cette base de données en constitue l'une des formes de présentation linéaire possibles, pour laquelle chaque entrée correspond à une villa. Il est découpé en six parties, correspondant aux six provinces composant le territoire étudié. À l'intérieur de chaque partie, quand il y a lieu, les villas sont réparties en trois catégories :

- Les villas ayant livré des vestiges culturels découverts en contexte
- Les villas dotées de possibles aménagements culturels repérés en prospection
- Les villas n'ayant livré que des vestiges culturels découverts hors contexte

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les villas sont présentées suivant l'ordre alphabétique de leur commune d'appartenance. Leur localisation est complétée par les informations suivantes :

- Allemagne : arrondissement, land
- Belgique : région, province
- France : département, région
- Luxembourg : -, canton
- Pays-Bas : -, province
- Suisse : district, canton

Les lieux-dits sont également précisés car ils sont souvent utilisés dans les publications pour désigner les sites archéologiques. Par la suite, dans un souci de concision, chaque villa sera mentionné en caractère gras, par le nom de sa commune, suivi de son numéro dans le catalogue : ex : **Aspiran (N1)** pour « Villa de Saint-Bézard à Aspiran, province de Narbonnaise fiche 1 ».

Pour les noms des cités antiques et la carte de référence, j'ai utilisé ceux présentés par Alain Ferdière dans son livre sur les provinces des Gaules et Germanies¹⁰⁷ (Figure 7). La carte est elle-même reprise de l'ouvrage *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, dirigé par Monique Dondin-Payre et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier¹⁰⁸. La typologie utilisée pour décrire les grands types de villas est celle proposée par Pierre Nouvel en 2017¹⁰⁹ (Figure 3).

107 Ferdière 2005 p. 134-135.

108 Dondin-Payre et Raepsaet-Charlier 2001 pl. XXII.

109 Nouvel 2017 p. 693.



Figure 7 : Les provinces de Gaule et de Germanie au début du II^e siècle (Ferdrière 2005 p. 134)

Les nomenclatures employées par les auteurs des publications pour désigner les aménagements culturels ont été conservées dans la présentation des sites : « fanum », « chapelle », « édifice », etc. D'une façon générale, il en est de même pour la désignation des espaces et la numérotation des phases d'occupation de chaque établissement.

La mention « inconnu(e) » signifie que la donnée n'existe pas ou qu'elle ne figure pas dans la documentation à laquelle j'ai eu accès. Les typologies utilisées pour identifier le mobilier sont les typologies usuelles. Pour les figurines en terre cuite, je me réfère notamment à celle mise en place par Micheline Rouvier-Jeanlin en 1972, qui, malgré son ancienneté, reste la plus utilisée¹¹⁰. Les références bibliographiques associées à chaque site n'ont pas de visée exhaustive. Elles signalent les publications que j'ai consultées pour établir la fiche de présentation.

¹¹⁰ Rouvier-Jeanlin 1972.

1.4.3 Un corpus fourni, représentatif de l'ensemble des villas de Gaule et de Germanie

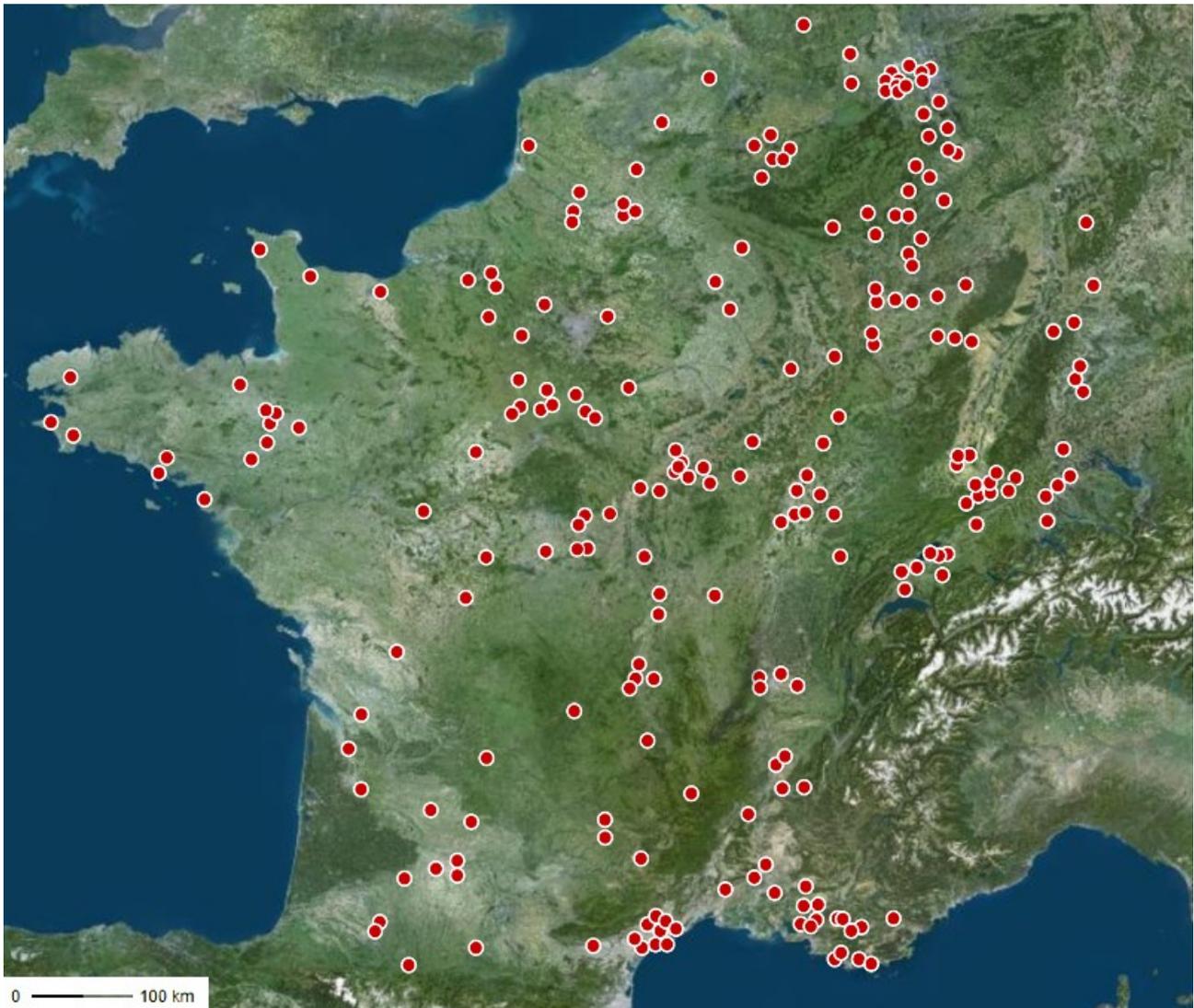


Figure 8 : Répartition géographique des villas constituant le catalogue

Ce catalogue présente 231 sites identifiés dans 6 pays :

- Allemagne : 35
- Belgique : 10
- France : 163
- Luxembourg : 3
- Pays-Bas : 3
- Suisse : 17

Ces sites ne sont pas répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire (Figure 8) mais ces différences de densités reflètent celles observées pour l'ensemble des villas connues. Celles de notre catalogue étaient implantées dans plus de 60 cités différentes, et chacune des six provinces se trouve significativement représentée :

Aquitaine : 37 sites ; Belgique : 39 sites ; Germanie Inférieure : 25 sites
Germanie Supérieure : 43 sites ; Lyonnaise : 52 sites ; Narbonnaise : 35 sites

Les villas recensées présentent une grande variété, dans leurs dimensions et dans leurs formes. Elles couvrent tout le spectre des établissements ruraux, depuis la « grande ferme » jusqu'aux très vastes centres domaniaux de plusieurs hectares. Pour certaines, la composante agricole et artisanale est très développée, pour d'autres, c'est essentiellement la fonction résidentielle qui a pu être mise en évidence.

Près de 80 % des sites présentés dans ce catalogue ont fait l'objet de fouilles (Figure 9). Ces études de terrain sont parfois partielles, et les plus anciennes datent du XIX^{ème} siècle. Cependant, près d'un tiers ont été effectuées au XXI^{ème} siècle. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur un nombre significatif de données récentes.

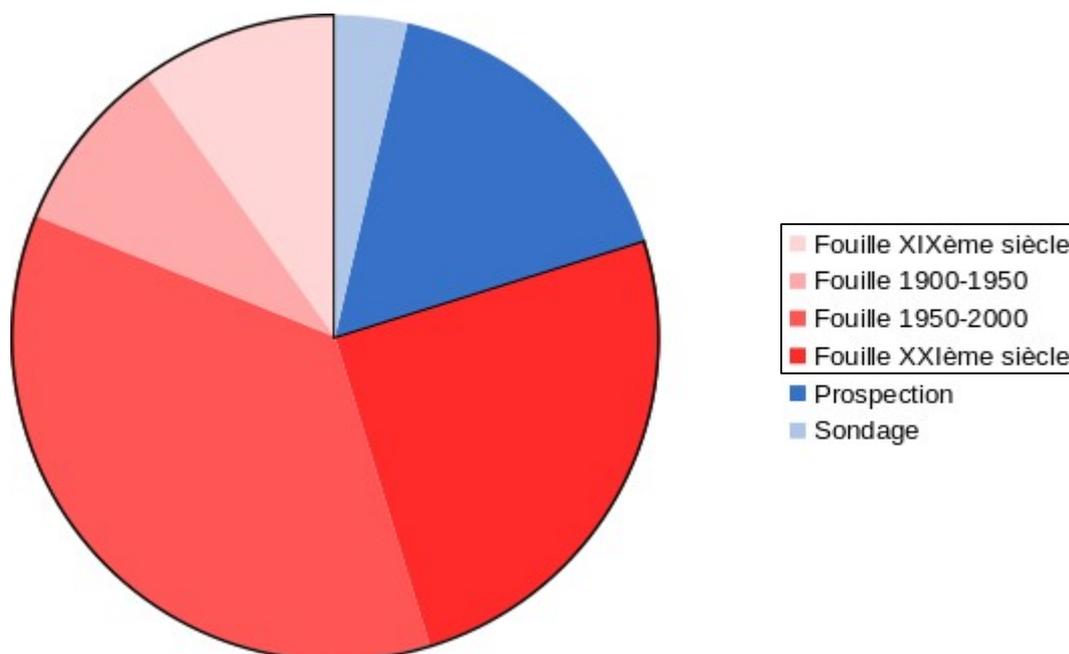


Figure 9 : Répartition des villas figurant dans le catalogue, suivant le type d'étude dont elles ont fait l'objet

Les contextes de découverte des dépôts et aménagements culturels sont très divers. Certains ont été identifiés à l'intérieur d'espaces couverts (bâtiments résidentiels ou annexes) et d'autres à l'extérieur, soit dans la cour résidentielle, soit dans une cour de service. Beaucoup étaient associés à une structure culturelle (temple, enclos ou sépulture). Le nombre des édifices culturels, reconnus ou supposés, est supérieur à 120.

Au total, plus de 530 objets ou groupes d'objets sont décrits. Parmi eux, on recense environ 250 figurines, près de 80 fragments statuaires, 22 autels et 8 stèles. En tout, plus de 30 divinités différentes sont attestées dans ces villas, soit par des inscriptions soit par des représentations plastiques.

MORPHOLOGIE DES VESTIGES CULTUELS

2 LES ÉDIFICES CULTUELS ASSOCIÉS AUX VILLAS

2.1 Le corpus d'analyse et les corpus de référence

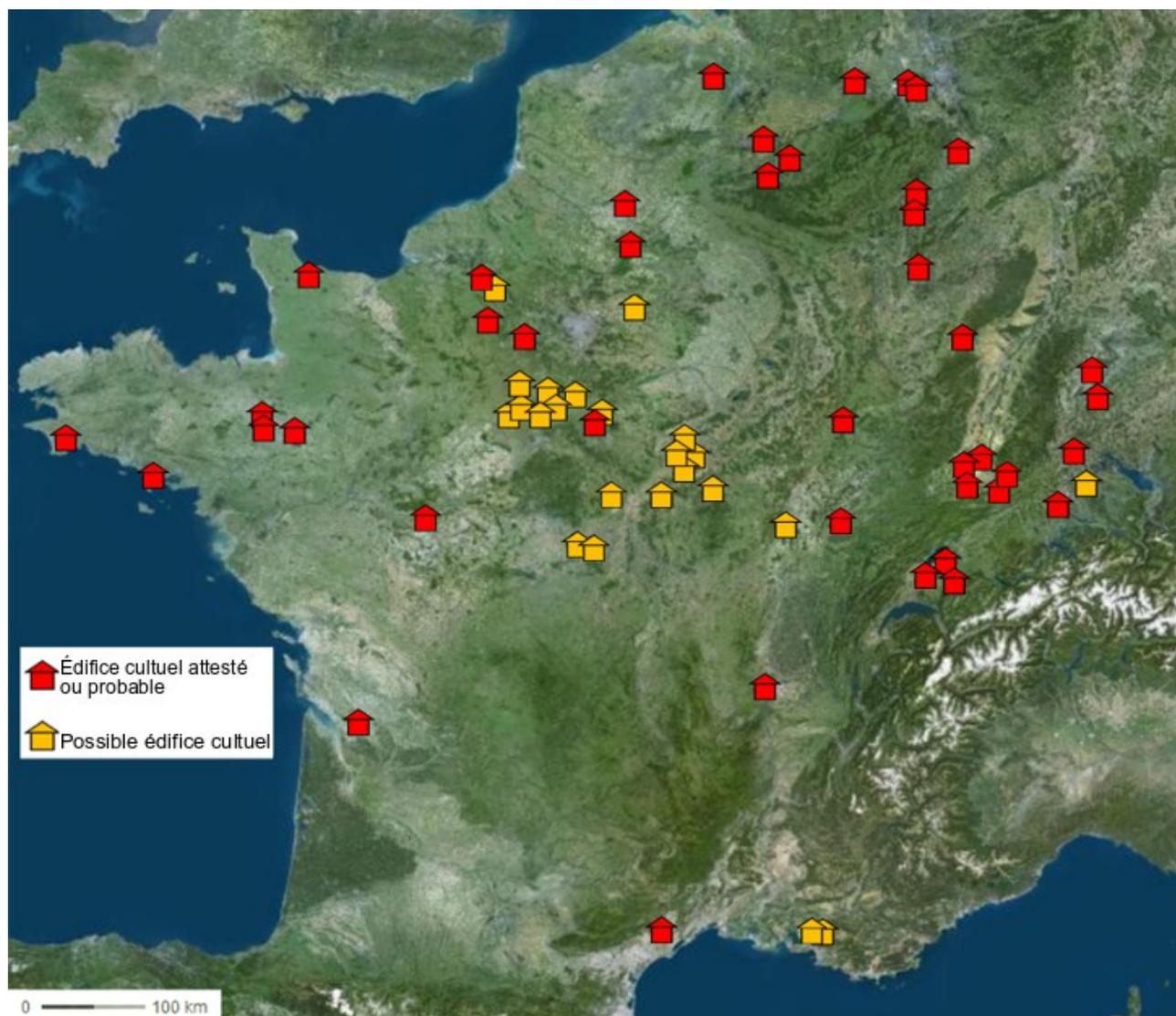


Figure 10 : Localisation des villas possédant au moins un édifice culturel

Rappelons à nouveau que les villas gallo-romaines pour lesquelles un édifice culturel a pu être identifié constituent une part très minime de toutes celles fouillées ou connues par prospection. 76 d'entre elles accueilleraient au total 122 édifices culturels supposés (Figure 10). Parmi ces derniers, j'en ai retenu 88 que je qualifie de probables ou attestés. Ils sont présents dans 45 villas. Les 34 « possibles édifices culturels », qui ne seront pas pris en compte dans les données statistiques, sont les structures dont la fonction est la moins bien assurée. Il s'agit essentiellement de celles repérées par des photographies aériennes et qui n'ont pas fait l'objet de fouilles. En général, elles n'ont été identifiées à un temple qu'en raison de leur plan au sol, le plus souvent composé de deux carrés concentriques.

Avant de débiter des analyses sur la répartition territoriale de ces sites, il convient de rappeler que notre connaissance des contextes archéologiques diffère d'une région à l'autre. La carte illustre aussi cette disparité. Il existe par exemple une importante concentration de « possibles édifices culturels » dans la Beauce et en Bourgogne. Cet état de fait résulte notamment des campagnes

systematiques de prospections aériennes qui ont été réalisées sur ces territoires¹¹¹. Ainsi, beaucoup de sites ruraux y ont été reconnus mais non fouillés. D'autre part, en Aquitaine, de nombreuses villas ont atteint leur extension maximum durant l'antiquité tardive. Ces importantes restructurations du bâti ont oblitéré des aménagements, notamment cultuels, antérieurs. Or, j'ai choisi de ne prendre en compte que les édifices dont l'existence est attestée durant le Haut-Empire. C'est pourquoi, par exemple, ne figurent pas ceux de Chiragan ou de Montmaurin en Haute-Garonne.

Afin d'effectuer une analyse comparative avec les constructions cultuelles présentes dans d'autres contextes des Gaules et des Germanies, je m'appuie sur quatre études à visée exhaustive, dont chacune se rapporte à un territoire donné :

- Fauduet 1993 : *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule : les fanums*. Cette étude, la plus complète, porte sur les 540 temples romano-celtiques de Gaule et de Germanie, dont les dimensions sont connues.

- Cabuy 1991 : *Les temples gallo-romains des cités des Tongres et des Trévires*. De cette étude, je retiens les 88 temples à plan quadrilatère dont les dimensions sont rapportées. Ils forment en théorie un sous-ensemble de ceux présents dans l'étude d'Isabelle Fauduet.

- Mitton 2008 : *Les sanctuaires arvernes et vellaves hors des chefs-lieux de cités du Ier s. av. J.-C. au IVe s. ap. J.-C. : approche typologique et spatiale*. Cette étude recense de manière exhaustive l'ensemble des édifices cultuels ruraux de ce territoire, soit environ une cinquantaine.

- Cramatte 2013 : *Les temples gallo-romains helvètes et rauraques : approches typologique et structurelle*. Il s'agit de l'étude la plus récente, elle regroupe 100 temples, dont certains, récemment fouillés, ne figurent pas dans l'inventaire d'Isabelle Fauduet.

Rares sont les auteurs qui présentent un recensement spécifique des édifices cultuels liés à une villa. Alexandra Cordier, dans sa thèse de doctorat soutenue en 2015, dresse la liste d'une cinquantaine de lieux de culte associés à un établissement rural en Gaule et en Germanie¹¹² (Figure 11). Même si cet inventaire ne se prétend pas exhaustif, il est actuellement le plus complet dont nous disposons. Cependant, il s'appuie uniquement sur les sites qui ont fait l'objet d'une publication. Ceux qui ne sont documentés que par des rapports de fouille ou de prospection n'y figurent pas.

Par ailleurs, j'ai choisi de ne pas retenir certains des sites présentés dans l'étude d'Alexandra Cordier, en raison d'une documentation lacunaire ou insuffisante :

- Documentation non trouvée ou non fiable ou insuffisante : Attricourt (Haute-Saône), Auxerre (Yonne), Burgille (Doubs), Laignes (Côtes d'Or), Mauprevoir (Vienne), Mienne (Eure-et-Loire), Onhaye (Belgique), Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), Port-sur-Saône (Haute-Saône), Queaux (Vienne), Salles-la-Source (Aveyron), Vouneuil-sur-Vienne (Vienne), Voves (Eure-et-Loir), Sassy (Calvados).
- Nature de l'établissement insuffisamment établie : Amel (Meuse), Aigueperse (Puy-de-Dôme), Bausendorf (Allemagne), Fontenay-près-Vézelay (Yonne), Gouillons (Eure-et-Loir), Pluherlin (Morbihan), Saint-Michel-de-Volangis (Cher), Verteuil-sur-Charente (Charente).
- Édifice funéraire plutôt que cultuel : Biberist (Suisse).
- Édifice construit à partir du III^e siècle et dont l'existence antérieure ne peut être assurée : Montmaurin (Haute-Garonne), Orbe (Suisse), Martres (Haute-Garonne).

111 Par exemple, pour la Bourgogne : Baray 2004 et Cordier 2012, pour la Beauce : le projet AERBA placé sous la responsabilité scientifique d'Alain Lelong et d'Alain Ferdière.

112 Cordier 2015 p. 222.

Cédric Cramatte présente une liste des édifices culturels helvètes et rauraques en lien avec un centre domanial, vraisemblablement construits durant les I^{er} et II^{ème} siècles¹¹³. Celle-ci recoupe presque exactement celle que j'ai moi même établie pour ces territoires. J'ai uniquement écarté le petit « édicule » de la villa de **Vicques (Gs18)**, trop peu documenté.

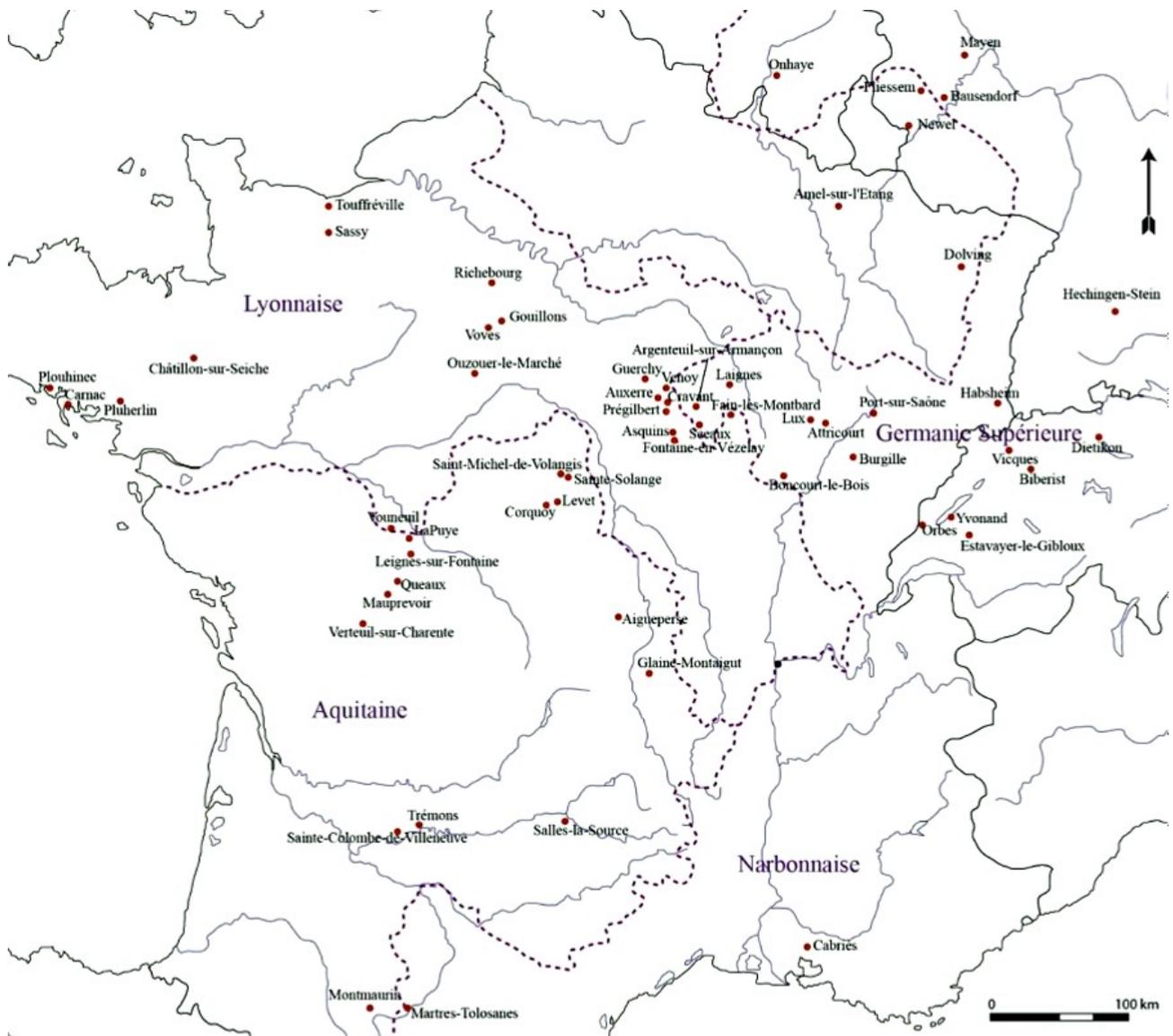


Figure 11 : Carte de localisation des sites associant un établissement rural et un lieu de culte, selon Alexandra Cordier (Cordier 2015 p. 223)

113 Cramatte 2015.

2.2 Des édifices modestes

2.2.1 Les dimensions des édifices cultuels

Pratiquement tous les temples identifiés dans les villas possèdent un plan quadrilatère. La seule exception notable est la construction octogonale du sanctuaire de **Ihn (B9)**. Je vais donc effectuer les comparaisons de dimensions en retenant, pour chaque édifice, les deux mesures principales suivantes :

- La longueur externe totale du bâtiment (galerie et/ou porche compris).
- La longueur interne de la cella.

Le premier problème rencontré pour un traitement statistique de telles données est que la nature précise des mesures présentées n'est que rarement explicitée par l'auteur (longueur à partir du parement interne ? externe ? du noyau du mur ?)¹¹⁴. Je considère, par défaut, que les longueurs documentées sont celles prises à partir du parement externe, ce qui semble être le cas le plus fréquent¹¹⁵.

Le tableau ci-dessous, établi d'après l'étude Fauduet 1993, présente la répartition de 497 temples romano-celtiques quadrilatères, en fonction de la longueur de leur cella :

Longueur de la cella en m	Effectif
[0 ; 2,5[8
[2,5 ; 5[82
[5 ; 7,5[189
[7,5 ; 10[119
[10 ; 12,5[52
[12,5 ; 15[17
[15 ; 17,5[15
[17,5 ; 20[5
[20 ; 22,5[7
[22,5 ; 25[0
[25 ; 27,5[3
Total	497

Avant même d'aborder le cas spécifique des temples associés à une villa, ce tableau nous permet d'analyser la distribution des dimensions des cellas des temples romano-celtiques sur l'ensemble du territoire. Yves Cabuy constate que, pour les cités des Tongres et des Trévires, il n'existe

114 Cabuy 1991 p. 82.

115 S'il y a lieu, pour estimer la longueur interne à partir de la longueur externe, je retrancherai conventionnellement 1,2 m, c'est-à-dire le double de la largeur approximative d'un mur.

pas de modèles de dimensions qui permettent des groupements des temples d'après leur taille¹¹⁶. Cette remarque semble généralisable à l'ensemble de la Gaule. La classe la plus représentée est celle des cellas dont la longueur se situe entre 5 m et 7,5 m. Les effectifs diminuent régulièrement lorsque l'on s'éloigne de ces valeurs centrales. Isabelle Fauduet note que, pour son corpus, la longueur moyenne des cellas est comprise entre 5 m et 10 m¹¹⁷. Celles, rectangulaires, dépassant 15 m, appartiennent aux vastes complexes tels ceux du Vieil-Evreux et de Lenus Mars à Trèves.

Ainsi, il paraîtrait artificiel, sur le seul critère de la taille, d'effectuer une partition entre « édicule », « chapelle » ou « temple » et d'attribuer *a priori* à chacune de ces catégories des fonctions différentes. Ceci conforte mon choix d'utiliser le terme générique d'« édifice cultuel » pour ces constructions, quelles que soient leurs dimensions.

J'ai recensé 79 édifices cultuels, attestés ou probables, associés à une villa, et dont les dimensions sont connues. Le graphique suivant représente leur distribution en fonction de la longueur de leur cella, comparée à celle de l'ensemble des édifices cultuels gallo-romains connus en 1993 :

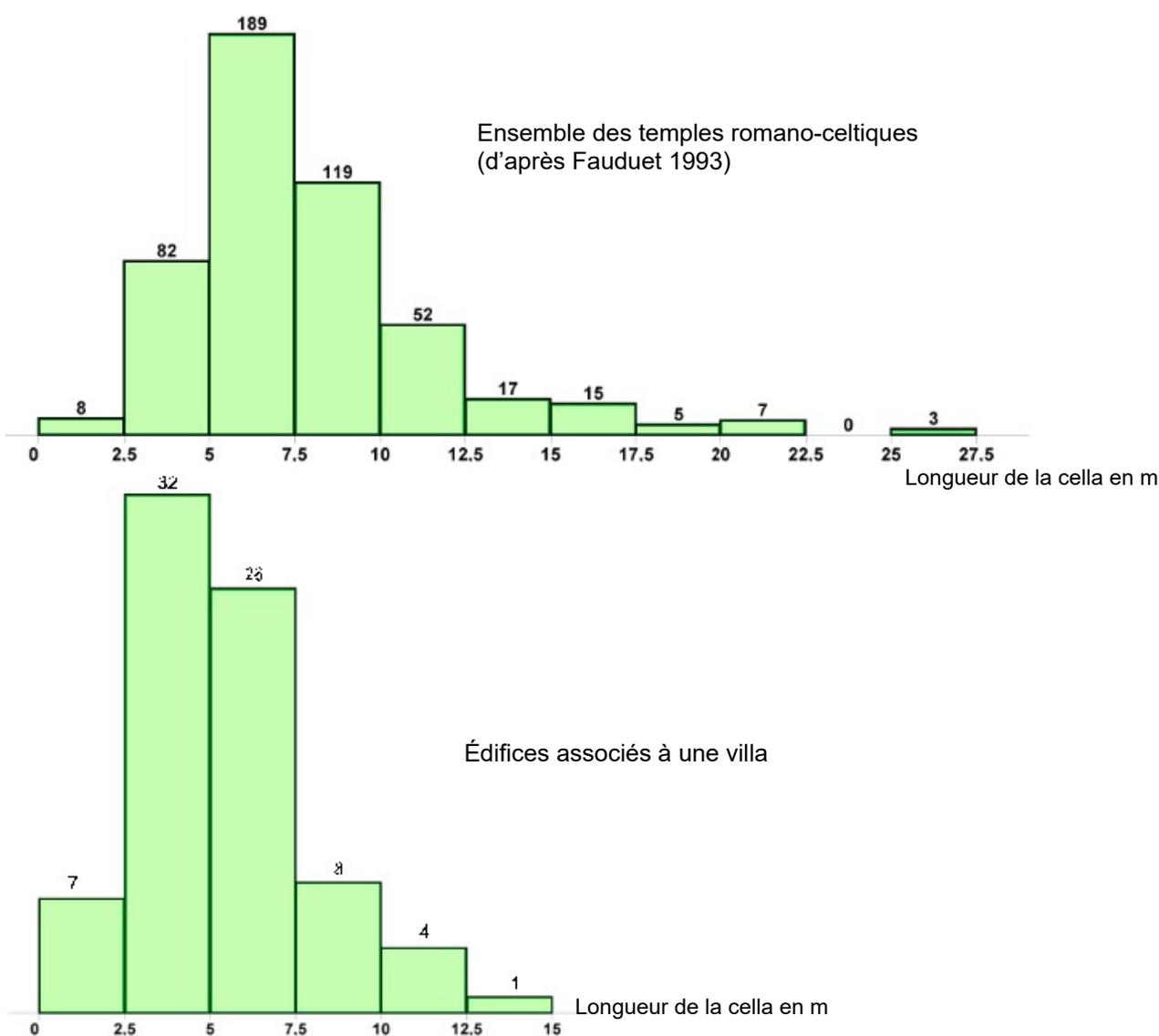


Figure 12 : Distributions des édifices cultuels suivant la longueur de leur cella

116 Cabuy 1991 p. 79 et p. 82.

117 Fauduet 2010 p. 155.

Les temples associés à une villa sont en moyenne plus petits que les autres. Aucune de leur cella ne mesure plus de 15 m et celles mesurant entre 2,5 m et 5 m sont les plus nombreuses. Nous remarquons aussi qu'un nombre non négligeable d'entre elles possèdent une longueur inférieure à 2,5 m. Cependant, le constat semble différent si l'on compare les édifices cultuels de notre corpus à ceux recensés sur le territoire Suisse en 2013 :

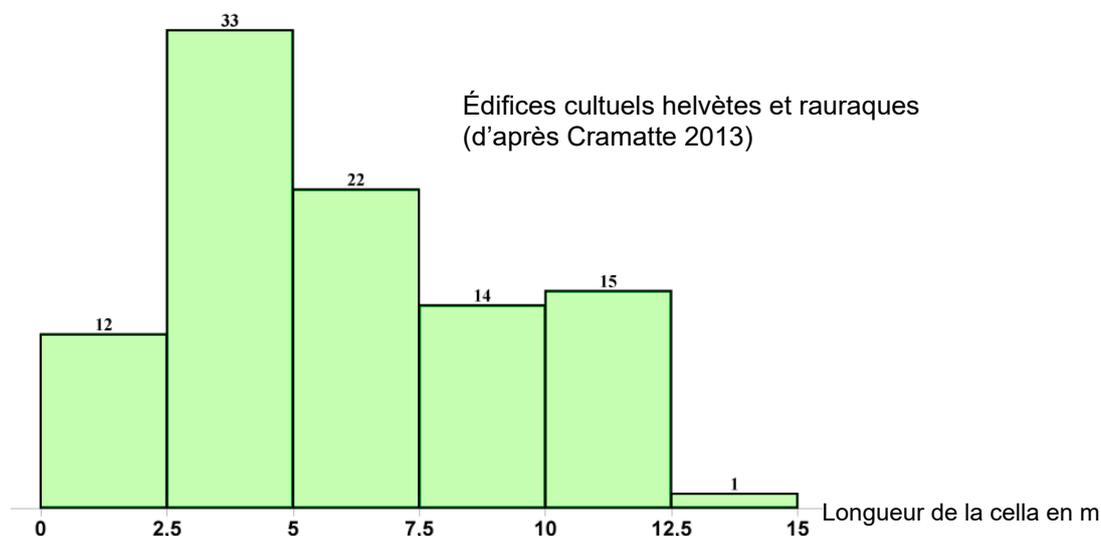


Figure 13 : Distribution des édifices cultuels helvètes et rauraques suivant la longueur de leur cella

On ne connaît pas en Suisse de très grands temples. Cela est dû à l'absence de vastes sanctuaires urbains identifiés. Par contre, les édifices possédant de petites cellas sont nombreux. 25% d'entre elles possèdent une longueur inférieure de 3,40 m, contre moins de 8% pour l'ensemble des temples romano-celtiques étudiés en 1993. Cet important écart s'explique, au moins en partie, par des découvertes récentes de tout petits édifices cultuels¹¹⁸. Ceux-ci sont également attestés en contexte domanial comme par exemple à Meikirch¹¹⁹ (x2) (1999) et à **Gibloux (Gs7)** (2004).

Les fouilles actuelles permettent notamment d'identifier les états anciens de certains temples, souvent de taille modeste. Ainsi, si l'on se réfère au recensement suisse récent, on constate que les édifices cultuels associés à une villa sont en moyenne plus petits que les autres, mais la différence n'est pas très marquée :

Corpus	Longueur moyenne de la cella	Longueur médiane de la cella	Nombre total de cellas
Édifices cultuels helvètes et rauraques	6,0 m	5,6 m	97
Édifices cultuels associés à une villa en Gaule et en Germanie	5,4 m	5,15 m	79

Parmi les cellas rectangulaires, certaines sont de forme carrée, ou approximativement carrée. Considérons, par convention, qu'un espace approximativement carré est un espace rectangulaire dont la longueur n'excède pas de plus de 5% la largeur (soit, à titre d'exemple, un maximum de 3,15 m de longueur pour une largeur de 3 m). 37 des 79 cellas dont nous connaissons les dimen-

118 Par exemple : Meyriez (1996), Yverdon (x3) (2003), Leytron (x3) (2004), Obfelden (2004).

119 Villa datée du IIIème siècle (Cramatte 2008 p. 273).

sions sont approximativement carrées, soit environ 47 % du total. Si nous acceptons un écart maximum de 10 % entre la longueur et la largeur, ce nombre monte à 44, soit 56 % du total.

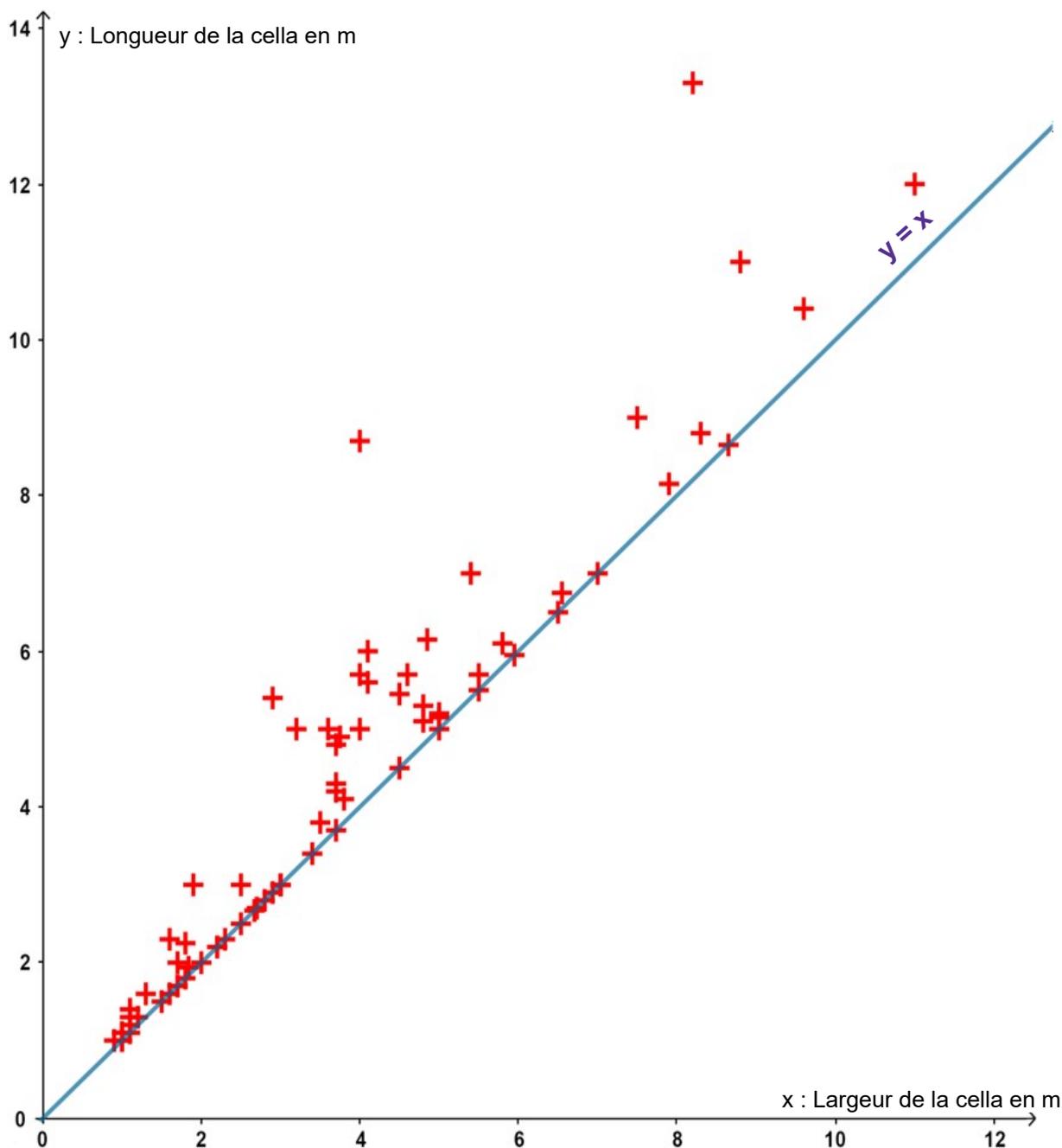


Figure 14 : Distribution des cellas associées à une villa, en fonction de leur largeur et de leur longueur

Comme l'illustre le graphique ci-dessus (Figure 14), les cellas de forme ramassée sont les plus nombreuses. À quatre exceptions près, elles possèdent un rapport longueur/largeur inférieur à 1,4. Pour une seule ce rapport dépasse 2. Il s'agit du bâtiment B7 de **Damblain (B2)**.

Dans ce cas précis, la forme particulière s'explique par les modifications qui ont été apportées à la structure initiale. Il existait un premier aménagement (St7007) (mausolée ou petit édifice cultuel) qui a été arasé et englobé dans une nouvelle construction (Figure 15). Il est très probable qu'à **Damblain (B2)** la présence de la voie passant à proximité de l'édifice a dicté la forme allongée de celui-ci. En s'étirant en direction de la chaussée, le temple proposait un accès direct depuis celle-

ci (Figure 16). L'entrée paraît d'ailleurs avoir été monumentalisée par l'adjonction d'un porche ou d'un vestibule.

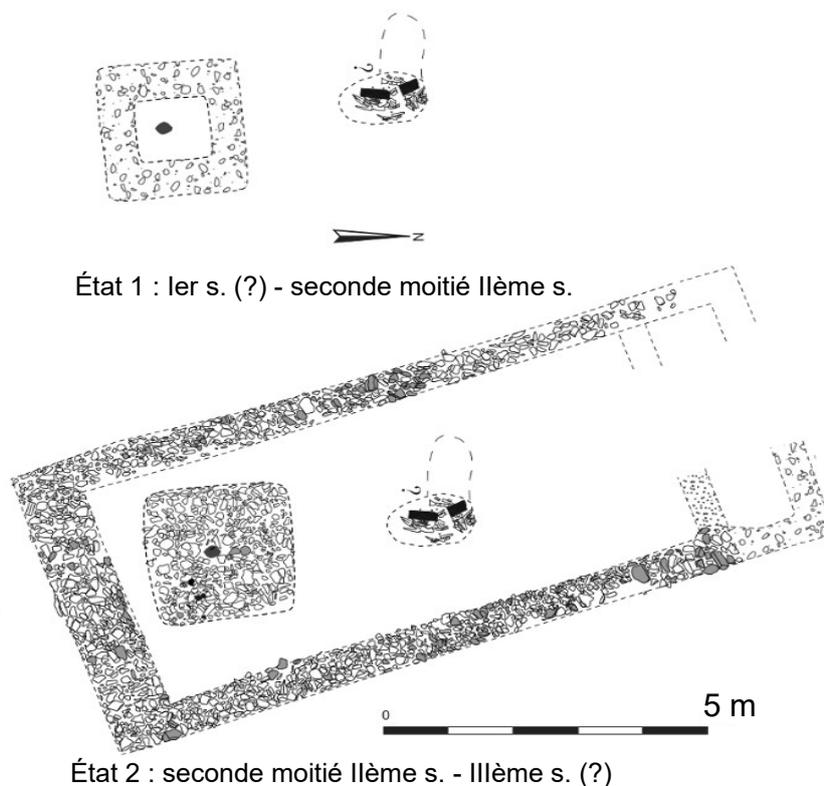


Figure 15 : Relevé des deux états du bâtiment 7 de la villa de **Damblain** (d'après Boulanger 2012 p. 79)

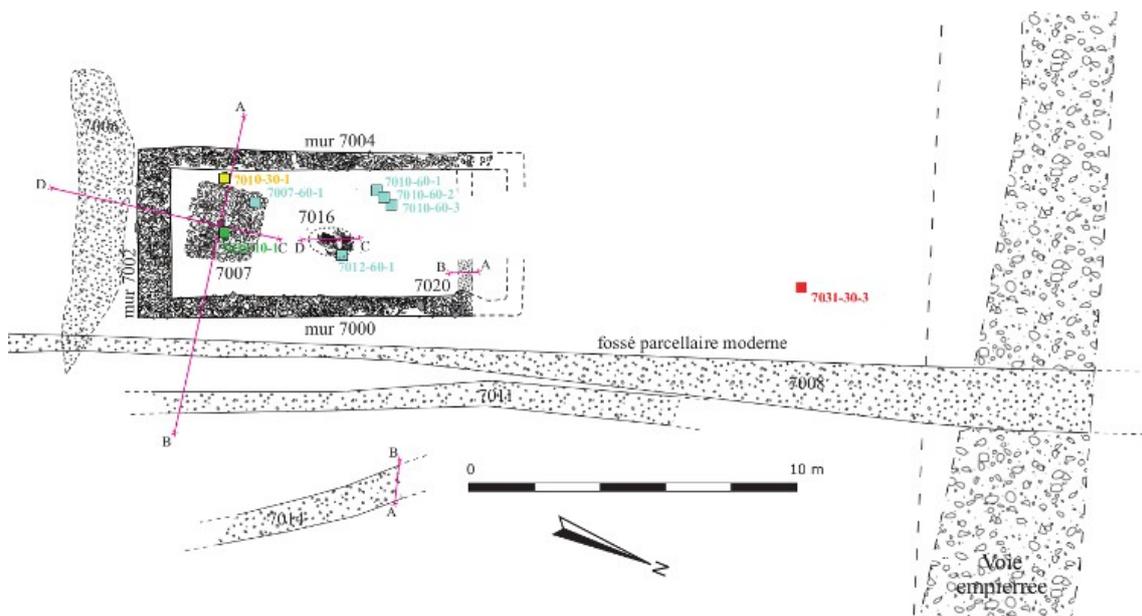


Figure 16 : Relevé du secteur 7 de la villa de **Damblain** (d'après Boulanger 2012 p. 69)

2.2.2 Les différents types d'édifices

85 des 87 plans reconnus d'édifices culturels associés à une villa sont quadrilatères. Les seules exceptions sont le temple octogonal du sanctuaire d'Ihn (B9) et la construction M93 de la villa de Bais (L2). Cependant, la nature de cette dernière n'est pas établie avec certitude. Les édifices de plan quadrilatère se rapportent à l'un des quatre types suivants, établis à partir du classement proposé par Isabelle Fauduet¹²⁰ :

- Temple à simple cella (environ 53%)
- Temple à simple cella et galerie périphérique (environ 27%)
- Temple à simple cella possédant une avant-salle (environ 14%)
- Temple à cellas multiples (environ 5 %)

(L'association d'une galerie périphérique et d'une avant-salle n'est pas attestée.)

Cette répartition doit être considérée avec prudence. Les plans connus sont ceux de l'état le plus abouti de ces constructions, et leurs phases antérieures ne sont que rarement documentées. Le tableau suivant montre que les édifices culturels à galerie périphérique sont proportionnellement moins nombreux en contexte domanial qu'ailleurs :

Corpus	Pourcentage d'édifices culturels à plan quadrilatère, possédant une galerie périphérique	Nombre total d'édifices culturels à plan quadrilatère
Gaule-Germanie (1993)	78%	478
Tongres-Trévires (1991)	66%	89
Helvètes-Rauraques (2013)	56%	97
Villas de Gaule et de Germanie	27%	85

À nouveau, plusieurs biais interviennent dans le recensement de ces fanums. Premièrement, les fouilles anciennes ne prenaient que peu en compte les structures modestes et les différents états successifs d'un même édifice, diminuant mécaniquement la proportion des temples sans galerie périphérique. De plus, ceux en possédant une sont généralement intégrés dans les comptages, même lorsqu'ils ne sont connus qu'en prospection et ont été identifiés comme culturels uniquement en raison de leur plan. Dès lors, on retrouve le risque de raisonnement circulaire déjà évoqué. Ainsi, si je complète ma propre liste par les « possibles » édifices culturels, reconnus que par des photographies aériennes à proximité d'une villa, la proportion de ceux possédant une galerie périphérique atteint 43 %.

120 Fauduet 2010 p. 99-117.

Enfin, nous constatons que les cellas entourées d'une galerie sont en moyenne un peu plus grandes que les autres (Figure 17).

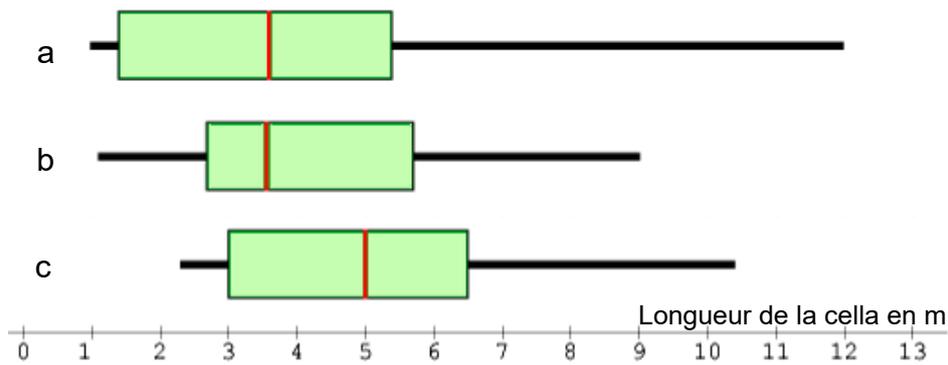


Figure 17 : Répartitions des longueurs internes des cellas selon le type d'édifice cultuel : a) cellas simples, b) cellas munies d'une avant-salle, c) cellas entourées d'une galerie (valeur médiane en rouge)

2.2.2.1 Les édifices à simple cella

Plus de la moitié des plans des édifices cultuels associés à une villa se présentent sous la forme d'un rectangle, sans galerie ni vestibule. Comment dès lors les distinguer des annexes agricoles ou artisanales ?¹²¹ Une position centrale dans la cour et la présence d'une structure maçonnée en leur centre ne sont pas suffisantes pour cela. À titre d'exemple, mentionnons le bâtiment 4 de la villa de Chaussene dans le Doubs (Figure 18). Il possède ces deux caractéristiques mais il s'agit vraisemblablement d'un moulin rotatif¹²².

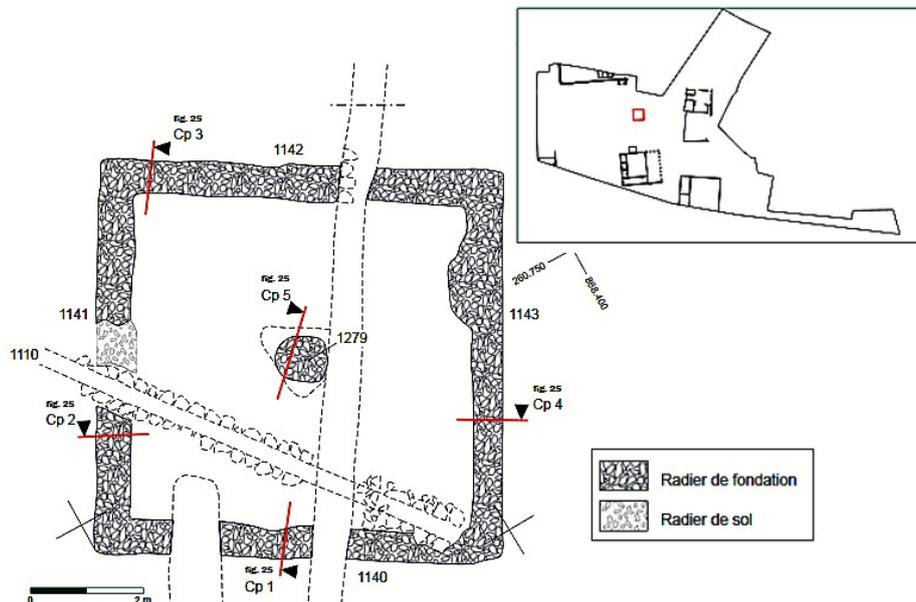


Figure 18 : Relevé et situation du bâtiment 4 de la villa de Chaussene (Nowicki 2011 p. 46)

121 « Si l'édifice n'occupe pas une position particulière ou ne révèle aucun mobilier, sa fonction cultuelle est difficile à démontrer » (Cramatte 2013 p. 289).

122 Nowicki 2011 p. 48.

Les édifices culturels les plus simples prenaient la forme de petites constructions rectangulaires en matériaux légers, se caractérisant archéologiquement par quatre trous de poteaux d'angle et d'une fosse centrale. Ils adoptent le même plan que d'autres types d'aménagements (Figure 19).

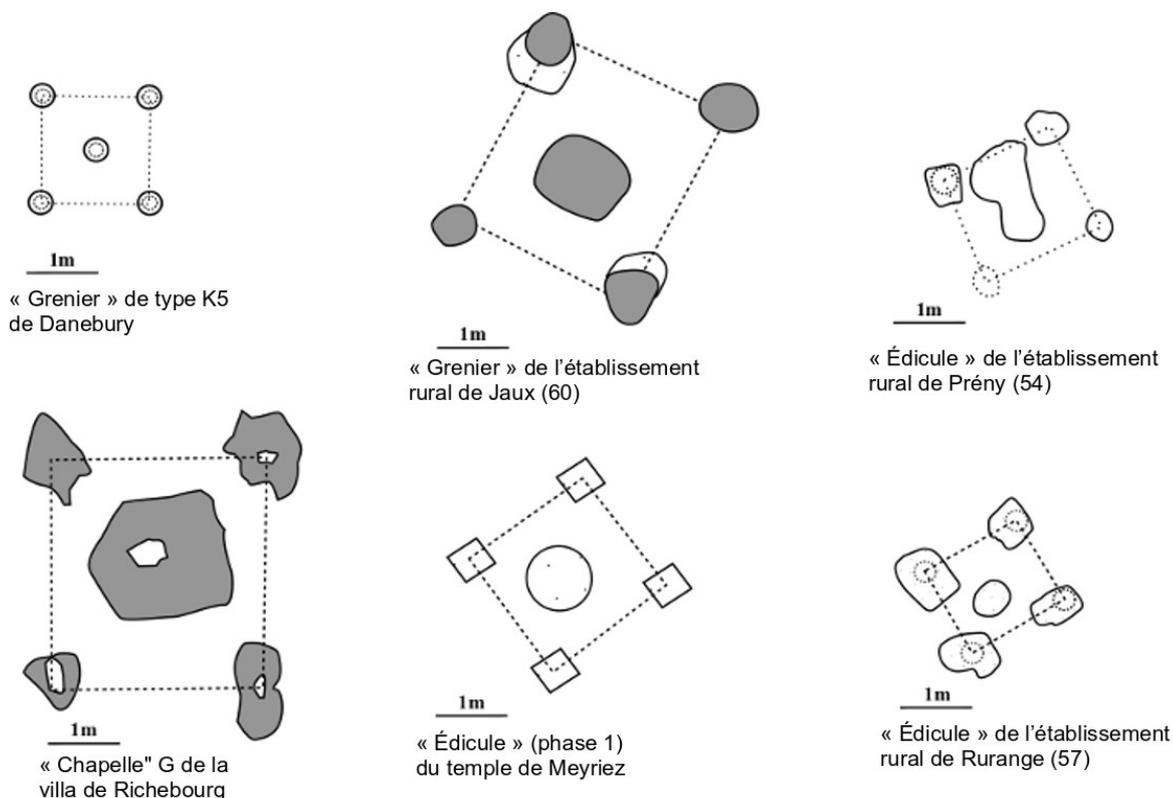


Figure 19 : Plans schématiques de diverses constructions à poteaux d'angle et creusement central (d'après Haselgrove et Lowther 2000 p. 482 ; Malrain *et al.* 1994 p. 169 ; Frauciel 2011 p. 76 ; Barat 1999 p. 144 ; Vauthey 2008 p. 116 ; Mondy *et al.* 2016 p. 117)

Ces petites constructions annexes se rencontrent très fréquemment dans les établissements ruraux depuis au moins l'âge du Fer. La plupart du temps, elles sont identifiées à des greniers, le plus souvent sans preuve archéologique de leur fonction de stockage¹²³. Colin Haselgrove et Pamela Lowther soulignent qu'en Grande-Bretagne elles pouvaient être utilisées comme tours de garde ou même comme plate-formes mortuaires pour exposer les défunts¹²⁴. Une fonction culturelle est évoquée uniquement dans trois cas : lorsque que du mobilier cultuel a été découvert dans la fosse centrale¹²⁵, lorsque la structure a été englobée ultérieurement dans un édifice cultuel plus vaste¹²⁶ ou lorsqu'elle se trouve associée à l'un d'entre eux¹²⁷. Pour les villas, les deux exemplaires les mieux documentés sont la « chapelle » G de **Richebourg (L12)** et le temple G1 de **Dietikon (Gs6)**. Outre leurs plans pratiquement superposables (Figure 20), ils possèdent plusieurs caractéristiques communes :

123 Gransar 2000 p. 285.

124 Haselgrove et Lowther 2000 p. 482.

125 Par exemple : dans les établissements ruraux de Rurange (Mondy *et al.* 2016) et de Prény (Frauciel 2011).

126 Bâtiment de E de **Wyhlen (Gs19)** et temple G1 de **Dietikon (Gs6)**.

127 « Chapelle » G de **Richebourg (L12)**.

- La partie centrale de leur fosse comporte un trou de poteau d'une largeur comprise entre 0,3 m et 0,4 m.
- Ils sont associés à d'autres aménagements culturels présents au sein de la cour de la villa.
- Ils sont considérés comme les plus anciennes structures du sanctuaire auquel ils appartiennent, lequel a été plusieurs fois remanié et agrandi durant le Haut-Empire.

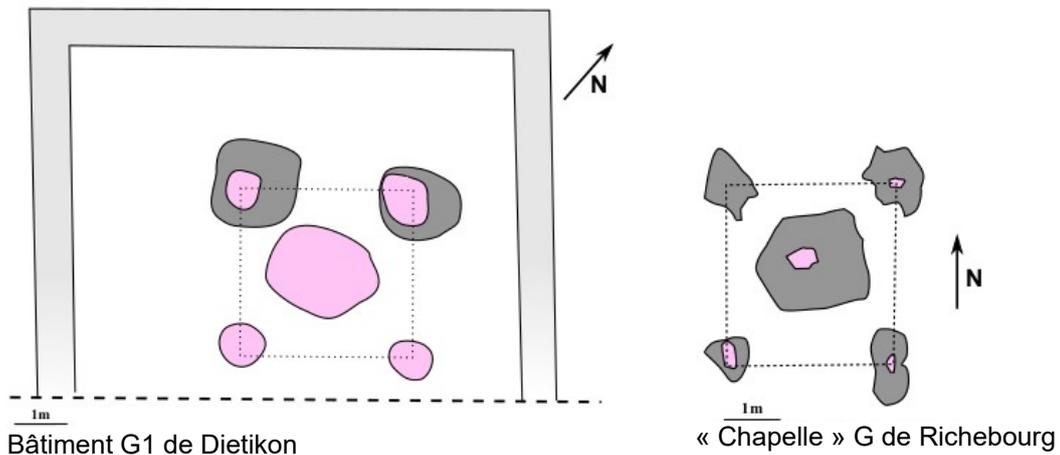


Figure 20 : Plans schématiques de deux édifices culturels à quatre poteaux d'angle et fosse centrale (d'après Ebnöther 1993 p. 32 ; Barat 1999 p. 144)

2.2.2.2 Les édifices à galerie périphérique

Les édifices à simple cella et galerie périphérique, que nous nommons fanums, représentent environ le quart des bâtiments culturels associés à une villa. Ceux-ci se caractérisent archéologiquement par l'existence d'un plan en double rectangle concentrique, le plus souvent carré. Nous avons vu que, notamment en prospection aérienne, ce plan spécifique suffit généralement à identifier une structure à un fanum. Sans même nous appuyer sur ce critère formel, nous constatons que certaines des constructions de ce type sont celles pour lesquelles la fonction culturelle est la mieux établie¹²⁸.

Les fanums associés à une villa sont en moyenne plus petits que l'ensemble des autres fanums :

Corpus	Longueur moyenne du fanum	Longueur médiane du fanum	Nombre total de fanums
Totalité des fanums (1993)	14,9 m	14,3 m	374
Fanums tongres et trévires (1991)	14 m	14 m	59
Fanums helvètes et rauraques (2013)	14,7 m	15 m	43
Fanums arvernes et vellaves (2008)	13,9 m	13 m	25
Fanums associés à un villa (Gaule et Germanie)	11,4 m	10,4 m	23

¹²⁸ Par exemple : le bâtiment G2 de **Dietikon (Gs6)**, le fanum de **Richebourg (L12)**, le fanum d'**Yvonand (Gs20)**, le fanum du sanctuaire nord d'**Avenches (Gs1)**, le fanum d'**Aiseau (Gi1)** et le temple A de **Fliessem (B5)**.

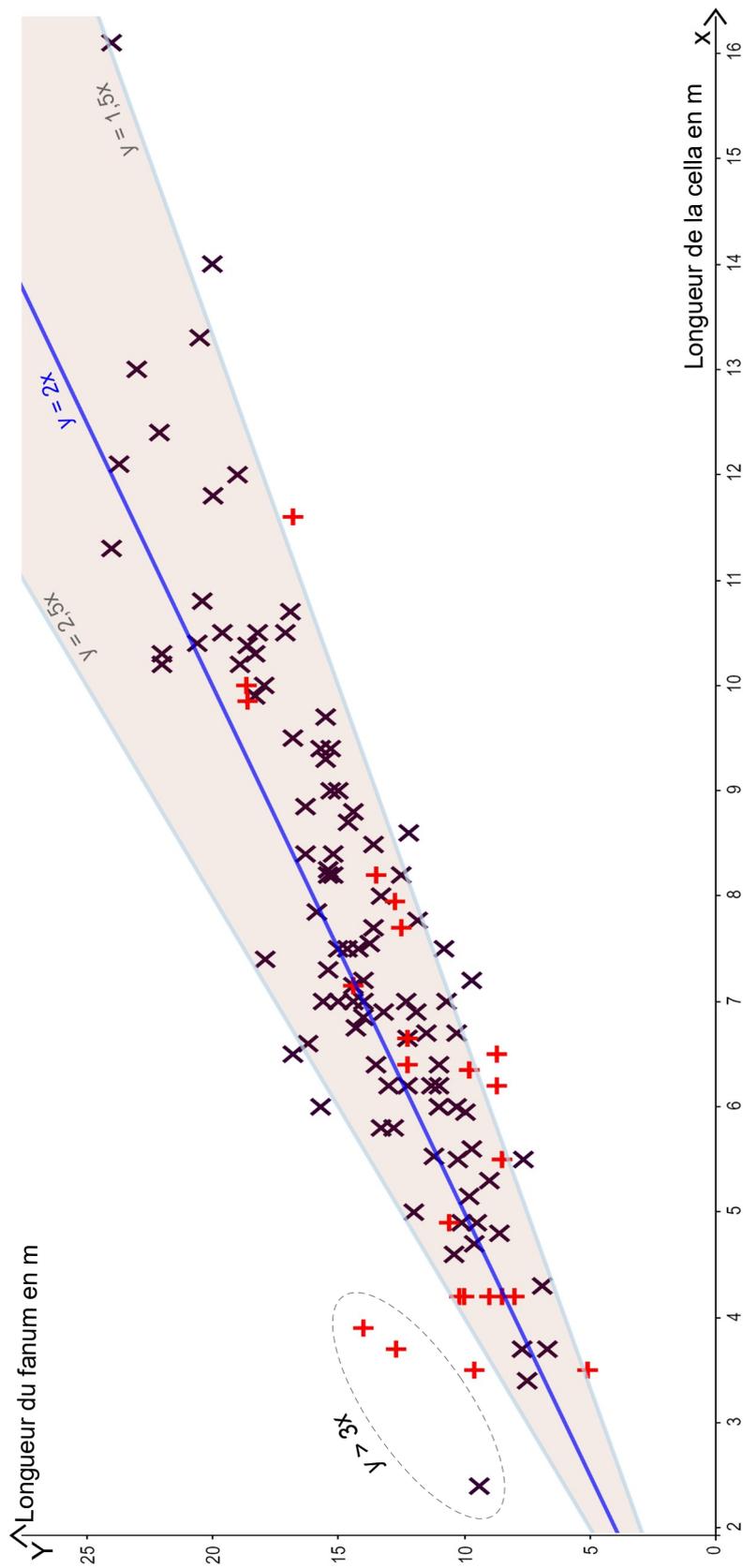


Figure 21 : Distribution des fanums en fonction de la longueur de leur cella et de leur longueur totale (en rouge les fanums associés à une villa)

Une autre caractéristique planimétrique importante à prendre en considération est le rapport entre la longueur du fanum et celle de la cella. Le graphique ci-avant (Figure 21) permet de visualiser ce lien. Le corpus de référence est composé des 99 édifices cultuels à galerie périphérique figurant dans les listes Cabuy 1991, Mitton 2008 et Cramatte 2013. Ensemble ils couvrent les territoires de six cités de Gaule et de Germanie.

Bien que ces grandeurs soient fortement corrélées, il existe une certaine variabilité du rapport entre la longueur totale du fanum (galerie incluse) et la longueur de la cella. Selon Isabelle Fauduet, la valeur de 2, parfois mise en avant, reste très approximative¹²⁹. Pour notre corpus, nous obtenons 1,9. Il est intéressant de constater que 2 est la valeur pour laquelle la largeur de la galerie représente la moitié de la longueur de la cella¹³⁰. À **Avenches (Gs1)**, où le plan du sanctuaire est indiscutablement régi par des rapports modulaires, c'est la situation qui prévaut pour la galerie de façade du fanum (Figure 22).

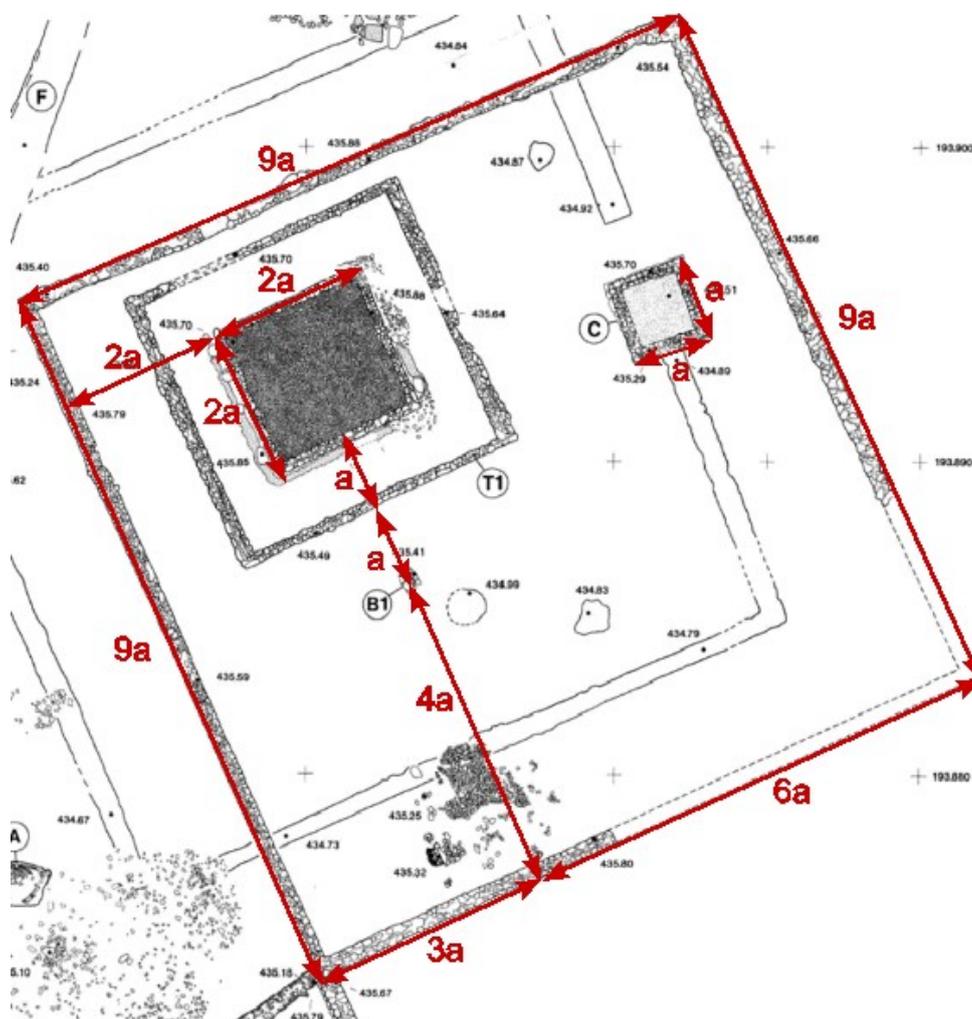


Figure 22 : Plan du sanctuaire nord d'En-Chaplix à Avenches, avec explication des rapports modulaires (d'après le plan extrait de Castella et Flutsch 1990 p. 8)

On remarque que rares sont les temples pour lesquels ce rapport s'éloigne significativement de 2. Il dépasse 3 dans seulement trois cas. Il s'agit des édifices pour lesquels la galerie est particulièrement large par rapport à la longueur de la cella. Théoriquement, ce sont les temples dont la lar-

129 Fauduet 2010 p. 126.

130 Cramatte 2013 p. 295.

geur de la galerie dépasse la longueur de la cella. Deux d'entre eux sont des fanums en lien avec une villa : le fanum G2 de **Dietikon (Gs6)** et celui de **Rodersdorf (Gs14)**. Le troisième est celui de Meyriez en Suisse. Pour ces trois sites, cette particularité peut s'expliquer par la présence d'une première structure cultuelle antérieure à la construction de la galerie.

Le fanum G2 de **Dietikon (Gs6)** est une reconstruction en maçonnerie du fanum G1, qui se composait d'un espace carré à quatre poteaux d'angle (environ 3 m x 3 m) et d'une fosse centrale entourée d'une galerie ouverte. Lors de la reconstruction, les dimensions de la petite cella primitive ont été conservées alors que la nouvelle galerie englobait l'ancienne. Ceci explique ses dimensions importantes par rapport à celles de la cella (Figure 23.a).

L'édifice cultuel de **Rodersdorf (Gs14)** consistait initialement en une petite structure maçonnée (environ 4 m x 3,4 m). Cette cella a été légèrement déplacée lors d'une reconstruction ultérieure et entourée d'une vaste galerie (Figure 23.b). Le site a ensuite été utilisé comme nécropole durant le Moyen-Âge. À titre de comparaison, le fanum de Meyriez, qui à notre connaissance n'était pas associé à une villa, semble avoir suivi le même type d'évolution¹³¹.

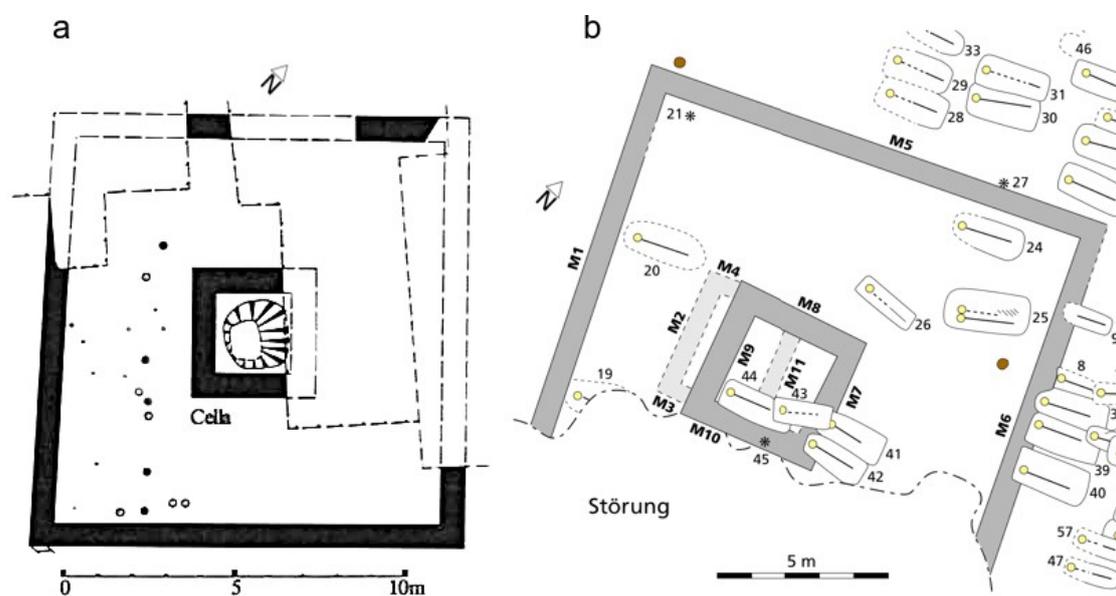


Figure 23 : Plan du fanum G2 de **Dietikon** et du fanum de **Rodersdorf** (d'après Ebnöther 1993 p. 49 ; Weber 2015 p. 12)

Le possible édifice cultuel de **Pré Gilbert (L27)**, qui n'est connu que par des images aériennes, possède un plan assez similaire. Une éventuelle petite cella était entourée de bases lithiques qui servaient probablement de supports aux colonnes d'une large galerie. Enfin, la construction de **Sainte-Solange (A14)**, également repérée en prospection aérienne, possède un plan qui se rapproche de ce type de temple à petite cella carrée et très large galerie.

Ces exemples, comme le bâtiment 7 de la villa de **Damblain (B2)**, montrent que la morphologie atypique de certains édifices cultuels peut être l'indice d'une construction réalisée en plusieurs phases. Généralement, il convient de prendre en compte le fait que ces structures particulièrement longévives ont vu leurs formes et leurs modes de construction évoluer au cours du temps.

131 Saby et Bugnon 1996 p. 88.

2.2.2.3 Les édifices à porche ou vestibule

Les temples à simple cella précédée d'un porche ou d'un vestibule sont les plus rarement attestés. Ce type de plan est à la fois proche de celui des temples classiques, mais aussi de celui de certaines annexes agricoles ou artisanales des villas. Pour cette seconde raison, en l'absence d'autres indices, de telles constructions ne se voient que rarement attribuer une fonction cultuelle par les archéologues, et souvent de façon peu assurée. Très peu ont livré du mobilier spécifique. Les critères retenus sont essentiellement : le soin apporté à la construction (dont la connaissance se limite souvent à celle des fondations), la proximité avec autre édifice cultuel et un emplacement privilégié :

Structure	Mention d'une construction soignée	Proximité avec un autre édifice cultuel	Présence de mobilier cultuel	Emplacement privilégié
Bais (L2) E2		Oui		Enceinte cultuelle
Damblain (B2) B7			Oui	Bordure de voie
Dinant (Gi3) Temple est	Oui	Oui		
Fliessem (B5) Temple nord	Oui	Oui		
Guichainville (L6) Bât.C		Oui		Enceinte cultuelle
Isigny (L7) Bât. annexe	Oui			
Jonzac (A2) Bât. 8	Oui			Centre de la cour principale
Montgermont (L10) Bât. 2	Oui			
Niederzier 488 (Gi10) Bât. 8	Oui			
Plomelin (L11) Bât. 1	Oui			
Tengen (Gs16) Bât. II	Oui			Face au bâtiment résidentiel
Voerendaal (Gi 13) Bât. K	Oui			

Le bâtiment 7 de **Damblain (B2)**, par sa forme très allongée, constitue une exception déjà évoquée. Pour les 11 autres temples, le rapport entre la longueur interne de la cella et sa largeur interne n'atteint pas 1,3. Le rapport moyen est inférieur à 1,1. Ces valeurs sont plus petites que celles préconisées par exemple par Vitruve, à savoir, pour la cella, un rapport de 1,25 entre la longueur et la largeur¹³². De la même façon, cet auteur propose un rapport de 2 entre la longueur totale du temple et sa largeur¹³³. Cette valeur n'est atteinte pour aucun de ces 11 édifices et la moyenne est inférieure à 1,5. Ils sont donc beaucoup plus compacts que les temples classiques à pronaos. Le bâtiment 8 de la villa de **Niederzier 488 (Gi10)**, par exemple, a pu être considéré comme un temple classique, de type gréco-romain¹³⁴. Cependant, sa forme ramassée et l'absence de podium l'éloignent beaucoup de ce modèle. Ces édifices ne peuvent être comparés aux temples classiques dont ils n'ont ni la monumentalité ni les proportions¹³⁵.

132 Vitruve, *De l'Architecture* IV.4.1.

133 *Ibid.*

134 Gaïtzech 2005 p. 81.

135 « Il s'agit plutôt de *cellae* simples auxquelles on ajoute un auvent à l'entrée. » (Fauduet 2010 p. 113).

Ils se distinguent cependant des autres annexes des villas en ce que le porche ou le vestibule est placé sur l'un des petits côtés, alors que les autres « pavillons » adoptent en général des formes barlongues, l'avancée formant alors une galerie de façade¹³⁶. Le bâtiment 2 de **Bais (L2)** constitue la seule exception. Sa fonction n'est d'ailleurs pas établie avec certitude. Il se peut qu'il n'ait constitué qu'un aménagement technique au sein de l'enclos.

2.2.2.4 Les édifices à cellas multiples

Je n'ai recensé que quatre probables édifices culturels de ce type. Deux sont implantés au centre d'une cour agricole¹³⁷. Ils possèdent chacun un plan complexe (Figure 24) qui est le résultat de plusieurs restructurations et agrandissements intervenus durant les trois premiers siècles de notre ère. Dans les deux cas, la structure d'origine était composée d'un unique espace rectangulaire (pointillés rouges) qui a été prolongé par d'autres pièces. Une fosse (en rouge), dont le comblement révèle la nature culturelle, était implantée à l'intérieur de l'une de ces extensions. À **Damblain (B2)**, il est possible que cette construction ait été reconvertie en grenier durant sa dernière phase d'occupation¹³⁸.

Les deux autres édifices à cella double ont été mis au jour à **Messimy (L9)** (Figure 25). Le bâtiment 2, le plus ancien, est une construction maçonnée rectangulaire dont l'espace intérieur est partagé en deux pièces de surfaces équivalentes. Le second présente deux cellas disjointes entourées d'une galerie. Son plan, évoquant celui d'un fanum à double cella, la qualité de ses fondations et sa proximité avec l'autre possible édifice culturel, sont les seuls d'indices de sa fonction. Guillaume Maza, le fouilleur du site, n'exclut d'ailleurs pas que l'une ou/et l'autre de ces structures aient pu constitué des mausolées¹³⁹.

136 Ferdière *et al.* 2010 p. 393.

137 **Damblain (B2)** et **Noyon (B13)**.

138 Cocquerelle 2014

139 Maza *et al.* 2017 p. 27.

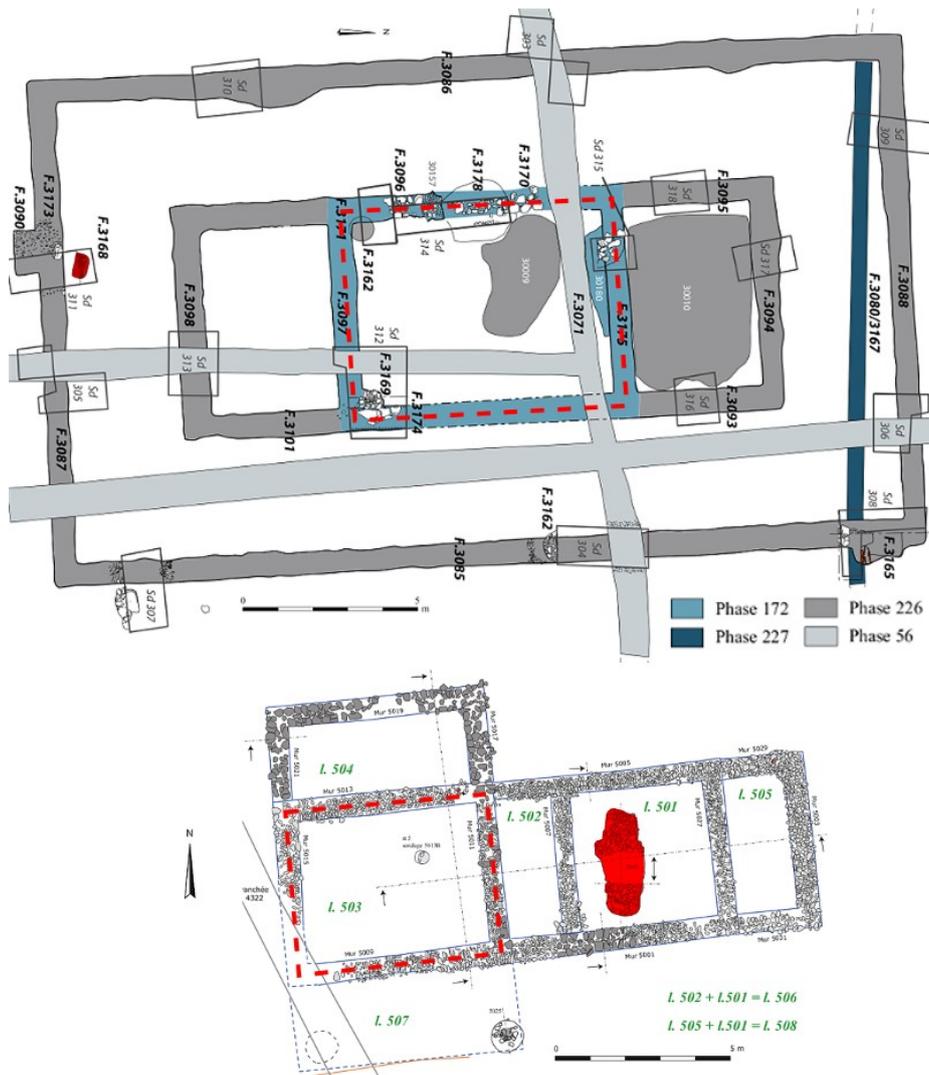


Figure 24 : Plan du bâtiment 13 de la villa de **Noyon** et du bâtiment 5 de la villa de **Damblain** (d'après De Muyllder 2014 p. 635 ; Boulanger 2012 vol. 2 p. 74)



Figure 25 : Vues depuis le nord-est et le sud des possibles édifices cultuels de la villa de **Messimy** (Maza *et al.* 2016 fig. 11 et fig. 20)

2.2.3 Les modes de construction et les décors

Dans certains cas, les élévations des édifices cultuels étaient réalisées en bois ou en torchis. Parmi les constructions de ce type, plusieurs étaient dotées d'une galerie périphérique. Ainsi, certains des temples les plus importants par leur taille étaient bâtis en matériaux légers¹⁴⁰.

D'une manière générale, les modes de construction des édifices cultuels se rapprochent de ceux des autres annexes de la villa. Cependant, certains d'entre eux se distinguent par leur réalisation soignée ou par l'importance de leurs fondations :

- **Bondorf (Gs3)** : fondations larges de 1 m et profondes de 1,2 m. Élévations parementées de petits moellons taillés.
- « Chapelles » de **Dinant (Gi3)** et bâtiment K de **Voerendaal (Gi13)** : murs larges de 0,75 m, réalisés en appareil soigné.
- Temples A et B de **Fliessem (B5)** : murs en pierres calcaires liées au mortier, chemisés d'un parement en brique à l'intérieur de la cella.
- **Isigny-sur-Mer (L7)** et **Bain-de-Bretagne (L1)** : fondations comparables à celles du bâtiment principal.
- **Neftenbach (Gs13)** : murs larges de 0,7 m à 0,85 m, soigneusement et profondément fondés sur plusieurs couches de galets.
- **Plomelin (L11)** : élévations en moellons équarris liés au mortier de chaux, identiques à celles du bâtiment principal.
- **Tengen (Gs16)** : fondations en pierres calcaires, larges de 0,8 m et 1 m. Élévation parementées en petit appareil.

Les sols sont rarement conservés mais présentent une certaine variété :

- Fanum nord d'**Avenches (Gs1)** : sol de la cella en terre battue sur un radier de galet et sol de la galerie, en terre.
- Fanum sud d'**Avenches (Gs1)** : sol de la cella en gravier, sol de la galerie en radier de galets.
- **Bondorf (Gs3)**, **Hechingen (Gs9)** et **Newel (B12)** : sol en ciment.
- « Chapelle » d'**Avenches (Gs1)** et « bâtiment carré » de **Ihn (B9)** : sol en ciment contenant des fragments de tuile.
- **Carnac (L3)** : sol en ciment mélangé à des galets.
- Temples A et B de **Fliessem (B5)** : sol en gravillon calcaire noyé dans du mortier.
- **Jonzac (A2)** : sol en ciment jaune.
- Fanum de **Richebourg (L12)** : sol composé de terre brune mélangée à du ciment et du cailloutis fortement compacté.
- Édifice cultuel de **Hofstade (B8)** : sol composé de chaux mélangée à des cailloux et à de la brique pilée.

140 Les fanums nord et sud d'**Avenches (Gs1)** (9,8 x 9,2 m et 8,5 x 7,5 m), le fanum G1 de **Dietikon (Gs6)** (9 x 9 m) et celui d'**Yvonand (Gs20)** dans sa phase initiale (8,7 x 8,15 m).

Yves Cabuy relève également cette variété dans la nature des sols pour l'ensemble des édifices cultuels des cités des Tongres et des Trévires¹⁴¹. Il y a également identifié la présence de planchers et de dallages. Selon Isabelle Fauduet, les sols bétonnés prédominent à partir du Ier siècle et la mosaïque reste rare¹⁴². Aucune n'est connue pour les édifices cultuels associés à une villa et aucune découverte de tesselles n'est mentionnée.

Enfin, notre connaissance des revêtements muraux se résume à très peu de choses :

- Fanum de **Carnac (L3)** : possible placage de marbre (mais les informations sont anciennes et incertaines).
- Bâtiment J de **Dietikon (Gs6)** bâtiment J : mur extérieurs enduits de mortier de terrazo, murs intérieurs peints en vert.
- Temple A de **Fliessem (B5)** : faces extérieures et intérieures de la cella recouvertes d'enduit peint.
- Bâtiment carré de **Ihn (B9)** : joints peints en rouge.

En conclusion, l'ensemble des critères formels analysés convergent vers deux points. Premièrement, ces constructions ne possèdent pas de caractéristiques formelles spécifiques qui les distingueraient de celles présentes dans d'autres contextes. Deuxièmement, elles présentent un aspect modeste. Les plans quadrilatères constituent la règle. Les techniques de construction sont le plus souvent semblables à celles utilisées pour les annexes de la villa. Dans le meilleur des cas, elles sont similaires à celles mises en œuvre pour la construction du bâtiment principal. Les quelques éléments dont nous disposons ne nous permettent pas non plus d'identifier l'existence de décors particulièrement soignés. La présence de colonnes n'est pratiquement jamais avérée. La galerie, quand elle existait, n'est en général connue que par les vestiges d'un mur (ou muret) périphérique, le plus souvent moins large que celui de la cella.

Ainsi, rien n'indique que les édifices cultuels associés à une villa constituaient de luxueuses constructions de prestige participant aux programmes architecturaux ostentatoires pourtant très présents au sein de certains grands centres domaniaux. Nous peinons le plus souvent à les distinguer des autres annexes. Des éléments décoratifs ou cultuels agrémentaient peut-être leurs façades et leurs galeries, permettant leur mise en valeur, mais il n'en existe aucune trace. Il est ainsi probable que certaines structures considérées comme agricoles ou artisanales par les fouilleurs aient pu être des espaces cultuels.

141 Cabuy 1991 p. 112.

142 Fauduet 2010 p. 132.

2.3 Des édifices souvent précoces

2.3.1 La chronologie générale

Pour près de la moitié de nos 88 édifices cultuels probables, une période de construction a pu être proposée. Celle-ci est généralement très large et couvre fréquemment une durée d'un siècle. Ce manque de précision dans les données est notamment dû à l'état d'arasement de ces structures, qui ont rarement livré de mobilier. De plus, ces constructions, disjointes des autres aménagements, sont difficiles à associer stratigraphiquement aux différentes phases connues du développement de la villa. Enfin, la très longue durée d'utilisation de ces espaces ne permet que très rarement de connaître leur période de mise en service. Souvent, les techniques de construction constituent, par comparaison avec celles employées pour les autres aménagements du centre domanial, les seuls indices chronologiques dont nous disposons. Notre étude se limite théoriquement aux édifices dont la construction est antérieure au III^{ème} siècle, mais dans certains cas cette datation ne peut être affirmée avec certitude. À défaut de pouvoir réaliser une analyse fine de la chronologie d'implantation des édifices cultuels, quelques caractéristiques d'ordre général semblent se dégager :

- Aucun édifice en usage durant le Haut-Empire ne semble antérieur à la conquête, même si certains perpétuaient ou réinvestissaient une structure cultuelle antérieure.
- On observe des constructions, ou des reconstructions, durant tout le Haut-Empire.
- La fin du I^{er} siècle et le début du II^{ème} siècle représentent les périodes les plus denses en terme de construction ou de reconstruction de ces édifices.

Ceux bâtis en matériaux légers, bois ou torchis, sont tous datés de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C., ou du I^{er} siècle ap. J.-C. Il convient cependant d'être prudent sur ce point. En effet, le type de construction est parfois utilisé pour proposer la datation d'une structure, et l'emploi de matériaux périssables est considéré *a priori* comme une marque d'ancienneté.

Par ailleurs, les temples à galerie périphérique présents dans notre catalogue sont essentiellement datés de la fin du I^{er} siècle et du début du II^{ème} siècle¹⁴³. Cette chronologie paraît conforme à celle qui est connue ailleurs en Gaule, tous contextes confondus¹⁴⁴. Ceux construits en matériaux légers paraissent plus précoces¹⁴⁵.

D'une manière générale, les évolutions morphologiques des temples associés à une villa ne semblent pas différer significativement de celles connues pour les autres contextes. Ton Derks observe qu'en Gaule du nord et en Germanie les premières constructions en bois sont apparues généralement vers le changement d'ère. Les constructions en pierre consistant en de simples rectangles n'ont été bâties qu'à partir du début du I^{er} siècle, et les galeries périphériques n'ont pas été mises en place avant la période suivante¹⁴⁶. Isabelle Fauduet reprend globalement les mêmes étapes du développement des temples au sein des sanctuaires, mais en propose une chronologie un peu plus haute¹⁴⁷.

Il est par ailleurs important de noter qu'à partir du II^{ème} siècle, pratiquement aucun édifice cultuel mis en place au sein des villas n'est doté de galeries¹⁴⁸. La plupart des sites où ils ont été identifiés ont été fouillés au XXI^{ème} siècle et les données peuvent être considérées comme fiables.

143 Aiseau (G1) (100-110), Avenches (Gs1) T2 (50-100), Bais (L2) E4 et E9 (75-100), Dietikon (Gs6) G1 (50-90), Newel (B12) (80-120), Noyon (B13) B19 (70-125), Touffréville (L14) (70-100).

144 Cabuy 1991 p. 167.

145 Richebourg (L12) : fin du I^{er} siècle av. J.-C. ; Avenches (Gs1) (T1) et d'Yvonand (Gs20) (état 1) : première moitié du I^{er} siècle.

146 Derks 1998 p. 177.

147 Fauduet 2010 p. 160.

Seuls trois temples à galerie sont datables du II^{ème} siècle. Ceux de **Dietikon (Gs6)** (G2) et d'**Yvonnand (Gs20)** (état 2) ne sont d'ailleurs que des reconstructions de fanums en bois édifiés durant le I^{er} siècle. La datation du dernier, celui de **Matagne (Gi7)**, n'est pas très assurée.

Nous constatons également que la presque totalité des édifices cultuels créés au II^{ème} siècle et constitués d'une simple cella (éventuellement précédée d'une avant-salle) n'ont pas été construits à proximité d'un temple déjà existant. Ils ne viennent pas compléter un équipement cultuel mais en constituent de nouveaux. Je serai amené à m'interroger sur la signification à donner à un tel changement. Il s'agira notamment d'essayer de comprendre si cette évolution planimétrique traduit une modification du rôle attribué à ces édifices.

2.3.2 Les évolutions comparées des édifices cultuels les mieux documentés

Quelques sanctuaires sont suffisamment bien documentés pour que l'on puisse identifier et dater, au moins approximativement, plusieurs phases d'aménagement ou de reconstruction de chacun des édifices qui les composent. Je présente ci-après l'évolution chronologique schématique de ces ensembles (Figure 26).

Les fanums maçonnés apparaissent comme l'aboutissement de réaménagements ou de reconstructions de structures antérieures plus modestes. Ces dernières pouvaient être des sépultures, de petits bâtiments à quatre poteaux d'angle et fosse centrale ou des cellas rectangulaires en bois. Des constructions annexes, parfois présentes dès l'origine, accompagnent généralement les temples les plus grands.

En plus de ceux présentés ci-après, quatre fanums ont livré des témoignages de l'existence de plusieurs phases de construction¹⁴⁹. Par ailleurs, deux autres, pour lesquels nous ne connaissons pas de structures construites antérieures, ont été édifiés sur un espace possédant une fonction culturelle déjà établie¹⁵⁰. Finalement, ceux pour qui l'absence d'indices laisse supposer qu'ils ont été établis sur un espace antérieurement non-cultuel sont rares¹⁵¹. Pour ceux-ci, rien ne prouve d'ailleurs qu'ils ont effectivement été bâtis *ex nihilo*. Ainsi, nous observons, dans le contexte des centres domaniaux, que l'évolution des édifices à cella simple vers les temples à galerie semble se faire essentiellement par une reconstruction ou un agrandissement des structures existantes, plutôt que par des créations de constructions nouvelles.

148 **Aspiran (N1)**, **Bondorf (Gs3)**, **Damblain (B2)** B7, **Hechingen (Gs9)**, **Hofstade (B8)**, **Jonzac (A2)**, **Montgermont (L10)**, **Noyon (B13)** B16 et B17 et **Voerendaal (Gi13)** K et L.

149 Les édifices cultuels de **Gibloux (Gs7)**, **Matagne (Gi7)**, **Rodersdorf (Gs14)** et **Touffréville (L14)**.

150 Le fanum d'**Aiseau (Gi1)** et le fanum E4 de **Bais (L2)**.

151 Le fanum E9 de **Bais (L2)**, celui de **Chatillon (L4)** et celui de **Fliessem (B5)**.

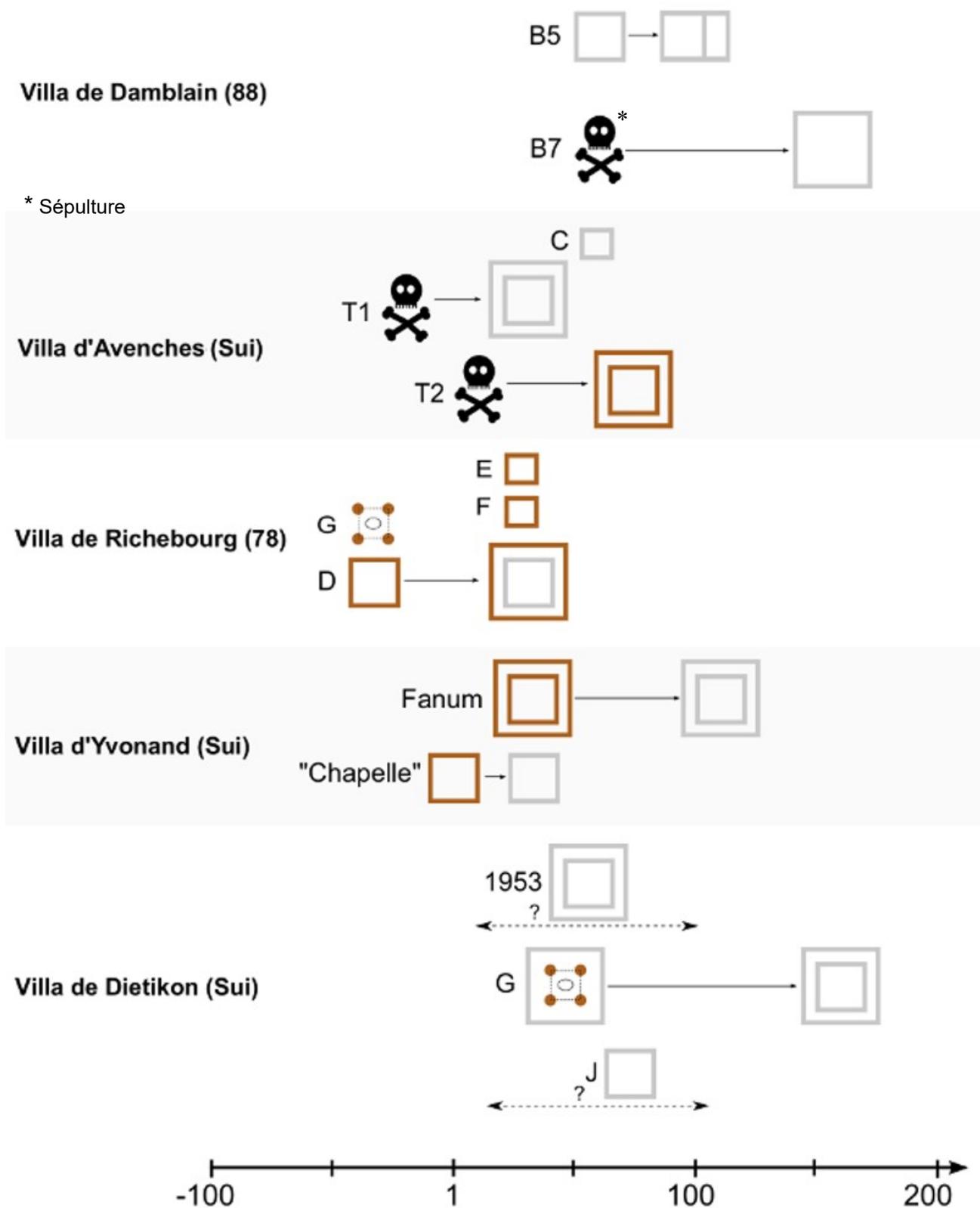


Figure 26 : Chronologie schématique comparée de l'évolution des édifices culturels de cinq villas

2.3.3 L'évolution des édifices cultuels comparée à celle des villas

Avant même d'entrer dans l'étude des cas particuliers, il est frappant de constater que les deux périodes importantes dans l'évolution des édifices cultuels ruraux en Gaule coïncident avec celles du développement des centres domaniaux. Il s'agit schématiquement de la fin du Ier siècle av. J.-C. et de la fin du Ier siècle ap. J.-C.

En effet, à partir de la période augustéenne, on observe la mise en place de nombreux établissements gallo-romains précoces. Même s'ils présentent une filiation formelle avec les établissements laténiens antérieurs, ils traduisent sans doute un changement des modes d'exploitation ou des structures sociales¹⁵². L'apparition concomitante des édifices cultuels à plan centré¹⁵³ semble également liée à une évolution des pratiques cultuelles, découlant de la mise place de nouveaux cadres administratifs et culturels. À partir de la seconde moitié du Ier siècle, nous assistons à une monumentalisation des centres domaniaux, qui, dans les campagnes, trouve son parallèle avec l'édification de nombreux fanums maçonnés. Ainsi, il existe un fort lien formel et chronologique entre la mise en place et le développement du bâti des villas et de celui des sanctuaires ruraux.

Pour autant, ces deux types de complexes n'étaient que rarement associés. Quand tel était le cas, et pour les villas qui sont suffisamment documentées, nous constatons une corrélation entre les différentes phases de la mise en place des structures bâties, résidentielles et cultuelles.

La villa de **Bais (L2)** a fait l'objet d'une fouille préventive qui a permis d'identifier la cour résidentielle et le sanctuaire attenant¹⁵⁴. Leurs enceintes fossoyées primitives sont approximativement contemporaines. La fonction cultuelle de l'enclos précédant le sanctuaire maçonné se déduit du maintien durant tout le Haut-Empire de son orientation et d'une partie de ses délimitations initiales. À défaut de chronologies absolues, l'ensemble a pu être assez précisément phasé. Ainsi, bien que la stricte contemporanéité de la mise en place des aménagements repérés pour une même phase ne puisse être établie, nous décelons un parallèle chronologique significatif entre le développement des enclos, résidentiel et cultuel :

Villa de Bais (L2)		
Phase	Enclos principal	Enclos cultuel
<u>Phase 1</u> Vers le changement d'ère	Enclos fossoyé	Enclos fossoyé
<u>Phase 2</u> Vers le milieu du Ier siècle	Agrandissement de l'enclos fossoyé	Agrandissement de l'enclos fossoyé
<u>Phase 3</u> Dernier quart du Ier siècle	Construction de la villa maçonnée Construction d'un mur de clôture	Probable construction des édifices maçonnés E2, E3 et E4 Construction d'un mur de clôture

Il n'est pas possible d'établir si la mise en place de l'enclos résidentiel a précédé celle de l'enclos cultuel ou bien si c'est le contraire. Les deux ont évolué parallèlement durant les phases 1 et 2¹⁵⁵. Pour les périodes suivantes, les indices chronologiques manquent pour dater la construction des édifices maçonnés.

152 Ferdière *et al.* 2010 p. 399.

153 « Répétons une fois encore qu'il n'y a pas, à ce jour, de temple à galerie périphérique attesté avant l'époque augustéenne. » (Agusta-Boularot *et al.* 2017 p. 5, note 40).

154 Pouille 2011.

155 *Ibid.* p. 228.

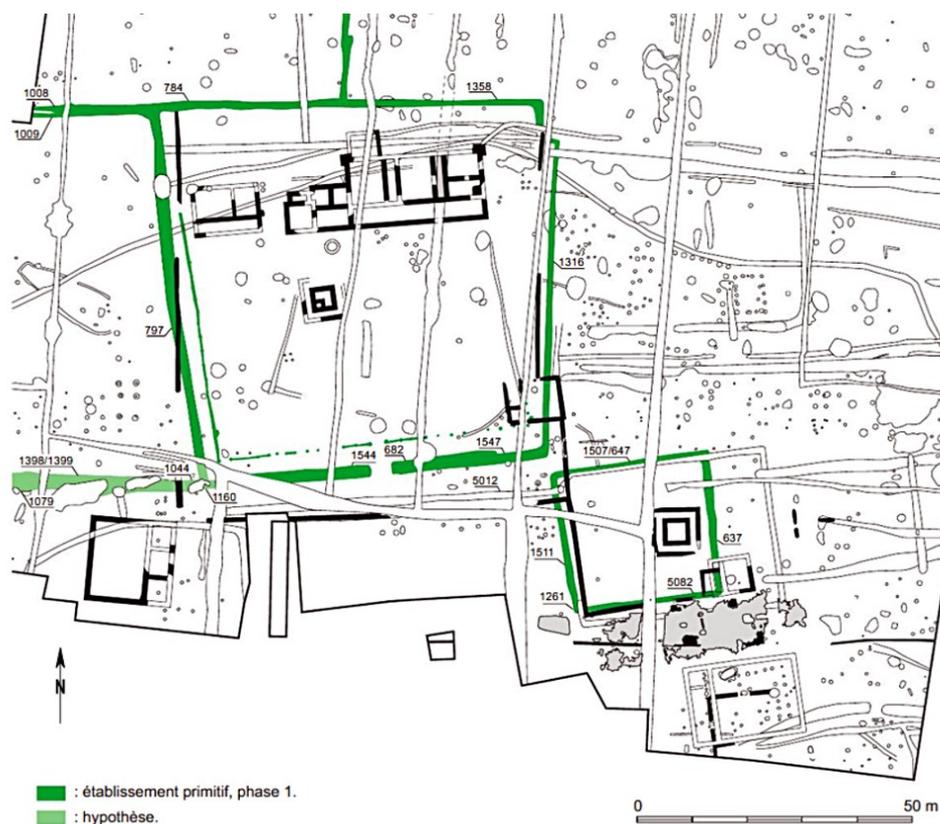


Figure 27 : Plan de l'établissement primitif de **Bais** (Pouille 2011 p. 33)

Le plan ci-dessus (Figure 27) montre que les enceintes, résidentielle et culturelle, définies lors de l'installation de l'établissement primitif n'ont pas été sensiblement modifiées par la suite, notamment lors de la construction de la villa maçonnée. La chronologie d'implantation et de développement de cet établissement illustre le schéma présenté dans le paragraphe précédent. Sur ce site, le sanctuaire, créé probablement à la même époque que la ferme gallo-romaine précoce, a continué à être utilisé et développé tout au long du Haut-Empire, parallèlement à la partie résidentielle de la villa.

La fouille de la villa de **Richebourg (L12)** a donné lieu à un long article de synthèse¹⁵⁶. Le cas de ce complexe est assez proche du précédent, tant en termes de structures que de chronologie. Toutefois, les phases précoces des édifices culturels ont laissé plus de vestiges, y compris mobiliers, qui ont permis des datations plus précises. Ici aussi, l'ensemble culturel a évolué parallèlement à la partie résidentielle :

Villa de Richebourg (L12)		
Phase	Enclos principal	Aménagements culturels
<u>Phase 1</u> 40 à 10 av. J-C. (Figure 28)	Bâtiment résidentiel construit sur un solin de pierres, élévations en matériaux légers décorées d'enduit de mortier incisé	Édifice culturel à cella simple (D), construit sur un solin de pierres, élévations en matériaux légers décorées d'enduit de mortier incisé
<u>Phase 2</u> Début du Ier siècle	Reconstruction complète de la villa, en maçonnerie de calcaire	Remplacement de l'édifice culturel par une cella en maçonnerie de calcaire et adjonction d'une galerie périphérique

¹⁵⁶ Barat 1999.

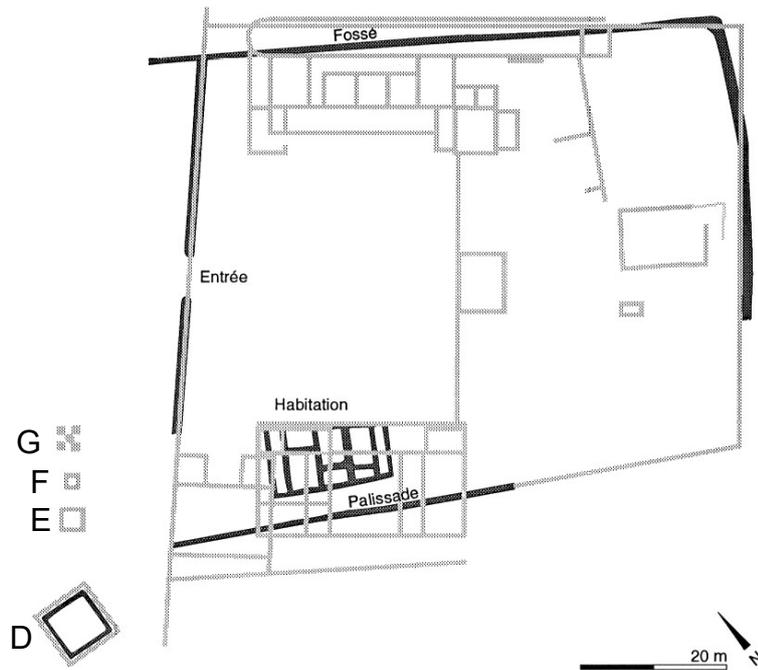


Figure 28 : Plan de la phase 1 (en noir) de la villa de **Richebourg** (d'après Barat 1999 p. 123)

La « chapelle » G se présente sous la forme d'une structure à quatre poteaux d'angle, ayant possédé initialement une fosse centrale. Cette dernière aurait été comblée au début du Ier siècle, remplacée par un calage en pierre destiné probablement à maintenir un objet de culte. Ainsi l'aménagement initial pourrait, comme le premier état du fanum, être contemporain de la phase 1 de la villa. Cet ensemble paraît cependant plus ancien que celui de la villa de **Bais (L2)**. La construction de la villa maçonnée et du temple à galerie sont également plus précoces.

Le site de **Dietikon (Gs6)** se trouvant sous la ville actuelle, il n'a pu être fouillé que partiellement et sur de petites fenêtres, lors de plusieurs opérations réalisées au XXème siècle. Christa Ebnöther a mené un travail de synthèse portant sur l'ensemble du complexe¹⁵⁷. Les phases de construction de cette villa sont moins précisément documentées que pour les deux établissements précédents. Cependant, un lien entre les différentes étapes de mise en place des constructions résidentielles et cultuelles a également été établi :

Villa de Dietikon (Gs6)		
Phase	Enclos principal	Aménagements cultuels
<u>Phase 1</u> 1er quart du Ier siècle	Constructions en bois	
<u>Phase 2</u> Milieu du Ier siècle	Construction de la villa maçonnée	Construction d'un édifice cultuel (G1) à quatre poteaux d'angle et galerie périphérique
<u>Phase 3</u> Milieu du IIème siècle	Restructuration du bâtiment résidentiel	Reconstruction en dur du fanum (G1 → G2)

¹⁵⁷ Ebnöther 1993.

Le temple G1 se trouvait peut-être à son origine sur un îlot, entre les deux bras d'un petit cours d'eau. Il n'est pas impossible que son édification date de l'établissement initial en bois. Il serait alors cohérent d'envisager que la galerie périphérique en pierre, d'une orientation légèrement différente, ait pu être ajoutée durant la période suivante.

La villa d'**Yvonand (Gs20)** est bien documentée par des fouilles récentes qui ont fait l'objet de plusieurs articles, et les datations des différentes phases d'occupation ont pu être établies avec précision¹⁵⁸. Les édifices cultuels forment un petit sanctuaire implanté à 80 m au sud de l'enceinte de la villa, en position dominante.

Villa d' Yvonand (Gs20)		
Période	Enclos principal	Aménagements cultuels
Antérieure au 1er tiers du Ier siècle	Occupation de nature indéterminée	Construction d'un édifice cultuel en matériaux légers
1er tiers du Ier siècle	Construction de la partie résidentielle sud	Reconstruction en pierre du premier édifice cultuel. Construction d'un second, plus grand, en matériaux légers
Fin du Ier siècle ou début du IIème siècle	Restructuration de la villa avec la construction de la partie résidentielle nord	Construction d'un fanum maçonné englobant le second édifice cultuel

La construction du premier édifice cultuel semble précéder celle de la villa maçonnée, pourtant relativement précoce. Par la suite, à chaque modification de la partie résidentielle, le sanctuaire a été complété ou embelli.

La villa de **Damblain (B2)** a fait l'objet d'une fouille préventive qui a permis l'étude de l'ensemble des structures bâties du complexe¹⁵⁹. De plus, Sylvie Cocquerelle et Karine Boulanger ont chacune mené une analyse chronologique et spatiale des aménagements cultuels et funéraires découverts sur le site¹⁶⁰.

Villa de Damblain (B2)		
Période	Enclos principal	Aménagements cultuels et funéraires
Courant du Ier siècle		Possible construction d'un mausolée en bord de route
Seconde moitié du Ier siècle	Construction de la villa maçonnée	Construction d'un édifice cultuel maçonné (B5). Possible construction d'un second mausolée
Fin du Ier siècle ou début du IIème siècle	Agrandissement de la villa	Agrandissement de l'édifice cultuel (B5)
Courant du IIème siècle	Agrandissement de la villa	Agrandissement de l'édifice cultuel (B5) Construction d'un autre édifice cultuel (B7) englobant le second mausolée

158 Dubois et Paratte 1994 et 2001 ; Dubois *et al.* 2003.

159 Boulanger 2012.

160 Cocquerelle 2014 ; Boulanger 2016.

L'édifice cultuel présent au centre de la cour agricole date de la construction de la villa. Celle-ci ne semble pas avoir succédé à un établissement antérieur. Le second temple, à l'extérieur de l'enceinte, a été construit sur une sépulture qui daterait, comme la villa, de la fin du Ier siècle. Dans cet exemple également, les structures cultuelles ont évolué parallèlement à celles de la villa.

La villa de **Matagne (Gi7)** et le sanctuaire proche ont été fouillés essentiellement durant les années 1970. Guy de Boe a publié une monographie du site en 1982¹⁶¹. L'enclos était établi à environ 100 m de la villa et il est beaucoup plus vaste que le bâtiment résidentiel. Au moins trois villas ont été identifiées dans un rayon de deux à trois kilomètres de ce sanctuaire. Les datations des différents aménagements ne sont pas établies avec précision mais le tableau comparatif suivant (Figure 29) se révèle significatif :

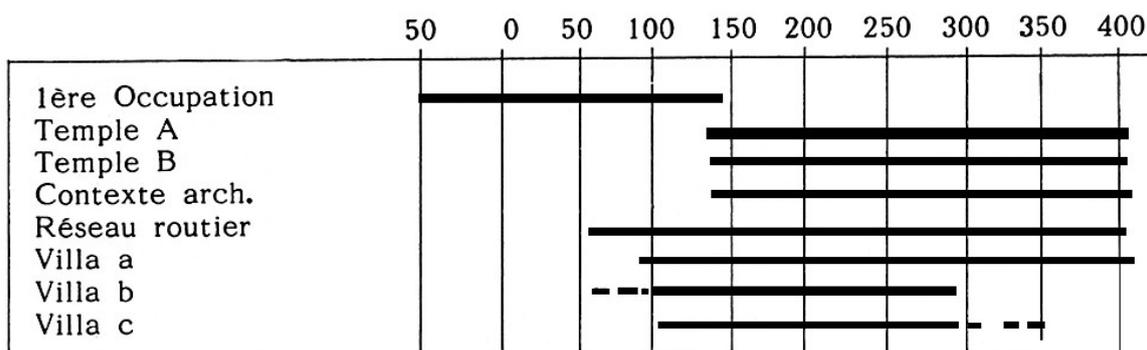


Figure 29 : Comparaison des périodes d'occupation des différents aménagements de Matagne-la-Petite (Cabuy 1991 p. 240)

La « 1ère occupation » est la construction rectangulaire découverte sous la cella du temple A. Sa fonction cultuelle est très probable. Cette structure est la plus ancienne connue sur le site et pourrait dater du milieu du Ier siècle avant J.-C. Elle a très certainement fonctionné jusqu'à la construction du temple A.

Ainsi, trois constats s'imposent concernant la chronologie des édifices cultuels en lien avec une villa :

- Ils étaient présents dès l'installation de la villa, voire dès l'implantation de la ferme gallo-romaine précoce qui l'a parfois précédée.
- Ils ont été conservés, et le plus souvent embellis, lors des phases de reconstruction ou de réaménagements de la villa,
- Leur chronologie d'implantation est similaire à celle de l'ensemble des constructions du même type présentes ailleurs en contexte rural.

161 De Boe 1982.

2.4 Les différents modes d'implantation des édifices cultuels

2.4.1 Les ensembles enclos

D'après les données de 1992¹⁶², sur l'ensemble du territoire de la Gaule, tous contextes confondus, environ 1/3 des sanctuaires (223 sur 653) étaient inscrits dans un péribole. Pour les villas, cette proportion est inférieure à 20%. Ce chiffre ne rend probablement pas entièrement compte de la réalité car les études anciennement réalisées ne concernaient que les édifices eux-mêmes et rarement les aménagements annexes. Les traces d'éventuels fossés ou de palissades en matériaux périssables sont d'ailleurs difficilement détectables. Il apparaît malgré tout que les édifices cultuels associés à une villa étaient moins souvent enclos dans un péribole que les autres. Une première explication à ce constat serait qu'en certaines occasions la cour de la villa elle-même pouvait se transformer en aire cultuelle. Par exemple, à **Aspiran (N1)**, Stéphane Mauné suppose que l'existence de murs entourant la cour rendait non nécessaire l'érection d'un enclos entourant l'édifice cultuel¹⁶³. D'ailleurs, à part le tout petit espace de **Saint-Patrice (L13)**, aucun enclos n'était construit à l'intérieur de la cour. Ils étaient édifiés, soit en bordure de celle-ci¹⁶⁴, soit à l'extérieur¹⁶⁵.

Isabelle Fauduet indique que, en Gaule, la longueur moyenne des sanctuaires enclos est de 50 m et que, dans quelques rares cas, ils dépassent 100 m¹⁶⁶. Nous retrouvons ces caractéristiques pour le contexte spécifique des villas. Le tableau synthétique ci-après indique les surfaces maximales atteintes par les bâtiments résidentiels et les enclos. La contemporanéité de ces états n'est cependant pas assurée. Par ailleurs, ces données présentées par ordre croissant des surfaces occupées par les sanctuaires, montrent qu'il n'existe pas de corrélation entre leurs dimensions et celles du bâtiment résidentiel de la villa :

Villa	Aménagements internes	L. du sanctuaire	S. du sanctuaire	S. du bât. résidentiel
St-Patrice (L13)	Édifice cultuel à simple cella	10 m	77 m ²	800 m ²
Lösnich (B10)	Édifice cultuel à simple cella	30 m	800 m ²	600 m ²
Ihn (B9)	2 édifices cultuels à simple cella et un édifice cultuel à cella octogonale	60 m	870 m ²	475 m ²
Hechingen (Gs9)	Au moins 10 édifices cultuels à simple cella	34 m	1200 m ²	1000 m ²
Avenches (Gs1)	Enclos nord : fanum et édifice cultuel à simple cella. Enclos sud : fanum	55 m	1300 m ²	-
Bais (L2)	Fanum et édifice cultuel à simple cella	60 m	1600 m ²	400 m ²
Guichainville (L6)	2 édifices cultuels à simple cella	60 m	3300 m ²	300 m ²
Noyon (B13)	Enclos nord : fanum. Enclos sud : plusieurs édifices cultuels à simple cella	>100 m	4500 m ² (estimation)	10000 m ² (estimation)
Matagne (Gi17)	2 fanums, un puits	75 m	4700 m ²	540 m ²

162 Fauduet 2010 p. 73.

163 Mauné *et al.* 2010 § 60.

164 **Bais (L2)**, **Guichainville (L6)**, **Ihn (B9)**, **Lösnich (B10)** et **Noyon (B13)**.

165 **Avenches (Gs1)**, **Hechingen (Gs9)** et **Matagne (Gi7)**.

166 Fauduet 2010 p. 75.

L'emplacement des temples à l'intérieur d'un sanctuaire clos, ainsi que leurs dimensions sont des caractéristiques très variables d'un site à l'autre. Pour la région Tongres-Trévires, Yves Cabuy ne constate pas de lien entre les dimensions de l'aire sacrée, celles des temples construits à l'intérieur et leur nombre¹⁶⁷. Souvent, ils sont approximativement alignés ou perpendiculaires les uns aux autres. Isabelle Fauduet relève que le temple le plus grand occupe généralement une position centrale mais qu'il existe de nombreuses exceptions à cette règle. Celles-ci découlent d'une mise en place asynchrone des différents éléments du sanctuaire, de l'existence de structures existantes non reconnues ou de contraintes planimétriques spécifiques¹⁶⁸.

L'enclos d'**Hechingen (Gs9)** fait partie des mieux documentés. Il a été décrit dans deux monographies¹⁶⁹. À l'intérieur d'une enceinte quadrilatère de 1200 m², plusieurs petits édifices ont été érigés sans schéma d'implantation apparent (Figure 30). Aucun autre exemple de sanctuaire domanial n'est comparable à celui-ci. Sa mise en place ne semble pas antérieure à la fin du II^e siècle. L'enclos a fait l'objet d'un agrandissement non daté, suivi de l'implantation de nouveaux édifices. Tous se présentent sous la forme de petites constructions quadrilatères ménageant un espace intérieur de 2 m² environ. Les sanctuaires constitués de plusieurs petites structures se rencontrent ailleurs en contexte rural (Figure 31), mais pas en association avec une villa. L'importance de celui-ci ainsi que sa configuration interrogent sur la fonction de l'ensemble du complexe qu'il forme avec l'établissement auquel il était associé.



Figure 30 : Plan du sanctuaire d'**Hechingen** (d'après Janje-Schmidt et Lawrenz 2005)

167 Cabuy 1991 p. 146.

168 Fauduet 2010 p. 81.

169 Schmidt-Lawrenz 1999 ; Janje et Schmidt-Lawrenz 2005.

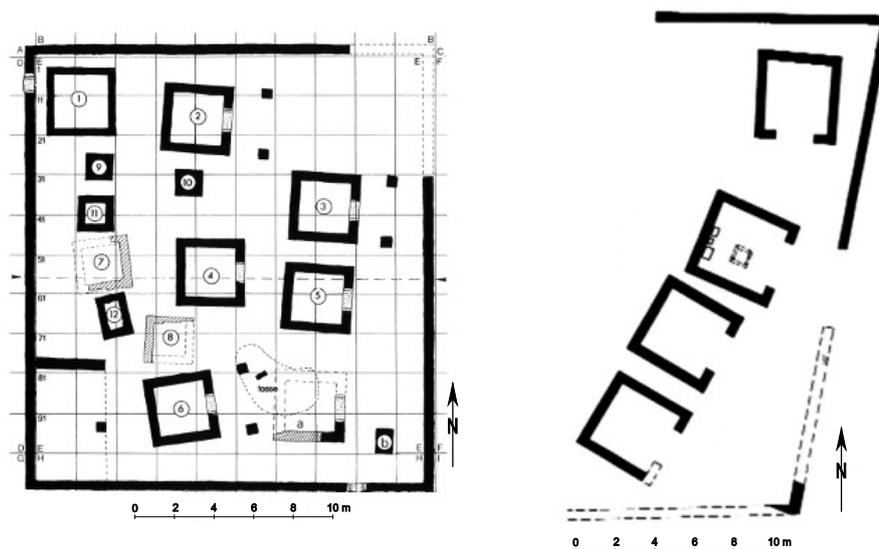


Figure 31 : Plan du sanctuaire des Basiols (12) et de celui de Lioux (84) (état du Haut-Empire) (d'après Bourgeois *et al.* 1993 p. 142 ; Häussler 2008 p. 197)

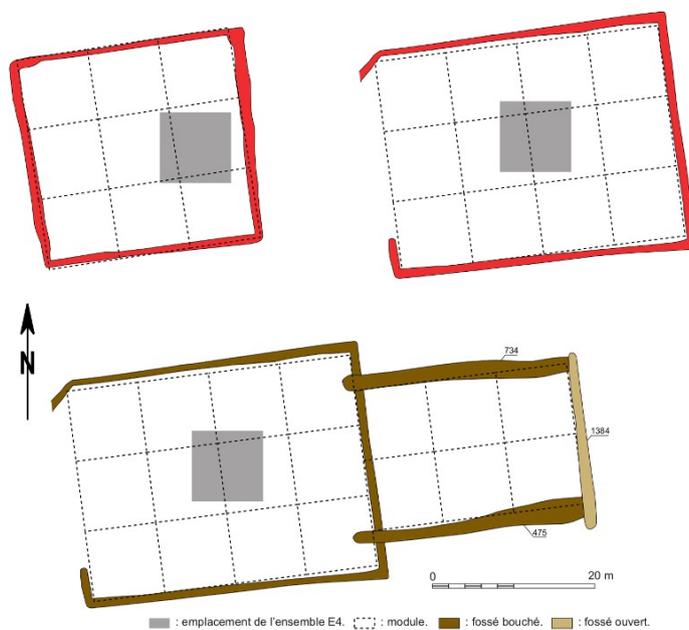


Figure 32 : Plans schématiques de trois phases d'aménagement du sanctuaire de **Bais** (d'après Stéphane Jean, *in* Pouille 2011 p. 151, p. 159 et p. 168)

À **Bais (L2)**, la forme du sanctuaire à l'intérieur duquel a été construit le fanum E4 a évolué au cours du temps. L'enclos initial, daté de la fin du Ier siècle av. J.C., formait un carré. Stéphane Jean a établi que sa longueur peut être divisée en trois modules, réutilisés à chaque modification de l'enceinte durant le Haut-Empire¹⁷⁰ (Figure 32). La longueur du fanum correspond à un module. Ainsi, durant deux siècles au moins, les dimensions initiales de l'enclos ont dicté celles des réaménagements successifs.

¹⁷⁰ *In* Pouille 2011.

Le constat est le même pour le sanctuaire nord du site d'En-Chaplix à **Avenches (Gs1)**. Une première enceinte funéraire pratiquement carrée, de 23 m de côté, a d'abord été construite en bordure de voie, à la fin du Ier siècle av. J.-C. (Figure 33, en vert). Probablement à la suite d'un élargissement de cette dernière, ce premier enclos a été reconstruit, en position légèrement décalée vers le sud-est, tout en gardant son orientation et ses dimensions (Figure 33, en bleu), et en incluant la sépulture originelle. Un fanum a été construit au-dessus de cette dernière, se trouvant de ce fait décentré et désaxé dans la nouvelle enceinte.

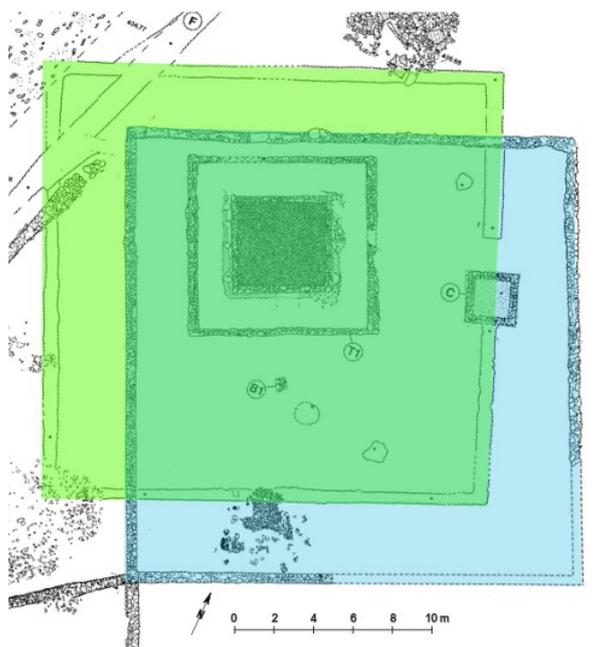


Figure 33 : Plan des deux phases principales de l'enclos nord du sanctuaire d'Avenches En-Chaplix (d'après Castella et Flutsch 1990 p. 8)

Cependant, j'ai pu constater que le module de référence adopté pour la réalisation du sanctuaire a été utilisé lors de la mise en place des nouveaux aménagements, notamment le fanum et le petit édifice carré (Figure 22). Ces rapports de longueurs sont trop nombreux et trop précis pour être le fait du hasard. Par exemple, la largeur de la galerie de façade du fanum mesure la moitié de la longueur de la cella, dimension qui la sépare également de l'autel B1 placé en avant. La cella mesure également le double de la petite construction annexe C. Si l'on part du principe que l'agrandissement de la voie a nécessité un déplacement du sanctuaire, celui-ci a été effectué de telle façon à assurer, en dépit des contraintes, un maximum de continuité formelle entre l'ancien et le nouveau complexe cultuel :

- Le nouvel enclos englobait la sépulture, au dessus de laquelle a été construit le fanum.
- Le nouvel enclos possédait les mêmes dimensions et pratiquement la même orientation que le premier.
- L'édifice cultuel annexe a été construit sur l'ancienne entrée du sanctuaire.
- Les dimensions initiales du sanctuaire ont été utilisées pour formater l'ensemble des nouvelles structures.

J'ai également observé que les emplacements des aménagements de l'enclos sud étaient liés à ceux de l'enclos nord par des règles géométriques strictes (Figure 34). Le principal dépôt rituel (point A) participait aussi de cette organisation planimétrique rigoureuse.

De l'étude planimétrique des sanctuaires de Bais et d'Avenches, plusieurs caractéristiques

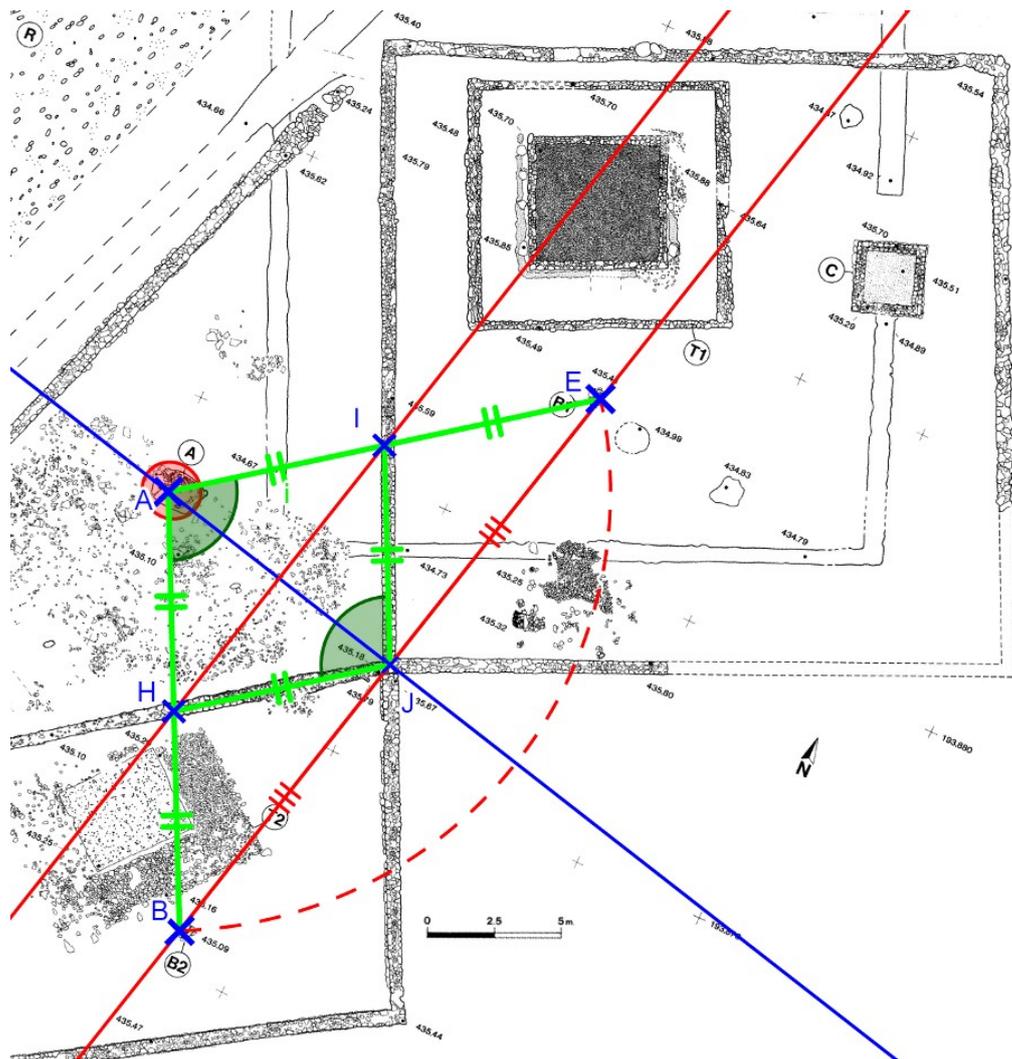


Figure 34 : Éléments de symétrie du sanctuaire d'En-Chaplix à **Avenches** (établis d'après la carte figurant dans Castella et Flutsch 1990 p. 8)

communes se dégagent :

- L'enclos initial a été déplacé ou agrandi tout en conservant la même orientation et des dimensions, sinon égales, du moins déductibles les unes des autres.
- Les dimensions des aménagements internes postérieurs respectent des valeurs modulaires dictées par les dimensions originelles de l'enceinte.
- Le sanctuaire a été utilisé durant tout le Haut-Empire, au moins.

Ces éléments concourent à un même constat : la forme originelle et l'organisation interne de ces deux sanctuaires de villa ont été respectées lors des différents réaménagements. Cette continuité formelle traduit probablement une volonté de pérennisation symbolique de ces enceintes qui passait ici par le respect de la trame modulaire, matérialisant une forme de mémoire topique. Vitruve insiste sur l'importance de la mise en œuvre d'une organisation modulaire stricte pour la construction des temples¹⁷¹. Selon cet auteur, le respect de ces règles est justement rendue nécessaire par la grande

171 Vitruve, *De l'architecture* III.1.4.

longévité de ces édifices¹⁷². Dans son traité, Vitruve fait souvent appel à l'intelligence pratique des architectes qui doivent être en mesure de s'adapter aux réalités complexes du terrain¹⁷³. Les exemples de **Bais (L2)** et d'**Avenches (Gs1)** illustrent la façon dont certains ont su maintenir la structure métrologique originelle du sanctuaire en dépit des contraintes induites par les différents agrandissements et reconstructions.

2.4.2 La villa comme aire cultuelle ?

Le plus souvent, il n'existe pas d'enclos délimitant spécifiquement les aires cultuelles implantées au sein d'une villa. Dans quelle mesure les différentes constructions de cette dernière pouvaient, le cas échéant, assurer des fonctions habituellement dévolues aux divers aménagements présents dans les sanctuaires ?

Les portiques, généralement ouverts sur la cour du sanctuaire, faisaient partie des éléments les plus caractéristiques des aires cultuelles¹⁷⁴. Dans leur forme la plus simple, il s'agissait de constructions faisant face à l'entrée du temple (Figure 35.b et .c). Aucun des neuf sanctuaires enclos connus, associés à une villa, ne possédait ce type d'aménagement. L'édifice cultuel se trouvait parfois à peu de distance du bâtiment résidentiel, approximativement dans l'axe de la galerie de façade, reproduisant ainsi formellement l'ordonnancement temple/portique¹⁷⁵ (Figure 35.a). De la même façon, à **Saint-Patrice (L13)**, un portique à double galerie se dressait à 4 m de l'édifice cultuel (Figure 36).

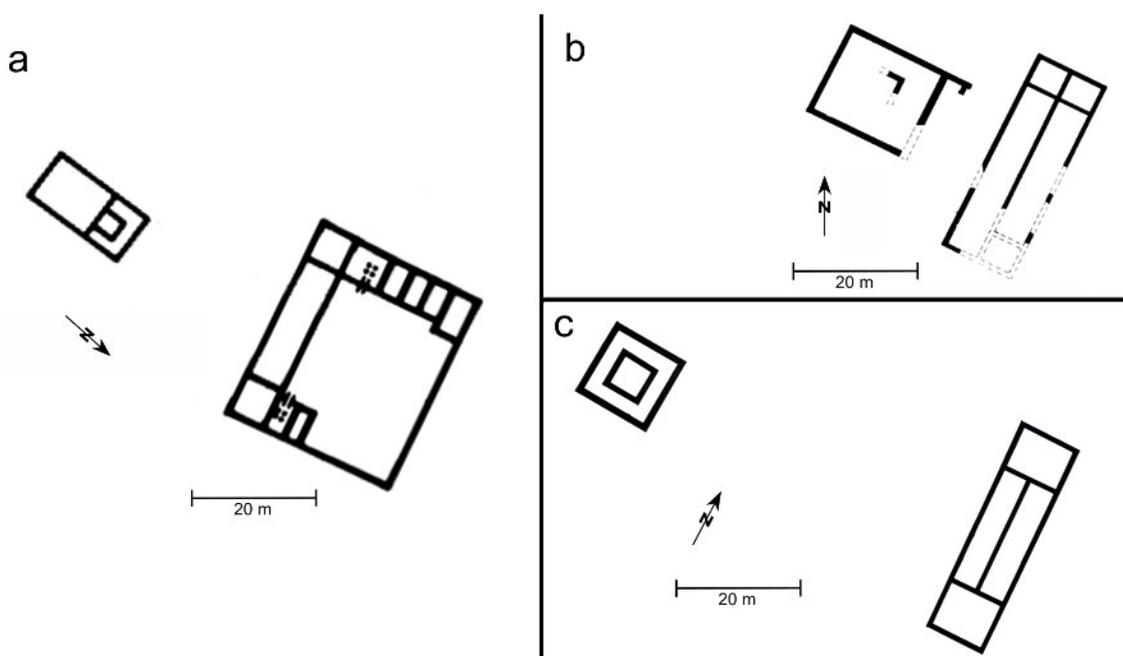


Figure 35 : Plans schématiques : a) temple et bâtiment résidentiel la villa de **Tengen** (d'après Aufdermauer 1986) ; b) temple et portique du sanctuaire de Mauves (d'après Aubin 1981 p. 358) ; c) temple et portique du sanctuaire d'Entrammes (Pétorin *et al.* 1995 fig. 20)

172 « C'est surtout aux temples des dieux qu'elles sont applicables, car les mérites et les défauts de ces constructions perdurent en général à travers les siècles » Vitruve, *De l'architecture* III.1.4. (Gros 2015).

173 Gros 2015 p. LXIV.

174 Fauduet 2010 p. 77.

175 **Bais (L2)**, **Bondorf (Gs3)**, **Tengen (Gs16)** et **Touffreville (L14)**.

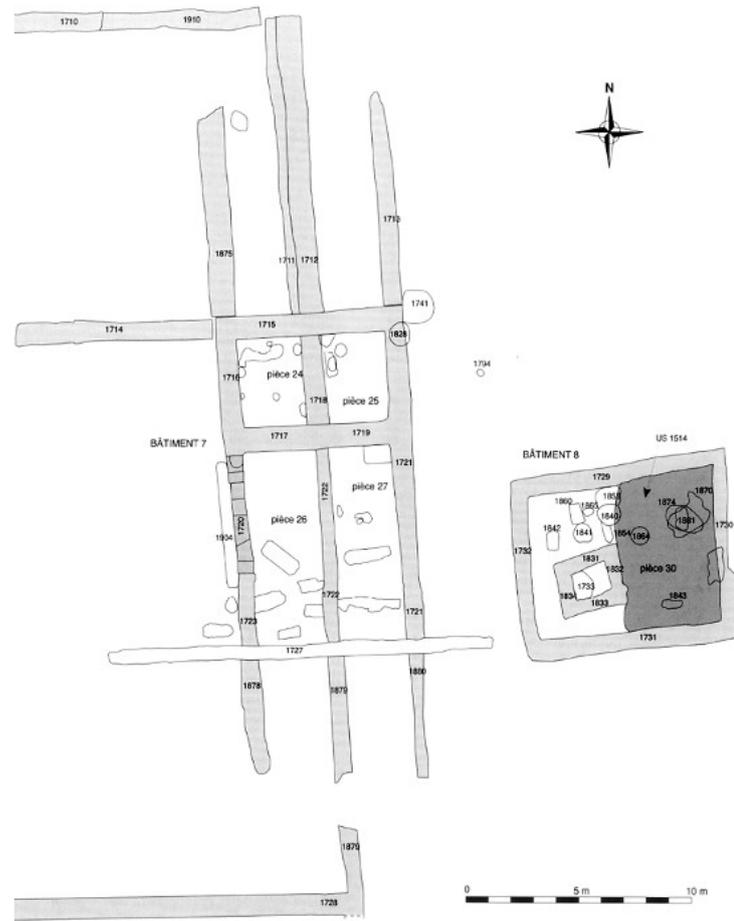


Figure 36 : Portique et enclos cultuel de la villa de **St-Patrice** (d'après Guiot et Raux 2003 p. 151)

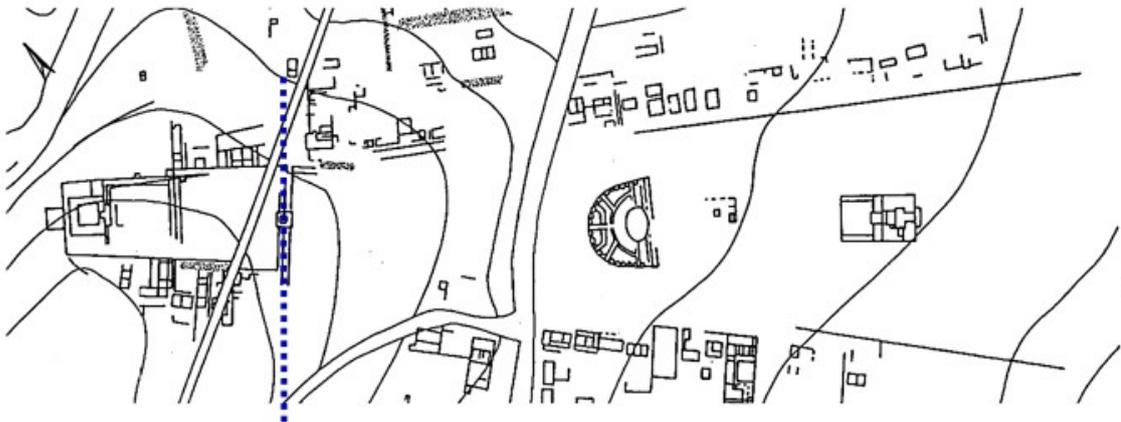
À une autre échelle, les grandes villas à double cour et plan axial, par leurs dimensions, leur monumentalité et la hiérarchisation de leurs espaces, évoquent les importants sanctuaires d'agglomérations secondaires¹⁷⁶ (Figure 37). Elles partagent avec eux plusieurs caractéristiques planimétriques :

- Les deux cours se succèdent selon un même axe.
- La cour la plus petite accueille le point focal du complexe, le temple principal pour les sanctuaires, la partie résidentielle pour les villas.
- Entre les deux cours existe une séparation possédant une ouverture en son centre¹⁷⁷.
- Parfois, la cour secondaire, la plus vaste, s'élargit en adoptant une forme trapézoïdale.
- Dans certains cas, un ou plusieurs édifices culturels sont construits dans la partie centrale de la cour secondaire.
- De petites constructions annexes bordent les côtés de la cour secondaire. Dans le cas des villas, la partie centrale est généralement vide de constructions.

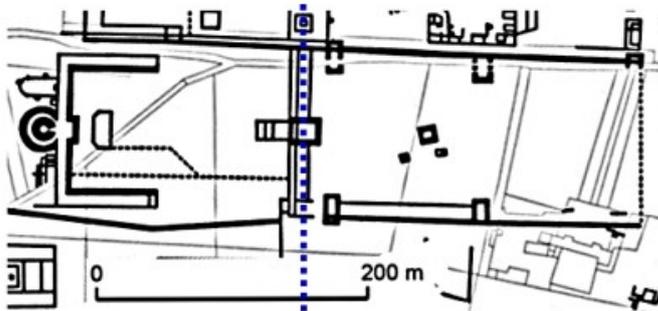
176 Ferdière *et al.* 2010 p. 404 ; Roymanns et Habermelh 2011 p. 87.

177 Ferdière *et al.* 2010 p. 391. La villa de **Dietikon (Gs6)** présentée ci-dessous fait figure d'exception.

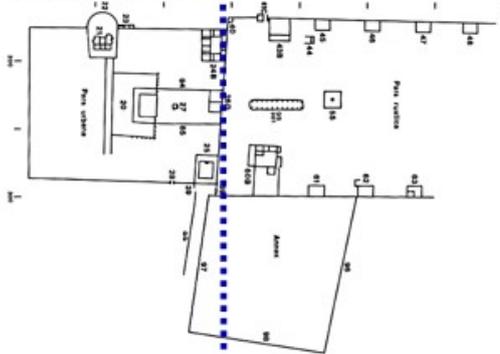
Sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre



Sanctuaire de Vendevre-du-Poitou



Villa de Neffenbach



Villa de Dietikon

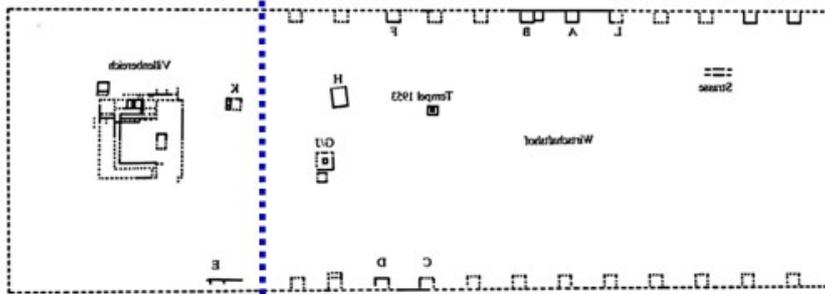


Figure 37 : Plans comparés (échelles identiques) de deux sanctuaires urbains et de deux villas (d'après Brunaux 1997 p. 571 ; Gaffaux 2011 p. 254 ; Rychener 1999 p. 433 ; Ebnöther 1993 p. 19).

Comment dès lors identifier la nature d'un site qui présente les caractéristiques précédemment évoquées ? Prenons l'exemple de Trémonteix, près de Clermont-Ferrand (Figure 38). Les auteurs du rapport de fouille se demandent s'il s'agit d'une villa dotée d'un sanctuaire domanial ou d'un sanctuaire de source périurbain¹⁷⁸. Ils penchent finalement vers la première hypothèse. Cet ensemble, édifié à la toute fin du II^{ème} siècle ou au début du III^{ème} siècle, prend place dans un vallon, à proximité d'une villa occupée un siècle plus tôt. Il se caractérise par un enclos très bien conservé, lié à un captage d'eau. En contrebas, pratiquement dans le même axe, se développe un vaste espace bordé de petites constructions. Celui-ci évoque une cour de villa à pavillons multiples alignés. La présence de chais atteste également de l'existence d'une activité agricole. Si l'on retient cette interprétation, la partie résidentielle, non découverte, devrait se trouver au sud, dans le prolongement de la cour¹⁷⁹.

Or, selon moi, cette absence rend hypothétique l'identification de ce complexe à une villa. Les auteurs constatent d'ailleurs que la taille de l'établissement est très inférieure à celle des villas à pavillons multiples alignés. En effet, ces dernières couvrent en général entre 3 ha et 20 ha, voire plus¹⁸⁰. La partie reconnue du site de Trémonteix occupe une superficie inférieure à 0,7 ha. Nous aurions alors affaire à une villa qui possède les caractéristiques des grands domaines, mais en « miniature »¹⁸¹. Comparativement, le sanctuaire paraît très étendu. Le fanum nord, d'une superficie estimée à 166 m², est également très vaste pour un temple associé à une villa. Seuls ceux de **Richebourg (L12)** et d'**Yvonand (Gs20)** sont d'une taille comparable. Or, nous avons vu que les dimensions importantes de ceux-ci s'expliquent par le fait qu'ils englobaient chacun un édifice antérieur, alors que le fanum nord de Trémonteix semble avoir possédé ces très grandes dimensions dès son origine. De plus, les sanctuaires domaniaux possédant plusieurs édifices culturels sont le résultat de différentes réorganisations et agrandissements successifs, ce qui ne semble pas être le cas ici.

En outre, la répartition même des espaces construits de cette éventuelle villa pose problème. Ceux-ci coupent un vallon, et le terrain présente un fort pendage nord-sud. Le sanctuaire bâti au nord de la parcelle surplombe l'ensemble. Certes, la position dominante est fréquente pour un aménagement culturel, d'autant plus que dans ce cas il est lié à une source présente dans la partie haute du versant. Mais la position envisagée pour la partie résidentielle se situerait au sud, c'est-à-dire en contrebas de la cour agricole, ce qui est beaucoup plus inhabituel. En comparaison, la villa antérieure était édifiée en amont de la majorité de ses annexes. Pour finir, quand la partie agricole d'une villa à pavillons multiples alignés présente une forme trapézoïdale, la petite base du trapèze se situe systématiquement du côté de la partie résidentielle¹⁸². L'établissement de Trémonteix constituerait l'unique exception connue en Gaule.

Ainsi, il convient peut-être d'inverser la perspective et de considérer le sanctuaire comme le point focal du site. La position de la tour-porche en constituerait un indice. Elle commande habituellement l'entrée de la partie résidentielle, mais dans le cas présent, elle se dresse en avant de l'aire culturelle. La disposition de cet ensemble évoque un sanctuaire à plan axial tel celui, toutes proportions gardées, de Ribemont-sur-Ancre (Figure 37). La présence du nymphée et celle de la fontaine dont l'utilisation a perduré au-delà de l'abandon du sanctuaire paraissent correspondre à un équipement public.

178 Chuniaud 2013 p. 193.

179 Interprétation reprise par Alain Bouet (Bouet 2015 p. 58).

180 Ferdière *et al.* 2010 p. 357.

181 Chuniaud 2013 p. 194.

182 Ferdière *et al.* 2010.



Figure 38 : Plan des vestiges du Haut-Empire du complexe de Trémonteix (d'après Chuniaud 2013 vol. 2 fig. 1)

2.4.3 Les associations d'édifices culturels

Pour 17 villas, l'existence d'au moins deux édifices culturels est avérée ou probable :

Villa		Type d'édifice culturel				À l'intérieur de l'enceinte	Présence d'un enclos
		Galerie périphérique	Cella précédée d'un Vestibule	Cella simple	Autre		
Avenches (Gs1)		2		1			Oui
Bais (L2)	Enclos culturel	1	1				Oui
	Cour principale	1			Circulaire (?)	Oui	
Damblain (B2)	Extérieur		1				
	Cour agricole				Cellas multiples	Oui	
Dietikon (Gs6)		2		1		Oui	
Dinant (Gi3)			1	1			
Fliessem (B5)		1	1				
Gibloux (Gs7)		1		1			
Guichainville (L6)			1	1			Oui
Hechigen (Gs9)				> 10			Oui
Ihn (B9)				2	Octogonal		Oui
Matagne (Gi7)		2			Puits		Oui
Mayen (Gi8)				2		Oui	
Messimy (L9)				1	2 temples à double cella	?	
Noyon (B13)	Cour agricole				Cellas multiples	Oui	
	Enclos culturel	1		≥ 3			Oui
Richebourg (L12)		1		3		Oui	
Voerendaal (Gi13)			1	1		Oui	
Yvonand (Gs20)		1		1			

Nos exemples sont trop peu nombreux et les situations trop diverses pour pouvoir déceler un type d'articulation privilégié entre les édifices culturels au sein d'une villa. Ces ensembles, dont nous ne percevons que la forme finale, constituent l'aboutissement d'une longue évolution et rendent probablement davantage compte de l'histoire du sanctuaire que d'une très hypothétique organisation canonique.

Cette association entre différents édifices nous permet de revenir sur la fonction des plus petits d'entre eux, parfois qualifiés de « chapelles » ou d'« édicules ». Ils sont fréquemment considé-

rés comme les annexes des temples principaux¹⁸³. Cependant, la proximité de deux édifices cultuels de dimensions différentes n'implique pas nécessairement ce type de lien. À **Yvonand (Gs20)**, par exemple, la construction de la « chapelle » est antérieure à celle du plus grand temple. À **Mayen (Gi8)**, il semble que les deux édifices se soient succédé, le plus petit étant le plus récent. À **Hechingen (Gs9)**, il n'existe aucun temple de dimensions importantes dont pourraient dépendre les autres. Enfin, certaines de ces petites constructions (superficie interne inférieure ou égale à 5 m²) sont isolées¹⁸⁴.

En conclusion, nous n'observons aucune régularité dans l'organisation des enclos ou ensembles d'édifices cultuels liés à une villa. Malgré le peu d'exemples étudiés, il existe une grande diversité de situations. Les temples ont été identifiés aussi bien à l'intérieur de l'enceinte principale, qu'à l'extérieur ou en bordure. En outre, aucune corrélation ne semble apparaître entre la taille de la villa, celle du sanctuaire, son emplacement, le nombre et le type des édifices cultuels.

2.4.4 Les aménagements liés aux édifices cultuels

Dans un peu plus d'un tiers des cas, l'orientation de l'entrée a pu être déterminée. Les plans centrés rendent cette identification difficile. Je ne prends en compte ici que les seuls indices matériels, comme la présence d'un seuil, d'un vestibule ou d'un autel placé en avant du temple, à l'exclusion de toute autre interprétation menée, *a priori*, sur l'organisation des espaces. Sur les 36 entrées repérées, 19 sont orientées à l'est (soit 49%), 30 si l'on inclut les directions nord-est et sud-est (soit 83%). Ces proportions sont conformes à celles observées par Isabelle Fauduet sur l'ensemble des temples gallo-romains (57% et 85%).

Les bâtiments cultuels établis dans la partie centrale de la cour résidentielle étaient majoritairement orientés en direction du corps de logis¹⁸⁵. L'entrée du fanum E9 de **Bais (L2)** n'a pas été repérée mais l'aménagement présent dans l'angle sud-ouest de la cella permet de situer celle-ci sur sa face nord ou sur sa face est. Dans les deux cas, elle faisait face à la galerie de façade très proche.

Pour aucun des temples construits au centre de la partie agricole, l'orientation de l'entrée n'est connue. Ceux édifiés latéralement en bordure de la cour s'ouvraient vers celle-ci¹⁸⁶. Certains des édifices cultuels extérieurs à l'enceinte étaient dirigés vers la villa¹⁸⁷, d'autres vers la voie d'accès à l'établissement¹⁸⁸. À **Mayen (Gi8)**, ils tournaient le dos à la cour agricole, mais l'emprise de la fouille ne permet pas de savoir s'ils faisaient face à la voie. À **Richebourg (L12)** et à **Yvonand (Gs20)**, celle-ci les séparant de la villa, ils étaient orientés dans la direction des deux à la fois.

Les aménagements identifiés à l'intérieur des édifices cultuels sont essentiellement des fosses et des bases maçonnées. Parmi ces dernières, neuf sur dix étaient situées dans l'axe de la cella et quatre en occupaient également le centre. Seul l'édifice E9 de **Bais (L2)** possédait une structure construite dans un angle. Il est également probable que la fosse présente dans l'angle du temple de **Newel (B12)** corresponde au négatif d'une structure disparue. Cinq des huit bases quadrilatères possèdent la même orientation que la cella. Pour le bâtiment 7 de **Damblain (B2)** et la « chapelle » d'**Yvonand (Gs20)**, la différence d'orientation s'explique par le fait que la cella englobait un amé-

183 **Avenches (Gs1)**, **Dietikon (Gs6)**, **Gibloux (Gs7)**, **Noyon (B13)** et **Richebourg (L12)**.

184 **Aspiran (N1)**, **Corbeilles (L5)**, **Jallerange (Gs11)**, **Niederzier 127 (Gi9)**, **Niederzier 488 (Gi12)**, **Saint-Patrice (L13)** et **Val-de-Reuil (L15)**.

185 **Jonzac (A2)**, **Tengen (Gs16)** et **Voerendaal (Gi13)**.

186 Sanctuaires de **Bais (L2)** et de **Noyon (B13)**, temples de **Carnac (L3)**, **Isigny (L7)**, **Montgermont (L10)** et **Plomelin (L11)**.

187 **Avenches (Gs1)** et **Fliessem (B5)**.

188 **Chatillon (L4)**, **Dinant (Gi3)**, **Damblain (B2)** E7 et **Newel (B12)**.

nagement plus ancien. À **Hérange (B7)**, nous possédons trop peu d'informations pour pouvoir interpréter cette particularité.

Pour l'ensemble des temples recensés, neuf fosses ont été découvertes à l'intérieur de la cella. Nous ignorons si elles étaient ouvertes, fermées ou si elles constituent les négatifs de structures en élévation. Leur configuration a d'ailleurs pu évoluer au cours des différentes phases d'utilisation de l'édifice¹⁸⁹. Leur comblement ne nous apporte que peu d'informations car le mobilier que l'on y a découvert ne se distingue généralement pas de celui présent sur le sol de la cella. Il a pu être déposé directement dans la fosse ou y avoir été introduit lors de son remblaiement. Pratiquement toutes les fosses se trouvaient au centre de la cella. Dans certains cas, elles occupaient pratiquement tout l'espace de cette dernière¹⁹⁰.

Peu de sites ont livré des vestiges d'aménagements extérieurs à l'édifice cultuel. Dans seulement quatre cas, un autel, ou du moins un indice de sa présence, a pu être identifié à l'avant de la galerie du temple (Erreur : source de la référence non trouvée).

À **Jonzac (A2)**, la découverte de trous de poteaux alignés a permis de conjecturer l'existence d'une pergola (Figure 40). À **Guichainville (L6)**, un aménagement du même type faisait vraisemblablement le lien entre le bâtiment principal et l'ensemble cultuel.

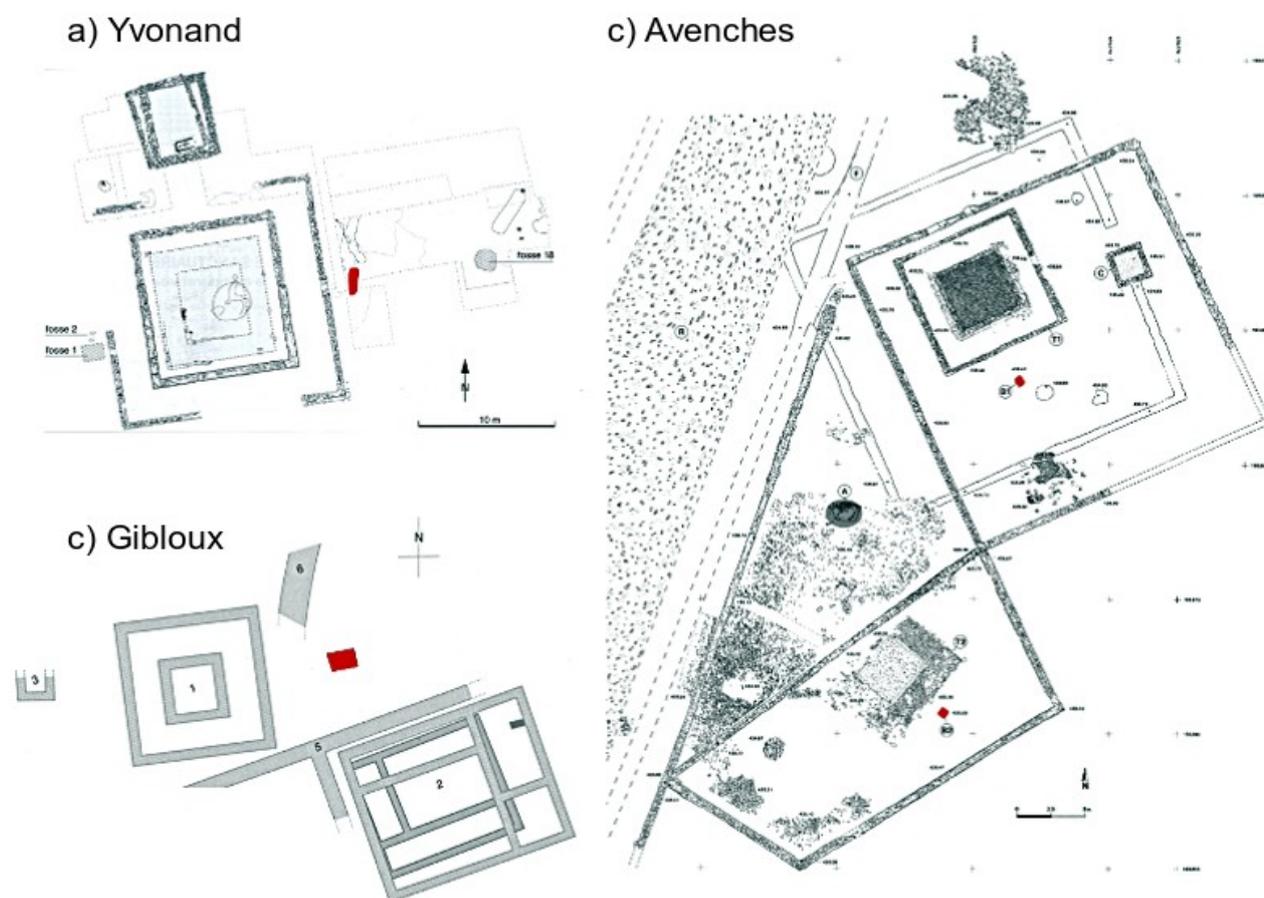


Figure 39: Emplacement des autels devant quatre fanums (d'après Ebnöther et Ebbutt 2015 p. 148 ; Castella et Flutsch 1990 p. 8 ; Monnier et Vauthey 2006 p. 17)

189 Par exemple **Richebourg (L12)**, fosse du fanum D.

190 « Chapelles » E et G de **Richebourg (L12)**, bâtiment G de **Dietikon (Gs6)** (états 1 et 2), « édicule » de **Saint-Patrice (L13)**.

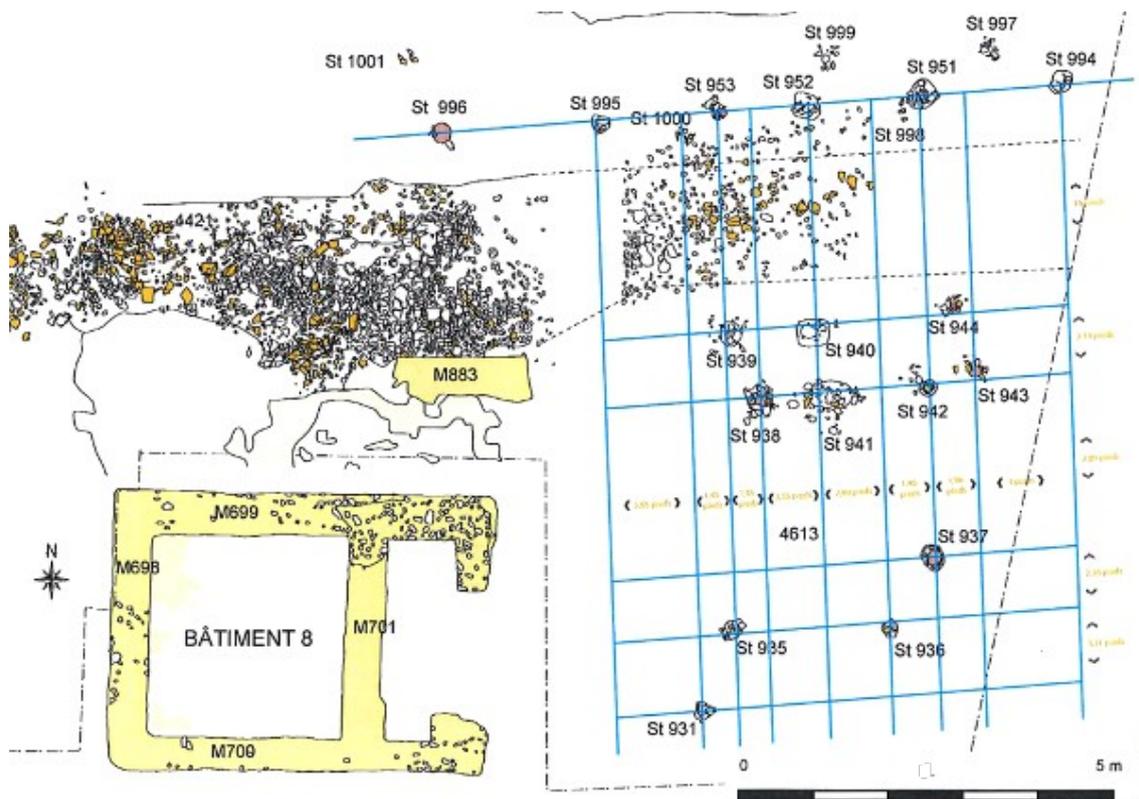


Figure 40 : Plan de l'édifice cultuel de la villa de **Jonzac** et des trous de poteaux situés en avant de celui-ci (Robin et Mortreuil 2012 fig. 45)

2.4.5 Les emplacements des édifices culturels

Il existe de nombreux cas de figure, depuis le temple édifié à quelques mètres du bâtiment résidentiel dans la cour principale, jusqu'au sanctuaire établi à plusieurs hectomètres de l'enceinte. En outre, il convient dans la mesure du possible de replacer l'édifice cultuel dans la configuration des lieux telle qu'elle se présentait au moment de sa construction.

2.4.5.1 Dans la cour résidentielle en position axiale

La cour résidentielle d'une villa possédait un aspect et des fonctions très différents suivant que l'on considère les établissements à double cour ou ceux à cour unique. Dans le second cas, l'espace encint regroupait à la fois les activités résidentielles et agricoles. Cette catégorie, ER2 dans la typologie de Pierre Nouvel (2017), est fréquente en Germanie. Nous connaissons quatre villas de ce type qui possédaient un édifice cultuel dans la partie centrale de la cour¹⁹¹. Dans ceux cas, l'emplacement de celui-ci est très similaire (Figure 41) :

¹⁹¹ Bondorf (Gs3), Didenheim (Gs5), Niederzier 488 (Gi10) et Tengen (Gs16).

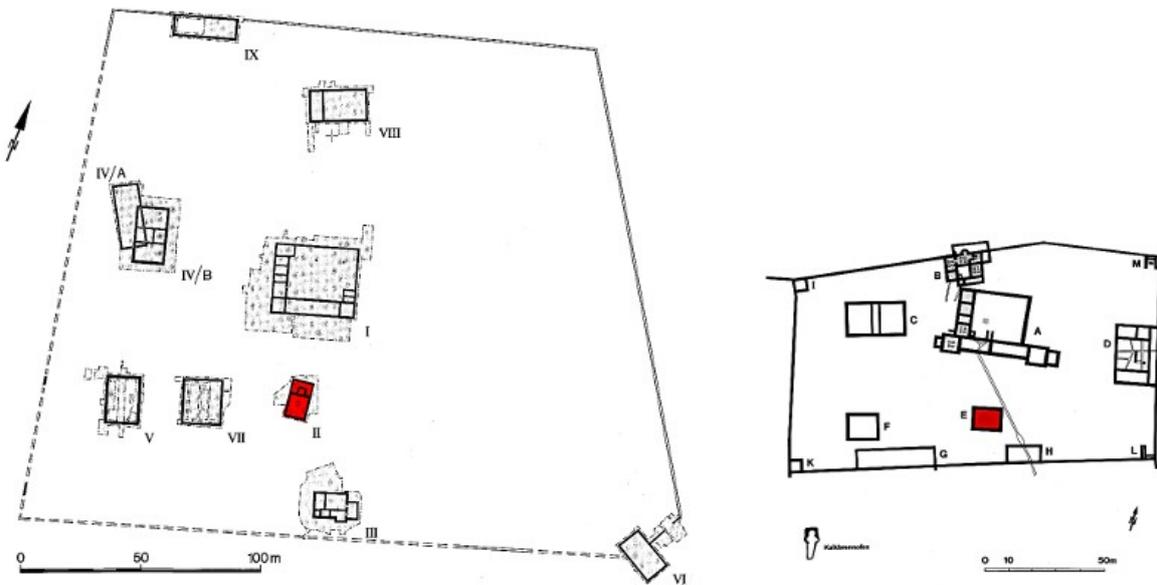


Figure 41 : Localisation des édifices culturels des villas de **Tengen** et **Bondorf** (d'après Heiligmann et Batsch 1997 A1 ; Gaubatz et Sattler 1994 p. 112)

Ces deux établissements, bien que de dimensions différentes, présentent une répartition assez semblable des structures bâties. Le bâtiment principal est placé approximativement au centre de l'enceinte, la galerie de façade s'ouvrant au sud. L'édifice culturel se trouvait en vis-à-vis de celle-ci. Dans les deux cas, il se dressait dans l'axe de symétrie du bâtiment résidentiel (Figure 42, en bleu) mais possédait une orientation différente de celui-ci. L'édifice culturel suivait l'orientation de la bordure latérale ouest de l'enclos (Figure 42, en rouge).

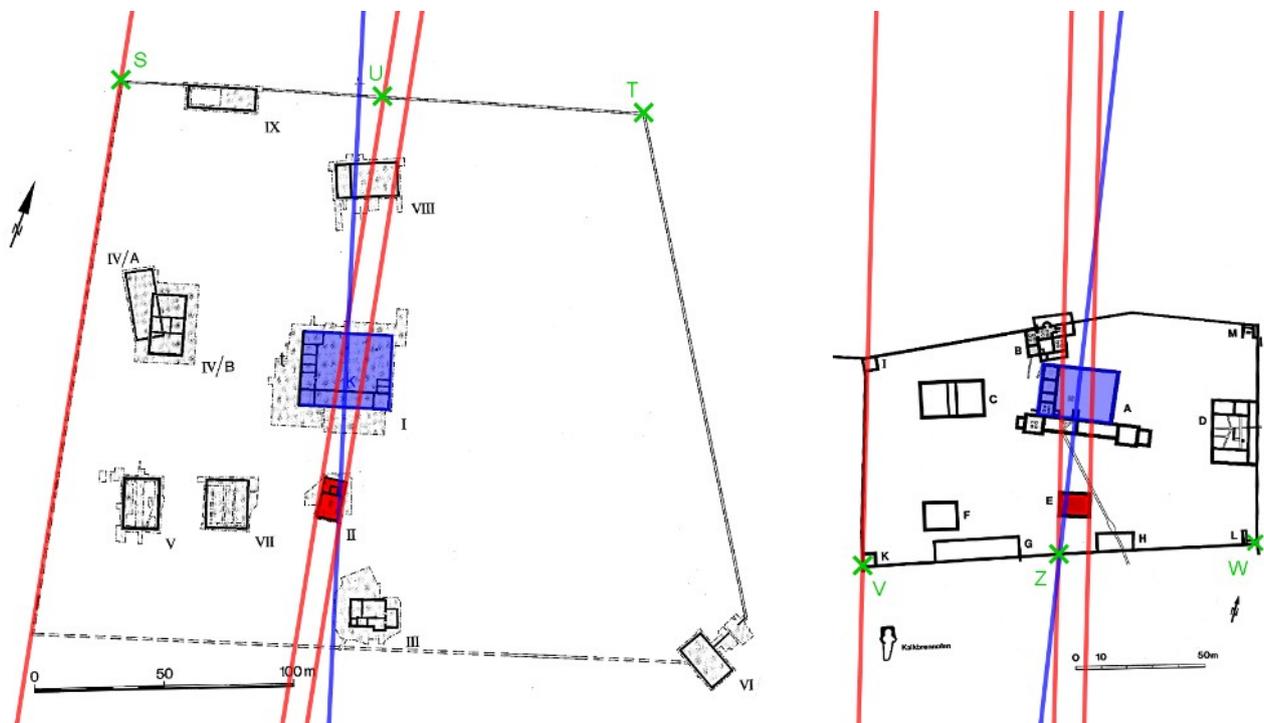


Figure 42 : Mise en évidence de certains axes directeurs des villas de **Tengen** et **Bondorf** (d'après Heiligmann et Batsch 1997 A1 ; Gaubatz et Sattler 1994 p. 112)

L'axe directeur de chacun de ces deux temples semble avoir été établi d'après l'un de leurs murs extérieurs et non d'après le centre de l'édifice. Leur mur ouest coupe le côté opposé de l'enclos en son milieu (U milieu de [ST] et Z milieu de [VW]). Nous retrouverons ces deux caractéristiques sur plusieurs autres sites. De ce point de vue, le cas le plus comparable est celui de l'édifice E9 de la villa de **Bais (L2)**, également construit à l'intérieur de la cour résidentielle (Figure 43) :

- Construction à quelques mètres en avant de la façade principale, exposée au sud.
- Construction interceptant l'axe de symétrie de la salle d'apparat.
- Orientation identique à celle de la palissade ouest.
- Axe du mur oriental coupant le côté opposé de l'enclos en son milieu, (E milieu de [DC]).



Figure 43 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Bais** (d'après Pouille 2011 p. 81)

La particularité la plus remarquable dans ce cas est que l'enclos palissadé correspondrait à une phase antérieure à celle de l'édification de la villa maçonnée, datée de la fin du Ier siècle. À cette période, cette enceinte primitive avait été remplacée par un nouvel enclos ceint d'un mur, qui présentait une orientation légèrement différente. La date de construction du fanum est inconnue mais la nature de ses fondations et le fait qu'elles oblitèrent un fossé antérieur laissent penser qu'il s'inscrivait dans le même programme de construction que la villa maçonnée. Ainsi, l'orientation de cet édifice respectait, non pas celle de l'enclos qui lui était contemporain, mais celle de l'enceinte

palissadée probablement déjà détruite avant la fin du Ier siècle. Deux explications sont possibles. Soit ce fanum s'est superposé à une structure plus ancienne, soit le choix a été fait de l'édifier conformément à l'orientation originelle de l'établissement, pourtant abandonnée pour les autres constructions maçonnées. Dans les deux cas, l'emplacement de ce temple révèle une volonté de garder un lien formel fort avec l'établissement gallo-romain précoce qui est à l'origine de la villa, alors même que l'enclos initial n'existait plus. Il est possible que ce dernier ait gardé une valeur symbolique ou mémorielle. Nous serons amené à décrire d'autres situations de ce type.

La villa de **Touffréville (L14)** propose un autre exemple de temple implanté dans l'axe du bâtiment principal. Il n'est pas construit dans la partie centrale de la cour mais du côté qui forme la limite avec la partie agricole. Les différentes réfections de ce secteur de l'établissement rendent les vestiges difficiles à interpréter.

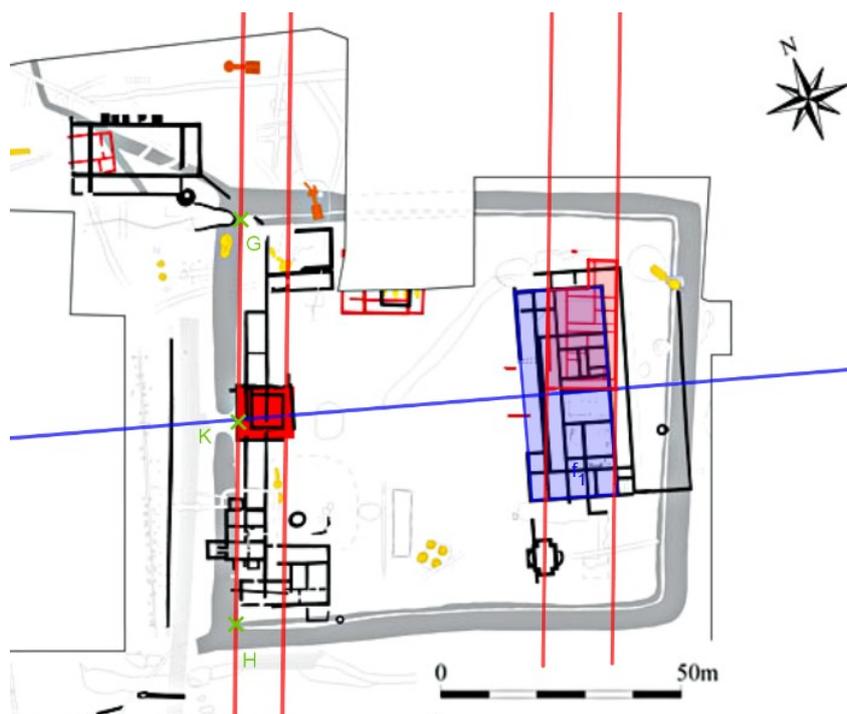


Figure 44 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Touffréville** (d'après Ferdière 2012 fig. 10)

Le fanum possède la même orientation que l'enceinte et que le bâtiment principal de l'établissement gallo-romain précoce (Figure 44, en rose). Il se trouve à l'emplacement de l'entrée originelle, au milieu du côté ouest de l'enclos (K milieu de [GH]). La villa de la fin du Ier siècle (Figure 44, en bleu) est légèrement désaxée mais fait face au fanum.

Des sites qui viennent d'être présentés, je relève plusieurs caractéristiques communes :

- Le temple est orienté selon le plus ancien tracé connu de l'enclos de l'établissement, en général légèrement différent de celui de la villa monumentale.
- L'axe de l'un des murs du temple coupe l'un des côtés de l'enceinte en son milieu.
- Le temple et la galerie de façade du bâtiment résidentiel se font face.

L'état d'arasement des vestiges nous contraint à raisonner essentiellement en terme de planimétrie, mais les tentatives de restitution des volumes des différentes structures peuvent compléter notre perception de l'espace interne de la cour. Par exemple, l'image suivante (Figure 45) illustre la

forte présence visuelle du temple au sein de la villa. Il s'agit ici de celle de **Bais (L2)**, et plus particulièrement de l'espace compris entre la façade de la villa (à droite) et le fanum E9 (à gauche). La construction circulaire M93 est également visible en fond d'image, ainsi que la salle d'apparat restituée avec un fronton.



Figure 45 : Vue en 3D de la villa de Bais (capture d'écran extraite de Duguey et Vignon 2012)

2.4.5.2 En bordure de la cour résidentielle

L'édifice cultuel était parfois implanté en bordure de la cour et non dans sa partie centrale¹⁹². À **Carnac (L3)**, la fanum s'ouvre sur l'espace central. Les dimensions modestes du corps de logis et la présence de bâtiments agricoles laissent supposer que nous avons affaire à une villa à cour unique.

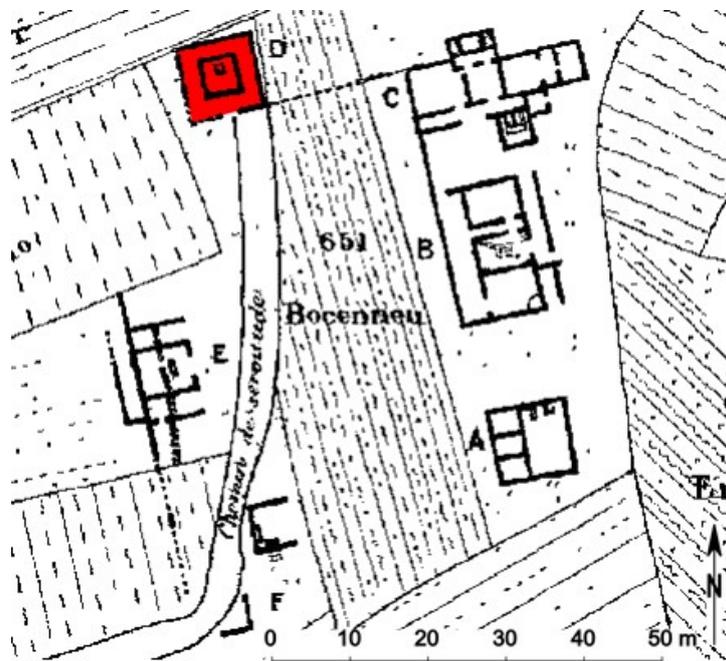


Figure 46 : Plan de la villa de Carnac (d'après Miln 1877 p. 25)

¹⁹² Carnac (L3), Jonzac (A2), Montgermont (L10), Plomelin (L11) et probablement Isigny (L7).

Le temple de la villa de **Jonzac (A2)** a été construit sur la bordure sud de la cour résidentielle supérieure (cour 1), dominant une seconde (cour 2), située en contrebas (Figure 47). Selon que l'on considère uniquement la cour supérieure ou l'ensemble, le temple peut être considéré comme se trouvant en position latérale ou centrale.



Figure 47 : Mise en évidence de certains éléments de symétrie de la villa de **Jonzac** (d'après Robin et Mortreuil 2014 p. 98)

Le schéma que je présente permet de montrer que l'emplacement de l'édifice cultuel possède des caractéristiques similaires à celles déjà observées sur d'autres sites :

- Il possède la même orientation que l'un des côtés de l'enceinte, ici la façade principale (AH).
- L'axe de l'un des murs coupe le côté latéral de l'enceinte en son milieu (E milieu de [AB]).
- Par ailleurs, l'angle sud-est du temple (le point G) constitue le centre géométrique vraisemblable de la villa.

Pour finir, signalons le cas des édifices cultuels présents dans la cour mais possédant des dimensions beaucoup plus modestes et ne semblant pas occuper une position remarquable. Il s'agit de petites constructions à cella simple ou précédée d'une avancée, qui ménagent un très petit espace intérieur¹⁹³. À **Voerendaal (Gi13)** comme à **Niederzier 488 (Gi10)**, la partie centrale de la cour est

¹⁹³ **Niederzier 127 (Gi9)** (3,7 m²), **Niederzier 488 (Gi10)** (1,2 m²) et **Voerendaal (Gi13)** (2 m² et 4 m²).

occupée par une base qui pourrait être celle d'une colonne jovienne (Figure 48). Il est possible que les petites structures reléguées dans la partie périphérique de la cour aient été des mausolées.

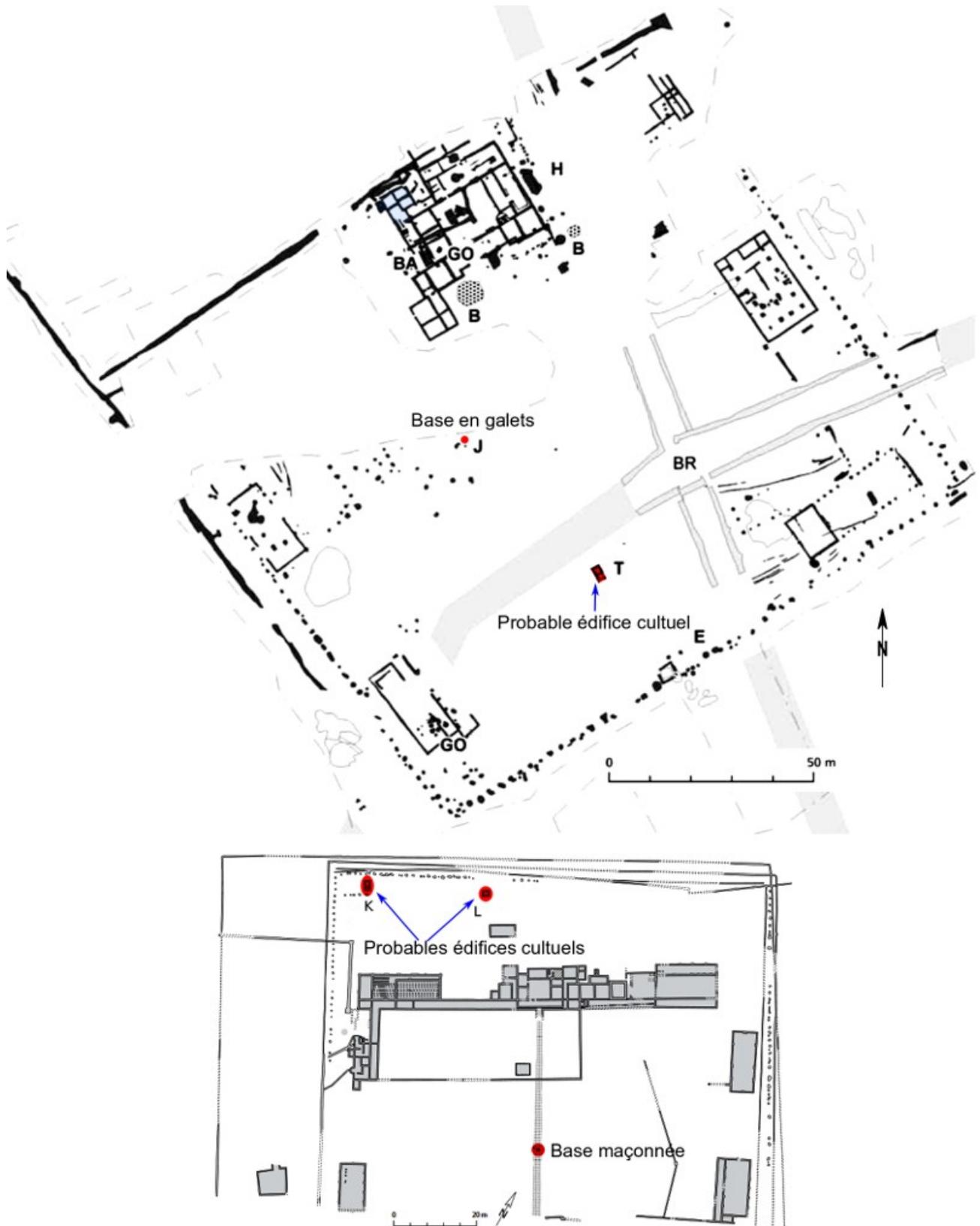


Figure 48 : Plan des villas de Niedierzier 488 et de Voerendaal (d'après Kaszab-Olschewski 2010 p. 195 ; Noelke et Panhuysen 2011 p. 157)

2.4.5.3 Dans la cour agricole principale, en position pseudo-axiale

Certaines villas, composées de plusieurs cours, accueillent un édifice cultuel à l'intérieur de la cour agricole principale. Celui-ci est parfois établi dans la partie centrale de cette dernière. C'est le cas pour les huit villas dont les plans sont présentés ci-dessous :

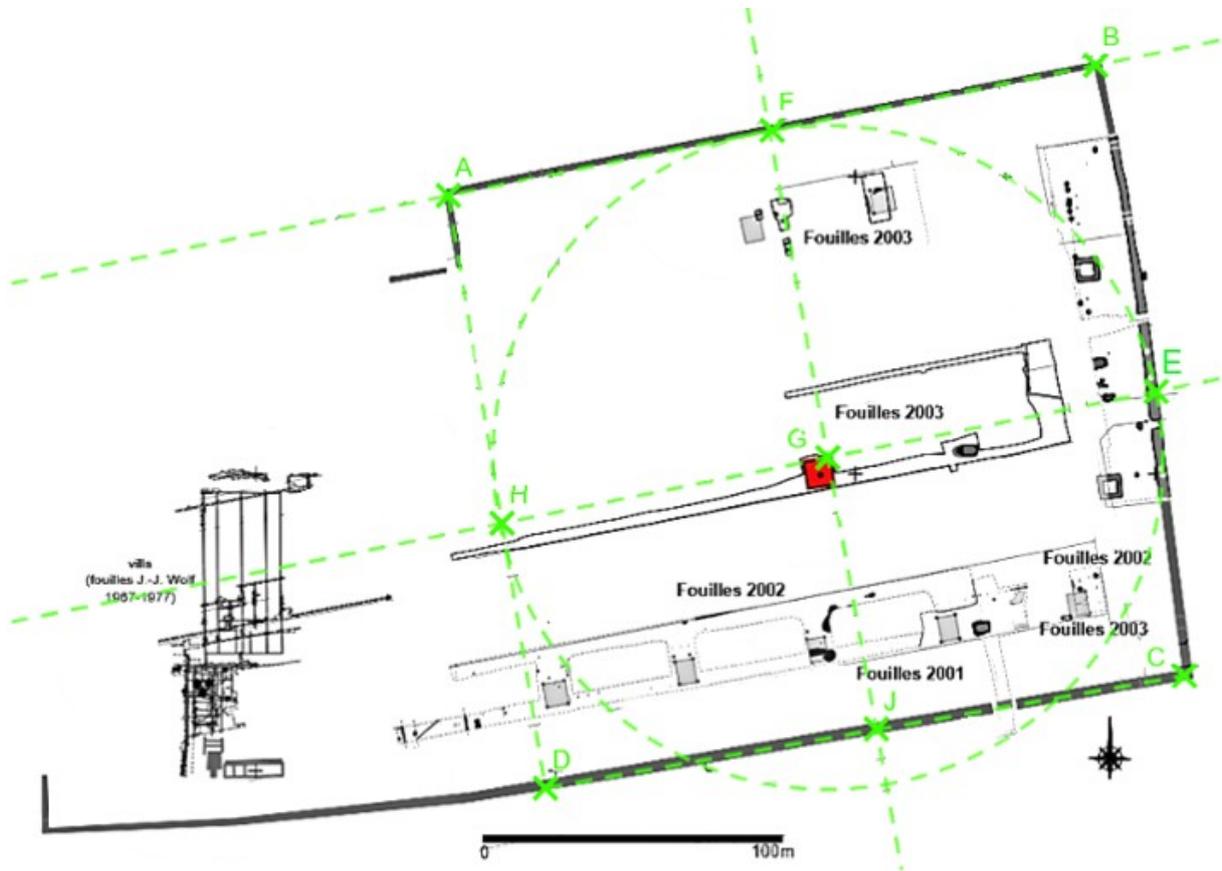


Figure 49 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Habsheim** (d'après Roth-Zehner 2006 p. 44)

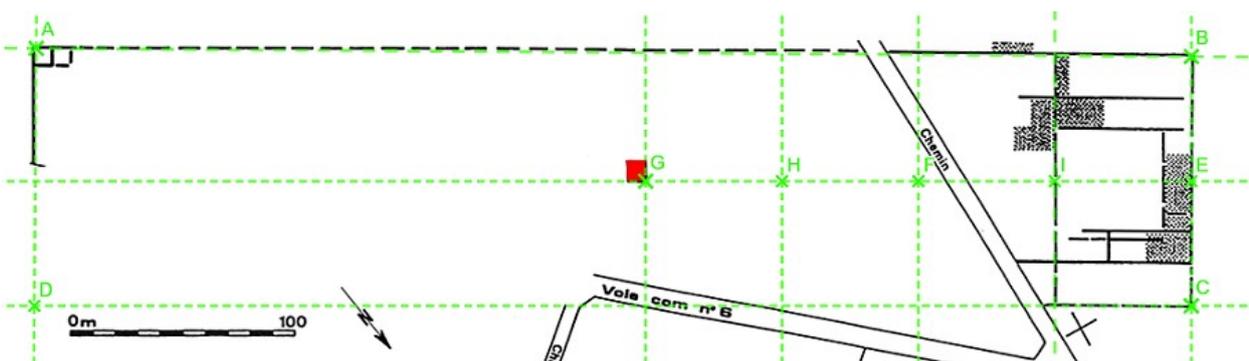


Figure 50 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Thizay** (d'après Coulon et Homgren 1992 p. 156)

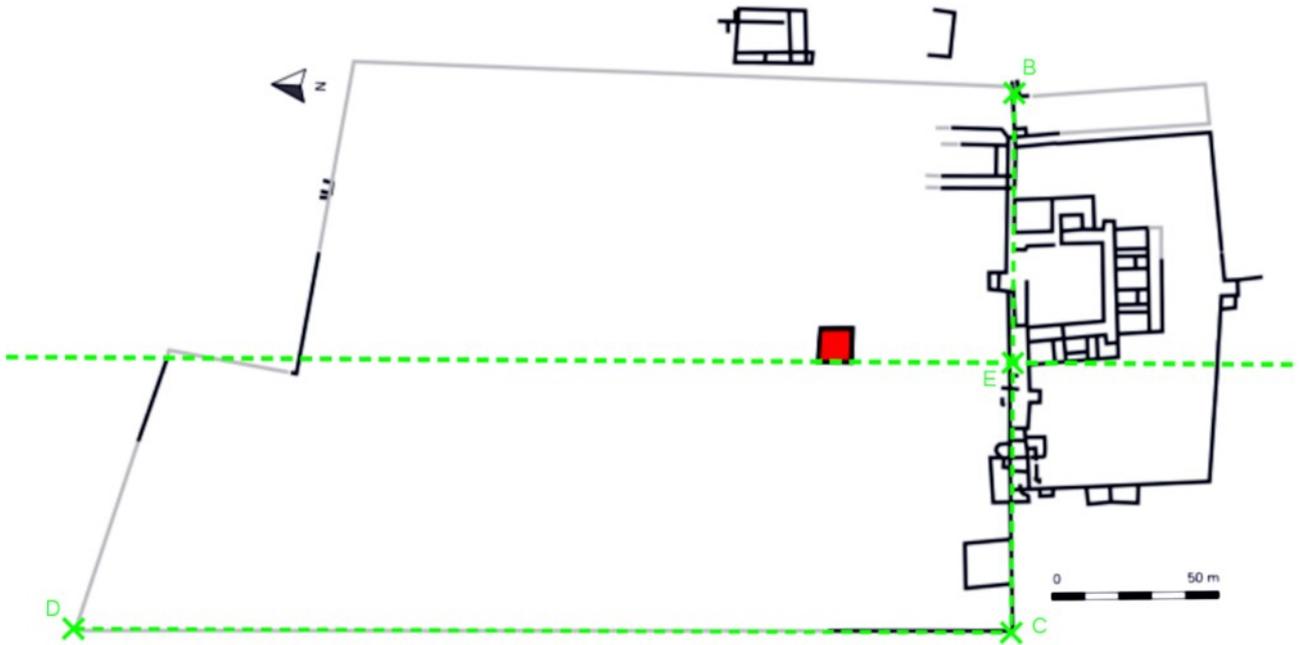


Figure 51 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Vicques** (d'après Demarez 2001 p. 40)

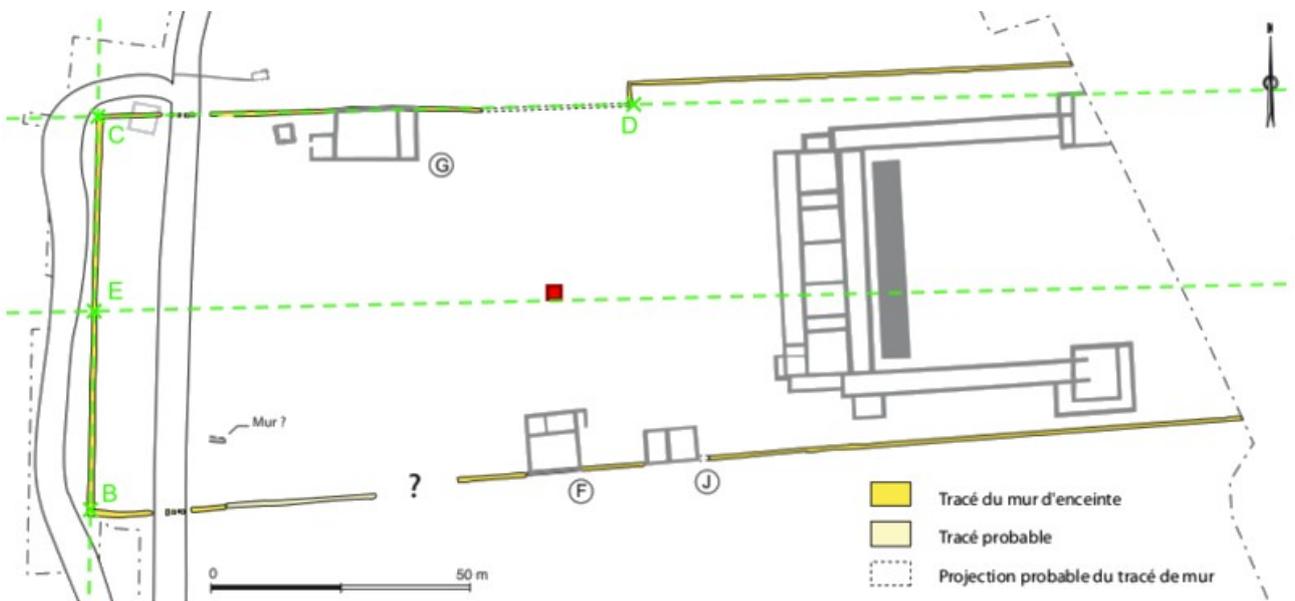


Figure 52 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Val-de-Reuil** (d'après Adrian 2015 p. 199)

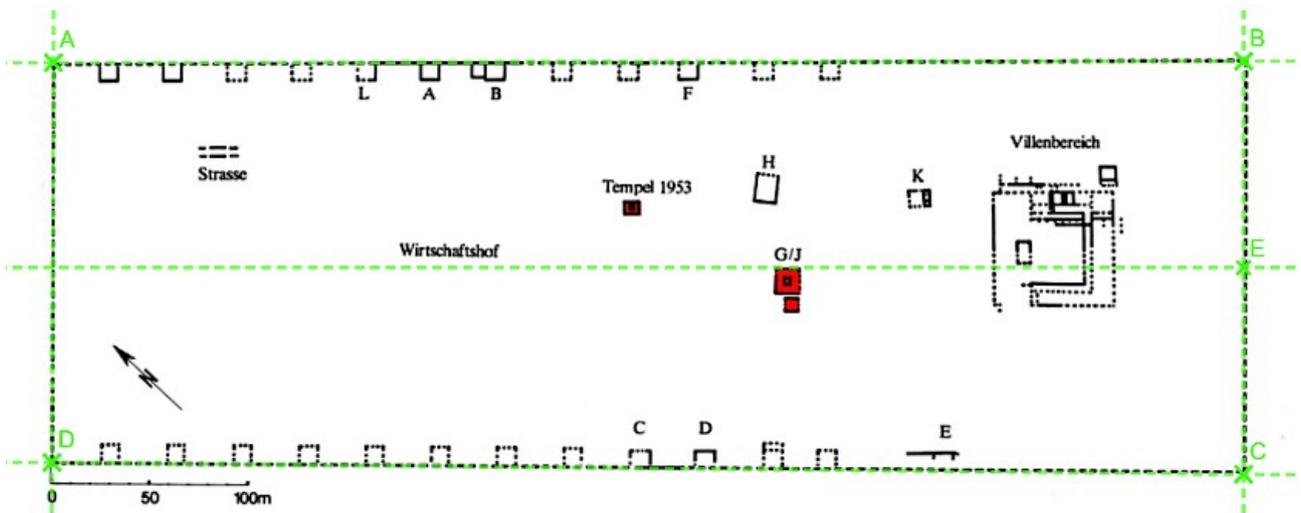


Figure 53 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Dietikon** (d'après Ebnöther 1993 p. 19)



Figure 54 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Saint-Christ** (d'après Ben Redjeb 2012 p. 679)

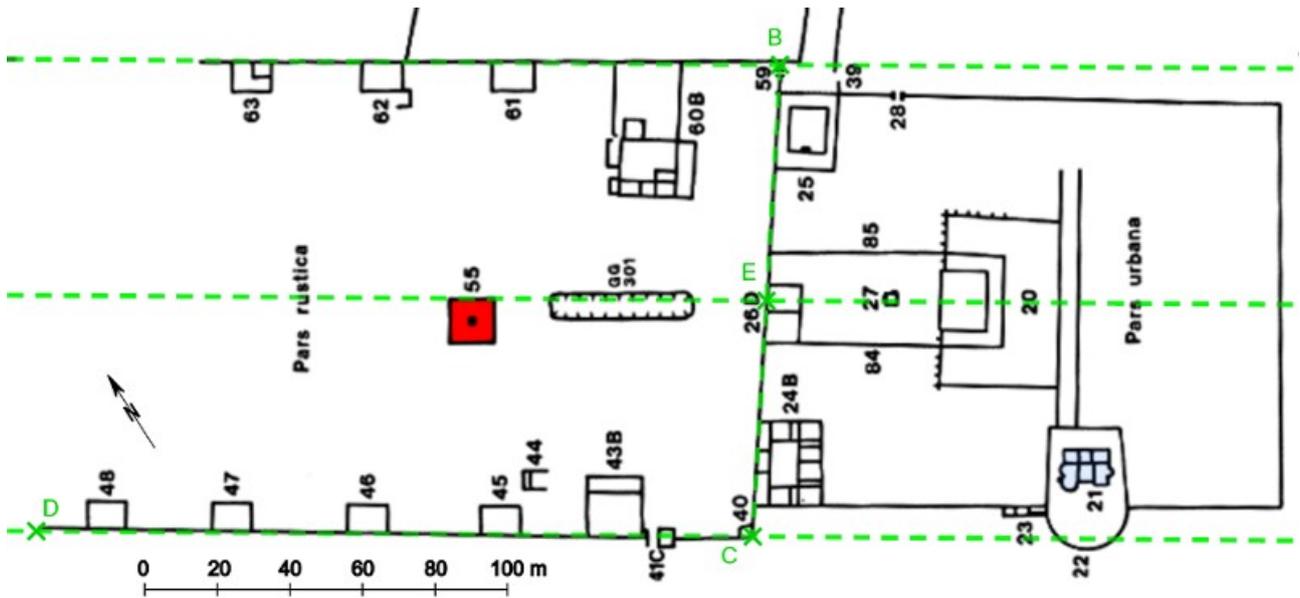


Figure 55 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Neftenbach** (d'après Rychener 1999 p. 433)

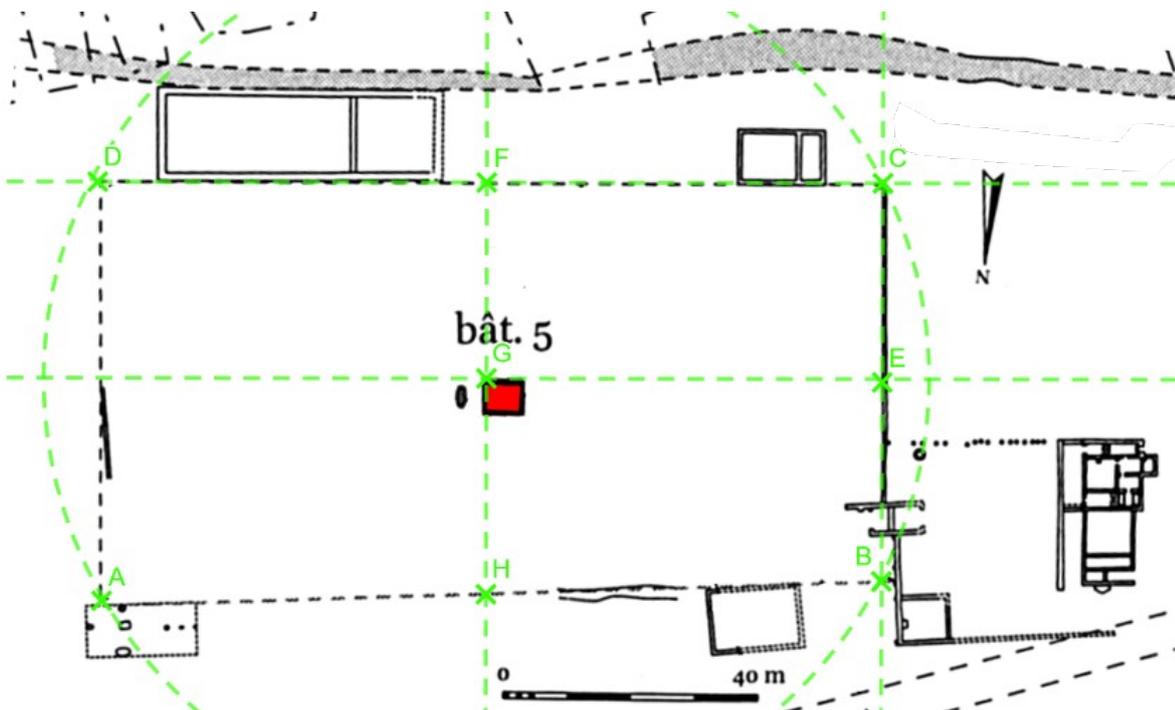


Figure 56 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Damblain** (état initial) (d'après Boulanger 2016 p. 128)

Pour les huit villas considérées, la position du temple à l'intérieur de la cour est similaire :

- Le temple possède la même orientation que l'un des grands côtés de l'enclos (côté [DC]).
- Un des murs du temple s'inscrit dans l'axe de symétrie de l'enclos (E milieu de [BC]), mais pas nécessairement dans celui du corps de logis principal.
- Le temple n'est jamais implanté dans la partie de la cour agricole la plus éloignée du bâtiment résidentiel.

Le bâtiment B13 de **Noyon (B13)** (Figure 57) semble également partager ces caractéristiques.



Figure 57 : Mise en évidence de certains axes directeurs de la villa de **Noyon** (période 4) (d'après De Muylder 2014 p. 648)

Ainsi, les observations déjà réalisées pour les édifices culturels implantés dans la cour résidentielle semblent pouvoir se généraliser. Par ailleurs, les temples positionnés dans le grand axe de la villa sont parfois intégrés à une trame générale ordonnant l'ensemble des structures de l'établissement. À **Habsheim (Gs8)** (Figure 49), l'angle nord-est (point G) est situé à égale distance des côtés nord, ouest et est de la cour ($GF = GH = GI$). À **Thizay (A15)** (Figure 50), la distance séparant l'angle nord (point G) et la façade du bâtiment résidentiel est triple de la profondeur de ce dernier ($IG=3IE$). À **Saint-Christ (B14)** (Figure 54), la cour résidentielle possède une trame à maille carrée dans le prolongement de laquelle s'inscrit l'angle nord de l'édifice (point G). À **Val-de-Reuil (L15)** (Figure 52), Yves-Marie Adrian relève que l'édifice culturel est implanté au tiers de la longueur de la cour agricole, en partant du bâtiment résidentiel¹⁹⁴. Enfin, à **Damblain (B2)** (Figure 56), l'angle sud-est (point G) est situé à égale distance des quatre coins de l'enclos agricole.

Cette étude sur le positionnement des édifices culturels au sein des cours des villas permet de mettre en évidence un type d'emplacement que je qualifie de pseudo-axial. Il se caractérise par le fait que l'un des murs de la cella s'inscrit dans l'axe de l'enceinte agricole et coupe au moins l'un des côtés de celle-ci en son milieu. De plus, on observe que dans ce cas, l'un des angles de l'édifice culturel possède une position particulière qui l'inscrit dans la trame générale de l'ensemble des struc-

194 Adrian 2015 p. 348.

tures. Lorsque l'orientation du bâtiment résidentiel et celle de l'enceinte principale divergent, l'édifice cultuel est toujours aligné sur la seconde.

J'utilise le terme de « position pseudo-axiale » car l'axe de l'édifice cultuel, parallèle à celui de la cour est cependant légèrement décalé. C'est l'un des côtés de ce dernier qui s'inscrit dans cet axe et non le centre de la construction. Il n'existerait que deux sites pour lesquels l'édifice cultuel se trouverait éventuellement en position axiale stricte (Figure 58 et Figure 59). Cependant, ils ne sont connus que par des prospections aériennes et les possibles aires culturelles n'ont pas fait l'objet de fouilles.

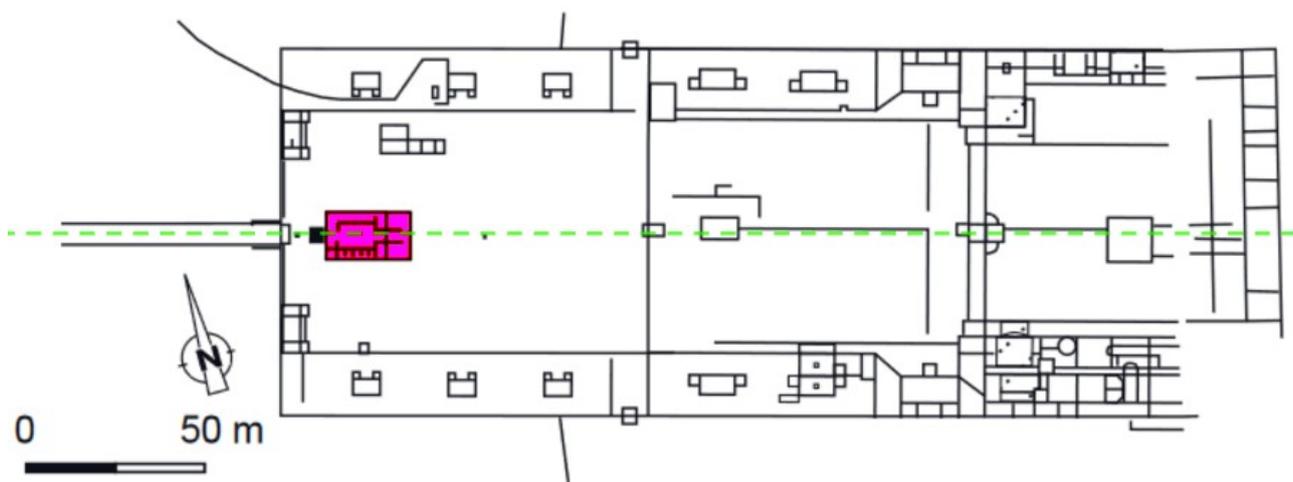


Figure 58 : Plan schématique de la villa d'Asquins (d'après Ferdière *et al.* 2010 p. 408)

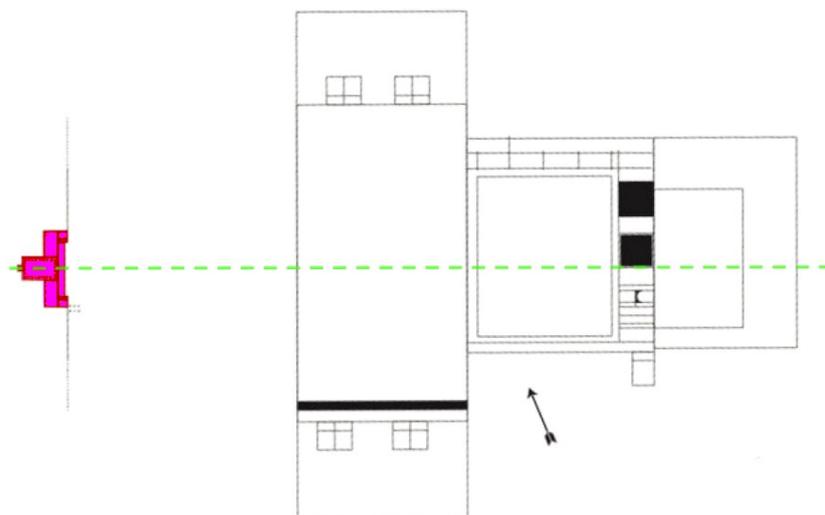


Figure 59 : Plan schématique de la villa d'Attricourt (échelle non précisée) (d'après Cordier 2015 p. 225)

Selon Alexandra Cordier, la fonction cultuelle du bâtiment de la villa d'Asquins (L17) (Figure 58) ne fait que peu de doute¹⁹⁵. À Attricourt¹⁹⁶, l'existence d'un sanctuaire formé d'une cour à péristyle flanquée de deux cellas a été évoquée¹⁹⁷ (Figure 59 et Figure 60).

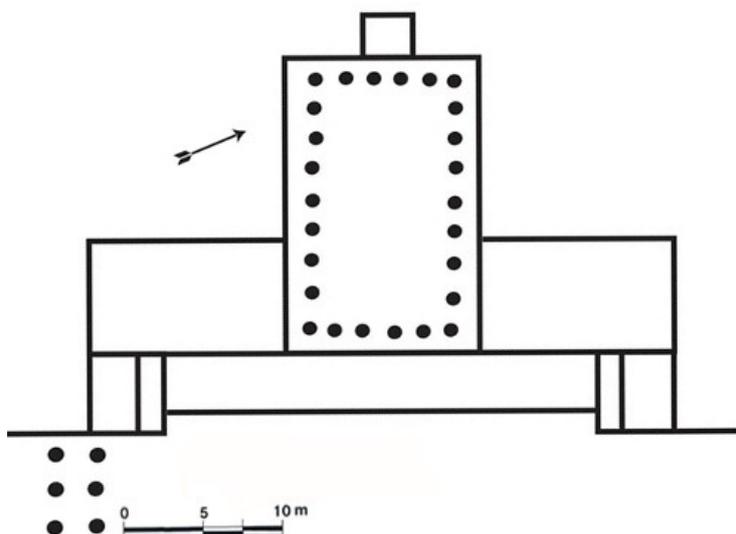


Figure 60 : Plan redressé du complexe occidental de la villa d'Attricourt (Goguey 2013 fig. 28)

Dans ces deux cas, les structures potentiellement cultuelles participaient d'une organisation très élaborée de l'ensemble du complexe, dont les plans illustrent la rigueur formelle, tant par la succession parfaitement axiale des cours que par la standardisation des annexes latérales et la régularité de leurs emplacements. Ces deux grands ensembles apparaissent comme le résultat de la mise en œuvre d'un unique programme architectural monumental, qui malheureusement ne peut être daté.

Ces deux possibles sanctuaires possèdent des caractéristiques planimétriques très inhabituelles comparées aux autres structures de ce type identifiées au sein des villas¹⁹⁸. À Asquins, Pierre Nouvel évoque l'existence d'un temple sur podium, type architectural qui n'est attesté nulle part ailleurs en contexte domanial. Dans les deux cas, l'emplacement de l'aire cultuelle, à l'opposé de la partie résidentielle, est elle aussi tout à fait originale. Il est dommage que ces deux sites, qui sont les plus atypiques que nous connaissions, soient si peu documentés. Nous ne pouvons les rejeter complètement mais ils ne peuvent constituer des contre-exemples aux caractéristiques générales que j'ai précédemment évoquées.

En 2009, Pierre Nouvel présentait un plan schématique des établissements ruraux de très haut statut, sur lequel il faisait figurer un édifice cultuel (fanum) implanté en position axiale (Figure 61).

195 Cordier 2015 p. 232 et p. 233.

196 Site non retenu dans le catalogue.

197 « L'architecture d'Attricourt avec bassins, deux "cellas" ouvertes sur une galerie de façade, reste sans équivalent connu. » (Goguey 2013 p. 7).

198 *Ibid.*

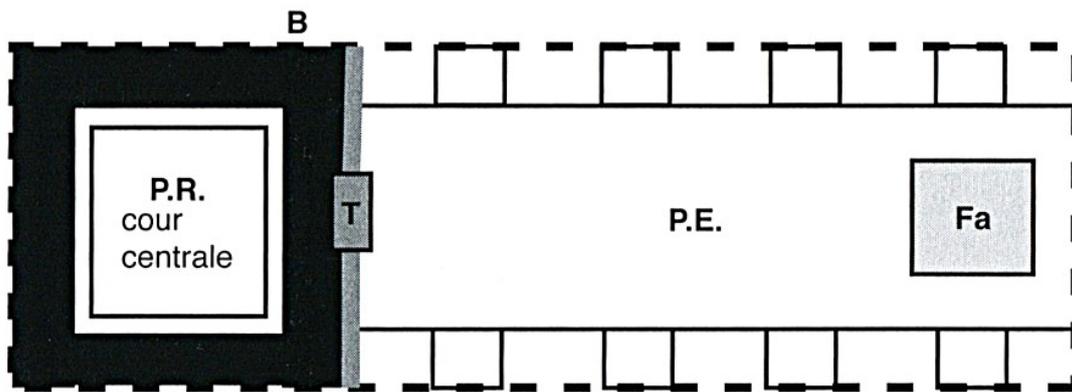


Figure 61 : Plan schématique d'un établissement rural de très haut statut, possédant un édifice culturel (Nouvel 2009 p. 369)

J'en propose une version modifiée (Figure 62) qui me semble conforme aux observations réalisées lors de cette étude. La taille de l'édifice culturel est réduite. Il est placé en position pseudo-axiale, dans la partie de la cour agricole la plus proche de la partie résidentielle.

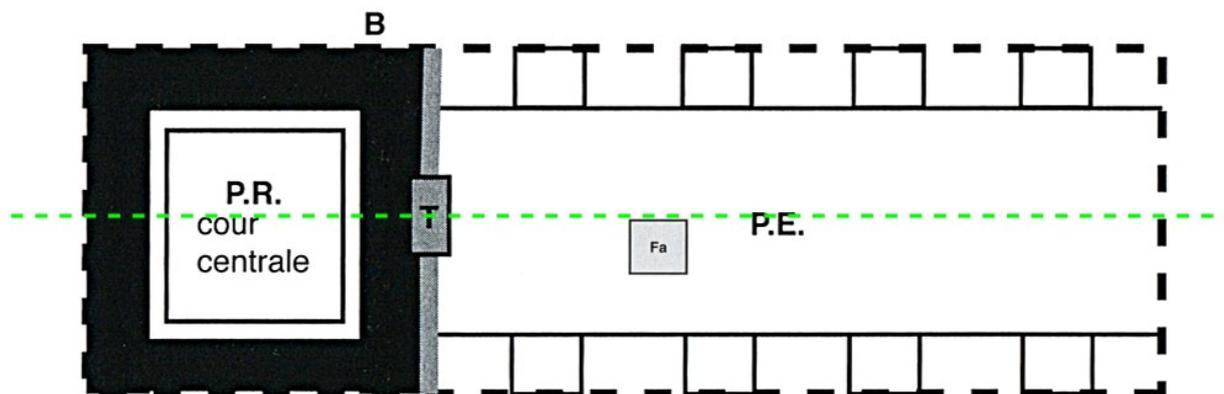


Figure 62 : Plan schématique d'un établissement rural de très haut statut, possédant un édifice culturel en position pseudo-axiale (adapté de Nouvel 2009 p. 369)

2.4.5.4 En position latérale, à l'articulation des cours agricole et résidentielle

Parfois, l'édifice culturel est établi dans l'angle de la cour agricole, au contact de la partie résidentielle (Figure 63 et Figure 64).

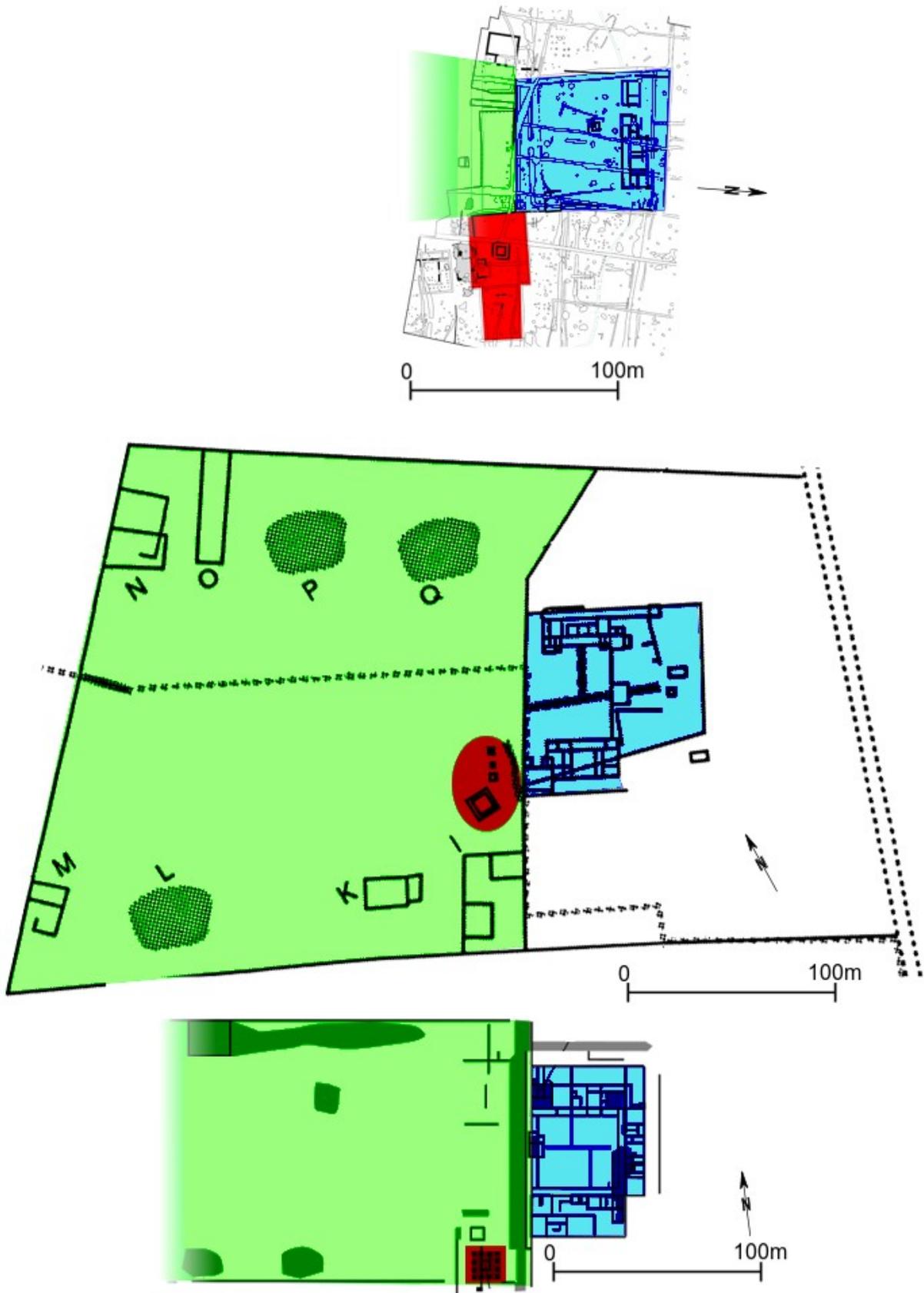


Figure 63 : Plans comparés des villas de **Bais**, **Richebourg** et **Prégilbert** (d'après Pouille 2011 p. 59 ; Barat 1999 p. 123 ; Nouvel 2007 fig. 9B)

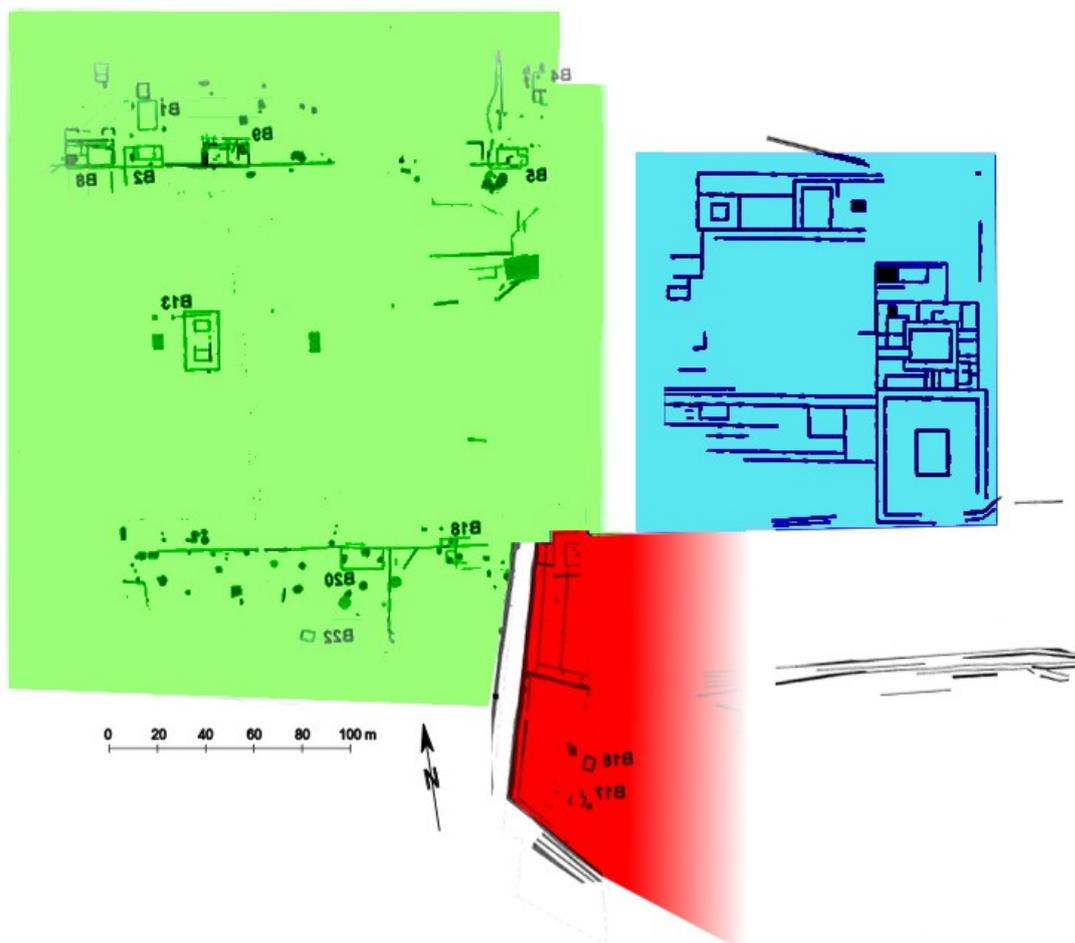


Figure 64 : Plan de la villa de **Noyon** (inversé est-ouest) (d'après De Muyllder *et al.* 2015 p. 287)

Les aires cultuelles de **Bais (L2)**, **Richebourg (L12)** et **Noyon (B13)** accueillait chacune plusieurs édifices. Pour les deux premières, nous possédons des éléments de phasage qui nous permettent de comprendre l'évolution conjointe de l'établissement rural et du sanctuaire. Cette chronologie s'avère similaire pour les deux sites :

- Phase 1 (période augustéenne) : Mise en place, de part et d'autre d'une voie, d'une aire cultuelle et d'un premier établissement.
- Phase 2 (seconde moitié du Ier siècle) : Construction de la villa et implantation de la cour agricole au-delà de la voie en englobant le sanctuaire initial.

À **Noyon (B13)**, la partie agricole de la très vaste villa à pavillons alignés a été fouillée et la partie résidentielle a été reconnue en prospection. L'aménagement du sanctuaire sud semble contemporain de la construction de la villa monumentale, datée de la seconde moitié du Ier siècle. Cet établissement de 12 ha est l'un des plus grands connus en Gaule du Nord. On remarque une organisation spatiale analogue à celle observée pour les villas précédentes. Le sanctuaire, ici très étendu, est situé sur le bord de l'enceinte, entre la partie agricole et la partie résidentielle. Il borde la voie qui pénètre dans la cour agricole, avec probablement une ouverture sur celle-ci.

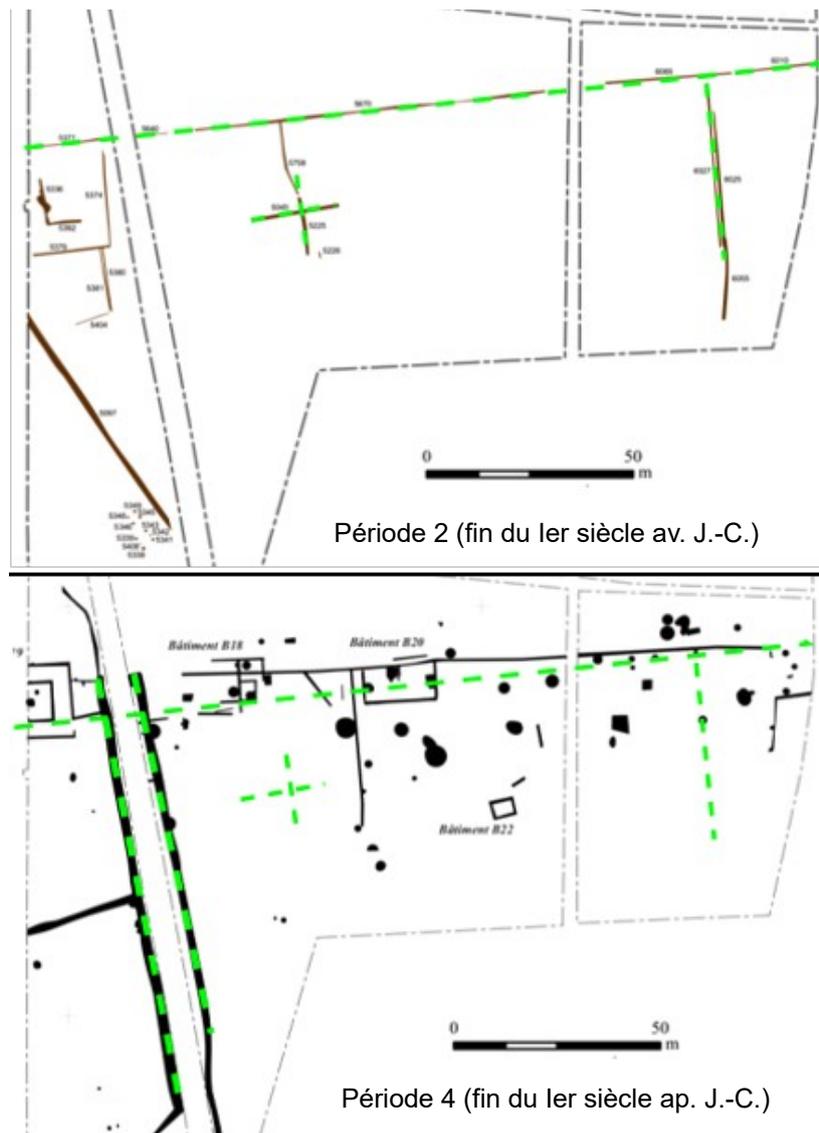


Figure 65 : Plan de la partie sud du site de **Noyon**, avec la mise en évidence du parcellaire du 1^{er} établissement (d'après De Muylder 2014 vol. 2)

Ce chemin d'accès possède une orientation légèrement différente de celle du bâti. En revanche, elle respecte celle du parcellaire fossoyé datant de la période augustéenne (période 2) (Figure 65). Or, lors de l'installation des voies d'accès, il n'existait plus, le secteur ayant été mis en labour après l'abandon du premier établissement. Dans le rapport de fouille, Marjolaine De Muylder propose de voir dans cette reprise de l'orientation antérieure « une forme de rémanence (voire de réminiscence ?) de la limitation initiale »¹⁹⁹. C'est justement le long de la voie sud qu'a été établi le sanctuaire. Les orientations initiales de l'établissement, comme c'est le cas pour d'autres sites, même si elles paraissent avoir été abandonnées, restaient directrices pour l'implantation des structures culturelles et résistaient à la volonté d'unification architecturale du centre domanial.

À **Gellainville (L25)** (Figure 66), le possible temple est bâti à l'extérieur des deux enclos. Cependant, il a été édifié à proximité de ceux-ci, sur le tracé de la voie qui sépare la partie résidentielle de la partie agricole. Même s'il n'est pas inclus dans l'enceinte de la villa, son emplacement s'apparente *in fine* à ceux décrits pour les établissements précédents.

¹⁹⁹ De Muylder 2014 p. 820-821.

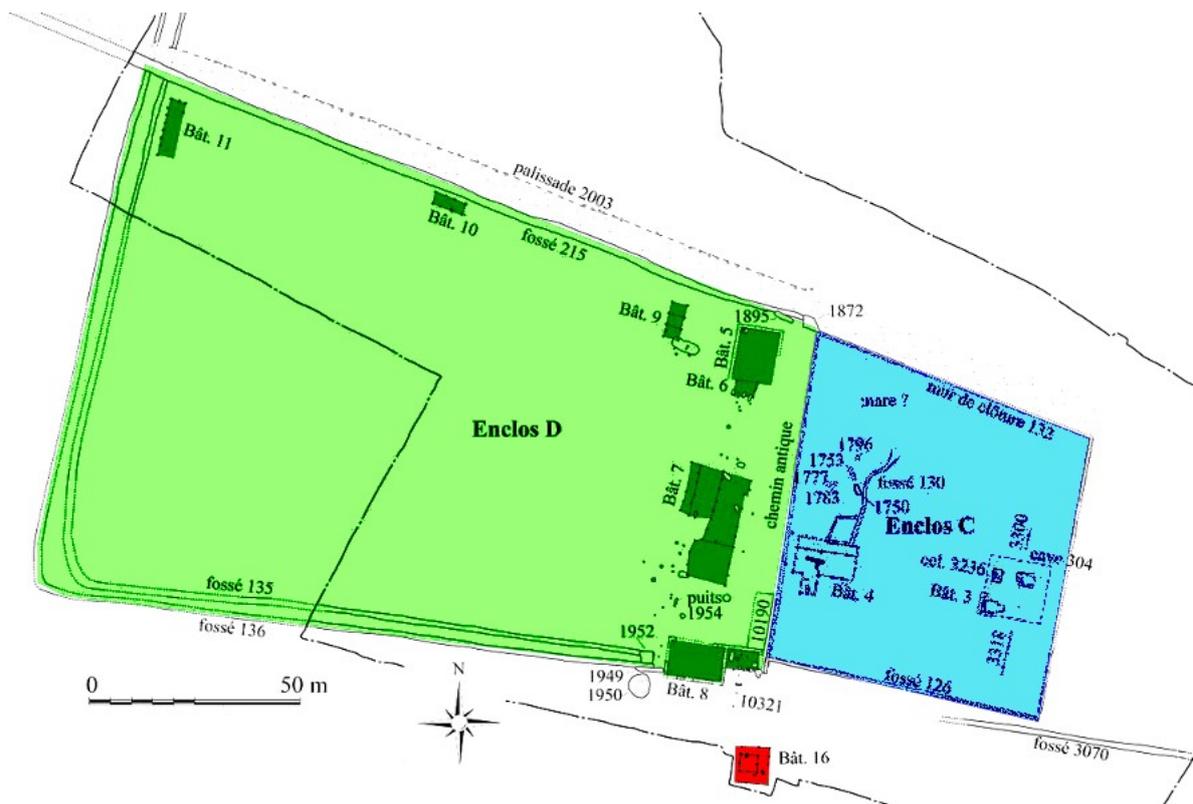


Figure 66 : Plan de la villa de **Gellainville** (d'après Delhoofs *et al.* 2010 fig. 13)

Enfin, à **Glaine (A8)**, l'un des deux édifices culturels supposés est intégré aux constructions entourant la cour résidentielle. Les structures alignées, au nord-est de cette dernière, semblent indiquer la présence de pavillons bordant une cour agricole se développant dans cette direction. Dans ce cas, le possible temple présenterait un positionnement équivalent aux exemples qui viennent d'être décrits.



Figure 67 : Plan de la villa de **Glaine-Montaigut** (d'après Dousteysier *et al.* 2004 p. 135)

Ainsi, de la même façon que pour les édifices cultuels se trouvant en position pseudo-axiale dans la grande cour agricole, je propose un plan schématique pour ceux placés en bordure de la cour agricole, à proximité de la partie résidentielle (Figure 68).

2.4.5.5 D'autres types d'emplacements à l'intérieur de l'enceinte de la villa

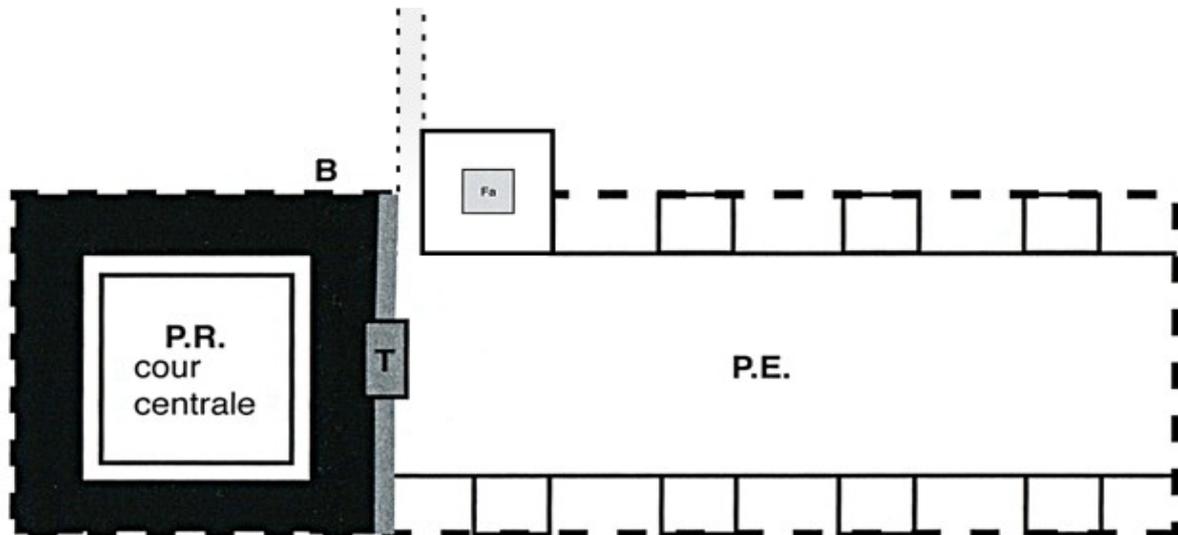


Figure 68 : Plan schématique d'un établissement rural de très haut statut, possédant un édifice cultuel en position latérale (adapté de Nouvel 2009 p. 369)

Parfois, l'organisation des différents espaces de la villa est plus délicate à appréhender et l'on peine à interpréter l'emplacement des édifices cultuels. C'est le cas pour à **Chatillon-sur-Seiche (L4)**. La construction du fanum ne semble pas antérieure au II^{ème} siècle. Elle intervient durant une période d'agrandissement du bâtiment résidentiel et de restructuration de l'établissement tout entier. La villa, telle qu'elle se présentait initialement, pourrait avoir été divisée en deux cours, celle de l'ouest constituant la partie résidentielle, et celle de l'est, la partie agricole. Dans cette dernière ont été mis au jour une grange, la possible habitation de l'intendant et le fanum. Une voie d'axe nord-sud bordait la limite est de cette cour agricole. Le temple était donc situé entre la route et la résidence. Il est également envisageable qu'une très vaste partie agricole ait été établie au sud du secteur résidentiel (Figure 69), peut-être lors d'une phase d'agrandissement de la villa. Dans ce cas, le fanum se trouvait dans une cour latérale annexe dont la configuration serait proche de celles décrites précédemment.

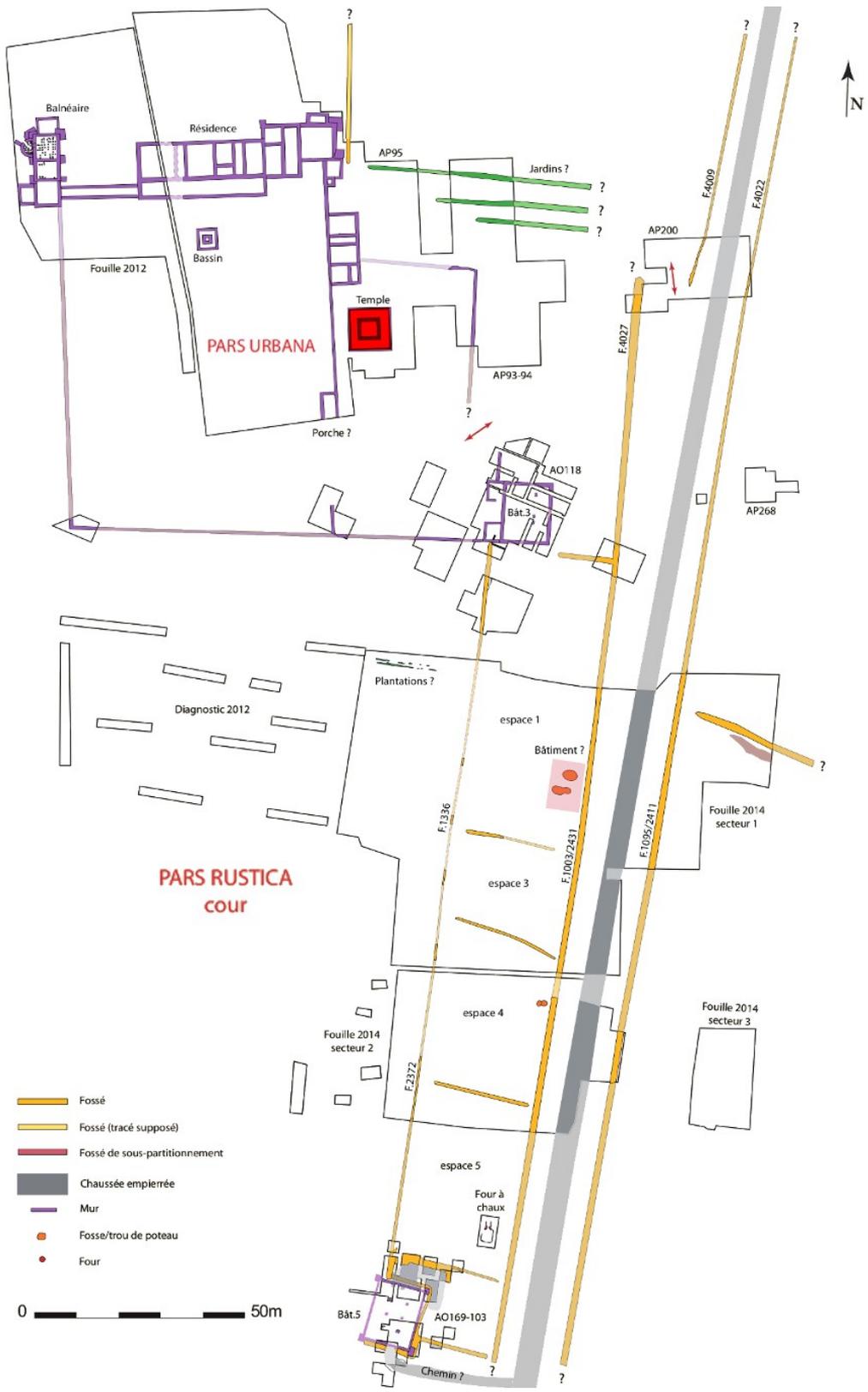


Figure 69 : Plan des vestiges de la villa de **Chatillon** (milieu du II^{ème} siècle) (d'après Simier 2016 p. 148)

Romuald Ferrette relève que, bien que le temple soit probablement postérieur à la construction de la première villa maçonnée, son mur nord s'inscrit dans l'axe de symétrie de la cour résidentielle²⁰⁰ (Figure 70). Il constate que la perspective était pourtant entravée par le mur d'enceinte et il envisage l'hypothèse de l'existence de repères topographiques, aujourd'hui disparus, marquant le plan initial de la villa. À nouveau, sous une forme encore différente, nous percevons une volonté des constructeurs de respecter la trame originelle de l'établissement, lors de l'implantation d'une structure culturelle.

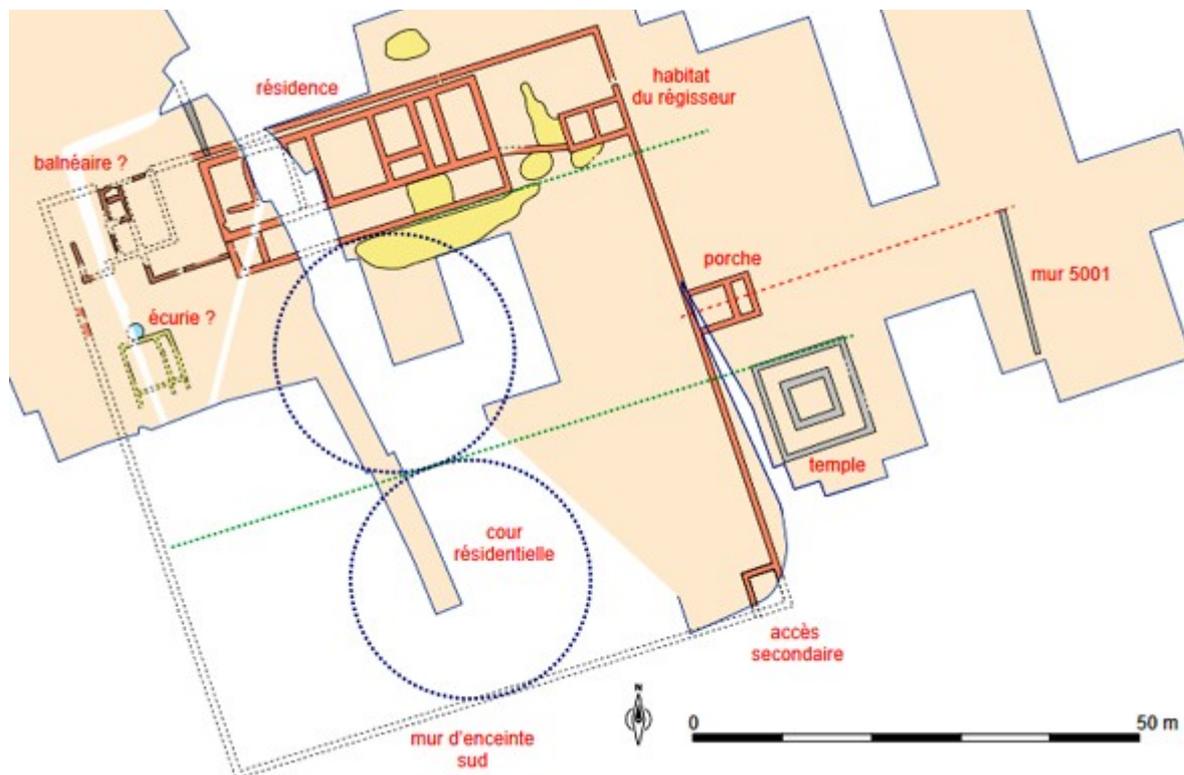


Figure 70 : Implantation du temple de **Chatillon** par rapport à la cour résidentielle (d'après Ferrette 2021 vol. 2 p. 296)

L'établissement de **Guichainville (L6)** est atypique à bien des égards. Il adopte un plan trapézoïdal formé de plusieurs cours, dont seulement deux accueillent des structures bâties (Figure 71). Dans l'enclos sud prenait place une construction dont le plan évoque un corps de logis à galerie de façade. L'enclos nord, dans lequel la présence de structures très certainement culturelles est attestée, constituait vraisemblablement un sanctuaire. Ces deux enceintes de dimensions équivalentes sont situées côte à côte selon une organisation planimétrique rigoureuse que je détaillerai par la suite.

²⁰⁰ Ferrette 2021 vol. 2 p. 296.

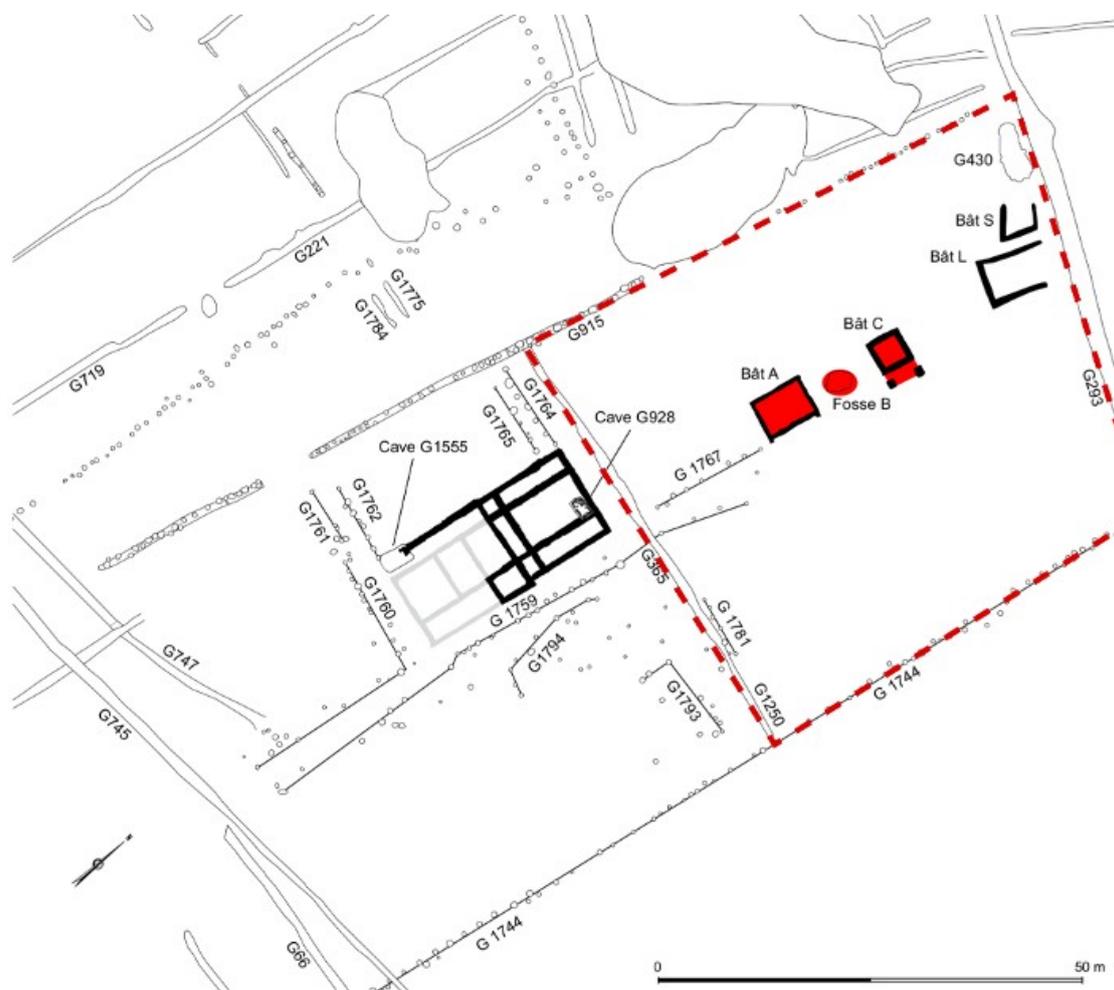


Figure 71 : Plan des deux cours centrales du complexe de **Guichainville** (d'après Marcigny 2006 p. 94)

Dans d'autres villas, les édifices cultuels étaient également implantés à proximité des structures résidentielles et agricoles, probablement à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement, mais nous ignorons dans quel type d'espace ils prenaient place²⁰¹.

2.4.5.6 Des édifices cultuels comme éléments structurant de la villa ?

Jusqu'à présent, nous avons pu établir qu'il existait fréquemment des règles formelles précises qui régissaient l'insertion des édifices cultuels au sein des autres structures du centre domanial. Or, les plus anciens d'entre eux paraissent l'être au moins autant que l'établissement lui-même. Il paraît ainsi pertinent d'inverser le questionnement. Existe-t-il des indices qui prouveraient que des installations cultuelles ont pu dicter l'emplacement et les dimensions des différentes enceintes et bâtiments de la villa ?

À Goebange²⁰²(Luxembourg), ce type de configuration est avéré. Dans ce cas, le bâtiment ancien de référence est une construction funéraire. En effet, l'édification de ce mausolée circulaire, datée de la 1^{ère} moitié du I^{er} siècle, a précédé de plusieurs dizaines d'années celle du bâtiment résidentiel qui lui fait face²⁰³. L'escalier central s'inscrivait dans l'axe de la sépulture et aboutissait à

201 **Bain-de-Bretagne (L1), Corbeilles (L5), Jallerange (Gs11), Mayen (Gi8) et Messimy (L9).**

202 "Goebingen" en allemand.

203 Krier 2007 p. 170.

2 m de cette dernière (Figure 72). La présence de ce mausolée est donc à l'origine du choix du lieu d'implantation et de l'orientation du bâtiment résidentiel.



Figure 72 : Vue depuis le sud-est du mausolée de la villa de Goeblande et de l'escalier du bâtiment résidentiel (Kremer 2016 p. 79)

La configuration du site de Duntzenheim (67) est également riche en enseignements. Il constitue le seul cas probable d'une villa se superposant à un fanum préexistant. Le bâtiment résidentiel a été construit en partie sur les fondations de ce dernier²⁰⁴ (Figure 73). Le temple a probablement été édifié durant la première moitié du I^{er} siècle puis remplacé par un corps de logis. L'état d'arasement du site n'a pas permis la mise en évidence d'éléments de nature à confirmer la fonction de cette première construction. Cependant, son plan en double carré concentrique, sa position isolée et sa période de construction rendent très probable sa nature cultuelle. Ayant été détruit au moment de la construction de la villa, ou peu de temps avant, il ne figure pas dans le catalogue.

204 Reutenauer 2017.

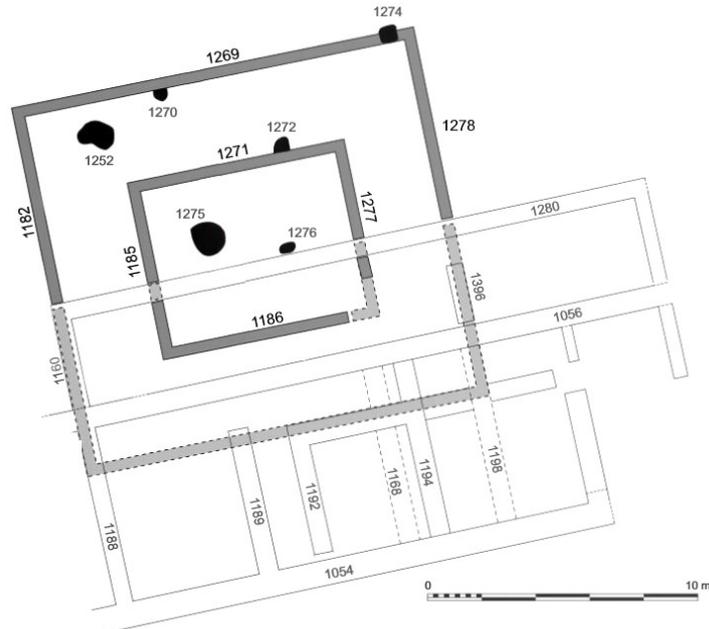


Figure 73 : Plan des vestiges du fanum et de la villa de Dunzzenheim (d'après Reutenauer 2017 p. 98)

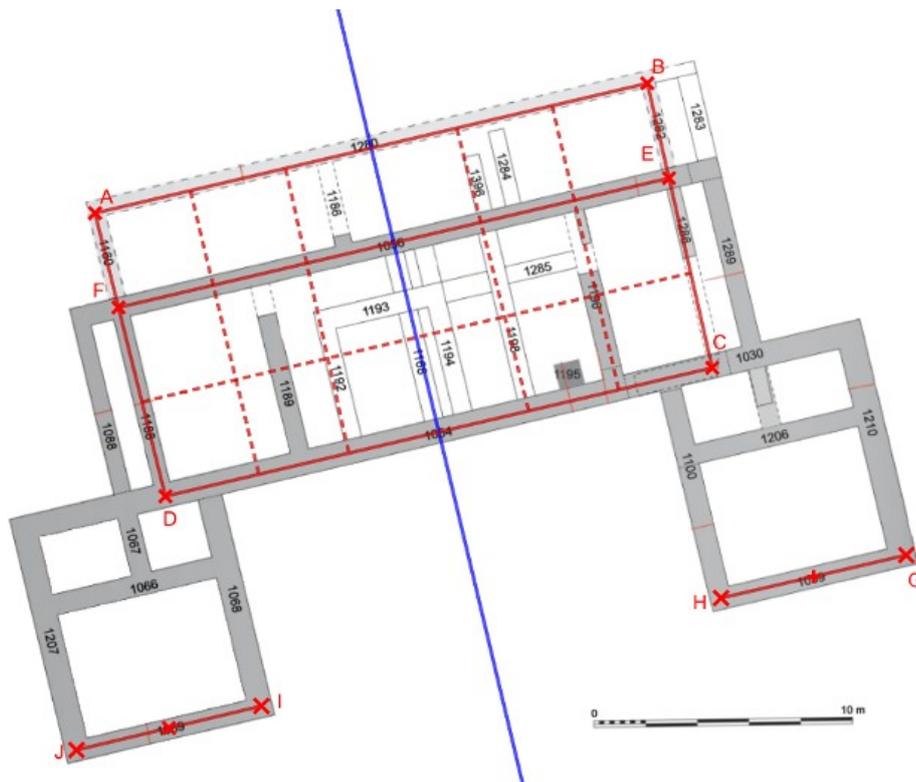


Figure 74 : Éléments de trame de la phase 1 de la villa de Duntzenheim (d'après Reutenauer 2017 p. 101)

Le plan initial de la villa s'inscrit dans une trame modulaire carrée (Figure 74). Le prolongement de cette dernière montre qu'elle intègre également le fanum (Figure 75). Le bâtiment résidentiel a donc repris l'orientation et les dimensions de celui-ci. Certains de ses murs ont été élevés sur

les fondations de la galerie du temple. Ce choix ne peut s'expliquer uniquement par l'intérêt pratique d'utiliser des soubassements déjà existants. Dans ce cas, un déplacement de l'emprise de la villa, de deux modules vers le nord, aurait permis une réutilisation optimale des fondations existantes.

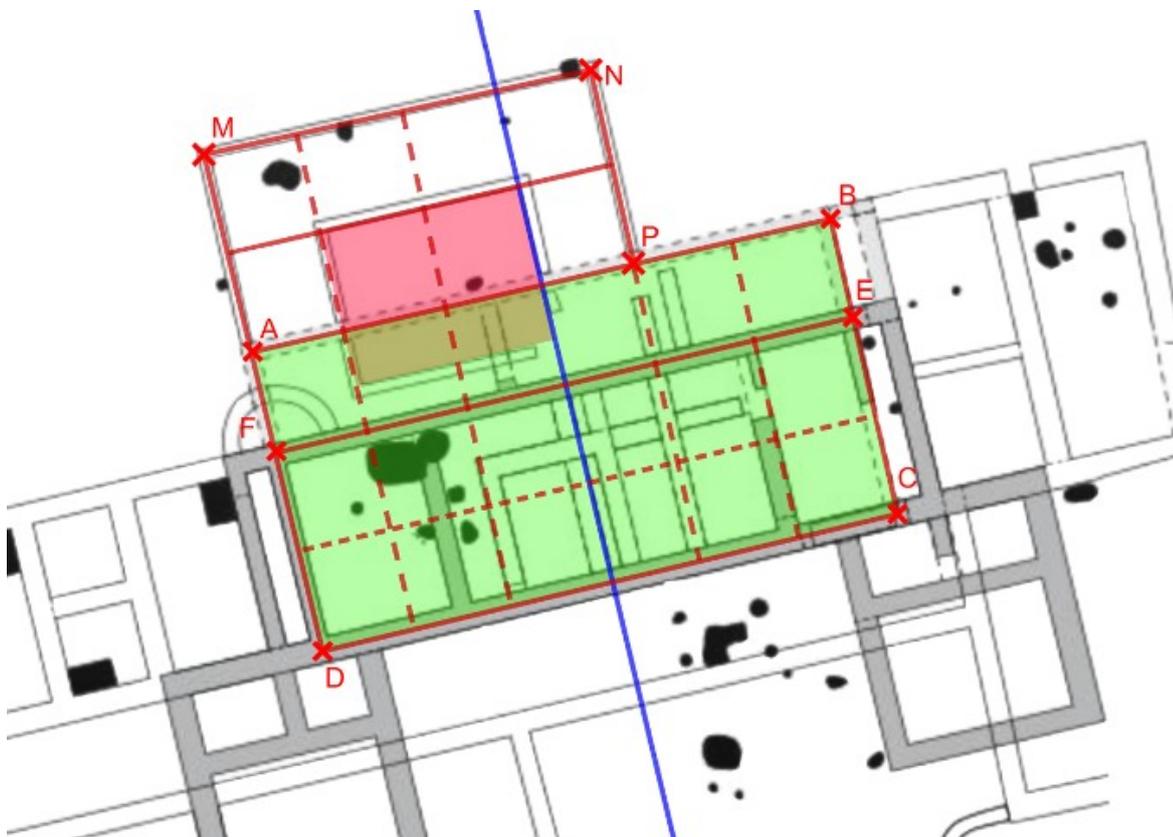


Figure 75 : Éléments de trame du fanum et de la villa de Duntzenheim (d'après Reutenauer 2017 p. 101)

Relevons pour finir que le grand quadrilatère formant le corps principal de la villa (ABCD sur l'illustration) est positionné de telle façon que certaines parties du fanum en constituent des éléments de symétrie (Figure 76). Ainsi, son mur oriental détermine l'axe de symétrie de la villa et l'angle sud-est de la cella (point H) représente le centre de symétrie de l'ensemble villa-fanum.

Ce cas de figure, unique à ma connaissance, reprend au final de nombreuses caractéristiques communes à d'autres sites :

- L'édifice cultuel était présent dès l'origine de la villa (et même avant dans ce cas).
- L'orientation et les dimensions de l'édifice cultuel ont déterminé celles du bâtiment principal.
- Un des côtés de l'édifice cultuel constituait l'un des axes de symétrie de la villa.
- Un angle de l'édifice cultuel représentait un centre de symétrie.

Cet exemple est d'autant plus intéressant pour notre étude, qu'il est ici établi que c'est le temple qui a dicté l'emplacement, l'orientation et les dimensions du bâtiment résidentiel, et non l'inverse.

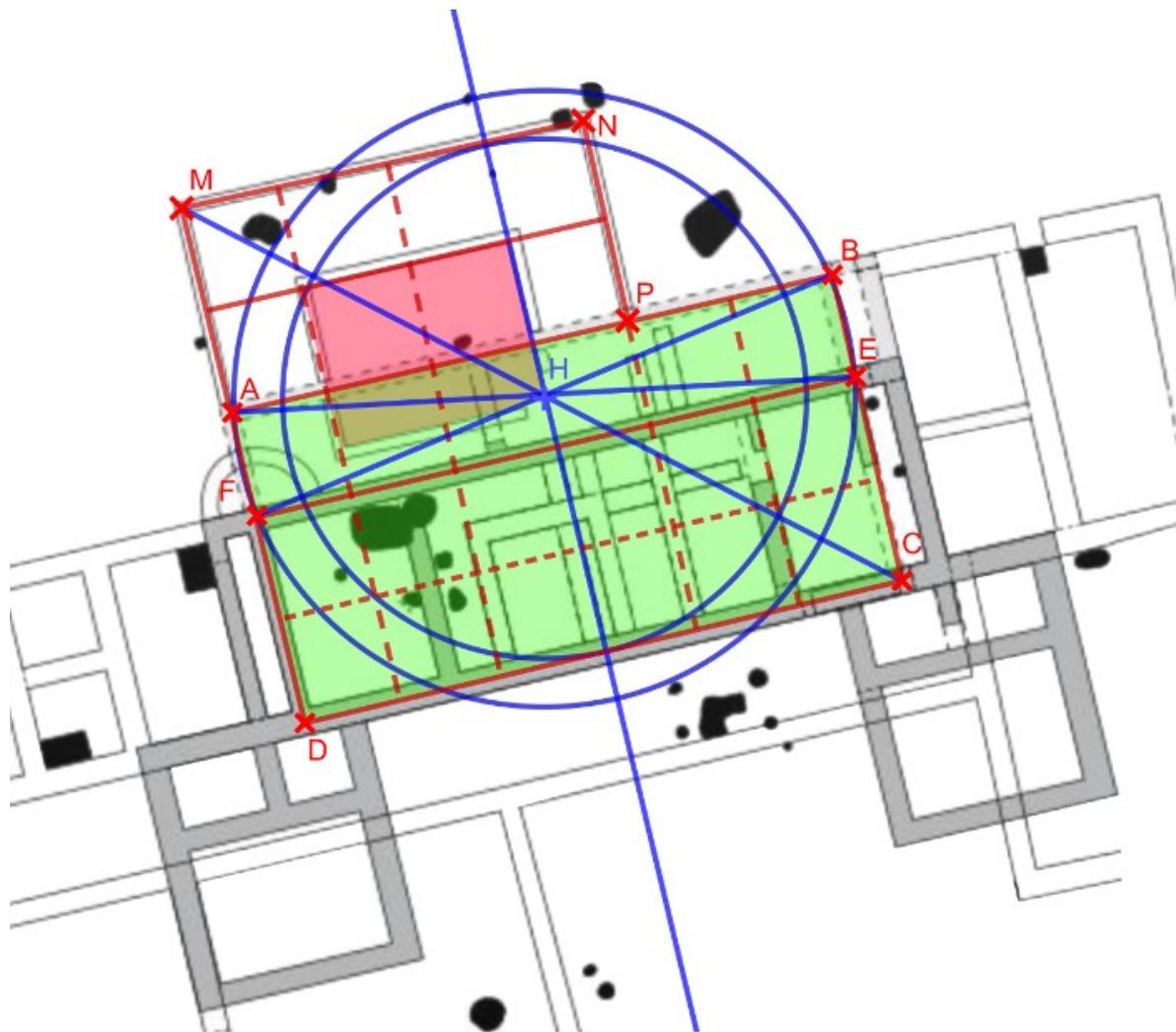


Figure 76 : Mise en évidence d'un point focal dans l'organisation du plan de la villa de Duntzenheim (d'après Reutenauer 2017 p. 101)

Le site de **Damblain (B2)** permet également de mettre en évidence le rôle qu'ont pu tenir les édifices cultuels dans l'agencement général des structures d'une villa. Tout comme à Duntzenheim, le corps de logis a été en partie bâti sur les fondations d'une construction antérieure (Figure 77). Le plan de ce petit édifice à abside pourrait évoquer celui d'un mausolée implanté en bordure de la voie²⁰⁵. Formant la limite nord du bâtiment résidentiel, il en a dicté l'emplacement et l'orientation²⁰⁶.

205 Boulanger 2016 p. 127.

206 *Ibid.*

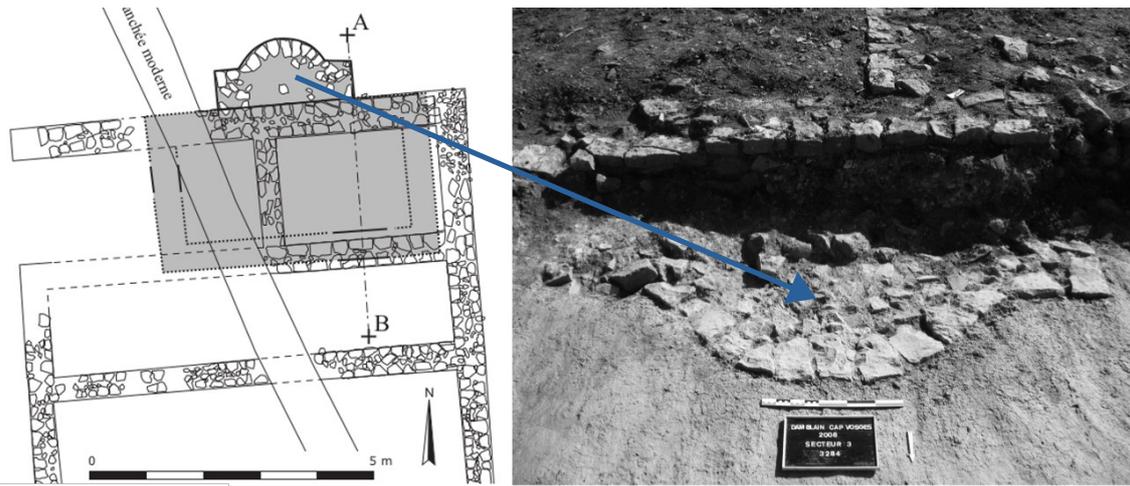


Figure 77 : Plan de la partie nord du bâtiment résidentiel de la villa de **Damblain** et vue depuis le nord de l'abside appartenant à la construction antérieure (d'après Boulanger 2016 p. 129)

Ce site a été fouillé récemment et l'ensemble de ses structures est connu et phasé. Karine Boulanger a proposé une analyse spatiale et chronologique de l'édifice B5 présent au centre la cour agricole principale²⁰⁷. Plusieurs éléments de symétrie de même nature que ceux relevés pour les autres villas étudiées peuvent être mis en évidence. Je les ai suggérés par des tracés de couleurs (Figure 78).

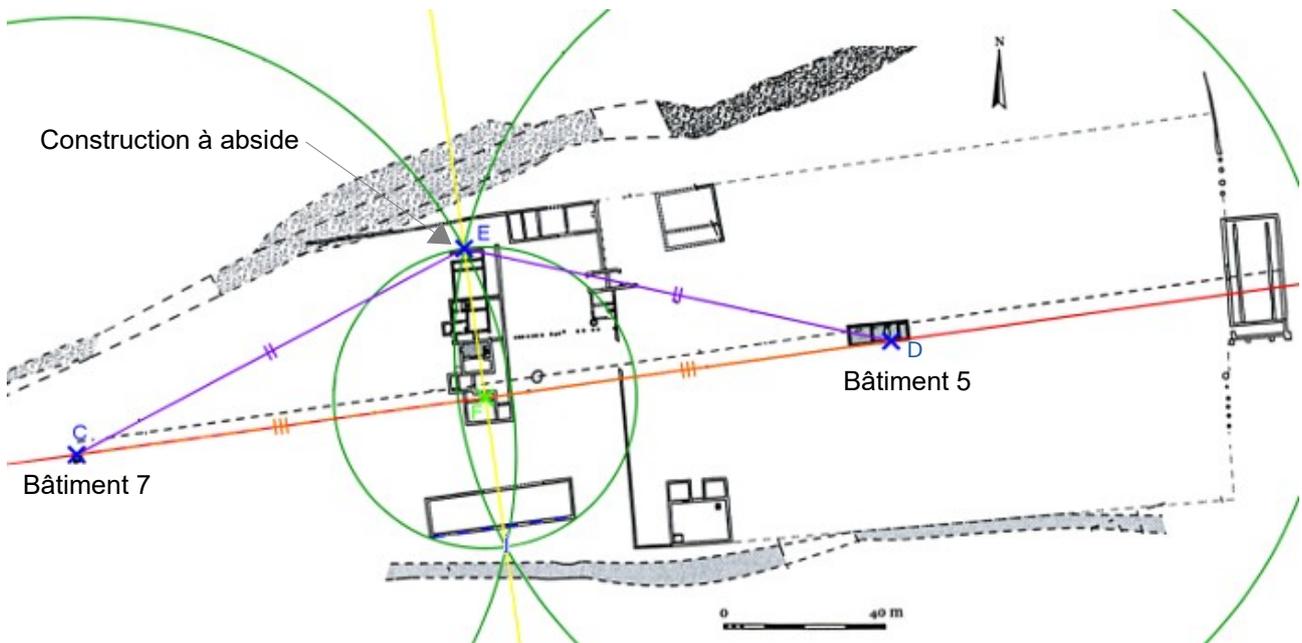


Figure 78 : Mise en évidence de certains éléments de symétrie de la villa de **Damblain** (d'après Boulanger 2016 p. 128)

Les trois points C, D et E forment un triangle isocèle en E. Comme l'a relevé Karine Boulanger, la base [CD] s'inscrit dans l'axe de symétrie longitudinal de l'enceinte. L'axe principal de ce triangle (en jaune) constitue également celui du bâtiment résidentiel, dont le point E marque l'extrémité nord. Ajoutons que le bâtiment 5 a été construit sur une petite éminence rocheuse qui constitue le point le plus élevé de la cour. Cette dernière a donc été implantée autour de ce point central. Il ap-

²⁰⁷ Boulanger 2016

paraît alors que l'un des pôles structurant l'espace de la villa est antérieur à sa construction (le point E) et un second (le point D) est un point remarquable du paysage. Ils ont très certainement dicté les principales caractéristiques planimétriques de l'établissement. Ainsi, son asymétrie n'est qu'apparente. L'ensemble des constructions suit en fait un agencement axial rigoureux, dont les édifices cultuels ou funéraires constituent les points de référence.

L'établissement de **Guichainville (L6)** était également régi par une trame stricte qui semble prendre son origine dans la position du sanctuaire. À l'intérieur de celui-ci, les structures s'ordonnent suivant une organisation spatiale qui a été relevée dans le rapport de fouille (Figure 79) :

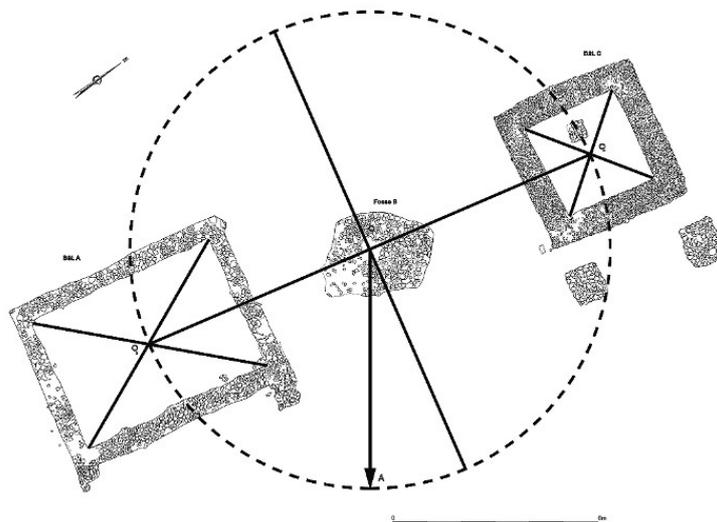


Figure 79 : Mise en évidence d'éléments de symétrie du sanctuaire de la villa de **Guichainville** (Marcigny 2006 p. 240)

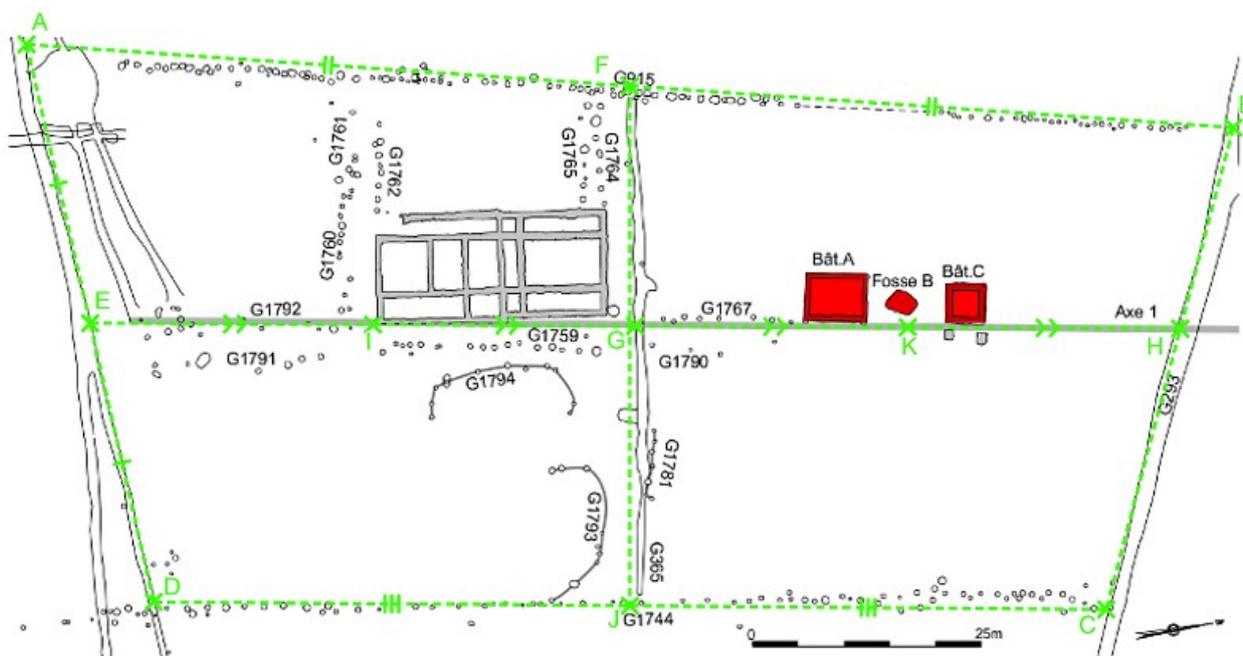


Figure 80 : Éléments de trame de la villa de Guichainville (d'après Marcigny 2006 p. 94)

Cette organisation planimétrique s'étendait très vraisemblablement à l'ensemble des deux cours. L'orientation et les dimensions de l'établissement peuvent en effet être déduites de celles des

différents aménagements cultuels dont les façades marquent notamment l'axe principal, le long duquel s'échelonnent les différentes constructions de la villa (Figure 80).

Un fossé d'orientation est-ouest (G365) divise l'espace central de l'établissement en deux cours. Il joint les milieux des palissades G915 et G1744 qui en constituent les limites occidentales et orientales. La façade est du corps de logis et celles des deux temples dessinent un autre axe régulateur (EH), perpendiculaire à G365. Une probable pergola, signalée par des séries de trous de poteaux parallèles entre elles, en souligne le tracé. Le segment [EH] est lui-même partagé en quatre sections d'égale longueur (100 pieds ?) par les points I, G et K. Ceux-ci représentent respectivement l'angle sud-est du logis, l'intersection des deux axes principaux de la cour et l'emplacement de la fosse B (centre du complexe cultuel).

Cette dernière a été implantée sur un chablis marquant l'emplacement d'un arbre ancien, situé sur la limite de l'enclos du grand établissement laténien ayant précédé l'installation de celui du Haut-Empire. Son emplacement semble avoir déterminé le point focal de l'aire cultuelle et par voie de conséquence, celui du complexe tout entier. La nature même de ce dernier mérite d'être interrogée. S'agissait-il d'une villa munie d'un sanctuaire ou d'un sanctuaire doté d'annexes ? Je reviendrai sur cette question dans la dernière partie de ce travail²⁰⁸.

Les vestiges reconnus de la villa de **Hofstade (B8)** nous orientent vers le même type de questionnement. La position du temple semble également dicter l'implantation des autres structures (Figure 81). La façade du corps de logis est notamment alignée avec celle de l'enclos. Mais c'est à nouveau l'un des angles de l'édifice cultuel (le point G) qui constitue le point focal de l'ensemble. C'est d'ailleurs dans ce coin de la cella qu'a été identifiée une structure, peut-être un petit espace fermé ou la base d'un aménagement.

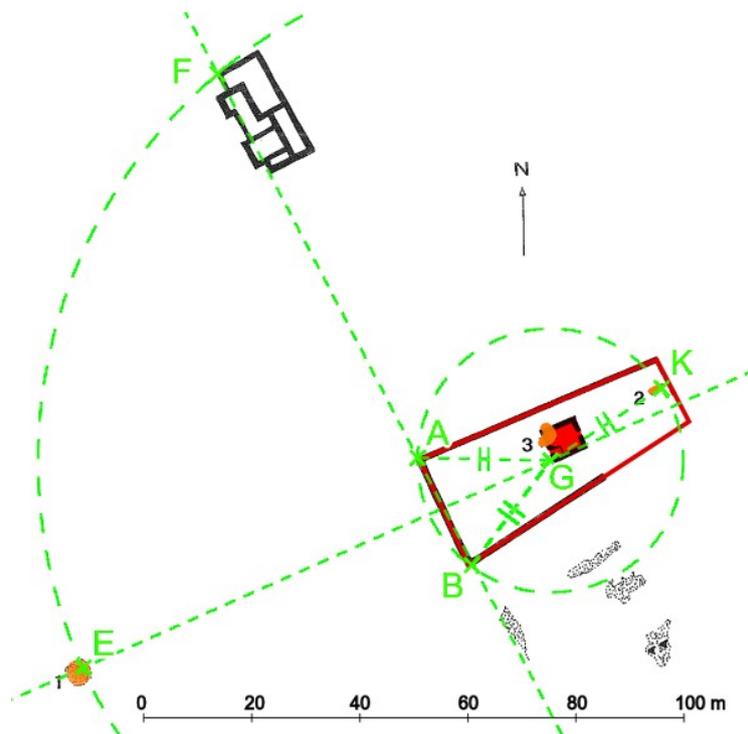


Figure 81 : Éléments de trame du sanctuaire de la villa de **Hofstade** (d'après Beenhouwer 1995 p. 154)

L'angle G se trouve au centre de l'enclos, à égale distance des deux extrémités de sa façade principale et de la fosse 2 (le point K). Cette dernière a accueilli une partie des vestiges de l'édifice

208 § 8.3.2.

initial, détruit au moment de la construction du temple maçonné. Le mur sud-est de celui-ci marque également l'axe de symétrie (EG) de la façade avant du sanctuaire [AB], dans lequel s'inscrit la profonde fosse 1 (le point E), placée en position très excentrée et qui constitue le pendant de la fosse 2. L'angle G est aussi à égale distance de cette fosse 1 et de l'extrémité nord de la façade du corps de logis, montrant une volonté d'intégration de l'ensemble des composantes structurelles, aussi bien visibles que symboliques, à un schéma d'implantation structuré. Le temple occupant la partie sommitale de la petite colline, il est vraisemblable que son emplacement a dicté celui des autres aménagements.

2.4.5.7 À l'extérieur de l'enceinte

Pour pouvoir étudier un éventuel lien entre un édifice cultuel et un centre domanial proche, les deux doivent avoir fait l'objet d'une identification. La documentation archéologique est riche en exemples de sanctuaires ruraux possiblement associés à une proche villa dont on ne peut malheureusement que supposer l'existence²⁰⁹.

Il existe quinze sites pour lesquels la présence d'un sanctuaire à proximité d'une villa est probable ou avérée. Six de ces aires culturelles étaient situées à moins de 100 m de l'enceinte et plus la moitié étaient établies en position dominante, sur une éminence²¹⁰ ou à flanc de coteau²¹¹ ou en bordure d'une rupture de pente²¹². Dans certains cas elles surplombaient la villa elle-même²¹³.

Villa	Emplacement du (des) édifice(s) cultuel(s)		
	Distance à l'enceinte de la villa	Position dominante	Entre la villa et la voie
Aiseau (Gi1)	250 m	Oui	Non
Avenches (Gs1)	?	Non	Oui
Bubendorf (Gs4)	100 m	Oui	Non
Damblain (B2)	90 m	Non	Non
Dinant (Gi3)	100 m	Non	Oui
Fliessem (B5)	400 m	Non	Oui
Gibloux (Gs7)	200 m	Oui	?
Hechingen (Gs9)	20 m	Oui	?
Hofstade (B8)	100 m	Oui	?
Ihn (B9)	40 m	Oui	?
Jallerange (Gs11)	?	Non	Oui
Matagne (Gi7)	160 m	?	?
Newel (B12)	90 m	Non	Oui
Rodersdorf (Gs14)	?	Oui	Oui
Yvonand (Gs20)	80 m	Oui	Non

209 Voir l'exemple du site de Trémonteix : § 2.4.2.

210 Hofstade (B8), Rodersdorf (Gs14) et Yvonand (Gs20).

211 Bubendorf (Gs4) et Gibloux (Gs7).

212 Aiseau (Gi1), Hechingen (Gs9) et Ihn (B9).

213 Aiseau (Gi1), Bubendorf (Gs4), Hofstade (B8), Rodersdorf (Gs14) et Yvonand (Gs20).

2.5 Des sanctuaires ruraux comme les autres ?

Le graphique suivant présente la répartition des villas en fonction de la superficie du bâtiment résidentiel et du total de celle des édifices culturels qui lui sont associés (Figure 82). Bien entendu, ces données sont approximatives, notamment parce qu'elles prennent en compte des aménagements qui ne sont pas nécessairement contemporains. Cependant, elles laissent clairement apparaître qu'il est impossible d'établir une corrélation entre d'une part, la taille de la villa et d'autre part, les dimensions des édifices culturels, quand ils existent.

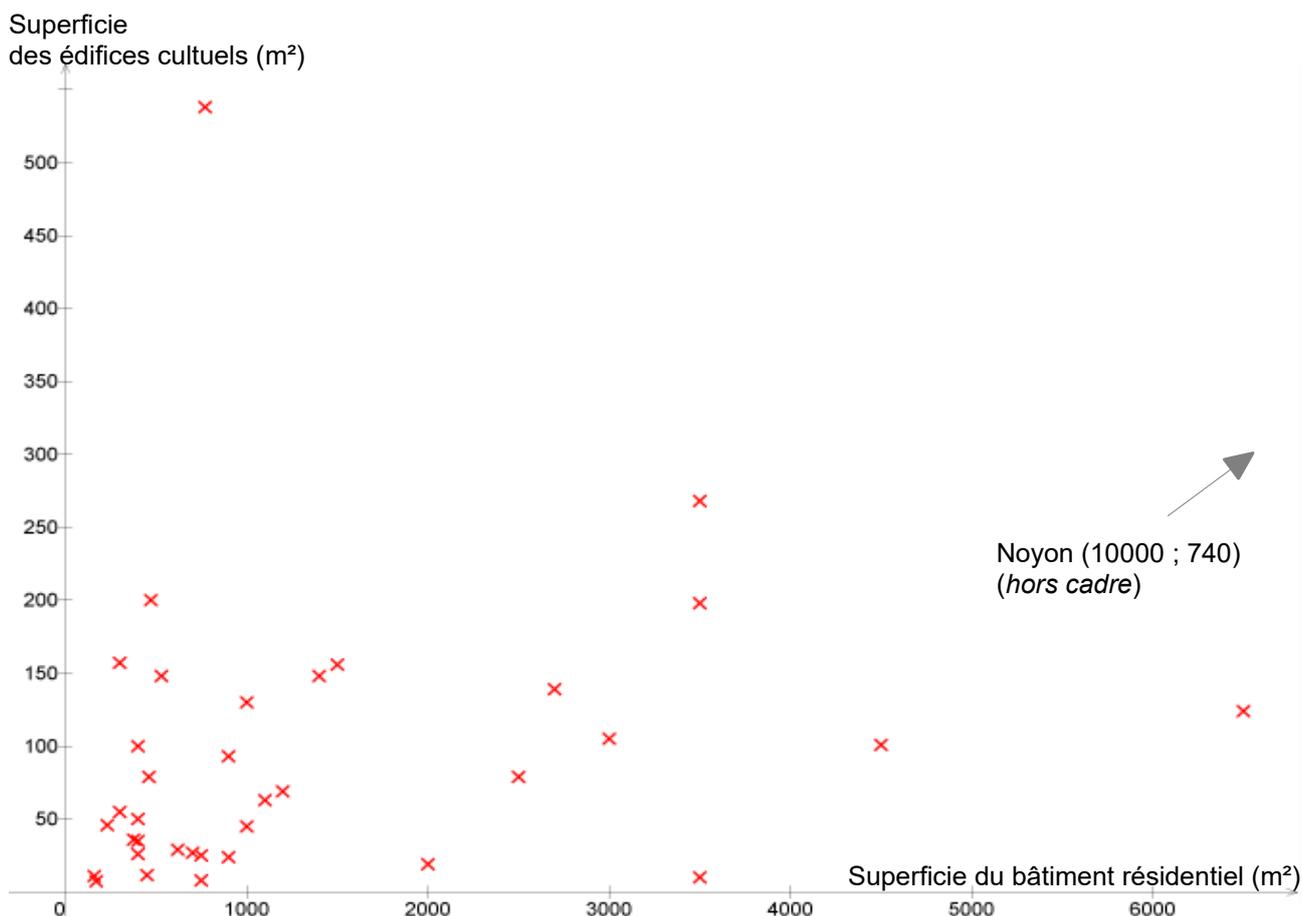


Figure 82 : Répartition des villas en fonction de la superficie du bâtiment résidentiel et des édifices culturels qui leur sont associés

Plus de la moitié de ces établissements possédaient un bâtiment résidentiel dont la surface au sol est inférieure à 800 m². Certains peuvent même à peine être qualifiés de villa²¹⁴. Nous connaissons également une simple ferme dans la cour de laquelle se dressait un temple régulièrement entretenu et agrandi durant tout le Haut-Empire (Figure 83).

214 Par exemple : Corbeilles (L5) et Gellainville (L25).

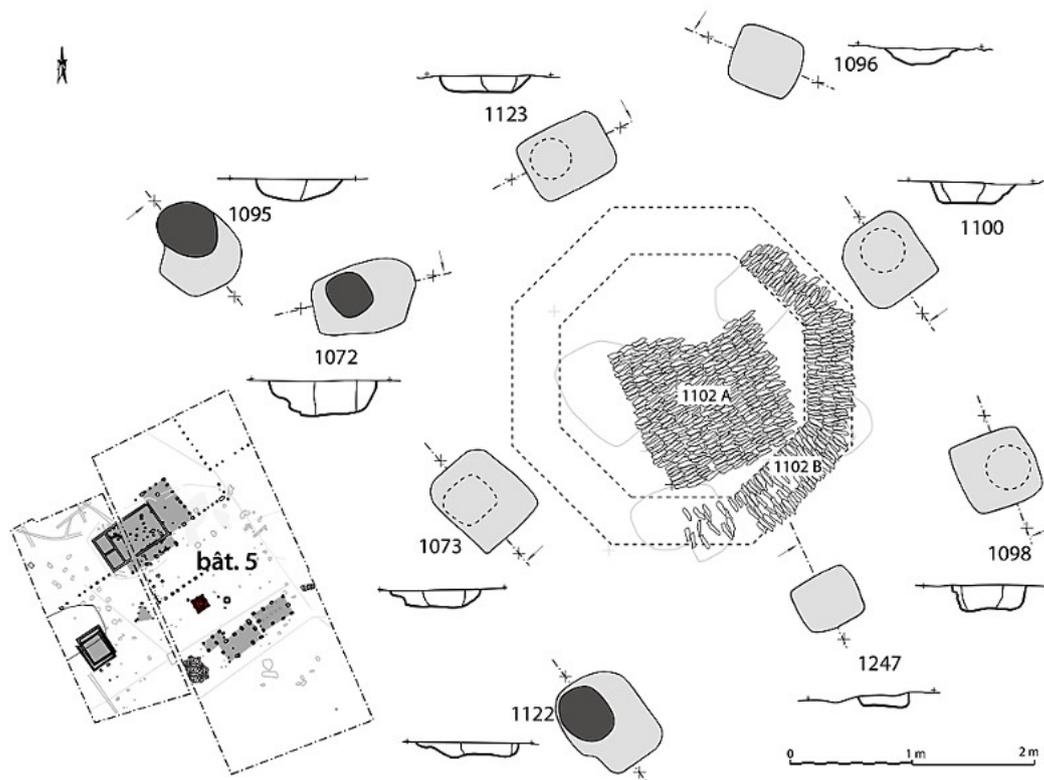


Figure 83 : Édifice cultuel (Bâtiment 5) de l'établissement rural de Rurange-Lès-Thionville (57) (Mondy *et al.* 2016 p. 125)

Ces édifices présentaient le plus souvent un aspect modeste et ne se différaient pas des temples présents dans la majorité des sanctuaires ruraux. Leur architecture ne relevait jamais d'un type classique. Quand bien même la villa toute entière s'affichait comme la quintessence de la romanité, avec des nymphées, des bassins et des palestres, offrant tous une architecture et une décoration classiques, les édifices cultuels étaient construits selon la tradition provinciale, dite romano-celtique. Ils n'avaient clairement pas vocation à concurrencer, ni même à imiter, les centres culturels urbains. Par leurs modes de construction et leurs dimensions, ils paraissent plutôt s'intégrer dans le réseau des petits sanctuaires ruraux dont ils ne se distinguaient pas formellement (Figure 84).

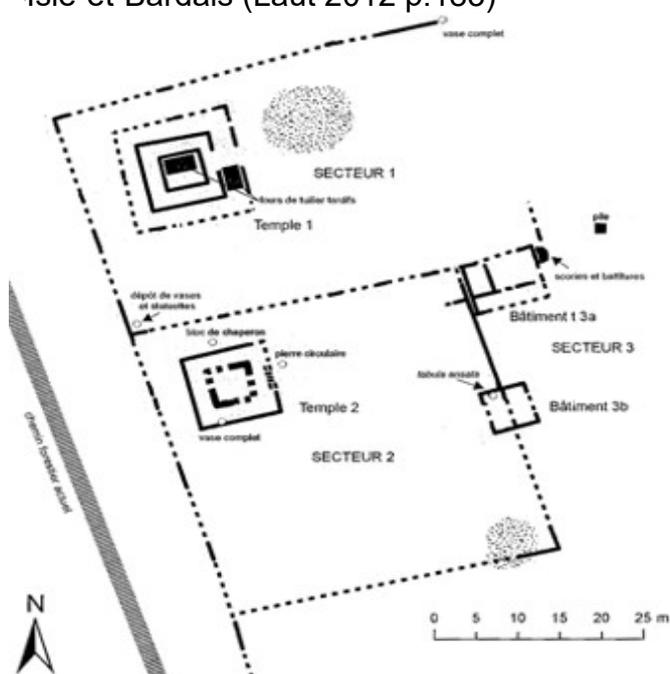
En-Chaplix **Avenches**
(Castella et Flutsch 1990 p. 8)



Bais (Pouille 2011 p.168)



Isle-et-Bardais (Laüt 2012 p.183)



Les Hauts de Buffon
(© DAO Marcel Brizard, Inrap 2011)

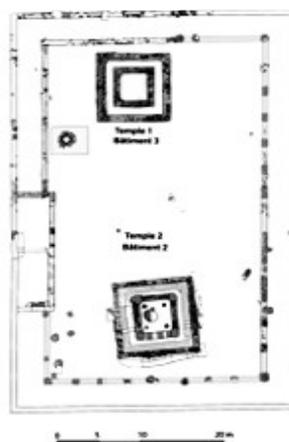


Figure 84 : Plans comparés de deux sanctuaires de villa et de deux sanctuaires ruraux isolés récemment fouillés

Les petits édifices rectangulaires à simple cella, tout comme ceux possédant une galerie périphérique, sont très largement répandus dans les contextes ruraux, qu'ils soient associés ou non à une villa. Par exemple, à Bais, le fanum fouillé à 3 km au nord du site possède les mêmes caractéristiques planimétriques et le même type de fondations que celles du temple présent dans le centre domanial²¹⁵. À **Aspiran (N1)**, la structure cultuelle édifée dans la cour est comparable à toute une série de petites constructions connues dans plusieurs sanctuaires du sud de la Gaule et ne s'en distingue par aucune différence notable²¹⁶.

215 Durand 2016 p. 252.

216 Mauné *et al.* 2010 p.124-125.

2.6 Des temples ou des constructions funéraires ?

Comment différencier les vestiges d'un temple de ceux d'un monument ou enclos funéraire ? Les plans au sol de ces deux types d'édifices sont proches, surtout lorsqu'ils sont formés d'un simple quadrilatère ou deux quadrilatères emboîtés. Quand seules les fondations sont connues et en l'absence de mobilier spécifique, il devient malaisé de trancher entre une interprétation ou une autre, d'autant plus que certains de ces temples étaient implantés à l'emplacement d'une sépulture antérieure²¹⁷ ou à proximité d'un espace funéraire²¹⁸. Nous devons, la plupart du temps, nous appuyer sur des indices ténus qui conduisent parfois à des interprétations divergentes²¹⁹. Dans les deux exemples ci-dessous, c'est la présence de fragments osseux humains carbonisés, dans le premier cas, et d'une urne cinéraire, dans le second, qui ont permis d'établir la fonction funéraire des enclos (Figure 85).



Figure 85 : Vue des enclos funéraires associés à la villa de La Chapelle-Vendômoise (41) et à celle du Gué des Grands Buissons à Neuvy-Pailloux (36) (Couvin *et al.* 2018 fig. 6 ; Roy *et al.* 2018 p. 31)

Par ailleurs, plusieurs des édifices culturels recensés adoptent des plans proches de certaines structures funéraires identifiées en contexte domanial. C'est par exemple le cas des constructions possédant une très large galerie périphérique entourant une cella de taille modeste. Un monument funéraire fouillé à Boinville-en-Mantois (78) possède un plan de ce type (Figure 86). Il était implanté dans un secteur occupé par plusieurs villas et à 100 m d'un établissement rural partiellement reconnu. Le monument funéraire, entouré de plusieurs sépultures, est formé d'un enclos contenant une petite construction centrale, vraisemblablement turriforme²²⁰.

À **Dietikon (GS6)** (temple G) et à **Rodersdorf (Gs14)**, certains indices laissent supposer une fonction culturelle à l'édifice. Toutefois, nous ne pouvons exclure, dans un cas comme dans l'autre, qu'à la place d'un fanum à large galerie nous soyons en présence d'un enclos entourant un petit monument, peut-être de nature funéraire. À **Saint-Patrice (L13)**, nous retrouvons le même type de configuration. La petite construction centrale, profondément et solidement fondée, possédait vraisemblablement une hauteur importante. Il s'agissait peut-être d'une pile funéraire. Les dépôts de squelettes animaux entiers à l'intérieur de l'enclos pourraient renforcer cette hypothèse.

217 Le fanum nord à **Avenches (Gs1)** et le bâtiment B7 à **Damblain (B2)**.

218 **Newel (B12)**.

219 L'ensemble 2 du site d'Arcis-sur-Aube (10) (Achard-Corompt *et al.* 2016b p. 3840).

220 Laurey *et al.* 2019 p. 250.

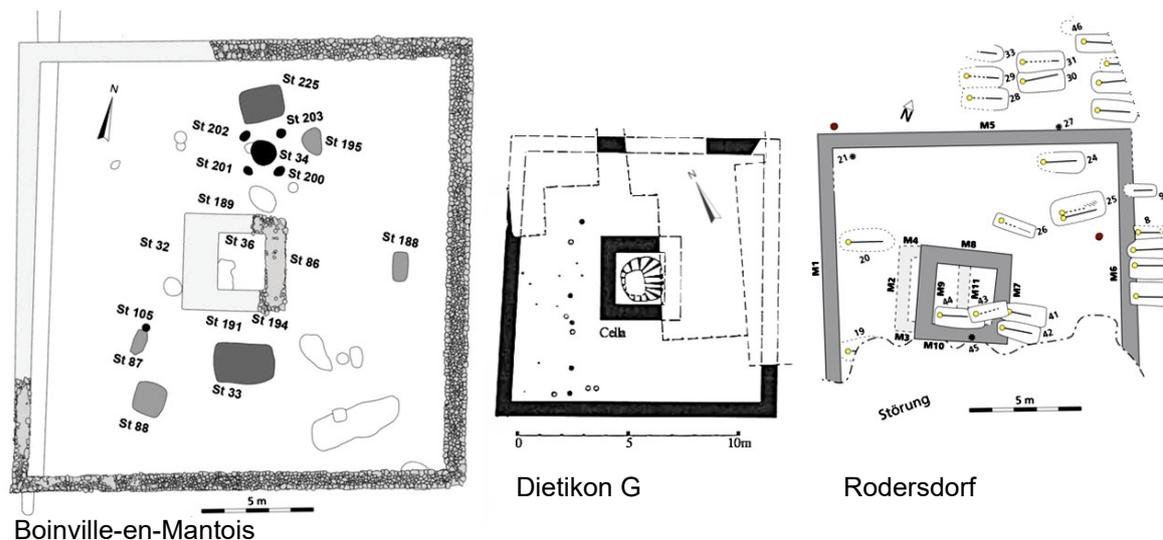


Figure 86 : Plan du monument funéraire de Boinville-en-Mantais (78) et des probables édifices cultuels de **Dietikon** et **Rodersdorf** (d'après Laurey *et al.* 2019 p. 230 ; Ebnöther 1993 p. 49 ; Weber 2015 p. 12)

Le cas des constructions rectangulaires présentant une avant-salle pose également question. La plupart de celles qui ont été recensées n'ont livré que peu d'indices de leur fonction. Il existe par ailleurs des édifices possédant un plan de ce type et qui ont été interprétés comme des structures funéraires. C'est par exemple le cas de celui de Pellières à Saint-Herblain (44), mis au jour à proximité d'une villa (Figure 87). En effet, dans ce cas, la présence d'une fosse au fond rubéfié dont le comblement contenait quelques fragments osseux carbonisés, probablement humains, laisse supposer l'existence d'un bûcher de crémation²²¹. Ainsi, nous ne pouvons écarter la possibilité que certains des édifices, interprétés comme des temples à pronaos, aient été en fait des mausolées (Figure 87).

Il est d'ailleurs tentant d'établir un lien entre cette forme architecturale et l'apparition, à partir du début du II^e siècle, des « tombeaux-temples » dont certains sont attestées en Gaule²²². Il s'agit d'un type de monument « conçu comme un véritable sanctuaire » et qui « reproduit dans son volume et son organisation le schéma d'un édifice cultuel »²²³. La datation relativement tardive des édifices à avant-salle de notre corpus, en général le II^e siècle, correspond à celle de la diffusion des tombeaux-temples.

221 Mercier 2019 p. 219

222 Gros 2007 p. 444 ; Leveau 2007 p. 284

223 Gros 2007 p. 444

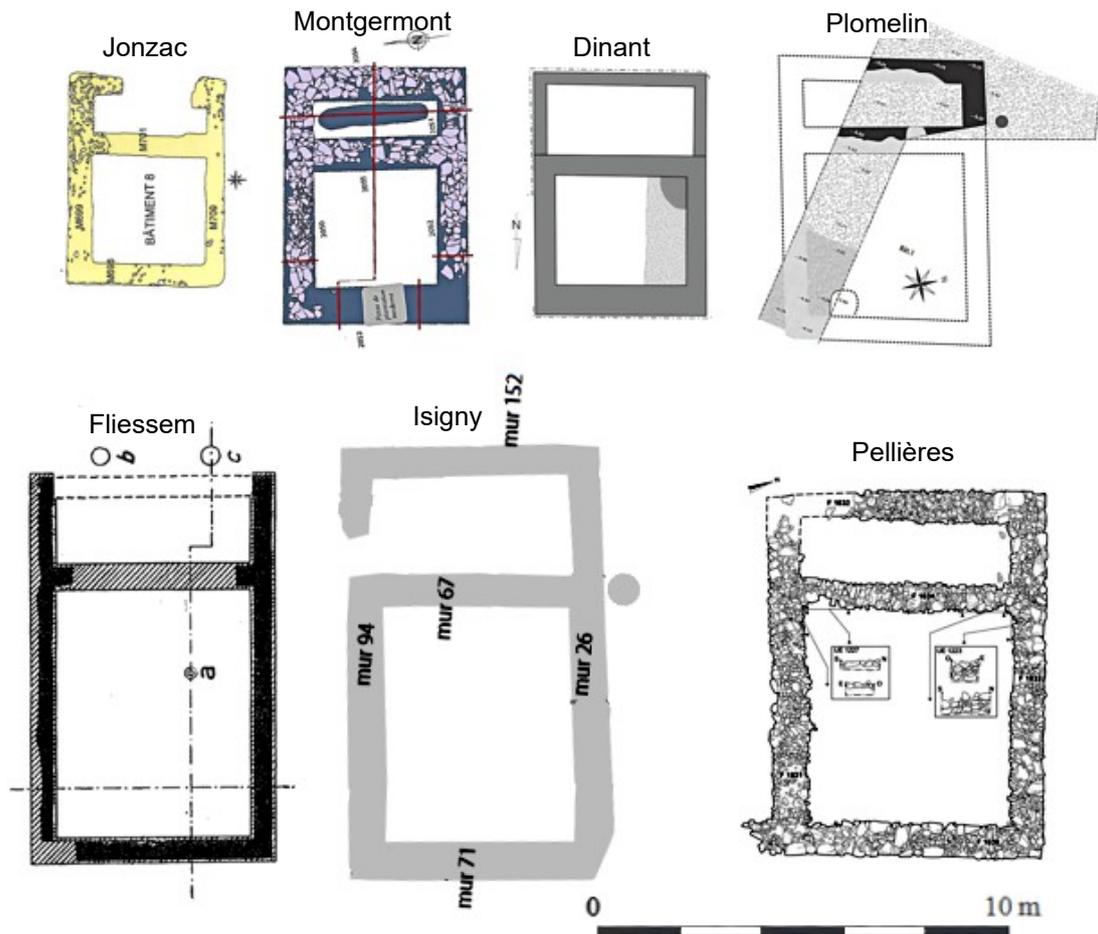


Figure 87 : Plans de probables édifices culturels possédant une avant-salle (Cf catalogue) et plan de l'édifice du site de Pellières (44) (Mercier 2019 p. 218)

Pour finir, notons que la disposition des structures fouillées à **Messimy (L9)** offre un parallèle avec certains ensembles funéraires proches d'une villa, comme par exemple celui de Vâton (14)²²⁴ (Figure 88).



Figure 88 : Vue depuis le sud des trois monuments funéraires de Vâton (14) et vue depuis le nord-est des possibles édifices culturels de **Messimy** (Hincker *et al.* 2012 p. 134 ; Maza *et al.* 2016 fig. 11)

224 Hincker *et al.* 2012.

Le type d'emplacement ne constitue pas non plus un critère discriminant pour différencier les constructions funéraires des édifices cultuels. Par exemple, tout comme certains temples, des mausolées pouvaient faire face à la galerie de façade du bâtiment résidentiel (Figure 89.a et .b). Ainsi, La construction M93 de **Bais (L2)** (Figure 89.c), qui adoptait un plan circulaire tout à fait inhabituel pour un édifice cultuel, possédait peut-être une fonction funéraire.

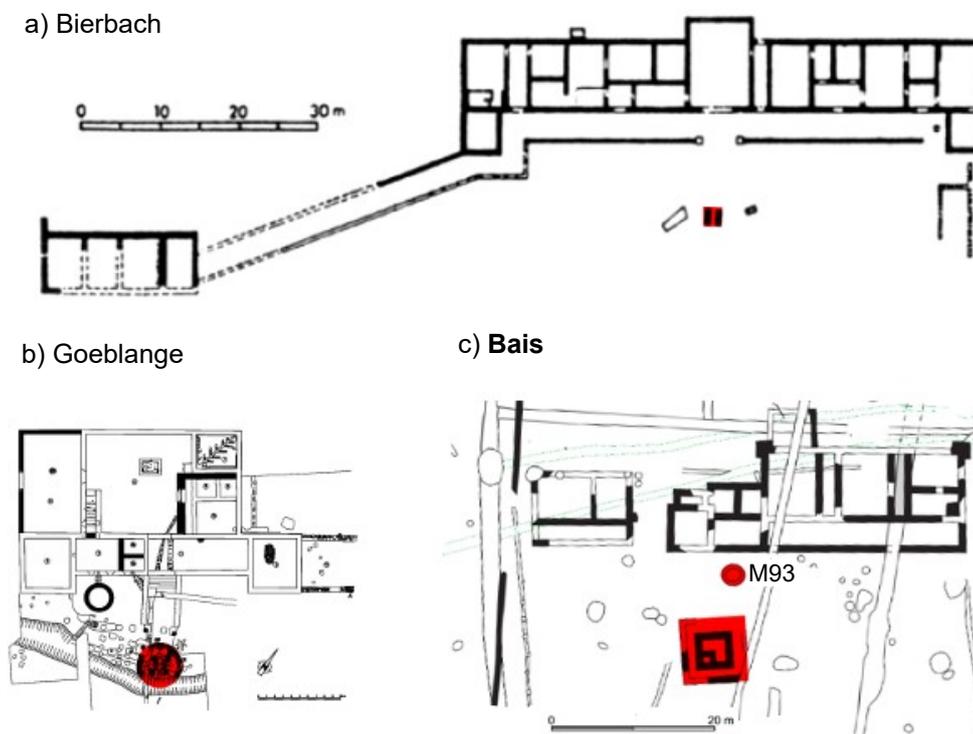


Figure 89 : Mise en évidence de l'emplacement de constructions funéraires et/ou cultuelles faisant face au bâtiment résidentiel d'une villa (d'après Martin-Kilcher 1993 p. 163 ; Krier 2007 p. 162 ; Pouille 2011 p. 59)

Les temples et les constructions funéraires plus éloignés du bâtiment résidentiel occupaient des emplacements similaires. Stefanie Martin-Kilcher relève que les mausolées, en Germanie Supérieure, étaient édifiés suivant « une situation légèrement surélevée dans les jardins du bâtiment principal, à l'écart d'une route » ou « le long d'une route bordant le domaine de la villa »²²⁵. Aux Cars (19), ils ont été édifiés sur un éperon rocheux surplombant l'établissement rural (Figure 90). À La Chapelle-Vendômoise (41), l'un d'eux était construit en retrait de la voie, dans l'axe de la villa (Figure 91). L'emplacement du mausolée qui a été identifié à proximité de la villa de Montredon à Carcassonne réunissait ces deux caractéristiques, position axiale et dominante²²⁶ (Figure 92). À Vâton, les structures funéraires occupaient le replat d'un plateau calcaire, leur assurant une visibilité très étendue²²⁷. Ainsi, d'une façon générale, nous retrouvons pour celles-ci les mêmes types d'emplacement que ceux déjà identifiés pour les temples associés à une villa.

225 Martin-Kilcher 1993 p. 159 ; « Dans tous les cas de figures, c'est une position topographique singulière qui a été choisie, de sorte que les monuments [funéraires] soient le plus visible possible. » (Monteil et Van Andringa 2019 p. 3).

226 Guillaume et Ranché 2013 p. 131.

227 Hincker *et al.* 2012 p. 116.

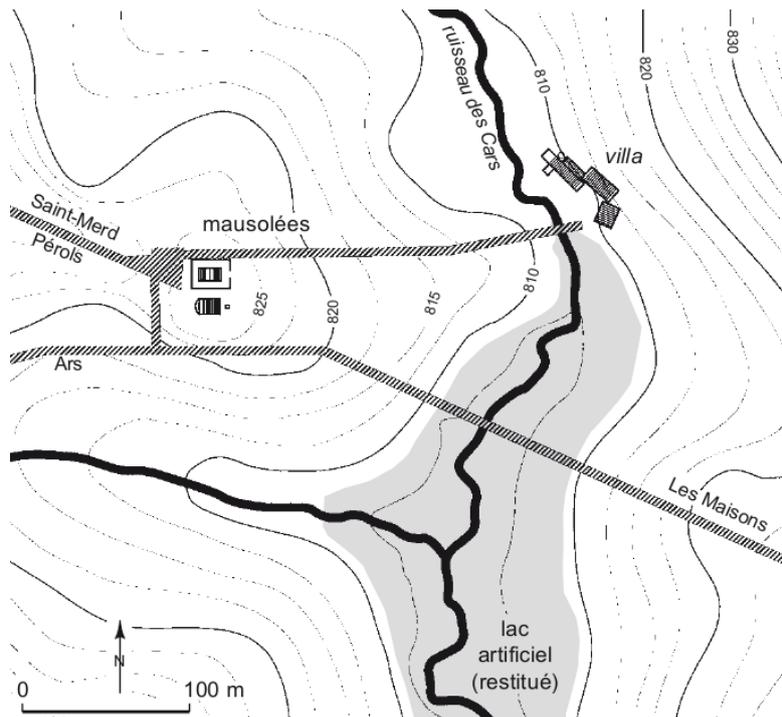


Figure 90 : Plan des vestiges antiques du site des Cars (19) (d'après Blaizot 2009 p. 281)

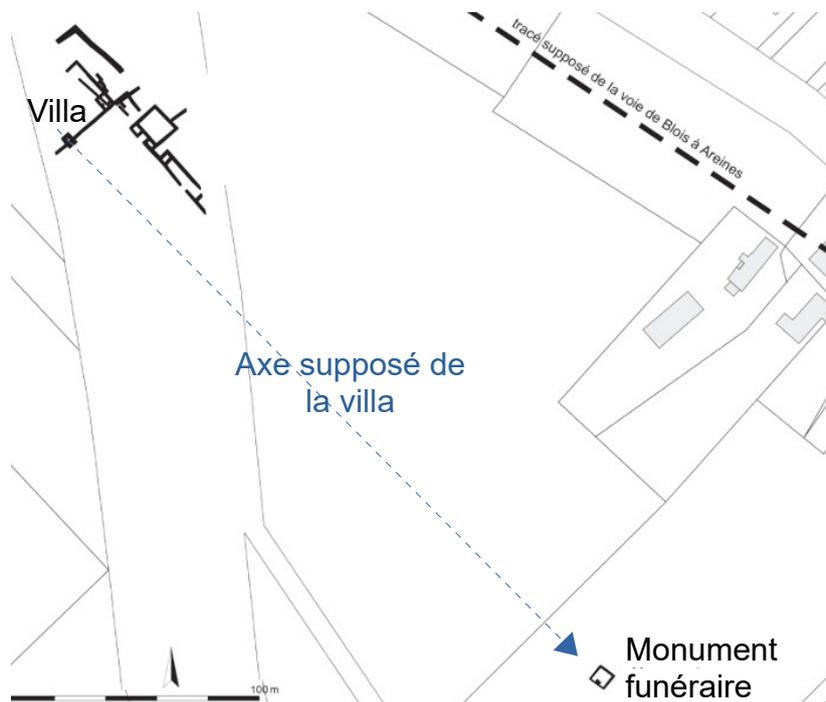


Figure 91 : Plan des vestiges antiques de la Vallée de la Croix Rouge à La Chapelle-Vendômoise (41) (d'après Couvin *et al.* 2018 fig. 16)

Le mausolée de Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges (31) fournit un exemple de ce type de grande structure funéraire appartenant vraisemblablement à une très vaste villa établie en périphérie de l'agglomération²²⁸. Cette imposante construction, visible depuis la ville, aurait été édifée par un important personnage de la cité, soucieux d'affirmer la légitimité de son pouvoir local par la construction d'un grand mausolée²²⁹. Ce dernier, implanté au sein de la demeure établie en lisière du chef-lieu, permettait de célébrer la mémoire gentilice du propriétaire, à l'image des mausolées familiaux érigés à proximité des villas aristocratiques proches de Rome²³⁰. Plus généralement, la mise en place de tels édifices « constituait aussi une façon d'affirmer la position dominante ou les disponibilités financières de la famille »²³¹.

Ces enjeux de représentation et d'auto-célébration familiale semblent moins marqués pour les édifices cultuels non funéraires. En effet, alors que l'on observe une introduction précoce en Gaule de la grande architecture funéraire gréco-romaine dès les premières décennies du Ier siècle, y compris dans le nord et l'est du territoire²³², les temples ont continué à reproduire le modèle régional à plan centré. À cet égard, l'exemple du sanctuaire et de la nécropole d'En-Chaplix à **Avenches (Gs1)** est éloquent. À l'est de la voie, deux fanums ont été édifés à l'emplacement de sépultures datées de la fin du Ier siècle av. J.-C. Ils ont été construits durant la première moitié du Ier siècle, originellement en matériaux légers. Fréquentés durant tout le Haut-Empire, ils ont gardé leur forme initiale et n'ont jamais fait l'objet d'une monumentalisation. Les mausolées implantés à l'ouest de la voie, à peu près à la même période, offrent un très fort contraste²³³. Il s'agit de deux constructions très similaires dont la hauteur estimée est de 25 m et qui figurent parmi les mausolées les plus monumentaux connus au nord des Alpes (Figure 94)²³⁴.



Figure 94 : Restitution des façades est des monuments funéraires d'En Chaplix (Castella 2016 p. 97)

228 Van Andringa 2019.

229 *Ibid.* p. 68.

230 *Ibid.*

231 Gros 2007 p. 444.

232 Castorio et Maligorne 2011.

233 Flutsch et Hauser 1993 p. 102

234 *Ibid.* note 36

La différence entre eux et les deux fanums, que seule la voie sépare (Figure 95), est particulièrement frappante²³⁵. Cependant, ces structures sont pratiquement contemporaines et semblent former un même ensemble, lié à un grand établissement périurbain. Il s'agit dans les deux cas d'honorer la mémoire de défunts, mais des choix architecturaux radicalement différents ont été opérés. À l'est, côté villa, la sépulture la plus ancienne, peut-être celle de la fondatrice du domaine, a été aménagée comme un lieu de culte qui ne se distinguait pas des petits sanctuaires ruraux. Les imposants mausolées de la partie ouest, possiblement érigés pour les propriétaires de la génération suivante, adoptaient une architecture ostentatoire. Ainsi, la dichotomie observée entre cette dernière et celle, beaucoup plus modeste, des temples ne serait pas liée aux identités culturelles supposées des propriétaires. Il ne saurait non plus être question d'une évolution stylistique liée à des périodes de construction différentes. Les deux mausolées ont été construits après le premier fanum, mais avant le second. J'y vois préférentiellement deux mises en scène différentes et complémentaires du culte familial, traduisant des fonctions symboliques et sociales différenciées. Les mausolées, inspirés des modèles italiques, constitueraient l'affichage d'une réussite sociale et économique. Les temples, représentatifs de la tradition architecturale locale, attesteraient de l'ancienneté de la famille et probablement de son rôle dans la création de la cité. Ainsi, les constructions d'En Chaplix, par leurs différences formelles, permettaient de légitimer à la fois la puissance passées et présente de la famille.



- | | | | |
|---|--------------------------------------|----|-----------------------------------|
| 1 | temple Nord et sépulture augustéenne | 10 | monument funéraire Nord |
| 2 | temple Sud | 11 | enclos du monument funéraire Nord |
| 3 | "chapelle" Nord | 12 | monument funéraire Sud |
| 4 | enclos augustéen Nord (fossé) | 13 | enclos du monument funéraire Nord |
| 5 | sanctuaire (enclos Nord) | 14 | dépôt funéraire Nord (St 233) |
| 6 | sanctuaire (enclos sud) | 15 | dépôt funéraire Sud (St 241) |
| 7 | murs d'enclos de la villa | 16 | dépôt funéraire Sud (St 383) |
| 8 | route | 17 | cimetière |

Figure 95 : Plan schématique de l'ensemble cultuel et funéraire d'En Chaplix (Castella 2016 p. 95)

235 « En face de ces modestes constructions gallo-romaines, deux monuments funéraires typiquement romains et particulièrement imposants confèrent au site un aspect curieusement composite : contraste architectural et culturel. » (Castella et Flutsch 1990 p. 26).

Le conservatisme architectural observé pour les édifices culturels liés à une villa traduirait donc une volonté de marquer leur ancrage dans l'histoire locale. Il s'inscrirait dans la même démarche que celle qui a conduit, dans certains cas, au maintien ou à la réappropriation de structures symboliques antérieures.

Ainsi se dessine une répartition des fonctions entre édifices funéraires et culturels. Grâce aux premiers, le propriétaire pouvait manifester sa piété familiale et célébrer sa propre réussite par l'édification d'un mausolée conforme à son rang, c'est-à-dire richement réalisé et décoré. Par l'entretien des seconds, il affichait son respect envers les usages culturels ayant cours sur le domaine, qu'ils concernent des divinités protectrices ou un ancêtre fondateur. Schématiquement ces deux démarches correspondent, pour la première, à celle de Cicéron²³⁶ et pour la seconde, à celle de Pline²³⁷.

Les édifices destinés à honorer des divinités topiques ou dotées d'un pouvoir de protection sur le domaine ou sur un territoire plus large se devaient d'être entretenus afin d'assurer leur bon fonctionnement, c'est-à-dire de permettre la réalisation de l'ensemble des activités culturelles. Dans ce cadre, il est probable que le maintien des formes originelles des installations marquant le respect des traditions ait été jugé préférable à des innovations architecturales. Le cas échéant, le devoir religieux, moral, voire légal du propriétaire consistait à mettre ces installations à la disposition de la communauté qui en avait l'usage²³⁸.

236 Cicéron, *Lettres à Atticus*, XII 36 (voir note 97).

237 Pline le Jeune, *Lettres* IX 39 (voir note 96).

238 Scheid 1996 pp. 242-243.

3 LES COLONNES CULTUELLES

3.1 Description, répartition et chronologie

Les colonnes cultuelles, dont il existe une grande diversité de forme (Figure 96), sont des constructions érigées aussi bien dans les agglomérations qu'au bord des voies ou dans les enceintes de certains habitats ruraux. Lorsque la divinité à laquelle elle est dédiée est connue, il s'agit la plupart du temps de Jupiter. Ces constructions ont été abondamment documentées et ont fait l'objet de plusieurs ouvrages de synthèse. En 1981, Gerhard Bauchhenss et Peter Noelke ont publié un recensement, complété en 2011, des exemplaires découverts en Germanie²³⁹. Pour sa part, Florian Blanchard a étudié l'ensemble des représentations joviennes identifiées sur le territoire des provinces nord-occidentales de l'empire²⁴⁰.

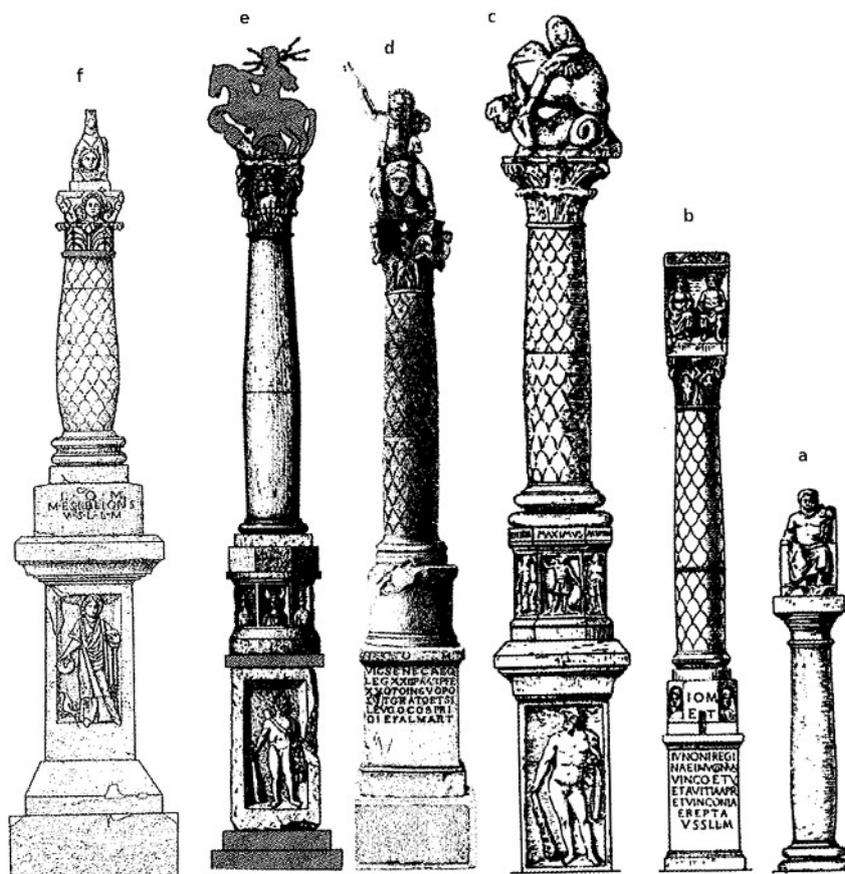


Figure 96 : colonnes joviennes : (a et b) Heddernheim, (c) Mosbach, (d) Wiesbaden-Schriestein, (f) Heidelberg (Blanchard 2015 p. 54)

Ces structures étaient généralement édifiées sur un socle, portant souvent une dédicace à Jupiter et sur lequel pouvaient être représentées plusieurs divinités du panthéon gallo-romain. Le fût, lisse ou paré d'un décor d'écaillés, accueillait parfois des images divines et avait pour fonction de soutenir une statue ou un groupe statuaire représentant Jupiter. Près de vingt villas ont livré des indices d'existence de telles colonnes.

239 Bauchhenss et Noelke 1981 ; Noelke et Panhuysen 2011.

240 Blanchard 2015.

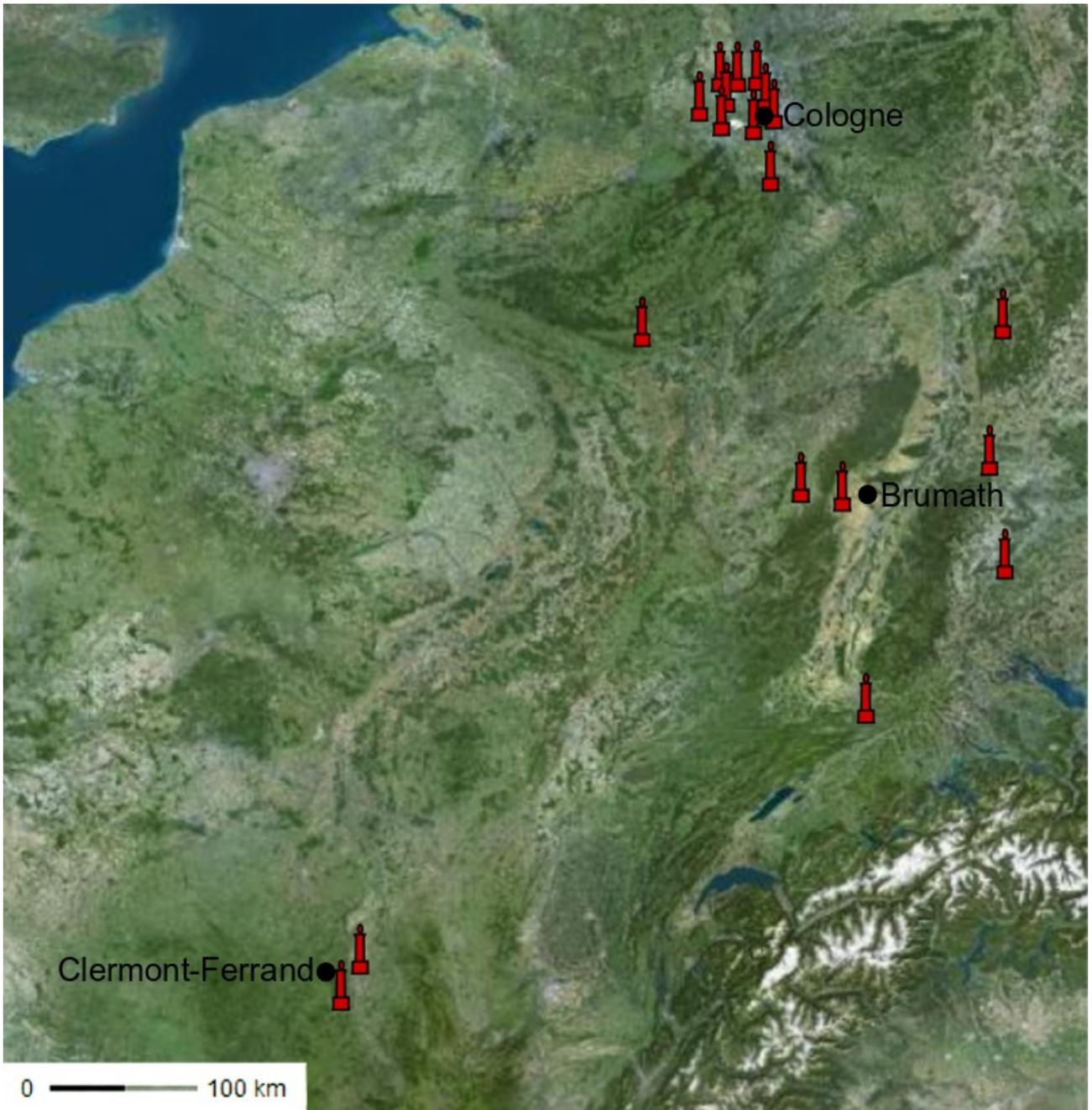


Figure 97 : Localisation des colonnes joviennes supposées, implantées dans des villas

Villa	Éléments de colonne. Divinités représentées	Éléments de sculpture sommittale	Base et/ou socle. Divinités représentées
Bubendorf (Gs4)	-	Fragments d'un foudre en bronze doré. Quelques fragments sculptés	Base profondément fondée recouverte de grandes dalles taillées
Cologne Longerich (Gi16)	Victoire, Minerve, Junon	Jupiter trônant	Socle cylindrique Dédicace « IOM »
Cologne Müngersdorf (Gi17)	Fût écaillé	-	Socle rectangulaire Dédicace « IOM » ; scène de sacrifice. Mars, Hercule, Minerve
Cologne Widdersdorf (Gi18)	Hercule, Junon, Minerve (?)	-	Dédicace « IOM »
Dolving (B3)	Fût écaillé		
Helmsange (B24)	-	Jupiter cavalier	Possible base cubique
Hummetroth (Gs10)	Fût écaillé	Jupiter à l'anguipède	Fragments. Hercule (?)
Inden (Gi6)	Fût écaillé. Junon	Jupiter à l'anguipède	-
Niederzier 488 (Gi10)	-	Jupiter (type indéterminé)	Base en galets
Niederzier 512 (Gi11)	Fût écaillé	Jupiter trônant	-
Steinbourg (Gs15)	-	Jupiter à l'anguipède	Radier en galets
Voerendaal (Gi13)	-	-	Socle rectangulaire
Rommerskirchen (Gi24)	Junon (?)	3 statues de Jupiter trônant	-
Niefern (Gs36)	-	Jupiter à l'anguipède	Éléments de corniche
Jülich (Gi20)	-	Jupiter trônant	-
Ihn (B9)	-	Jupiter à l'anguipède	-
Titz (Gi25)	-	Jupiter à l'anguipède	-
Riom (A5)	-	Jupiter à l'anguipède	-
Romagnat (A31)	-	Jupiter cavalier	-
Euskirchen (Gi19)	-	-	Socle rectangulaire. Junon et Minerve

Ces colonnes se trouvent en grande majorité dans le nord-est de notre territoire d'étude (Figure 97). La moitié d'entre elles sont concentrées en Germanie Inférieure, à l'ouest de Cologne (Figure 98). D'une façon générale, c'est dans cette région qu'elles sont les plus nombreuses. Peter Noelke en dénombre 130²⁴¹. La partie septentrionale de la cité arverne a également livré plusieurs statues de Jupiter à l'anguipède, essentiellement dans des contextes ruraux²⁴², dont deux dans

241 Noelke et Panhuysen 2011.

242 Fournier 1962.

des villas²⁴³. Globalement, la répartition géographique des colonnes joviennes présentes dans les villas ne diffère pas de celle reconnue pour l'ensemble du territoire, tous contextes confondus.

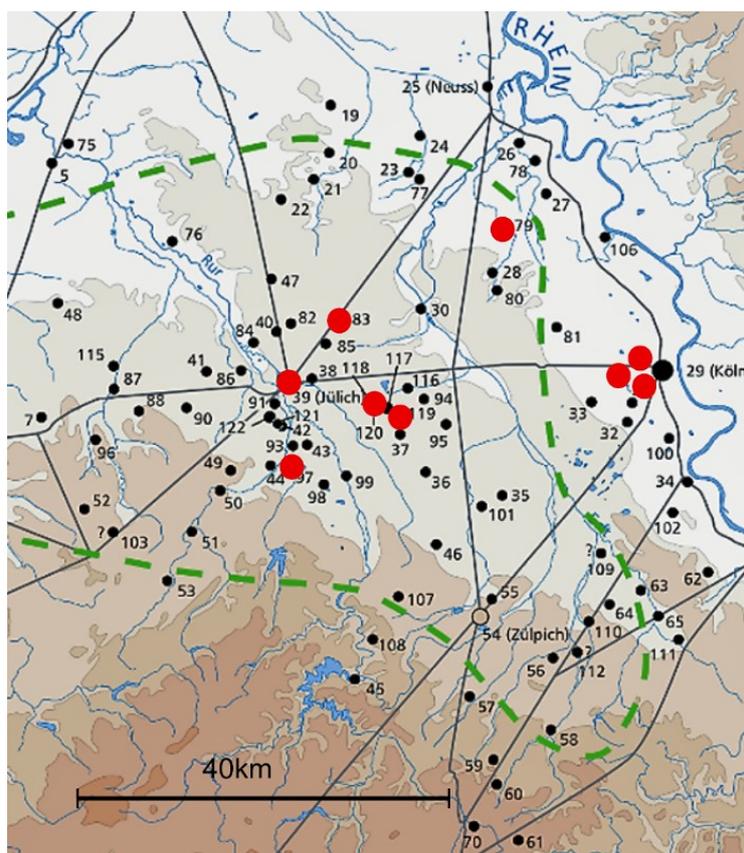


Figure 98 : Localisation des vestiges des colonnes joviennes de la région de Cologne (en noir), et mise en évidence (en rouge) de celles découvertes dans des villas (d'après Noelke et Panhuysen 2011 p. 358)

La datation de ces colonnes se fonde le plus souvent sur des considérations stylistiques. Elles ne sont pas attestées avant le milieu du Ier siècle et ont surtout été développées à partir du IIème siècle. Il existe de nombreuses hypothèses sur leur origine et leur signification : historiques, funéraires, métaphysiques, cosmogoniques, religieuses²⁴⁴. L'exemplaire de Mayence pourrait constituer le prototype des colonnes joviennes gallo-romaines²⁴⁵. Cette construction de prestige, élevée aux alentours de 66 ap. J.-C., était dédiée à Jupiter et au salut de Néron. L'empereur et sa famille étaient fréquemment associés à cette forme de culte à Jupiter²⁴⁶.

L'image d'un Jupiter frugifère, protecteur des récoltes, pourrait expliquer la présence en grand nombre de ces colonnes, dans les zones rurales. Les villas n'étaient pas les seules à en accueillir. On en trouvait également dans des établissements plus modestes. C'est le cas, par exemple, à Wasserwald sur la commune de Haegen (67) et à Fallberg à Eckartswiller (67)²⁴⁷. Ces deux sites ruraux étaient implantés dans le massif des Vosges, à moins de 10 km de la villa de **Steinbourg (Gs15)** qui possédait elle aussi une colonne joviennne.

243 Riom (A5) et Romagnat (A31).

244 Fellague 2015 p. 543.

245 Woolf 2001 p. 118 ; Blanchard 2015 p. 41.

246 Par exemple : l'autel de **Nierfern (Gs36)**.

247 Hatt 1964 p. 361 ; Pétry 1978 p. 371.

3.2 La localisation dans la villa

L'apparition relativement tardive des colonnes joviennes revêt un grand intérêt dans le cadre de notre étude. En effet, contrairement aux fanums, qui étaient présents le plus souvent dès la mise en place des centres domaniaux, et parfois la précédaient, les colonnes ont été érigées au sein de villas déjà structurées.

Pour sept d'entre elles, nous pouvons, de façon certaine ou probable, en identifier l'emplacement²⁴⁸. Sur quatre sites, elle était érigée dans la partie centrale de la cour principale (Figure 99). Elle n'en constituait cependant pas le centre exact. Dans trois cas, la base de la colonne a été identifiée en avant du bâtiment principal, sur son chemin d'accès ou en position légèrement désaxée²⁴⁹. À **Inden (Gi6)**, la colonne était située dans la grande cour agricole. Ailleurs, elle se dressait dans un enclos séparé²⁵⁰.

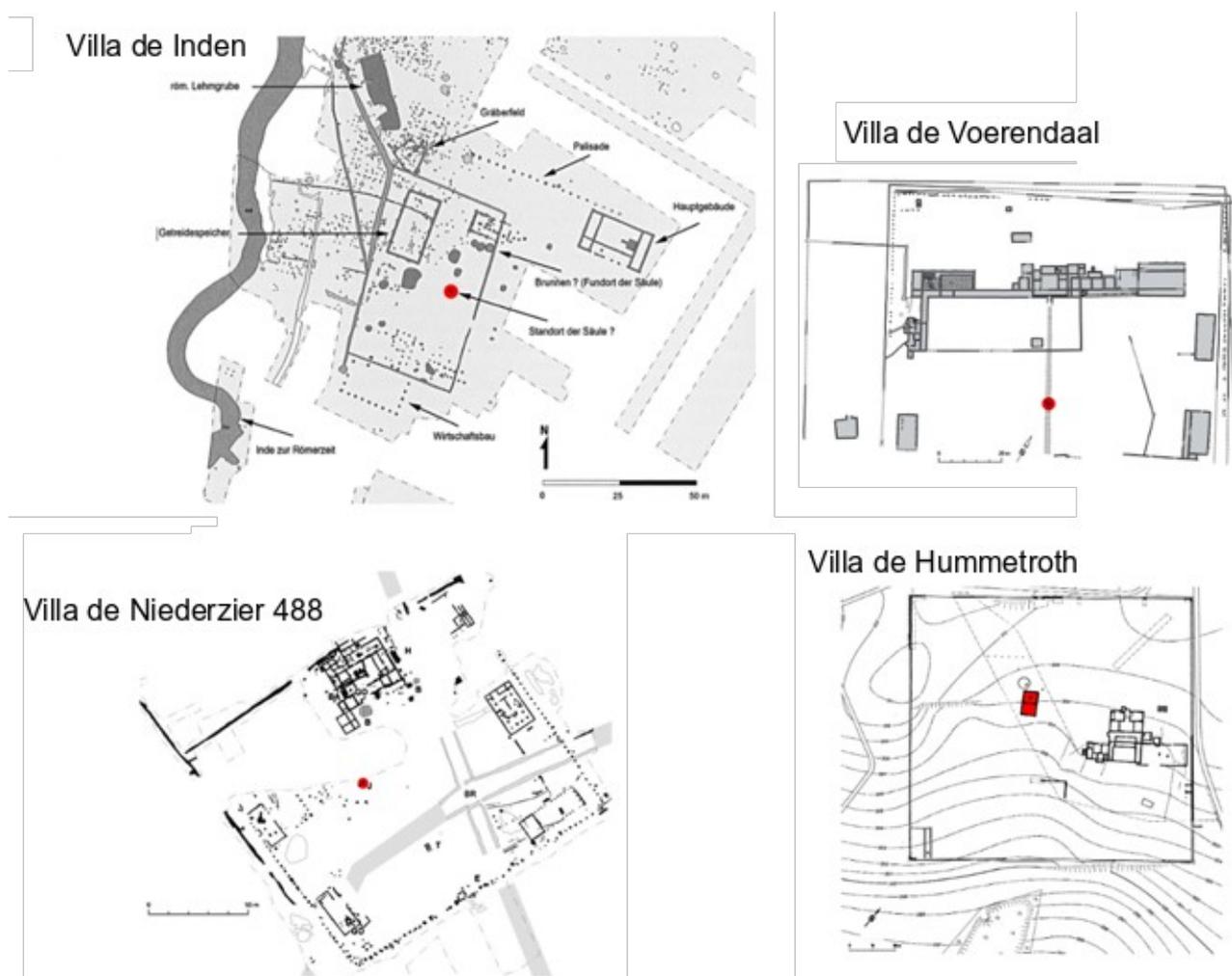


Figure 99 : Localisations probables des colonnes joviennes de quatre villas

Le cas de la villa de Saint-Apollinaire (21) peut également être évoqué. Une fosse de plan rectangulaire (1,4 m x 1,3 m) à parois verticales et fond plat (prof. conservée : 0,6 m) a été découverte dans la partie centrale de la cour agricole (Figure 100). Aucun élément statuaire ou cultuel

248 Bubendorf (Gs4), Hummetroth (Gs10), Ihn (B9), Inden (Gi6), Niederzier488 (Gi10), Steinbourg (Gs15) et Voerendaal (Gi13).

249 Niederzier 488 (Gi10), Steinbourg (Gs15) et Voerendaal (Gi13).

250 Bubendorf (Gs4), Hummetroth (Gs10) et Ihn (B9).

n'est associé à cette structure, mais la profondeur de cette fondation et sa position centrale conduisent Christophe Gaston à l'interpréter comme l'emplacement de la base d'une colonne jovienn²⁵¹.



Figure 100 : Vue des structures 2087 et 2088 de la villa de Saint-Apollinaire (Devevey 2014 p. 186)

Outre sa position axiale, cette fosse prend place dans la probable trame à maille carrée structurant le centre domanial (Figure 101). Dans cette dernière s'inscrivaient le bâtiment principal, les fossés de délimitation (en marron) et l'ensemble F qui formait une palissade séparant la partie résidentielle de la partie agricole. L'angle sud-est de la fosse 2087 marque l'intersection de deux de ses axes directeurs. Cette caractéristique, nous l'avons vu, était fréquente pour des édifices cultuels présents au sein des villas.

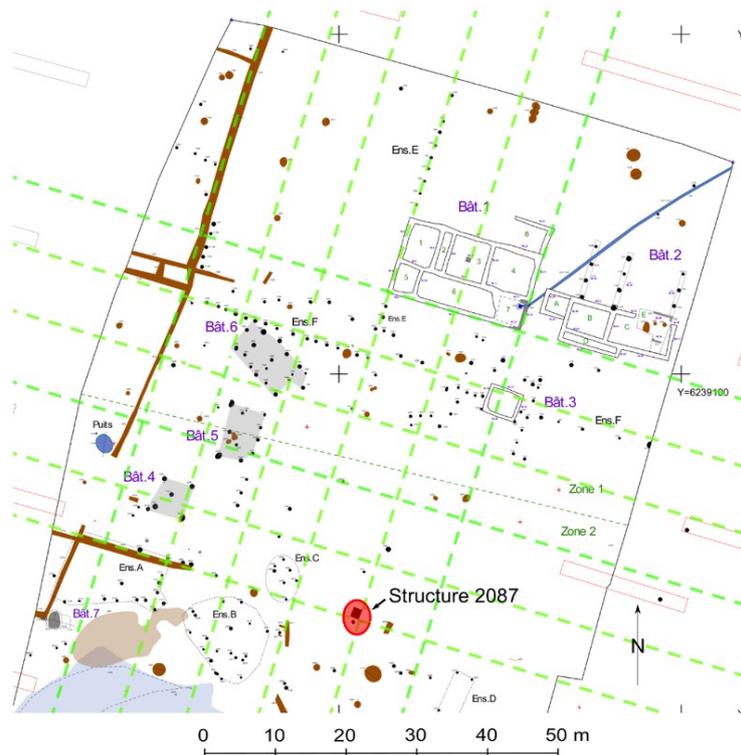


Figure 101 : Mise en évidence d'une possible trame structurant la villa de Saint-Apollinaire (d'après Devevey 2014 p. 70)

251 in Devevey 2014 p. 187

La fonction de ces colonnes était de mettre en valeur la statue sommitale. Le choix d'un emplacement central ou dominant accentuait cette visibilité. La représentation, typiquement gallo-romaine, de Jupiter figuré en cavalier terrassant un monstre anguipède a fait l'objet de plusieurs interprétations. La première consiste à relever le parallèle iconographique mais également symbolique entre ce dieu combattant et l'empereur. Le premier luttait pour la victoire de la lumière sur les forces « chtoniennes » et l'autre contre les ennemis terrestres²⁵². Cette interprétation est d'autant plus tentante que l'image du cavalier à l'anguipède a surtout été développée dans les provinces frontalières du nord-est, durant des périodes où la menace extérieure se faisait sentir.

Cependant, cette explication perd de sa pertinence pour les colonnes érigées en Gaule intérieure, comme dans la cité arverne par exemple. Il est évident que la puissance symbolique de tels monuments devait être forte, ne serait-ce que par leur aspect imposant et la richesse de leurs décors. Les différents registres sculptés superposés proposaient la vision d'un monde ordonné et hiérarchisé, dominé par le maître du panthéon romain. Simone Deyts relève cependant que les colonnes sont plus fréquemment mises au jour à la campagne qu'en ville²⁵³. Elle propose une interprétation qui les lierait davantage à des préoccupations locales qu'à une affirmation plus générale d'une appartenance politique au monde romain. Il pourrait s'agir selon elle d'« un dieu protecteur des cultures [...] et, par extension, des individus et des collectivités agraires »²⁵⁴. Ce type d'aménagement visait à placer un micro-territoire sous la protection directe de Jupiter, garant de cette harmonie divine mais aussi terrestre. Il importait qu'il pût être visible de loin, mais également qu'il possédât lui-même un large champ de vision lui permettant d'exercer son pouvoir sur le territoire le plus vaste possible. La position dominante de la statue contribuait à l'élargissement de son rayon d'action, permettant d'inclure des habitations dispersées, comme l'illustre le cas des fermes vosgiennes, précédemment évoqué.

À **Steinbourg (Gs15)**, la chronologie et le lieu d'implantation de la colonne sont suffisamment bien documentés par une fouille récente pour nous permettre de comprendre les dynamiques d'aménagements et peut-être les raisons qui ont motivé la construction de ce monument²⁵⁵. Il a été érigé durant la seconde moitié du II^e siècle, en avant de la villa, en bordure de son chemin d'accès (Figure 102). Avant cela, cette zone était occupée par plusieurs constructions en matériaux périssables, formant une probable ferme. À la suite d'un phénomène colluvial, le chemin d'accès à la villa a été enseveli. Par ailleurs, les bâtiments ont subi un incendie. La ferme n'a pas été reconstruite mais a laissé place à une aire cultuelle. Le chemin a été déplacé de quelques mètres vers le sud.

Les colluvions qui recouvrent une grande partie de la zone proviennent du haut du versant et sont issus d'un épisode climatique ponctuel qui peut être considéré comme une « catastrophe naturelle »²⁵⁶. De tels événements météorologiques étaient tenus pour des prodiges et nécessitaient l'accomplissement d'actes expiatoires. C'était notamment le cas lorsqu'un édifice était frappé par la foudre. Nous pouvons ainsi proposer une hypothèse de ce type pour l'érection de cette colonne.

252 Blanchard 2015 p. 120.

253 Deyts 1992 p. 107.

254 *Ibid.*

255 Gervreau 2016.

256 Gervreau 2016 p. 347.



Figure 102 : Plans de la zone 3 de la villa de Steinbourg durant les phases 5.2 et 5.3 (d'après Gervreau 2016 vol.1 p. 169, vol. 3 pl. 31 et pl. 32)

L'exemple de la colonne d'En Chaplix est intéressant en ce qu'elle constitue l'une des rares dont le destinataire n'est pas Jupiter. Elle était dédiée aux dieux Silvain et Neptune par un esclave de Caius Camillius Paternus²⁵⁷. Ce nom appartient à une importante famille helvète, liée à la fondation de la ville d'Avenches. Le personnage en question était probablement le propriétaire qui a fait percer le canal reliant le lac de Morat au cœur de son grand domaine périurbain. La colonne a été édifée à l'extrémité de cet ouvrage hydraulique. Le dédicant s'était assuré le soutien de Neptune et de Silvain. L'action combinée des dieux des espaces aquatiques et ruraux était certainement jugée nécessaire pour permettre de faire pénétrer les eaux si loin dans les terres. Il est également possible d'envisager que Neptune et Silvain étaient ici associés comme les patrons respectifs des activités de batellerie et des métiers du bois²⁵⁸. Les vestiges d'un petit chantier naval ont en effet été mis au jour en bordure du canal²⁵⁹. C'est d'ailleurs la seule inscription mentionnant Neptune dont nous disposons, divinité qui en général ne devait guère être invoquée sur les domaines agricoles.

257 *AE* 1991 1257.

258 Castella et Flutsch 1990b p. 186.

259 *Ibid.*

4 LES AMÉNAGEMENTS CULTUELS INTÉRIEURS

4.1 Les pièces cultuelles

Nous considérons maintenant les espaces internes aux habitations, qui possédaient une fonction principalement cultuelle. Maddalena Bassani, qui les a recensés sur le territoire vésuvien, propose de les qualifier du terme latin de « *sacrarium* »²⁶⁰. Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, dans son commentaire de l'ouvrage de l'auteure précédente, préconise l'usage du mot « édicule »²⁶¹. Selon moi, le terme de « *sacrarium* » renvoie à une dénomination antique dont nous ne connaissons pas exactement la réalité architecturale, et celui d'« édicule » décrit plutôt un aménagement interne qu'une pièce toute entière. Je retiendrai « pièce cultuelle », qui fera le pendant à « édifice cultuel », ce dernier constituant une construction disjointe du bâtiment principal.

Dans la région de Pompéi, une trentaine de pièces cultuelles ont été dénombrées, tant à l'intérieur des habitats urbains que ruraux²⁶². Cet ensemble nous fournit un corpus de référence utile pour l'identification de celles, moins bien conservées, découvertes dans notre territoire d'étude. La limite de ce type de comparaison, comme à chaque fois qu'il est question des vestiges archéologiques de cette partie de la Campanie, est qu'ils ne présentent que des états antérieurs à la fin du I^{er} siècle et dans une aire géographique différente de la nôtre.

Par ailleurs, même dans des contextes exceptionnellement bien préservés, tels ceux de Pompéi, les pièces cultuelles restent difficiles à identifier. Les archéologues s'appuient sur quatre types de caractéristiques : la décoration, le mobilier, les aménagements et la planimétrie. La majorité des plans décrits par Maddalena Bassani adoptent une forme rectangulaire ou du moins quadrilatère. Seules trois possèdent une abside. Ces dernières ne sont d'ailleurs présentes que dans quelques villas monumentales²⁶³ et, d'une façon générale, étaient très peu répandues dans l'architecture domestique de la région de Pompéi²⁶⁴.

En Campanie, les pièces cultuelles étaient le plus souvent de taille modeste, 1/4 couvraient moins de 3 m², et la moitié, moins de 6 m². Elles s'ouvraient fréquemment sur un atrium ou un péristyle. Il existe cependant de nombreuses exceptions. Pour la Gaule cisalpine, Maddalena Bassani relève la diversité des solutions architecturales mises en œuvre pour l'implantation des pièces cultuelles²⁶⁵. Ainsi, il est rare de pouvoir les distinguer des autres espaces, sur le seul critère planimétrique.

L'espace L de la villa de **Darnets (A1)**, d'une surface de 12 m², possède un sol bétonné. Une banquette haute de 7 cm et large de 25 cm court le long des murs internes. La présence d'aménagements de ce type est connue dans des sanctuaires domestiques en Italie²⁶⁶. Ici, la banquette est très basse mais pourrait avoir servi de présentoir ou de support au mobilier qui a été découvert sur le sol, dans une épaisse couche cendreuse. Ce sanctuaire domestique s'ouvrait largement sur un secteur non entièrement fouillé mais qui apparaît comme vaste (Figure 103).

260 Bassani 2008 p. 62.

261 Raepsaet-Charlier 2010 p. 538.

262 Bassani 2008 p. 65.

263 La villa des Mystères à Pompéi, la villa des Papyrus à Herculaneum et la villa *del Pastore* à Stabies.

264 Morvillez 2011 p. 258.

265 Bassani 2012 p. 129.

266 Par exemple dans la villa de *Lucus Feroniae* ou dans la maison 9.9.6/9 de Pompéi.

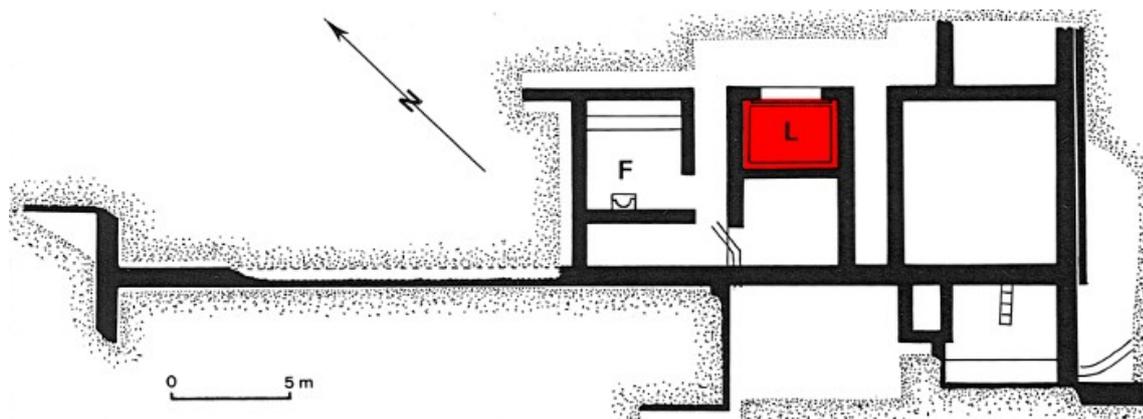


Figure 103 : Localisation de la pièce cultuelle de la villa de **Darnets** (d'après Lintz 1992 p. 128)

La pièce cultuelle de **Pouzac (A4)** est très atypique, par sa forme, son emplacement et le mobilier qu'elle abrite. Trois autels très similaires ont été retrouvés à proximité de leurs socles encore en place. La divinité à laquelle ils étaient dédiés fait débat. Selon Jean-Luc Schenck-David, il s'agit de *Fulgur deus* et nous aurions initialement affaire à un *fulgur conditum*²⁶⁷. La comparaison de l'inscription de l'autel de **Pouzac (A4)** avec celle figurant sur une plaque en calcaire découverte à Nîmes²⁶⁸ semble de nature à appuyer cette hypothèse (Figure 104).



Figure 104 : Inscription de l'autel de **Pouzac** et inscription découverte à Nîmes (cl. C. Cathelain. ; cl. E. Pui)

Bien que le plus souvent présent sur des plaques ou des blocs, ce type d'inscription figure parfois sur des autels en Gaule²⁶⁹. Cependant, à **Pouzac (A4)**, il s'agit d'une dédicace votive qui ne correspond pas *a priori* au formulaire d'un *fulgur conditum*. Il est toutefois envisageable qu'un espace frappé par la foudre ait été par la suite dédié au culte de Jupiter, lequel se serait lui-même approprié le lieu, à la faveur d'un orage. Ce cas de figure est attesté ailleurs dans le monde romain²⁷⁰. Ici, la petite pièce forme un arc de cercle s'appuyant sur des murs déjà existants. Cette interprétation possède également le mérite d'expliquer l'emplacement inhabituel de cet espace, dans une cour de service de la partie thermale.

267 Schenck-David 2006 p. 199.

268 Rémy et Buisson 1992 p. 101 ; *CIL* XII, 3048 = *ILS*, 3055.

269 Laubry 2016 p. 136.

270 *Ibid.* p. 137.

Les deux dernières pièces cultuelles identifiées dans des villas gallo-romaines possèdent une abside. Il s'agit de l'espace E de **Rodelle (A6)** et de l'espace R de **Tourves (N10)** (Figure 105). Des sanctuaires domestiques adoptant cette forme sont attestés dans d'autres provinces occidentales de l'empire (Figure 105 et Figure 106).

Casa de los Pájaros (Bétique)



Villa de Toscolano (Italie)



Villa de Rodelle



Villa de Tourves



Figure 105 : Pièces cultuelles à abside (Bassani 2005 p. 79 ; Roffia 2015 p. 62 ; Gruat *et al.* 2011 p. 201 ; Brun 1999 p. 838)

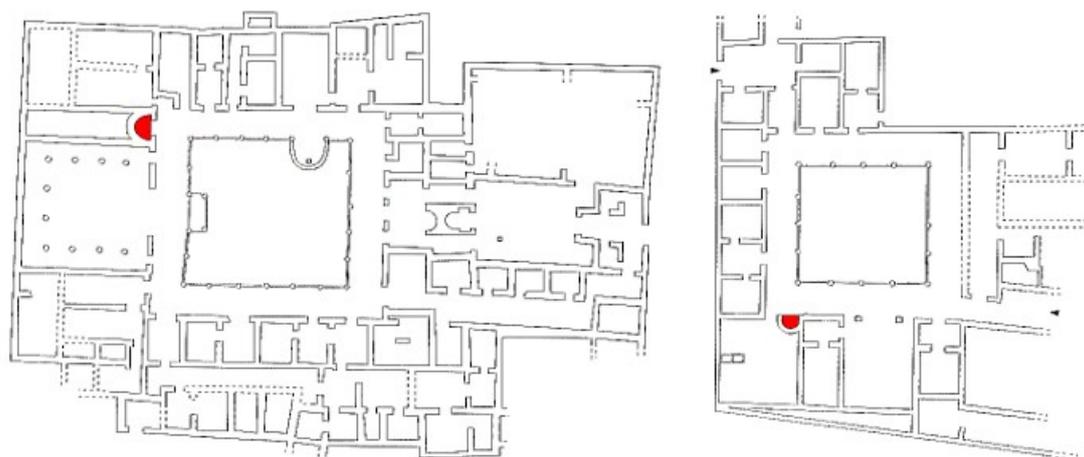


Figure 106 : Emplacements de deux pièces cultuelles à abside dans des maisons de *Thysdrus* en Tunisie (Bassani 2003b p. 186)

En l'absence de mobilier et d'aménagements spécifiques, ce sont le plus souvent la forme, la dimension et l'emplacement de ces espaces qui autorisent à les considérer comme cultuels. C'est ce

type d'indices que Elisabetta Roffia met en avant pour justifier l'identification de la pièce cultuelle de Toscolano²⁷¹ :

- Plan absidial : mise en valeur de l'espace.
- Faibles dimensions : difficilement utilisable comme salon.
- Position isolée : la pièce n'en dessert aucune autre.
- Ouverture sur une zone de passage : facilement accessible depuis les différentes parties de la villa.

L'auteure compare justement cette situation à celle qui prévaut dans la villa de **Tourves (N10)**. Ces caractéristiques se retrouvent d'ailleurs pour les six contextes qui viennent d'être évoqués :

Lieu	Forme	Surface	Sol	Ouverture	Datation
Tourves (N10)	Absidiale	7 m ²	Abside surélevée Base carrée au centre	Péristyle	-
Rodelle (A6)	Absidiale	6 m ²	Béton lissé	Péristyle	IIème s. ou début du IIIème s.
Casa de los Pájaros (Espagne)	Absidiale	3 m ²	Mosaïque à décor floral	Péristyle	Milieu du IIème s.
Villa de Toscolano (Italie)	Absidiale	6,8 m ²	Abside surélevée	Couloir	Seconde moitié du IIème s.
Maison des dauphins (Tunisie)	Semi- circulaire	5,7 m ²	Mosaïque à décor floral	Péristyle	Début du IIIème s.
Maison de la procession dionysiaque (Tunisie)	Semi- circulaire	4,8 m ²	Mosaïque à décor de cratère et de vigne	Péristyle	Fin du IIème s. ou début du IIIème s.

En Italie, la forme absidiale a été développée au Ier siècle av. J.-C., essentiellement dans les constructions cultuelles et, à partir du Ier siècle ap. J.-C., dans le cadre domestique. Elle est apparue plus tardivement en Gaule, à partir du IIème siècle²⁷². C'est de cette période que sont approximativement datées les deux pièces cultuelles de ce type que nous avons recensées. Dans ces deux villas gallo-romaines, ces espaces peuvent être perçus comme des exèdres placés dans le prolongement d'une galerie du péristyle (Figure 107). Cette configuration est également celle qui prévaut à *Thysdrus* (Figure 106). La présence d'une abside n'implique pas la fonction cultuelle d'un espace, mais cet aménagement, qui concentrait en général le luxe et les décors les plus spectaculaires, constituait le point focal de la pièce²⁷³.

À **Tourves (N10)**, il s'agit du seul espace de la villa possédant une paroi curviligne. La mise en valeur de celui-ci était également accentuée par sa position élevée (il était accessible par trois marches) et la surélévation de la partie absidiale. La base maçonnée supportait un élément, probable point central de cette mise en scène. À **Rodelle (A6)**, de nombreux objets témoignant de pratiques cultuelles répétées ont été découverts dans la cour située à l'arrière de la pièce à abside. Il s'agit de petits récipients céramiques, mêlés à des fragments de figurines. Cet ensemble est probablement an-

271 Roffia 2015 p. 61.

272 Morvillez 2011 p. 257.

273 *Ibid.* p. 271.

térieur à la construction de la pièce absidiale. Cette dernière aurait ainsi été construite à l'emplacement d'un aménagement cultuel plus ancien, lors d'une phase d'agrandissement et d'embellissement de la villa intervenue à partir du II^{ème} siècle.

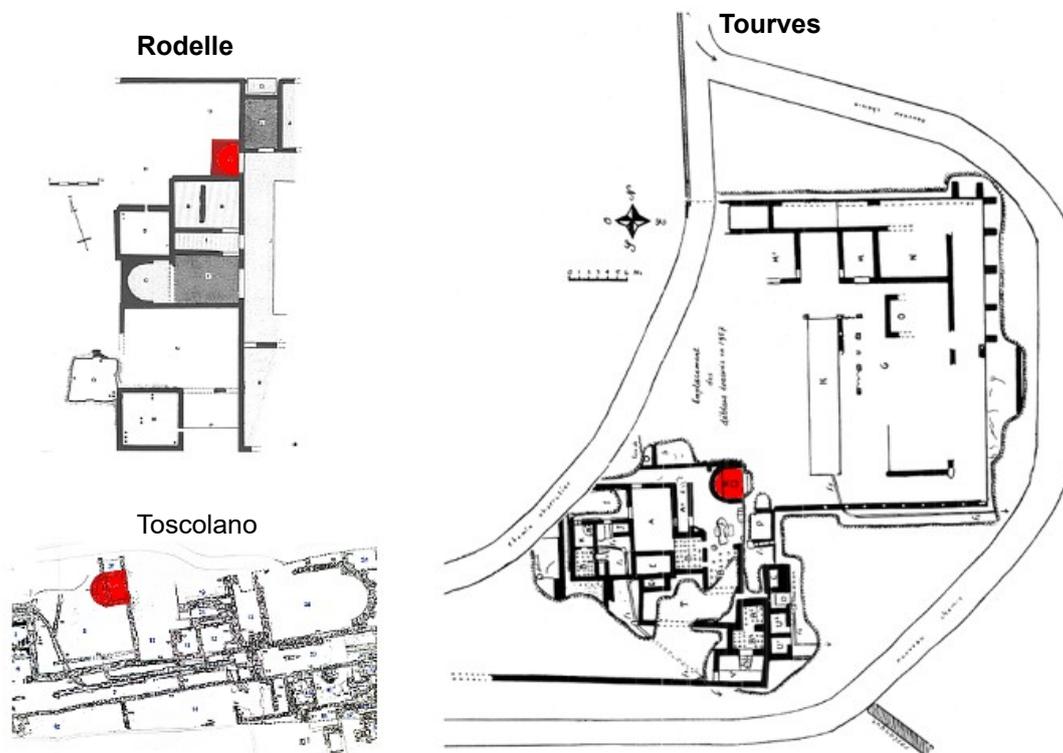


Figure 107 : Plan de trois villas avec l'indication de l'emplacement des possibles pièces cultuelles (Dausse 1992 p. 58 ; Benoit 1958 p. 433 ; Roffia 2015)

En Italie, à l'exception des villas de la région vésuvienne, peu de pièces cultuelles ont été identifiées archéologiquement. Marina De Franceschini, dans la monographie qu'elle consacre aux villas de la région de Rome, n'en dénombre que deux, une dans celle de *Lucus Feroniae* (Figure 108) et l'autre dans celle des *Quintilii* (Figure 109)²⁷⁴. Il semble intéressant d'en détailler les caractéristiques, qui nous offriront des points de comparaison.

Le vaste établissement de *Lucus Feroniae* a atteint sa forme définitive au début du I^{er} siècle, notamment par l'ajout d'un très grand quadriportique (33). L'espace 38 constitue une pièce cultuelle particulièrement luxueuse. Le sol est décoré d'une riche mosaïque. Sur une banquette ont été retrouvés des fragments d'effigies, et sur les murs internes, des inscriptions en l'honneur des propriétaires, L. Volusius Saturninus et son fils. Il pourrait s'agir d'un sanctuaire domestique implanté au cœur de l'espace réservé au logement des esclaves²⁷⁵. Cependant, d'autres interprétations font de cette vaste cour une structure d'hébergement pour des personnes extérieures à la villa²⁷⁶.

Dans la très grande villa des *Quintilii*, établie à proximité de Rome, un petit espace rectangulaire (A12) a été interprété comme un sanctuaire domestique (Figure 109). Par ses

274 De Franceschini 2005.

275 « De toute évidence on a voulu faire de la salle (38) le lieu du culte gentilice [...] au cœur de l'aile réservée à la main d'œuvre servile. » (Gros 2007 p. 287).

276 Schumacher 2001 p. 99 ; Marzano 2007 p. 139-146.

dimensions modestes (surface intérieure environ égale à 5 m²) et sa position en bordure d'une cour domestique, cette pièce cultuelle ne diffère pas de celles rencontrées dans des établissements plus petits.

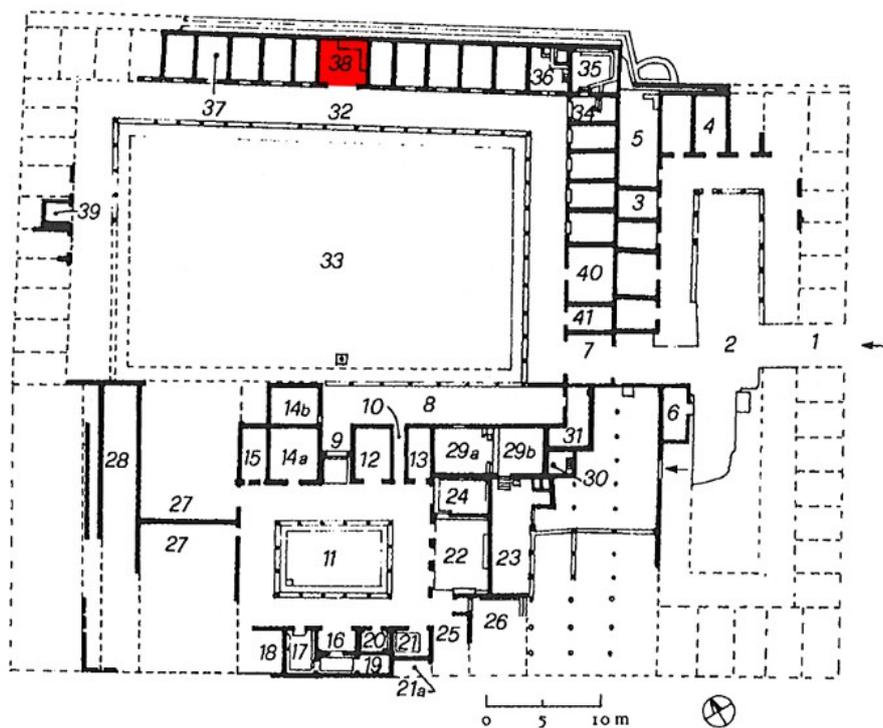


Figure 108 : Plan de la villa de *Lucus Feroniae* (d'après Moretti et Carandini, dans Gros 2006 p. 284)

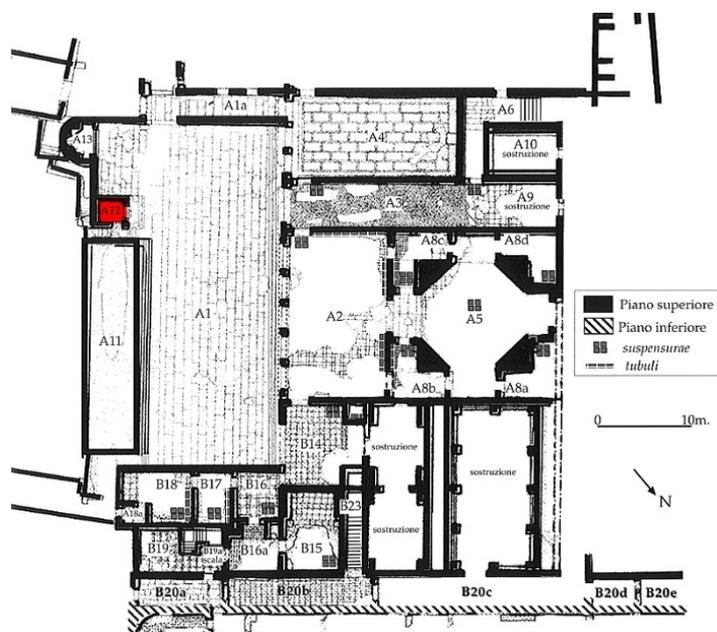


Figure 109 : Localisation d'une pièce cultuelle de la villa des *Quintilii* (d'après De Franceschini 2005 fig. 81.6)

Les pièces cultuelles en sous-sol découvertes en Italie nous permettent également d'aborder le sujet des sanctuaires domestiques souterrains. À Pompéi, peu nombreux, ils possédaient des caractéristiques proches de ceux situés en surface. C'est le cas par exemple du laraire de la maison 7.2.20 (Figure 110). Rien ne permet d'affirmer que leur emplacement particulier impliquait qu'il s'y déroulat des pratiques spécifiques, comme par exemple celles associées à des « cultes à mystère »²⁷⁷.

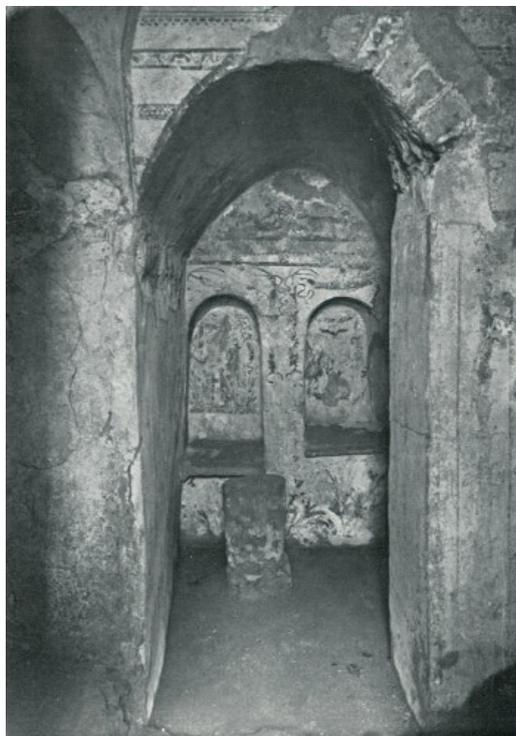


Figure 110 : Laraire souterrain d'une maison de Pompéi (Boyce 1937, planche 41.2)

En Gaule du Nord-Est, de nombreux habitats urbains et ruraux possédaient des caves. La question se pose d'une possible fonction cultuelle pour certaines d'entre elles. Les « caves-sanctuaires » témoigneraient d'une tradition régionale ancienne²⁷⁸. Cependant, pour aucune villa une telle structure n'est avérée. Cette interprétation est quelquefois proposée mais elle repose toujours sur des indices ténus, souvent la présence d'une table monopode en pierre²⁷⁹ (Figure 111). Dans l'établissement rural de Bayard-sur-Marne (52), l'existence d'un renforcement muni d'une banquette (Figure 112) est à l'origine de l'identification de l'une des caves à une pièce cultuelle²⁸⁰. Cette interprétation reste cependant très hypothétique. À **Dolving (B3)**, Xavier Lafon considère comme probable la fonction cultuelle d'une cave de 63 m² implantée au cœur du secteur résidentiel²⁸¹.

277 Bassani 2003a p. 401.

278 Santrot 2007 p. 82 ; Groetembril 2011 p. 320.

279 **Champigneulle (B18)** (Geindre et Schneider 1972 p. 44) ; Dieulouard (54) (Billoret 1968 p. 374) ; Grémecey (57) (Billoret 1966 p. 287) ; Soulosse-Saint-Élophé (88) (Billoret 1968 p. 407).

280 Desmarchelier 2014.

281 Lafon 1989 p. 61.

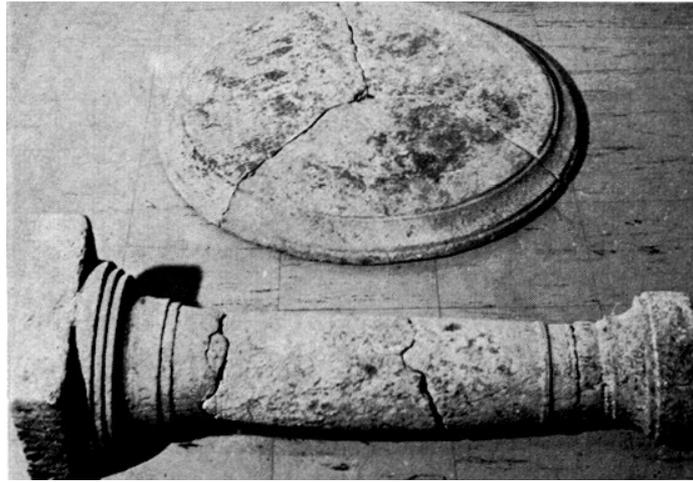


Figure 111 : Table en pierre découverte dans une cave à Dieulouard (54) (Billoret 1968 p. 374)



Figure 112 : Vue depuis le nord-ouest du renforcement de la cave 326 de l'établissement rural de Bayard-sur-Marne (52) (Desmarchelier 2014 p. 61)

Du mobilier cultuel a été découvert dans plusieurs caves. Dans certains cas, il provient de l'effondrement des niveaux supérieurs²⁸². Ailleurs, il semble y avoir été simplement relégué ou stocké dans un dépôt de récupération de matériaux²⁸³. À **Rouhling (B37)**, la figurine et le fragment sculpté posés sur le fond d'un soupirail étaient accompagnés d'un lot d'objets hétéroclites qui ne paraît pas caractéristique d'un ensemble cultuel. Alexandra Cordier relève d'ailleurs que même si nous avons affaire à un laraire, comme elle le pense, cela ne conférerait pas à la cave entière la qualité de « cave-sanctuaire »²⁸⁴. Ces pièces, comme beaucoup d'autres, constituaient très certainement des espaces polyfonctionnels.

282 Cordier 2015 p. 164.

283 **Champigneulles (B18)**.

284 Cordier 2015 p. 163.

4.2 Les aménagements culturels internes

Des aménagements culturels implantés à l'intérieur du bâtiment résidentiel ont été identifiés dans trois villas²⁸⁵. À **Langon (L8)**, plusieurs figurines en terre cuite ainsi que des fragments d'une sculpture en calcaire ont été découverts dans un niveau d'effondrement, le long d'un mur, à proximité d'un socle maçonné de 1 m de côté. Celui-ci a été interprété par le fouilleur comme la base d'un laraire, duquel proviendrait ce mobilier (Figure 113). Ce dernier est représentatif de celui habituellement associé aux espaces culturels. Mercure, Cérès, trois nourrices assises, cinq Vénus, plusieurs autres divinités féminines indéterminées et un cheval sont représentés. Il est en effet vraisemblable que cet ensemble ait été exposé sur le massif maçonné au pied duquel il a été découvert.

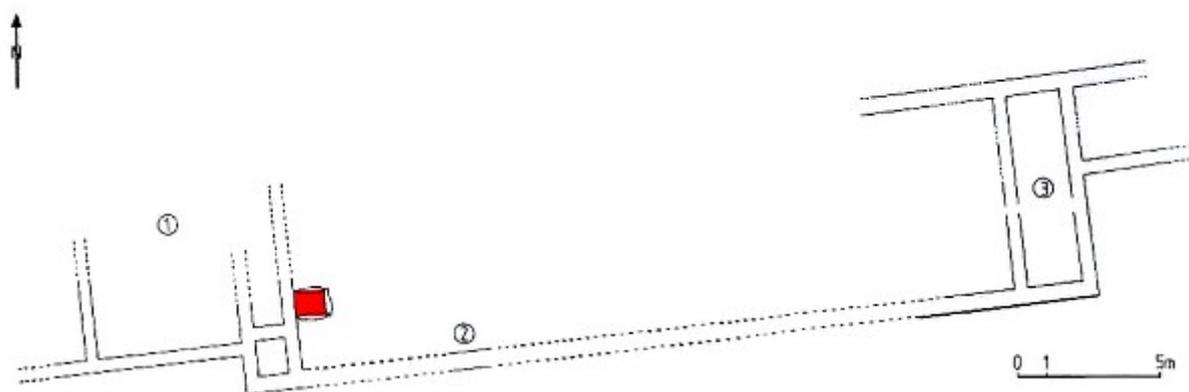


Figure 113 : Localisation du possible aménagement culturel de la villa de **Langon** (d'après Pouille 1997 fig. 5)

Le contexte de **Vallon (Gs17)** est beaucoup mieux documenté. Le plan de la partie résidentielle est connu (Figure 114) et l'emplacement des découvertes a été précisément relevé (Figure 115). Cette villa a subi un incendie à la toute fin du II^{ème} siècle ou au début du III^{ème} siècle. L'espace à l'intérieur duquel se trouvait le mobilier culturel est une salle à abside, s'ouvrant sur la galerie est du bâtiment. D'une superficie de 42 m², elle était pavée d'une riche mosaïque polychrome représentant Bacchus et Ariane, ainsi que des Amours, des Silènes, des masques de théâtre, des fauves et un calice. Cependant, ce tapis mosaïqué n'atteignait pas la base des murs. Une large bande de mortier a été laissée vierge²⁸⁶. L'existence d'un aménagement en bois courant le long des murs et attestée par la mise en évidence de restes carbonisés. Il pourrait s'agir d'armoires murales, mais plus probablement de banquettes²⁸⁷. Celles-ci auraient pris appui sur un ressaut du mur (Figure 116). Plusieurs indices semblent indiquer que l'abside a été construite postérieurement au reste de la pièce, initialement rectangulaire. Le mur qui contient l'abside semi-circulaire est d'une construction différente des trois autres²⁸⁸. De plus, les tapis de mosaïqués situés à l'intérieur et à proximité de celle-ci sont d'une facture plus simple. Serge Rebetz, dans un article consacré à cet espace, leur attribue une datation postérieure de plusieurs dizaines d'années à celui du centre de la pièce²⁸⁹.

285 **Bad-Neuenhar (Gi12)**, **Langon (L8)** et **Vallon (Gs17)**.

286 Rebetz 1998 p. 63.

287 Gardiol *et al.* 1990 p. 172.

288 *Ibid.* p. 172.

289 Rebetz 1998 p. 63.

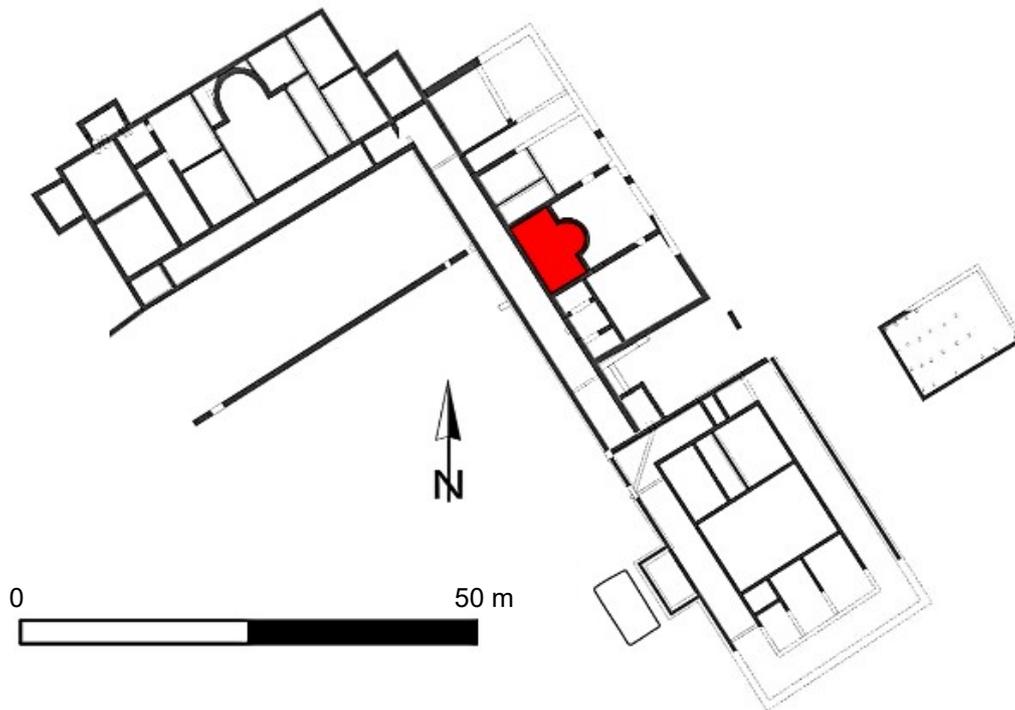


Figure 114 : Localisation de la pièce contenant le sanctuaire domestique de la villa de **Vallon** (d'après Fuchs 2016 p. 22)

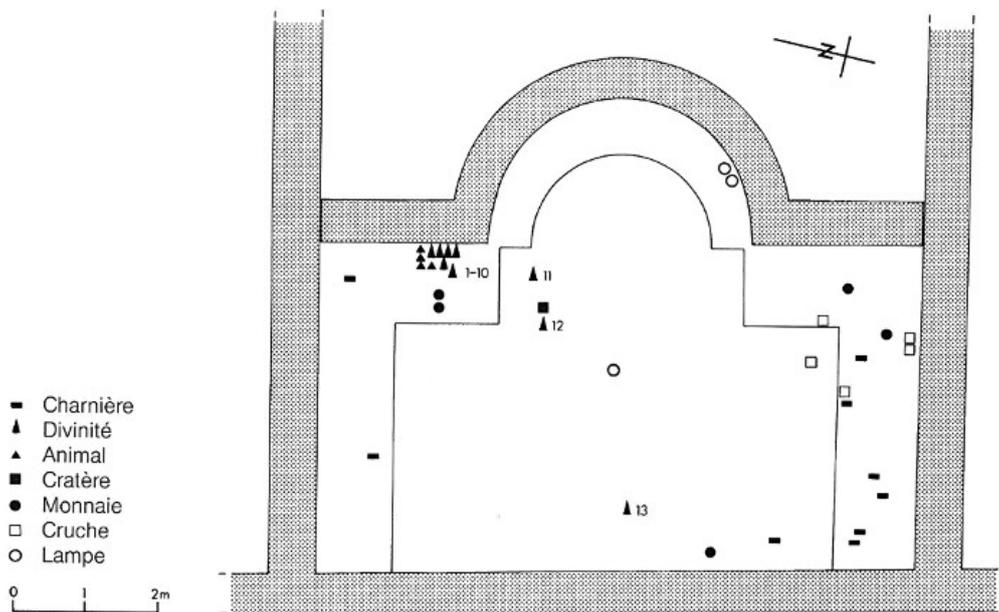
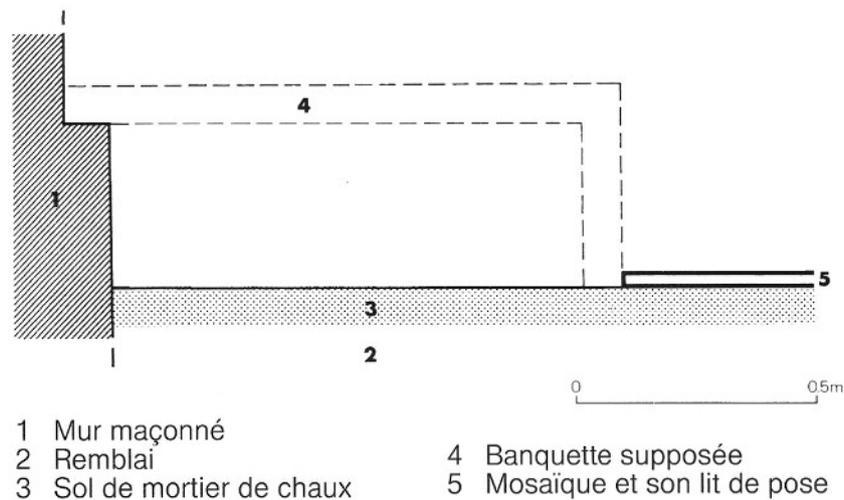


Figure 115 : **Vallon**, localisation du mobilier découvert dans la pièce à abside (Gardiol *et al.* 1990 p. 171)



- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| 1 Mur maçonné | 4 Banquette supposée |
| 2 Remblai | 5 Mosaïque et son lit de pose |
| 3 Sol de mortier de chaux | |

Figure 116 : Proposition de restitution des banquettes de la salle d'apparat de **Vallon** (Gardiol *et al.* 1990 p. 171)

Il est ainsi possible de tenter de restituer un état antérieur de cette pièce (Figure 117). Le tapis mosaïqué principal initial, de forme rectangulaire, aurait ménagé un espace de largeur constante avec chacun des trois murs, permettant l'installation des banquettes ou armoires en bois. L'extension absidiale ultérieure a nécessité l'ajout de trois autres tapis, dont l'un empiète sur la bordure supérieure de la composition d'origine. Ainsi, comme à **Rodelle (A6)**, vers la fin du II^{ème} siècle, une abside a été ajoutée à un espace déjà existant.

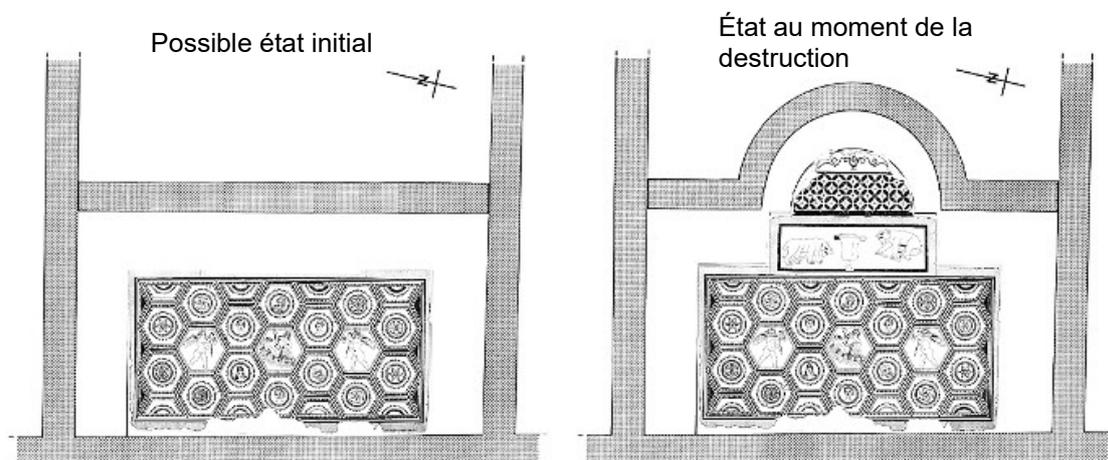


Figure 117 : Restitution d'un possible état initial de la pièce à abside de **Vallon**

Le sujet et l'orientation de la mosaïque nous renseignent également sur l'usage qui était fait de cet espace. Les trois hexagones centraux présentent un épisode mythologique, peut-être la rencontre de Bacchus et d'Ariane et, de part et d'autre, deux Amours. Autour, six visages sont représentés dans des hexagones plus petits. Les trois masques de théâtre peuvent être reliés à des thèmes bachiques : Silène, Pan et une jeune fille (peut-être une Ménade). Les trois autres personnages, traités en buste, ne possèdent pas d'attributs divins (Figure 118). Il pourrait s'agir des portraits des propriétaires ou de leurs ancêtres²⁹⁰.

290 Fuchs 2001 p. 196.



Figure 118 : Détails de la mosaïque de la villa de **Vallon** (Fuchs 2001 p. 203)

Nous pouvons comparer cette composition avec l'autre grande mosaïque mise au jour dans la villa. Dans la grande salle de réception, également absidée, située dans l'aile nord-ouest, une très vaste mosaïque illustre une scène de chasse. La structure en nid d'abeilles permet la représentation des personnages dans des vignettes hexagonales. Cependant, Serge Rebetz relève qu'« aucun des participants à la scène n'est visible dans le bon sens lorsque l'on entre dans la pièce »²⁹¹. La position préférentielle pour apprécier au mieux les sujets figurés semble avoir été l'abside. Cette mosaïque proposait des scènes de divertissement à des personnes installées dans la salle, des convives par exemple. À l'inverse, pour la mosaïque de Bacchus qui nous occupe, toutes les figures sont orientées dans la même direction. Elles sont disposées pour être observées depuis l'entrée. Cette pièce richement décorée, vraisemblablement une « bibliothèque-salon »²⁹², proposait une mise en scène soignée destinée à être appréciée par un observateur placé sur son seuil. Cet espace privilégié formait un écrin où étaient exposées, ou stockées, les nombreuses figurines en bronze qui sont tombées au sol durant l'incendie. Leur disposition semble indiquer qu'elles étaient placées en hauteur, sur ou à l'intérieur d'un meuble en bois. Nous connaissons, ailleurs en Suisse, au moins un autre exemple de ce type de rangement. Dans une maison d'*Augusta Raurica*, plusieurs figurines d'un sanctuaire domestique ont été découvertes parmi les restes du coffre en bois qui les contenait (Figure 119).

291 Rebetz 1998 p. 62.

292 Anne-Marie Guimier-Sorbets in Fuchs 2001 p. 196.

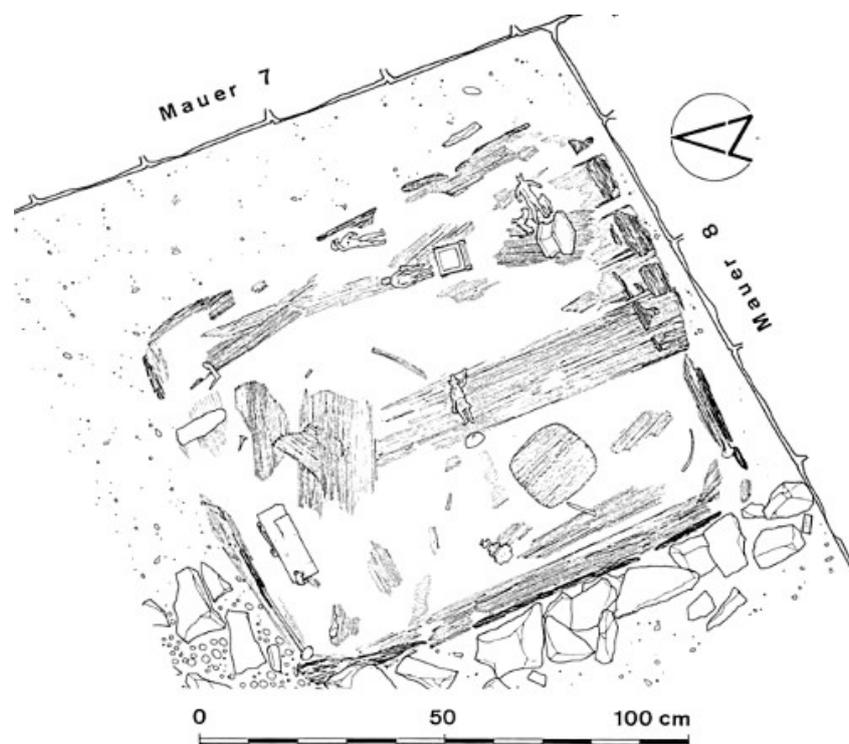


Figure 119 : Figurines en bronze découvertes dans un habitat d'Augusta Raurica (d'après Kaufmann-Heinimann 1998 p. 133)

L'analyse du contexte de **Vallon (Gs17)** conduit à plusieurs constatations utiles pour la compréhension générale de l'organisation des sanctuaires domestiques présents au sein des espaces d'apparat des villas. Bien qu'installé dans une pièce richement décorée, le support destiné à accueillir le mobilier cultuel était en bois. L'espace qui accueillait ce sanctuaire domestique possédait d'autres fonctions. On suppose ici une sorte de *tablinum* « où sont conservés les biens précieux de la maison, réserves de monnaies, vaisselle en verre, en argent et en bronze, tissus, archives, rouleaux et tablettes »²⁹³. Le meuble contenant le mobilier cultuel ne se trouvait pas dans l'abside et ne constituait pas le point central de la mise en scène. D'après la découverte de plusieurs fragments, Michel Fuchs émet l'hypothèse de l'existence d'une statue représentant une tête grandeur nature, exposée dans l'abside²⁹⁴.

Il existe, dans la villa de Vilauba en Catalogne, un contexte assez similaire. La pièce dans laquelle plusieurs figurines en bronze ont été découvertes était également implantée dans l'axe de la cour à péristyle. Cette partie de la villa a été victime d'un incendie violent qui a cependant permis la conservation d'une partie du mobilier métallique. Les figurines sont assez semblables à celles de Vallon. Elles ont été découvertes en position groupée, près de la base d'un mur (Figure 120). Il est probable qu'elles prenaient place dans un aménagement en bois ou dans une niche maçonnée.

293 Fuchs 2016 p. 108

294 *Ibid.* p. 109.

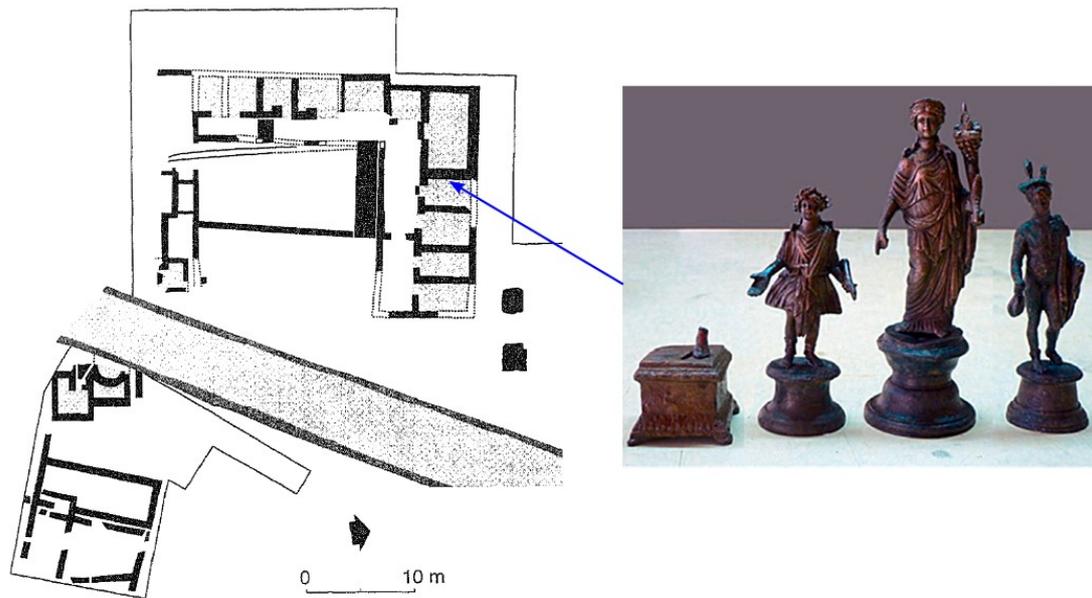


Figure 120 : Plan de la villa de Vilauba (Esp) et figurines en bronze découvertes dans l'une des pièces (d'après Castanyer Masoliver et Tremoleda Trilla 2002 p. 169 et Pérez Ruiz 2011 p. 295)

À **Bad-Neuenhar (Gi2)**, c'est un renforcement rectangulaire ménagé dans une pièce centrale du bâtiment résidentiel qui est interprété comme une structure culturelle (Figure 121). En l'absence de mobilier, c'est essentiellement la décoration très soignée de cette niche qui en fournit l'indice principal. Elle était pavée de marbre blanc, les murs peints, et l'entrée délimitée par un aménagement en bois dont les vestiges sont visibles au sol. L'existence d'un dallage en marbre peut constituer dans certains cas l'indice de la présence d'un sanctuaire domestique de prestige²⁹⁵. Ici, on ne peut être catégorique, mais cet espace de 2 m² environ pourrait en effet avoir possédé un usage cultuel.

Une particularité planimétrique vient renforcer cette hypothèse. Cet aménagement se situe au cœur du bâtiment résidentiel, qui s'inscrit dans un rectangle (CDFE) (Figure 122). L'angle ouest du possible sanctuaire domestique (point K) en constitue le centre exact. C'est un type de caractéristique que l'on retrouve dans le positionnement de certains édifices culturels installés dans la cour du centre domanial.

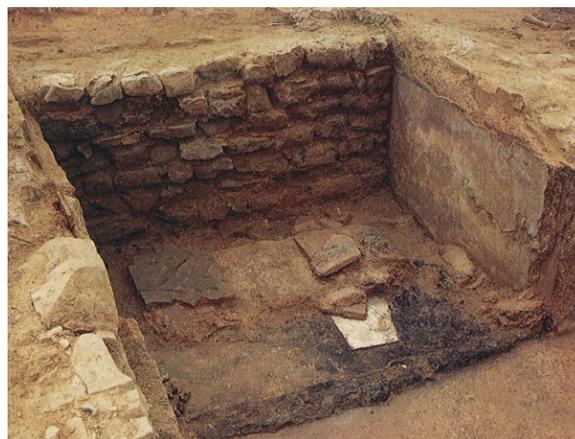


Figure 121 : Possible aménagement cultuel de la villa de **Bad-Neuenhar** (Fehr 1993 p. 64)

295 Bassani 2012 p. 129

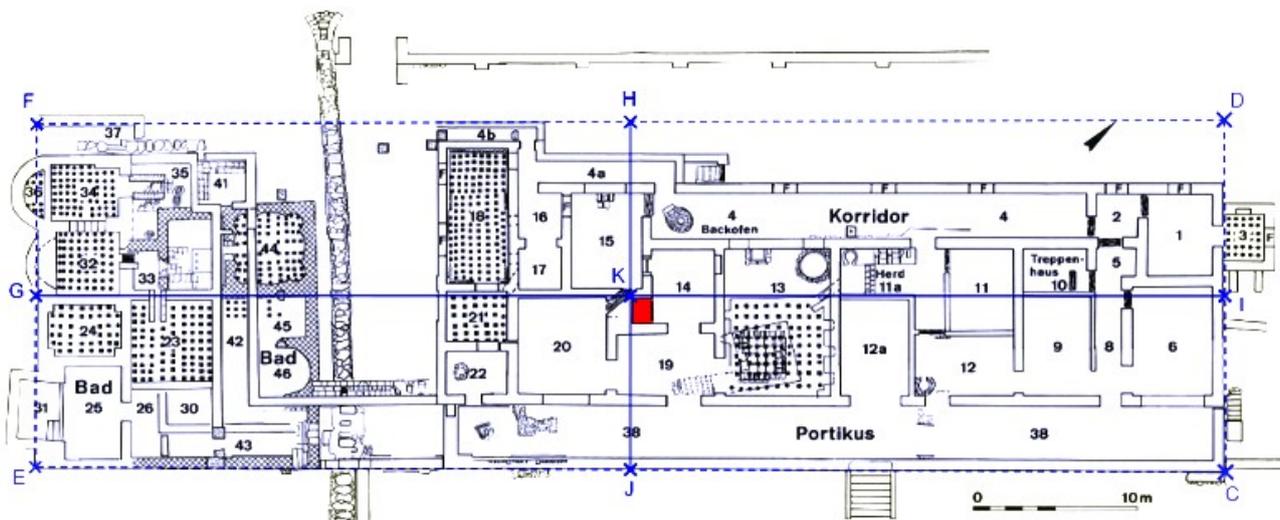


Figure 122 : Éléments de symétrie de la villa de **Bad-Neuenahr** (d'après Fehr 1993 plan 4)

Des aménagements cultuels formant une annexe latérale d'une pièce d'apparat sont par ailleurs connus dans plusieurs habitats privilégiés en Espagne et notamment dans la Villa de El Rihuete en Murcie²⁹⁶ (Figure 123).

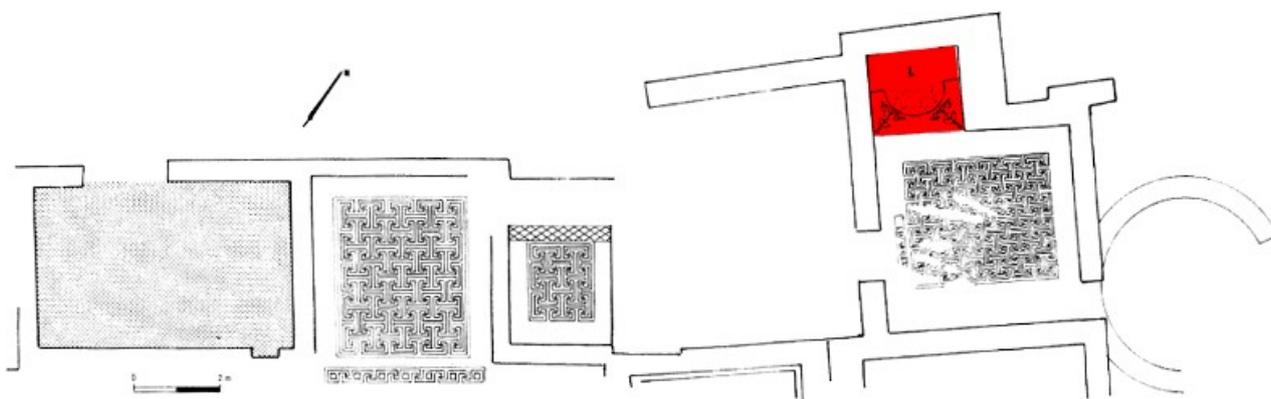


Figure 123 : plan de la villa de El Rihuete avec la mise en évidence du sanctuaire domestique (d'après Pérez Ruiz 2012 p. 251)

296 Pérez Ruiz 2012 p. 244.

5 LES DÉPÔTS

5.1 Les modalités de l'analyse

L'objectif de cette partie n'est pas de réinterpréter ou de surinterpréter des contextes déjà étudiés. Il s'agit principalement de procéder à une mise en série fondée sur des données quantitatives simples, généralement accessibles quelque soit le type et l'ancienneté de la fouille. Celles-ci n'ont pas vocation à rendre compte de la grande complexité des processus de déposition mais uniquement de fournir des éléments de comparaison. Un travail de ce type facilite la mise en évidence de séries ou d'analogies dans la composition des dépôts²⁹⁷.

Je chercherai donc à décrire méticuleusement chacun des contextes archéologiques ayant livré des dépôts à signification culturelle, avec la précision permise par la documentation. Il ne s'agit pas d'en établir une typologie stricte mais de tenter de dégager quelques grandes catégories auxquels s'appliqueraient des caractéristiques simples, facilement identifiables, fondées sur la morphologie des contextes, leur localisation, la composition des dépôts et les modes de dépositions. Cette approche constitue le premier niveau d'analyse tel que le définit Stéfanie Martin-Kilcher²⁹⁸. Les suivants se proposent de déterminer l'intentionnalité du dépôt pour le replacer dans le déroulement d'une séquence rituelle. Il s'agit notamment de savoir s'il est primaire ou non, provisoire ou définitif²⁹⁹, s'il constitue un objectif premier du rituel ou un élément non principal³⁰⁰.

Un dépôt n'est pas nécessairement la conséquence d'un acte rituel. Il peut résulter d'une déposition profane : production, commercialisation ou stockage d'objets culturels, relégation, cache, etc³⁰¹. La photographie ci-dessous présente un stand de ventes d'offrandes placées dans des fonds de récipients découpés, près de l'autel d'un temple népalais (Figure 124). Il s'agit d'un dépôt temporaire non rituel d'objets à valeur culturelle.



Figure 124 : Stand de vente d'offrandes à Katmandou en 2009 (Meylan 2015)

L'interprétation des dépôts est rendue délicate par le fait que ceux-ci ne témoignent que de l'un des gestes d'une séquence rituelle complexe dont nous ignorons la plus grande partie et dont la signification nous échappe le plus souvent. Ian Haynes, dans l'introduction de l'article qu'il consacre à l'étude des dépôts rituels du monde gréco-romain, souligne le risque qui existe à vouloir les catégoriser *a priori*, sur la base de termes modernes ou anciens, plaqués sur des réalités archéologiques qui relèvent de contextes religieux et culturels souvent éloignés les uns des autres³⁰². L'ob-

297 Christa Ebnöter in Martin-Kilcher *et al.* 2015 p. 214 ; « On rêverait de multiplier ces exemples [dépôts rituels en contexte d'habitat] pour pouvoir constituer des séries, pouvoir les traiter de manière statistique. » (Luginbühl 2015 p. 113).

298 Martin-Kilcher 2015 p. 213.

299 Aubin 2007 p. 55-57.

300 Bataille 2015 p. 146 et p. 148.

301 Meylan Krause 2015.

302 Haynes 2013 p. 7.

servation directe d'actes rituels contemporains peut s'avérer utile pour appréhender la très grande diversité des modes de mise en place et des fonctions des dépôts liés aux activités cultuelles. Sébastien Lepetz et William Van Andringa relèvent l'intérêt de ce type de démarche. Il s'agit dans le cas qu'ils décrivent de tenter de restituer les actions qui ont précédé l'ensevelissement rituel d'un animal, à partir de cérémonies contemporaines observées au Ghana³⁰³. Ces méthodes de comparaisons historiques ou ethnographiques possèdent essentiellement une valeur heuristique³⁰⁴.

La première caractéristique contextuelle à prendre en considération pour l'analyse d'un dépôt est sa visibilité³⁰⁵. Un dépôt visible est composé de mobilier posé au sol ou sur un support, accroché en hauteur ou placé dans une cavité laissée ouverte. Sauf pour le cas particulier des dépotoirs (Figure 125), les objets sont destinés à être vus, ils sont exposés. 24 des 83 dépôts que j'ai recensés étaient visibles.

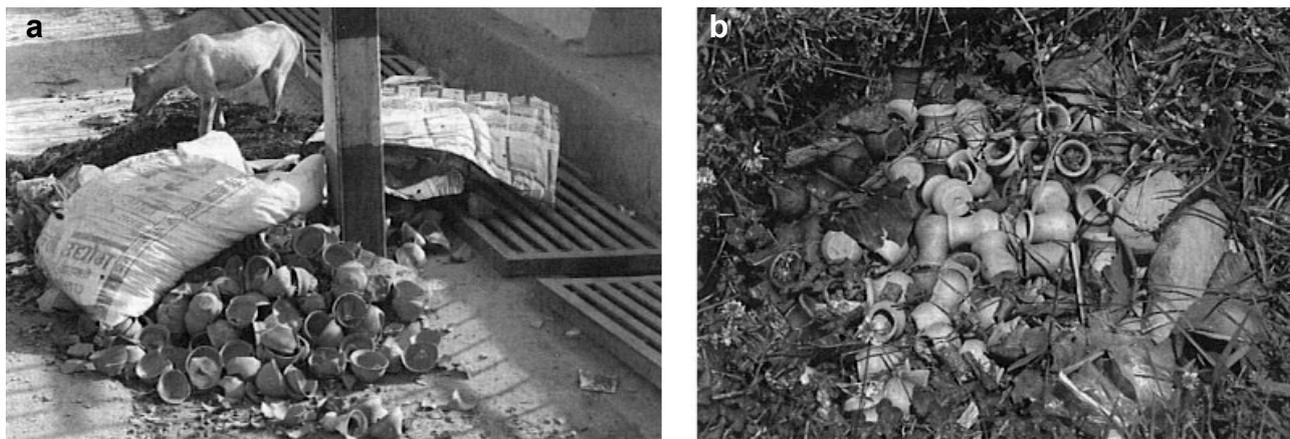


Figure 125 : Dépotoirs de lieux de cultes hindous ; a : provisoire ; b : définitif (d'après Luginbühl 2015 p. 46)

Les dépôts non visibles sont ceux constitués de mobilier inséré dans un sol ou une maçonnerie, stocké dans un meuble de rangement ou enfoui dans une cavité que l'on a ensuite rebouchée. 59 des 83 dépôts recensés n'étaient pas visibles. Leur proportion importante s'explique en premier lieu par des conditions de conservation plus favorables.

303 Lepetz et Van Andringa 2008 p. 14-15.

304 Veyne 2013 p. 172-173 ; « Ces modèles ethnographiques ne doivent pas être appliqués directement aux données archéologiques mais ils permettent de les mettre en perspective et d'ouvrir le champ des possibilités, avec des solutions qui ne viendraient pas à l'esprit d'un occidental du XXIème siècle » (Luginbühl *in* Martin-Kilcher *et al.* 2015 p. 216).

305 Bataille 2015 p. 148.

5.2 Les dépôts visibles

La position initiale de ces objets ne peut être reconnue que lorsqu'un aménagement encore utilisé a été détruit violemment, ne laissant pas la possibilité aux occupants d'en retirer le contenu. Même à Pompéi, seule une petite minorité de sanctuaires domestiques a livré du mobilier. Dans les villas de Gaule et de Germanie, pour seulement quatre espaces « profanes », il a été possible d'associer des objets culturels à leurs emplacements primaires. Deux de ces contextes ont déjà été mentionnés précédemment.

Villa	Espace	Aménagement associé	Nature du mobilier
Habay (B6)	Espace artisanal	Inconnu	2 figurines en terre cuite
La Cadière (N2)	Espace lié à la production agricole	Socle maçonné	Un autel inscrit
Langon (L8)	Espace indéfini, (extérieur ?)	Socle maçonné	Plusieurs fragments d'une statue en calcaire Plusieurs figurines en terre cuite
Vallon (Gs17)	Pièce d'apparat	Meuble en bois	13 figurines en bronze. Une figurine en plomb. Un calice en bronze

Dans tous les cas, l'absence de représentation de Lares nous interdit d'identifier un laraire au sens strict. Ces découvertes confirment par ailleurs que toutes les parties d'une villa étaient susceptibles d'accueillir du mobilier culturel, qu'il s'agisse d'espaces d'habitation ou de production.

D'une manière générale, les dépôts visibles sont plus facilement identifiables dans un édifice, une pièce ou un enclos culturel. Par leur localisation même, ils sont supposés posséder une signification rituelle. Nous en avons identifiés sur dix-huit sites.

Villa	Type de contexte	Mobilier
Aiseau (Gi1)	Sanctuaire	Une figurine en terre cuite de Vénus , 2 figurines en bronze dont une Victoire . Plusieurs centaines de céramiques et de socs d'araire miniatures en fer (NMI : 720). Un soc d'araire en fer. De nombreuses monnaies (NMI : 400). 272 fibules. Une languette inscrite en plomb. Plusieurs dizaines de lamelles en bronze
Aspiran (N1)	Temple	17 monnaies. Plusieurs céramiques
Avenches (Gs1)	Enclos funéraire	98 monnaies. Plusieurs céramiques et balsamares
Bubendorf (Gs4)	Enclos cultuel	Plusieurs fragments sculptés. Des foudres en bronze (NMI : 2). 85 monnaies
Carnac (L3)	Temple	Plusieurs figurines en terre cuite : Vénus (NMI : 8), nourrices assises (NMI : 5). Céramiques, monnaies, hache, sifflet, perle
Chatillon (L4)	Temple	Plusieurs figurines en terre cuite : Vénus (NMI : 8), nourrices assises (NMI : 3), Minerve , cheval
Corbeille (L5)	Temple	Plusieurs monnaies. 3 chapelets de deux rouelles et une rouelle en plomb
Darnets (A1)	Pièce cultuelle	Plusieurs figurines en terre cuite : Victoire , tête d'un personnage crépu. Une figurine en pierre représentant un buste masculin
Dinant (Gi3)	Temple	4 fragments sculptés en calcaire, représentant Mercure (?)
Gibloux (Gs7)	Temple	Une rouelle en plomb. 150 monnaies, des éléments de parure
Guichainville (L6)	Temple	2 haches polies
Ihn (B9)	Sanctuaire	De nombreux autels, socles inscrits et fragments statuaire représentant Apollon , Mercure , Rosmerta , Sirona , Minerve et Jupiter . Plusieurs centaines de monnaies
Jallerange (Gs11)	Temple	60 monnaies
Mayen (Gi8)	Temple	Un autel en tuf. Plusieurs figurines en terre cuite (NMI : 7). Plusieurs céramiques miniatures (NMI : 5)
Pouzac (A4)	Pièce cultuelle	3 autels en pierre dont un inscrit (Fulgur deus ou Evigurus ?). Plusieurs céramiques miniatures (NMI : 15). 16 monnaies, des fragments de terres cuites architecturales
Richebourg (L12)	Temple	Figurines en terre cuite Vénus (NMI : 2). Plusieurs monnaies
Rodelle (A6)	Pièce cultuelle	Plusieurs figurines en terre cuite dont Vénus . De nombreuses céramiques : coupes sigillées (NMI : 20) et gobelets (NMI : 20)
Steinbourg (Gs15)	Aire cultuelle	Plusieurs fragments d'un groupe statuaire en grès : (Jupiter)

Le mobilier, dans son ensemble, est typique de celui que l'on trouve en général dans les espaces cultuels. Certains de ces artefacts en constituaient l'équipement. Les autres illustrent « les mille et un types d'offrandes, statuettes, effets personnels, attributs miniaturisés du dieu, monnaies, etc., déposés dans les sanctuaires. »³⁰⁶. Pour des contextes aussi perturbés et lacunaires que ceux que nous décrivons, le mobilier servant au support du culte, celui destiné à l'exécution des différents rituels et celui constituant les offrandes se confondent souvent. Ces catégories se recoupaient d'ailleurs probablement. Une comparaison générale de la composition de ces ensembles serait vaine dans la mesure où ils ne représentent qu'une fraction des objets initialement présents.

Par ailleurs, la chronologie des différentes dépositions n'est que rarement connue. Seuls les sanctuaires d'**Aiseau (Gi1)** et d'**Avenches (Gs1)** ont livré un mobilier suffisamment abondant pour nous permettre de percevoir l'évolution dans le temps de certaines pratiques, notamment les dépositions de surface.

À **Rodelle (A6)**, les figurines et les gobelets étaient relégués à l'extérieur, dans une cour de service. Dans la très vaste villa de Bern-Bümplitz (Suisse), une concentration de petites coupelles céramiques pourrait être interprétée de la même façon³⁰⁷. Elles ont été découvertes à la base d'un mur formant la limite entre la partie résidentielle et la partie agricole, à proximité d'un possible aménagement cultuel. Ces petits récipients, datés du III^e siècle, appartiennent à un type de mobilier plusieurs fois attesté dans des sanctuaires de la région. Comme à **Rodelle (A6)**, ils étaient probablement utilisés comme contenants pour de petites offrandes alimentaires.

Si la nature du petit mobilier découvert dans les espaces cultuels nous renseigne parfois sur la forme que pouvaient revêtir certains rituels, en revanche, les divinités titulaires ne sont qu'exceptionnellement connues. Elles ne sont identifiables que sur trois sites. Grâce à la très grande quantité d'éléments figurés et inscrits, nous savons que le sanctuaire de **Ihn (B9)** était principalement dédié au couple Apollon-Sirona auquel était associé le couple Mercure-Rosmerta. L'aire cultuelle de **Steinbourg (Gs15)**, quant à elle, s'organisait très certainement autour de la colonne jovienne, et enfin, à **Pouzac (A4)**, l'autel inscrit a fait l'objet de deux lectures différentes : « Evigurus » et « Fulgur deus ».

Ailleurs, la présence, même en nombre important, de figurines représentant Vénus, Minerve, Mercure ou des nourrices assises n'est pas un indice suffisant car ce type de mobilier est présent dans la plupart des contextes cultuels mais aussi dans de nombreux espaces « profanes »³⁰⁸. D'une manière générale, la composition du mobilier découvert en contexte, dans ou à proximité des villas, ne se distingue pas de celle des petits sanctuaires ruraux.

306 Van Andringa 2018 p. 24.

307 Rohrbach 2016 p. 191.

308 Talvas 2007.

5.3 Les dépôts scellés ou en pleine terre

Les dépôts scellés sont ceux qui sont insérés dans une maçonnerie ou sous un sol, lors de la construction d'une structure. Le tableau suivant nous permet d'en distinguer plusieurs types morphologiques :

Villa Dépôt	Datation	Type d'espace	Configuration du dépôt	Type de mobilier
La Garde (N3) 1ère huilerie	1ère moitié du Ier siècle	Pressoir à huile	Dans une cavité scellée par un sol bétonné	Faune (squelette d'un suidé)
Saint-Romain (N8)	1ère moitié du Ier siècle	Construction excavée	Sous le sol	Faune (Os de bovidé)
Labergement (Gs12) Edicule 204	Fin du Ier siècle ou début IIème siècle	Base cultuelle	Dans le massif de fondation	Tête sculptée Céramiques
Obermendig (Gi12) Couche 12	IIème ou IIIème siècle	Bassin	Sous le sol	5 figurines en terre cuite dont Cybèle 3 céramiques
Aspiran (N1) Fs2091	Début du Ier siècle	Galerie	Sous le sol	1 céramique entière
Loupian (N4)	Inconnue	Pièce d'habitation	Sous le sol	1 urne céramique entière contenant un œuf entier
Roquemaure (N7) VP3120	2de moitié du Ier siècle	Galerie dans l'habitat	Sous le sol. Dans le remblai de nivellement	2 céramiques entières 2 monnaies
Saint-Romain (N8)	1ère moitié du Ier siècle	<i>Indéterminé</i>	Sous le sol	4 céramiques entières
Paulhan (N5)	Milieu du Ier siècle	Chai	Dans la maçonnerie d'un mur	1 monnaie
Sauvian (N9)	Ier siècle	<i>Indéterminé</i>	Dans la maçonnerie d'un mur	1 feuille de plomb pliée contenant 1 monnaie

Deux dépôts sont constitués de restes osseux d'animaux. À **La Garde (N3)**, il s'agit du squelette entier d'un jeune suidé, découvert sous le sol de l'huilerie. La carcasse a été déposée au contact du récipient récoltant l'huile d'olive issue du pressage. Ainsi, une cérémonie a été célébrée lors de la construction de cette petite unité oléicole. Ce rituel est à mettre en parallèle avec les aménagements culturels liés aux pratiques agricoles, plusieurs fois attestés en contexte vésuvien et qui seront détaillés dans la synthèse³⁰⁹. À **Saint-Romain (N8)**, des os appartenant à trois bovins ont été répartis en trois lots, sous le sol d'une construction excavée. Le premier a été déposé sous l'escalier d'accès. Les deux autres ont été disposés dans le vestibule. La fonction de cette pièce en partie souterraine n'est pas établie avec certitude.

309 § 7.1.3.

Seuls deux dépôts contenaient des représentations de divinités. Le premier a été découvert à **Labergement (Gs12)**. Ce complexe a fait l'objet de nombreux remaniements, qui ont notamment concerné l'aire cultuelle centrale. La tête masculine sculptée aurait appartenu à la statue érigée sur la structure initiale. Ce fragment a été intégré au socle reconstruit ultérieurement. Ce second état pourrait correspondre à une réaffectation de cet aménagement, une colonne jovienne remplaçant peut-être une structure dédiée à Mars. Les auteurs du rapport de fouille suggèrent que la tête sculptée aurait été placée visage contre le sol, dans le socle du nouveau monument, lors d'un rituel de « désacralisation/resacralisation »³¹⁰. De la même façon, à **Obermendig (Gi12)**, la présence de figurines entières sous le sol d'un bassin de rétention d'eau pourrait être la conséquence d'un enfouissement d'objets ayant appartenu à une structure cultuelle. Cette dernière aurait pu être détruite par la construction de l'aménagement hydraulique. Il n'existe pas d'autres exemples de figurines déposées en pleine terre. Ainsi, ces deux dépôts me semblent pouvoir être rapprochés des enfouissements rituels de mobilier, effectués lors du réaménagement d'un sanctuaire.

Trois dépôts se trouvaient sous des sols d'habitats. Ils étaient composés de un à quatre récipients céramiques entiers. Celui de **Roquemaure (N7)** était constitué d'une assiette recouvrant une urne qui contenait deux monnaies en bronze. Il se trouvait sous la galerie de la partie résidentielle, dans l'important niveau de remblai ayant servi d'assise à la construction. L'assiette en sigillée est datée du dernier tiers du Ier siècle.

À **Aspiran (N1)**, également sous le sol d'une galerie, une fosse tronconique à parois tapissées de fragments de dolium protégeait une coupe carénée placée à l'envers et recouverte d'un bloc en calcaire. Enfin, à **Saint-Romain (N8)**, ce sont quatre urnes dont deux coiffées d'un couvercle qui ont été découvertes sous un sol.

Ce type de dépôt n'est pas spécifique aux villas. Dans l'agglomération de Lunel-Viel (34), une urne fermée par un couvercle était placée sous le sol d'une pièce d'habitation³¹¹ (Figure 126.a). Un aménagement similaire existe dans le bâtiment principal de l'établissement rural fouillé à La Veuve (51) (Figure 126.b)³¹². À ces exemples, nous pouvons ajouter celui de Cluny (71) où cette fois le dépôt céramique prenait place dans un local artisanal³¹³ (Figure 127).

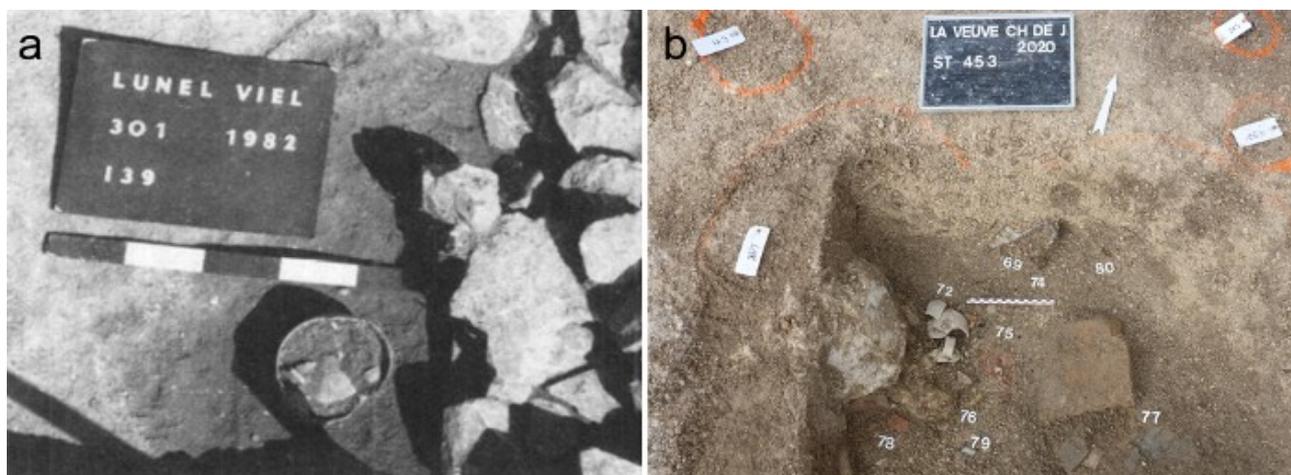


Figure 126 : Dépôts culturels découverts à Lunel-Viel et à La Veuve (Raynaud 1990 p. 68 ; Filipiak 2020)

310 Burgevin 2015 p.129.

311 Raynaud 1990 p. 68.

312 Filipiak 2020.

313 Coquidé 2005.



Figure 127 : Dépôt cultuel découvert à Cluny (Coquidé 2005 fig. 14)

Quelquefois, des monnaies étaient déposées intentionnellement sous un foyer. Dans la villa du Puy-Sainte-Réparate (13), une urne en contenant plusieurs a été placée sous l'un d'entre eux, lors d'un réaménagement tardif de l'ancien chai en espace d'habitation³¹⁴. Dans la villa de Pieterlen-Badhaus (Suisse), la monnaie découverte sous le centre exact d'une plaque de foyer et datée de la seconde moitié du II^e siècle a probablement fait également l'objet d'une déposition volontaire³¹⁵ (Figure 128).

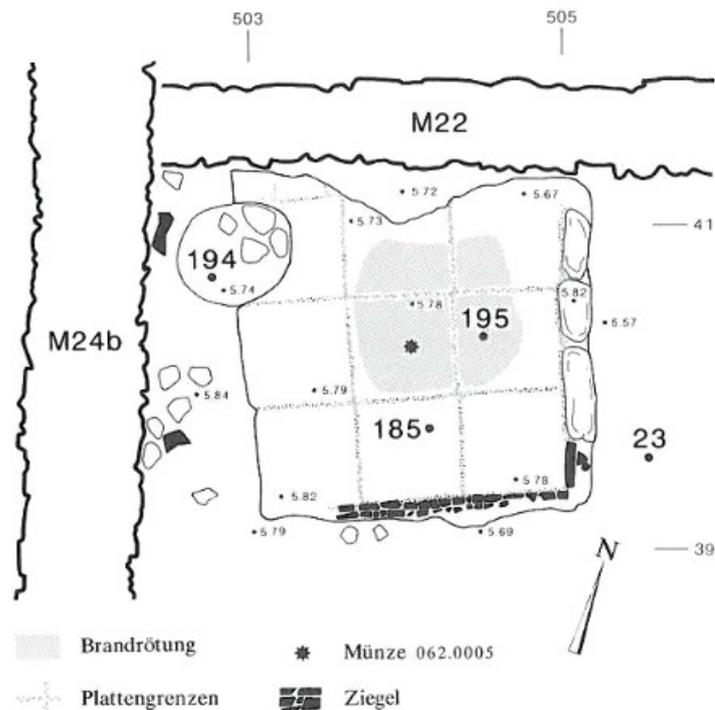


Figure 128 : Relevé d'une plaque de foyer découverte dans la villa Pieterlen-Badhaus (Bacher et Koenig 1992 p. 324)

314 Chapon et Pasqualini 2019 p. 566.

315 Bacher et Koenig 1992 p. 351.

Les structures porteuses des constructions accueillent également, de façon privilégiée, de petits dépôts scellés. On retrouve ces derniers placés sous des poteaux ou dans des murs. À **Paulhan (N5)** et **Sauvian (N9)**, ils se composaient d'une unique monnaie insérée dans la maçonnerie. Un dépôt similaire, daté du milieu du II^e siècle, est connu dans une petite villa de Rhétie³¹⁶. Récemment, une découverte du même type a été effectuée dans l'un des murs de la villa de Diomède, à Pompéi³¹⁷. Une monnaie en bronze a été déposée dans la maçonnerie, lors de la restructuration de la façade, intervenue au milieu du I^{er} siècle.

Dans les habitats urbains, il existe également de nombreux exemples de petits dépôts scellés dans les murs³¹⁸. Le mobilier formait généralement un lot composé de céramiques entières, ou presque, et/ou de monnaies et/ou d'ossements animaux, parfois inhabituels (dent de cheval, chat, coquille d'escargot, coquille d'œuf)³¹⁹.



Figure 129 : Dépôt placé dans une niche ménagée dans le mur d'une maison à Augst (Schmid 2010 p. 289)



Figure 130 : Dépôt découvert dans un trou de poteau de l'établissement rural d'Héluine (Nillesse 1998 fig. 80)

Cependant, il est parfois difficile de déterminer si le dépôt est contemporain de la construction de la structure bâtie. C'est notamment le cas lorsqu'une niche a été aménagée dans un mur (Figure 129) ou que les niveaux de circulation ont disparu³²⁰. L'absence de fosse constitue cependant un indice de la contemporanéité de l'installation du sol et de la déposition³²¹.

La question se pose également pour les dépôts présents dans les trous de poteaux. Dans certains cas, il apparaît clairement que les objets ont été déposés alors que la structure n'était plus en place. C'est le cas par exemple pour les trois céramiques entières découvertes dans l'établissement rural d'Héluine (49)³²² (Figure 130).

316 Sölch 1993 p. 187.

317 Dessales *et al.* 2018.

318 Schmid 2010 ; Meylan Krause 2015.

319 Meylan Krause 2015 p. 109-110.

320 Coffre rectangulaire en pierre découvert dans le sol de la salle 5 de la villa de **Jonzac (A2)** et dépôts 7031 et 7032 de la cella de l'édifice cultuel de la villa d'**Aspiran (N1)**.

321 Lepetz et Pouille 2008 p. 127.

322 Nillesse 1997 p. 61.

À **Dolving (B3)**, les quatre trous de poteaux formant les angles d'une construction rectangulaire accueillent chacun un dépôt. Un autre a été découvert dans une fosse centrale :

Villa Dépôt	Mobilier céramique	Monnaies	Fragments osseux	Clou	Autre mobilier
Dolving (B3) FsA	Plusieurs tessons	2 monnaies placées de chant (Trajan)	Mouton, poulet	1	Fragments de verre 2 fibules
Dolving (B3) FsB	Plusieurs tessons	1 monnaie placée de chant	Mouton, poulet	1	Fragments de verre
Dolving (B3) FsC	Plusieurs tessons	1 monnaie placée de chant (Trajan)	Mouton, poulet, porc, chien	1	-
Dolving (B3) Fs.D	Plusieurs tessons	?	<i>Indéterminés</i>	1	?
Dolving (B3) Fosse centrale	-	18 monnaies (datées de 80 à 111)	Mouton, poulet, porc, bœuf	-	Fragments de verre Perles d'un collier en pâte de verre

Les conditions de la fouille ne permettent pas d'affirmer que la totalité de chaque dépôt a été identifié. Les contenus de ceux présents dans les trous de poteaux d'angle sont très similaires et différent du dépôt central. Les tessons céramiques et les fragments osseux sont certainement le résultat de la répartition d'objets issus d'un même ensemble, dont certains éléments se retrouvent dans ces cinq cavités.

Un clou et une (ou deux) monnaie(s) sont par ailleurs présents dans chacun des trous de poteaux. Cette régularité montre que ces dépôts contiennent des assemblages de mobilier qui ont fait l'objet d'un choix réfléchi. Stefan Pfahl, s'appuyant sur l'exemple d'un dépôt découvert dans une maison de Trèves (Figure 131), considère que chaque petit objet représentait symboliquement l'un des aspects de l'abondance matériel : l'argent, la nourriture, les animaux de travail, etc³²³. L'exiguïté de l'espace dans lequel s'insérait le dépôt obligeait à ne sélectionner que des fragments, représentant alors la partie prise pour le tout, la *pars pro toto*.

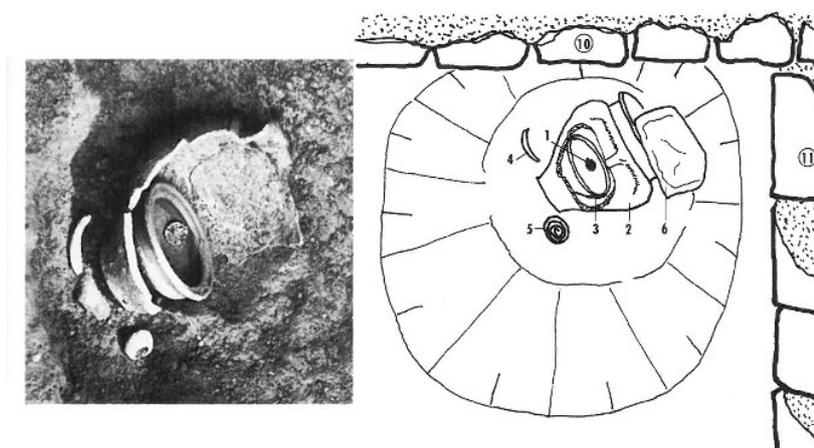


Figure 131 : Dépôt de la fin du II^{ème} siècle présent sous le sol d'une maison de Trèves (Pfahl 2000 p. 251)

323 Pfahl 2000.

À **Loupian (N4)**, un dépôt très similaire aux précédents a été découvert sous le sol d'une pièce d'habitation. Il s'agit d'une urne renversée contenant un œuf entier. Nous ne savons pas si ce dépôt se trouvait scellé dès l'origine ou si le sol a été installé lors d'une phase postérieure de réaménagement de l'espace. Ce type de dépôt faunique, très souvent aviaire (œufs ou ossements), contenu dans un récipient céramique est connu dans d'autres habitats ruraux d'Occitanie, ainsi qu'en Tarraconaise³²⁴. Quelquefois, l'animal est un serpent³²⁵. Les plus anciens exemples connus remontent au IV^{ème} siècle av. J.-C. Dans le Roussillon et en Tarraconaise, ce type de pratique a perduré durant au moins les deux premiers siècles de notre ère. Par exemple, dans le petit établissement rural du Pla de l'Aïgo à Caramany (66), quatre urnes entières ont été découvertes sous le sol de l'une des pièces d'habitation, à proximité de l'entrée³²⁶ (Figure 132). Chacun des récipients contenait des restes de gallinacé. Ces dépôts sont datés de la fin du I^{er} siècle ou du début du II^{ème} siècle.



Figure 132 : Vue de quatre dépôts découverts dans l'établissement rural du Pla de l'Aïgo (Fabre *et al.* 1999 p. 285)

Ce type de dépôt est également attesté dans des villas, comme par exemple dans la région de Tarragone³²⁷. Sur deux sites, de quatre à quinze urnes entières le long d'un mur extérieur ont été mis au jour. Elles contenaient chacune des ossements ou des coquilles de gallinacés (Figure 133).

324 Fabre 1990.

325 Py 1978 p. 328 ; Feugère 2007.

326 Fabre *et al.* 1999.

327 Cazas et Ruiz de Arbulo 1997.



Figure 133 : Dépôt découvert dans la villa de Mas Gusó (Cazas et Ruiz de Arbulo 1997 p . 218)

Ainsi, même si cette pratique semble avoir perpétué une tradition locale ancienne, pré-romaine³²⁸, elle a perduré dans cette région durant le Haut-Empire et même certainement au-delà. En effet, un dépôt de ce type, daté du IV^{ème} ou du V^{ème} siècle, a été découvert dans la villa de La Gramière à Castillon-du-Gard (30)³²⁹. Il s'agit d'une urne entière, enfouie à proximité d'un bassin, et dont le remplissage contenait trois œufs de poule disposés sur des niveaux distincts.

Le dépôt de **Riom (A5)**, situé à l'extérieur d'un bâtiment, est structurellement assez proche des exemples précédents. Il s'agit d'un pot enterré à l'envers contenant le squelette d'un batracien. Maxence Segard établit un lien possible entre cet assemblage et deux passages de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien³³⁰. L'auteur antique rapporte une pratique consistant à enterrer une grenouille dans un pot, au milieu ou autour d'un champ de céréales, pour protéger ce dernier du mauvais temps³³¹.

328 Bermond et Feugère 2017 p. 10.

329 Rovira 2009 p. 123.

330 Segard 2014.

331 Pline, *Histoire Naturelle*, XVIII.70.

5.4 Les dépôts en fosse, dans des espaces non reconnus comme cultuels

Les six dépôts en fosse découverts dans des espaces non identifiés comme cultuels possèdent certaines similitudes. Ils étaient implantés dans un espace extérieur, proche de l'habitation principale. Ils contenaient tous des récipients en céramique, parfois entiers, et la plupart du temps disposés suivant un agencement visible :

Villa Dépôt	Datation	Forme	Superficie	Charbons	Gobelets*	Autre mobilier céramique	Faune	Monnaie	Agencement
Cernay (B1) Fs637	2ème quart du IIème siècle	Irrégulière Fond en cuvette	1 m ²	O	23	3 cruches	Ovidé Bovidé Suidé	1	O
Corbeilles (L5) Fs446	2ème quart du Ier siècle	Cylindrique Fond plat Prof. : 0,92 m	0,45 m ²	N	1	1 amphore 1 jatte 1 cruche 1 pot	N	N	N
Dury (B4) Fs1281	2de moitié du Ier siècle	Irrégulière Fond en cuvette Prof. cons. : 0,2 m	1 m ²	O	1	1 coupelle 1 pot	N	N	O
Hamois (Gi4) Fs7.78	IIème siècle	Rectangulaire Fond plat Prof. : 2 m	1,5 m ²	N	N	3 mortiers 2 assiettes 2 pots	N	N	N
Metz (B11) Fs181	Fin du IIème siècle	Irrégulière Fond en cuvette Prof. cons. : 0,4 m	0,6 m ²	O	2	2 bols 1 plat 1 pot 1 cruche 2 lampes	Caprin Gallinacé Poisson	N	O
Lalonquette (A3)	Dernier quart du IIème siècle	Irrégulière	0,13 m ²	N	50	-	N	54	N

* ou « godets »

Le dépôt de **Lalonquette (A3)** se différencie nettement des autres, par sa dimension, sa composition et la quantité de mobilier. Le nombre important de petits vases globulaires et de monnaies placées dans l'un d'entre eux évoque la constitution d'un dépôt secondaire regroupant des objets accumulés sur une longue période. Il s'apparente aux fosses de relégation découvertes dans les aires cultuelles et qui seront détaillées dans le paragraphe suivant.

Les cinq autres dépôts forment un groupe aux caractéristiques relativement homogènes :

- surface au sol comprise entre 0,4 m² et 1,5 m².
- Présence de charbons (3 fois sur 5).
- Présence de gobelets (4 fois sur 5), associés à quelques autres récipients.

Dans trois cas, un agencement est perceptible. À **Cernay (B1)**, la monnaie a été déposée à plat, au centre du creusement, là où les éléments charbonneux sont les plus concentrés. Les céramiques ont été placées à l'endroit, sur la périphérie. À **Metz (B11)**, les deux lampes ont été disposées de part et d'autre du plat. À **Dury (B4)**, le gobelet a été posé à l'endroit.

Dans tous ces contextes, le mobilier est composé de quelques céramiques dont certaines sont entières. Il s'agit majoritairement de vaisselle de table. Des ossements animaux ont été découverts dans deux de ces dépôts. Certains étaient brûlés et d'autres ont fait l'objet d'une découpe. À **Metz (B11)**, ils étaient accompagnés de céréales et de macro-restes de pain ou de bouillie. Enfin, en plus de la présence de nombreux charbons, nous constatons que certaines céramiques ont subi l'action du feu. Ces indices renforcent l'hypothèse selon laquelle nous serions en présence d'une partie des restes d'un repas, rituellement enfouis. Les fosses semblent avoir été comblées immédiatement après la déposition. Des vestiges de ce type de cérémonie, découverts hors d'enceintes cultuelles, ont été identifiés sur plusieurs sites de Gaule et de Germanie romaines³³².

Ces dépôts, implantés à proximité du bâtiment résidentiel, sont chacun le résultat d'un rituel unique. Il est tenant d'établir un lien entre celui-ci et la construction du corps de logis³³³. À **Metz (B11)**, cette interprétation pourrait être consolidée par le fait que la fosse en côtoie une autre, destinée à gâcher de la chaux³³⁴. Cependant, il est difficile d'établir une contemporanéité stricte entre une déposition et la construction (ou la reconstruction) d'un bâtiment. Pour chacun de ces cinq sites, cette simultanéité, à défaut d'être avérée, ne peut être exclue :

Villa Dépôt	Datation du dépôt	Phases de la villa
Cernay (B1) Fs637	2ème quart du IIème siècle	IIème siècle : construction de la villa maçonnée à galerie de façade
Corbeilles (L5) Fs446	2ème quart du Ier siècle	1ère moitié du Ier siècle : mise en place de l'établissement gallo-romain précoce
Dury (B4) Fs1281	2de moitié du Ier siècle	À partir du milieu du Ier siècle : construction du bâtiment résidentiel
Hamois (Gi4) Fs7.78	IIème siècle	Entre la fin du Ier siècle et le milieu du IIème siècle : construction de la villa maçonnée
Metz (B11) Fs181	Fin du IIème siècle	Début du IIIème siècle : agrandissement du bâtiment principal

Un dépôt situé dans un modeste établissement rural mérite également d'être signalé. Il s'agit de celui découvert en 2008 à Saint-Zacharie (83)³³⁵. À l'exception du fait qu'il se trouvait dans un espace intérieur, il possède toutes les caractéristiques de ceux que nous avons décrits dans les villas :

- Fosse :
 - Forme irrégulière, superficie : 1 m², profondeur estimée : 0,15 m.
 - Comblement effectué en une seule fois.
 - Agencement perceptible.
 - Présence de zones charbonneuses.

332 « Certains repas communautaires donnaient lieu à un enterrement ritualisé des vestiges et donc à une mise en terre spécifique des vestiges, à valeur commémorative et surtout à destination des dieux qui avaient participé au banquet. » (Van Andringa 2013 p. 109).

333 Un dépôt de la villa d'Estavayer-Le Gibloux, daté de la fin du IIème siècle, évoque également l'enfouissement des restes d'un banquet. L'hypothèse d'un lien avec la construction et la mise en service de l'importante partie thermique qui lui est contemporaine a été proposée (Mouquin *et al.* 2019).

334 Brkojewitsch *et al.* 2014 p. 282.

335 Digelmann et Rodet-Belarbi 2017.

- Mobilier (datation : milieu du II^{ème} siècle) :
 - Faune : fragments osseux de deux suidés, deux gallinacés et un ovin.
 - Monnaie en bronze.
 - Lampe en terre cuite.
 - 16 récipients en céramique, essentiellement de la vaisselle de cuisine et de table, dont quatre gobelets à boire.

L'interprétation qui est faite par les archéologues du rituel ayant précédé la déposition est conforme aux observations effectuées sur les sites précédents : un possible repas cérémoniel avec cuisson, libations et offrandes carnées³³⁶. Dans ce cas précis, il ne s'est pas déroulé lors de la construction de la ferme mais lors d'une phase tardive de son occupation. La fosse a été implantée devant le seuil de la porte d'une bergerie (Figure 134), peut-être à l'occasion de l'aménagement de ce nouvel accès.



Figure 134 : Vue du dépôt culturel de l'établissement rural de Saint-Zacharie (Digelmann et Rodet-Belarbi 2017 p. 67)

Enfin, deux dépôts situés dans des aires cultuelles sont morphologiquement très proches de la petite série qui vient d'être mise en évidence (Figure 135). Tous les deux sont d'ailleurs très similaires entre eux (Figure 136) :

Villa Dépôt	Forme, superficie, profondeur conservée	Mobilier céramique	Autre mobilier
Aiseau (Gi1) Fs36	Rectangulaire, 0,9 m ² 0,26 m	(NMI : 15) dont : 1 pot, 1 brûle- parfum, 1 assiette	Bracelet en bronze 2 socs d'aire miniatures
Bais (L2) Fs707	Ovoïde, 1,2 m ² 0,25 m	(NMI : 12) dont : 4 jattes, 3 petits pots, 2 grands pots, 1 cruche, 1 écuelle, 1 plat	Petits fragments ferreux Petits fragments osseux

336 *Ibid.* p. 73.

Le comblement de la fosse d'**Aiseau (G1)** est composé d'un limon très cendré et celle de **Bais (L2)** présente des traces de rubéfaction. De ce second cas, il est possible que le dépôt ait été installé dans une cavité constituant le cendrier du petit four en fosse qu'elle jouxte. Ce dernier a pu être utilisé pour la préparation du repas rituel. Les datations des contextes sont trop approximatives pour que ces dépôts puissent être associés chronologiquement à la construction des fanums à proximité desquels ils ont été découverts.

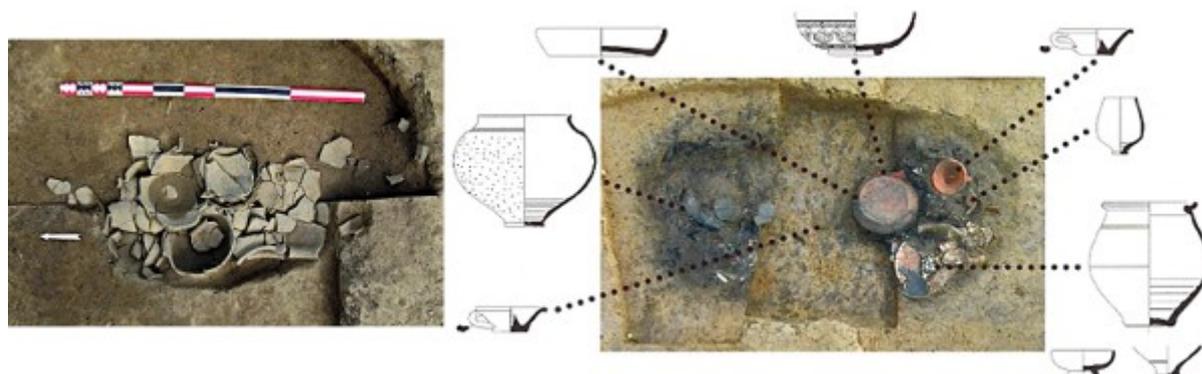


Figure 135 : Vues des fosses 707 de **Bais** et 181 de **Metz** (Pouille 2011 p 157 ; Wavelet 2011 p. 9)

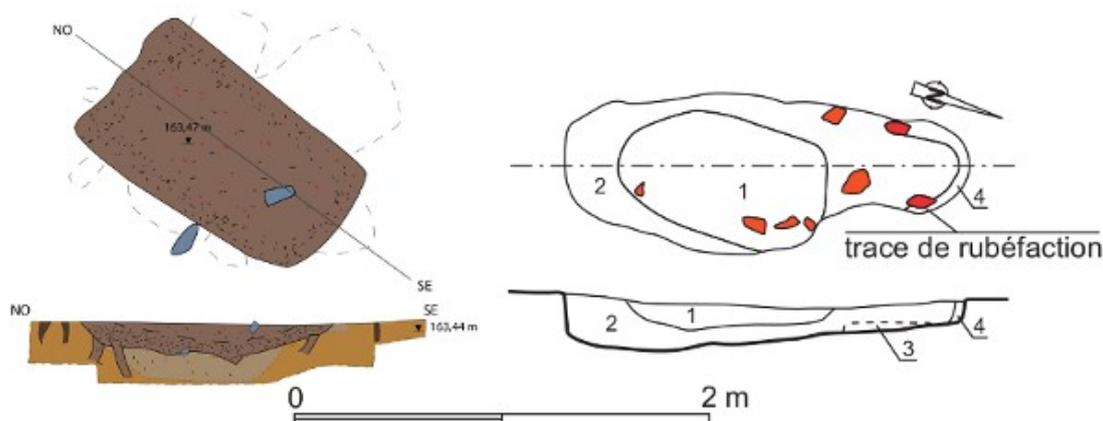


Figure 136 : Plans et coupes des fosses 36 d'**Aiseau** et 707 de **Bais** (d'après Paridaens et Darchambeau 2014 p. 134 ; Pouille 2011 p. 153)

En résumé, les quelques fosses culturelles découvertes à l'extérieur des bâtiments résidentiels des villas forment un groupe relativement homogène tant par leur lieu d'implantation, leurs dimensions, leur mode de comblement et la composition du dépôt. Toutes témoignent d'une séquence rituelle complexe dont nous pouvons identifier certains gestes : offrandes carnées, libations, repas. Un lot, constitué d'une partie des offrandes et d'une sélection d'objets ou de fragments d'objets utilisés lors de cette cérémonie, a ensuite été constitué et enfoui rituellement dans une fosse creusée à cet effet, dans un espace extérieur situé à proximité du bâtiment résidentiel. Nous notons par ailleurs l'absence d'objets culturels par nature et de référence explicite à une divinité. Ces rituels possédaient un caractère exceptionnel, coïncidant peut-être chronologiquement avec des travaux de construction ou de reconstruction des structures bâties. L'exemple de Saint-Zacharie montre que cette pratique n'était pas spécifique aux grands établissements ruraux.

5.5 Les dépôts en fosse, dans des espaces cultuels

Près de trente dépôts en fosse ont été inventoriés dans des aires ou édifices cultuels en lien avec une villa. Ils présentent une grande diversité de formes, de dimensions et de compositions. Le tableau suivant synthétise leurs principales caractéristiques :

Villa Dépôt	Fosse		Type de mobilier								
	Localisation	Forme Superficie	Reste(s) humain(s) (NMI)	Céramique(s) (NMI)	Récipient(s) en verre	Faune (NMI)	Monnaie(s)	Figurines	Éléments(s) de parure	Clou(s)	Autre
Aiseau (G1) Fs23	Proximité du fanum	Oblongue 0,1 m ²		4			1	1			
Aiseau (G1) Fs36	Aire cultuelle	Rectangulaire 0,9 m ²		15				1		2	
Avenches (Gs1) Sépulture	Enclos funéraire	Irrégulière 2,5 m ²	2	X				6		2	
Avenches (Gs1) Fs252	Aire cultuelle	Irrégulière 0,2 m ²	1	X		X		4	250	X	
Avenches (Gs1) Fs256	Aire cultuelle	Oblongue 3 m ²		12		X					
Avenches (Gs1) Bâtiment 1 Fs1	Aire cultuelle	-				1					
Avenches (Gs1) Bâtiment 1 Fs2	Aire cultuelle	-				1	1				
Avenches (Gs1) FsA	Aire cultuelle					2					
Biberist (Gs2) Fs1	Enclos funéraire	-		1							
Biberist (Gs2) Fs3	Proximité de l'enclos funéraire	Circulaire 0,4 m ²				1					
Damblain (B2) Fs5040	Proximité du fanum	Oblongue 3 m ²		2			3	1		2	
Damblain (B2) Fs7016	Centre de la cella	Irrégulière 1 m ²			1	1					
Dietikon (Gs6) Bâtiment G	Centre de la cella	Circulaire 1,5 m ²					64			3	

Hérange (B7) Fs1108	Cella	0,2 m ²				1					
Hofstade (B8) Fs2	Enclos cultuel	-	150	1			1				
Hofstade (B8) Fs3	Sous le mur de l'édifice cultuel	Forme en L	8		X	1	9	3			
Noyon (B13) Fs3168	Édifice cultuel	Rectangulaire 0,3 m ²	X		X	1					1
Noyon (B13) Fs5312	Enclos cultuel	Circulaire 0,2 m ²				3					
Noyon (B13) F5324	Enclos cultuel	Circulaire 0,05 m ²	1		X						
Richebourg (L12) « Capelle » E	Cella	Oblongue -									1
Richebourg (L12) Fanum D	Centre de la cella	Irrégulière 6 m ²				12		1			
St-Patrice (L13) Fs1733	Cella	Rectangulaire 1 m ²									X
St-Patrice (L13) Fs1843	Enclos cultuel	Oblongue 0,4 m ²	X		1					X	
St-Patrice (L13) Fs1881	Enclos cultuel	Oblongue 1,8 m ²	X		1						
Yvonand (Gs20) Structure 14	Cella	Rectangulaire 1,2 m ²	2			3					
Yvonand (Gs20) Fs1	Proximité du fanum	Rectangulaire 1,8 m ²	38				1	2			
Yvonand (Gs20) Fs2	Proximité du fanum	Irrégulière -	3	X			1				
Yvonand (Gs20) Fs18	Aire cultuelle	Circulaire 2 m ²	220	56		5	3	1			1

X : présence en quantité inconnue

Le nombre de découvertes dépend essentiellement des conditions de conservation du site et plusieurs des importants sanctuaires et édifices cultuels associés à une villa n'ont livré aucun dépôt. Les fosses sont aussi nombreuses dans les espaces intérieurs et extérieurs. En terme de dimensions, elles peuvent schématiquement être regroupées en deux catégories, celles dont la surface est inférieure à 0,5 m² et celles dont la surface varie entre 1 m² et 3 m² (Figure 137). Seule la fosse centrale du fanum D de **Richebourg (L12)**, d'une superficie de 6 m², se détache nettement des autres.

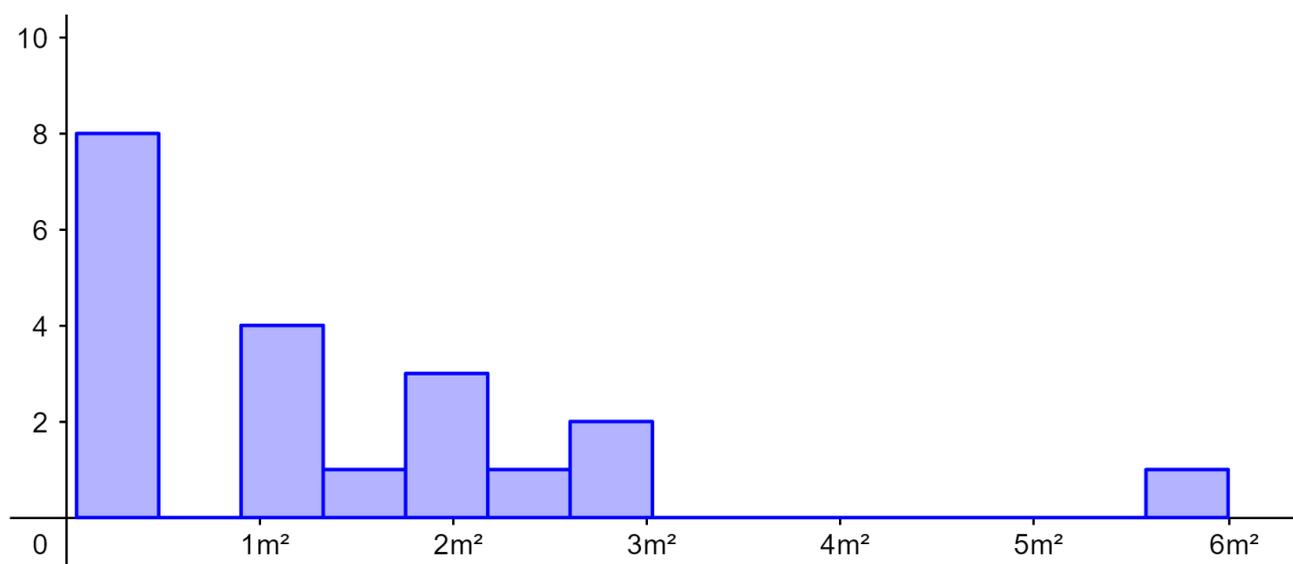


Figure 137 : Répartition des fosses cultuelles selon leur superficie

Des céramiques étaient présentes dans 18 des 29 fosses. Quatorze en contenaient entre une et quinze. Les quatre autres en accueillait plus de 30, formant, d'après ce critère, un groupe distinct. Datées du II^{ème} siècle, elles ont été mis au jour au sein de deux sanctuaires :

Villa Dépôt	Céramiques	Autre mobilier
Hofstade (B8) Fs1	- Coupes/assiettes (NMI : 170) - Cruches (NMI : 55) - Gobelets (NMI : 50) - Bols (NMI : 27)	- Fragments de TCA - Récipients en verre - 20 clous - Figurine - Épée - 3 fibules - Éléments métalliques d'un sceau
Hofstade (B8) Fs2	Composition similaire à celle de la fosse 1 (NMI : 150)	- Bol en verre - Figurines (NMI : 8), dont Vénus (x3), Junon , Cybèle et Minerve
Yvonand (Gs20) Fs18	- Vases à liquide (NMI : 57) - Bols (NMI : 120) - Gobelets (NMI : 20) - Coupes/assiettes (NMI : 6) - Cruches (NMI : 5)	- Récipients en verre (NMI : 56) - 5 monnaies - Bague - 2 figurines de Vénus
Yvonand (Gs20) Fs1&2	- 30 vases à liquide - Bols	- Récipients en verre (NMI : 8) - Paire de fibules - Figurine

Pour chacun de ces deux sanctuaires, les fosses sont contemporaines entre elles et le mobilier déposé semble faire partie d'un même ensemble. Dans les deux cas, il est composé de plusieurs centaines de récipients céramiques, de quelques figurines représentant des divinités et de divers autres objets n'appartenant pas, par nature, à la sphère cultuelle. À **Hofstade (B8)**, la présence de terres cuites architecturales permet de formuler l'hypothèse selon laquelle il a été réuni et enfoui

lors de la reconstruction du temple initial. À **Yvonand (Gs20)**, le dépôt est également contemporain de la reconstruction de l'édifice cultuel. Ces fosses sont toutes situées dans l'axe du sanctuaire, soit en avant, soit à l'arrière du temple (Figure 138).

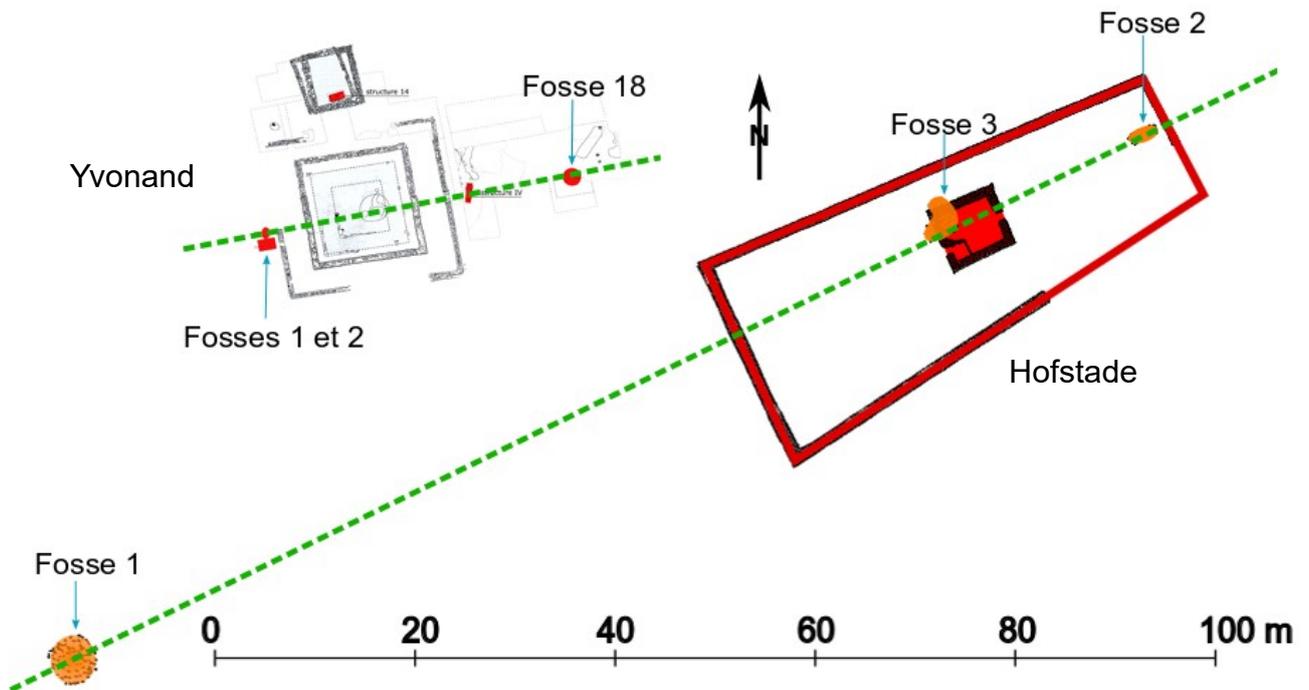


Figure 138 : Emplacement des dépôts en fosse des sanctuaires d'**Yvonand** et d'**Hofstade** (d'après Ebnöther et Ebbutt 2015 p. 148 ; d'après Beenhouwer 1995 p. 154)

La plupart des autres dépôts ne contenaient qu'un petit nombre de céramiques :

Villa Dépôt	Datation	Céramiques	Autre mobilier
Aiseau (Gi1) FS23	Milieu du IIème siècle	3 assiettes entières en sigillée. Un pot en <i>terra nigra</i> entier	Une monnaie (145-161)
Aiseau (Gi1) FS36	Seconde moitié du Ier siècle	Très fragmentées (NMI : 15) : une assiette en sigillée, un brûle- parfum, un pot en céramique non tournée	Un bracelet en bronze, 2 socs d'araire miniatures
Avenches (Gs1) Fs256	Début du Ier siècle	Plusieurs amphores (tessons brûlés et concassés), des fragments de plats, cruche, pot, bol, en céramique commune et sigillée (NMI : 7)	Quelques esquilles d'os
Damblain (B2) Fs5040	Seconde moitié du Ier siècle	2 fragments de céramique	3 monnaies (avant 68), 2 rouelles et un fragment de bracelet en bronze
Noyon (B13) Fs3168	Entre le milieu du IIème siècle et le IIIème siècle	Des tessons de céramique commune	Une monnaie, nombreux os, une rondelle en céramique
Noyon (B13) F5324	-	Un vase entier brisé sur place	Plusieurs os
St-Patrice (L13) Fs1843	Fin du IIème siècle à début du IIIème siècle	<i>Nombre non précisé</i>	Plusieurs clous, un squelette en connexion d'un ovi-capridé
St-Patrice (L13) Fs1881	Fin du IIème siècle à début du IIIème siècle	<i>Nombre non précisé</i>	Un squelette en connexion d'un ovi-capridé
Yvonand (Gs20) Structure 14	Seconde moitié du Ier siècle av. J.-C.	Plusieurs fragments (NMI : 2)	3 monnaies gauloises

Ces dépôts présentent une certaine diversité mais dans tous les cas, la déposition semble avoir été effectuée en une seule fois. Les céramiques sont parfois entières et quelquefois représentées seulement par des fragments. Les restes fauniques sont assez fréquents. Des monnaies, des éléments de parures et de petits objets à usage domestique complètent généralement ces dépôts. Pour les sites ayant livré un mobilier important, on observe que les contenus de ces petits dépôts diffèrent peu des autres artefacts présents ailleurs dans le sanctuaire³³⁷.

Parmi les dépôts ne contenant pas de céramiques, sept se distinguent par le fait qu'ils sont majoritairement, ou exclusivement, composés d'ossements animaux. Des carcasses pratiquement entières ou des parties importantes de mammifères ont été déposées dans ces fosses. Toute décou-

³³⁷ Aiseau (Gi1) et Noyon (B13).

verte d'un squelette animal enfoui ne fait cependant pas l'objet d'une interprétation culturelle. Dans nos exemples, celle-ci s'appuie premièrement sur la présence du dépôt dans une aire culturelle mais également, dans quelques cas, sur l'identification d'un agencement des restes fauniques ou la présence de mobilier associé :

Villa Dépôt	Datation	Description des ossements	Emplacement	Description de la fosse	Agencement et mobilier associé
Avenches (Gs1) B1 Fs1	Seconde moitié du Ier siècle	Tête d' équidé	À proximité du fanum	Profonde	-
Avenches (Gs1) B1 Fs2	Seconde moitié du Ier siècle	Une partie des côtes et des vertèbres d'un suidé	À proximité du fanum	-	Un as de Néron (daté de 66)
Avenches (Gs1) Fs A	Fin du Ier siècle	Squelette presque complet d'un bovin Squelette entier d'un canidé	Dans l'aire culturelle	Épousant le contour de l'animal	Le bovidé repose sur le flanc, le canidé gisant sur sa poitrine
Biberist (Gs2) Fs3	Inconnue	Bovin (bucrane)	À proximité de l'enclos funéraire	Ovale (0,4 m ²), sol tapissé de pierres	Le bucrane repose sur un fond formé de petites pierres
Damblain (B2) F7016	IIème siècle	Crâne de bovin accompagné de quelques vertèbres, côtes et métatarses	Dans un édifice cultuel	Fosse irrégulière (1 m ²)	Une urne en verre contenant quelques esquilles d'os. 2 tuiles, 2 urnes en verre (1 entière et 1 fragment)
Hérange (B7) F1108	Inconnue	Une partie de squelette en connexion d'un fœtus ou d'un équidé nouveau-né	Dans un édifice cultuel	Fosse peu profonde, fortement perturbée	-

Le caractère cultuel du dépôt d'**Hérange (B7)** est le moins assuré. Les perturbations subies par la fosse nous empêchent de savoir si le squelette a été déposé dans sa totalité ou seulement partiellement. L'absence de mobilier ne permet pas non plus de dater ce contexte, nous ignorons donc s'il est contemporain de la structure³³⁸.

Ces dépôts sont peu nombreux mais cependant très différents les uns des autres, y compris sur un même site. Concernant ceux d'**Avenches (Gs1)**, Sabine Deschler-Erb constate que les animaux ont très certainement été enterrés peu après leur mort, ce qui exclut des rites d'exposition tels qu'ils ont pu être mis en évidence, notamment dans le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde³³⁹.

338 Billaudeau 2012 p. 234.

339 Deschler-Erb 2015 p. 108.

Ces dépôts fauniques étaient essentiellement disposés à proximité de sépultures qui faisaient l'objet d'actes de dévotion. Il paraissent d'ailleurs similaires à ceux reconnus ailleurs, en contexte funéraire. Deux squelettes animaux ont notamment été découverts sur le site d'Avenches, dans l'enclos funéraire sud faisant face au sanctuaire d'En Chaplix³⁴⁰ (Figure 139).



Figure 139 : Squelette de cheval découvert dans l'enclos funéraire d'En Chaplix à Avenches (Deschler-Erb 2015 p. 108)

Notons que des exemples de déposition de carcasses plus ou moins entières de bovins sont attestées dans d'autres sanctuaires ruraux non associés à une villa. À Pussigny (37), le squelette presque entier d'un jeune bovin a été déposé par quartier dans une fosse. Celle-ci contenait également un peu de vaisselle céramique, des terres cuites architecturales, des ossements de caprinés et d'un suidé³⁴¹ (Figure 140.a). À Crevans (70), plusieurs quartiers d'un bœuf ont été placés dans une fosse, sans autre mobilier³⁴² (Figure 140.b.)



Figure 140 : Dépôts fauniques découverts dans les sanctuaires de Pussigny et Crevans (Coutelas 2014 p. 7 ; Tisserand et Mouton-Venault 2012 p. 171)

340 Castella 1998 p. 59 ; Deschler-Erb 2015 p. 108.

341 Coutelas 2015.

342 Tisserand et Mouton-Venault 2012 p. 170-171.

Signalons, pour finir, un dépôt daté du milieu du Ier siècle, découvert dans une fosse de la villa d'Ostermundigen dans le canton de Berne. Il contenait le squelette calciné entier d'un bouc (Figure 141). Il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un dépôt rituel mais cette hypothèse est privilégiée par les fouilleurs³⁴³.

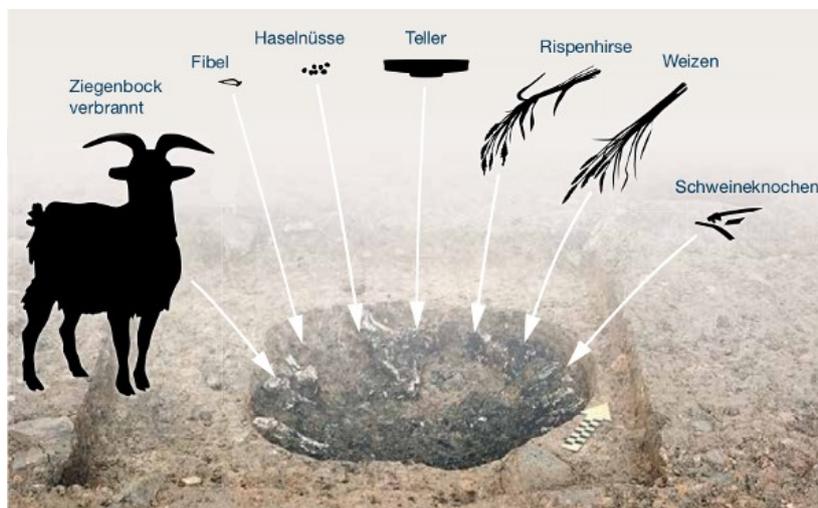


Figure 141 : Description du contenu de la fosse 187 de la villa de Ostermundigen (Vogt 2015 p. 188)

Les autres dépôts ne contenant pas de céramique sont essentiellement ceux provenant des fosses présentes au centre d'une cella. Les creusements que l'on observe peuvent correspondre à des fosses restées ouvertes durant une longue période, ou refermées immédiatement après la déposition. Dans certains cas, il pourrait s'agir des négatifs d'aménagements aujourd'hui disparus³⁴⁴. La composition du contenu de ces fosses est proche de celle du mobilier découvert à la surface des aires cultuelles :

Villa, dépôt	Mobilier
Dolving (B3) , Fosse centrale	- Divers fragments de verrerie fine - 18 monnaies (fin Ier siècle à début IIème siècle) - 18 éléments d'un collier de perle en pâte de verre
Richebourg (L12) , « Capelle » E	- Hache polie
Richebourg (L12) , Fanum D	- 12 monnaies (fin du Ier siècle av. J.-C. à début du Ier siècle) - Fragment de fibule
St-Patrice (L13) , Fs1733	- Fragment d'une statue sculptée en haut-relief

Seules des fosses implantées sur le site d'**Avenches (Gs1)** ont livré des ossements humains de façon certaine. Les restes calcinés d'une femme, et peut-être d'une enfant, ont été regroupés au centre de la fosse à crémation, autour de laquelle a été érigé un enclos funéraire. À **Damblain (B2)**, une urne en verre contenant quelques fragments osseux non identifiables a été découverte dans le bâtiment 7. L'origine funéraire de ce dernier est privilégiée. À **Biberist (Gs2)**, la fosse à crémation a livré une urne en pierre ne contenant plus de restes humains.

343 Rehazec et Nussbaumer 2016.

344 Par exemple : La fosse 1735 de **Saint-Patrice**.

En conclusion, les dépôts en fosse découverts dans des contextes culturels peuvent schématiquement se répartir de la façon suivante :

- De petits dépôts ne contenant que quelques céramiques associées à des objets du quotidien et parfois des restes animaux. Ils semblent constituer des offrandes effectuées dans le cadre d'activités rituelles répétées.
- Des dépôts contenant des céramiques, formant tout ou partie d'un vaisselier, associées à des restes animaux et présentant généralement des traces de passage au feu. Ces dépôts sont généralement interprétés comme l'enfouissement symbolique des restes d'un repas rituel, célébré à l'occasion d'un événement particulier, éventuellement la construction ou la reconstruction d'un bâtiment. Ce type de dépôt peut également se rencontrer à proximité des habitations³⁴⁵.
- Des dépôts plus importants, contenant un grand nombre de céramiques, des figurines et parfois des matériaux de construction. Ils semblent correspondre au regroupement et à l'enfouissement du mobilier présent dans l'édifice culturel, lors d'une reconstruction ou d'un réaménagement de celui-ci.
- Des dépôts essentiellement constitués d'un squelette, ou d'une partie importante d'un squelette de mammifère. Ils sont généralement associés à des contextes funéraires, parfois caractérisés par la présence de restes humains.

Enfin, rappelons que les dépôts céramiques liés aux habitats et les dépôts scellés ne sont pas caractéristiques de la période gallo-romaine. Ils s'inscrivent dans une tradition ritualiste parfois très ancienne. De nombreux dépôts protohistoriques, morphologiquement proches de ceux que nous venons de décrire, ont fait l'objet d'interprétations similaires.

À Bourguébus (14), par exemple, un établissement rural aristocratique de la fin de l'âge du Fer, implanté à proximité de la mer, a livré un dépôt scellé³⁴⁶. Sous le rempart entourant le site, 52 valves de coquilles marines et un soc d'araire en fer ont été déposés selon un agencement perceptible (Figure 142). Les coquillages ont probablement été sélectionnés parmi des individus récoltés sur place. Selon Anthony Lefort, le soc d'araire serait représentatif des travaux agricole, et les coquilles marines, des ressources maritimes³⁴⁷.



Figure 142 : Dépôt découvert sous le rempart de l'établissement rural protohistorique de Bourguébus (Lefort 2019 p. 107)

345 § 5.4.

346 Lefort 2019 p.254.

347 *Ibid.*

Il existe également, au nord-est de notre territoire d'étude, des dépôts de céramiques datés de l'âge du Bronze, très comparables dans leurs formes à ceux décrits dans les contextes des villas³⁴⁸. Nous pouvons notamment citer, parmi d'autres, ceux découverts à Hentzheim et Gerstheim, dans le Bas-Rhin³⁴⁹. Dans chaque cas, un petit nombre de céramiques, formant tout ou partie d'un vaisselier, ont été enfouies à proximité d'un habitat, dans une fosse ou dans un récipient plus grand, suivant un agencement perçu lors de la fouille (Figure 143). Parfois, un objet de nature différente (bois de cerf, fragment de meule, peson, fusaïole) venait compléter ce mobilier. La fonction de ces dépôts n'est pas assurée mais l'hypothèse rituelle semble pouvoir être raisonnablement retenue³⁵⁰.



Figure 143 : Dépôts céramiques datant de l'âge du Bronze, découverts à Entzheim et à Aken (Saxe) (van Es *et al.* 2008 p. 48 ; d'après Padenberg et Thoma 2010, reproduit dans Hart 2015 p. 140)

348 Landolt et van Es 2009.

349 Van Es *et al.* 2008 ; Hart 2015.

350 Hart 2015 p. 145-146.

6 LE MOBILIER ET LES ÉQUIPEMENTS CULTUELS

Pour présenter le mobilier cultuel, j'ai choisi d'opérer une distinction entre les objets cultuels « par nature » et les objets cultuels « par destination ». Les premiers sont ceux qui ont été conçus pour un usage rituel et sont dépourvus d'utilité pratique. Ils peuvent être reconnus, même découverts hors de tout contexte. Les seconds sont ceux qui sont façonnés pour un usage profane mais utilisés à des fins culturelles. Cette distinction est souvent opérée par les auteurs mais le vocabulaire utilisé n'est pas normalisé³⁵¹.

J'ai regroupé sous le terme de mobilier cultuel par nature l'ensemble des représentations plastiques anthropomorphes ou zoomorphes et les objets portant des inscriptions culturelles, à l'exclusion des décors pariétaux, des mosaïques, des monnaies, des objets usuels et des bijoux³⁵². Je prends également en compte les autels et les stèles, mêmes aniconiques et anépigraphes, ainsi que les artefacts façonnés exclusivement pour un usage rituel tels que les rouelles et certains objets miniatures. Le mobilier cultuel par nature, identifié dans le catalogue, se répartit comme suit :

- Plusieurs centaines d'objets miniatures (très majoritairement les socs d'aires découverts à **Aiseau (G1)**).
- Près de 250 figurines.
- 75 statues et groupes statuaire.
- 25 rouelles métalliques.
- 23 autels, dont 9 inscrits.
- 9 stèles gravées et/ou sculptées.
- 7 bases inscrites.
- 7 fragments sculptés en haut-relief.
- 7 plaquettes et lamelles gravées.
- 3 plaques inscrites en pierre.
- 2 colonnettes sculptées.

351 Stéphane Izri et Pierre Nouvel donnent également cette signification au terme « ex voto par destination » (Izri et Nouvel 2011 p. 469). À l'inverse, Jean Paul Morel, Élisabeth Goussard et Gérard Bataille considèrent que les ex-voto et offrandes « par destination » sont ceux fabriqués spécifiquement pour un usage cultuel (Morel 1992 ; Bataille 2011 p.660 ; Goussard 2018).

352 § 1.2.2.

6.1 Les représentations en ronde-bosse

Le vocabulaire utilisé pour décrire les représentations figurées en ronde-bosse n'est pas uniformisé. Le sens donné aux termes « statue », « statuette » et « figurine » varie d'un auteur à l'autre et d'une période à l'autre. On n'en trouve pratiquement jamais de définition précise renvoyant à des dimensions chiffrées. Certains termes traduisent également des considérations implicites, liées parfois à la fonction supposée de l'objet, le type de représentation ou à la matière dont il est constitué. Ainsi, par convention, j'ai opté pour une classification réduite à deux catégories. Je nomme figurines, les représentations figurées en ronde-bosse dont l'échelle est inférieure à 1/4 et statues, celles d'une taille supérieure. À part pour certains objets sculptés en pierre, la partition entre figurine et statue est bien marquée.

6.1.1 Les figurines

Les figurines, environ 250, constituent le type d'objet cultuel le plus présent dans les villas. Elles fournissent un matériau d'étude abondant, réparti sur de nombreux sites couvrant la totalité du territoire. Leur nombre rend possible des analyses quantitatives à l'échelle d'une villa ou d'une région. Cependant, la plupart de ces objets ont été découverts hors de tout contexte cultuel reconnu.

L'identification des entités anthropomorphes représentées est une question essentielle pour la compréhension de la nature et la fonction de ces figurines. L'une des questions récurrentes est de savoir si nous avons affaire à des divinités ou non³⁵³. Certains personnages représentés correspondent à un type iconographique aisément identifiable, divinité ou être humain (Figure 144 et Figure 145). Parfois, des groupes professionnels ou sociaux sont également reconnaissables (Figure 146).



Figure 144 : Statue d'Athéna Parthénos du musée national d'Athènes, figurine de Minerve en terre cuite d'Agde et figurine de Minerve en plomb de Lambesc (Cl. NAM ; Talvas 2007 SAA341 ; Almes 2006 p. 120)

353 Huysecom-Haxhi 2015.

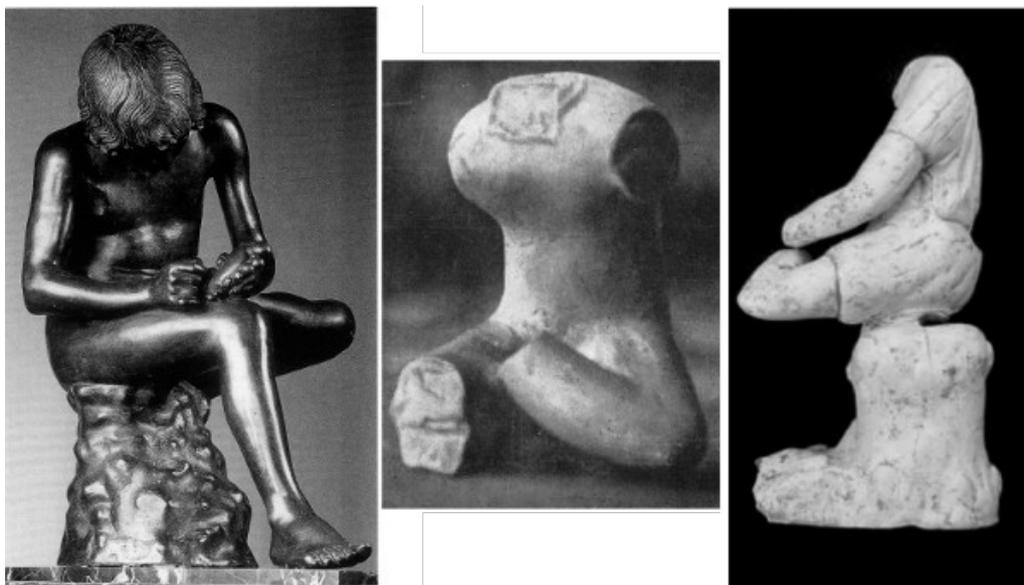


Figure 145 : Tireur d'épine en bronze du musée du Capitole à Rome et tireurs d'épine en terre cuite du sanctuaire de **Hofstade** et de la villa de **Magny-Cours** (Gaborit et Pasquier 2004 p. 289 ; De Laet 1947 pl. 10 ; Segard 2010 p. 613)



Figure 146 : Figurines découvertes à **Bourg-de-Péage** et **Creissels**, représentant un acteur et un enfant (Planchon *et al.* 2010 p. 186 ; Talvas 2007 vol. 3 p. 122)

Cependant, l'identification des figurines reste parfois malaisée, notamment lorsqu'elles sont incomplètes ou privées d'attribut spécifique. Dans ce cas, l'interprétation divine est traditionnellement privilégiée. Or, les travaux actuels, notamment ceux portant sur la coroplastie grecque, tendent à reconsidérer ces attributions, jugées parfois trop systématiques³⁵⁴. Le cas des « déesses mères », sur lequel je reviendrai, illustre ce type de questionnements.

³⁵⁴ *Ibid.*

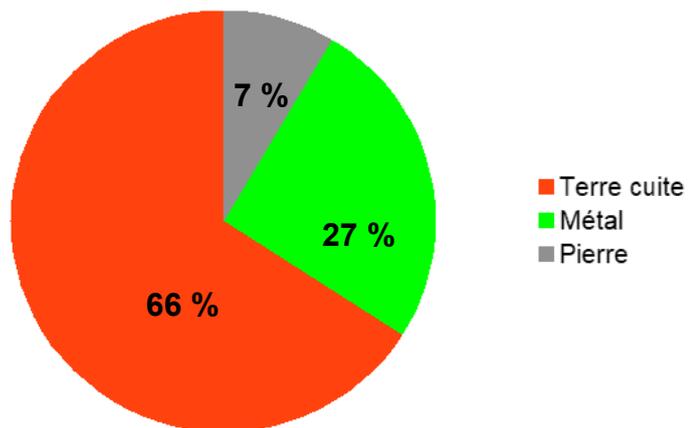


Figure 147 : Répartition des figurines découvertes dans des villas du Haut-Empire, de Gaule et de Germanie, selon leur type de matériau

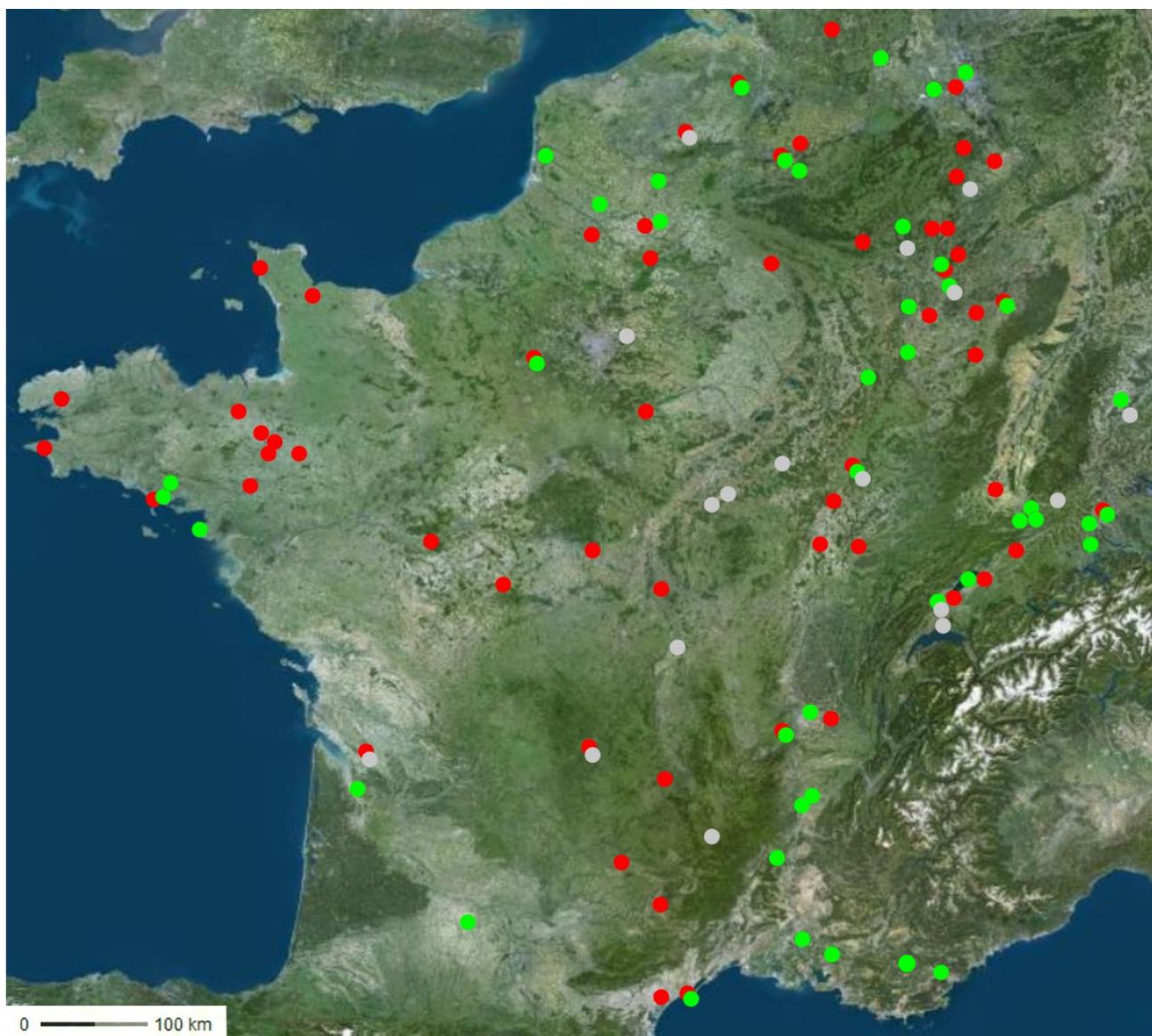


Figure 148 : Localisation des villas du Haut-Empire, de Gaule et de Germanie, ayant livré au moins une figurine (Couleurs : voir légende Figure 147)

6.1.1.1 Les figurines en terre cuite

Ces petits objets sont les plus fréquemment mis au jour. Ils sont présents dans les habitats, les structures artisanales, les sanctuaires et les espaces funéraires³⁵⁵. Dans les villas, lorsqu'elles ont été découverts dans un contexte d'utilisation ou de relégation, les figurines en terre cuite étaient le plus souvent associés à un espace cultuel :

Villa	Contexte	Vénus (NMI)	Nourrice assise (NMI)	Personnages féminins non identifiés (NMI)	Autres figurines en terre cuite
Carnac (L3)	Édifice cultuel	8	5	1	
Chatillon (L4)	Édifice cultuel	8	3	1	Minerve, cheval
Habay (B6)	Espace artisanal		2		
Hofstade (B8)	Fosses associées à un édifice cultuel	3	2		Cybèle, Junon
Langon (L8)	Aménagement cultuel	5	4	1	Mercure, cheval
Mayen (Gi8)	Édifice cultuel			7	
Obermendig (Gi12)	Dépôt cultuel			4	Cybèle
Rodelle (A6)	Dépotoir associé à un espace cultuel			4	
Yvonand (Gs20)	Fosses associées à un édifice cultuel	2			Cheval et son cavalier, coq

Les ensembles présentés ci-dessus sont relativement proches dans leur composition. Les entités féminines sont très majoritaires. Elles constituent environ 90 % des figurines anthropomorphes réalisées en terre cuite³⁵⁶. Nous n'en comptons que trois figurant des divinités masculines : Jupiter, Mars et Mercure. Ces dieux, notamment le dernier, sont par ailleurs abondamment représentés mais essentiellement par des figurines en métal. Dans notre corpus, Vénus est la divinité la plus souvent attestée (plus de 60 individus). Elle représente un peu plus du tiers des figurines en terre cuite identifiées. Cette proportion est proche des 38 % obtenus par Sandrine Talvas sur l'ensemble des figurines céramiques gallo-romaines découvertes en contexte³⁵⁷. D'une manière générale, la composition du groupe de celles présentes dans les villas est similaire à ce que l'on rencontre partout ailleurs, hors nécropoles, que ce soit en contexte rural³⁵⁸ ou urbain³⁵⁹.

Quatre représentations en terre cuite de Minerve ont également été recensées. Les autres déesses identifiées ne sont présentes qu'en un ou deux exemplaires : Épona, Junon, Cybèle, Abondance, Victoire, et peut-être Fortune et Astarté.

355 Talvas 2007.

356 En regroupant les exemplaires présents dans les plus importantes collections nationales, Hugues Vertet obtient une proportion de 94 %. (Vertet 1984 p. 89 et p. 90).

357 Talvas 2007 p. 543.

358 Par exemple : Menez 1989 p. 80.

359 Par exemple : Le Masne de Chermont 1987 p. 159.

Les personnages féminins portant une corne d'abondance représentent des déesses liées à la fertilité. La présence des paniers de fruits renvoie également au thème général de l'abondance matérielle. Par prudence, j'ai choisi de classer dans la catégorie « personnage féminin non identifié » les figurines qui ne peuvent être d'identifiées de façon évidente à une déesse reconnaissable.

Les figurines traditionnellement nommées « déesses-mère »³⁶⁰, « déesses nourrices »³⁶¹ ou *Nutrix*³⁶² sont relativement nombreuses (environ 35 individus). Elles sont fréquemment associées aux Vénus, selon un rapport souvent proche de une pour deux³⁶³. Il s'agit de femmes assises dans un fauteuil à haut dossier en osier et allaitant un ou deux nourrissons. Elles sont souvent identifiées à des déesses, entrant dans la catégorie des divinités nourricières³⁶⁴. Or, cette interprétation est maintenant remise en question par des chercheurs qui y voient préférentiellement de simples nourrices allaitantes³⁶⁵. Selon Véronique Dasen, ces personnages féminins, notamment lorsqu'ils allaitent deux nourrissons, constituent une création gallo-romaine dérivée d'une iconographie gréco-romaine célébrant la maternité, thème qui aurait connu un grand succès en Gaule à partir de la fin du Ier siècle³⁶⁶. S'il semble probable que ces images symbolisent la maternité, rien ne permet de trancher sur leur nature humaine ou divine. La position assise, « trônante », ne peut notamment pas être considérée comme caractéristique des divinités³⁶⁷. Pour ce type de figurine, j'ai opté pour la qualification neutre de « nourrice assise », en les regroupant dans une catégorie propre.

Les fragments anthropomorphes, essentiellement féminins, non identifiés, étant historiquement placés par défaut dans la catégorie des divinités, la proportion des représentations humaines présentes parmi les figurines en terre cuite est très certainement minorée par rapport à la réalité. Souvent, seuls sont qualifiés de « personnages », c'est-à-dire d'êtres humains, certains types iconographiques précis, majoritairement les couples, les enfants et les bustes³⁶⁸. Micheline Rouvier-Jeanlin constate cependant que, par exemple, certaines têtes de bustes féminins sont identiques à celles de « déesses mère » et sont probablement fabriquées à partir de mêmes moules. Cette grande fluidité iconographique, liée notamment aux conditions de fabrication en série de ces objets bon marché, rend encore plus hasardeuses les tentatives d'identification de beaucoup de ces figurines en terre cuite et incite à la plus grande prudence.

6.1.1.2 Les figurines en métal

Les figurines en métal, essentiellement réalisées en alliage cuivreux, ont souvent été découvertes isolément, et leur contexte d'utilisation est en général inconnu. La seule véritable série conservée est celle retrouvée dans une couche de destruction par incendie, dans la villa de **Val-lon (Gs17)**. Les divinités identifiées sont Mercure, Isis, Diane, Hercule, Mars, Harpocrate, Apollon et peut-être une Victoire. Elles sont accompagnées de quatre petites représentations animales qui semblent pouvoir être associées à Mercure. La composition de ce groupe est représentative de l'ensemble des figurines en bronze mises au jour au sein des villas.

360 Talvas 2007.

361 Vertet 1984.

362 Dasen 1997.

363 En regroupant les exemplaires présents dans les plus importantes collections nationales, Hugues Vertet recense 205 nourrices assises pour 556 Vénus (Vertet 1984 p. 89 et p. 90)

364 Rouvier-Jeanlin 1972 p. 51.

365 Ferlut 2011 p. 40 ; Bossard 2017 p. 51.

366 Dasen 1997.

367 Huysecom-Haxhi et Muller 2007 p. 241.

368 Rouvier-Jeanlin 1972 p. 65-73.

Les personnages masculins y sont environ deux fois plus nombreux que les féminins. Parmi eux, Mercure est le plus représenté (14 fois). Il est parfois accompagné d'un animal³⁶⁹. Ces derniers apparaissent parfois isolément et semblent généralement être rattachés à ce même dieu. Ainsi, au total, près de la moitié des figurines métalliques identifiables peuvent être associées à Mercure.

Dans les cas rares pour lesquels le contexte de découverte est connu, même très approximativement, il apparaît que les figurations de Mercure étaient plus souvent présentes dans des habitations ou des espaces agricoles et artisanaux que dans les édifices culturels associés aux villas :

Villa	Type de représentation	Contexte de découverte
Langon (L8)	Mercure en céramique	Dans le bâtiment principal
Lauffen (Gs32)	Mercure et coq en bas-relief	Dans un bâtiment annexe de la cour principal
Orbe (Gs38)	Mercure en bronze	Dans la partie résidentielle
Reinheim (B35)	Mercure et coq en bronze	Dans un bâtiment annexe de la cour agricole, espace de stockage et/ou boulangerie
Schieren (B38)	Mercure en bronze	À proximité d'un bâtiment annexe de la cour agricole
Vallon (Gs17)	Mercure, coq, ours, tortue et capridé en bronze	Dans un espace de représentation à l'intérieur de l'habitat
Ihn (B9)	Socle inscrit dédié à Mercure et Rosmerta Mercure représenté en haut-relief sur une stèle	À l'intérieur d'une aire culturelle
Matagne (Gi7)	Caducée, bouc et coq en bronze	À l'intérieur d'une aire culturelle

À **Ihn (B9)**, le sanctuaire était consacré aux couples Mercure/Rosmerta et Apollon/Sirona. Mercure était peut-être honoré dans celui de **Matagne (Gi7)**, comme le suggère la présence du caducée à douille. Dans les autres cas, il semble que des figurines de Mercure aient été disposées dans des espaces de vie et de travail. Selon William Van Andringa, si cette divinité figurait parmi les dieux civiques de plusieurs cités gauloises, elle était également honorée, souvent et en tout lieu, en tant que garante des activités lucratives et commerciales³⁷⁰. Logiquement, les villas, à la fois complexes résidentiels, productifs et commerciaux en accueillait fréquemment des représentations.

La composition du groupe des figurines en métal se distingue de celui des figurines en terre cuite par une plus grande diversité des divinités représentées et par la présence beaucoup plus importante des entités masculines. Ces différences sont perceptibles aussi bien sur l'ensemble du corpus qu'à l'échelle des sites. Dans chaque série de figurines en bronze, les dieux et les déesses, sauf exception, ne sont représentés qu'une seule fois. Le lot mis au jour à **Vallon (Gs17)** est caractéris-

369 Un coq à **Borg (B16)**, un chien à **Draguignan (N19)**, un bouc, une tortue et un coq à **Schieren (B38)**.

370 Van Andringa 2011 p. 107-108.

tique de ces ensembles, que l'on retrouve également dans les habitats urbains³⁷¹. Les sujets représentés en métal reprennent pour l'essentiel des types iconographiques classiques qui les rendent aisément identifiables.

De ce point de vue, la figurine en plomb de **Piriac (L46)** constitue une exception notable (Figure 149.a). Marie-Laure Hervé relève sa similitude avec celle découverte à Blain (44), à 60 km à l'est de Piriac³⁷². La fonction de ces objets n'est pas établie avec certitude. Cependant, l'importance donnée à la représentation des organes sexuels oriente vers une interprétation symbolique de ces figures anthropomorphes, peut-être des ex-voto ou des objets utilisés lors de rituels magiques. Leur usage différait probablement de celui des autres figurines, par le fait même qu'elles ne pouvaient être exposées en position verticale.



Figure 149 : Figurines en plomb découvertes à **Piriac-sur-Mer** et à Blain (cl. Arc'antique ; Musée Dobrée)

Les 26 figurines représentant des animaux sont aussi nombreuses en métal qu'en terre cuite. La question de leur fonction se pose. Un élément de réponse peut être apporté par le tableau suivant. À chaque fois qu'elles ont été découvertes dans un contexte identifié, celui-ci est de nature culturelle. De plus, ces représentations zoomorphes étaient fréquemment associées à des divinités³⁷³ (Figure 150).

371 Fuchs 2016.

372 Hervé 2007.

373 Carnac (L3), Chatillon (L4), Langon (L8), Matagne (Gi7), Vallon (Gi17) et Yvonand (Gs20).

Figurines représentant un ou plusieurs animaux isolés					
Type d'animal	Villa	Contexte	Matière	État	Sujet
Équidé	Benoistville (L33) Chatillon (L4) Langon (L8)	<i>Inconnu</i> Édifice culturel Aménagement culturel	Terre cuite Terre cuite Terre cuite	Fragment Fragment Fragments	Tête de cheval Tête de cheval Cheval
Bovin	Plassac (A30) Carnac (L3) Montliot (Gs34)	<i>Inconnu</i> Édifice culturel <i>Inconnu</i>	Métal Métal Pierre	Lacunaire Entier Lacunaire	Taureau tricorne Bœuf ou taureau 2 bœufs
Caprin	Bourg-de-Péage (N15) Matagne (Gi7) Vallon (Gs17)	<i>Inconnu</i> Aire culturelle Aménagement culturel	Métal Métal Métal	Entier Entier Entier	Bouc Bouc Bouc
Félin	Draguignan (N19) Echternach (B22)	<i>Inconnu</i> <i>Inconnu</i>	Métal Terre cuite	Entier Fragment	Panthère (?) Tête de lion
Suidé	Starzach (Gs42)	<i>Inconnu</i>	Métal	Entier	Sanglier (?)
Ursidé	Vallon (Gs17)	Aménagement culturel	Métal	Entier	Ours
Oiseau	Yvonand (Gs20) Matagne (Gi7) Reinheim (B35) Vallon (Gs17)	Édifice culturel Aire culturelle <i>Inconnu</i> Aménagement culturel	Terre cuite Métal Métal Métal	<i>Inconnu</i> Entier Entier Entier	Coq Coq Coq Coq
Reptile	Vallon (Gs17)	Aménagement culturel	Métal	Entier	Tortue
<i>Non identifié</i>	Orival (L45) Selongey (Gs41)	<i>Inconnu</i> <i>Inconnu</i>	Terre cuite Terre cuite	Fragment Fragments	Dos -



Figure 150 : Une partie du mobilier culturel découvert dans le fanum de la villa de Carnac (Jacq 1940 p. 180)

Notons tout d'abord que pour plusieurs de ces figurines, notamment celles réalisées en terre cuite, ne nous possédons que des fragments. Il n'est pas exclu que certaines d'entre elles aient pu figurer un animal accompagnant un sujet anthropomorphe.

C'est notamment le cas pour les chevaux, dont aucun ne nous est parvenu entier. Il est possible que certains de ces fragments aient appartenu à des représentations d'Épona cavalière. L'exemplaire de **Jonzac (A2)** n'a pu être identifié que grâce à une partie des jambes de la déesse, visibles sur le flanc de l'animal. À **Yvonand (Gs20)**, un cheval et son cavalier ont été découverts dans deux fosses différentes. Des couples de chevaux pouvaient également représenter des animaux de travail, ce qui semble être le cas de plusieurs exemplaires récemment découverts dans le sanctuaire de Nesle (80)³⁷⁴ (Figure 151).

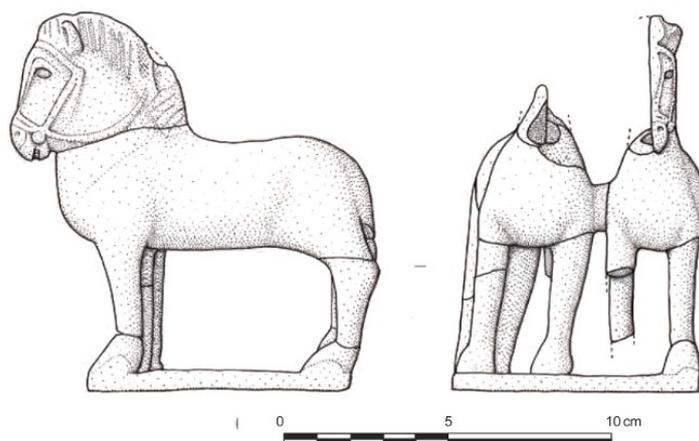


Figure 151 : Figurine en terre cuite découverte dans le sanctuaire de Nesle (Rousseau 2018 p. 804)

À **Vallon (Gs17)**, les petits animaux figurés sont ceux habituellement associés à Mercure. Ils pouvaient prendre place à proximité de sa représentation. Le contexte d'exposition d'une figurine permettait vraisemblablement, dans certains cas, d'en expliciter le lien avec une divinité. Un animal, même isolé, pouvait peut-être également symboliser cette dernière. Ainsi, la panthère de **Dranguignan (N19)** pourrait renvoyer à l'univers bachique.

Un animal représente-t-il métaphoriquement une divinité ? Une victime sacrificielle ? Un animal domestique pour lequel on recherche une protection ? Pour les représentations de bovins, les trois interprétations ont été avancées³⁷⁵. Le taureau tricorne de **Plassac (A30)** (Figure 152.a) est semblable à plusieurs autres petits bronzes découverts en Gaule et en Germanie, comme l'illustrent les exemplaires de Saint-Rémy-de-Provence (13) (Figure 152.b), de Mâcon (71) (Figure 152.c) ou de Augst³⁷⁶.

La figurine massive en pierre, de **Montliot (Gs34)**, évoque une paire de bœufs utilisée pour les travaux agricoles (Figure 153.a). Une autre, découverte à Semond, également en Côte-d'Or, montre deux bœufs entourés d'une chaîne métallique à laquelle est attachée une cloche (Figure 153.b). Elles font partie d'une série d'objets en pierre du même type, majoritairement découverts en Bourgogne³⁷⁷. Dans ce cas, ces animaux apparaissent prioritairement comme l'image des bêtes que l'on souhaite protéger³⁷⁸.

374 Rousseau 2018 p. 801.

375 Cordier 2015 p. 120-125.

376 Kaufmann-Heinimann 1998 p. 103 et p. 110.

377 Lamy 2017.

378 *Ibid.* p. 27.



Figure 152 : Figurines en bronze représentant un taureau tricorne (via-antiqua.org ; musée des Alpilles, cl. F. Lepeltier ; cl. Musée d'archéologie nationale)



Figure 153 : Figurines en pierre découverte à **Monliot** (21), Semond (21) et Bouzemont (88) (Provost *et al.* 2009 p. 580 ; Espérandieu t. 6 n°4809 et t. 9 n°7100)

Peu d'ensembles découverts regroupaient à la fois des figurines en terre cuite et en métal. Cette association n'est attestée que dans deux temples³⁷⁹. Ce constat semble pouvoir être étendu à l'ensemble des contextes gallo-romains³⁸⁰. Dans le cadre domestique, nous percevons des différences d'utilisation entre les figurines en terre cuite et celles en bronze. Des coûts et des modes de production différents en constituent certainement l'une des raisons. Il apparaît notamment que les ensembles formés par les figurines en céramique proposaient moins de diversité dans les sujets mais que ceux-ci étaient représentés plusieurs fois, notamment les Vénus et les nourrices assises. Les groupes de figurines en bronze, tels qu'ils nous sont parvenus, formaient des panthéons plus complets, constitués fréquemment d'une unique représentation de chaque divinité.

6.1.1.3 Les figurines en pierre

Le groupe formé par les 18 figurines réalisées en pierre présente des caractéristiques encore différentes. La distinction entre figurines et statues est plus délicate à établir. Ces sculptures en ronde-bosse, ne faisant pas l'objet de productions en série, adoptaient des dimensions très variables.

Les figurines en pierre représentent en proportion équivalente des sujets masculins et féminins. Dans la plupart des cas, la divinité ou le personnage ne peut être identifié. La grande variété des formes, associée au nombre limité de ces productions connues, rendent amlaisée la recherche de parallèles iconographiques. Certaines adoptent cependant des formes gréco-romaines classiques qui, par le soin apporté à leur réalisation, évoquent des statues de grande taille (Figure 154). Dans ce

379 Carnac (L3) et Hofstade (B8).

380 Talvas 2007.

cas, une fonction purement décorative ne peut être exclue. D'autres figurines en pierre, traitant parfois de thèmes similaires et représentant peut-être les mêmes divinités, sont plus massives, plus frustes (Figure 155).



Figure 154 : Statue figurant une déesse de la fertilité (musée archéologique de Florence) et figurine en pierre découverte à **Bruyelle** (Lichoka 1997 pl. 381 ; Brulet 2008 p. 308)

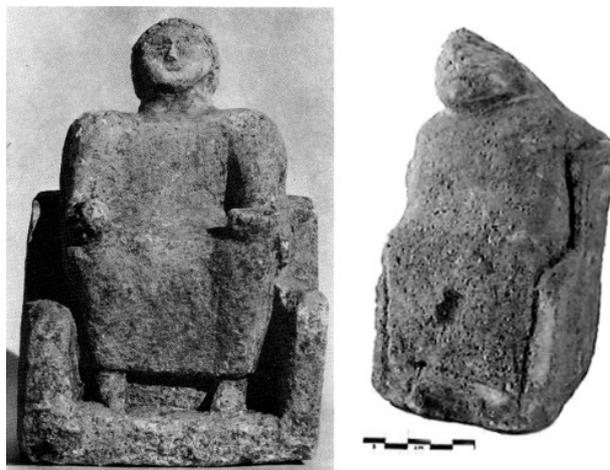


Figure 155 : Figurines en calcaire découvertes à **Grimault** et à **Jonzac** (Martin 1960 fig. 33 ; cl. Karine Robin)

Par opposition au cas précédent, il a longtemps été d'usage d'évoquer des objets de facture indigène³⁸¹. Parfois, un détail iconographique vient appuyer cette interprétation. À **Charny (L37)**, par exemple, le personnage porte un torque autour du cou. Il paraît cependant périlleux de traduire les différences stylistiques entre ces types de figurines en une opposition culturelle, sensée illustrer l'existence d'un panthéon gaulois héritier de la protohistoire. Simone Deyts nous invite d'ailleurs à la prudence, compte tenu des limites de notre connaissance sur ce sujet³⁸².

Le point commun entre toutes ces figurines, quelque soit leur matériau, est qu'elles pouvaient être manipulées facilement, rangées, exposées à une place fixe ou déplacées au gré des différentes phases des rituels domestiques. À **Carnac (L3)**, par exemple, l'auteur du catalogue du musée archéologique signale l'existence d'une boîte contenant des fragments de figurines³⁸³. Celles-ci pouvaient être présentées séparément ou associées selon des combinaisons variables, offrant ainsi un panthéon portatif et modulable.

6.1.1.4 La répartition des figurines sur le territoire

Des figurines ont été découvertes sur l'ensemble du territoire d'étude, mais avec une densité qui diffère selon les régions (Figure 148). Elles sont plutôt rares dans le Sud-Ouest et sont de plus en plus nombreuses en allant vers le Nord-Est. Les provinces de Belgique et de Germanie sont celles qui en ont livré la plus grande quantité, quelque soit le matériau utilisé.

Ce constat rejoint celui établi à partir d'une étude réalisée en 1993³⁸⁴. Le nombre de figurines en terre cuite découvertes en Aquitaine et en région Midi-Pyrénées, tous contextes confondus, est très faible. Il en est de même dans le quart sud-est de la France. Au final, la répartition géogra-

381 Martin 1960 p. 356.

382 Deyts 1992 p. 20.

383 Jacq 1940 p. 181.

384 Bémont *et al.* 1993.

phique de ces petits objets de culte découverts dans les villas reflète assez fidèlement leur distribution sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, les figurines en métal sont rares dans l'ouest de la Gaule et celles en pierre en sont pratiquement absentes.

Seules les figurines représentant Vénus ou une nourrice assise sont suffisamment nombreuses pour autoriser une étude de leur répartition à l'échelle de la Gaule et de la Germanie (Figure 156).



Figure 156 : Localisation des villas ayant livré au moins une figurine de Vénus ou de nourrice assise

La partition nord-sud est flagrante. Outre l'absence de ces représentations dans un grand quart sud-ouest, les nombreuses Vénus en terre cuite ne sont présentes qu'au nord d'un axe Lyon-Poitiers. Des exemplaires sont attestés dans le sud de la Gaule, mais pas dans des villas. Les Vénus à gaine constituent un type iconographique essentiellement présent dans le nord-ouest de la Gaule³⁸⁵. Les quatre Vénus en bronze proviennent de la Narbonnaise.

Les figurines apparaissent d'ailleurs comme le mode de représentation unique de cette déesse³⁸⁶. Enfin, l'aire de répartition des nourrices assises correspond à celle des Vénus en terre cuite, avec lesquelles elles partagent souvent les mêmes contextes.

385 Dugast 2011.

386 Exception faite de la colonnette sculptée de **Monliot (Gs34)**.

Tableau récapitulatif des différentes figurines découvertes dans les villas :

Sujet	Matériau			Total (NMI)
	Céramique	Métal	Pierre	
Vénus	55	5	-	60
Nourrice assise	35	-	-	35
Mercure	1	14	-	15
Minerve	4	2	-	6
Apollon	-	5	-	5
Amour	2	2	-	4
Fortune	1	-	2	3
Hercule	-	3	-	3
Jupiter	1	2	-	3
Bacchus	-	2	-	2
Cybèle	2	-	-	2
Épona	1	1	-	2
Junon	2	-	-	2
Mars	1	1	-	2
Sucellus	-	2	-	2
Victoire	1	1	-	2
Diane	-	1	-	1
Harpocrate	-	1	-	1
Isis	-	1	-	1
Risus	1	-	-	1
<i>Animal seul</i>	13	13	1	27
<i>Personnage féminin non identifié</i>	31	3	9	43
<i>Personnage masculin non identifié</i>	2	6	4	12
<i>Personnage de sexe non identifié</i>	8	1	-	9
<i>Élément d'architecture</i>	1	-	-	1
<i>Fauteuil</i>	2	-	-	2
Total	164	65	16	245

6.1.2 Les statues et les groupes statuaires

Il s'agit des 77 représentations anthropomorphes ou zoomorphes en ronde-bosse, dont l'échelle est supérieure à 1/4. À l'exception d'une seule en métal³⁸⁷, toutes sont en matériaux lithiques.



Figure 157 : Localisation des statues découvertes sur les sites de villas du Haut-Empire en Gaule et en Germanie

³⁸⁷ Découverte dans le sanctuaire de **Ihn (B9)**.

Sujet représenté	Quantité	Sujet représenté	Quantité
Jupiter	15	Personnage féminin non identifié	16
Bacchus	1	Personnage masculin non identifié	34
Harpocrate	1	Enfant	2
Mercure	1	Personnage non identifié	13
Sirona	1	Animal	16
Vénus	1	Créature monstrueuse	5
Amour	1		

6.1.2.1 Les représentations de Jupiter

Jupiter est la seule divinité attestée plusieurs fois, 15 au total. Il est représenté selon deux types iconographiques : « Jupiter trônant » et « cavalier à l'anguipède ».

Villa	Type de représentation	Contexte de découverte	Indices de l'existence d'une colonne culutelle
Cologne Longerich (Gi16)	Jupiter trônant	<i>Inconnu</i>	Oui
Helmsange (B24)	Cavalier à l'anguipède (?)	<i>Inconnu</i>	Oui
Ihn (B9)	Cavalier à l'anguipède	Sanctuaire	Non
Inden (Gi6)	Cavalier à l'anguipède	Cour agricole	Oui
Jülich (Gi20)	Jupiter trônant	<i>Inconnu</i>	Oui
Niederzier488 (Gi10)	<i>Inconnu</i>	Cour principale	Oui
Niederzier512 (Gi11)	Jupiter trônant	Cour principale	Oui
Niefern (Gs36)	Cavalier	<i>Inconnu</i>	Non
Riom (A5)	Cavalier à l'anguipède	Cour principale	Non
Romagnat (A31)	Cavalier à l'anguipède (?)	<i>Inconnu</i>	Non
Rommerskirchen (Gi24)	Jupiter trônant (x 3)	Dans un puits	Non
Steinbourg (Gs15)	Cavalier à l'anguipède	Aire cultuelle	Non
Titz (Gi25)	Cavalier à l'anguipède	Dans un puits	Non

La carte suivante (Figure 158) présente la répartition géographique des découvertes associées à Jupiter. Précisons cependant que pour les rouelles métalliques, ce lien n'est pas établi avec certitude³⁸⁸.

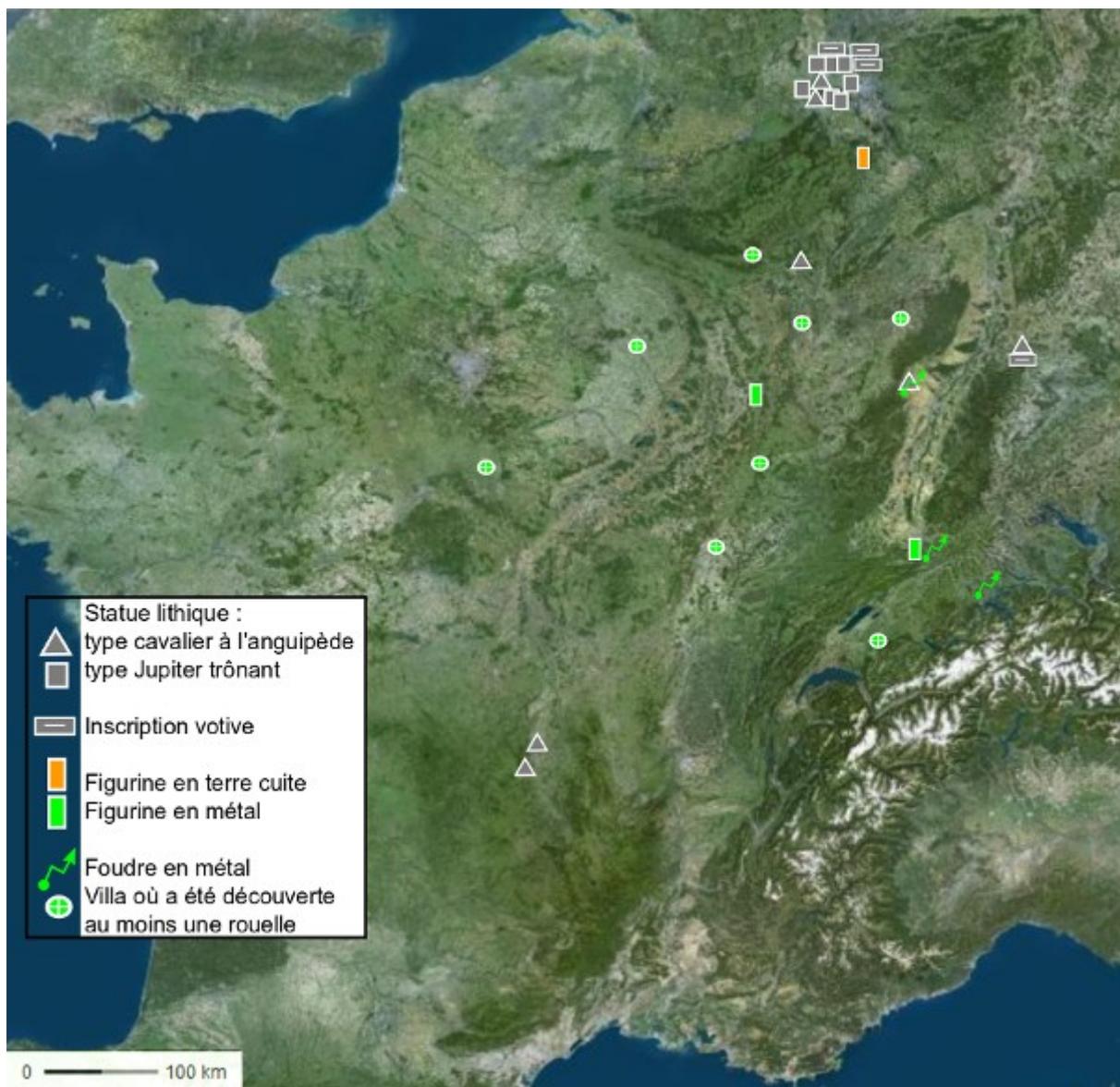


Figure 158 : Localisation des représentations et mentions épigraphiques de Jupiter, et des foudres et rouelles métalliques, découverts sur des sites de villas du Haut-Empire en Gaule et en Germanie

Jupiter trônant est l'une des formes de représentation classique de ce dieu. Elle constitue environ 2/3 de l'ensemble des statues joviennes découvertes en Gaule³⁸⁹. Le cavalier à l'anguipède est plus spécifique des provinces germaniques. Cependant, on le retrouve également, en plus petit nombre, dans le massif central (Figure 159). Les exemplaires découverts sur les sites de villas coïncident avec cette répartition. Ils sont notamment très concentrés à proximité de la ville de Cologne.

388 Fauduet 2010 p. 259.

389 Blanchard 2015 p. 72.

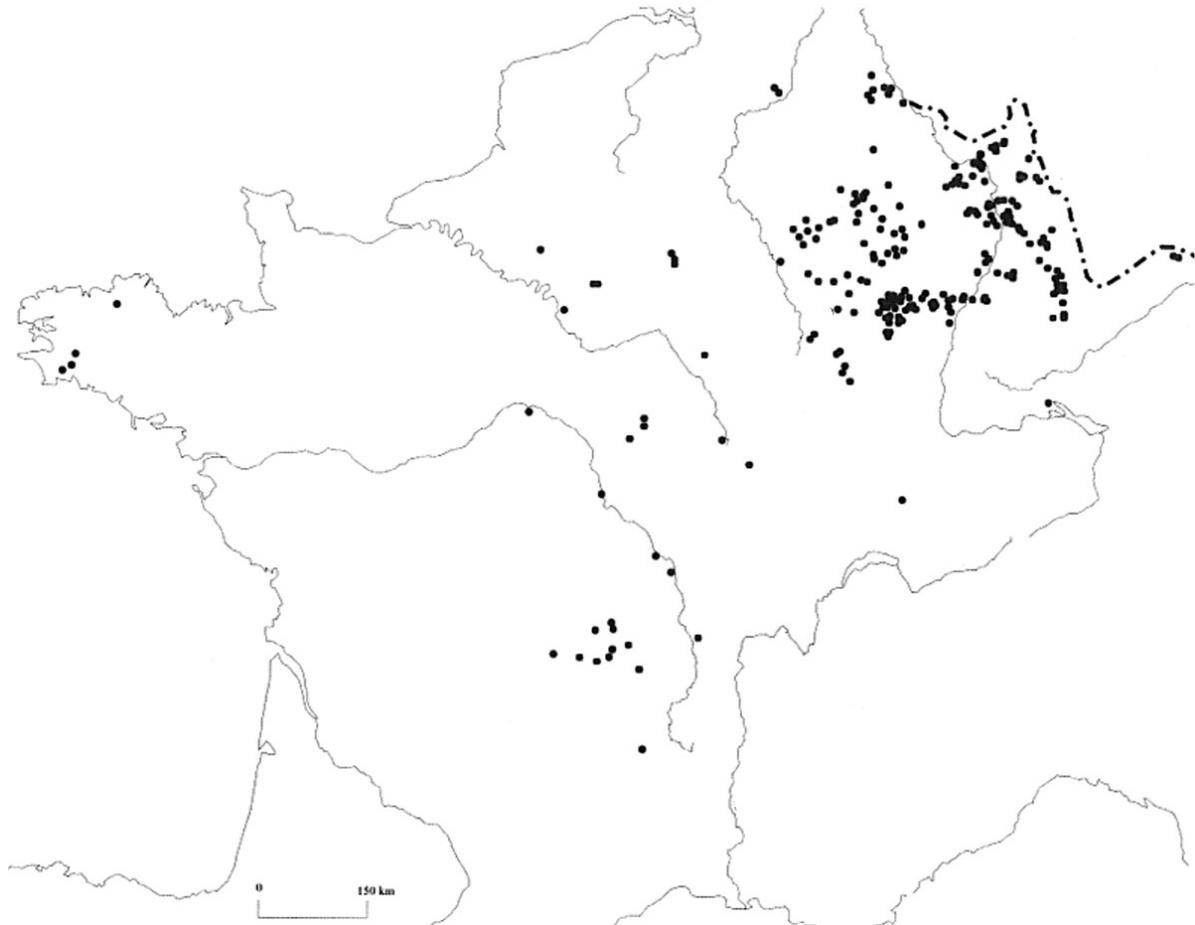


Figure 159 : Localisation des sculptures représentant un cavalier à l'anguipède, découvertes en Gaule et en Germanie (d'après Blanchard 2015 p. 160)

Le type du cavalier à l'anguipède a surtout été développé à partir du II^{ème} siècle. Des critères stylistiques suggèrent que certaines des statues recensées à l'intérieur des villas ont pu être sculptées durant le siècle suivant³⁹⁰. En effet, selon Florian Blanchard, la forte musculature du personnage et le genou gauche dénudé seraient caractéristiques des productions tardives³⁹¹.

Même si les découvertes ne permettent pas d'observer une stricte concordance entre les colonnes et les statues joviennes, il semble que ces dernières aient essentiellement constitué l'ornement sommital de ces structures. Les trois inscriptions votives dédiées à Jupiter, découvertes dans des villas proches de Cologne, figurent sur des bases de colonnes.

En dehors de ces dernières, les attestations de Jupiter dans les villas sont très rares. Nous ne comptons qu'une figurine en terre cuite et deux en bronze. La série de **Vallon (Gs17)**, qui peut être considérée comme entière, présente une douzaine de divinités mais Jupiter n'en fait pas partie. Il ne faisait pas l'objet d'une dévotion particulière au sein des villas, hormis le cas particulier, tardif et très localisé, des colonnes joviennes. Jupiter était en effet essentiellement un dieu civique dont le culte était fréquemment associé à celui de la famille impériale. En revanche, il semble peu intervenir dans les cultes domestiques des centres domaniaux. Sa présence très visible au sommet de colonnes renvoie très probablement à sa fonction protectrice, ici, exercée sur une petite portion de territoire.

390 Par exemple : **Rommerskirchen (Gi24)** et **Jülich (Gi20)**.

391 Blanchard 2015 p. 81-82.

6.1.2.2 Les statues représentant d'autres divinités

L'état de conservation des statues lithiques ne permet que rarement d'identifier la divinité représentée. En dehors de Jupiter, cela n'a été possible que dans cinq cas :

Villa	Divinité	Contexte de découvert	Matériau	Échelle	Partie conservée
Aspiran (N1)	Amour	À proximité d'une fontaine	Marbre	<i>Inconnue</i>	Tête
Ihn (B9)	Sirona	Sanctuaire	Grès	1	Partie centrale
Ligardes (A23)	Mercure	<i>Inconnu</i>	Calcaire	<i>Inconnue</i>	Tête
Montignac (A25)	Bacchus	<i>Inconnu</i>	Calcaire	1	Tête
Peltre (B34)	Harpocrate	Comblement d'un bassin	Marbre	1/2	Partie centrale
Pourrières-Eyssalettes (N28)	Vénus	<i>Inconnu</i>	Marbre	1	Statue acéphale

À l'instar des figurines, certaines de ces statues représentaient certainement des mortels. En outre, même lorsqu'un sujet religieux ou mythologique peut être identifié, la fonction culturelle d'une statue ne peut être assurée. Elle possédait certainement une valeur esthétique et culturelle mais sans entretenir nécessairement un lien avec une pratique culturelle. Par exemple, la statue en marbre d'Harpocrate, découverte à **Peltre (B34)**, réalisée avec un très grand soin, reproduit fidèlement un modèle iconographique classique attesté en Italie. Il s'agit peut-être d'un objet d'importation³⁹². Son contexte de découverte suggère qu'elle contribuait à la décoration des abords d'un bassin d'agrément. De même, à **Aspiran (N1)**, la tête sculptée en marbre d'un Amour a été mise au jour dans la couche de destruction d'une fontaine monumentale.

Au total, les personnages masculins sont majoritaires, plus de 40, contre moins de 20 personnages féminins. La plupart du temps, nous ne possédons qu'une tête ou un torse. Beaucoup de ces fragments évoquent des dieux, mais leur identification (Apollon, Jupiter, Bacchus, Mars, Hercule ou Cernunnos) n'est que très rarement établie avec certitude.

³⁹² Bouchet *in* Feller 2006, annexe 9.

6.2 Les stèles et les représentations en relief

Neuf stèles sculptées figurent dans le catalogue :

Villa	Divinité	Hauteur estimée	Contexte de découverte
Charny (L37)	<i>Non identifiée</i> Stèle aniconique	<i>Inconnue</i>	Comblement d'une fosse
Fontaines (Gs27)	<i>Non identifiée</i>	<i>Inconnue</i>	Bâtiment résidentiel
Helmsange (B24)	<i>Non identifiée</i>	<i>Inconnue</i>	<i>Inconnu</i>
Ihn (B9)	Apollon	0,4 m	Sanctuaire
	Mercure	0,6 m	
Latresne (A22)	<i>Non identifiée</i>	0,26 m	<i>Inconnu</i>
Lauffen (Gs32)	Mercure	0,4 m	Bâtiment annexe
St-Cyr (N33)	Minerve	0,14 m	<i>Inconnu</i>
Teting (B39)	Nantosvelta (?)	0,25 m	<i>Inconnu</i>

Comme pour les figurines en pierre, des réalisations de facture classique³⁹³ s'opposent à d'autres, beaucoup plus frustes (Figure 160). Pour celles-ci, il est impossible d'identifier de façon certaine le personnage représenté.



Figure 160 : Stèles sculptées découvertes à **Fontaines**, **Latresne** et **Teting** (Martin 1962 p. 456 ; Coupry 1955 p. 192 ; Espérandieu t. 10 n°7534)

La stèle de **Teting (B39)** présente un bas relief figurant un personnage anciennement identifié à Nantosvelta, une divinité attestée notamment à Sarrebourg, et parfois associée à Sucellus³⁹⁴. Il se tient debout, peut-être à proximité d'un autel. L'édicule placé à la droite du personnage pourrait évoquer une stèle funéraire « en forme de maison », telle qu'on en a découvert dans la cité des Médiomatiques (Figure 161). Nous aurions alors affaire à la représentation d'une divinité topique figurée à côté d'une construction typiquement régionale.

393 À **Ihn (B9)**, **Helmsange (B24)**, **Lauffen (Gs 32)** et **St-Cyr (N34)**.

394 Linckenheld 1926.



Figure 161 : Stèles funéraires découvertes en Moselle (Linckenheld 1927 pl. III et pl. I ; Maire *et al.* 2011 p. 576)

Des stèles, dont le style est très proche de celui de **Latresne (A22)**, ont été mises au jour ailleurs en Gaule : deux dans un petit habitat rural de Seine-et-Marne et une autre, dans le sanctuaire de la Fontaine Segrain en Côte-d'Or (Figure 162).



Figure 162 : Stèles découvertes à Saint-Sauveur-lès-Bray (77) et à Alésia (Séguier *et al.* 2009 p. 164 ; Jannet-Vallat 1990 p. 155)

Trois colonnettes sculptées en haut-relief ont également été découvertes dans des villas (Figure 163). Celle de **Selongey (Gs41)** constituait un pied de table. Il en était peut-être de même pour les deux autres. Elles figurent toutes trois un personnage féminin³⁹⁵. Les autres éléments sculptés en haut-relief recensés sont trop fragmentaires pour pouvoir être interprétés. Les divinités ne sont pas identifiables et nous ignorons la nature des supports. Enfin, les socles et les fûts de colonne sculptés appartenaient tous à des colonnes joviennes.



Figure 163 : Colonnettes sculptées découvertes à **Fliessem**, **Montliot** et **Selongey** (Cf catalogue)

³⁹⁵ Diane accompagnée d'Actéon à **Fliessem (B5)**, Vénus à **Montliot (Gs34)** et une femme voilée non identifiée à **Selongey (Gs41)**.

6.3 Les autels

22 autels ou fragments d'autels ont été découverts (Figure 164). Parmi eux, plus de la moitié portent une dédicace. Le tableau ci-après les présente, classés par ordre croissant de leurs dimensions.

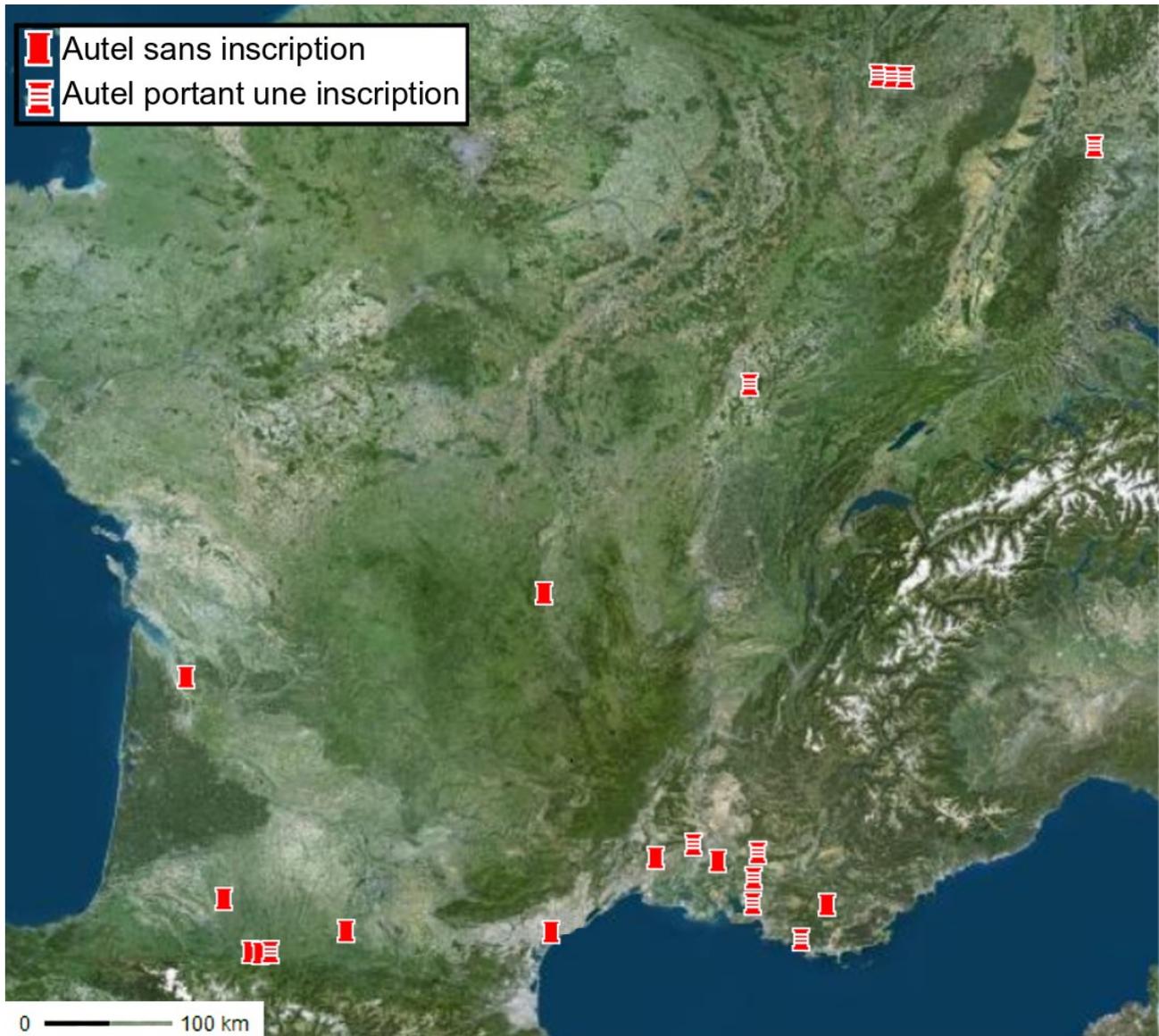


Figure 164 : Localisation des autels découverts dans des villas du Haut Empire, en Gaule et en Germanie

Villa	Hauteur de l'autel	Largeur de l'autel	Représentations figurées	Aménagements sommitaux	Dédicace	Divinité mentionnée
Pouzac (A4) (x2)	0,2 m*	<i>inconnue</i>	Non	<i>Pulvini</i>	N	Non
St-Rémy (N35)	0,21 m	0,1 m	?	<i>Foculus</i>	?	?
Pouzac (A4)	0,22 m	0,1 m	Non	<i>Pulvini</i>	O	Evigurus (?) ou Deus Fulgur (?)
Labergement (Gs12)	0,3 m*	0,16 m	Non	?	O	?
Lambesc (N22)	0,31 m	<i>inconnue</i>	Non	<i>Pulvini ?</i>	O	Suleviae
Ihn (B9)	<i>Inconnue</i>	0,2 m	?	?	O	Apollon
Ihn (B9)	0,33 m	0,22 m	Non	?	O	Apollon
Taron (A37)	0,43 m	<i>inconnue</i>	Non	Non	N	Non
Caveirac (N16)	0,45 m	0,22 m	Roue à 12 rayons	?	N	Jupiter (?)
Lacoste (N21)	0,53 m	0,27 m	Outil	?	O	Silvain
Domazan (N18)	0,58 m	0,36 m	Patère. Homme accompagnant un équidé (x2)	<i>Pulvini</i>	O	Castor
Clermont (A18)	0,7 m	0,43 m	Non	Non	N	Non
Ihn (B9)	0,9 m	0,28 m	Non	Non	O	Apollon
Plassac (A30)	0,92 m	0,57 m	Non	Non	N	Non
Niefern (Gs36)	1,03 m	<i>inconnue</i>	Non	<i>Pulvini, foculus (?)</i>	O	Jupiter
Pforzheim (Gs39)	<i>Inconnue</i>	0,52 m	?	<i>Pulvini et foculus</i>	O	Abnoba
La Cadière (N2)	<i>Inconnue</i>	<i>inconnue</i>	Non	<i>Pulvini et foculus</i>	O	Castor (?)
Lespignan (N23)	<i>Inconnue</i>	<i>inconnue</i>	Non	<i>Foculus</i>	N	Non
Sana (A36)	<i>Inconnue</i>	<i>inconnue</i>	?	?	O	Laha

Tourves (N10)	<i>Inconnue</i>	<i>inconnue</i>	?	<i>Pulvini</i>	?	?
----------------------	-----------------	-----------------	---	----------------	---	---

* hauteur estimée

Pour trois sites seulement, le contexte d'utilisation de ces autels est connu. À **Ihn (B9)**, ceux dédiés à Apollon figurent parmi les nombreux objets en lien avec cette divinité, honorée dans le sanctuaire. À **Pouzac (A4)**, les trois autels ont été découverts à leur emplacement d'origine, à proximité de leurs socles. Ces derniers étaient posés sur le sol d'une petite pièce accolée à l'angle formé par deux murs d'une cour de service. L'autel de La **Cadière (N2)** est le seul à avoir été découvert dans un espace non identifié comme cultuel. Il prenait vraisemblablement place sur une base installée le long de l'un des murs d'une pièce attenant au pressoir.

La plupart des autels ont été découverts dans le sud de la Gaule et sont de petite taille. Seuls ceux de **Clermont-Ferrand (A18)** et de **Plassac (A30)** mesurent plus de 0,6 m de hauteur. Cependant, aucun des deux ne possède de dédicace ou de relief figuratif. Leur face supérieure est plane. Il n'est pas exclu que ces objets n'aient été que des bases servant de support, à une statue par exemple. La même question se pose pour l'exemplaire de **Taron (A37)**.

Les petits autels du sud de la Gaule présentent le plus souvent une dédicace et sont ornés de *pulvini* et d'un *foculus*. Selon William Van Andringa, ils constituaient des répliques symboliques d'autels de lieux de culte³⁹⁶. À **Caveirac (N16)**, la roue à 12 rayons sculptée en bas-relief sur la face avant indique très certainement que l'autel était dédié à Jupiter. En Gaule, la roue constituait un attribut jovien³⁹⁷.

Toutes les dédicaces figurant sur ces autels indiquent qu'ils ont été offerts en exécution d'un vœu ou, à **Lacoste (N21)**, sur ordre d'une divinité, Silvain en l'occurrence. À **Crest (N17)**, une plaque inscrite atteste qu'une femme a fait édifier un autel sur son domaine, en l'honneur de ce même dieu. Plusieurs autres autels à Silvain ont été découverts dans le sud la Gaule. Un exemplaire est également connu dans la villa de Hagenbühl située près du lac de Constance, à la frontière entre la Germanie Supérieure et la Rhétie³⁹⁸. Des sources littéraires antiques confirment leur présence dans les centres domaniaux. Martial, par exemple, indique en avoir fait élever sur son domaine³⁹⁹.

L'autel de **Pforzheim (Gs39)** en Germanie Supérieure est dédié à Abnoba, une déesse dont la présence est uniquement attestée dans la région de la Forêt Noire (Figure 165). Il est d'ailleurs possible que le nom même d'Abnoba ait désigné ce massif durant l'Antiquité⁴⁰⁰.

À **Sana (A36)**, c'est la déesse Laha qui est mentionnée. Elle n'est connue que par quatre autres inscriptions, également votives (Figure 166), toutes découvertes dans un rayon de 10 km (Figure 167). Il s'agit certainement d'une divinité topique d'un petit territoire du piémont pyrénéen. Dans cette région, ce sont environ quarante divinités locales qui ont été identifiées grâce à la découverte de nombreux autels votifs⁴⁰¹.

396 Van Andringa 2011 p. 480.

397 Laubry 2016.

398 Heligmann 2017 p. 144.

399 Martial, *Épigrammes* X XCII.

400 Horn 2014.

401 Rodriguez et Sablayrolles 2008 p. 28.

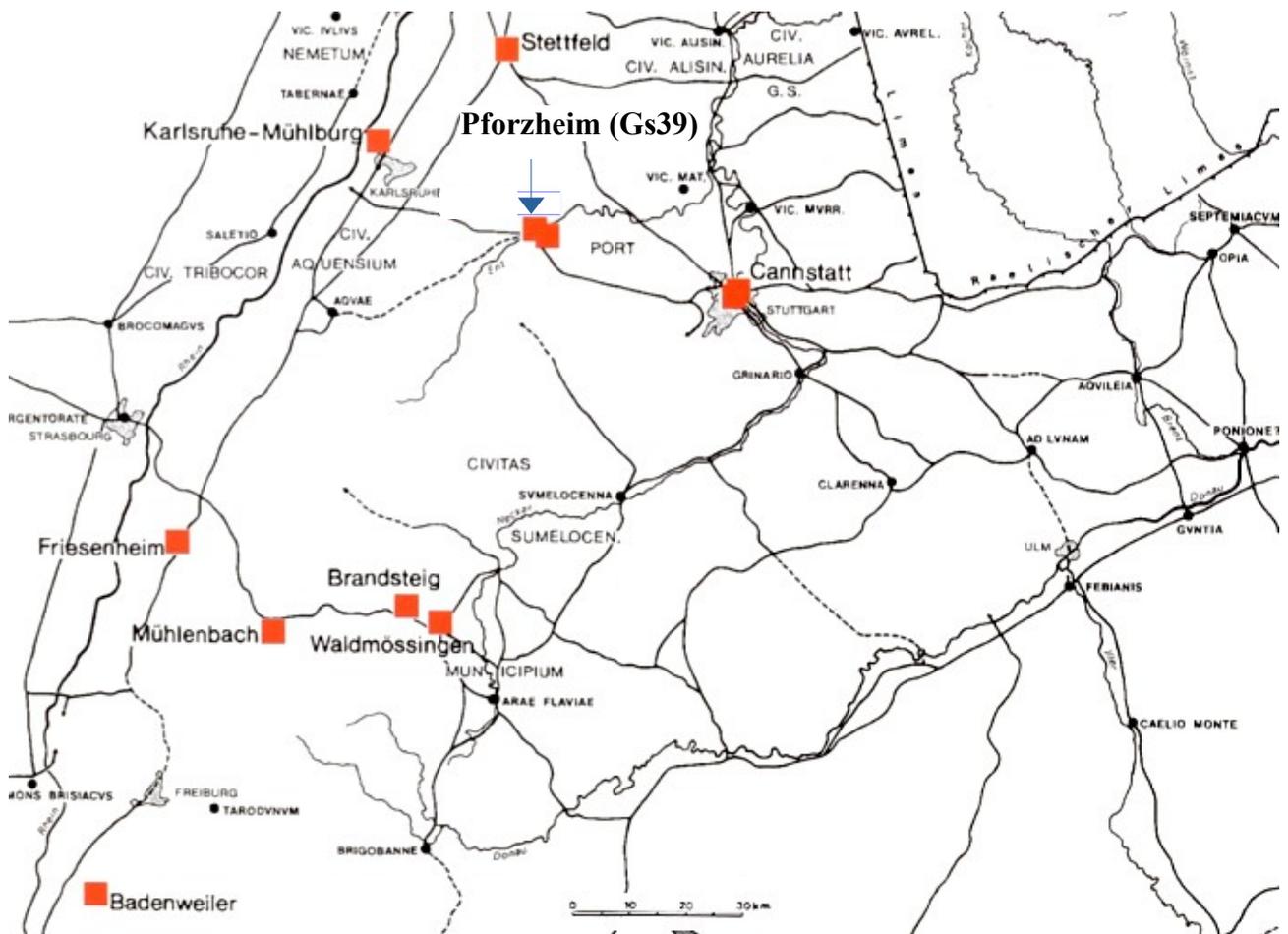


Figure 165 : Localisation des inscriptions mentionnant la déesse Abnoba (d'après Kotterba 1996 p. 7)

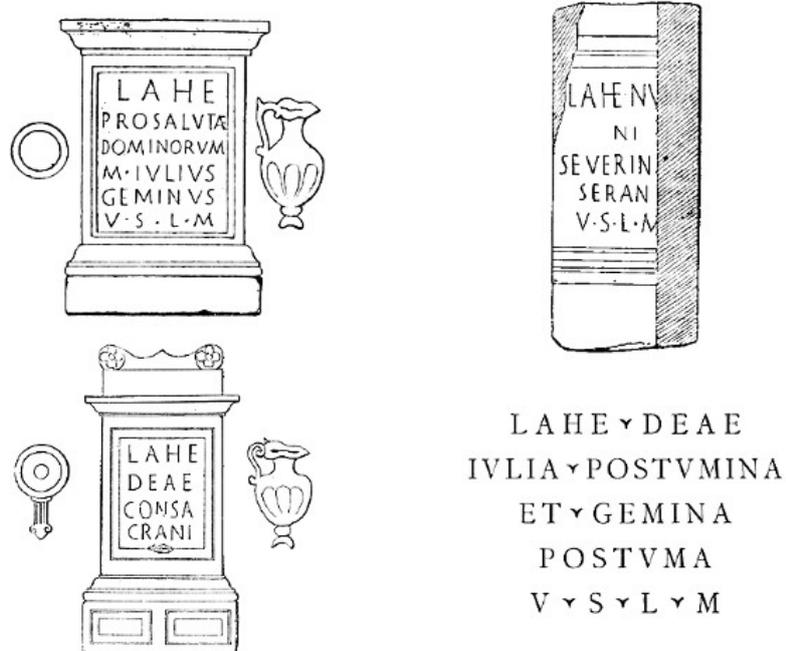


Figure 166 : Reproductions des inscriptions mentionnant la déesse Laha (Sacaze et Lebègue 1892)

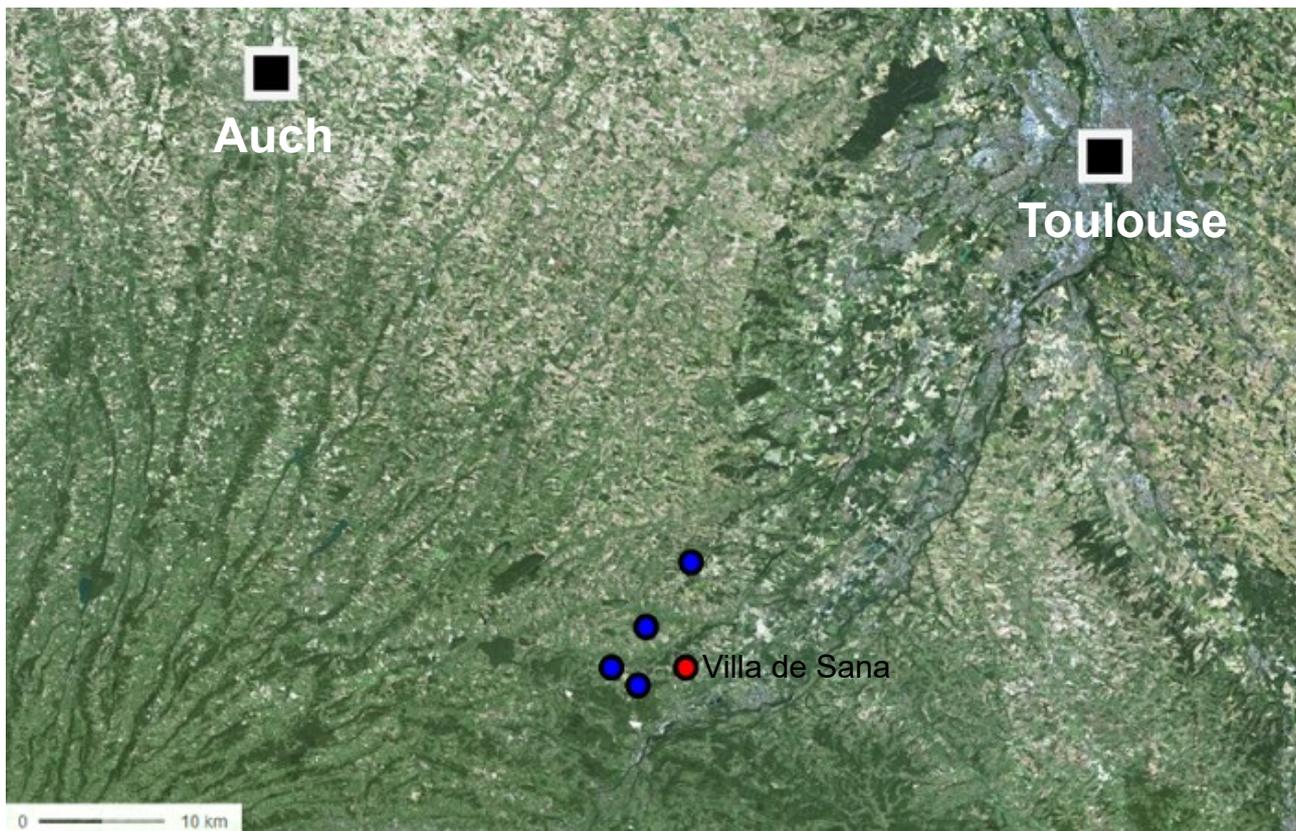


Figure 167 : Localisation des cinq autels mentionnant la déesse Laha

À **Pouzac (A4)**, le dieu Evigurus, si l'on retient cette lecture, serait également une divinité locale dont l'autel constituerait la seule attestation. Si ce dernier était consacré au dieu Fulgur, alors, un petit sanctuaire aurait été installé en réponse à un événement météorologique, dans une partie de la villa ayant été directement touchée par la foudre⁴⁰².

Les autels ne sont que très rarement attestés dans des villas situées hors des provinces d'Aquitaine et de Narbonnaise. Celui de **Niefern (Gs36)**, de grandes dimensions, est dédié à Jupiter et au salut de la famille impériale, il était probablement associé à une colonne jovienne. D'autres exemples d'association de ce type sont connus⁴⁰³. À **Ihn (B9)**, les trois autels portant dédicace à Apollon prenaient place dans un sanctuaire qui lui était principalement consacré. Enfin, le site de **Labergement (Gs12)**, durant sa première phase d'occupation, semble centré autour d'un monument culturel, peut-être consacré à Mars. L'autel votif pourrait dater de cette période et être antérieur à l'installation de l'établissement agricole.

402 § 4.1.

403 Fellague 2015 p. 541.

6.4 Les objets métalliques

6.4.1 Les rouelles

Huit sites ont livré un total de 25 rouelles ou chapelets de rouelles métalliques :

Villa	Contexte	Quantité	Diam. (cm)	Nbre de rayons	Matière	Monnaies associées
Brognon (Gs24)	<i>Inconnu</i>	1 rouelle	2,4	6	Bronze	?*
Corbeilles (L5)	Édifice cultuel	3 chapelets de 2 rouelles 1 rouelle	<i>Inc.**</i> 3,7	4 4	Plomb Plomb	Oui
Damblain (B2)	Édifice cultuel	2 rouelles	3	6	Bronze	Oui
Gibloux (Gs7)	Édifice cultuel	1 rouelle	<i>Inc.</i>	-	Plomb	Oui
Juvigny (B26)	<i>Inconnu</i>	8 rouelles	<i>Inc.</i>	-	Bronze	Oui
Matagne (Gi7)	Édifice et enclos cultuels	4 rouelles en chapelet 1 rouelle 1 rouelle dédiée à Jupiter	1,5 3 8	4 8 8	Plomb Bronze Étain	Oui
Metz (B11)	<i>Inconnu</i>	1 rouelle	2	6	Bronze	?
Reinheim (B35)	Dans la partie agricole	1 rouelle 1 rouelle	4,7 1,5	5 6	Bronze Bronze	?

* Les conditions de la fouille ne permettent pas de savoir si des monnaies étaient associées aux rouelles.

** Inconnu.

Les rouelles dont le contexte de découverte est bien documenté sont associées à un édifice cultuel. Elles ont été découvertes en très grand nombre, parfois plusieurs milliers d'exemplaires, dans certains sanctuaires gaulois⁴⁰⁴. Il est très probable que ces objets ne possédaient pas de fonction utilitaire et qu'ils étaient fabriqués pour un usage rituel.

Les rouelles en plomb sont les plus grossièrement réalisées. Elles ne possèdent que quatre rayons. Dans certains cas, comme à **Matagne (Gi7)**, elles ne sont pas séparées les unes des autres et forment des chapelets bruts de coulée. À **Corbeilles (L5)**, elles ont été repliées sur elles-mêmes, ce qui constituait peut-être un acte rituel. Enfin, sur d'autres sites ruraux, la tige de coulée est encore présente (Figure 168). Les rouelles en bronze ou en étain sont souvent plus élaborées.

404 Goussard 2018 p. 209



Figure 168 : Chapelets de rouelles découverts à Prény (54) et Rurange-lès-Thionville (57) (Frauciel 2011 p. 77 t. 4 vol. 2 p. 52 ; Mondy *et al.* 2016 p. 117)

Fréquemment, des monnaies accompagnaient les rouelles. Ces deux types d'offrandes possédaient peut-être une signification similaire. La seule rouelle portant une dédicace était consacrée à Jupiter (Figure 169). Doit-on alors reconnaître dans ces petits objets des représentations symboliques de roues ? Ces dernières constituaient en Gaule l'un des attributs joviens. L'un des tableaux de la mosaïque découverte à Saint-Romain-en-Gal, dans la cité des Allobroges, semble confirmer l'existence d'un culte rural qui était consacré à ce dieu. Ici, ce dernier paraît en effet tenir une roue de la main gauche (Figure 170).



Figure 169 : Autel de Caveirac et rouelle de Matagne (Provost *et al.* 1999 p. 307 ; Fontaine 2012 p. 20)



Figure 170 : Tableau de la mosaïque de St-Romain-en-Gal (69) (cl. Musée d'archéologie nationale)

Ce tableau prenait place dans un panneau mosaïqué, daté du début du III^{ème} siècle, constituant un calendrier agricole. Le petit sanctuaire présenté sur cette image se compose d'un autel et d'une colonne surmontée d'une statue. Deux personnages sont en train de le décorer ou d'effectuer une offrande. Le thème général de cette mosaïque suggère que cette pratique cultuelle, peut-être saisonnière, s'inscrivait dans l'ensemble des activités liées aux travaux agricoles. Le type iconographique du Jupiter à la roue était très répandu dans les provinces gauloises méridionales mais également dans le Nord-Est⁴⁰⁵ (Figure 171). Cette seconde région correspond d'ailleurs à la zone de répartition des rouelles de notre corpus (Figure 158).

405 Dondin-Payre 2010 ; Blanchard 2015 p. 91.



Figure 171 : Figurines métalliques découvertes à Landouzy-la-Ville (02) et à Gorzon (52) (cl. Hamon, Musée d'archéologie nationale, in Dondin Payre 2010 p. 77 et p. 76)

Les rouelles semblent surtout présentes dans des contextes précoces. Elles paraissent généralement liées à la phase d'utilisation initiale du temple⁴⁰⁶. À **Juvigny (B26)**, il est possible que, mélangées à des monnaies gauloises et des fragments osseux humains (dont un crâne perforé), elles témoignent de l'existence d'un espace cultuel datant de l'établissement protohistorique antérieur à la villa. À Saint-Pierre-du-Perray (91), par exemple, des rouelles ont également été découvertes dans un secteur dédié aux activités cultuelles et dont l'occupation est datée de la Tène finale⁴⁰⁷.

Des rouelles ont également été mises au jour dans des établissements ruraux de taille modeste. C'est notamment le cas à Rurange-lès-Thionville (57)⁴⁰⁸ et à Prény (54)⁴⁰⁹. Sur ce premier site, elles se trouvaient au centre d'un petit édifice cultuel. Sur le second, elles proviennent de la fosse centrale d'une petite construction carrée et sont datées, d'après leur contexte, de la fin du 1er siècle av. J.-C. à la 1ère moitié du 1er siècle.

6.4.2 Les lamelles et plaquettes métalliques

Deux plaquettes en plomb portant une inscription ont été mises au jour dans des villas⁴¹⁰. Il s'agit de tablettes de défexion par lesquelles le demandeur sollicite l'aide d'une ou de plusieurs divinités pour nuire à ses ennemis. Elles font partie d'un ensemble de douze lamelles de plomb gravées, découvertes en Gaule méridionale et étudiées par Michaël Martin⁴¹¹. Ce dernier constate que ces objets, dont la datation s'échelonne entre le IV^eme siècle av. J.-C. et le V^eme siècle, ont souvent été mis au jour dans ou à proximité des villas. Les textes prennent la forme d'incantations rédigées dans un style obscur mélangeant parfois plusieurs langues et alphabets. Ceux qui ont pu être partielle-

406 **Damblain (B2)** et **Matagne (Gi7)**.

407 Boulenger 2007 vol. 1 p. 143.

408 Mondy *et al.* 2016 p. 115.

409 Frauciel 2011 t. 2 vol.1 p. 77.

410 **Flavin (A21)** et **Peyrac (N6)**.

411 Martin 2012.

ment déchiffrés visent majoritairement à la protection des biens domestiques. Trois de ces demandes se réfèrent explicitement à des considérations agricoles et domaniales :

Lieu de découverte	Datation approximative	Divinité(s) invoquée(s)	Nuisances demandées
Antibes (06)	IV ^{ème} ou III ^{ème} siècle av. J.-C.	Déméter	Entre autres : destruction de la récolte
Magalas (34)	Milieu du I ^{er} siècle	Dieux (sans précision)	Entre autres : destruction du bœuf, du grain et des biens
Flavin (A21)	I ^{er} siècle	<i>Inconnue</i>	Impossibilité d'entrée sur le domaine

La lamelle torsadée mise au jour dans le sanctuaire d'**Aiseau (G1)** est également en plomb. Elle porte une inscription dont seules quelques lettres sont déchiffrables. Il existe, dans notre catalogue, d'autres objets en plomb dont la fonction cultuelle ou magique semble attestée⁴¹². La facilité de ce matériau à être gravé et sa malléabilité ont été largement mises à profit dans le traitement de ces artefacts : lamelle torsadée, feuille et rouelles repliées sur elles-même, figurine « articulée ».

À **Aiseau (G1)**, outre des centaines de socs miniatures, 14 lots de lamelles en bronze anépigraphe ont été découverts au sein du sanctuaire. Elles étaient probablement fabriquées pour un usage rituel.

Enfin, un ex-voto anatomique métallique a été découvert à **Rougiers (N32)**. En l'occurrence, il s'agit d'un ex-voto oculaire composé d'une plaque rectangulaire à l'intérieur de laquelle ont été pratiqués deux trous allongés pour figurer les yeux. Ce type d'objet est fréquemment attesté ailleurs pour cette période, mais essentiellement dans des sanctuaires⁴¹³.

412 Par exemple : la figurine de **Piriac (L46)** et la feuille entourant la monnaie placée dans l'un des murs de la villa de **Sauvian (N9)**.

413 Bailly 1994.

6.5 Les objets miniatures

6.5.1 Les outils miniatures

Les outils miniatures n'étaient pas conçus pour être fonctionnels et constituaient des représentations symboliques, destinées à être déposées dans des espaces dédiés. Dans notre corpus, il en existe de deux sortes : des socs et des hachettes. Les premiers n'ont été découverts que dans le sanctuaire d'**Aiseau (Gi1)**. Ces socs d'araire miniatures en fer sont extrêmement nombreux sur ce site, au moins 720 ont été recensés, et laissent supposer l'existence d'un rituel spécifique, peut-être lié à l'agriculture⁴¹⁴. Des dépôts d'objets du même type, datant de la Tène finale, ont été documentés ailleurs, mais il s'agissait d'individus de taille standard et non miniaturisés⁴¹⁵. Nicolas Paridaens, qui a fouillé le site, se demande si ces représentations d'outils agricoles doivent être considérées comme des ex-voto ou comme les représentations symboliques du dieu auquel il ont été offerts. Nous retrouvons ici le même type de questionnement que pour certaines figurines anthropomorphes ou zoomorphes.

Des hachettes métalliques ont été découvertes dans ou à proximité de villas situées en Suisse⁴¹⁶. On les rencontre majoritairement dans des sanctuaires et plusieurs portent un théonyme gravé. Des hachettes miniatures sont présentes sur plus de 100 sites des provinces nord-occidentales de l'empire⁴¹⁷. Celles du territoire helvète se distinguent morphologiquement des autres. Les cinq hachettes de notre catalogue appartiennent au type « Allmendingen »⁴¹⁸. Elles mesurent entre 0,07 m et 0,12 m, possèdent un manche courbé et une large lame triangulaire. Philip Kierman propose d'y voir la représentation d'une forme d'outil archaïque dont la représentation miniaturisée s'est perpétuée tout au long du Haut-Empire⁴¹⁹.

6.5.2 Les céramiques miniatures

Certaines petites céramiques (Figure 172), présentes dans ou à proximité d'espaces culturels associés à une villa, sont qualifiées de miniatures⁴²⁰. Représentaient-elles symboliquement des objets usuels en taille réduite ou possédaient-elles simplement une contenance adaptée à un usage spécifique ?⁴²¹.

414 Paridaens 2017a p. 46.

415 Gransar *et al.* 2007 p. 555.

416 **Dietikon (Gs6)**, **Morat (Gs35)** et **Orbe (Gs38)**.

417 Kiernan 2015.

418 Mouquin et Rossier 2011 p. 112.

419 Kierman 2015.

420 À **Aiseau (Gi1)**, **Mayen (Gi8)**, **Noyon (B13)** et **Pouzac (A4)**.

421 « The residue found in miniature vessels indicates that they frequently served as actual containers ; they were not necessarily produced therefore to represent a larger item » (Haynes 2013 p. 15).



Figure 172 : Récipients de petites dimensions découverts dans les sanctuaires d'**Aiseau (Gi1)** et de **Mayen (Gi8)** (Paridaens 2017a p. 44 ; d'après Oelmann 1928 p. 79)

Sur certains sites, la présence en grand nombre d'un même modèle de très petites céramiques peut constituer un indice de leur utilisation rituelle⁴²². Elles ont probablement été façonnées pour un usage unique et employées dans des séquences répétées en un même lieu.

La série de gobelets, plus de 100, présente dans le dépotoir de villa de **Rodelle (A6)**, mérite une attention particulière. En effet, des objets du même type ont été retrouvés en quantité importante dans plusieurs sanctuaires, également situés en territoire rutène (Figure 173) :

- 540 à la Fajole, commune de Recoules-Prévinquières⁴²³
- 150 au Puech de Buzeins⁴²⁴
- 30 dans la grotte sanctuaire de l'Ourtiguet⁴²⁵
- 25 dans le sanctuaire de Colombières-sur-Orb⁴²⁶ (Figure 174)
- Quelques exemplaires aux Basiols à Saint-Beauzély⁴²⁷

Il s'agit de récipients en terre cuite, à pied étroit, recouverts le plus souvent d'un engobe blanc. Ces objets sont datés des Ier et IIème siècles.

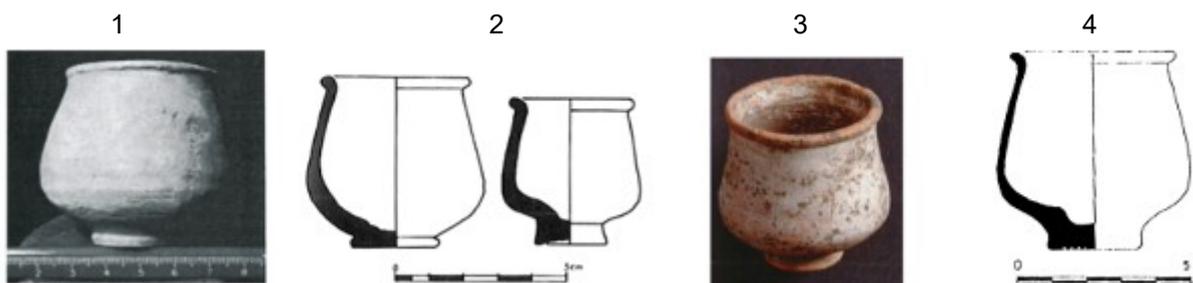


Figure 173 : Gobelets découverts dans le possible sanctuaire du Puech Caut (1), la villa de **Rodelle** (2), le sanctuaire du Puech de Buzeins (3) et la grotte sanctuaire de l'Ourtiguet (4) (d'après Soutou 1967 p. 120 ; Dausse 1992 p. 61 ; Gruat *et al.* 2011 p. 117 ; Pujol 1996 p. 147)

422 Par exemple à **Cernay (B1)**.

423 Schenck-David 2011 p. 505.

424 *Ibid.* p. 504.

425 Pujol 1996 p. 148.

426 Jannoray 1956 p. 208-210.

427 Bourgeois *et al.* 1993 p. 154.



Figure 174 : Gobelets découverts dans le sanctuaire de Colombières-sur-Orb (Jannoray 1956 p. 208)

On observe une situation comparable dans les sanctuaires du Nord-Est de la Gaule. Dans cette région, les gobelets et les pots miniatures sont également très répandus⁴²⁸. Ceux découverts dans la fosse de villa de **Cernay (B1)** sont morphologiquement assez proches des récipients miniatures datant de l'âge du Fer, présents en grand nombre dans le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (21) (Figure 175 et Figure 176).

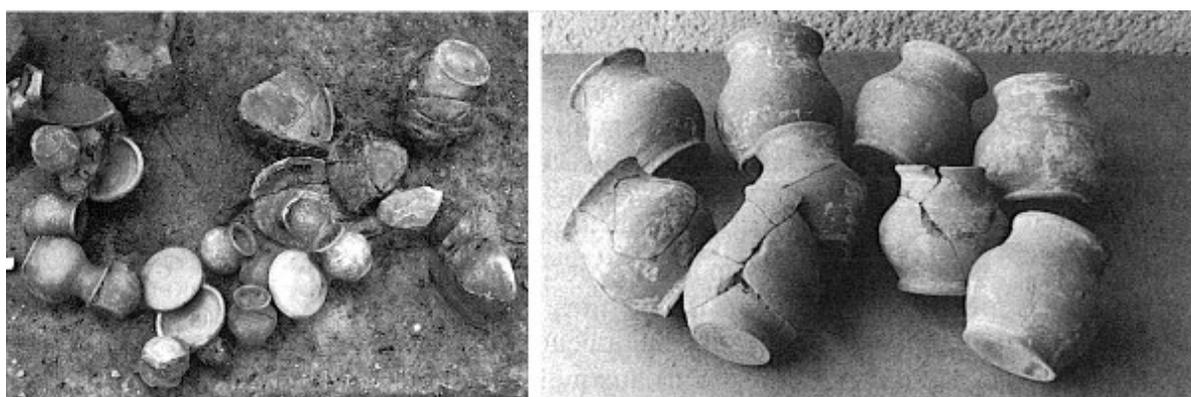


Figure 175 : Fosse et gobelets découverts dans le sanctuaire de Mirebeau sur-Bèze (Barral 2015 p. 43 et p. 49)

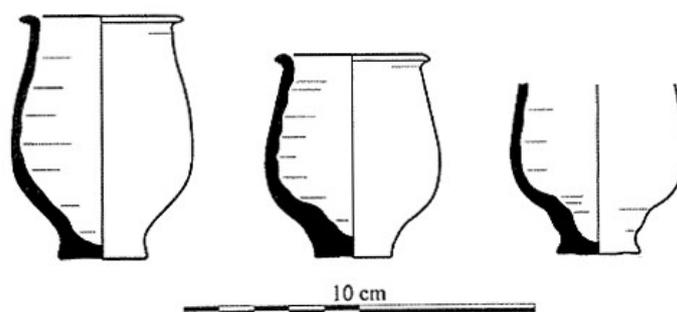


Figure 176 : Gobelets découverts dans la fosse St.637 de la villa de **Cernay** (d'après Koehler 2004 fig. 11)

⁴²⁸ Fauduet 2010 p. 267.

Pour finir, signalons les découvertes ponctuelles de rondelles en terre cuite ou en grès (Figure 177 et Figure 178). Ces objets sont fréquemment attestés, parfois en grand nombre, dans les sanctuaires gallo-romains⁴²⁹. Leur fonction n'est pas établie avec certitude. Souvent associés à des monnaies, ils pourraient en avoir constitué des substituts. D'autres usages possibles sont également évoqués : pions de jeux, jetons de vote, de libéralité ou de compte, droit d'accès au sanctuaire, etc⁴³⁰.

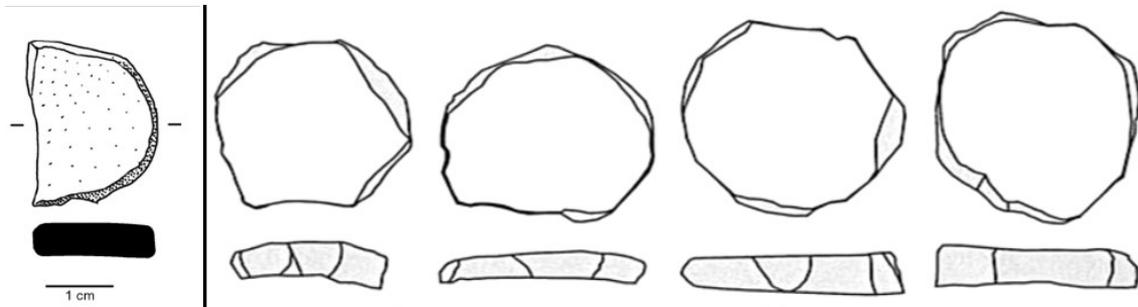


Figure 177 : Rondelle en céramique découverte à **Noyon** et rondelles en céramique découvertes dans le sanctuaire de Corent (63) (d'après De Muylder 2014 p. 1691 ; d'après Guichon 2011 p. 102)

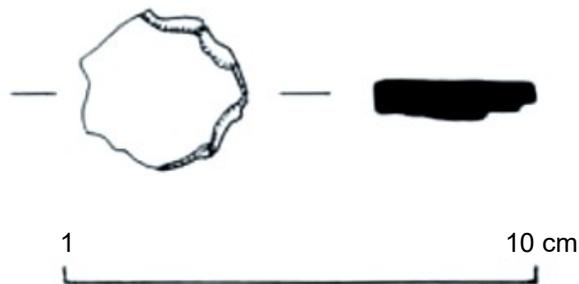


Figure 178 : Rondelle en grès découverte dans l'édifice cultuel de la villa de **Bain-de-Bretagne** (Leroux 1992 p. 13)

429 Guichon 2015 p. 293.

430 Michel 2014 p. 218.

6.6 Les inscriptions

Les découvertes épigraphiques sont rares dans les villas. La plupart du temps, les inscriptions se limitent à une courte dédicace votive :

Villa Type de support ; référence	Texte
Crest (N17) Plaque ; <i>CIL</i> XII 1726	Aram · Cum Sic[---] / Silvano · Vexit[---] / Crispiana / Dis[---] / Clarissima[---] / Vota · Ferens[---] / Valerianus[---]
La Cadière-d'Azur (N2) Autel ; <i>AE</i> 2010 853	Castori s(acrum) / sacrauit / s [..]
Domazan (N18) Autel ; <i>AE</i> 1959 195	Castori / Valer[anu]s / Genti / us / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)
Lacoste (N21) Autel ; <i>AE</i> 2009 827	Siluano / ex iussu / posuit / C[-]esti / anus
Lambesc (N22) Autel ; <i>ILN</i> III 256	[S]extus / S[u]leuiabus / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)
Rognac (N30) Autel ; <i>ILGN</i> 658	Gen(io) / Accon(...)
Pouzac (A4) Autel, <i>AE</i> 2006 809	Fulgu / ri deo / Probus / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) ⁴³¹ ou Evigu / ri deo / Probus / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) ⁴³²
Sana (A36) Autel ; Sacaze et Lebègue 1892 p. 299	Lahe Deae / [—] / [—] / V(otum) S(olvit) L(ibens) M(erito)
Ihn (B9) Autel ; <i>AE</i> 1994 1252 Autel ; <i>CIL</i> XIII 4236 = <i>AE</i> 1994 1253 Autel ; <i>AE</i> 1994 1254 Socle ; <i>AE</i> 1994 1251 Socle ; <i>CIL</i> XIII 4237 Socle ; <i>AE</i> 1994 1256 Bloc ; <i>AE</i> 1994 1255 Colonnnette ; <i>AE</i> 1994 1250	Deo / Apollini / Silu[i]ni[us / A]di[utor] / [u(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)] Deo / Apo / [llini?] / ex uoto / [posuit?] [Deo] Ap[olloni —] Deo Apollon[i] / Gi[....]mi[us] / Rufinu[s] / u(otum) [s(olvit)] l(ibens) m(erito) Mercurio / et Rosmer[tae] / Messor / Cani / Libertus Deae Diro[nae] / Siluin[i] / Adiutor et Iun[ianus] / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito) De(ae) Mineru(a)[e] Deo Apollini / L. Gemenius / Similis Med(icus) ⁴³³ / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)

431 Schenck-David 2006 p. 198.

432 Vié 1999.

433 Ou Med(iomatricus).

Plaque ; <i>CIL</i> XIII 4235c = <i>AE</i> 1991 1248	De[ae Sirona]e / aedem [cum suis or]na / mentis M[----] u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)
Plaque ; <i>CIL</i> XIII 4235 = <i>AE</i> 1995 1104	[Deo] Apollini / ae[dem cu]m su[is] ornament(is) / Ma[- 4 -]s Mar[- 6 - u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)]
Labergement-Foigney (Gs12) Autel ; S. Lefebvre in Burgevin 2015 vol. 2 p. 534	[.....]V ? S / [.....] / Filius / V(otum) S(oluit) L(ibens) M(erito)
Niefern Gs36 Autel ; <i>AE</i> 1923 31	IN . H . D . D / PRO SALVTE / IOM / MATERNI / MARCIANI / VELERIANA / SOROR / EX VOTO / POSVIT / L . L . M
Pforzheim (Gs39) Autel ; <i>CIL</i> XIII 06332	[--- Ab]nob(a)e / [- A?]nulus / [-----]
Cologne Longerich (Gi16) Socle ; Noelke et Panhuysen 2011 p. 279	[I(ovi) O(ptimo)] M(aximo) / ...OII- . / - - - LLC- - - (ou - - - LLO - - - ?) / - - - XXX V(lpiae) - - -
Rommerskirchen (Gi24) Socle ; Noelke et Panhuysen 2011 p. 294-298	I.O.M

Le site d'Ihn (**B9**) a livré le plus grand nombre d'inscriptions. Elles confirment que ce sanctuaire était principalement dédié au couple Apollon/Sirona, mais également à celui formé par Mercure et Rosmerta. Les socles découverts en Germanie et dédiés à Jupiter appartenaient très certainement à des bases de colonnes joviennes dont certains éléments statuaire et architecturaux ont été découverts⁴³⁴. De même, l'autel de **Nierfern (Gs36)** était probablement associé à un colonne de ce type.

Quelques inscriptions figurent sur d'autres supports que lithiques, le plus souvent métalliques :

Villa Type de support ; référence	Texte
Fliessem (B5) Tablette en bronze ; <i>CIL</i> XIII 4137	[In h(onorem) d(omus)] D(ivinae) Leno Marti Arte / [ran]co M[arcus] Iedussius Mag / [nus ? et I]ulia Iut[--- / --- ex iu]ssu t[---]
Matagne (Gi7) Rouelle en étain ; <i>ILB</i> ² 139ter	IOVI OPTIMO MAXIMO
Pontaix (N26) Plaquette en bronze ; <i>CIL</i> XII 1564	CINNA·AED·ITER / LARIB·DE SVO·DAT
Vallon (Gs17) Récipient en bronze ; <i>AE</i> 2002 1058	Paterna Sule[uiis - - - ?]
Voerendaal (Gi13) Tessons (4 graffitis) ; Willems et Kooistra 1988 p. 145	1) Cu... 2) Secundio 3) Sever (-us. ou -ianus) 4) (Ama)ndii lu(cundi) ou (Secu)ndii lu(liani)

⁴³⁴ Cologne Widdersdorf (**Gi18**) et Rommerskirchen (**Gi24**).

À l'exception des deux messages inscrits sur les tablettes de défixion déjà mentionnées, il s'agit de petites dédicaces votives. Deux d'entre elles figuraient sur l'offrande elle-même⁴³⁵ et deux autres, sur des plaquettes qui n'étaient plus associées aux objets qu'elles désignaient⁴³⁶.

Enfin, dans l'un des édifices culturels de **Voerendaal (Gi13)**, quatre tessons de céramique commune portaient des graffitis fragmentaires correspondant à des anthroponymes ou à des théonymes. Leur signification et leur fonction restent inconnues.

Quelques très rares noms de dédicants nous sont connus. Seuls trois sont associés à un statut ou à une fonction identifiable : un affranchi, une femme qualifiée de « *clarissima* » et un magistrat municipal. À cette courte liste nous pouvons ajouter un esclave, qui a fait édifier une colonne à Avenches, au sein du domaine, à peu de distance de la villa.

Tableau synthétique des divinités représentées ou mentionnées au moins trois fois :

Divinité	Type d'attestation				Nombre total d'attestations
	Statues	Figurines	Représentations sculptées et/ou gravées	Mentions épigraphiques	
Vénus	1	60	1		62
Nourrice assise*		35			35
Jupiter	15	3		4	22
Mercure	1	15	2	1	19
Apollon		5	1	7	13
Minerve		6	2	1	9
Amour	1	4			5
Junon		2	2		4
Sirona	1			3	4
Fortune		3			3
Hercule		3			3
Mars		2		1	3

* Considérées comme des divinités ou des fonctions divinisées, pour ce comptage.

435 La rouelle de **Matagne (Gi7)** et le calice de **Vallon (Gs17)**.

436 À **Fliessem (B5)** et à **Pontaix (N26)**.

6.7 Le mobilier culturel par destination

Les objets qualifiés de culturels par destination sont ceux qui ont été fabriqués pour un usage profane, mais qui ont été utilisés à des fins culturelles⁴³⁷. Notons d'ailleurs que même s'ils sont utilisés lors d'une séquence rituelle, il ne constituent pas nécessairement des offrandes. Leurs utilisations possibles sont très variées. Concernant la céramique, Thierry Luginbühl dresse une liste de 42 catégories fonctionnelles rituelles dont 36 au moins sont attestées dans le monde romain, grâce aux sources littéraires et archéologiques⁴³⁸. Ces usages sont répartis en deux grands types : les fonctions culturelles et les fonctions péri-culturelles. Nous pouvons citer, pour le premier groupe : les instruments du culte, les offrandes, les contenants à offrandes, les présentoirs à offrandes ou encore les réceptacles à don. Les fonctions liées aux pratiques péri-culturelles sont encore plus nombreuses : les dispositifs apotropaïques, les illuminations rituelles, les consommations rituelles d'aliments ou de boisson, les rangements de fournitures culturelles, les décorations du lieu de culte, etc. Cette multiplicité des usages possibles des céramiques dans un cadre culturel peut aisément trouver des équivalences pour d'autres types d'objets usuels. Par ailleurs, leur emploi n'implique pas nécessairement qu'il soit détourné de leur usage premier. En elles-mêmes, les pratiques culturelles ne s'éloignent pas nécessairement des activités profanes : consommation d'aliments, enfouissement de carcasses animales, exposition d'objets, thésaurisation, etc. C'est la finalité qui est différente. Comment la percevoir ? Quelquefois, la composition ou l'agencement d'un dépôt semblent traduire une volonté d'attribuer une valeur symbolique à chacun de ses constituants. Dans les espaces non identifiés comme culturels, il s'agit même de la seule façon de supposer une utilisation rituelle d'un objet :

Type de mobilier	Nombre de villas	Nombre de dépôts	Type d'espace	
			Culturel*	Non culturel
Réceptacles céramiques	29	48	33	15
Faune	14	26	21	5
Monnaies	22	30	24	6

* Dans ou à proximité d'un édifice, aire, ou espace culturel identifié.

La présence des céramiques et des restes fauniques dans les dépôts a déjà été analysée⁴³⁹.

6.7.1 Les monnaies

Les monnaies pour lesquelles une utilisation rituelle a été identifiée sont en alliage cuivreux et possédaient une faible valeur. Selon Laurent Popovitch, c'est d'ailleurs le point commun de toutes celles qui ont été utilisées comme offrandes en Gaule⁴⁴⁰. 16 dépôts contenaient de une à seize monnaies :

437 « Ces objets, ces produits, ne sont pas destinés par essence à constituer des offrandes ; ils ne deviennent offrandes qu'au terme d'une adaptation ou d'une sorte de détournement. » (Morel 1992 p. 223).

438 Luginbühl 2015.

439 § 5.4 et § 5.5.

440 Popovitch 2012 p. 33.

Villa Dépôt	Localisation	Nbre	Datation	Position	Autre mobilier
Aiseau (Gi1) Fs23	Aire culturuelle	1	145 à 161		Céramiques entières, fibule
Avenches (Gs1) Enclos nord	Aire culturuelle	1	66		Ossements de suidé
Cernay (B1) St637	Cour résidentielle	1	133	À plat sur le fond	Céramiques, ossements d'animaux
Dolving (B3) FsB	Possible édifice cultuel	1	98 à 117	Posée de chant	Fragments de céramiques, verre, fragments osseux, clou
Dolving (B3) FsC		1	98 à 117	Posée de chant	Fragments de céramiques, verre, fragments osseux, clou
Dolving (B3) FsA		2	100 à 120	Posées de chant	Fragments céramiques, verre, fibules, fragments osseux, clou
Hofstade (B8) Fs3	Édifice cultuel	1	117 à 138		Céramiques, éléments de parure en bronze, ossements, fragments de figurines
Noyon (B13) Fs3168	Édifice cultuel	1	164		Tessons de céramiques, ossements, rondelle céramique
Paulhan (N5)	Dans un mur	1	41		-
Sauvian (N9)	Dans un mur	1	35 à 100	Dans une feuille de plomb pliée	-
Roquemaure (N7) VP 3120	Sous le sol d'une galerie	2	-30 à -15	Dans un récipient céramique	2 céramiques entières
Damblain (B2) FS5040	À Proximité d'un édifice cultuel	3	Avant 70		Fragments céramiques, rouelles en bronze, fragment de bracelet en bronze
Dietikon (Gs6) Bât.1953	Édifice cultuel	3	80 à 300		Tessons de céramiques
Yvonand (Gs20) St14	Édifice cultuel	3	-100 à 1		Fragments d'au moins 2 céramiques
Yvonand (Gs20) Fs18	À Proximité d'un édifice cultuel	5	Avant 120		Céramiques, récipients en verre, figurines, clochette, bague
Noyon (B13) Fs5312	Aire culturuelle	≥ 3	40 à 160	Dans un contenant en matériau périssable (?)	-

La position particulière de plusieurs de ces monnaies montre qu'elles ont été déposées avec soin, ce qui confirme la valeur symbolique de la déposition. Dans certains cas, elles constituaient même l'élément principal du dépôt. Quatre d'entre eux se trouvaient dans des espaces dont la fonction principale n'était pas culturelle. Parmi eux, les trois qui étaient scellés dans un mur ou un sol ont

été mis au jour dans le Languedoc⁴⁴¹. Cependant, il faut peut-être ajouter à ce groupe un as d'Auguste découvert dans le nucléus d'une mosaïque du triclinium de la villa de **Saint-Laurent-d'Agy (L50)**⁴⁴². De tels dépôts existaient aussi en Gaule du Nord⁴⁴³. Sur certains sites, des monnaies ont été découvertes en plus grand nombre, parfois plusieurs centaines :

Villa Dépôt	Localisation	Nbre	Datation	Position	Autre mobilier
Richebourg (L12) Fanum D	Fosse centrale de l'édifice cultuel	12	Avant -15	Dans le comblement	Fibule en bronze
Carnac (L3)	Édifice cultuel	13	140 à 260	Sur le sol	figurines en terre cuite, céramiques, hache lithique, sifflet, perle en verre
Aspiran (N1)	Édifice cultuel	17	10 à 160	Sur le sol	Céramiques
Dolving (B3) St7 Fs Centrale	Fosse centrale d'un possible édifice cultuel	18	80 à 110	Dans le comblement	Perles de verre d'un collier, fragments de verre, fragments osseux
Matagne (Gi7) 1 ^{er} édifice	Édifice cultuel	36	-50 à 140	Dans un remblai	Fragments céramiques, fibules, umbo
Lalonquette (A3)	Fosse à l'extérieur d'un bâtiment	54	40 à 175	Dans un récipient céramique	50 petits vases globulaires
Jallerange (Gs11)	Édifice cultuel	60	80 à 220	Sur le sol	-
Dietikon (Gs6) Bat.G	Fosse centrale de l'édifice cultuel	64	<i>Inconnue</i>	Sur le sol	2 cristaux, lest en plomb
Bubendorf (Gs4) St.Nord	Édifice cultuel	85	100 à 400	Sur le sol	Fragments d'un foudre, éléments sculptés
Avenches (Gs1)	À proximité de la sépulture	98	-15 à 30	Sur le sol	-
Gibloux (Gs7) Bât1	Édifice cultuel	150	<i>Inconnue</i>	Sur le sol	Éléments de parure, rouelle en plomb
Matagne (Gi7)	Enclos cultuel	Plus de 180	1 à 400	Sur le sol	Fragments de céramiques et de verre, éléments de parure, figurines, caducée, pointe de flèche en silex
Noyon (B13) enclos sud	Enclos cultuel	234	-50 à 200	Sur le sol	Éléments de parure, outil en fer, fragments de miroirs
Aiseau (Gi1)	Enclos cultuel	430	-50 à 400	Sur le sol	Plusieurs centaines de récipients en céramique, de fibules et de socs d'araire miniatures. Lamelles, inscrites, 2 figurines
Corbeilles (L5) B5	Édifice cultuel	?	-30 à 190	Sur le sol	Rouelles

441 Paulhan (N5), Sauvian (N9) et Roquemaure (N7).

442 Poux 2009 p. 129.

443 Cf Figure 131

La plupart du temps, ces monnaies ont été découvertes sur le sol d'une aire ou d'un espace cultuel. Elles témoignent de rituels répétés de déposition de surface.

À **Aiseau (Gi1)**, par exemple, plus de 400 monnaies jonchaient le sol ou étaient enfouies à faible profondeur. Ce nombre élevé, ramené à la très longue durée d'utilisation du sanctuaire témoignerait approximativement du dépôt d'une monnaie par an, ce qui est certainement très en deçà de la réalité, mais dans des proportions que nous ignorons⁴⁴⁴. Si nous poussons le raisonnement plus loin et supposons, à titre d'hypothèse, que seuls 10 % des monnaies nous sont parvenues, nous atteindrions alors la fréquence d'un dépôt par mois. Même ainsi, cela resterait particulièrement faible pour une pratique réputée très fréquente⁴⁴⁵.

Les monnaies découvertes sur le sol d'un sanctuaire ont-elles été simplement perdues ou constituent-elles des offrandes jetées sans dispositif particulier ?⁴⁴⁶. Rien n'indique qu'elles ont été retrouvées en position primaire. Raphaël Golosetti évoque notamment la possibilité que des monnaies, initialement déposées dans des réceptacles, aient pu être dispersées lors de leur prélèvement ou de la détérioration du contenant⁴⁴⁷.

À **Lalonquette (A3)**, les 54 monnaies se trouvaient à l'intérieur d'un même récipient, retrouvé parmi d'autres, dans une fosse implantée le long d'un mur. Des offrandes monétaires et des petits vases auraient été regroupés et enfouis lors de la destruction ou de la réfection (peut-être à la fin du II^e siècle) d'un lieu de culte. Cependant, ce dernier n'a pas été identifié.

6.7.2 Les éléments de parure

Les dépôts d'éléments de parure présentent beaucoup de similitudes avec ceux des monnaies. Il est établi, qu'à l'instar de ces dernières, des fibules pouvaient être rituellement déposées sur le sol⁴⁴⁸. Ces deux types d'artefact sont fréquemment associés dans les dépôts de surface des aires cultuelles :

Villa	Élément(s) de parure	Monnaie(s)	Rouelle(s)	Figurine(s)	Autre mobilier (hors céramique)
Aiseau (Gi1)	Oui	Oui	-	Oui	Socs miniatures, lamelles en bronze, languette inscrites en plomb
Carnac (L3)	Oui	Oui	-	Oui	Hache en pierre
Gibloux (Gs7)	Oui	Oui	Oui	-	-
Matagne (Gi7)	Oui	Oui	Oui	Oui	Caducée, pointe de flèche en silex
Noyon (B13)	Oui	Oui	-	-	Fragments de miroir, outil en fer

444 Échange oral avec Nicolas Paridaens, 2019.

445 « Il s'agit de reliquats qui nous sont parvenus à travers plusieurs filtres antiques ou plus récents et qui livrent non pas un fidèle reflet des offrandes faites par les visiteurs, mais des restes non collectés. » (Aubin *et al.* 2014 p. 225).

446 Popovitch 2012 p. 29.

447 Golosetti 2019 p. 157.

448 Perruche 2017.

La présence d'éléments de parure est aussi attestée dans plusieurs dépôts en fosse, dans lesquels on retrouve fréquemment des monnaies :

Villa Dépôt	Localisation	Élément(s) de parure	Monnaies	Autre mobilier
Aiseau (Gi1) Fs 23	À proximité d'un l'édifice cultuel	Fibule en bronze	1	3 récipients céramiques entiers
Aiseau (Gi1) Fs 36	À 20 m de l'édifice cultuel	Bracelet en bronze	-	Céramiques, 2 socs d'araire miniatures en fer
Avenches (Gs1) Fs252	À 5 m à l'arrière d'un l'édifice cultuel	5 fibules en bronze Broches en bronze	-	Nombreux clous, éléments d'un coffret, fragments céramiques, esquilles d'os brûlés, fragment crânien humain
Avenches (Gs1) sépulture	Dans un enclos funéraire	5 fibules en bronze Pendentif en bronze	-	Restes calcinés d'une femme, et peut-être d'un enfant, céramiques, fragments d'amphores, anse de coffret en argent, cristal de roche
Damblain (B2) Fs5040	À 5 m en avant d'un édifice cultuel	Fragment de bracelet en bronze	3	2 fragments de céramique, 2 rouelles en bronze
Damblain (B2) US7035	À l'intérieur d'un édifice cultuel	2 fragments de perles en verre	-	Des résidus d'objets en bronze, clous, charnière en os, fragment de verre, fragments osseux
Dolving (B3) St7 Fs. Centrale	Au centre d'un possible édifice cultuel	18 perles d'un collier en pâte de verre	18	Fragments de récipients en verre, fragments osseux (bœuf, porc, mouton, poulet)
Dolving (B3) St7 Fs.A	Dans un trou de poteau d'angle	2 fibules en bronze	2	Fragments de céramique et de verre, fragments osseux, clou
Hofstade (B8) Fs1	À 90 m à l'arrière d'un édifice cultuel	3 fibules en bronze	-	Fragments de TCA, céramiques, clous, bols en verre, clé, figurine en terre cuite, épée en fer
Hofstade (B8) Fs3	Dans l'angle d'un édifice cultuel	3 éléments de parure en bronze	1	8 céramiques, os d'animaux, fragments d'au moins 9 figurines
Richebourg (L12) Fanum D	Dans la fosse centrale d'un édifice cultuel	Fibule en bronze	12	-
Yvonand (Gs20) Fs1	À l'arrière d'un édifice cultuel	Paire de fibules en bronze	-	Céramiques entières, 8 récipients en verre, figurine en terre cuite
Yvonand (Gs20) Fs 18	À 10 m à l'avant d'un édifice cultuel	Bague	5	Nombreuses céramiques, récipients en verre, 3 figurines en terre cuite, une clochette en bronze

Tous ces dépôts sont implantés dans des espaces cultuels. Le cas de la sépulture d'**Avenches (Gs1)** est particulier. Il est probable que les fibules et le pendentif en bronze aient fait partie des objets personnels des défunts. Une fonction funéraire pourrait également être avancée pour la fosse 252 de ce même sanctuaire et pour l'US 7035 de **Damblain (B2)**. Dans ces trois cas, nous notons l'absence de monnaies. La structure 7 de **Dolving (B3)** paraît à nouveau atypique.

Les huit autres dépôts possèdent des similitudes. La plupart se situent à proximité d'un temple. Il accueillait un mobilier varié, parmi lequel figuraient le plus souvent des récipients céramiques. Les éléments de parures ne sont jamais nombreux (de un à trois en général). Comme pour les monnaies, ils ne sont jamais constitués de matériaux précieux. Par ailleurs, aucun élément de parure n'a été retrouvé dans un dépôt scellé ou dans un dépôt en fosse implanté dans un espace profane.

6.7.3 Les clous

Quelques dépôts en fosse contenaient des clous. À **Hofstade (B8)**, ils étaient associés à des matériaux de construction dont on pense qu'une partie avait été rituellement enfouie lors de la réfection de l'édifice cultuel. À **Avenches (Gs1)** (Fs 252) et à **Damblain (B2)** (US 7035), ils appartenaient probablement à un ou plusieurs coffrets dont les parties en bois ont disparu. Les éléments de parures, retrouvés dans ces deux dépôts, prenaient peut-être place dans ces petits coffres. Si l'on retient l'interprétation funéraire pour ces deux contextes, il s'agissait probablement d'objets personnels ayant appartenu au défunt.

Cependant, la plupart des clous présents dans ces dépôts n'étaient pas en position fonctionnelle. Ce cas de figure est par exemple documenté pour certains dépôts funéraires, en Italie et en Gaule⁴⁴⁹ (Figure 179). D'une manière générale, la plupart des clous de construction présents dans des dépôts intentionnels possédaient avant tout une valeur symbolique (Figure 180).



Figure 179 : Urne cinéraire et son contenu découverts dans la nécropole de la *via Nomentana* près de Rome (Cesi 2001 p. 89)



Figure 180 : Vue d'un dépôt intentionnel contenant un clou, découvert dans l'établissement rural de Vault-Milieu (38) (Grasso 2018 p. 20)

449 Ceci 2001 ; Brkojewitsch 2013 p. 77

À Carcassonne, un petit dépôt plus tardif, daté du IV^e siècle, était enfoui dans le sol, au sein d'une villa. Il se compose d'une coupelle entière contenant deux monnaies, un clou et quatre fragments d'os brûlés (Figure 181).



Figure 181 : Dépôt découvert dans la villa de La colline de Montredon à Carcassonne (Guillaume et Ranché 2013 p. 214)

D'une façon générale, comment savoir si la présence d'un clou dans un dépôt revêt une valeur rituelle ? C'est parfois la répétition de dépôts similaires qui en constitue l'indice principal. Ceux découverts dans les trous de poteaux de la structure 7 de **Dolving (B3)** en fournissent un bon exemple. La similitude observée entre la composition des quatre dépôts d'angle confirme que l'unique clou présent dans chacune des cavités a été déposé volontairement. Comme les monnaies et les éléments de parure, ils possédaient vraisemblablement une valeur symbolique.

Enfin, nous pouvons également évoquer la structure 248 de la villa de Laquenexy (57)⁴⁵⁰. La fonction de cette fosse est inconnue. Un clou de construction se trouvait dans son comblement alors que ceux-ci sont quasiment absents sur le site⁴⁵¹. Cette simple présence ne détermine évidemment pas la nature rituelle du dépôt. À nouveau, seule la prise en compte d'un ensemble de caractéristiques peut permettre d'étayer cette hypothèse. Dans ce cas, de nombreux points communs apparaissent avec certains des dépôts précédemment décrits et découverts dans la même province⁴⁵² :

- Fosse implantée à quelques mètres d'un bâtiment.
- Fosse irrégulière de faible profondeur, possédant un fond en cuvette (Figure 182).
- Présence de charbon de bois, de céramique et de faune.
- Présence de clous.

450 Brkojewitsch 2010 p. 159.

451 *Ibid.* p. 167.

452 **Cernay (B1)**, **Dury (B4)** et **Metz (B11)**.

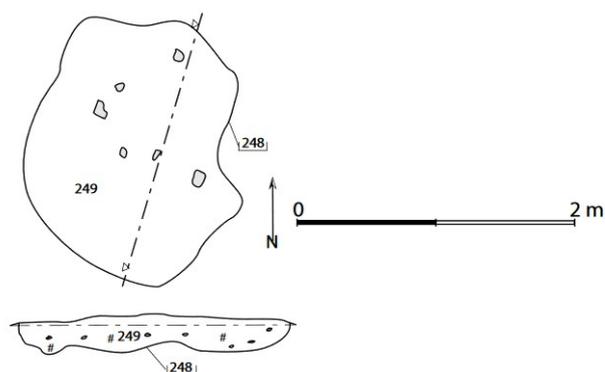


Figure 182: Plan et coupe de la fosse 248 de la villa de Laquenexy (57) (Brkojewitsch 2010 p. 162)

Ces éléments ne permettent pas d'être catégorique sur la fonction de la fosse de Laquenexy, qui mériterait une étude plus approfondie. Cependant, cette rapide présentation montre qu'un indice aussi ténu que la présence d'un clou isolé dans le comblement d'une fosse peut (doit ?) attirer notre attention sur la possible nature rituelle de celui-ci.

6.7.4 Les armes et les outils

Les découvertes d'armes métalliques sont rares et isolées. Trois seulement ont été recensées :

Villa Contexte	Type d'arme	Datation stylistique	Type de dépôt	Mobilier associé
Dury (B4) Fossé	Umbo	Antérieur au milieu du Ier siècle av. J.-C.	Dans un fossé	-
Hofstade (B8) Fs1	Épée	Ier siècle (?)	Dépôt en fosse	Fragments de TCA, clous, céramiques, bols en verre, clé, figurine en terre cuite, fibules
Matagne (Gi7) 1 ^{er} édifice	Umbo	Ier siècle av. J.-C. (?)	Associé à un édifice cultuel	Fibules, céramiques, rouelles, monnaies

Le dépôt rituel d'armes est une pratique bien attestée dans les sanctuaires laténiens, mais qui semble tomber en désuétude à partir de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C.⁴⁵³. L'épée et les deux umbos ont d'ailleurs été découverts dans des contextes associés aux phases les plus anciennes d'occupation de l'établissement. À **Dury (B4)**, la pièce d'armement n'était probablement plus en usage à l'époque de sa déposition dans un fossé⁴⁵⁴. À **Hofstade (B8)**, elle faisait partie d'un lot de mobilier regroupé et enfoui en fosse, lors du réaménagement de l'édifice cultuel. Nous ignorons de quand date sa déposition primaire. Enfin, à **Matagne (Gi7)**, l'élément de bouclier était associé à un niveau d'occupation de l'édifice initial dont nous ne connaissons pas la datation.

Ainsi, la découverte de ces armes ne permet pas d'attester la persistance durant la période gallo-romaine d'une pratique rituelle ancienne. Dans certains cas, elles peuvent notamment être pré-

453 Fauduet 2010 p. 244 ; Bataille 2011 p. 660.

454 Quérel et Feugère 2000 p. 40.

sentes en position résiduelle. C'est par exemple l'explication qui est retenue pour la villa de Maasbracht aux Pays-Bas⁴⁵⁵. Dans un remblai, des armes datées du III^e siècle av. J.-C. se trouvaient mélangées à du mobilier gallo-romain. Elles provenaient probablement d'une sépulture ancienne dont le contenu a été dispersé suite à un phénomène de colluvionnement, qui se serait produit au moment de l'installation de la villa.

Les rares épées et umbos retrouvés dans des villas témoignent surtout d'une occupation des sites antérieure à la création de celles-ci et peut-être du maintien de la fonction cultuelle de certains espaces.

Quelques outils ou armes lithiques ont également été découverts dans des espaces cultuels associés à une villa :

Villa Contexte	Nature	Type dépôt	Mobilier associé
Carnac (L3) Édifice cultuel	Hache en granite poli	Sur le sol de l'édifice cultuel	figurines en terre cuite, céramiques, monnaies, sifflet, perle en verre
Guichainville (L6) Bât A	2 haches polies	Sur le sol de l'édifice cultuel	-
Matagne (Gi7) Aire cultuelle	Pointe de flèche en silex	Sur le sol de l'aire cultuelle	Fragments de céramiques et de verre, monnaies, éléments de parure, figurines, caducée
Richebourg (L12) « Chapelle » E	Hache en pierre polie verte	Dans une fosse de l'édifice cultuel	-

Nous ignorons quel était le statut de ces objets à l'époque gallo-romaine mais ils étaient souvent présents à l'intérieur des sanctuaires. Ils étaient peut-être considérés comme des outils anciens renvoyant à une histoire longue, voire mythique du lieu, ou bien ils constituaient éventuellement des objets de curiosité⁴⁵⁶. À **Avenches (Gs1)** et **Dietikon (Gs6)**, par exemple, un cristal de roche figurait parmi le mobilier associé respectivement à la sépulture et au temple.

Des structures néolithiques ou datant de l'âge du Bronze servaient parfois de support à des dévotions durant la période gallo-romaine⁴⁵⁷. Ainsi, il existe un parallèle intéressant à relever à **Carnac (L3)** entre la hache polie découverte dans le sanctuaire de la villa et les figurines en terre cuite déposées au pied de certains mégalithes présents aux alentours⁴⁵⁸.

455 Vos *et al.* 2017 p. 157.

456 Respectivement : Van Andringa 2017b p. 346 et Fauduet 2010 p. 264.

457 Péchoux 2015.

458 Galliou *et al.* 2009.

MISES EN PERSPECTIVES ET ESSAI DE SYNTHÈSE

**7 CONFRONTATION DES DONNÉES AVEC LES
CONTEXTES ARCHÉOLOGIQUES CAMPANIENS ET LES
TEXTES ANTIQUES**

7.1 Comparaison avec le corpus pompéien

Les découvertes faites à Pompéi et dans sa région constituent une source de connaissance archéologique inégalée pour la compréhension des pratiques culturelles, notamment privées, telles qu'elles existaient en Italie à la fin du I^{er} siècle. Le corpus des laraires de Pompéi a été publié dès 1937⁴⁵⁹. Les équipements culturels domestiques sont régulièrement l'objet d'études spécifiques, qu'il s'agisse des espaces aménagés à l'intérieur de la maison⁴⁶⁰, de certains types de rituels domestiques⁴⁶¹, des figurines de laraires⁴⁶² ou des peintures murales⁴⁶³. Par ailleurs, plusieurs ouvrages récents proposent une analyse générale des pratiques culturelles privées dans la région de Pompéi⁴⁶⁴. Ces travaux proposent des interprétations renouvelées, parfois divergentes entre elles⁴⁶⁵, sur la façon dont les cultes y étaient organisés. Quand la comparaison s'avère pertinente, je vais m'appuyer sur ces études afin de mettre en parallèle ces riches exemples avec les découvertes effectuées dans les villas galloises, pour en approfondir l'interprétation.

7.1.1 Les cultes domestiques

7.1.1.1 Les aménagements

Les petits sanctuaires domestiques des villas de la région de Pompéi sont bien documentés. Ils ne se distinguent d'ailleurs pas de ceux équipant les résidences urbaines, ni par leurs localisations, ni par leurs aménagements⁴⁶⁶. Ils prenaient place dans différentes parties de la maison et adoptaient des formes diverses. Les plus élaborés occupaient une pièce entièrement destinée au culte et spécialement aménagée dans ce but. Parfois, notamment dans les cuisines, ils étaient matérialisés par une simple peinture ou une niche. Aucun aménagement mural de ce type n'a été conservé dans les villas gallo-romaines. Le seul indice à notre disposition pourrait provenir du linteau du four domestique de la villa des Bruns à Bédouin (84), datée du milieu du II^{ème} siècle (Figure 183). Sa face avant portait les traces d'un décor peint. Cette décoration est considérée comme inhabituellement élaborée pour un espace de service⁴⁶⁷. L'hypothèse de l'existence d'une peinture religieuse à cet emplacement semble tout à fait envisageable.

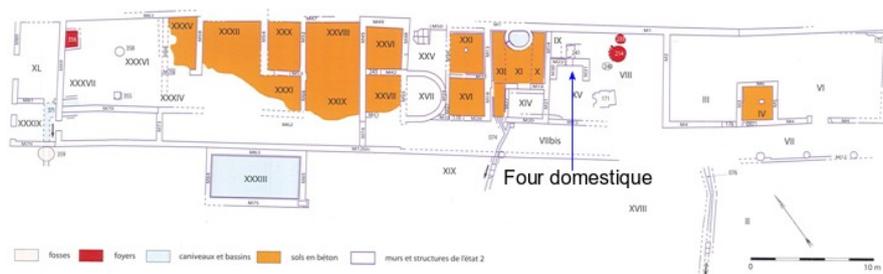


Figure 183 : Plan de la villa des Bruns à Bédouin, phase 2 (d'après Trial *et al.* 2008 p. 466)

459 Boyce 1937.

460 Bassani 2008.

461 Foss 1997.

462 Kaufmann-Heinimann 2007.

463 Fröhlich 1991 ; Huet et Wyler 2015.

464 Charles-Laforge 2007 ; Giacobello 2008 ; Laforge 2009 ; Van Andringa 2009.

465 Van Haepere 2011.

466 Laforge 2009 pp. 60-61.

467 Trial *et al.* 2008 p. 469.

Dans la région de Pompéi, plusieurs sanctuaires domestiques cohabitaient parfois dans une même maison. La multiplication de ces aménagements paraît liée à l'agrandissement des habitations. À l'origine, le laraire était situé à proximité du foyer principal, où se concentrait l'ensemble des activités. La spécialisation des pièces et la séparation des espaces de vie entre le personnel et les propriétaires ont entraîné une rupture de cette unité et la nécessité de déplacer le laraire ou de le dupliquer.

Cette évolution est perceptible, par exemple, dans la maison 9.9.6/10 de Pompéi (Figure 184). Un premier laraire (1) se situe dans une pièce de service et un second (2) dans une partie de l'habitation réservée à la réception, à savoir, entre l'entrée du *triclinium* et le jardin. La pièce cultuelle (3) occupe une place plus inhabituelle, tout au fond de ce dernier. Elle ne s'ouvre que par une petite porte qui, de plus, n'est pas dans l'axe du jardin. De modestes dimensions, elle était encombrée d'objets lors de sa destruction en 79. D'après les vestiges de foyer, Amadéo Maiuri considérait que ce lieu constituait originellement une cuisine⁴⁶⁸. Si l'on retient cette hypothèse, dans un état plus ancien de cet ensemble, cette pièce accueillait probablement les Lares de la maison. Perdant sa fonction pratique, elle a pu garder sa vocation de lieu de culte principal pour la maisonnée.

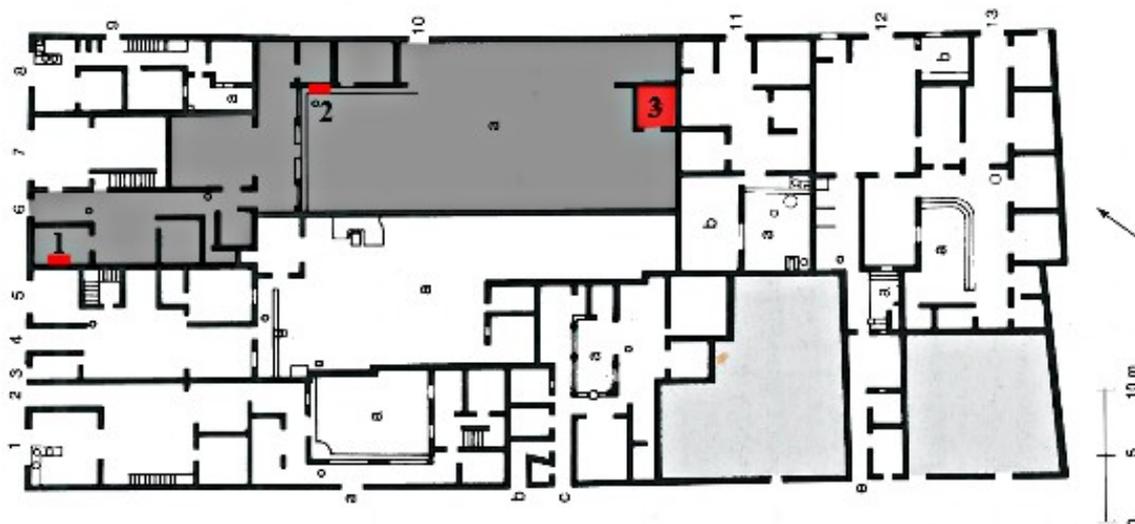


Figure 184 : Espaces cultuels de la maison 9.9.6/10 (d'après Jashemski 1993 p. 246 et Boyce 1937 n° 457, 458 et 459)

Cet exemple, qui n'est pas unique à Pompéi⁴⁶⁹, permet également d'illustrer la pérennité de certains lieux de culte domestique, malgré les réorganisations successives des espaces. À **Rodde (A6)**, une situation similaire est vraisemblable. L'aménagement implanté à l'origine à proximité immédiate de la cuisine a été maintenu après le déplacement de cette dernière et la réalisation d'importants réaménagements affectant l'ensemble du plan de la villa.

Cette double tendance, maintien des aménagements cultuels anciens à proximité du foyer initial et implantation de nouveaux sanctuaires domestiques dans des espaces plus ouverts, est bien documentée dans la villa des Mystères. Quatre équipements cultuels ou supposés tels y ont été identifiés (Figure 185). Le long du mur nord de la cour de la cuisine (n°1 Figure 185), se dresse un autel au-dessus duquel une niche rectangulaire surmontée d'un fronton en stuc a été aménagée (Figure 186). Le mur au-dessus était peint, et l'effondrement partiel de la dernière couche de plâtre laisse apparaître des fresques antérieures, peut-être d'époque pré-romaine⁴⁷⁰.

468 Maiuri 1960.

469 Van Andringa 2009 p. 229.

470 Boyce 1937 p. 97.

Certains chercheurs voient dans la multiplication des sanctuaires domestiques une séparation progressive des lieux de culte du maître et des serviteurs⁴⁷². Les espaces de représentation auraient accueilli les premiers, et les cuisines, les seconds. Pour d'autres, elle correspond à des fonctions culturelles distinctes⁴⁷³.

Plutôt qu'un dédoublement des images entre les différentes zones de l'habitation, on observe une répartition de celles-ci selon un schéma que l'on peut percevoir. Ainsi, les peintures du Génie et des Lares apparaissent essentiellement dans les cuisines et jamais dans les espaces de représentation des maisons aristocratiques⁴⁷⁴. La multiplicité des sanctuaires domestiques au sein d'une même habitation, voire d'un même espace, pourrait témoigner de la spécialisation et de la complémentarité des modes d'action des divinités protectrices du foyer⁴⁷⁵.

William Van Andringa développe à ce propos une analyse montrant qu'il serait excessif de considérer que les cuisines abritaient les lieux de culte destinés aux esclaves, et les sanctuaires principaux de l'atrium ceux réservés au maître⁴⁷⁶. La multiplication des aménagements culturels au sein des grandes demeures pourrait témoigner de la dissociation spatiale des différentes étapes du rite. Lors d'un sacrifice, l'abattage aurait pu avoir lieu dans l'atrium, la préparation dans la cuisine et la consommation dans la salle à manger, réalisant un « parcours du sacré dans la maison ». Cette itinérance avait pour conséquence de relier symboliquement entre eux tous les espaces de la maison, et à nouveau renouer avec l'unité originelle du foyer, dont les divinités domestiques assuraient la protection.

Dans tous les cas, ces espaces restaient de taille modeste et ne pouvaient accueillir que peu de participants. Certaines cérémonies se déroulaient pourtant devant une assistance relativement nombreuse. C'était notamment le cas des fêtes familiales importantes, telles que les passages à l'âge adulte, les mariages ou l'exposition des morts⁴⁷⁷. Elles étaient célébrées devant des invités extérieurs et à proximité des sanctuaires domestiques. Ainsi, ces derniers devaient être implantés dans des espaces à même d'accueillir du public, par exemple les atriums et les péristyles. C'est ce type de configuration qui a été reconnu dans les parties résidentielles des villas gallo-romaines⁴⁷⁸. De petites pièces, généralement absidés, étaient aménagés dans le prolongement d'un portique bordant une cour à péristyle, position qui assurait à la fois une bonne visibilité mais également un abri pour l'assistance.

Le besoin de visibilité fonctionnait d'ailleurs dans les deux sens. En effet, les divinités devaient également assurer un contrôle visuel sur l'ensemble des activités domestiques dont elles assuraient la réussite, mais aussi la surveillance. C'est ainsi que leurs représentations étaient parfois placées à l'entrée des celliers, ou que le coffre-fort de la maison était fréquemment installé à proximité du laraire⁴⁷⁹. Certains des aménagements présents dans les espaces de production agricole des villas, sur lesquels je reviendrai, illustrent particulièrement bien cette situation.

D'autre part, certains textes et images témoignent de pratiques culturelles célébrées à proximité d'un arbre⁴⁸⁰. À Pompéi, l'autel implanté dans le péristyle de la maison 7.6.28 n'est associé à aucune statue ou sanctuaire domestique. Il pourrait avoir été érigé près d'un « arbre sacré » dont la trace des racines est visible. À **Guichainville (L6)**, il est vraisemblable que l'ensemble des struc-

472 Foss 1997 p. 211-214 ; Laforge 2009 p. 81.

473 Giacobello 2008 p. 112 ; Van Andringa 2009 p. 236.

474 Laforge 2009 p. 78.

475 Huet et Wyler 2015 p. 200-202.

476 Van Andringa 2009 p. 238-239.

477 Huet et Wyler 2015 p. 200-202.

478 § 4.1.

479 Van Andringa 2009 p. 227 et p. 240 ; Durand et Van Andringa 2021 p. 89.

480 *Ibid.* p. 133-134.

tures du sanctuaire aient été organisées autour de l'emplacement d'un important chablis⁴⁸¹. Cependant, cette proximité ne suffit généralement pas à établir qu'un arbre constituait le support du culte⁴⁸². Souvent, ces végétaux ne fournissaient qu'un environnement arboré propice à honorer la divinité, comme en témoigne une inscription découverte à Lyon⁴⁸³. La mosaïque de St-Romain-en-Gal, associant une colonne cultuelle et un arbre, pourrait en fournir un autre exemple (Figure 170).

7.1.1.2 le mobilier cultuel

Dans les villas gallo-romaines, de très nombreuses figurines ont été mises au jour⁴⁸⁴. À Pompéi, elles n'ont pas été découvertes en très grande quantité. Parmi les 500 sanctuaires domestiques recensés par George K. Boyce, seuls 27 ont livré du mobilier⁴⁸⁵. Ce faible ratio peut s'expliquer par différents pillages et par le fait que les figurines ont pu être emportées par les habitants en fuite, lors de l'éruption du Vésuve en 79⁴⁸⁶. Nous savons par ailleurs que, suite au séisme de 62, de nombreuses maisons n'étaient plus habitées⁴⁸⁷.

À Pompéi, parmi les 117 figurines en bronze dont le sujet a été identifié, 23 représentent un Lare⁴⁸⁸. Une dizaine d'exemplaires de ces divinités ont été découverts dans les provinces nord-occidentales de l'empire⁴⁸⁹. Or, il est à noter qu'aucune des 65 figurines en bronze mises au jour dans les villas de Gaule et de Germanie n'est un Lare. La seule référence à l'un d'entre-eux apparaît sur l'inscription d'une plaquette votive⁴⁹⁰. Les ensembles de figurines métalliques découverts dans les villas de la région de Pompéi n'accueillaient d'ailleurs pas non plus de Lares⁴⁹¹. Le groupe de figurines de **Vallon (Gs17)**, considéré comme complet, n'en compte pas non plus. Cette absence peut s'expliquer par le fait que les centres domaniaux ne constituaient pas la résidence principale du propriétaire, celle qui traditionnellement accueillait les Lares familiaux⁴⁹². Columelle note pourtant que les repas du personnel de la villa devaient se tenir à proximité des Lares du maître et Caton exhorte la femme de l'indentant à prier les Lares familiaux les jours de fête⁴⁹³. Il est cependant probable que ces divinités, autant attachées à la famille qu'à la maison⁴⁹⁴, étaient enlevées lorsque le propriétaire cédait son bien immobilier.

D'autre part, le tableau suivant montre que ce sont essentiellement les mêmes dieux et déesses qui sont le plus fréquemment représentés dans la région de Pompéi et dans les provinces nord-occidentales. Dans ces dernières, on constate malgré tout une présence plus importante de Mercure.

481 § 2.4.5.6.

482 Hunt 2016 p. 266.

483 « Deo Silvano/Aug(usto)/Tib(erius) Cl(audius) [C]hres-/tus clavic(ularius)/carc(eris) p(ublici) Lug(uduni)/aram et sig-/num inter/duos arbo-/res cum ae-/dicula ex vo-/to posuit » (*CIL* XIII1780).

484 § 6.1.1.

485 Boyce 1937.

486 Laforge 2009 p. 80.

487 Kaufmann-Heinimann 2007 p. 151.

488 Laforge 2009 p. 88.

489 Kaufmann-Heinimann 1998 p. 163.

490 Dans la villa de **Pontaix N26** (*CIL*, XII 1564).

491 La villa de Fondo d'Acunzo à Boscoreale (Figure 197), la villa de Fondo Imperiali à Boscoreale et la villa de Fondo aconfora à Scafati : d'après Kaufmann-Heinimann 2007.

492 Durand et Van Andringa 2021 p. 90.

493 Columelle, *De l'agriculture* XII.1.19 ; Caton, *De l'agriculture* 143.

494 Charles-Laforge 2019 p. 180.

Figurines métalliques			
Divinité	Pompéi*	Sanctuaires domestiques des provinces de Gaule, Germanie, Rhétie et Norique ⁴⁹⁵	Villas de Gaule et de Germanie (42 figurines)
Mercure	13%	30 %	31 %
Minerve	11 %	7 %	5 %
Vénus	11 %	5 %	12 %
Jupiter	8 %	8 %	5 %
Apollon	< 5 %	5 %	12 %
Hercule	< 5 %	< 5 %	7 %
Mars	< 5 %	7 %	< 5 %
Autres divinités attestées dans les trois types de contextes	Harpocrate, Fortuna, Isis, Diane, Bacchus		

* Pourcentages établis par rapport au total des figurines représentant une divinité identifiée, autre qu'un Lare ou un Génie.

Les figurines en terre cuite, très nombreuses dans les villas gallo-romaines, constituent la forme la plus courante de vestiges culturels identifiés en fouille⁴⁹⁶. Elles relèvent souvent de types iconographiques régionaux, comme par exemple celui des nourrices assises et des Vénus à gaine. Ces objets étaient notamment produits dans l'Allier, mais aussi dans des ateliers locaux qui utilisaient parfois la technique du surmoulage⁴⁹⁷.

Les sujets représentés par les figurines en terre cuite diffèrent assez largement de ceux en métal. Les images féminines sont très majoritaires et la distinction entre êtres vivants et divinités n'est pas aisée à établir. Ces représentations anthropomorphes et zoomorphes matérialisant la cohabitation paisible entre les différentes entités peuplant la maison. Certaines pourraient posséder une valeur allégorique. C'est ainsi, par exemple, que Jacques Santrot interprète la présence du chien et du porc dans le sanctuaire de Rezé. Le premier symboliserait la vigilance protectrice et le second, la provende et la richesse⁴⁹⁸. Cependant, ils pourraient tout aussi bien figurer, pour l'un, l'animal de compagnie de la maison et pour l'autre, une victime sacrificielle. Des porcs étaient en effet fréquemment offerts aux Lares, comme en témoignent les peintures des laraires de Pompéi. Le même type de questions se pose pour les représentations de bovins⁴⁹⁹. Que l'animal figuré ait réellement existé ou non n'en change d'ailleurs pas fondamentalement pas la valeur symbolique. Sa présence au sein du sanctuaire domestique matérialisait la bienveillance divine s'étendant à tous les êtres vivants et toutes les activités de la villa.

495 D'après Kaufmann-Heinimann 1998 p. 163.

496 § 6.1.1.1.

497 Par exemple, l'atelier de Rezé (Pirault et Huet 2001 p. 160).

498 Santrot 1993 p. 282.

499 § 6.1.1.2.

Les nourrices assises, images de déesses nourricières ou de matrones, célébraient très vraisemblablement la maternité. Plus généralement, les figurines en terre cuite féminines, par leurs attributs, mettaient à l'honneur la fécondité et l'abondance matérielle. Le plus souvent, la tenue des personnages, leur attitude et leurs accessoires renvoient à des contextes domestiques et sereins, comme on en retrouve par exemple sur des reliefs funéraires (Figure 188.a et Figure 189). L'image suivante (Figure 188) montre également que les sièges à haut dossier en osier tressé, sur lesquels les nourrices en terre cuite sont traditionnellement assises, évoquent davantage un fauteuil qu'un trône.

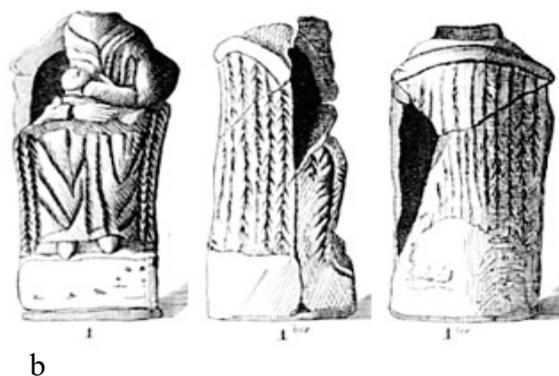


Figure 188 : Relief d'un monument funéraire de Gaule Belgique et dessins d'une figurine découverte dans la villa de **Carnac** (Edmondson 2011 p. 357 ; Miln 1877 D pl. V)



Figure 189 : Relief funéraire du IIème siècle, découvert à Rome (cl. Staatliche Kunstsammlungen Dresden)



Figure 190 : figurines en terre cuite découvertes à Pompéi et à **Leudersdorf** (Kaufmann-Heinmann 1998 p. 212 ; Henrich 2006 pl. 58)

Il existe, en Gaule comme ailleurs, d'autres types de figurines en terre cuite représentant une image paisible de mère tenant un bébé dans ses bras (Figure 190). De même, lorsqu'un enfant est représenté seul, il adopte également une attitude familière. Nous en connaissons essentiellement trois types iconographiques : le *risus* (tête de petit enfant chauve, riant), le *cucullatus* (enfant vêtu d'un manteau à capuche) et le tireur d'épine (enfant assis, retirant une épine de son pied). Ces trois modes de représentation sont présents sur des sites de villas gallo-romaines (Figure 145 et Figure 191). Il est possible que ces images évoquent différents âges de l'enfance, les *cucullati* figurant vraisemblablement des adolescents⁵⁰⁰. Dans certains cas, c'est une famille entière qui était représentée. Selon Jean Krier, cela pourrait être le cas du fragment découvert dans la villa d'**Echternach (B22)**⁵⁰¹ (Figure 192).



Figure 191 : Figurines en terre cuite découvertes à **Novy-Chevrière** et **Creissels** (Gestreau 2006 p. 41 ; Talvas 2007 vol. 3 p. 122)



Figure 192 : Fragment de figurine découverte à **Echternach** et figurine découverte à proximité de Mayence (d'après Krier 2016 p. 68)

500 Antal 2016 p. 6.

501 Krier 2016.

Les très nombreuses Vénus anadyomènes sont présentes dans la plupart des espaces culturels de la Gaule du Nord, y compris dans ceux qui ne sont pas consacrés principalement à cette déesse. Leur fonction paraît similaire à celle des autres représentations féminines en terre cuite. Elles partagent la même aire de distribution et souvent les mêmes contextes que les nourrices assises (Figure 156).

Il serait tentant d'associer de façon systématique ces différentes formes de petites offrandes à certains moments particuliers de la vie familiale. Les Vénus commémoreraient les mariages et les nourrices assises, les naissances. D'un point de vue strictement statistique, nous aboutirions alors à environ deux mariages pour une naissance et la proportion de jumeaux serait particulièrement élevée. Il est plus vraisemblable que chacun de ces types de figurines possédait un spectre d'utilisation plus large. Les Vénus renvoyaient certainement d'une façon générale au monde des jeunes filles et peut-être aux différentes étapes, symboliques et sociales, qu'elles franchissaient depuis leur enfance jusqu'à l'âge adulte⁵⁰². Enfin, les modes de production et de diffusion de ces petits objets faisaient que le dévot n'avait à sa disposition que quelques modèles, parmi lesquels il choisissait celui qui apparaissait le plus approprié à la situation.

Les figurines en pierre ou en bois, de fabrication locale, reprenaient la plupart du temps les mêmes grands types iconographiques, avec plus ou moins de liberté et d'habileté (Figure 193). Les personnages féminins assis sont dotés des mêmes attributs que ceux réalisés en terre cuite. Dans nos exemples (Figure 194), il s'agit d'un fruit, d'un chien et d'une corne d'abondance. Les images de facture modeste, ou anciennes, pouvaient se voir attribuer un surcroît de valeur symbolique. Elles permettaient notamment d'associer la piété envers les divinités du foyer à celle due aux aïeux⁵⁰³.



Figure 193 : Figurine en pierre découverte à Rezé (44) et figurine en bois découverte au Bernard (85) (Santrot 1993 p. 290 ; Baudry et Ballerau 1873 p. 180)

502 Antal 2016 p. 4.

503 « Ah ! Protégez moi, Lares de mes pères : c'est vous aussi qui m'avez nourri, lorsque, petit enfant, je courais à vos pieds. Et ne rougissez pas d'être taillés dans un vieux tronc : ainsi vous habitâtes l'antique demeure de mon aïeul. » Tibulle, *Élégies* I.10.15-21 (Ponchont 1967).



Figure 194 : Figurines en pierre découvertes à **Grimault, Jonzac** et **Crissier** (Martin 1960 fig. 33 ; cl. Karine Robin ; Rapin 1982 fig. 9)

Ainsi, les nombreuses figurines en terre cuite et en pierre découvertes en Gaule témoignent de pratiques individuelles répétées, s’inscrivant dans le cadre communautaire. Une fois consacrées, avec le temps, elles prenaient certainement une valeur générique. La longue période de fréquentation des sanctuaires domestiques des villas entraînait une accumulation de ces petits objets de culte. Leur profusion matérialisait l’existence d’une communauté stable, prospère et pieuse, reconnaissante envers les divinités du foyer.

7.1.2 Les acteurs du culte

Les peintures murales de Pompéi confirment le rôle central que jouait le *pater familias* dans l’exécution des rituels domestiques. Il y apparaît fréquemment (lui ou son Génie) encadré par les Lares, comme l’officiant principal, accompagné des membres de la *familia*. (Figure 195 et Figure 196).

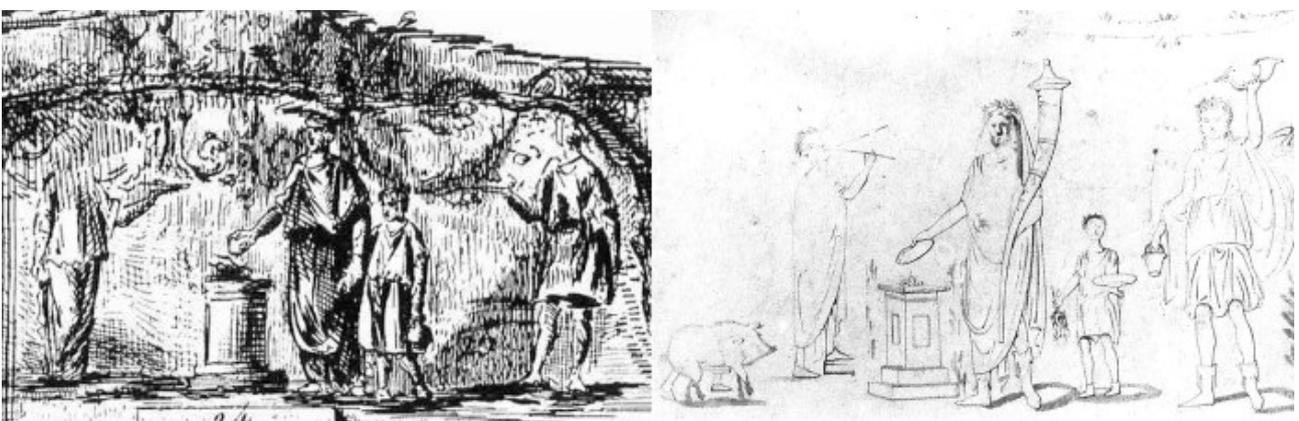


Figure 195 : dessins de peintures de laraires de Pompéi (d’après Frölich 1991 pl. 37 et pl. 44)



Figure 196 : Peinture du laraire de la cuisine de maison 1.8.2 de Pompéi

Dans certains cas, le maître de maison était représenté par une figurine placée aux côtés des dieux Pénates (Figure 197). Un exemplaire de ce type a été découvert à **Plassac (A30)** (Figure 198).



Figure 197 : Figurines découvertes dans la villa de Fondo d'Acunzo de Boscoreale (à gauche, le *pater familias*) (d'après Kaufmann-Heinimann 1998 p. 210)

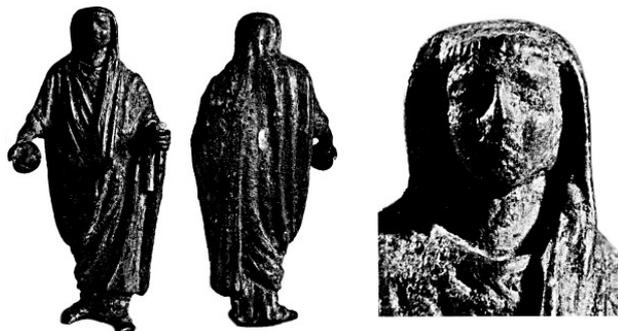


Figure 198 : Figurine en bronze découverte dans la villa de **Plassac** (Coupry 1965 p. 420)

Le rôle des esclaves et des affranchis ne se limitait pas toujours à celui de simples spectateurs ou d'assistants. Ils possédaient des responsabilités dans l'organisation du culte familial. La charge de *magister larum* est par exemple attestée à plusieurs reprises à Pompéi⁵⁰⁴. Dans les grandes maisons, il existait même des associations hiérarchisées chargées du culte des dieux du foyer⁵⁰⁵.

504 Laforge 2009 p. 114.

505 *Ibid.* p. 107.

À **Avenches (Gs1)**, nous connaissons un équipement cultuel dédié par un esclave du propriétaire⁵⁰⁶. Il s'agit de la colonne consacrée à Neptune et Silvain. Par cette initiative, cette personne, qui a probablement supervisé le chantier du canal, montre son implication dans la réalisation de cet équipement essentiel aux activités du domaine. Dans l'une de ses épigrammes, Martial indique qu'un des autels de son domaine a été construit par son *vilicus*⁵⁰⁷. Les serviteurs de la maison prenaient donc part aux activités cultuelles, soit en dédiant eux même des objets, soit en rendant hommage aux dieux Pénates par des offrandes. Ils pouvaient également leur consacrer des vœux, comme en témoigne un graffiti découvert à Pompéi et rédigé par un esclave⁵⁰⁸. Ces demandes résultaient de démarches individuelles mais s'inscrivaient dans le cadre des pratiques cultuelles domestiques. Les Lares pouvaient recevoir de la nourriture en guise d'ex-voto⁵⁰⁹ ou des objets de plus grande valeur, comme le suggère la plaquette découverte à **Pontaix (N26)**. Certains événements de la vie familiale donnaient également lieu à des offrandes destinées au Lares. William Van Andringa rappelle un texte de Varron mentionnant la monnaie qu'une mariée leur concédait, lors de l'entrée dans la maison⁵¹⁰.

7.1.3 Les cultes liés aux activités agricoles

Les espaces de production agricole des villas bénéficiaient également de patronages divins. Ceux des petites villas viticoles de la région de Pompéi étaient placés sous la protection de Bacchus. Dans la villa Regina à Boscoreale, deux aménagements cultuels liés à la production du vin ont été identifiés (Figure 199).

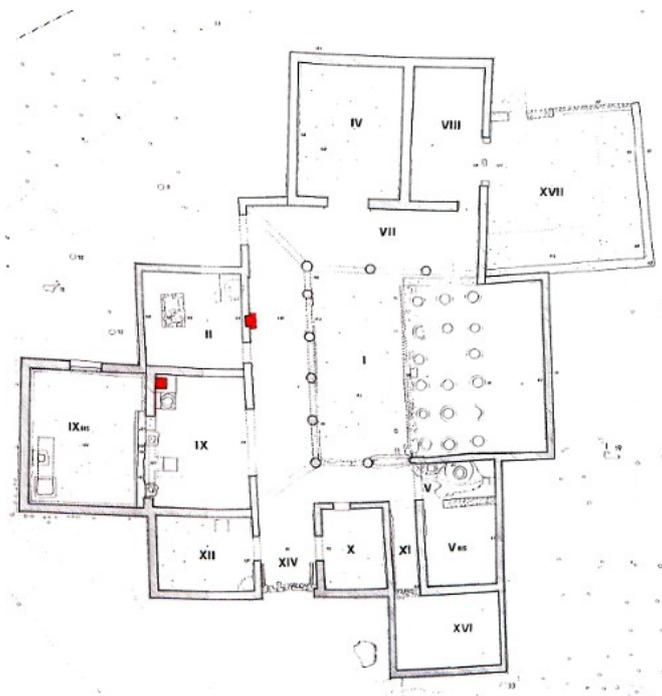


Figure 199 : Localisation des aménagements cultuels de la villa Regina (d'après De Caro 1994 plan B)

506 § 3.2.

507 Martial, *Épigrammes* X 92.

508 Van Andringa 2009 p. 249.

509 Tibulle, *Élégies* I.X 20.

510 Van Andringa 2009 p. 247-248.

Dans la salle du pressoir (Espace IX), un autel est situé à proximité de la grande jarre qui accueillait le moût issu du pressurage du raisin (Figure 200). Une peinture représentant très certainement Bacchus est visible au-dessus du récipient⁵¹¹ (Figure 201). Le second aménagement cultuel de cet établissement, également dédié à Bacchus, est une niche encadrée par des pilastres et un fronton (Figure 202). Elle se situe dans le portique nord, à une hauteur de 1,3 m. Elle fait face au cellier à vin installé dans la cour (Figure 199 et Figure 202).

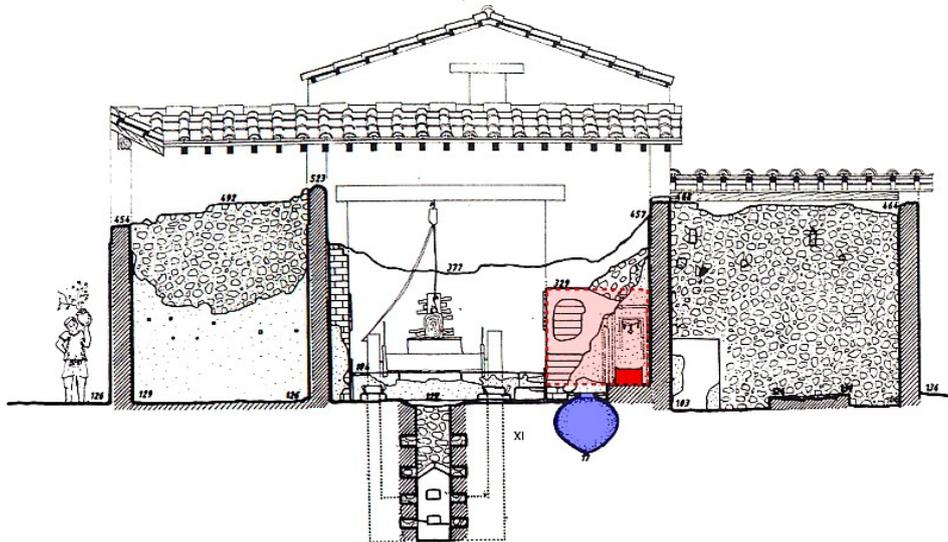


Figure 200 : Vue en coupe du pressoir de la villa Regina, où sont coloriés l'autel, la peinture murale et la jarre de réception du moût (d'après De Caro 1994 p. 38)



Figure 201 : Aménagement cultuel dans le pressoir de la villa Regina (De Caro 1994 pl. 3)

⁵¹¹ De Caro 1994 p. 41.



Figure 202 : Niche et statuette découverte à l'intérieur, villa Regina (De Caro 1994 pl. 12)

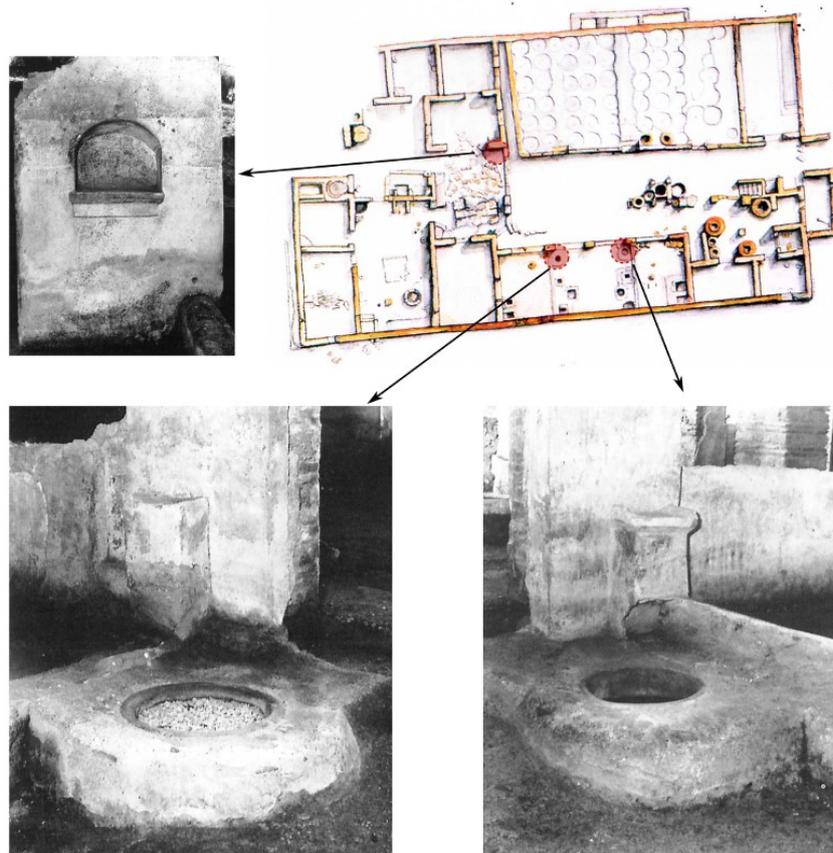


Figure 203 : Plan de la villa de N. Popidus Narcissus Maiorus, réceptacles du moût de raisin surmontés chacun d'un autel (d'après de Spagnolis 2002)

La statuette représentant une tête de satyre est vraisemblablement un élément décoratif de jardin, remployé ici⁵¹². Cet aménagement semble complémentaire à celui du pressoir. Le satyre est associé à Bacchus. Par son positionnement, « le dieu pouvait surveiller le cellier à vin installé dans la cour de la ferme »⁵¹³. Ainsi, les deux étapes essentielles de la fabrication du vin, le pressurage et la vinification, étaient placées sous le contrôle du dieu Bacchus.

512 De Caro 1994 p. 85

513 Van Andringa 2009 p. 310

Nous observons une disposition similaire dans la villa de N. Popidus Narcissus Maiorus, située à trois kilomètres à l'ouest de Pompéi. Dans cette petite unité viticole, une niche est disposée dans un espace central, sur lequel s'ouvrent la plupart des pièces. Deux *dolia*, disposés de part et d'autre du pressoir, sont destinés à recevoir le moût de raisin. Chacun est surmonté d'un petit autel maçonné (Figure 203).

Dans la villa de N. Popidus Florus à Boscoreale, une petite niche murale, encadrée par des colonnettes et munie d'un fronton, surmonte également le réceptacle à moût⁵¹⁴ (Figure 204). Deux plaques votives en marbre, installées aux frontons des portiques, indiquent le nom du propriétaire, ainsi que les divinités auxquelles elles sont dédiées. Il s'agit, d'une part de Jupiter (I.O.M), et d'autre part de la triade Vénus-Liber-Hercule, qui est fréquemment invoquée pour protéger les activités commerciales. Ici, comme dans la villa Régina, les plaques font face à la partie de la cour accueillant les *dolia*.

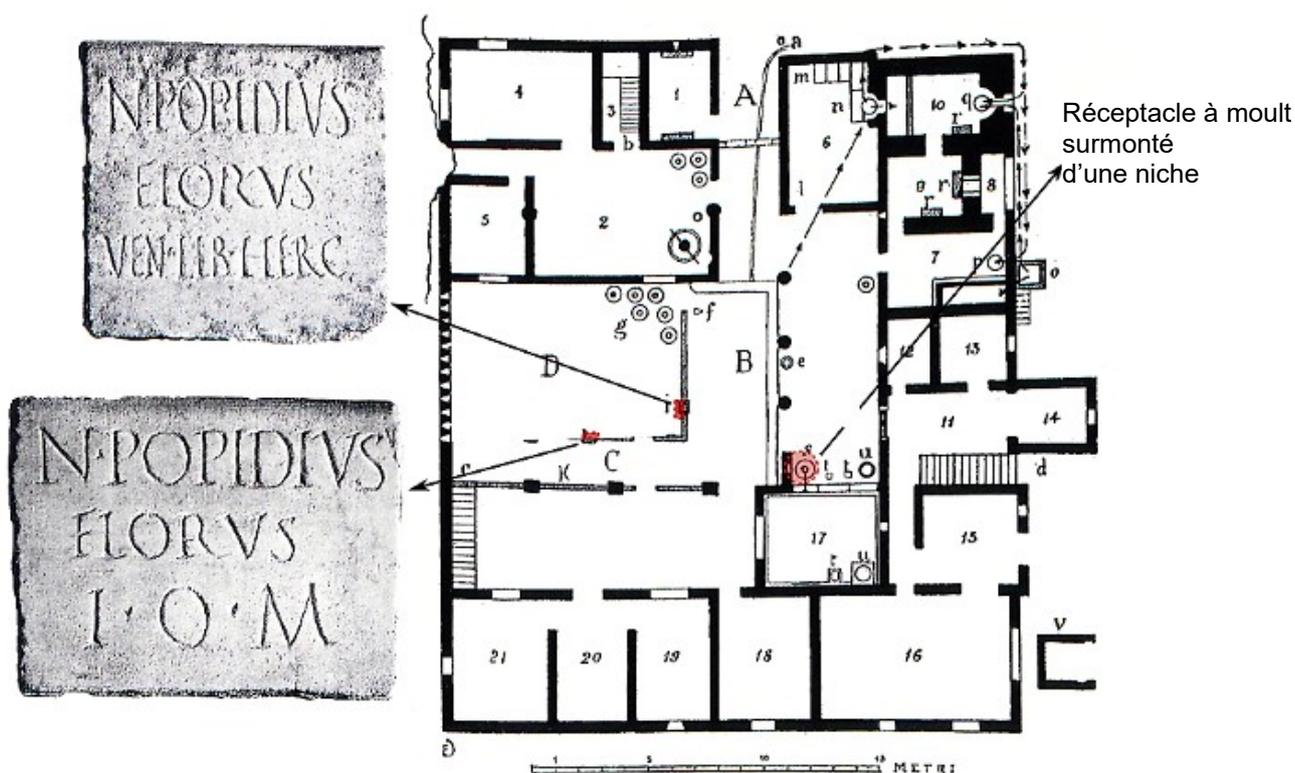


Figure 204 : Plan de la villa de N. Popidus Florus et emplacements des aménagements culturels (d'après García y García 2017)

La villa de Fondo Zurlo nous fournit un autre exemple de la présence de Bacchus dans un espace de production vinicole. Il est peint, accompagné de Silène, sur un pilastre, à l'intérieur du pressoir (Figure 205). Dans cet établissement agricole, il existait également deux autres aménagements culturels : une pièce occupant la partie sud-est du bâtiment et une niche s'ouvrant sur le péristyle, face au cellier à vin. À l'intérieur de cette dernière étaient représentés un Lare, un Génie et un joueur de flûte.

514 García y García 2017 p.398

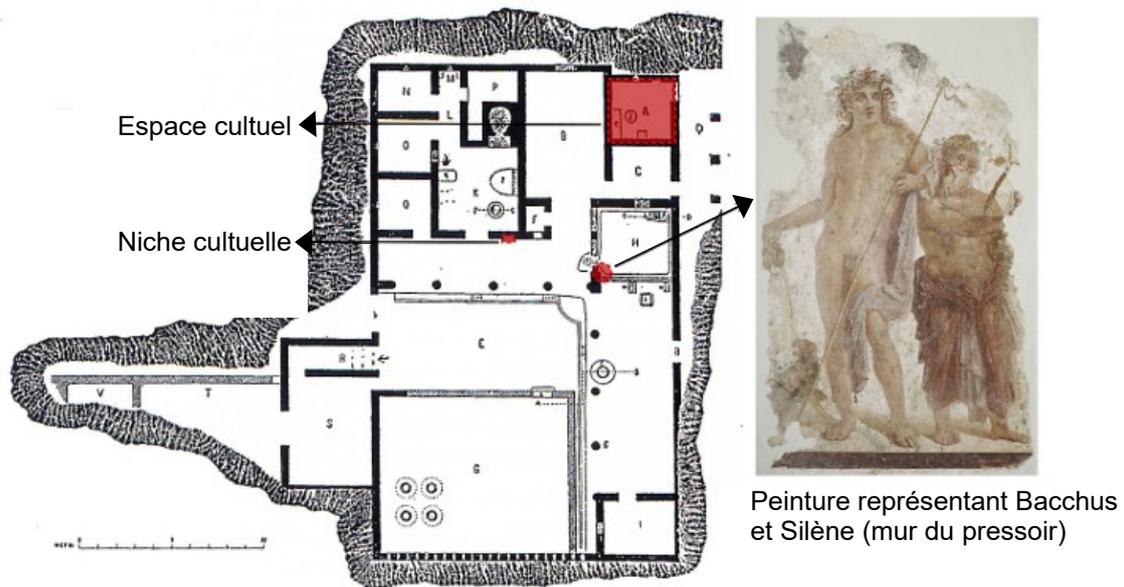


Figure 205 : Plan de la villa de Fondo Zurlo et emplacements des aménagements culturels (d'après Garcia y Garcia 2017 et Bassani 2008 p. 211)

Une situation comparable est à signaler en Navarre. Le chai de la villa de *Las Musas* à Arellano accueillait un édicule en pierre adossé au mur oriental (Figure 206). Il a été interprété comme un laraire, suivant la supposition que ce vaste espace aurait également pu servir de lieu de réunion pour les habitants du domaine⁵¹⁵. Il me semble plus logique de considérer que cet équipement culturel, comme dans les exemples précédents, était directement lié à la production vinicole.

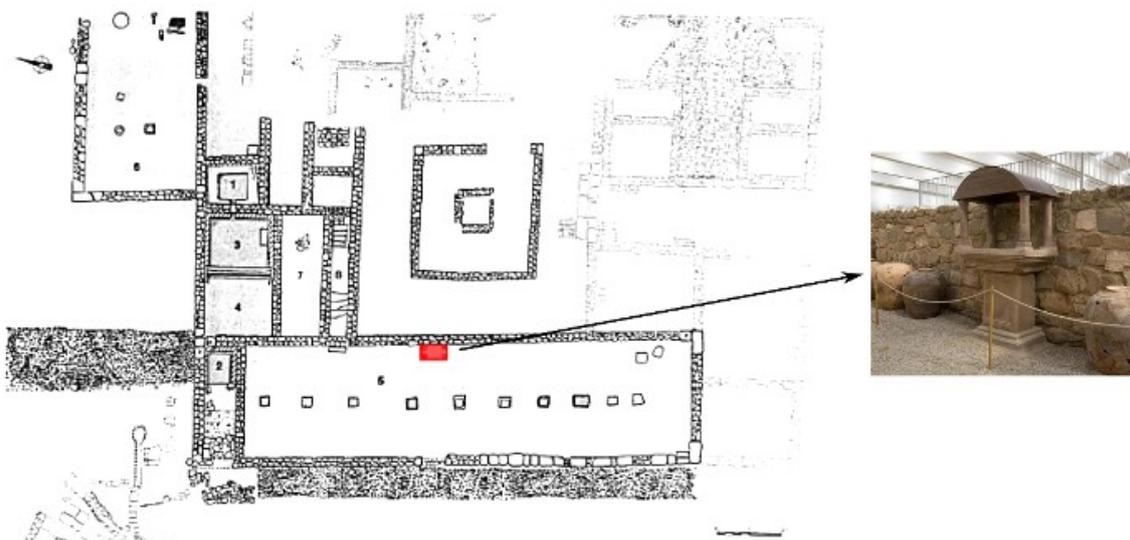


Figure 206 : Aménagement culturel du chai de la villa d'Arellano (d'après Mezquíriz 2004 p. 136)

Des aménagements culturels associés à une production agricole sont également attestées en Gaule. À **La-Cadière-d'Azur (N2)**, un autel a été découvert dans la couche d'effondrement d'une pièce contiguë au pressoir. Il était vraisemblablement installé sur le massif maçonné, adossé au mur est. Comme je l'illustre sur le plan suivant, les bassins de réception du moût étaient visibles depuis cet aménagement (Figure 207). L'espace qui l'accueillait ne communiquait pas avec la cour centrale

⁵¹⁵ Mezquíriz 2004 p. 138.

de la villa mais s'ouvrait sur une cour secondaire, utilisée pour les activités viticoles. De cette position « stratégique », la divinité occupant ce petit sanctuaire pouvait assurer sa fonction de protection et de surveillance du pressoir, mais aussi de l'entrée du chai, comme dans la villa Regina.



Figure 207 : Représentation de l'espace visible (en vert) depuis le probable aménagement culturel (en rouge) de la villa de **La Cadière** (d'après Borréani et Laurier 2010 p. 31)

Le dépôt faunique découvert dans l'établissement oléicole de **La Garde (N3)** constitue le témoignage d'un rituel lié à l'installation du pressoir. La carcasse d'un jeune porc a été déposée sous le sol, à l'endroit précis où l'huile d'olive était recueillie (Figure 208).

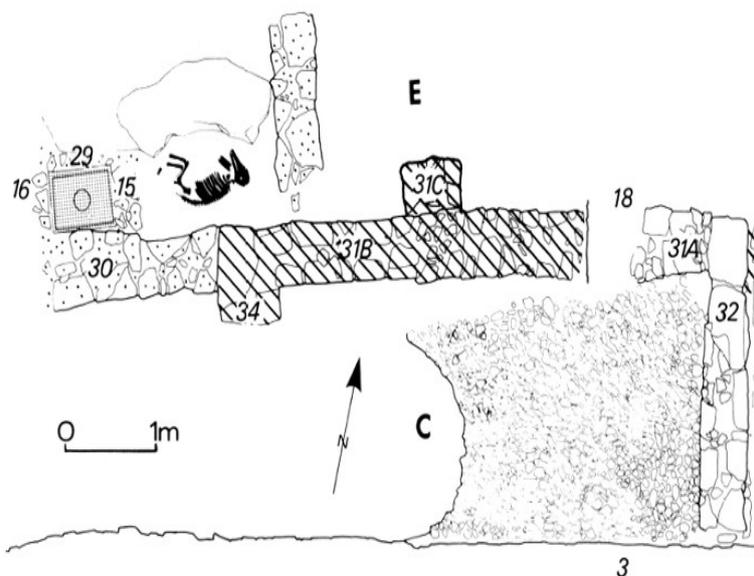


Figure 208 : Plan du dépôt faunique de l'établissement gallo-romain précoce de **La Garde** (d'après Brun *et al.* 1989 p. 108)

7.1.4 La protection des espaces

Certains types de dispositifs culturels semblent plus spécifiquement liés à la protection des structures bâties qui les accueillent. Il s'agit notamment des petits dépôts scellés dans des murs et des sols⁵¹⁶. Paradoxalement, ceux-ci sont plus abondamment documentés dans les contextes gallo-romains que campaniens. En effet, les archéologues y ont plus fréquemment accès aux parties internes des structures construites. Pour cette raison, dans la région de Pompéi, la présence des dépôts scellés est très certainement sous-estimée⁵¹⁷.

Les dépôts céramiques matérialisant des limites parcellaires nous offrent d'autres exemples de dispositifs destinés à la protection de l'espace domanial. Ce type de bornage est documenté à la fois par des sources antiques et par des découvertes archéologiques, notamment en Narbonnaise, en Île-de-France et en Picardie⁵¹⁸. Il s'agit *a priori* d'aménagements fonctionnels, décrits par exemple par le gromaticien Siculus Flaccus⁵¹⁹. Dans certaines régions, des récipients en terre cuite servaient de bornes entre des propriétés, ou étaient enfouis sous un bloc possédant la même fonction. Lors de leur mise en place, c'est-à-dire quand les propriétaires établissaient les limites de leurs domaines, ils pouvaient effectuer un sacrifice au dieu Terme dans la fosse d'implantation de la pierre⁵²⁰. Les restes du foyer sacrificiel servaient alors de base symbolique mais aussi matérielle à l'aménagement⁵²¹.

Un propriétaire pouvait engager une action légale envers un voisin qui aurait déplacé les bornes à son profit. Cependant, la procédure pouvait s'avérer longue, coûteuse et le résultat restait incertain⁵²². L'action du dieu Terme promettait en revanche une riposte immédiate, sous la forme d'immenses malheurs s'abattant sur le contrevenant⁵²³. Certains propriétaires, comme à **Flavin (A21)**, n'hésitaient pas à compléter ces dispositifs par le dépôt de tablettes de défexion visant également à écarter les intrus⁵²⁴. Ces bornes étaient régulièrement honorées par des sacrifices et des banquets⁵²⁵. Ceux-ci, comme les autres fêtes rurales, permettaient également de renforcer le lien social entre les habitants d'un même domaine et entre les propriétaires voisins. Ces bornes constituaient les marqueurs matériels et symboliques d'un ordre juridique et divin, nécessaire à la bonne marche du monde et au respect de la propriété privée.

Plus généralement, tout aménagement possédait une valeur symbolique, déductible de sa fonction, et pouvait de ce fait être placé explicitement ou implicitement sous la protection d'une divinité⁵²⁶. Cela se traduisait parfois par la présence d'une représentation de cette dernière, d'une inscription, ou d'un dépôt consacré.

516 § 5.3.

517 Dessales *et al.* 2018 p. 342.

518 Vidal et Petitot 2003 ; Pissot *et al.* 2013.

519 Siculus Flaccus, *La condition des terres*.

520 *Ibid.* 59.

521 « Une fois toutes les offrandes consommées par le feu, ils plaçaient les pierres sur les restes incandescents et ils les calaient avec le plus grand soin. » *ibid.* 60 (Clavel-Lévêque *et al.* 1993).

522 « Si un voisin indélicat a détéré la borne sacrée qui marque la limite du domaine de mes pères et que j'honore chaque année d'une offrande de bouillie et de galette pour s'approprier mon champ ou ma combe, [...] il me faudra attendre comme tout le monde l'ouverture de la session judiciaire ordinaire, et encore à mon tour venu, subir mille avanies, mille retards » Juvénal, *Satires* XVI 35-44 (Sers 2002).

523 « La sacralisation, grâce à *Terminus*, des *limites* inscrit le bornage et les procédés de limitation dans la sphère culturelle avant d'être un problème de droit. » Gonzales 2006 p. 67.

524 § 6.4.2.

525 Plutarque, *Numa* XVI 1-2 ; Ovide, *Les Fastes* II 635-666 ; Juvénal, *Satires* XVI 16-39.

526 Augustin se moque des « païens » associant une divinité différente à chaque aménagement : « On ne prépose à sa maison qu'un seul portier : comme c'est un homme il suffit amplement. Eux, ils assignaient la fonction à trois dieux : Forculus aux "battants", Cardea aux "gongs", Limentinus au "seuil". », Augustin, *La cité de Dieu* IV 8 (Jerphagnon 2000).

Les colonnes cultuelles, très fréquentes dans le nord-est de la Gaule et en Germanie, constituaient des aménagements spectaculaires qui assuraient la protection et le contrôle des espaces environnants⁵²⁷. Elles étaient parfois entourées d'un enclos qui accueillait des pratiques cultuelles régulières. Particulièrement visibles et richement décorées, elles possédaient également une fonction ostentatoire dans un contexte marqué par l'émulation et la concurrence entre les différents domaines. Ces colonnes étaient dressées pour être vues, mais, suivant la logique qui vient d'être évoquée, elles assuraient également une large vision à la divinité principale (le plus souvent Jupiter) figurée sous forme de statue sommitale. Le fût et le socle accueillait d'autres représentations divines, notamment Junon et Minerve, qui complétaient la triade capitoline. On retrouve, à une échelle différente, la même volonté que pour les laraires de proposer une vision ordonnée et hiérarchisée du monde, ici, placé sous l'autorité du maître du panthéon romain. Celui-ci était le garant de l'harmonie divine et terrestre, et certainement, plus prosaïquement, des bonnes conditions météorologiques.

Ainsi, il existait dans les villas une très grande diversité d'aménagements et de dispositifs de protection, adaptés à tous les types d'activités et d'espaces. Ils prenaient des formes très différentes, parfois monumentales, parfois réduites à un unique objet non visible. Ensemble, ils formaient un « maillage protecteur étroit »⁵²⁸ nécessaire à assurer les garanties divines nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

De cette très grande variété, il ressort que chaque propriétaire jouissait d'une très grande liberté d'initiative tant pour la mise en place des aménagements cultuels au sein de son domaine que pour l'organisation et la réalisation des pratiques rituelles. Chacun construisait une topographie rituelle unique et personnalisée pour sa maison⁵²⁹.

Valérie Huet et Stéphanie Wyler nous rappellent, qu'en outre, cet environnement pouvait être modulé au gré des circonstances⁵³⁰. Les figurines, par exemple, étaient déplacées, rangées ou présentées en différents endroits, suivant des moments festifs particuliers. Elles pouvaient faire l'objet de plusieurs types d'assemblages, au sein d'un lairair, mais aussi entre les différents sanctuaires d'une même maison⁵³¹. Les auteurs romains que je vais maintenant évoquer nous éclairent en partie sur les enjeux pratiques et symboliques qui sous-tendaient ces choix.

527 § 3.

528 Van Andringa 2009 p. 261.

529 Foss 1997 p. 197.

530 Huet et Wyler 2015 p. 202.

531 *Ibid.* p. 197.

7.2 Les auteurs romains décrivant les pratiques culturelles au sein des villas

Les textes antiques auxquels je vais me référer décrivent des contextes italiens de la fin de la république et du début de l'Empire. Ils s'inscrivent donc dans un cadre géographique et chronologique différent de celui de notre étude. Ils possèdent cependant un intérêt majeur pour notre connaissance des pratiques culturelles privées. Ils décrivent notamment le déroulement de certaines séquences rituelles qui n'ont pas laissé de témoignages archéologiques et mentionnent l'existence de différents types d'aménagements ou dispositifs qui ne nous sont que rarement parvenus.

En outre, et c'est peut-être le plus important, ils nous permettent d'accéder à un niveau supérieur d'interprétation, notamment quand ils exposent les finalités de ces pratiques. C'est particulièrement le cas pour les auteurs qui, décrivant leurs propres domaines, évoquent, au-delà d'un cadre général, leurs façons personnelles de manifester leur piété à l'intérieur de leur villa

7.2.1 Les agronomes : du bon usage des pratiques culturelles

Les traités d'agronomie forment un ensemble de recueils traditionnellement regroupés sous le titre *de re rustica*. Ils se composent de textes datés du II^e siècle av. J.-C. au V^e siècle ap. J.-C. et sont attribués à des auteurs romains, grands propriétaires terriens. Ceux-ci y décrivent les connaissances de leur temps concernant les différentes techniques agricoles et les modes d'administration des domaines ruraux. J'ai exclu de ce corpus le texte de Palladius, qui est un auteur de l'Antiquité tardive. J'ai ainsi retenu les ouvrages suivants, que je désignerai par les titres en français issus des traductions sur lesquelles je me suis appuyé⁵³² :

- *De l'agriculture* de Caton, daté du milieu du II^e siècle av.-J.C.⁵³³
- *Économie rurale* de Varron, daté du milieu du I^{er} siècle av. J.-C.⁵³⁴
- *De l'agriculture* de Columelle, daté du milieu du I^{er} siècle ap. J.-C.⁵³⁵

J'ai choisi d'y adjoindre Les *Géorgiques* de Virgile, qui est une œuvre poétique à portée didactique, contenant de nombreuses indications sur les techniques agricoles⁵³⁶. Plusieurs travaux et articles récents analysant la dimension culturelle de ces textes ont servi de support à ma réflexion⁵³⁷.

Sous des formes diverses, ces ouvrages ont pour point commun de proposer un ensemble de prescriptions contribuant à la réussite d'une exploitation agricole. Les références religieuses apparaissent essentiellement sous la forme d'invocations et de récits mythologiques, souvent à portée étiologique. D'une manière générale, les prescriptions rituelles concrètes ou les interdits figurant dans ces traités sont mentionnés parmi les autres recommandations concernant les bonnes pratiques agricoles, ils ne font jamais l'objet de chapitres spécifiques.

532 Les numérotations des chapitres utilisées sont celles de ces ouvrages.

533 Goujard 1975.

534 Heurgon 1978.

535 Saint-Denis 1969.

536 Michel, Dion, Heuzé 1997.

537 Notamment Kolendo 1994 ; Scheid 2005 (chapitre V) ; Zannier 2007 ; Lhommé et Huet 2011 ; Wyler 2014.

7.2.1.1 La nécessaire implication de toute la *familia* dans l'exercice des cultes

Le *pater familias*, et lui seul, est en charge du culte, dans le cadre privé que constitue son domaine rural. Ainsi, les traités rappellent certaines des règles à observer par le chef de famille qui en est le responsable mais aussi l'organisateur. Il ordonne les sacrifices, effectue des dévotions, interprète certains présages et établit le calendrier.

Parmi les obligations qui incombent au propriétaire, figure la nécessité de saluer les divinités protectrices de la *familia*, dès son arrivée dans la villa⁵³⁸. Il s'agit d'un rituel domestique minimal, qui s'impose aussi bien dans la résidence principale urbaine que dans la résidence rurale⁵³⁹. La particularité de cette dernière est l'absence fréquente du propriétaire, qui, dans ce cas, délègue au *vilicus* l'exécution des actes qu'il a lui-même ordonnés⁵⁴⁰.

L'intendant ne possède théoriquement aucune autonomie en la matière. Les auteurs rejettent les superstitions populaires qui pourraient guider ses actions et qui seraient préjudiciables au bon fonctionnement de l'exploitation. Cependant, comme le relève Stéphanie Wyler⁵⁴¹, Columelle prend soin, dans un souci de pragmatisme, de rappeler au propriétaire l'intérêt de s'appuyer sur les savoirs empiriques des habitants des campagnes, notamment pour lutter contre les prodiges. De la même façon, tout en rappelant sa méfiance envers l'astrologie, l'auteur concède qu'il peut être bénéfique d'utiliser les connaissances acquises par le *vilicus* sur ce sujet⁵⁴².

Si seuls le *pater familias* et, par délégation, le *vilicus* sont habilités à effectuer les gestes rituels, la présence de l'ensemble de la communauté de la villa semble requise en certaines occasions. Dans ses élégies, Tibulle fait plusieurs fois référence au public présent lors des cérémonies, notamment les lustrations. Il décrit une foule vêtue de blanc, composée d'hommes et de femmes qui se sont préalablement purifiés⁵⁴³. Il évoque également la participation des esclaves de la maison⁵⁴⁴. Marie-Karin Lhommé et Valérie Huet remarquent que l'auteur insiste sur la description de la seconde partie de la fête⁵⁴⁵. Il s'agit de la célébration d'un banquet durant lequel il n'est pas déconseillé de s'enivrer⁵⁴⁶. Virgile souligne également la double composante festive et religieuse des fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus⁵⁴⁷. Les dieux étaient honorés et les membres de la maisonnée, bien nourris et délivrés de leur travaux habituels, passaient une bonne journée. Ces fêtes, au même titre que les célébrations publiques, visaient à créer une cohésion au sein du groupe social, ici la *familia*. Parce que la participation de tous était requise et que ces fêtes étaient sentées bénéficier à chacun, elles avaient également pour fonction de susciter un sentiment d'unité d'intérêt entre le maître et les esclaves⁵⁴⁸.

Au quotidien cependant, la frugalité était la règle : Columelle insiste sur l'importance du rôle exemplaire que devait tenir le *vilicus* lors des repas⁵⁴⁹. Ces derniers devaient être pris près des Lares du maître, établis à proximité du foyer domestique. Le *pater familias* était dès lors symboliquement présent et surveillait la maisonnée.

538 Caton, *De l'agriculture* II ; Varron, *Économie rurale* I.8.

539 Wyler 2014 p. 59.

540 Caton, *De l'agriculture* LXXXXII ; Varron, *Économie rurale* XI.I.22.

541 Wyler 2014 p. 61.

542 Columelle, *De l'agriculture* X 337-341.

543 Tibulle, *Élégies* II.I. 20.

544 *Ibid.*

545 Lhommé et Huet 2011 p. 342.

546 Tibulle, *Élégies* II.I 25-39.

547 Virgile, *Géorgiques* II 527.

548 Kolendo 1994 p. 273.

549 Columelle, *De l'agriculture* XI.I.19.

7.2.1.2 Les pratiques cultuelles : des gestes techniques parmi d'autres ?

Les prescriptions cultuelles mentionnées dans ces traités consistent en des cérémonies, prières et sacrifices, destinés à s'attirer la bienveillance des dieux, dans le but d'assurer la réussite de l'exploitation agricole. Il s'agit de pratiques régulièrement répétées, annuellement pour la plupart :

Texte	Divinité(s) honorée(s)	Autres divinités invoquées	Offrandes	Modalités du rituel	Finalité
Caton <i>De l'agriculture</i> LXXXII,	Mars, Silvain		Blé, lard, viande, vin	Dans une forêt, peut être effectué par un esclave. Consommation des offrandes sur place	Vœux annuels pour la santé des bœufs
Caton <i>De l'agriculture</i> CXLI	Jupiter Dapalis	Vesta	Porc, vin	Avant les semailles	Vœux pour la santé des bœufs
Caton <i>De l'agriculture</i> CXLIII	Cérès	Janus, Jupiter, Junon	Truie, vin	Avant la moisson	
Caton <i>De l'agriculture</i> CXLVIII et CXLIX (voir note 567)	Dieu ou déesse occupant le lieu		Porc	Prière et sacrifice	Expiation avant d'élaguer un bois sacré et le mettre en culture
Caton <i>De l'agriculture</i> CL	Mars	Janus Jupiter	Porcelet, agneau, veau	Circumambulation avec les 3 victimes, prière et sacrifice	Lustration, lutte contre les maladies et les intempéries
Columelle <i>De l'agriculture</i> X 337	Rubigus		Chiot		Préservation des cultures contre la rouille
Columelle <i>De l'agriculture</i> XI 3 62				Prières au moment de la plantation	Croissance des plantes
Virgile <i>Géorgiques</i> I 343	Cérès		Animal, gâteaux	Circumambulation, prières, chants et sacrifice	Préservation des cultures
Virgile <i>Géorgiques</i> II 380	Bacchus		Bouc, nourriture, libations	Sacrifice, jeux scéniques, chants	

Ces fêtes étaient souvent liées aux cycles agricoles. Les labours, les semailles et la moisson constituaient les trois moments importants de l'année rustique⁵⁵⁰. Certaines sont également décrites dans *Les Fastes* d'Ovide⁵⁵¹. Dans un contexte idéologique promouvant la restauration des cultes tra-

550 Zannier 2007 p. 273.

551 Ovide, *Les Fastes* I 665 et suivants.

ditionnels, Virgile et Pline l’Ancien font également l’éloge de l’agriculture et soulignent l’ancienneté des fêtes qui lui sont associées, développant l’idée d’un conservatisme rustique⁵⁵². Le texte de Pline le Jeune, sur lequel je reviendrai, décrit l’une d’entre elles, qui se déroulait dans un sanctuaire établi sur l’un de ses domaines⁵⁵³.

Il apparaît cependant que la réussite d’une exploitation dépendait en premier lieu de la capacité du propriétaire à respecter de bonnes pratiques agricoles, la recherche de protections divines n’en constituant que l’un des aspects. Virgile rappelle d’ailleurs que les prières ne peuvent se substituer aux traitements vétérinaires quand ceux-ci sont indispensables⁵⁵⁴.

Les ouvrages des agronomes traitent de tous les aspects de l’organisation d’un établissement agricole : choix du terrain, agencement des constructions, répartition des tâches, productions végétales, élevage, conservation et préparation des denrées. Les mesures proposées, qu’elles soient de nature organisationnelle, sanitaire ou agronomique, dans la plupart des cas, ne heurtent pas la raison d’un lecteur moderne. Elles sont d’ailleurs souvent justifiées par des considérations scientifiques, suivant les connaissances de l’époque. Quelques-unes de ces prescriptions nous apparaissent cependant plus surprenantes. Par exemple, certains gestes doivent être effectués de la main gauche⁵⁵⁵. Le sens du vent ou une pression exercée sur l’un des testicules d’un animal influenceraient la naissance de mâles ou de femelles⁵⁵⁶. Columelle indique tenir ces connaissances des auteurs grecs. Ailleurs, il invoque des pratiques qualifiées de « sacrifices toscans », pour apaiser les tempêtes⁵⁵⁷.

Pour justifier ces gestes, il n’est généralement pas fait référence à une quelconque divinité, mais la nature même de certains d’entre eux, comme les offrandes, renvoient au domaine cultuel. De même, Columelle, à nouveau, décrit un rituel qui s’apparente à ceux réalisés lors des lustrations. Il s’agit d’une circumambulation destinée à lutter contre les ravages dus aux chenilles et qui doit être effectuée autour du jardin, par une femme en période de règles⁵⁵⁸.

Le propos de ces traités n’est pas d’expliquer systématiquement les raisons d’une pratique, qu’elle soit médicamenteuse ou rituelle, mais bien de fournir une prescription appropriée pour chaque situation qui se présente à l’exploitant⁵⁵⁹. L’efficacité du rituel est acquise et ne se questionne pas⁵⁶⁰. Quand Pline l’Ancien, dans son *Histoire naturelle*, présente diverses pratiques de déposition ou d’exposition de petits animaux, il ne mentionne pas non plus de divinité. Il ne précise d’ailleurs pas sur quoi repose l’efficacité de ces dispositifs. Elle est déduite d’observations empiriques et semble plus ou moins admise⁵⁶¹.

Ainsi, certaines des préconisations figurant dans les traités d’agronomie font l’objet d’explications que nous qualifierions de scientifiques et d’autres sont présentées explicitement comme des rites destinés à s’assurer un soutien divin. Dans d’autres situations, comme celles que j’ai mentionnées, la limite entre pratique cultuelle et profane semble plus floue. À la lecture des textes anciens, il apparaît même que cette question était sans objet pour les acteurs de l’époque, qui agissaient dans un souci pragmatique d’efficacité. Caton, par exemple, place les pratiques cultuelles « rigoureusement sur le même plan » que les autres types de préceptes⁵⁶².

552 Lhommé et Huet 2011 p. 332-334.

553 Pline le Jeune : *Lettres* IX 39 ; voir note 96.

554 Virgile, *Géorgiques* III 456,.

555 Columelle, *De l’agriculture* VI.V.

556 *Ibid.* VI.V et VI.XXVIII.

557 *Ibid.* X 337-341.

558 *Ibid.* X 357.

559 *Ibid.* IX.II 5.

560 Marc Augé, cité dans Kaurin *et al.* 2015 p. 12.

561 § 5.3 : exemple du dépôt de **Riom (A5)**.

562 Martin 1988 p. 296 ; Zannier 2007 p. 278 ; « À la limite, on pourrait dire que les *rites* sont eux-même des techniques agricoles ; ils appartiennent comme elles au domaine du savoir faire. » (Martin 1988 p. 297).

Une limite était toutefois posée par les agronomes antiques : les superstitions populaires ne devaient pas nuire à l'économie du domaine, soit par des dépenses d'argent inutiles, soit par une perte de temps⁵⁶³. Ce souci apparaît également dans l'insistance qu'ils ont à rappeler les travaux qui restent malgré tout autorisés lors des jours fériés⁵⁶⁴. Columelle met également en garde le propriétaire contre le risque de surinterprétation des phénomènes naturels, par exemple une truie mangeant ses petits, qui ne doivent pas être considérés comme des prodiges⁵⁶⁵. Nous constatons qu'à certains égards les intérêts économiques limitaient l'imagination culturelle.

La cérémonie d'expiation prescrite par Caton lors de l'élagage d'un bois peut également être appréhendée sous un angle économique^{566 567}. Il s'agit ici d'établir un contrat avec la divinité occupant un espace que l'on souhaite mettre en culture, en lui reconnaissant ses droits tutélaires et en lui proposant une contrepartie sous forme d'offrande. Ici, Caton ne rappelle pas l'interdit religieux frappant l'exploitation des bois sacrés mais fournit au propriétaire une procédure qui, si elle est correctement mise en œuvre, lui permet de contourner cet obstacle et d'optimiser les ressources de son domaine.

D'autre part, à la lumière des textes des agronomes, nous déduisons que le maintien de traditions locales et anciennes était compatible avec les pratiques culturelles que nous jugeons spécifiquement romaines. Il nous faut dès lors insister davantage sur leur complémentarité que sur leur opposition. Ce sont leurs actions combinées qui assuraient la protection du domaine et de ses habitants.

Relevons pour finir que les découvertes archéologiques et les descriptions présentes dans les textes antiques se complètent partiellement mais ne peuvent rendre compte de façon exhaustive de l'ensemble des pratiques rituelles. L'objectif des auteurs anciens n'était d'ailleurs pas de les mentionner toutes, ni de les décrire de façon systématique⁵⁶⁸. Ils s'attardaient peu sur la présentation de celles qui relevaient du domaine de compétence des *vilici* et encore moins sur les pratiques individuelles réalisées hors du cadre communautaire et qui étaient en principe proscrites. Par ailleurs, les objets confectionnés dans des matériaux périssables, comme par exemple les figurines en bois ou en cire, ou les dispositifs provisoires, comme les coiffes végétales ornant les statues ou encore les figurines en argile suspendues dans les arbres⁵⁶⁹, ne nous sont pratiquement jamais parvenus.

563 Wyler 2014 p. 61.

564 Virgile, *Géorgiques* I 269 ; Columelle, *De l'agriculture* II.XXI.

565 Columelle, *De l'agriculture* VII.XI 3.

566 Zannier 2007 p. 284.

567 Prière associée au sacrifice : « Qui que tu sois dieu ou déesse, à qui ce bois sacré est consacré, comme tu as droit que l'on te sacrifie un porc en expiation, en raison de l'amputation de ce bois sacré, en raison de ce travail, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre sur mon ordre qui le fasse, que cela soit fait justement ; en raison de cela, en t'immolant ce porc en expiation, je te prie, par de bonnes prières, d'être bienveillant et favorable à moi même, à ma maison, à mes esclaves et à mes enfants ; en raison de cela, sois honoré par l'immolation de ce porc en expiation. » Caton, *De l'agriculture* CXLIX (Goujard 1975).

568 Scheid 2005 p. 160.

569 Virgile, *Géorgiques* II.389.

7.2.2 Des villas investies d'une fonction mémorielle

Plusieurs autres auteurs latins de la fin de la République et du Haut-Empire nous ont également livré des informations concernant les pratiques cultuelles privées au sein des villas. Contrairement aux précédents, ils ne présentent pas un cadre théorique mais décrivent leurs propres biens ou ceux de leurs connaissances. À nouveau, le contexte géographique (italien), la période parfois précoce (milieu du Ier siècle av. J.-C. pour Cicéron) et le statut de certains de ces auteurs (membres de la plus haute aristocratie romaine) nous interdisent d'établir un strict parallèle entre la réalité qu'ils décrivent et ce que nous pouvons observer dans notre contexte d'étude. Toutefois, ces textes nous fournissent des indices pour la compréhension des choix personnels opérés par les propriétaires en matière cultuelle et du cadre juridique qui dictaient la construction et l'entretien des édifices cultuels au sein d'un domaine privé. Ainsi, nous pouvons notamment percevoir de façon plus précise le lien que ces propriétaires entretenaient avec leurs domaines et ses éventuelles répercussions sur l'équipement cultuel des villas.

Dans plusieurs de ses lettres, Pline le Jeune décrit les domaines ruraux comme des biens que l'on pouvait acquérir, agrandir ou céder au gré de ses intérêts économiques ou des agréments de la villégiature. Ils constituaient l'essentiel du capital de l'auteur⁵⁷⁰. Celui-ci accordait une valeur particulière à ceux qu'il possédait par héritage de sa mère⁵⁷¹. Schématiquement, Pline distingue trois catégories de domaines. Ceux qui possèdent uniquement un intérêt économique, ceux dans lesquels il aime séjourner et pour lesquels il a investi dans les réaménagements et la décoration de l'habitation et ceux qu'il considère comme des biens de famille.

Il apparaît que certaines villas n'avaient pas vocation à être cédées, notamment celles que le propriétaire considérait comme le berceau familial⁵⁷², ou dont il avait décidé de faire un lieu de mémoire. Martial expose une telle situation⁵⁷³. Un père a choisi d'implanter la sépulture de sa fille dans sa villa et envisage lui-même d'y reposer, ainsi que sa femme. L'auteur en déduit que dès lors ce terrain ne sera jamais vendu et restera un bien inaliénable. De la même façon, après le décès de sa fille, Cicéron décide de faire construire un tombeau en son honneur, au sein d'une de ses villas⁵⁷⁴. Il nous livre des indices concernant la réglementation en vigueur, qui établit une distinction entre mausolée et temple. Le propriétaire semble libre d'édifier un tel monument chez lui, tout comme il peut choisir de ne pas l'entretenir (de le détruire ?)⁵⁷⁵. À Pompéi, il existe plusieurs exemples de sanctuaires domestiques qui paraissent avoir été reconstruits ou condamnés suite à un changement de propriétaire⁵⁷⁶.

Dans les exemples que nous venons d'évoquer, c'est l'édification du monument funéraire qui procure à la villa une valeur particulière et la désigne comme un bien familial investi d'une valeur mémorielle. Parfois, il s'agit d'honorer la mémoire du fondateur du domaine, par un *heroum*, comme en témoigne la stèle gravée découverte à Grèzes en Lozère⁵⁷⁷. Celui-ci devenait alors un marqueur de l'importance et de l'ancienneté de la famille pour les propriétaires successifs. Ainsi, dès leur création, certaines des villas gallo-romaines ont constitué des biens porteurs de l'histoire

570 Pline le Jeune, *Lettres* III 9.

571 Pline le Jeune, *Lettres* II 15.

572 Bodet 1997 p. 11 ; Par exemple : Cicéron, *Traité des lois* II 1 ; Martial, *Épigrammes* X 92 ; Tibulle, *Élégies* I.10.15 21.

573 Martial, *Épigrammes* I.CXIV et I.CXVI.

574 Cicéron, *Lettres à Atticus* ; voir note 97.

575 « the domestic shrines were private, they were not consecrated by a magistrate and were therefore not "sacred" from the legal point of view. » Durand et Van Andringa 2021 p. 94.

576 *Ibid.*

577 *CIL* XIII, 1571.

familiale⁵⁷⁸. Le sanctuaire d'**Avenches (Gs1)** illustre très vraisemblablement ce cas de figure. Parfois, comme à Goebblange, il est même établi que la construction du mausolée a précédé celle de la villa. C'est peut-être également le cas à **Damblain (B2)**.

Il me semble pertinent de mettre en parallèle deux séries de textes rédigés par Pline le Jeune et Martial, décrivant, sur un mode littéraire différent, les aménagements de leur villa. Le premier consacre trois lettres à la description, parfois minutieuse, de la partie résidentielle de ses propriétés des Laurentes et de Toscane⁵⁷⁹. Toutes les installations sont mentionnées, y compris les équipements de loisir (hippodrome, gymnase). Cependant, aucune référence n'est faite à un aménagement ou édifice culturel. À l'opposé, certainement pour des raisons stylistiques, Martial prend le parti de fonder sa présentation sur les éléments sacrés de sa villa⁵⁸⁰. Il décrit les divinités qui y étaient honorées, les aménagements et certaines pratiques rituelles :

L'auteur insiste sur l'omniprésence des divinités au sein de la villa. Elles ont pour fonction de protéger le domaine et son propriétaire. Jupiter est invoqué comme le dieu du tonnerre et Mars comme le patron du mois de naissance de l'auteur⁵⁸¹. En plus des autels et du possible temple, Martial décrit des éléments végétaux notamment un (ou plusieurs) bois consacré(s) à des divinités liées à la nature.

Nous savons, notamment grâce aux lettres de Pline que nous venons de mentionner, que les aménagements végétaux prenaient une place importante dans l'environnement des villas. Ils pouvaient notamment prendre la forme de jardins aux plans complexes où se développait un art topiaire sophistiqué⁵⁸². Le réseau de fossé mis au jour à Jaunay-Clan (86) atteste de l'existence en ce lieu, au I^{er} siècle, d'une structure végétalisée au plan très élaboré⁵⁸³. Elle prenait place à l'intérieur d'une vaste parcelle consacrée à la culture, probablement en lien avec une grande villa proche. Son plan se rapproche de celui d'un petit sanctuaire accueillant deux temples géminés (Figure 209). Cependant, si de tels aménagements cherchaient parfois à copier les plans des bâtiments publics, elles n'en reprenaient pas généralement pas la fonction⁵⁸⁴. À Jaunay-Clan, rien n'indique qu'il possédait une fonction culturelle.

578 « La construction du monument participe à la fondation d'une mémoire gentilice, ancrée sur la possession d'un domaine foncier. » Monteil et Van Andringa 2019 p. 2.

579 Pline le Jeune, *Lettres* II 17, V 5 et IX 7.

580 Martial, *Épigrammes* X 92.

581 Un autel dédié à Diane a été découvert dans un édifice culturel d'une villa de Rétié : *CIL* III 11893.

582 « De là par une pelouse qui descend doucement, flanquée de buis taillés en forme de bêtes féroces qui s'affrontent ; en bas les acanthes au souple feuillage font penser à la mer, [...], de là part une allée circulaire, ornée de buis diversement taillés et d'arbres nains qu'on empêche artificiellement de grandir. » Pline le Jeune, *Lettres* V 6 (Flobert 2002).

583 Toutes les données concernant ce site sont issues de Lavoix *et al.* 2016.

584 Lavoix *et al.* 2016 p. 101.



Figure 209: Vue des fossés délimitant l'aménagement végétal de Jaunay-Clan (Lavoix *et al.* 2016 p. 90)

Enfin, Martial nous livre également quelques indications sur l'organisation du culte qui nous apparaît conforme à ce que nous en connaissons par les textes des agronomes. Dans son épigramme, il annonce déléguer ponctuellement à un ami de passage l'accomplissement de ses devoirs cultuels, faisant de ce dernier le représentant légitime du propriétaire. Peu importe d'ailleurs pour nous qu'il attende effectivement la réalisation concrète de ces actes de piété ou qu'il s'agisse simplement d'un procédé littéraire.

8 DES PRATIQUES CULTUELLES TÉMOIGNANT DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE ET DU DOMAINE

8.1 L'évolution des pratiques culturelles

8.1.1 Des pratiques conformes aux usages locaux

Les types de mobilier et d'aménagements culturels découverts dans les villas varient d'une région à l'autre. Ces différences coïncident assez précisément avec celles observées dans les autres contextes. Nous retrouvons dans les villas les particularismes locaux reconnus par ailleurs. Nous pouvons citer les figurines en terre cuite représentant Vénus ou une nourrice assise, les rouelles métalliques et les haches votives⁵⁸⁵. Chacun de ces objets est caractéristique d'un territoire ou d'une région donnée.

De même, la vaisselle utilisée lors des rituels, notamment pour les repas et les offrandes alimentaires, ne se distingue généralement pas de celle employée au quotidien ou de celle présente dans les sanctuaires locaux⁵⁸⁶. Enfin, les constructions culturelles associées à des centres domaniaux, qu'il s'agisse des temples à plan centré ou des colonnes joviennes, étaient érigées selon des modèles architecturaux régionaux⁵⁸⁷.

Par ailleurs, si la majorité des divinités honorées dans les villas étaient les mêmes que partout dans l'empire, certaines étaient plus spécifiquement gauloises, comme Épona et Sucellus⁵⁸⁸. Les dieux civiques ou régionaux étaient également présents dans les sanctuaires associés à des villas⁵⁸⁹ et des autels dédiés à des déesses topiques ont également été découverts⁵⁹⁰.

Les pratiques culturelles observées dans les villas ne se distinguent pas archéologiquement de celles attestées partout ailleurs sur un territoire donné. On y découvre le même type de mobilier, dédié aux mêmes divinités. Chaque laraire était unique dans sa composition mais nous ne repérons pas de différence entre ceux découverts en ville ou à la campagne. Le pouvoir de protection propre à chaque divinité pouvait en effet revêtir différentes formes et s'exercer de façon complémentaire sur des espaces et activités variés, aussi bien urbains que ruraux.

En revanche, il existe une différence formelle entre le mobilier culturel mis au jour dans les établissements ruraux modestes et les villas. Dans ces dernières, on découvre parfois des autels votifs⁵⁹¹, ce qui est très rarement le cas dans les simples fermes. On y trouve également des statues lithiques de grande qualité, parfois importées, reprenant des types classiques gréco-romains. Ces découvertes sont notamment nombreuses en Narbonnaise. Certaines d'entre elles constituaient probablement des éléments décoratifs et non des supports de culte. Plusieurs ont notamment été mises au jour près de bassins d'agrément ou dans des espaces thermaux⁵⁹².

Cependant, dans les sanctuaires domestiques des villas, aux côtés d'objets de belle facture, d'autres, beaucoup plus frustes, prenaient également place (Figure 210). Parfois, ils se côtoyaient au sein d'un même espace (Figure 211).

585 Respectivement : § 6.1.1.1 ; § 6.4.1 et § 6.7.4.

586 § 5.4 ; § 6.5.2.

587 Respectivement : § 2.2.2 et § 3.

588 Deux figurines de chaque. Émile Thévenot et Gabi Fellendorf-Börner signalent chacun l'existence de plusieurs représentations d'Épona découvertes anciennement dans des villas, respectivement sur le territoire éduen et dans Bade-Wurtemberg actuel (Thévenot 1949 p. 394 ; Fellendorf-Börner 1985).

589 Mars Lenus à **Fliessem (B5)** et les couples Apollon/Sirona et Mercure/Rosmerta à **Ihn (B9)**.

590 Laha à **Sana (A36)** et Abnoba à **Pforzheim (Gs39)**.

591 § 6.3.

592 § 6.1.2.2.



Figure 210 : Figurines représentant Mercure découvertes à **Marquion** et à **Starzach** (cl. Stéphane Lancelot INRAP 2012 ; Filtzinger *et al.* 1976 p. 241)



Figure 211 : Figurine en bronze et plaquette en plomb, représentant Diane, découvertes à **Vallon** (Fuchs 2016 p. 130 ; Bouyer *et al.* 1985 p. 63)

Il est probable que les objets les plus grossièrement façonnés aient été fabriqués sur place alors que ceux qui étaient plus soignés provenaient d'ateliers spécialisés, parfois lointains. Cependant, une fabrication locale n'implique pas l'existence d'un culte local. Par exemple, les figurines massives en pierre représentant des personnages féminins assis reprenaient les mêmes thèmes iconographiques que celles dédiées aux déesses romaines traditionnelles de la fertilité et de la fécondité⁵⁹³. En l'absence d'attribut spécifique, leur style et leur mode de fabrication ne permettent pas d'identifier des déesses locales.

Certaines divinités romaines « rustiques » se prêtaient également bien à des représentations plus frustes, exécutées par les habitants eux-mêmes. Généralement, les statues de Priape étaient réa-

⁵⁹³ § 6.1.1.3.

lisées en bois et, dans la villa de Martial, c'est le *vilicus* lui-même qui avait construit l'autel dédié à Silvain⁵⁹⁴.

À l'inverse, la découverte de statues et autels honorant des déesses locales montre qu'elles pouvaient bénéficier des mêmes types de représentation et de support que celles du panthéon romain. C'est le cas par exemple d'Abnoba et de Laha, déjà évoquées. Cette dernière, était vénérée sur un tout petit territoire. Cependant, ceux de ses autels qui nous sont parvenus étaient réalisés majoritairement en marbre et portaient de longues inscriptions votives soignées⁵⁹⁵. Il en est de même pour ceux mentionnant la déesse Abnoba. L'exemplaire représenté ci-dessous était d'ailleurs dédié en premier lieu à la famille impériale⁵⁹⁶ (Figure 212.a). La figurine en grès montre la proximité iconographique entre Abnoba et Diane (Figure 212.b), identification attestée par plusieurs inscriptions⁵⁹⁷. De même, les figurines métalliques représentant des divinités d'origine gauloise se rapprochent fréquemment de types iconographiques classiques gréco-romains⁵⁹⁸ (Figure 213).

Non seulement les divinités d'origine locale ou romaine ne se distinguaient pas nécessairement par leurs modes de représentation, mais elles prenaient place au sein des mêmes panthéons, mis en place progressivement à l'échelle des cités, comme l'a montré William Van Andringa dans sa synthèse consacrée aux cultes publics⁵⁹⁹. Ceux-ci possédaient leurs propres corpus cultuels et leurs propres dieux, intégrant d'anciennes divinités locales. Dans ce cadre, ces dernières patronnaient fréquemment des communautés ou des parties du territoire, suivant les différentes subdivisions administratives de la cité. Au sein d'un *pagus*, d'un *vicus*, d'une *curia* ou d'une *regio*, les habitants honoraient leurs divinités tutélaires. Si ces cultes constituaient une affirmation de leur appartenance à un groupe territorial ou social bien défini, celle-ci ne se construisait pas en opposition avec le reste de la communauté civique mais comme une composante de celle-ci⁶⁰⁰.



Figure 212 : Autel et figurine dédiés à Abnoba, découverts dans la région de la Forêt-Noire (Horn 2014 fig. 4 et fig. 12)



Figure 213 : Figurine représentant Sucellus découverte dans la villa de **Lépine** (Kaufmann-Heinmann 2017 fig. 8 et fig. 9)

594 Martial, *Épigrammes* X 92.

595 § 6.3.

596 *CIL* XIII 6283.

597 Heinz 1981.

598 « In der Phase der Romanisation scheint eine wechselseitige *interpretatio* stattgefunden zu haben, indem in der Optik der maßgeblichen provinziellen Elite die letztlich mediterranen Bildtypen offenbar als geeignetes Medium zur Darstellung des neu entstehenden lokalen Pantheons angesehen wurden. » (Kaufmann-Heinmann 2017 p. 1).

599 Van Andringa 2017a p. 257 et suivantes.

600 « la religion civique ne rejette pas les cultes locaux mais les intègre, et exerce ainsi une fonction identitaire puisque chaque panthéon est propre et conçu à chaque fois de manière autonome en fonction des spécificités locales. » (Raepsaet-Charlier 2015 p. 177).

À une échelle plus petite encore, les domaines ruraux, occupant de vastes espaces, abritaient diverses divinités topiques. Les façons de nommer ces dernières, de les représenter et de les honorer évoluaient au cours du temps. Qu'elles aient été identifiées ou non, leur accord devait être sollicité pour exploiter les terrains où elles résidaient⁶⁰¹. Ainsi, de façon complémentaire, les propriétaires sacrifiaient à la fois aux divinités anciennement présentes sur le territoire et à celles, plus universelles, dont le pouvoir d'action s'étendait aux éléments naturels et aux travaux des champs. Les rituels destinés à s'attacher la bienveillance des secondes étaient *a priori* les mêmes en tous lieux. Certains sont décrits dans les traités d'agronomie. Les cultes rendus aux divinités topiques variaient probablement selon des traditions établies localement et ne pouvaient faire l'objet de prescriptions générales. Par exemple, les araires miniatures retrouvées en grand nombre dans le sanctuaire d'**Ai-seau (Gi1)** témoignent d'un rituel agricole particulier qui n'est attesté nulle part ailleurs à cette échelle.

Plus généralement, nous observons par endroits la persistance de rituels locaux, parfois d'origine pré-romaine. C'est par exemple le cas de l'enfouissement d'une céramique contenant un oiseau ou un reptile, pratique typique de la Gaule méditerranéenne occidentale et de la Tarraco-naise⁶⁰².

Ainsi, ni les découvertes archéologiques, ni nos connaissances sur l'organisation religieuse des cités ne nous autorisent à considérer qu'il existait des pratiques cultuelles privées différentes, entre les membres de l'élite occupant les villas, et les autres habitants des campagnes. Nous ne percevons pas d'enjeux de « romanité » en matière de cultes domestiques. Les plus aisés disposaient de nombreux autres moyens de témoigner de leur adhésion à la culture romaine. Ils pouvaient notamment le faire par l'architecture et la décoration de leur centre domanial ainsi que par la construction de tombeaux monumentaux de style classique. En revanche, ils n'avaient probablement aucune raison de se démarquer des pratiques cultuelles qui avaient cours sur le territoire, voire sur le micro-territoire, dans lequel leurs établissements étaient installés. Dans le cadre privé comme public, toutes les divinités, locales ou non, avaient vocation à patronner les diverses activités humaines, conformément à leurs compétences spécifiques et à leurs places respectives au sein des panthéons civiques. En conséquence, les divinités locales, romaines ou d'origine étrangère se côtoyaient au sein des sanctuaires domestiques gallo-romains, comme l'illustre celui de la villa de **Vallon (Gs17)** ou ceux de Clermont-Ferrand (63) et de Mathay (25)⁶⁰³. Comme partout ailleurs, y compris à Pompéi, les figurines associées aux laraires formaient des groupes « très hétérogènes, sans unité de matériaux ni de taille ni de qualité »⁶⁰⁴.

Nous devons retenir que les découvertes de mobilier culturel effectuées dans les villas ne nous permettent pas d'identifier une hypothétique origine ethnique ou culturelle du propriétaire, ni un degré d'assimilation plus ou moins grand des élites locales à la culture romaine.

8.1.2 Le renouvellement des types d'offrande

601 Voir note 567.

602 § 5.3.

603 Respectivement : Dousteyssier 2014 p. 154 et Joan 2003 p. 359.

604 Kaufmann-Heinimann 2007 p. 153.

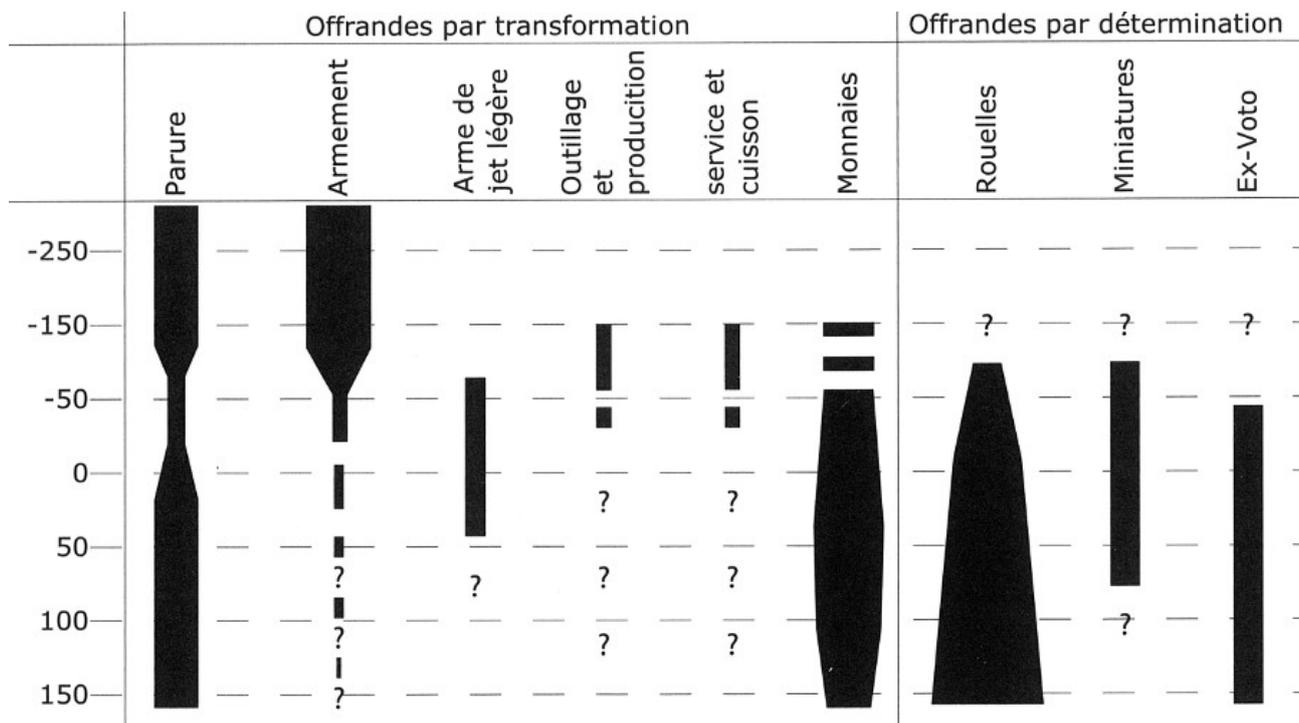


Figure 214 : Schématisation des principaux phénomènes affectant les ensembles de mobiliers métalliques dans les sanctuaires de l’Est de la Gaule (Bataille 2011 p. 660)

Malgré le maintien de certaines traditions rituelles locales, sur la longue période de plus de deux siècles qui nous occupe, nous observons une évolution dans les types d’objets utilisés à des fins cultuelles. Ce renouvellement progressif prend place dans un processus évolutif plus général, qui a été mis en évidence en Gaule indépendante puis en Gaule romaine. Concernant le mobilier métallique des sanctuaires de l’est de la Gaule, Gérard Bataille a schématisé cette évolution par le tableau précédent (Figure 214).

La rupture la plus marquée est l’abandon des rituels de déposition de pièces d’armement dès avant le milieu du Ier siècle av. J.-C. Elles ne sont d’ailleurs pas attestées dans les établissements gallo-romains⁶⁰⁵. Par ailleurs, Gérard Bataille relève que la principale nouveauté, datable de la fin de la période gauloise et du début de la période romaine, est l’introduction d’objets cultuels par nature, « totalement inconnus dans la Gaule indépendante », et non plus uniquement d’objets utilitaires⁶⁰⁶. Les outils miniatures, tels les socs découverts dans le sanctuaire d’Aiseau (Gi1) et les hachettes helvètes⁶⁰⁷, en constituent de bonnes illustrations. Parallèlement, les petits autels votifs, fréquents dans les villas du sud de la Gaule, auraient constitué des répliques symboliques d’autels de lieux de culte⁶⁰⁸.

Élisabeth Goussard considère aussi que l’apparition de nouvelles formes d’offrandes dans le monde celtique, à partir du Ier siècle av. J.-C., témoigne de profondes transformations des pratiques rituelles. Celles-ci découlent d’une évolution des sociétés, liée à une influence grandissante de la culture gréco-romaine⁶⁰⁹. Pour les contextes qui nous occupent, ce renouvellement est perceptible par la présence des rouelles métalliques. Ces dernières sont associées aux phases d’occupation précoces des sanctuaires liés à un établissement rural, c’est-à-dire souvent à la seconde moitié du

605 § 6.7.4.

606 « On offre un simulacre, un symbole, l’image de ce qui est offert se substituant à la réalité de l’objet. » (Bataille 2011 p. 658).

607 § 6.5.1.

608 Van Andringa 2011a p. 480 et 2017 p. 111.

609 Goussard 2018 p. 203.

Ier siècle av. J.-C.⁶¹⁰. Ces objets pourraient apparaître, au même titre que les armes miniatures, comme des formes transitoires entre des types d'offrandes de tradition gauloise et romaine⁶¹¹. Dans les villas elles ne semblent plus être attestées après le milieu du Ier siècle.

L'apparition en grand nombre de monnaies au sein des sanctuaires illustre également l'évolution qui s'est opérée dans la nature des petites offrandes, dans le courant du Ier siècle av. J.-C.⁶¹². Leur très grande variété des formes de déposition traduit à la fois le maintien de traditions gauloises et l'adoption d'usages romains⁶¹³. Certaines monnaies étaient déposées ou jetées au sol, parfois après avoir été mutilées, et d'autres étaient placées dans des contenants dans le but éventuel d'être récupérées⁶¹⁴. Ces derniers prenaient la forme de troncs en pierre, constitués de cippes évidés, qui pouvaient être ouverts afin d'en collecter le contenu.

Selon Élisabeth Goussard, cette dernière pratique constituerait un indicateur d'une modification du mode de gestion des offrandes⁶¹⁵. Deux conceptions différentes de leur statut s'opposeraient. Schématiquement, pour les Gaulois, les objets consacrés à une divinité s'étendraient à leur matérialité même. Ainsi, les mutilations dont les monnaies faisaient régulièrement l'objet traduiraient une volonté d'empêcher leur récupération et de les pérenniser en tant qu'offrande⁶¹⁶. Cette pratique tend d'ailleurs à disparaître après le début de la période romaine⁶¹⁷. À l'inverse, les Romains autoriseraient l'utilisation et la vente de ce qui a été offert, à condition que la richesse ainsi créée profite à la mise en valeur du temple⁶¹⁸.

Ainsi, certaines des figurines en bronze découvertes dans des habitats possédaient un socle creux muni d'une fente destinée à recevoir des monnaies⁶¹⁹. Ceci laisse supposer l'existence d'un mode de gestion des dons équivalent à celui identifié dans les sanctuaires publics. Pour autant, ce dernier n'avait probablement rien de systématique. À **Lalouquette (A3)**, le lot de monnaies réunies et enfouies dans un récipient paraît être le résultat du nettoyage d'un espace cultuel. Dans ce cas, les monnaies n'ont pas été récupérées.

610 § 6.7.1.

611 Goussard 2018 p. 204.

612 Bataille 2011 p. 657.

613 Fauduet 2010 p. 248 ; Popovitch 2012 p. 29.

614 Aubin et Meissonnier 1994.

615 Goussard 2018 p. 203.

616 Popovitch 2012 p. 32.

617 *Ibid.*

618 Goussard 2018 p. 204.

619 Kaufmann-Heinimann 1998 p. 166 et suivantes.

8.1.3 L'adaptation des formes des lieux de culte à l'évolution des rites

Nous avons déjà établi que l'évolution de la morphologie et des modes de construction des édifices culturels associés à une villa ne diffère pas significativement de celle connue pour les autres contextes⁶²⁰. William Van Andringa relève que celle-ci reflète une mutation des formes rituelles amorcée à partir du Ier siècle av. J.-C. et qui s'est amplifiée après l'annexion de la Gaule par les Romains⁶²¹. Elle traduit l'adoption progressive des pratiques importées du monde gréco-romain.

La première évolution constatée pour les aires culturelles est l'édification de murs en remplacement progressif des fossés de délimitation existants⁶²². Toujours selon William Van Andringa, ce processus traduit une modification de la perception visuelle de l'espace sacré mais également un changement des habitudes rituelles, notamment l'abandon des pratiques de dépositions dans les fossés formant l'enceinte⁶²³. L'umbo découvert dans l'établissement précoce de **Dury (B4)** pourrait en constituer un témoignage tardif.

Les plus anciennes constructions culturelles que nous connaissons au sein des villas, ou plus précisément des établissements précoces qui les ont précédées, se présentent fréquemment sous la forme de petites constructions à quatre poteaux d'angle et fosse centrale, ils sont généralement datés de la fin du Ier siècle av. J.-C.⁶²⁴. Par la suite, ils ont parfois été englobés dans des temples de dimensions plus importantes.

William Van Andringa précise aussi que le changement le plus décisif apporté aux édifices culturels est le remplacement progressif des structures organisées autour d'une fosse centrale par des binômes autel/temple⁶²⁵. Durant la période laténienne, les pratiques rituelles se déroulaient essentiellement autour d'« autels souterrains » parfois couverts. En revanche, selon le modèle gréco-romain, l'espace interne constituait la demeure de la divinité et les pratiques sacrificielles étaient reléguées à l'extérieur. Les édifices culturels gallo-romains ruraux mis en place à partir de la période augustéenne ont souvent gardé une forme centrée. Cependant, l'adjonction d'autels placés en avant de la cella donnait à l'ensemble une structure axiale traduisant une adaptation du temple aux nouvelles formes du rituel. Cette configuration est attestée pour plusieurs sanctuaires associés à une villa (Erreur : source de la référence non trouvée)⁶²⁶. Les modifications intervenues dans les aménagements internes des édifices culturels de **Richebourg (L12)** illustrent ce type d'évolution. Ils ont été édifiés précocement, au début de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., et trois d'entre eux possédaient à l'origine une fosse centrale qui a été comblée par la suite. C'est probablement aussi le cas pour le temple de **Habsheim (Gs8)**, même si les données chronologiques y sont moins bien établies.

Certains temples trouvent leur origine dans une structure funéraire. À **Avenches (Gs1)**, L'important mobilier associé à l'enclos funéraire initial indique que la sépulture accueillait des pratiques rituelles régulières. Nous serions en présence d'une forme de culte héroïque dédié au fondateur (ou à la fondatrice) du domaine⁶²⁷. Durant le second quart du Ier siècle, cette enceinte a été totalement reconstruite et un fanum a été édifié au dessus de la sépulture. Celui-ci a été équipé d'une base d'autel placé en avant de la cella, indiquant, suivant le modèle qui vient d'être évoqué, que les cérémonies se déroulaient alors à l'extérieur de celle-ci.

620 § 2.3.1.

621 Van Andringa 2017a p. 105 et suivantes.

622 **Avenches (Gs1)**, **Bais (L2)** et **Noyon (B13)**.

623 Van Andringa 2017a p. 104.

624 § 2.2.2.1.

625 Van Andringa 2017a p. 107.

626 § 2.4.4.

627 Flutsch et Hauser 1993 p. 102.

Je crois pouvoir mettre en avant un dernier type d'évolution, plus tardif, perceptible dans la forme des édifices cultuels construits *ex nihilo*, essentiellement à partir du II^e siècle. Ces créations sont relativement rares et elles prennent systématiquement la forme d'une cella précédée d'une avant-salle⁶²⁸. Cette disposition semble marquer, dans notre contexte d'étude, l'abandon des temples à plan centré de type fanum, même si cette forme a perduré pour ceux déjà existants, y compris lorsqu'ils ont fait l'objet de reconstruction au II^e siècle. Les structures plus tardives semblent s'affranchir de la tradition architecturale régionale. L'emplacement de ces nouvelles constructions, le plus souvent en bordure de la cour principale, et leur dimensions, toujours modestes, laissent supposer qu'elles étaient peut-être affectées à des fonctions différentes de celles attribuées aux fanums présents anciennement au sein des villas. Dans ce cas, plus qu'à des aménagements communautaires anciens, nous pourrions avoir affaire à des édifices cultuels conçus pour un usage uniquement privé. Il est également vraisemblable que certains d'entre-eux aient possédé un fonction funéraire⁶²⁹. Les colonnes joviennes témoignent également d'un type particulier de monument votif qui, dans certaines régions, a connu un développement rapide à partir la fin du I^{er} siècle mais surtout au siècle suivant⁶³⁰.

Ainsi, à partir du II^e siècle, certains propriétaires créent de nouveaux aménagements cultuels dans leur villa, adoptant une forme plus ostentatoire et moins marquée par les anciennes traditions architecturales locales. La construction de pièces absidées accueillant les sanctuaires domestiques à l'intérieur de la maison participe probablement de ce même processus de monumentalisation, même relative, des structures cultuelles⁶³¹. Cette forme, développée tardivement dans l'architecture privée gauloise, permettait en effet de marquer l'importance d'un espace en formant une sorte d'écrin. Ainsi, des pièces accueillant des sanctuaires domestiques, initialement rectangulaires, en ont été dotées⁶³². Elles constituaient alors le point focal d'une perspective, généralement formée par l'axe de l'une des galeries de la cour à péristyle.

628 § 2.2.2.3 et § 2.3.1.

629 § 2.6.

630 § 3.

631 § 4.1.

632 Vallon (Gs 17) et Rodelle (A6).

8.2 L'inscription des lieux de culte au sein de l'architecture des villas

8.2.1 La pérennité des structures culturelles et leurs enrichissements progressifs

Le seul aménagement cultuel interne dont nous puissions appréhender l'évolution sur une longue période est celui de **Rodelle (A6)**. Il était implanté initialement près du foyer et a été maintenu au même endroit après le déplacement de ce dernier. Au cours du temps, ce sanctuaire domestique a vraisemblablement pris la forme d'un petit apentis pour finalement être transformé en un pièce à abside.

Les temples constituaient également des installations pérennes. Mis en place le plus souvent très précocement⁶³³, ils n'ont jamais été abandonnés ni déplacés durant au moins les deux premiers siècles de notre ère. Leur emplacement et leur orientation étaient liés à ceux de l'établissement initial. Nous avons même pu établir que, dans certains cas, c'est la structure culturelle ou funéraire qui a dicté le positionnement des autres constructions du centre domanial⁶³⁴.

Les restructurations successives de la villa n'affectaient ni la position ni l'orientation de ces édifices. Ainsi, nous observons des orientations fréquemment divergentes entre les bâtiments résidentiels et les temples⁶³⁵. De même, lorsque que ces derniers, ou les enclos qui les accueillait, étaient reconstruits ou agrandis, les nouvelles dimensions semblent avoir été déduites des anciennes, assurant à une continuité formelle symbolique entre les structures initiales et rénovées. Ce processus est particulièrement bien identifié à **Avenches (Gs1)** et à **Bais (L2)**⁶³⁶. Enfin, on observe une forme de conservatisme formel qui faisait très certainement sens et sur lequel je reviendrai. Ainsi, ces aménagements portaient la mémoire d'une histoire longue du site, qui nous renvoie souvent aux origines de l'établissement, voire même à des périodes d'occupation antérieures à celui-ci.

Certains vestiges culturels paraissent porter témoignage d'évènements ayant marqué l'histoire de la villa et de ses occupants. Il s'agit notamment des aménagements qui ne constituent pas les supports initiaux du culte domestique mais qui ont été implantés postérieurement à la création de l'établissement. Nous avons vu qu'à Pompéi, l'agrandissement progressif de certains habitats a rendu nécessaire la mise en place de nouveaux aménagements culturels.

Il est également parfois possible de la rattacher à un évènement ponctuel, parfois catastrophique. L'exemple le plus connu est celui du laraire de la maison de L. Caecilius Jucundus (5.1.26) à Pompéi. Les dégâts provoqués par le tremblement de terre de 62 y sont figurés et une scène de sacrifice accompagne cette représentation (Figure 215).

Nous avons vu qu'à **Steinbourg (Gs15)** la colonne a probablement été érigée à la suite d'un épisode climatique ayant entraîné la destruction partielle du domaine⁶³⁷. À **Pouzac (A4)**, la pièce culturelle a peut-être été établie à l'emplacement d'un *fulgur conditum*⁶³⁸. Ainsi, il est vraisemblable que, sur ces deux sites, une structure mise en place pour répondre à une situation d'urgence ait par la suite été intégrée à l'ensemble des équipements culturels pérennes de la villa, qu'elle a enrichi.

633 § 2.3.

634 § 2.4.5.6.

635 § 2.4.5.1.

636 § 2.4.1.

637 § 3.2.

638 § 4.1.



Figure 215 : vue du laraire de la maison de L. Caecilius Jucundus à Pompéi (cl. Université d'Oxford)

À **Avenches (Gs1)**, la colonne dédiée à Silvain et Neptune, dressée à l'extrémité d'un canal, célébrait la réalisation de cet équipement. Le dédicant louait l'action conjointe du dieu des eaux et de celui des espaces ruraux. Dès lors, les deux divinités devenaient les gardiennes conjointes de l'ouvrage et des activités qui s'y déroulaient. Stace nous propose la description d'une association du même type, réalisée dans une villa maritime de Campanie. Il s'agit dans ce cas de Neptune et Hercule⁶³⁹.

Sous une forme bien plus modeste, les figurines en terre cuite, qui célébraient vraisemblablement des événements familiaux, enrichissaient progressivement le contenu des sanctuaires domestiques. Elles devenaient elles aussi des marqueurs visibles de la mémoire de la communauté familiale, indissociable de l'histoire de la villa. Ce type d'établissement, parce qu'il constituait fréquemment un bien familial, était particulièrement propice à ce foisonnement de marqueurs culturels. Martial, dans le texte déjà mentionné, décrit cette richesse qui confère à ses yeux la valeur particulière qu'il accorde à son domaine⁶⁴⁰.

8.2.2 Des rituels adaptés à chaque situation

Les vestiges archéologiques témoignent de la très grande diversité des formes rituelles. Par exemple, si l'on peut regrouper les dépôts en grandes catégories formelles se prêtant à des interpré-

639 « Devant la demeure, le maître azuré des ondes orageuses monte la garde, protecteur du foyer innocent ; les vagues amies aspergent son sanctuaire d'écume. Alcide veille sur les champs fertiles ; le port se réjouit aux pieds de ces deux divinités ; l'une protège les terres, l'autre arrête la fureur des lames » Stace, *Silves*, II.2 20-25 (Izaac 1961).

640 Martial, *Épigrammes* X 92.

tations fonctionnelles⁶⁴¹, il est en revanche impossible d'en déduire un rituel type, qui aboutirait à des dépositions identiques. Tout en s'exerçant à l'intérieur un cadre établi, chaque séquence constituait un acte original, unique, strictement adapté à la situation donnée.

Nous avons par exemple observé qu'en certaines occasions, peut-être liées à des travaux effectués dans la villa, un repas était organisé et qu'une partie de la vaisselle et des aliments étaient enterrés rituellement à proximité de l'habitat⁶⁴². Cette pratique n'était pas normalisée et ni la quantité, ni les éléments prélevés sur les reliefs du repas ne sont identiques d'un site à l'autre. Pourtant dans chaque cas, ces choix semblent obéir à une logique propre. Le respect scrupuleux des modalités du rite, une fois fixées, garantissait l'efficacité de celui-ci.

Cette très grande liberté dans la composition apparaît également pour les petits dépôts scellés, pourtant à première vue relativement similaires entre eux⁶⁴³. Nous y retrouvons pratiquement toujours les mêmes types d'objets ou d'éléments fauniques, mais jamais associés de la même façon. Bien que possédant vraisemblablement des fonctions similaires, ils sont chacun constitués d'un assemblage unique, « personnalisé », ni tout à fait identique aux autres, ni tout à fait différent.

Certains dépôts se distinguent en revanche par des compositions particulièrement inhabituelles. Ils sont le résultat d'actes rituels atypiques, mis en œuvre pour répondre à une problématique locale particulière. Dans ces cas là, c'est le contenu même du dépôt qui peut nous orienter notre interprétation. À **Labergement (Gs12)**, la présence de la tête sculptée dans le socle de la colonne érigée au centre de la villa correspondrait à un rituel de « désacralisation/resacralisation » d'un monument antérieur⁶⁴⁴. À **Obermendig (Gi12)**, un groupe de figurines a été enfoui sous le sol d'un bassin de rétention d'eau. Il s'agit d'un cas unique en dehors d'une aire culturelle. Je propose, à titre d'hypothèse, d'y voir un enfouissement rituel d'objets ayant appartenu à une structure culturelle détruite par la construction de cet aménagement hydraulique. Parfois, comme à **Saint-Romain de Jalionas (N8)**, le dépôt faunique est à ce point inhabituel qu'aucune interprétation totalement satisfaisante ne se dégage. La fonction de la construction semi-excavée où il a été implanté n'est d'ailleurs pas non plus clairement identifiée. Ainsi, loin d'être anecdotique, l'analyse d'un dépôt culturel constitue souvent un élément déterminant pour la compréhension de la nature et de l'histoire de l'espace qui l'accueille.

641 § 5.

642 § 5.4.

643 § 5.3.

644 Burgevin 2015 p.129.

8.3 La villa dans le paysage religieux

8.3.1 La villa, le temple et la voie

Les villas et les équipements culturels extérieurs qui leurs étaient parfois associés entretenaient des relations planimétriques fortes, datant le plus souvent de l'origine même de l'établissement. Leur position relative par rapport aux axes de circulation semble être un élément déterminant pour la compréhension du lien qu'entretenaient entre eux le temple et la villa.

Lorsque qu'ils étaient contigus, une voie de circulation les séparait parfois⁶⁴⁵. Dans certains cas, un temple situé de l'autre côté de la voie, initialement hors de l'enceinte de la villa, a été englobé par celle-ci à l'occasion d'un agrandissement⁶⁴⁶. Ailleurs, le temple et la villa étaient implantés côte à côte en bordure de voie⁶⁴⁷. Parfois, ils étaient plus éloignés l'un de l'autre mais présentaient le même type de configuration, créant une association visuelle entre eux⁶⁴⁸ (Figure 216).

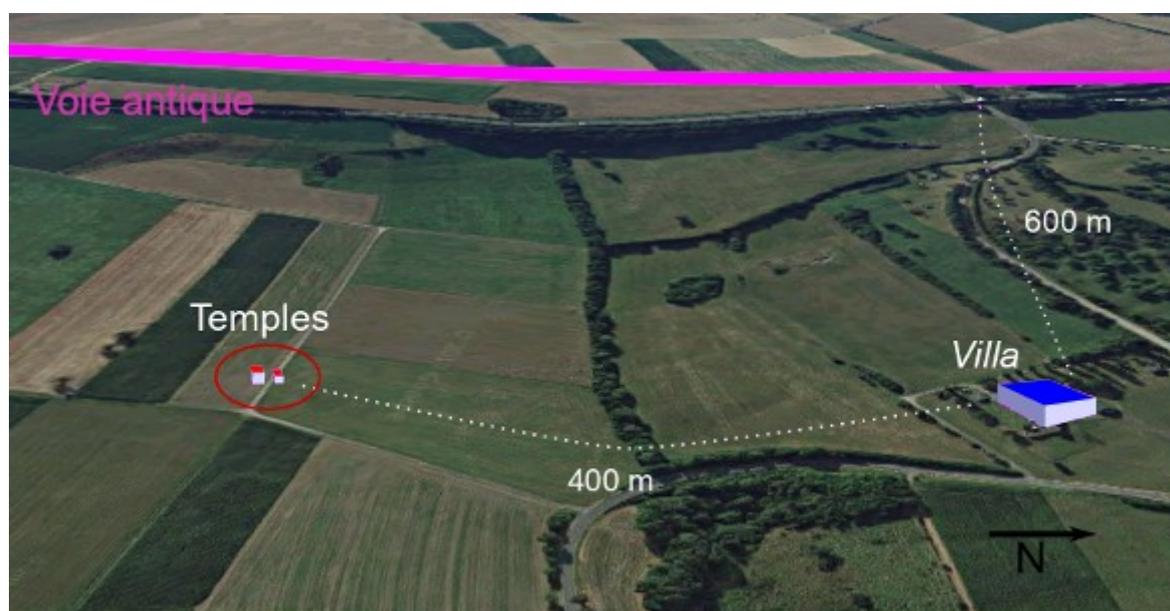


Figure 216 : Positions relatives de la villa de **Fliessem**, des temples et de la voie antique

Fréquemment, le temple placé en bord de voie signalait la présence de la villa construite en retrait (Figure 217 et Figure 218). À **Bais (L2)** (Figure 219), la situation apparaît similaire, si l'on se réfère au réseau formé par les voies identifiées à l'est du complexe villa-sanctuaire. À **Chattillon (L4)**, la *pars urbana* était très proche de la voie mais en était cependant séparée par une cour dans laquelle se trouvait le fanum.

645 **Aspiran (N1)** et **Yvonand (Gs20)**.

646 **Bais (L2)**, **Richebourg (L12)** et peut-être **Pré Gilbert (L27)**.

647 **Damblain (B2)** Bâtiment 7, **Guichainville (L6)** et **Lösnich (B10)**.

648 **Hechingen (Gs9)** et **Fliessem (B5)**.

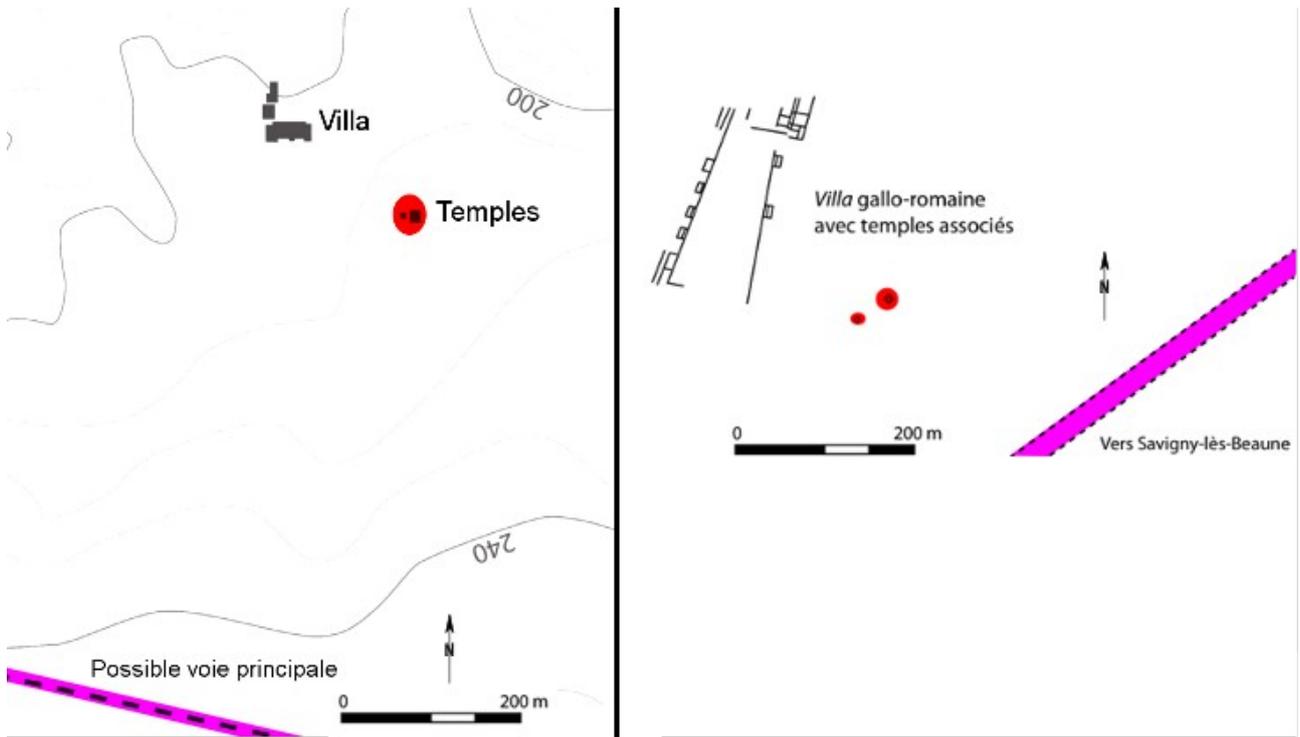


Figure 217 : Plan de situation des villas de **Dinant** et **Boncourt** (d'après Paridaens 2016 p. 128 et Cordier 2012 fig. 20)

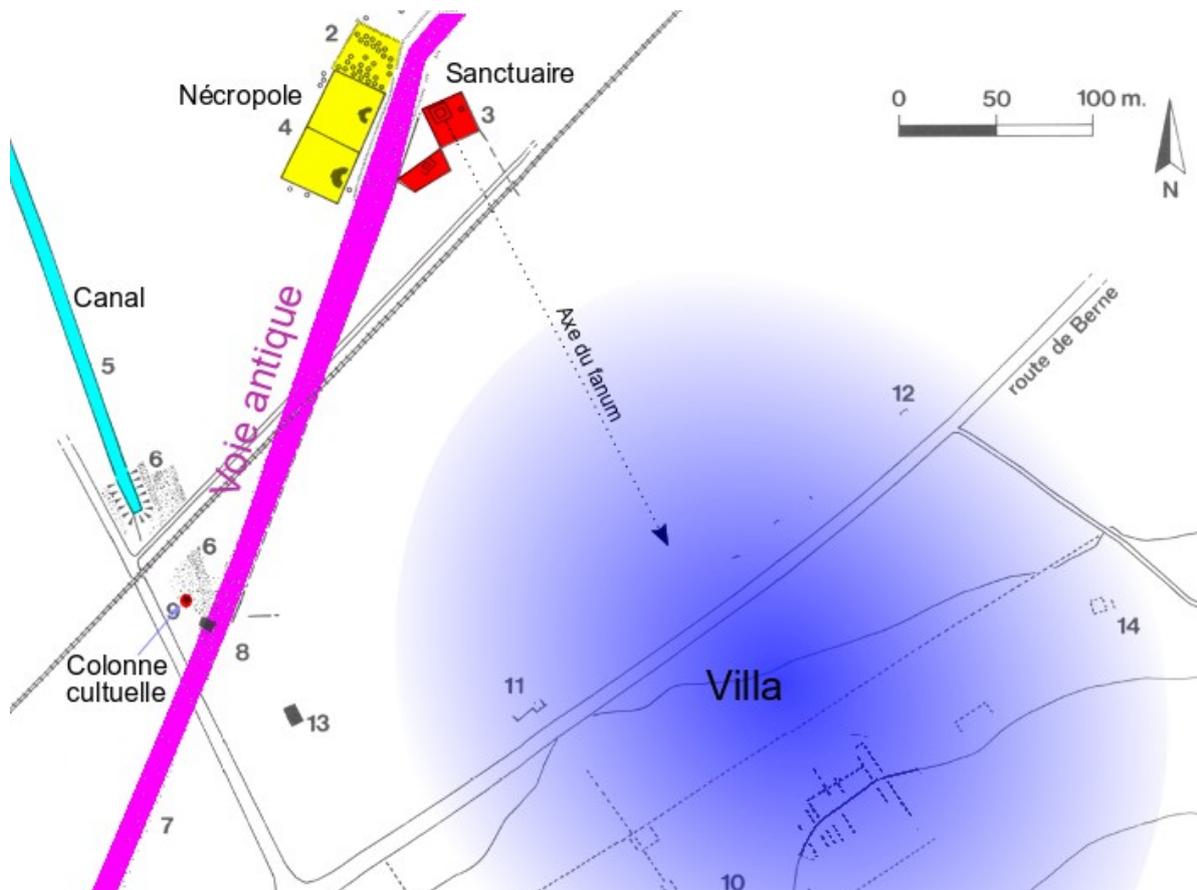


Figure 218 : Plan des vestiges antiques du secteur d'En-Chaplix à **Avenches** (d'après Flutsch et Hauser 1993 p. 100)

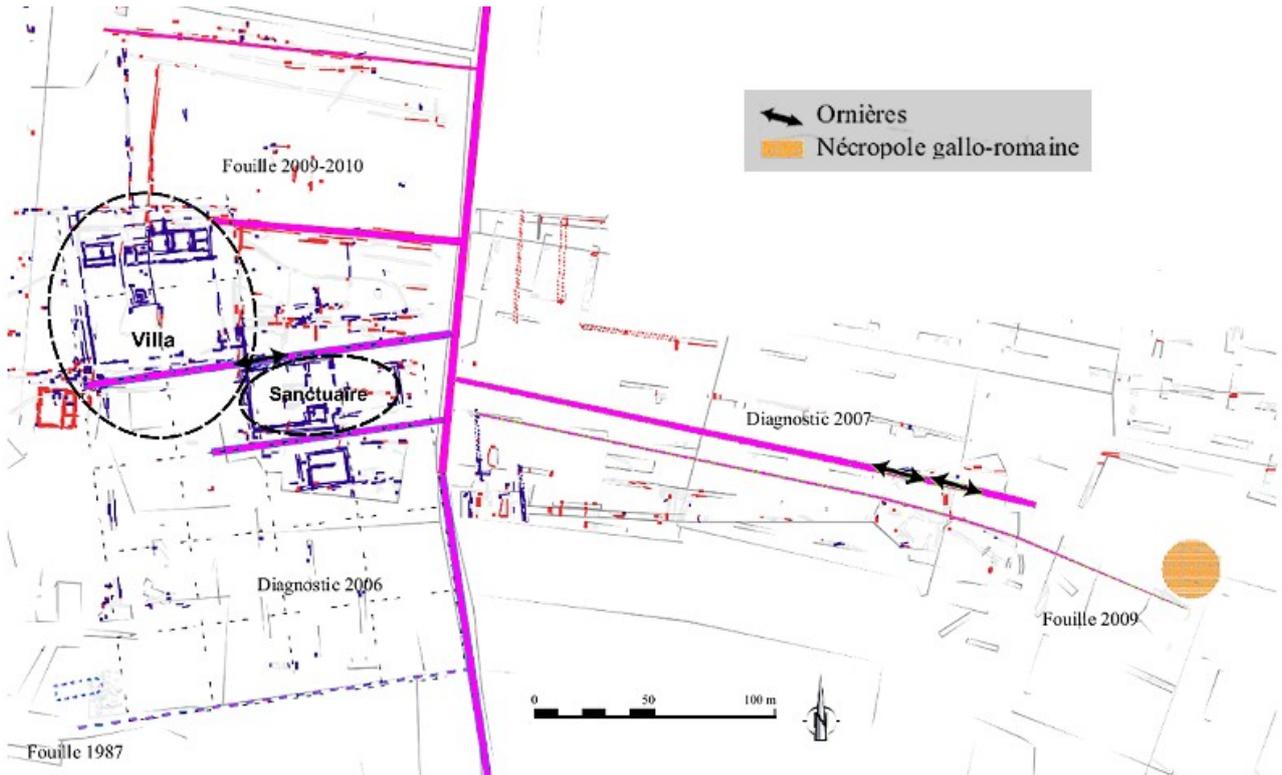


Figure 219 : Plan des vestiges antiques du secteur de la villa de **Bais** (d'après Poilpré 2011 fig. 4)

Mentionnons, à titre de comparaison, la modeste villa de Merklingen dans la province voisine de Rhétie⁶⁴⁹. Le petit édifice cultuel, bien identifié, était implanté en avant du centre domanial, en bordure de la probable voie d'accès (Figure 220).

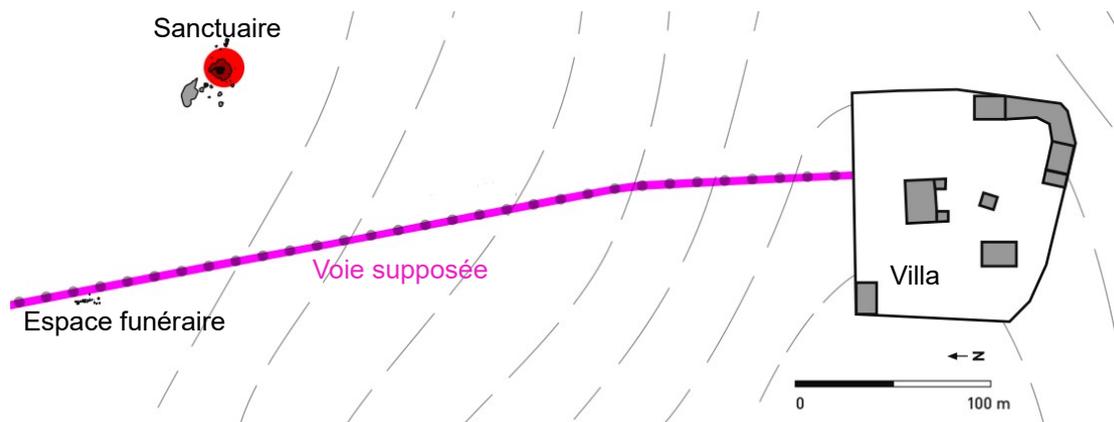


Figure 220 : Plan des vestiges antiques de Merklingen (Bade-Wurtemberg) (d'après König et Meyer 2017 p. 96)

649 König et Meyer 2017.

Sur plusieurs autres sites, le sanctuaire dominait à la fois la voie et la villa⁶⁵⁰. À **Saint-Patrice (L13)**, l'édifice était construit dans l'une des cours en terrasse de la villa (Figure 221). Celle-ci surplombe d'environ 30 m la plaine où passait la voie antique reliant Tours à Angers. L'édifice culturel était de petites dimensions (3 m x 2,5 m), mais il possédait de fortes fondations qui laissent supposer qu'il était assez élevé⁶⁵¹. Ainsi, cette probable construction turriforme s'élevait au dessus de la villa et dominait largement la vallée (Figure 222).



Figure 221 : Positions relatives de la villa de **Saint-Patrice** et de la voie antique (d'après Guiot et Raux 2003 p. 124)

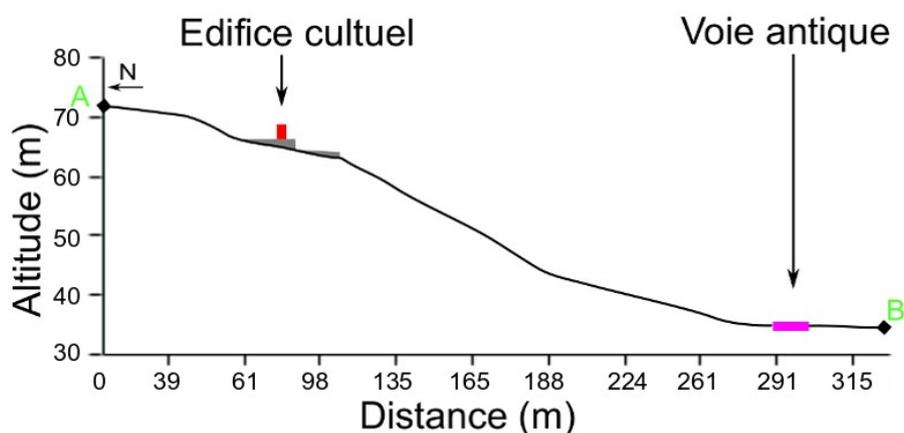


Figure 222 : Restitution du profil altimétrique du secteur de la villa de **Saint-Patrice**

Plusieurs sites suffisamment documentés, comme celui d'**Aiseau (G1)**, laissent apparaître que la villa prenait place au cœur d'un véritable réseau d'aménagements culturels ou funéraires (Figure 223). À une échelle plus réduite, la villa de **Damblain (B2)** formait le centre exact d'un ensemble des structures culturelles ou funéraires de bord de voie (Figure 78).

650 § 2.4.5.7.

651 Guiot et Raux 2003 p. 153.

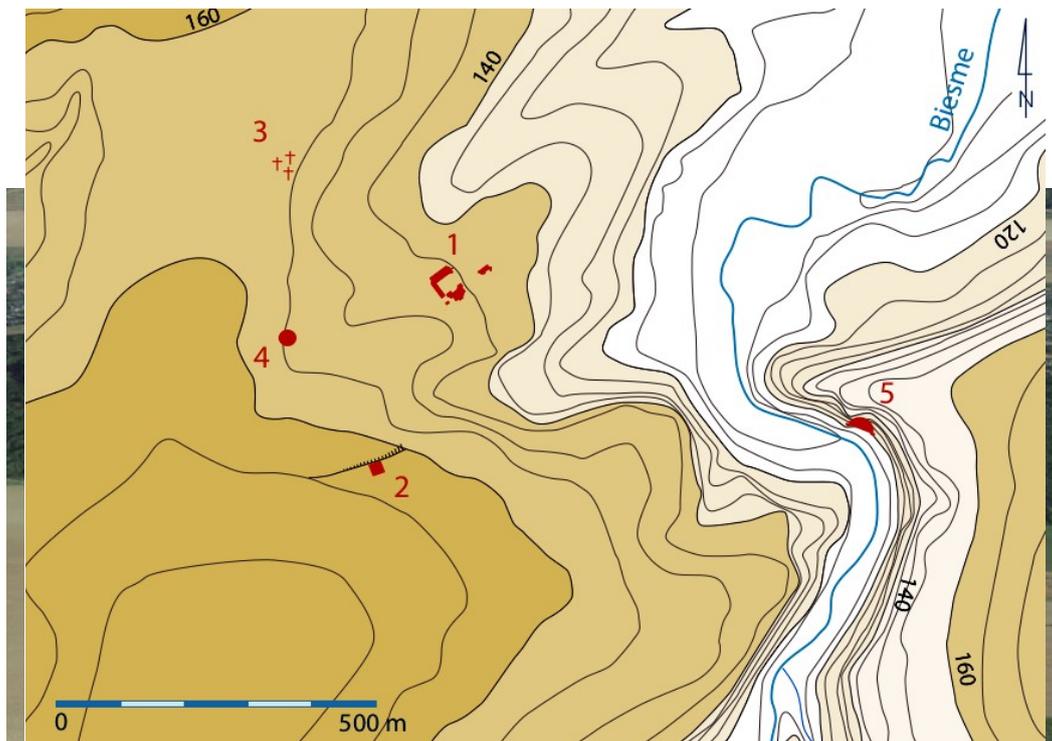


Figure 223 : Environnement archéologique de la villa d'Aiseau. 1) villa, 2) sanctuaire, 3) aire funéraire, 4) tumulus, 5) grotte sanctuaire (d'après Paridaens 2017a p. 17)

Figure 224 : Structures antiques environnant la villa de Newel

À **Newel (B12)**, en plus du fanum et de son espace funéraire contigu, une colonne jovienne était édifée en bordure de la voie, à 450 m en avant de la villa (Figure 224). Cette construction établissait un trait d'union visuel entre l'axe de l'établissement et les deux vallons qui s'étendaient en contre bas, de part et d'autre de la route.

Ces villas étaient donc construites à des emplacements qui leur permettaient d'être associées visuellement aux structures cultuelles qui maillaient le territoire, au-delà même de celles qui leur étaient très proches. Dans certains cas, nous observons même une véritable annexion des temples voisins de l'établissement, par l'extension de l'enceinte de ce dernier.

La position des temples, pratiquement toujours dominante ou en avancée, permet de percevoir une volonté de hiérarchisation entre les structures. La villa était symboliquement placée sous la protection des divinités honorées dans le sanctuaire, de façon à optimiser la protection dont elle pouvait tirer bénéfique. Cette proximité rendait également visible l'association entre la divinité tutélaire et le propriétaire, qui contribuaient de façon complémentaire à la prospérité du territoire. Le second assurait l'entretien du sanctuaire et son bon fonctionnement. Il se présentait ainsi en hôte respectueux des divinités et en évergète pour la communauté. C'est la position qu'adopte Pline le Jeune vis-à-vis du sanctuaire de Cérès établi sur son domaine⁶⁵². Stace décrit de façon poétique la reconstruction par un particulier d'un temple dédié à Hercule, à proximité de son domaine, et dont l'état était jugé indigne du dieu qu'il abritait et de la population qui le fréquentait⁶⁵³.

652 Pline le Jeune, *Lettres* IX 39 ; voir note 96.

653 « Il y avait là une pauvre cabane portant le nom sacré de temple, logis étroit, humble foyer, où étouffait le grand Alcide ; à peine pouvait-elle abriter les marins errants sur les vagues et les fouilleurs de l'abîme. C'est là que nous nous précipitons en foule ; là se rassemblent les apprêts du festin, et les lits somptueux et la multitude des serviteurs, et la charmante cohorte de l'élégante Polla. Les portes ne nous reçurent pas tous ; l'étroitesse du temple n'y peut suffire. Le dieu en rougit ; il en rit aussi » Stace, *Silves* III.1 82-90 (Izaac 1961).

8.3.2 Les complexes villa-sanctuaire

Quand les structures cultuelles occupent une superficie importante, parfois supérieure à celle des constructions résidentielles et agricoles, la question est fréquemment posée de savoir si nous avons affaire à des villas dotées de sanctuaires ou à des sanctuaires munis d'annexes⁶⁵⁴ (Figure 225 et Figure 226).

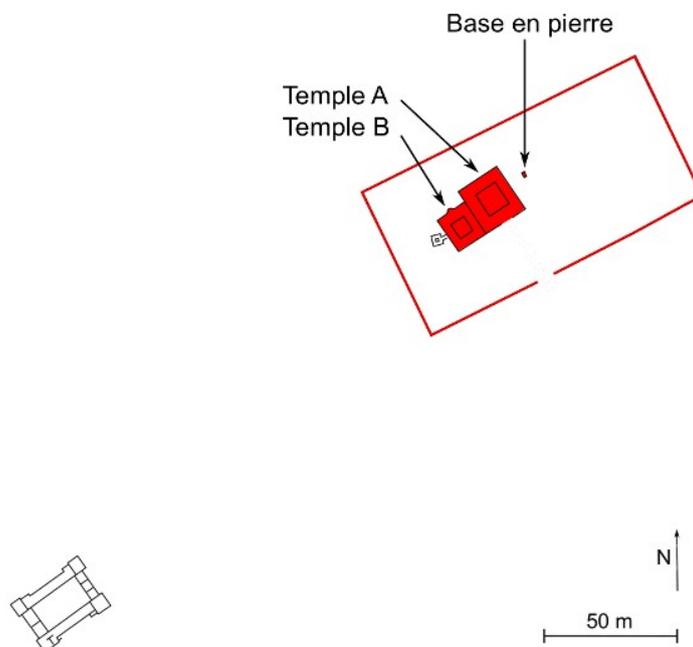


Figure 225: Plan schématique du sanctuaire associé à la villa de **Matagne** (d'après Brulet 2008 p. 522)

654 Pour la Bretagne : Mauger 2018.

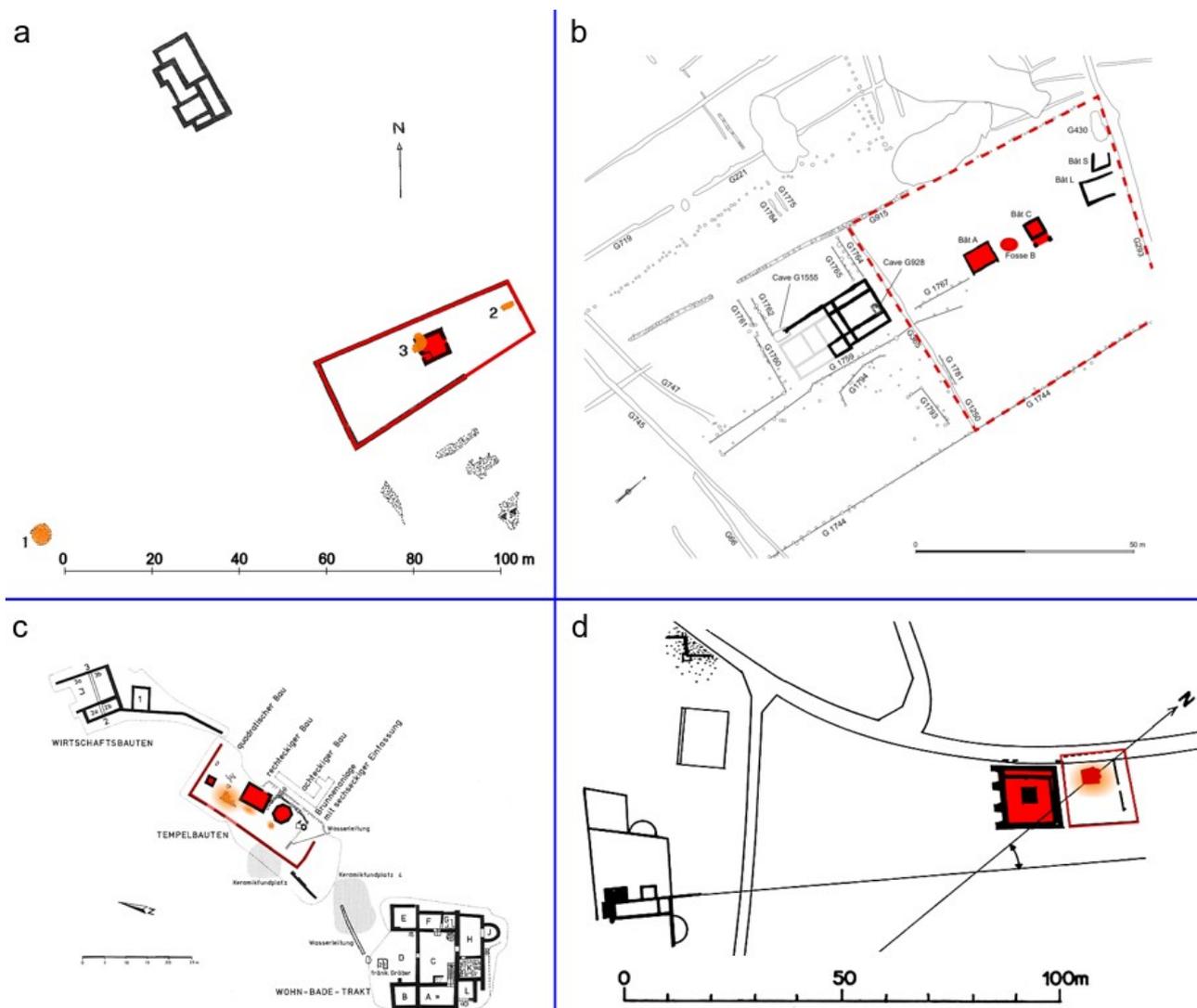


Figure 226 : Plans des complexes de **Hofstade**, **Guichainville**, **Ihn** et **Bubendorf** (échelles identiques) (d'après Beenhouwer 1995 p. 154 ; Marcigny 2006 p. 94 ; Miron 1994 p. 12 ; Strübin 1977 p. 305)

Cette interrogation paraît d'autant plus légitime qu'il s'agit d'établissements pour lesquels les aménagements culturels étaient présents dès la création du complexe et que parfois ils en ont dicté la planimétrie générale⁶⁵⁵. Pour les sites qui ont été repérés uniquement en prospection aérienne, le doute est souvent de mise. Ainsi, celui de Saint-Michel de Volangis (18) a pu être interprété comme une villa dotée d'un fanum ou comme un sanctuaire équipé d'annexes⁶⁵⁶ (Figure 227).

Dans certains cas, les bâtiments édifiés à proximité des temples pourraient en effet s'avérer être des structures annexes du sanctuaire, notamment destinées à l'accueil des dévots. Cependant, faute de données textuelles et archéologiques, nous ignorons la forme que revêtaient en Gaule et en Germanie ce type d'équipements⁶⁵⁷. Il est vraisemblable qu'ils étaient constitués d'espaces de vie associant des logements, des lieux de restauration et des balnéaires. Ils pouvaient alors adopter des formes architecturales proches de celles des corps de logis des petites villas. C'est par exemple le cas pour le sanctuaire helvète de Gumpboden (Figure 228). La construction rectangulaire, dite polyvalente, d'une superficie un peu supérieure à 200 m², était partagée en plusieurs pièces et dotée d'une galerie de façade.

655 § 2.4.5.6.

656 Chevrot et Troadec 1992 p. 51.

657 Ferlut 2017.

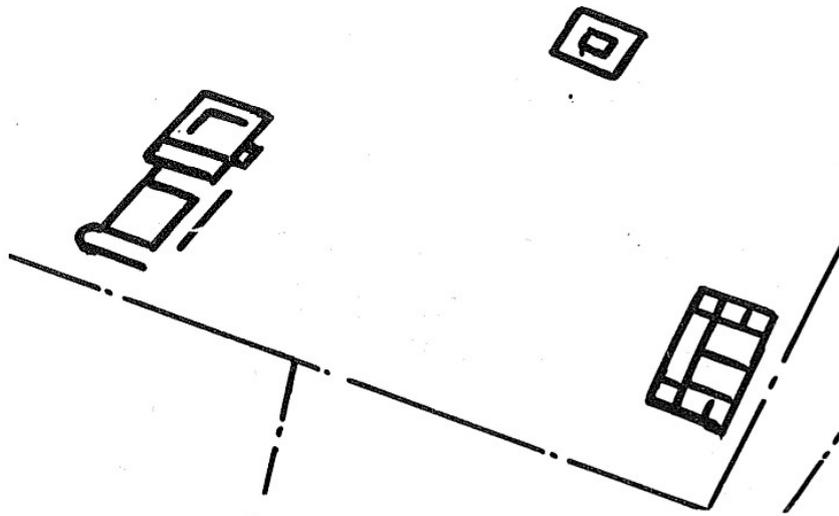


Figure 227 : Plan du complexe rural de St-Michel de Volangis (Chevrot et Troadec 1992 p. 51)

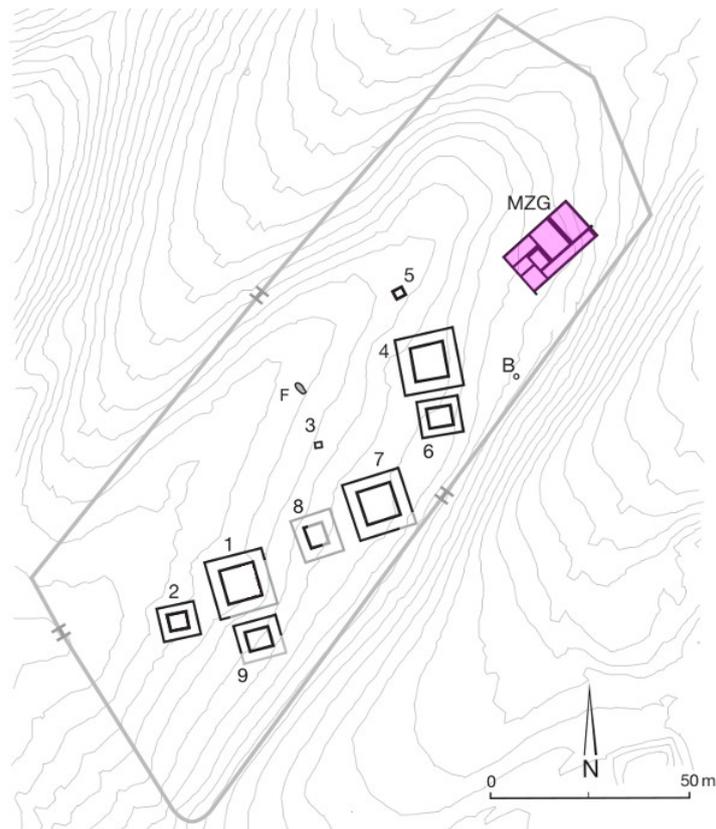


Figure 228 : Plan du sanctuaire de Gumpboden (d'après Lauper *et al.* 2019 p. 200)

De fait, des considérations uniquement planimétriques sont insuffisantes pour rendre compte des liens de dépendance que pouvaient entretenir les aménagements culturels et non-culturels, occupant un même site rural. À **Guichainville (L6)**, où un travail minutieux a été réalisé sur une très vaste parcelle, nous pouvons considérer que l'absence d'aménagements agricoles correspond à la situation qui prévalait durant le Haut-Empire. C'est pourquoi, sur ce site en particulier, j'y reviendrai, il me semble possible d'avancer prudemment l'hypothèse qu'il s'agirait d'un sanctuaire plutôt que d'une villa. À Trémonteix, comme je l'ai déjà évoqué, c'est l'absence même d'un bâtiment résidentiel, associée à diverses autres considérations planimétriques et chronologiques, qui me semblent permettre d'aboutir à la même conclusion⁶⁵⁸.

L'étude comparée des sites de **Ihn (B9)** et de Hochscheid offre une bonne illustration de ce type de questionnement. Les deux accueillait un sanctuaire de source, principalement dédié à Sirona et Apollon. Le mobilier, composé majoritairement de statues et d'autels votifs, est y très similaire⁶⁵⁹. Dans les deux cas, des constructions maçonnées dotées de thermes jouxtaient l'aire cultuelle. L'interprétation générale qui prévaut pour Hochscheid est qu'il s'agirait d'un sanctuaire guérisseur et que les constructions associées au fanum auraient constitué des annexes destinées à accueillir les pèlerins⁶⁶⁰(Figure 229).

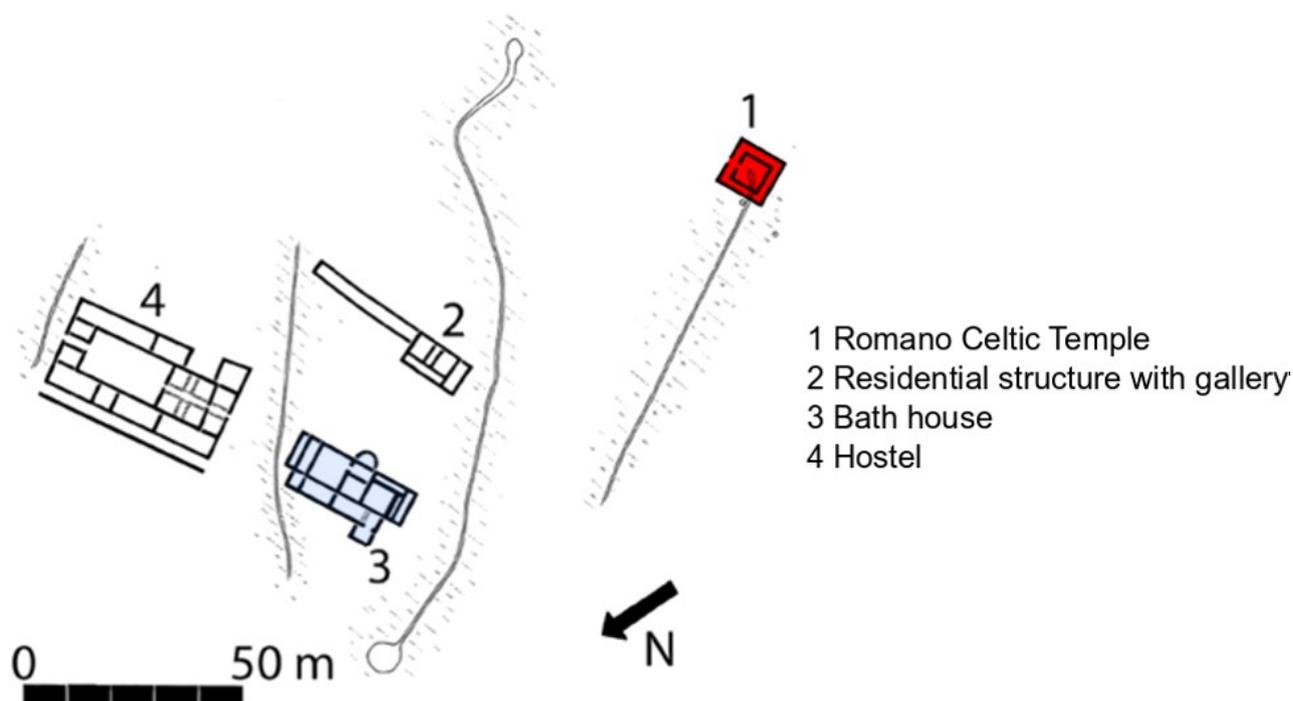


Figure 229 : Plan du sanctuaire de Hochscheid (d'après Kiernan 2012 p. 84)

À **Ihn (B9)**, existait également un sanctuaire des eaux dédié à Sirona, semblable à plusieurs autres, dont celui de Hochscheid. L'interprétation de l'ensemble du complexe fait débat. S'agit-il d'un centre culturel équipé d'une construction annexe ou d'une villa possédant son propre sanctuaire privé ?⁶⁶¹. La seconde hypothèse reste celle privilégiée par la plupart des chercheurs⁶⁶². En effet, le

658 § 2.4.2.

659 Dehn 1941.

660 Kiernan 2012 p. 91-95.

661 Schwinden 1995 p. 522.

662 Miron 1994 p. 128 ; Scheid 2000 p. 22 ; Ferlut 2011 p. 72.

plan du corps de logis diffère de celui des auberges mais il est typique de celui des petites villas à galerie de façade. De plus, diverses structures agricoles ont été identifiées sur le site. Ainsi, même si l'aire cultuelle occupait une place importante parmi l'ensemble des aménagements, elle possédait une position périphérique en bordure de la cour centrale, dont elle était d'ailleurs séparée par un mur d'enceinte. Comme pour les sites précédemment évoqués, il semble probable que la gestion matérielle du sanctuaire incombait effectivement au propriétaire de la villa et que les différents équipements de cette dernière devaient être utilisés, au moins épisodiquement, pour l'accueil des dévots⁶⁶³.

La grande proximité de ce sanctuaire avec l'établissement agricole ne nous autorise cependant pas, selon moi, à le qualifier de sanctuaire de villa⁶⁶⁴. Formellement il ne se différencie pas des autres sanctuaires de source, ni ne s'en distingue par les divinités honorées ou par la nature du mobilier mis au jour. De plus, les quelques noms de dédicants qui nous sont parvenus ne nous permettent pas de conjecturer qu'ils appartenaient à une même famille. Ces constats sont d'ailleurs identiques pour l'ensemble des sanctuaires présents à l'intérieur ou à proximité d'un centre domanial⁶⁶⁵.

La plupart du temps, le sanctuaire et la villa semblent d'ailleurs avoir obéi à des dynamiques de développement en partie différentes. Il n'existe notamment pas de corrélation significative entre les dimensions de l'un et de l'autre⁶⁶⁶. De plus, les édifices culturels paraissent avoir échappé aux grands programmes de monumentalisation des villas. Ils étaient fréquemment reconstruits lors des différentes phases de restructuration du centre domanial, mais, pour l'essentiel, leurs formes et leurs dispositions initiales restaient inchangées.

L'établissement de Rurange présente un processus inverse mais qui confirme la différence de traitement qui pouvait être réservée aux installations cultuelles et aux aménagements agricoles et résidentiels d'un même site. Il s'agit d'une ferme édifiée à la fin du Ier siècle av. J.-C.⁶⁶⁷. Dès son origine, elle a été équipée d'un modeste édifice culturel formé d'une construction à quatre poteaux d'angle et fosse centrale (Figure 230 état 1). Probablement au début IIIème siècle, celui-ci a fait l'objet d'une reconstruction. Sa surface au sol a été quadruplée. Il se présentait alors sous la forme d'un quadrilatère accueillant en son centre une structure octogonale soignée (Figure 230, état 2). En revanche, durant toute cette période, la ferme n'a fait l'objet d'aucun agrandissement notable. Nous n'observons pas de concordance entre l'évolution de l'établissement et celle du temple. L'extension de ce dernier ne paraît pas non plus liée à celle d'un possible centre domanial plus vaste, dont la ferme ne serait qu'une annexe. Les villas identifiées les plus proches sont situées à 5 km de ce site⁶⁶⁸. La monumentalisation de ce petit temple traduit plus vraisemblablement le dynamisme d'une communauté locale qui avait fait de ce lieu un centre culturel.

663 § 2.4.2.

664 « Villenheiligtum » pour Lothar Schwinden (Schwinden 1995).

665 Notamment : § 6.6.

666 § 2.5 (Figure 82).

667 Mondy 2010.

668 *Ibid.* p. 27.

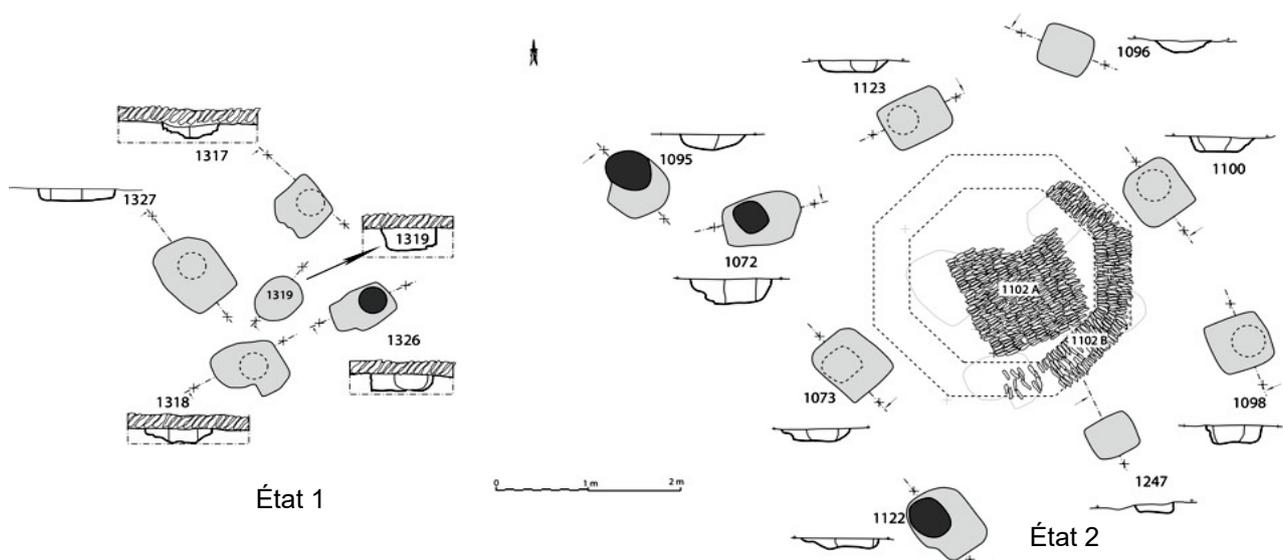


Figure 230 : Plans de l'édifice cultuel de l'établissement de Rurange (57) (d'après Mondy *et al.* 2016 p. 117)

Ainsi, nous pouvons supposer que les sanctuaires implantés dans ou à proximité d'une villa étaient fréquentés par des communautés plus larges que celle dépendant du domaine. Formellement, ils ne se distinguaient pas des autres sanctuaires ruraux⁶⁶⁹. C'est pourquoi, je parlerais plus volontiers de villa associée à un sanctuaire ou de villa englobant un sanctuaire que de sanctuaire de villa. Selon moi, il s'agit plus vraisemblablement de l'association de deux unités fonctionnelles qui, même si elles étaient imbriquées, formaient malgré tout, au moins initialement, deux entités distinctes. Cependant, leur période de fondation, souvent commune, montre qu'elles étaient fortement liées et que leur association faisait sens.

8.3.3 Le réinvestissement de lieux à forte valeur symbolique

Quand un sanctuaire et un établissement rural sont associés, nous pouvons fréquemment faire remonter leur implantation à la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., mais pratiquement jamais plus précocement⁶⁷⁰. L'antériorité de l'un ou de l'autre ne peut être déduite de la datation des structures construites ou du mobilier. Par ailleurs, ces complexes formés d'une villa et d'une aire cultuelle occupent très souvent un emplacement doté d'une valeur symbolique ou mémorielle forte.

Dans certains cas, le bâtiment principal de la villa a été directement édifié à la place d'une structure cultuelle antérieure⁶⁷¹. Cette dernière a ainsi dicté l'emplacement de la construction, mais aussi son orientation et, au moins en partie, ses dimensions. À **Labergement (Gs12)**, il est possible que la villa ait été construite à l'emplacement d'un sanctuaire antérieur. Ailleurs, comme à Goeblange, c'est la présence d'un mausolée qui est à l'origine du choix de l'emplacement du bâtiment résidentiel (Figure 72).

Plusieurs des sites qui ont livré les infrastructures cultuelles les plus importantes correspondent à des villas qui ont été implantées sur l'emprise d'un établissement ancien, parfois abandonné au moment de l'édification de celle-ci⁶⁷². À chaque fois, l'emplacement et l'orientation des édifices cultuels suivent prioritairement les délimitations initiales ou se superposent à des aménage-

669 § 2.5.

670 § 2.3.3.

671 **Damblain (B2)** et **Duntzenheim** (§ 3.4.5.6).

672 **Guichainville (L6)**, **Habsheim (Gs8)**, **Noyon (B13)** et **Richebourg (L12)**.

ments anciens. L'objectif était clairement la mise en valeur de ce patrimoine, qui justifiait certainement l'existence des structures culturelles, voire de l'établissement tout entier.

La très vaste villa périurbaine du Parc de la Grange à Genève a également été construite sur l'emplacement d'un établissement protohistorique important⁶⁷³. Ce dernier avait lui-même été établi sur un site doté d'un possible alignement mégalithique, laissant supposer l'existence d'une aire culturelle durant le Néolithique⁶⁷⁴. Après un possible hiatus constaté dans l'occupation du lieu, des constructions en bois, datées de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C., « marquent un retour conscient au plan originel. »⁶⁷⁵. Enfin, la villa maçonnée, érigée au début du Ier siècle, a été établie en contrebas de cette installation⁶⁷⁶.

Ainsi, dans le cadre domanial, lorsque l'opportunité s'en présentait, le propriétaire pouvait inscrire sa villa dans l'histoire du site en perpétuant et en valorisant des structures ou de tracés anciens. Il s'agissait d'un moyen de légitimer un pouvoir local en affirmant un ancrage familial ancien, au moins symbolique, sur le territoire. Cette démarche pouvait apparaître d'autant plus pertinente que l'établissement ayant précédé la villa avait joué un rôle important durant la phase de restructuration administrative, économique et religieuse qu'a constituée la période gallo-romaine précoce.

Cette valorisation mémorielle passait également par la mise en scène d'un certain conservatisme formel. L'objectif de ces monuments culturels n'était pas de célébrer la réussite économique et sociale présente de la famille du propriétaire mais bien son ancienneté sur le territoire. Le choix de maintenir pour ces édifices des formes modestes relevant d'une architecture régionale traditionnelle concourait à cela. De ce point de vue, ils s'opposaient aux grands mausolées de style classique gréco-romain, fréquemment édifiés à proximité des villas⁶⁷⁷.

Le maintien de l'emplacement et de l'orientation de ces temples permettait également d'affirmer leur caractère sacré, inamovible, et la volonté du propriétaire de respecter la tradition locale dont il avait hérité et qu'il contribuait à maintenir. Ainsi, dans les villas les plus importantes, le contraste visuel entre ces petits édifices et les aménagements de la partie résidentielle, souvent luxueux, était certainement assumé, voire recherché.

Suivant les idéaux de leur temps, les auteurs antiques louaient régulièrement les vertus d'une piété réputée originelle, rustique, et d'autant plus signifiante qu'elle s'exerçait dans un cadre traditionnel. Ainsi, Tibulle, de la même façon qu'il vante la valeur des figurines anciennes et frustes présentes dans sa villa, rappelle l'intérêt d'effectuer les dévotions dans un temple (*aedes*) d'aspect modeste⁶⁷⁸. Quand Martial décrit la profusion des aménagements culturels de sa villa, il ne manque pas d'en souligner la rusticité⁶⁷⁹. Enfin, pour nous en tenir aux textes déjà mentionnés, Varron, non seulement énonce une opposition entre les divinités citadines et rurales, mais relève également une différence dans leur mode de représentation, les statues des premières se caractérisant par des formes essentiellement ostentatoires⁶⁸⁰.

673 Haldimann *et al.* 2001.

674 Terrier 2002 p. 255.

675 Haldimann *et al.* 2001 p. 13.

676 « le plan de la villa à atrium, entièrement conditionné par les limites anciennes, monumentalise la mémoire héritée du sol, gage de légitimité. » (*Ibid.* p. 14)

677 § 2.6.

678 « On observait mieux sa foi, quand, objet d'un culte pauvre, le dieu avait sa statue de bois dans une étroite chapelle. » Tibulle, *Élégies* I.10.19-21 (Ponchont 1967).

679 Martial, *Épigrammes* X 92.

680 « Je n'entends pas ces divinités citadines, six d'un sexe et six de l'autre, dont les statues dorées se dressent au Forum, mais bien les douze intelligences qui président aux travaux des laboureurs. » Varron, *Économie rurale* I.1 (Heurgon 1978).

8.4 Le sanctuaire domanial comme instrument de domination

8.4.1 La scénographie interne

Comme nous l'avons vu, la construction d'un édifice cultuel dans l'enceinte du centre domanial ne relevait pas uniquement du choix du propriétaire. Elle semble avoir été conditionnée par l'existence préalable, sur le site, d'un lieu doté d'une valeur symbolique, contemporain ou antérieur à la mise en place de l'établissement. Dans ce cas, le *dominus* tirait à la fois profit de la protection que lui apportait le voisinage de la divinité mais aussi du supplément d'autorité, voire de légitimité, que lui conférait son rôle d'hôte des dieux et de la communauté des dévots.

Ainsi, si les temples à l'intérieur des enceintes des villas ne constituaient pas des édifices particulièrement ostentatoires, leur position et leur orientation leur conféraient un caractère incontournable. À cet égard, l'exemple le plus éloquent est celui de la villa de **Bais (L2)**, où un temple, peut-être deux, se dressai(en)t en face de la salle d'apparat, à quelques mètres seulement de celle-ci (Figure 45). L'emplacement inhabituel de cette dernière peut d'ailleurs avoir été dicté par la présence du temple.

Les édifices cultuels prenant place dans l'unique cour, ou implantés en position pseudo-axiale dans certaines grandes villas, faisaient face à la galerie principale sur laquelle s'ouvraient les pièces les plus importantes de la maison. Même lorsqu'une clôture séparait la cour résidentielle de la cour agricole, la hauteur du temple le rendait visible depuis le corps de logis.

Le plus souvent, quand l'édifice cultuel était édifié en position latérale, ou plus éloigné du bâtiment résidentiel, il restait visible depuis la galerie de façade⁶⁸¹. À **Fliessem (B5)**, les temples et la résidence se faisaient face, à la même altitude, de part et d'autre d'un vallon. Enfin, même lorsque le sanctuaire n'était pas placé en position centrale ou axiale, la disposition de la villa conduisait presque toujours le visiteur venu de l'extérieur et se dirigeant vers les pièces de réception à passer devant l'entrée de l'édifice cultuel⁶⁸². Dans certains cas, le sanctuaire était placé en avant de l'enceinte⁶⁸³, et dans d'autres cas, à l'intérieur de celle-ci⁶⁸⁴.

Cette omniprésence visuelle renforçait l'aspect solennel des audiences avec le maître du lieu. Xavier Lafon note d'ailleurs que l'architecture et l'agencement des salles centrales des grandes villas de l'Est de la Gaule visaient parfois à créer une analogie avec les cellas⁶⁸⁵. Ici, le voisinage entre une salle de réception et un temple créait une association symbolique entre le *dominus* et la divinité. Si l'architecture des villas constituait d'une façon générale un « signe tangible de l'empreinte des propriétaires sur un territoire donné »⁶⁸⁶, la présence d'un temple offrait une opportunité supplémentaire au propriétaire d'établir son autorité, plus légitime encore quand il pouvait revendiquer un lien familial plus ou moins direct avec le fondateur du sanctuaire.

681 **Jonzac (A2), Carnac (L3), Richebourg (L12), Ihn (B9), Löslich (B10), Newel (B12), Rodersdorf (Gs14), Yvonand (Gs20).**

682 Dans le cas de **Chatillon (L4)** : « Cette organisation obligerait toute personne, voulant gagner le porche, à longer le temple et la mise en scène participerait à affirmer la puissance du *dominus*, à l'initiative de l'édifice cultuel. » (Ferret 2021 p. 299).

683 **Chatillon (L4), Richebourg (L2), Newel (B12), Löslich (B10), Jallerange (Gs11), Steinbourg (Gs15), Yvonand (Gs20), Dinant (Gi3).**

684 **Jonzac (A2), Montgermont (L10), Ihn (B9).**

685 « Tendant à assimiler cette partie de la maison d'un mortel à un cadre inspiré de la demeure d'une divinité. » (Lafon 1989 p. 66).

686 *Ibid.* p. 65.

8.4.2 Des sanctuaires pour affirmer le rôle des familles aristocratiques dans la création de la cité ?

Certaines villas se distinguent à la fois par l'importance des structures culturelles qui leur sont associées et par leur proximité avec une agglomération. Le site d'en Chaplix à **Avenches (Gs1)** regroupait une villa, un canal et plusieurs structures artisanales (Figure 231). Ces installations occupaient un espace privilégié au nord de l'enceinte de la ville, près du lac de Morat. Le canal constituait une voie navigable reliant le port lacustre au domaine. Au cœur de ce complexe, se dressaient un vaste espace funéraire et un sanctuaire qui bordaient l'une des principales voies d'accès à l'agglomération. Ce dernier, par son emplacement et son ancienneté, semble cumuler une double fonction, gentilice et civique.

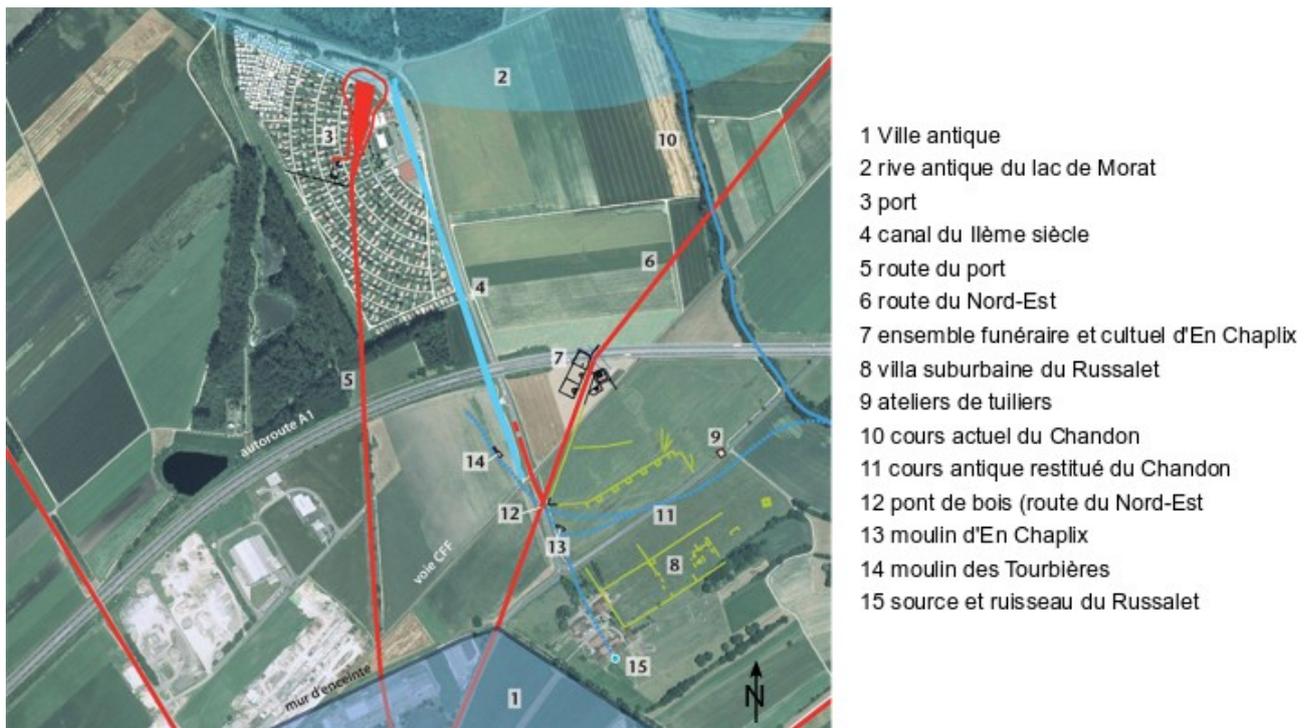


Figure 231 : Vue aérienne du secteur nord de la ville d'*Aventicum* (d'après Blanc et Castella 2011 p. 9)

En effet, le sanctuaire a été développé à l'emplacement de la sépulture d'une femme noble, ayant vécu à la fin du Ier siècle av. J.-C et dont la famille a probablement fondé le domaine. Il s'agit vraisemblablement de celle des *Camilli*, héritière d'un clan aristocratique pré-romain qui a joué un rôle important dans la création de la cité helvète⁶⁸⁷. Plusieurs de ses membres ont occupé les plus hautes charges municipales durant le Haut-Empire, et l'inscription découverte à l'extrémité du canal indique que le domaine, au début du IIème siècle, appartenait à l'un d'entre eux.

Par ailleurs, il semble établi que les sanctuaires périurbains possédaient généralement des fonctions publiques en lien avec la ville⁶⁸⁸. Certains ont été fondés dès la période augustéenne, au moment de la création des cités, et accueillait des divinités locales, intégrées au panthéon civique⁶⁸⁹. Un autre sanctuaire de ce type est connu pour la ville d'Avenches. Il s'agit de celui de la Grange de Dîmes /Derrière la Tour, qui se trouvait en dehors de l'enceinte initiale de la ville (Figure 232, n°2). Sa première phase d'occupation est peu documentée mais semble remonter au milieu du

687 Van Bercham 1994.

688 Van Andringa 2017a p. 259.

689 *Ibid.* chapitre « À l'articulation de la ville et du territoire : l'organisation des sanctuaires suburbains ».

Ier siècle av. J.-C., c'est-à-dire à une période légèrement antérieure à la mise en place de la trame urbaine⁶⁹⁰. À l'origine, il pouvait s'agir d'une structure funéraire, peut-être à l'image de celle qui existait à En Chaplix⁶⁹¹. En Gaule, plusieurs autres sanctuaires précoces, établis à la périphérie des villes, illustrent le souci d'entretenir la mémoire d'un lieu à forte valeur symbolique⁶⁹².

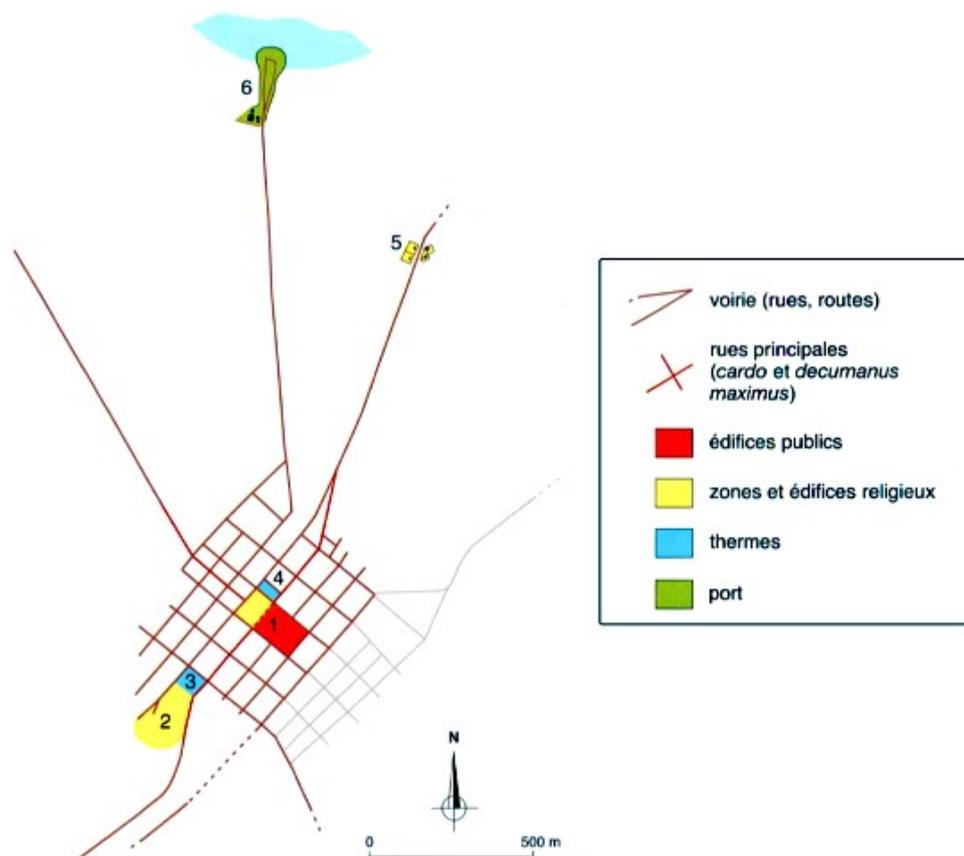


Figure 232 : Plan schématique d'Aventicum et de ses environs (Bossert *et al.* 2007 p. 160)

Ainsi, le site d'**Avenches (Gs1)** regroupe à la fois les caractéristiques d'un sanctuaire domanial familial et d'un sanctuaire périurbain à caractère public. Ce cas de figure est probablement à relier à l'histoire particulière de la ville d'Avenches et au rôle essentiel joué par les membres de l'élite locale dans la création de la cité. Ainsi, un culte gentilice, prenant pour support un *heroum*, a probablement été intégré aux cultes officiels de la cité⁶⁹³.

Quoique moins bien documenté, l'établissement de **Guichainville (L6)** présente plusieurs points communs avec le précédent. Il était également situé près de l'enceinte de la ville, ici, *Mediolanum Aulercorum*, chef-lieu de la cité des Aulerques Éburovices. Il occupait une position privilégiée, à proximité de la voie qui menait au grand sanctuaire civique du Vieil-Évreux (Figure 233).

La très vaste parcelle (plus de 6 ha) n'était occupée que par un sanctuaire composé de trois structures et par un modeste corps de logis, qui n'était d'ailleurs pas doté de balnéaires. L'absence

690 Van Andringa 2007 p. 128.

691 Bridel 2015 p. 214.

692 Péchoux 2008 p. 83-86.

693 Le cas de l'enclos funéraire transformé en sanctuaire muni d'un fanum, découvert dans la périphérie de *Verulamium* (province de Bretagne), nous offre un parallèle intéressant : « Altogether, we can assume that this was a civic cult that played an important rôle in Verulamium's religious calendar, though we can only speculate on the identity of this hero : probably the last pre-Roman king of the Catuvellauni, Roman client king and/or the founder of Roman Verulamium ? » (Häussler 2010 p. 215-216).

d'aménagements témoignant de pratiques agricoles rend également ce complexe très atypique pour une villa. Il fait partie des établissements ruraux pour lesquels il est légitime de s'interroger sur la fonction principale.

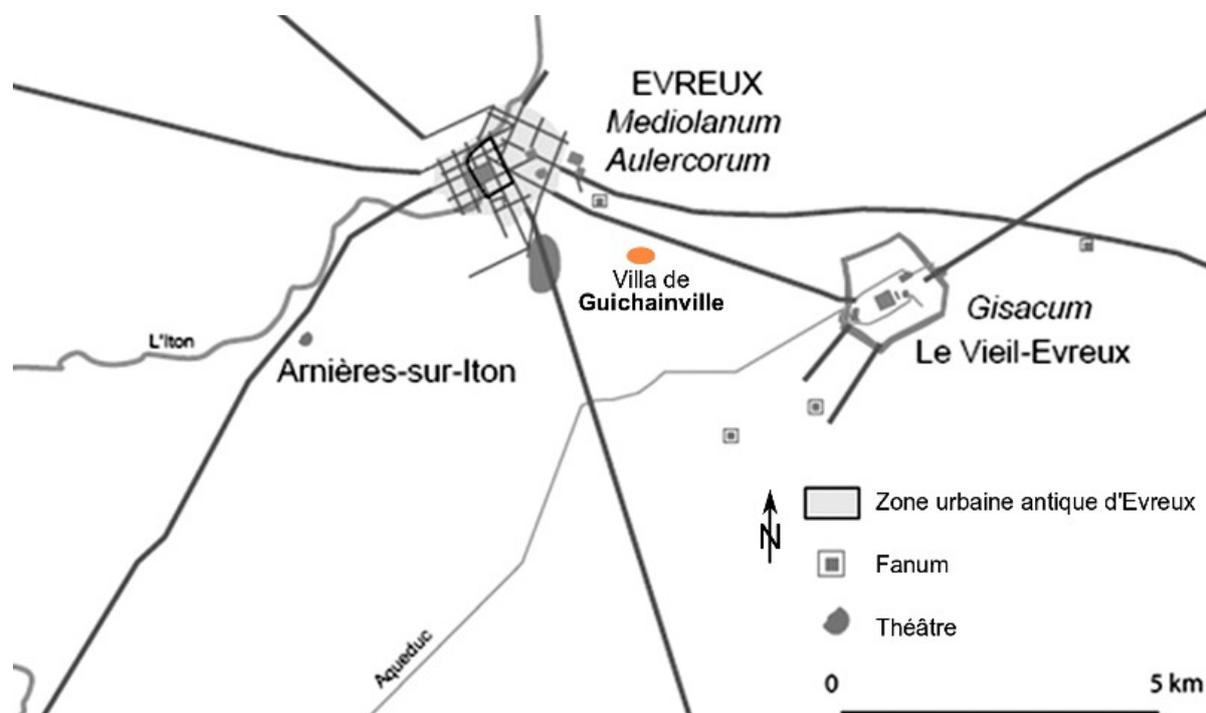


Figure 233 : Plan de localisation de la villa Guichainville (d'après Bourgois *et al.* 2015 p. 82)

Jusqu'à la fin du Ier siècle av. J.-C., le site accueillait un établissement prestigieux dont l'importance est signalée par ses dimensions (2,5 ha), mais également par le caractère exceptionnel des éléments de mobilier qui ont été découverts⁶⁹⁴. Peu après le comblement des fossés, le point final de l'utilisation de cet établissement d'origine pré-romaine a été marqué par l'implantation d'une sépulture à incinération, dans le fond de l'enclos, dans l'axe de l'entrée⁶⁹⁵. Au Ier siècle ap. J.-C., l'espace a été complètement restructuré. L'organisation concentrique a fait place à un long trapèze dont l'axe passait par le centre de l'établissement antérieur (Figure 234).

694 Carpentier *et al.* 2004 p. 26.

695 *Ibid.* p. 27.



Figure 234 : Plan du site de Guichainville avec la mise évidence de l'emprise de l'établissement laténien (en vert) (d'après Marcigny 2006 p. 230)

Les nouvelles constructions, alignées perpendiculairement à cet axe, se juxtaposaient avec la limite fossoyée précédente. De plus, la fosse constituant la structure centrale a été implantée sur un profond chablis, témoignant de la présence antérieure d'un grand arbre, très âgé au moment de sa mort. Celui-ci marquait très certainement le paysage à l'époque de l'établissement protohistorique.

En outre, il n'existe aucune autre construction datée du Haut-Empire sur cette très vaste parcelle. Ce constat me semble de nature à consolider l'hypothèse que je formule prudemment, à savoir que la fonction première de ce complexe était justement la matérialisation de l'enceinte de l'établissement disparu, certainement pour en perpétuer le souvenir. Les nouveaux aménagements se trouvant très en retrait de la voie, les cours successives non bâties permettaient de ménager un espace dégagé les rendant visibles depuis celle-ci. Enfin, la forme trapézoïdale de la parcelle, en créant une perspective axiale, accentuait la mise en valeur de ces petits temples. C'est un type de disposition fréquemment adopté pour les sanctuaires. Il est probable que, comme à En Chaplix, ce complexe possédait une valeur mémorielle destinée à perpétuer et à honorer le souvenir d'une famille, ou d'un

clan, qui prospérait sur le territoire au moment de la création de la cité. La différence essentielle avec le site d'En Chaplix pourrait être que ces aristocrates helvètes ont continué à résider au même endroit durant le Haut-Empire alors qu'à Évreux, l'établissement protohistorique a été délaissé. Cependant, de la même façon, leurs descendants auraient jugé nécessaire d'y implanter et d'y entretenir un lieu de culte gentilice.

William Van Andringa décrit une situation tout à fait similaire à Paule (22), situé à 12 km de *Vorgium* (Carhaix) chef-lieu de cité des Osismes⁶⁹⁶. Après l'abandon de la résidence aristocratique à la fin du Ier siècle av. J.-C., le site est devenu un lieu de mémoire familiale accueillant des cultes réguliers pratiqués à proximité de deux tumulus de l'âge du Bronze. Il s'agissait ici aussi de « représenter l'ancrage ancestral de la lignée familiale »⁶⁹⁷.

Il existe également quelques villas associées à un sanctuaire, situées dans la périphérie d'une agglomération secondaire. C'est le cas de celle de **Noyon (B13)**, établie dans la cité des Viromandes, à proximité de *Noviodunum*. Cette agglomération était traversée par la voie Agrippa qui reliait *Samarobriva* (Amiens) à *Augusta Suessionum* (Soissons) (Figure 235).

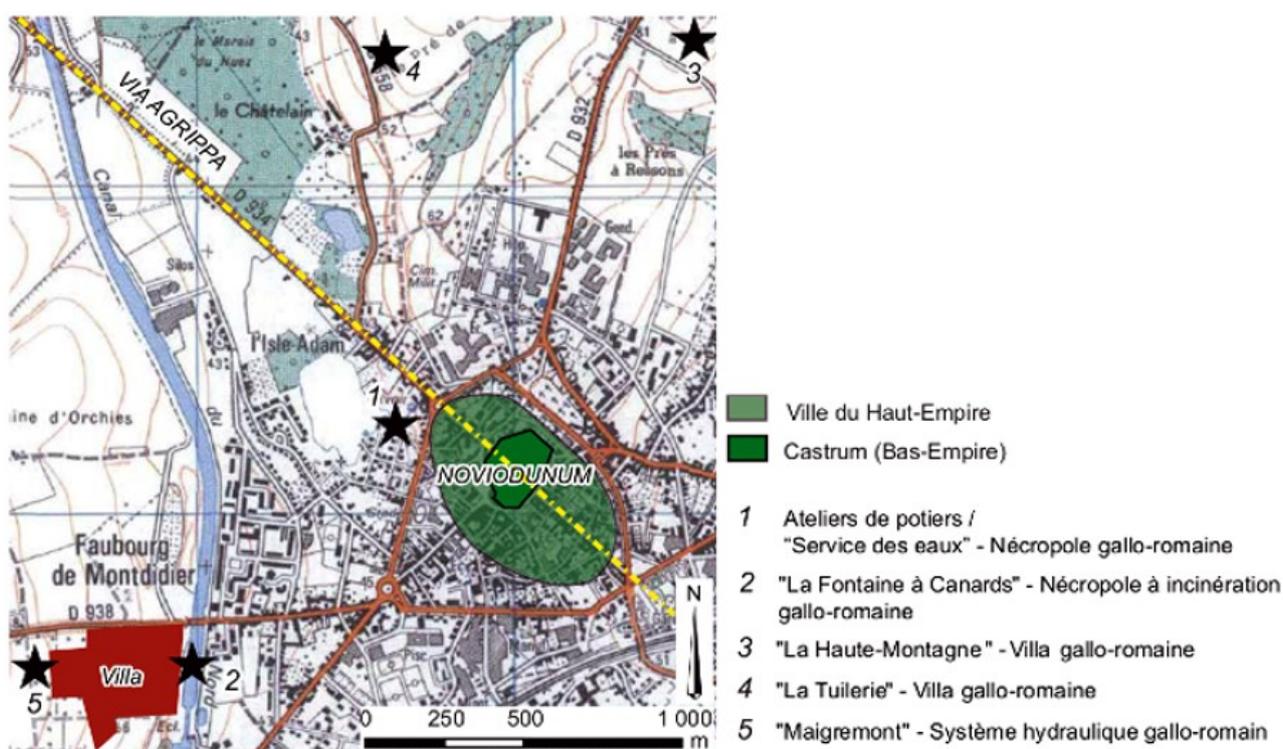


Figure 235 : Contexte archéologique de la villa de **Noyon** (De Muylder 2014 p.101)

Cette villa n'a pas été construite à l'emplacement d'un ancien établissement aristocratique laténien mais d'un très grand complexe gallo-romain précoce, créé probablement *ex nihilo* à la fin du Ier siècle av. J.-C. Il était vraisemblablement plus étendu que l'agglomération qu'il côtoyait (12 ha contre 10 ha). Certains de ses équipements, voirie et réseau hydraulique notamment, évoquent davantage un contexte urbain que rural. De plus, l'organisation spatiale des constructions est assez comparable à celle des « villages-rue », ce qu'était d'ailleurs probablement *Noviodunum* durant le Haut-Empire⁶⁹⁸.

696 Van Andringa 2017b p. 347 et p. 348.

697 *Ibid.*

698 De Muylder *et al.* 2015 p. 29 et p. 283.

Ce premier établissement a été abandonné durant le Ier siècle ap. J.-C. Après un hiatus dans l'occupation et une probable remise en culture du terrain, une grande villa a été construite sur la même emprise et suivant pratiquement les mêmes orientations que le complexe initial. Les structures culturelles qui ont été identifiées datent de cette refondation. La plus importante d'entre elles était constituée de deux enclos contigus qui longeaient la nouvelle voie d'accès. Celle-ci reprenait exactement les limites parcellaires anciennes qui avaient pourtant très certainement disparu du paysage à cette époque. Le sanctuaire a donc été implanté dans le respect de cette trame ancienne. Très vaste (plus de 1 ha), il abritait plusieurs édifices et était accessible depuis l'extérieur du centre domanial. Par ailleurs, nous ne connaissons aucun autre aménagement culturel proche de cette agglomération et celui-ci était établi sur un espace qui, d'une façon ou d'une autre, avait joué un rôle important dans la première phase d'occupation de ce noyau urbain.

Ainsi, les établissements de **Noyon (B13)** et de **Guichainville (L6)**, bien que différant par leurs dimensions, leurs fonctions et les mécanismes de leur évolution, partageaient deux caractéristiques chronologiques et planimétriques qui semblent faire sens pour cette étude. Dans les deux cas, après le milieu du Ier siècle, des constructions maçonnées ont remplacé un établissement, prospère durant la période gallo-romaine précoce et ensuite abandonné. Ces nouvelles installations en reprenaient partiellement les limites et les orientations initiales. En l'occurrence, ce sont les structures culturelles édifiées à cette occasion qui matérialisaient cette continuité.

Cependant, ce type de processus, identifié pour les trois villas qui viennent d'être évoquées, semble avoir constitué l'exception plutôt que la règle. La plupart du temps, les grandes villas associées à une agglomération n'ont pas livré d'indices de la présence de constructions culturelles. Ces cas de figure plutôt rares illustrent des situations locales bien particulières, c'est à dire quand l'histoire de la fondation du domaine se confondait avec celle de la cité ou de l'agglomération.

Il me paraît intéressant d'illustrer par un exemple la situation qui prévalait le plus souvent, quand l'emplacement d'une grande villa et le principal centre culturel périurbain étaient nettement distincts. Le site de Reinheim/Bliesbruck a fait l'objet de plusieurs publications récentes nous offrant une bonne connaissance de l'ensemble des structures occupant cette petite vallée et de leurs chronologies d'implantation⁶⁹⁹. La villa elle-même, **Reinheim (B35)** (Figure 236 n°1), a été édifiée dans la seconde moitié du Ier siècle et l'extrémité de la cour agricole atteignait pratiquement la nécropole jouxtant l'agglomération implantée à proximité (Figure 236 n°2). Les fouilles anciennes ont livré un abondant mobilier culturel, parfois de très grande qualité, mais aucun édifice culturel n'a pu être identifié⁷⁰⁰.

À Bliesbruck, le seul centre culturel périurbain connu, celui de « Horres », est situé à un kilomètre de la villa et de l'agglomération (Figure 236 n°3). Sur ce site se sont succédé un espace funéraire daté du IV^e siècle av. J.-C., une construction probablement culturelle, édifiée vers la fin du II^e siècle av. J.-C. et un établissement gallo-romain dont la fonction reste indéterminée⁷⁰¹. Ainsi, à Bliesbruck, la grande villa construite durant la période flavienne ne l'a pas été au voisinage direct du principal centre culturel périphérique de l'agglomération.

La villa de Reinheim, dotée d'une imposante parure monumentale, fait partie des très grands établissements ruraux gallo-romains dont la construction montre la puissance et le richesse du propriétaire. Comme à **Noyon (B13)**, l'emprise de l'établissement est presque aussi importante que celle de l'agglomération voisine. Même si un lien de dépendance ne peut être déduit de façon certaine, cette proximité témoigne de la forte influence des élites rurales dans les organisations urbaines qui avoisinaient leurs domaines⁷⁰². À Reinheim, la villa, construite à la fin du Ier siècle, n'est

699 Notamment : Petit 2012 ; Stinsky 2016 ; Müller 2017.

700 Un très improbable "temple de Vénus" a été mentionné au début du XIX^e siècle mais il n'en existe aucun relevé ni aucune localisation précise (Müller 2017 p. 24).

701 Rheinhard 2010, chapitres 12 et 14 ; Petit 2012.

702 Ferdière *et al.* 2010 p. 404.

pas à l'origine de l'agglomération, la création de cette dernière lui étant antérieure des plusieurs décennies⁷⁰³. En outre, la villa ne semble pas avoir succédé non plus à un autre établissement et n'accueillait vraisemblablement pas de structure ancienne, « historique », susceptible d'avoir pu être investie d'une valeur mémorielle particulière. Il est par contre tout à fait possible que son propriétaire ait contribué à l'entretien du pôle cultuel implanté à quelques distances de là, suivant le modèle d'intervention décrit par Plin⁷⁰⁴.

Cet exemple, choisi parmi d'autres, renforce selon moi l'hypothèse selon laquelle la construction d'un édifice cultuel au sein d'une villa, au moins pour le Ier siècle de notre ère, ne dépendait pas uniquement du choix de propriétaire. Si un tel équipement pouvait en effet renforcer le prestige de ce dernier et son autorité sur la communauté rurale alentour, il n'avait de pertinence que s'il perpétuait ou réinvestissait un espace déjà porteur d'une signification symbolique forte, *a minima* contemporaine de la période de la création de la cité.

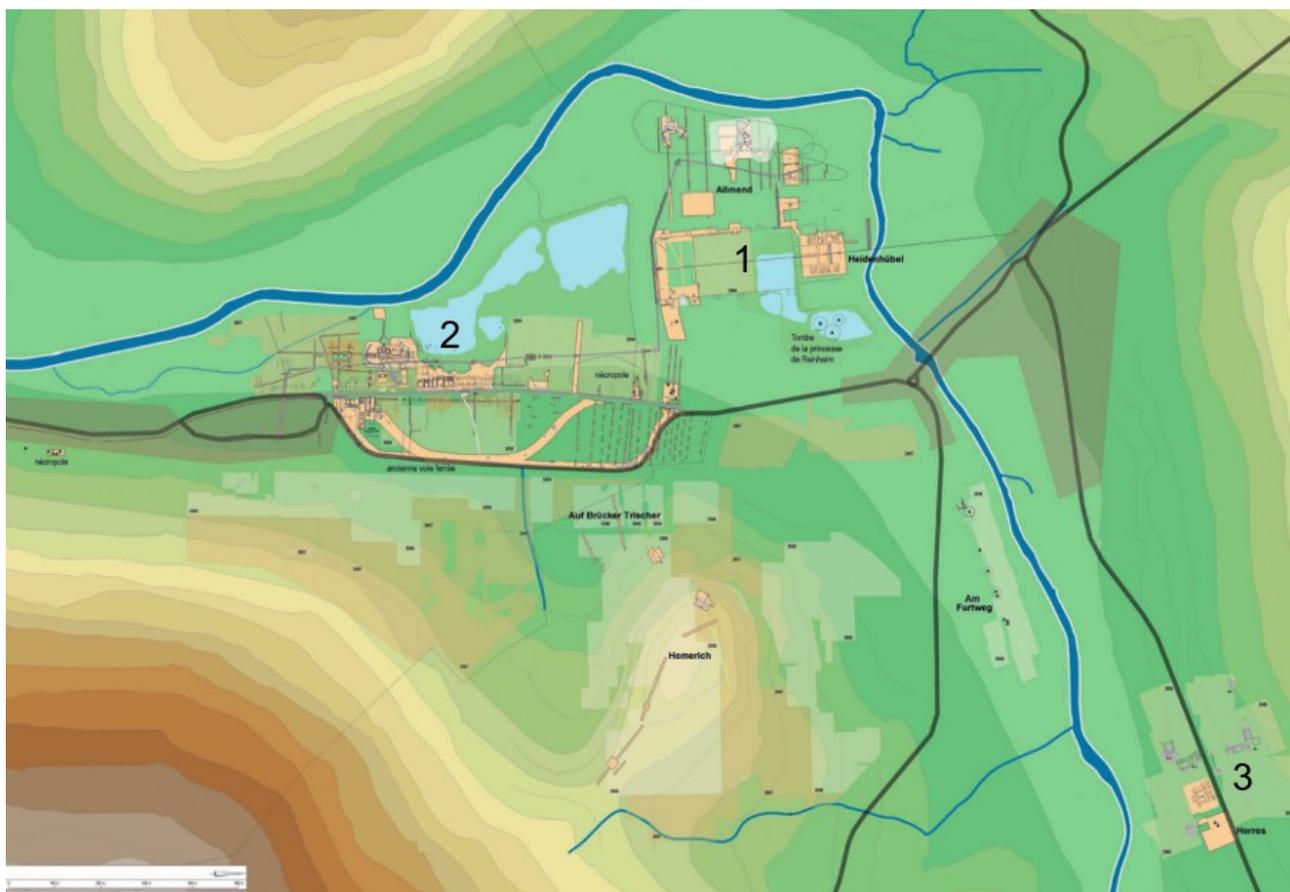


Figure 236 : Plan d'ensemble de la micro-région de Bliesbruck-Reinheim (Petit 2012 p. 390), avec la localisation de la villa (1), de l'agglomération (2) et du complexe de « Horres » (3)

8.4.3 Les complexes villa/sanctuaire, des marqueurs de domination au sein du territoire ?

Les villas éloignées des agglomérations et munies de structures culturelles importantes paraissent souvent avoir été implantées en des lieux « charnières » du territoire, par exemple des

703 Petit et Santoro 2016.

704 *Lettres* IX 39, voir note 96.

points d'entrée supposés d'une circonscription administrative. La situation topographique et le développement chronologique de certains de ces sites paraissent étayer cette hypothèse.

L'établissement de **Chatillon (L4)** était situé en bordure d'une voie secondaire qui revêtait vraisemblablement une certaine importance à l'échelle de la cité. Cet axe nord-sud reliait *Condate* (Rennes) au cœur du territoire des Riédones⁷⁰⁵ (Figure 237). La *pars urbana* de la villa et le fanum étaient édifiés sur un point haut dominant deux petites vallées (Figure 238). Un gué situé en contrebas permettait la traversée de la Seiche..

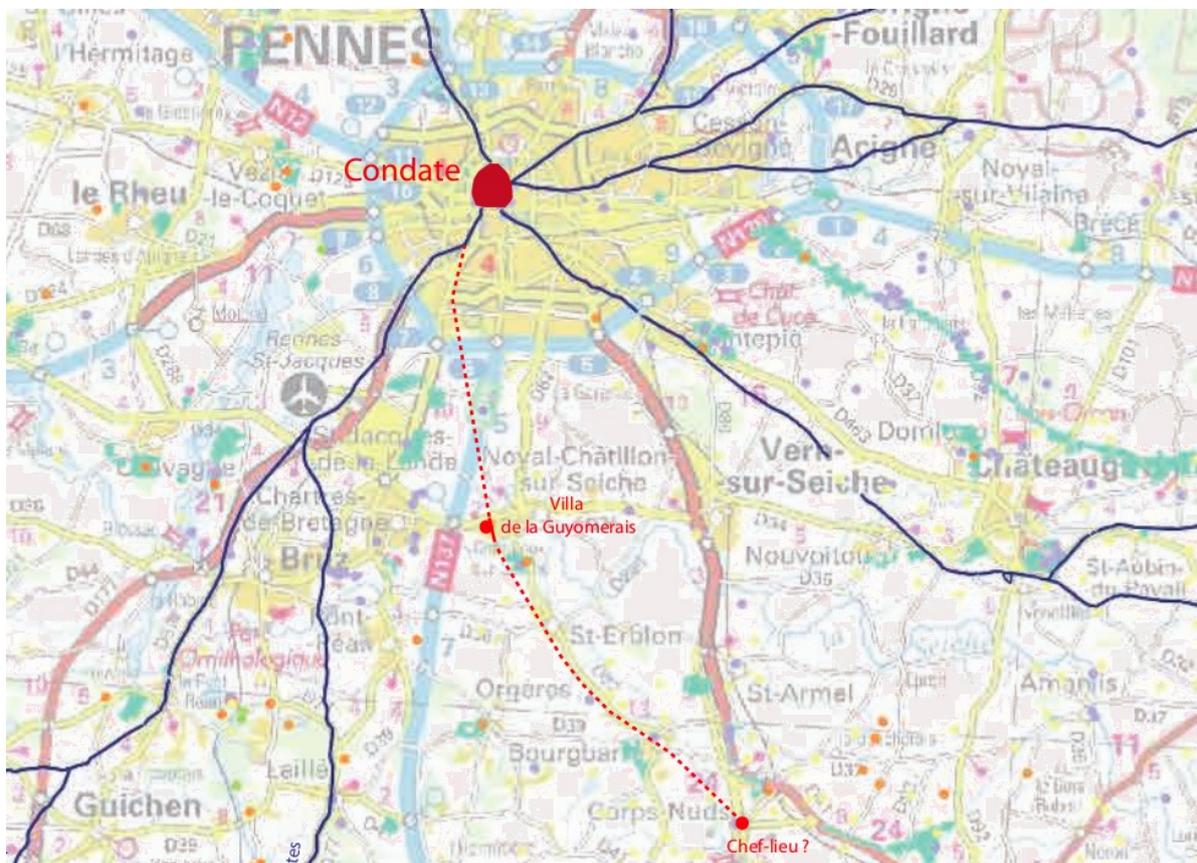


Figure 237 : Localisation du réseau viaire et tracé hypothétique de la voie longeant la villa de la Guyomerais à Chatillon (extrait de Simier 2016 p. 74)

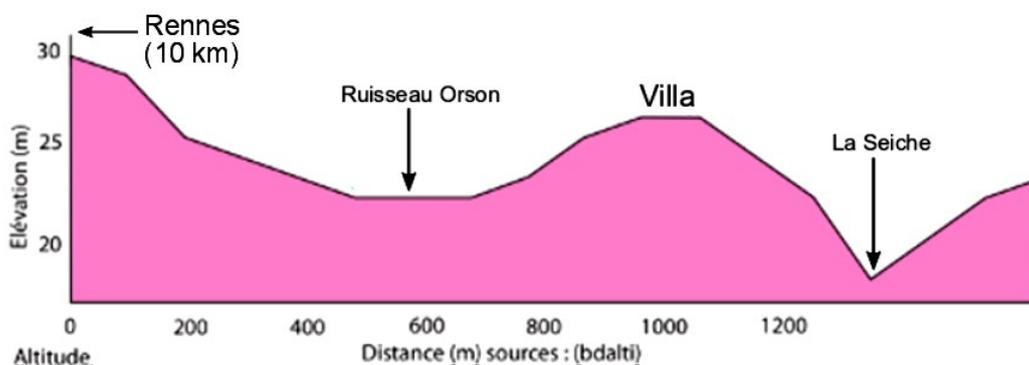


Figure 238 : Courbe altimétrique suivant approximativement le tracé de la voie longeant la villa de **Chatillon** (d'après Simier 2016 p. 30)

705 Toutes les données relatives au site de Chatillon-sur-Seiche sont issues du rapport de fouille (Simier 2016).

Sur ce site, peut-être dès la fin du Ier siècle av. J.-C., une première chaussée a été aménagée, occasionnant une restructuration de l'ensemble de l'occupation de la butte. Elle a notamment conduit à la destruction d'une ferme implantée à mi-pente. À la même période, un établissement gallo-romain précoce, qui est devenu plus tard la villa, a été construit sur la partie sommitale, laissant entre lui et la chaussée un espace sur lequel a été établi le fanum. Nous ignorons la période précise de la construction de ce dernier, ni s'il a remplacé un édifice déjà existant. Il n'est cependant pas exclu que l'ensemble voie, établissement rural et temple ait participé dès l'origine d'un même programme d'aménagement. En Gaule, la mise en place concomitante d'une voie et d'un sanctuaire, le plus souvent durant le Ier siècle, est attestée sur de nombreux sites⁷⁰⁶.

Durant tout le Haut-Empire, la chaussée a constitué « l'élément directeur du site »⁷⁰⁷. Son tracé très rectiligne évoque le travail d'un arpenteur professionnel⁷⁰⁸. De plus, par sa largeur et la longueur du tronçon qui en a été reconnu, il apparaît qu'elle constituait bien plus que le chemin de desserte d'un établissement rural. *A minima*, elle permettait de relier le chef-lieu de Cité aux domaines agricoles implantés au sud de la Seiche. Les vestiges découverts de part et d'autre de son tracé, en contrebas de la *pars urbana*, montrent l'existence de petits habitats et de structures artisanales. Cette occupation pourrait être prudemment interprétée comme « l'amorce d'un petit habitat aggloméré »⁷⁰⁹. Il est également probable que dans son extension maximum, la très vaste cour, formant la *pars rustica*, ait longé la voie jusqu'à la rivière.

Dès l'origine, l'évolution de la villa et de la chaussée ont été intimement liées⁷¹⁰. Bastien Simier en déduit que cet axe de circulation possédait probablement un caractère public mais que l'entretien du tronçon proche de la villa pouvait incomber au propriétaire de celle-ci. Nous savons par un passage de Siculus Flaccus que cela était le cas de certaines voies vicinales relevant de la responsabilité des *pagi*⁷¹¹. Pour ma part, je propose d'étendre cette interprétation au fanum lui-même. Nous aurions affaire à un sanctuaire communautaire administré par un particulier qui en avait la charge⁷¹². C'est l'interprétation que propose par exemple John Scheid pour décrire le statut du temple de Cérés, établi sur le domaine de Pline le Jeune⁷¹³.

La configuration du site et l'enchaînement des séquences ayant abouti à la mise en place du complexe villa/temple apparaît finalement proche de ce que nous avons décrit pour les villas périurbaines précédentes. Au début de la période gallo-romaine, un établissement rural a été installé sur une butte anciennement occupée et il est envisageable que le temple, bien qu'entretenu par un particulier, possédait une fonction communautaire. Cette dernière pourrait être liée à l'existence d'un *pagus* implanté au sud du site⁷¹⁴.

La villa de **Richebourg (L12)** était implantée en bordure de la grande voie reliant Paris à Rouen. Elle se trouvait à mi-chemin des agglomérations de *Durocassio* (Dreux) et de *Diodurum* (Jouars-Pontchartrain) (Figure 239), toutes deux mentionnées sur la carte de Peutinger. Nous savons par ailleurs que cet établissement rural a pris la suite d'un premier complexe datant de la seconde moitié du Ier siècle av. J.-C. et qui était déjà doté d'un sanctuaire. Ce dernier, suivant le process pré-

706 Péchoux 2008 p. 114.

707 Simier 2016 p. 157.

708 *Ibid.* p. 157.

709 *Ibid.* p. 160.

710 *Ibid.* p. 73.

711 « Ou bien, comme nous l'avons constaté, on assigne à chaque possesseur, sur ses propres terres, un tronçon déterminé qu'il devra entretenir à ses frais. » Siculus Flaccus, *Les conditions des terres* 108 (Clavel-Lévêque et al. 1993).

712 « Certains cultes et devoirs religieux faisaient partie d'un *praedium* hérité ou acheté ; leur entretien constituait un devoir privé. » (Scheid 1996 p. 243).

713 *Ibid.*

714 Simier 2016 p. 34 ; Bousquet 1969.

cédemment décrit, a été maintenu et entretenu après la reconstruction de l'établissement. Durant les premières décennies qui ont suivi l'annexion romaine, le site possédait très vraisemblablement des fonctions communautaires dépassant très largement le cadre domanial privé⁷¹⁵. La présence d'une aire cultuelle dans cette villa est, ici aussi, liée au rôle important qu'a revêtu précocement ce complexe, situé à l'un des points charnière du territoire, à mi-chemin de deux agglomération et à la croisée de plusieurs voies.

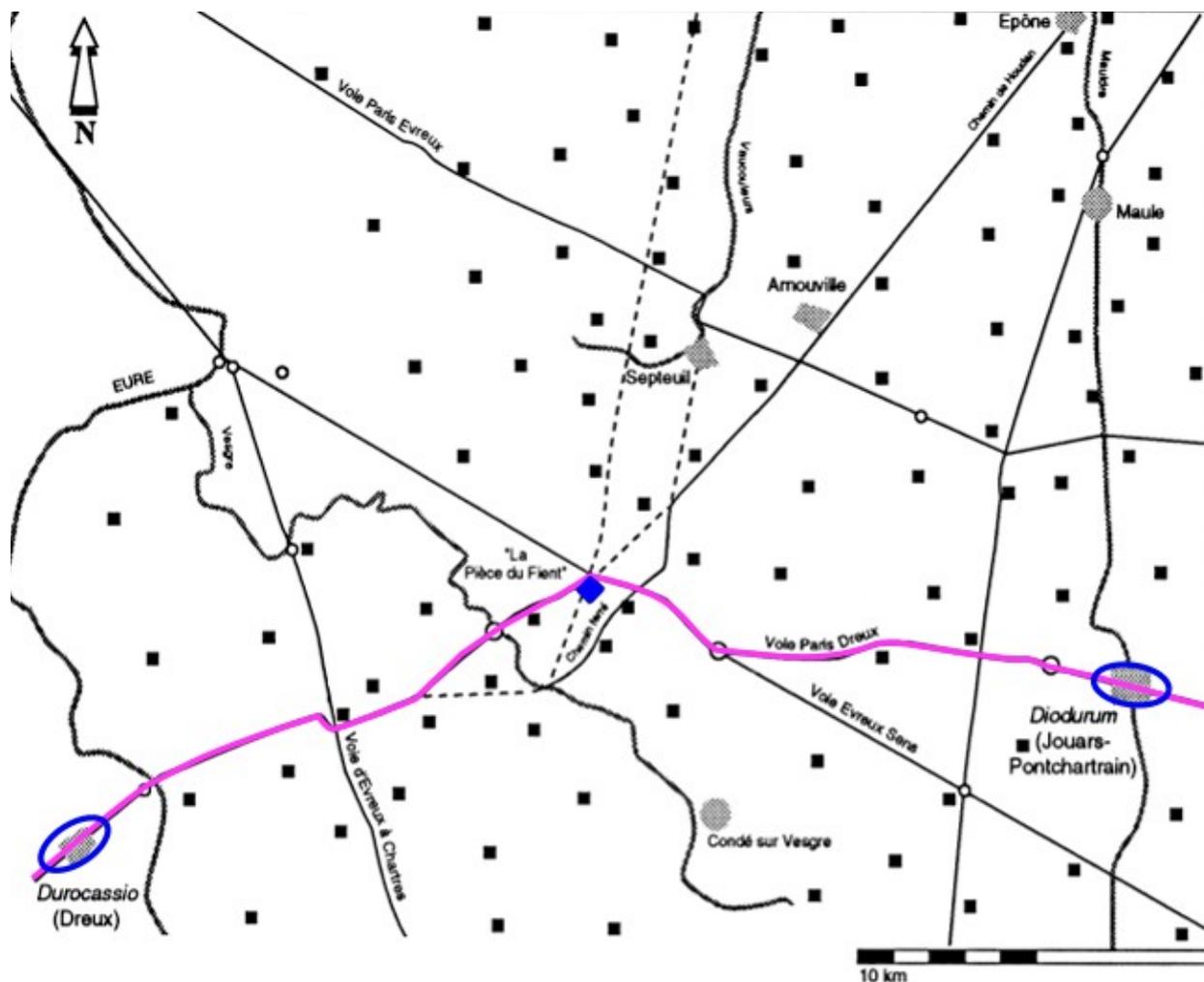


Figure 239 : Environnement archéologique du site de "La Pièce du Fient" à Richebourg (d'après Barat 1999 p. 119)

À **Hechingen (Gs9)**, le complexe surplombait la voie antique, également à mi-chemin entre deux centres d'occupation importants. Il s'agit de l'agglomération de *Sumelocenna* (Rottenburg) et du fort romain de Burladingen. Il dominait l'entrée d'une plaine, au débouché d'un étroit vallon (Figure 240). La villa est datée de la fin du Ier siècle et le vaste sanctuaire paraît avoir été bâti dans la seconde moitié du siècle suivant. Par ailleurs, nous savons que l'agglomération de *Sumelocenna* (Rottenburg), proche du *limes*, a été créée à la fin du Ier siècle et a été élevée au rang de cité environ cent ans plus tard⁷¹⁶. Ainsi, la construction du sanctuaire, comme à **Chatillon (L4)**, semble coïncider avec la réorganisation administrative de ce territoire, ici beaucoup plus tardive.

715 Barat 1999 p. 150.

716 Gaubatz 1985 p. 224.

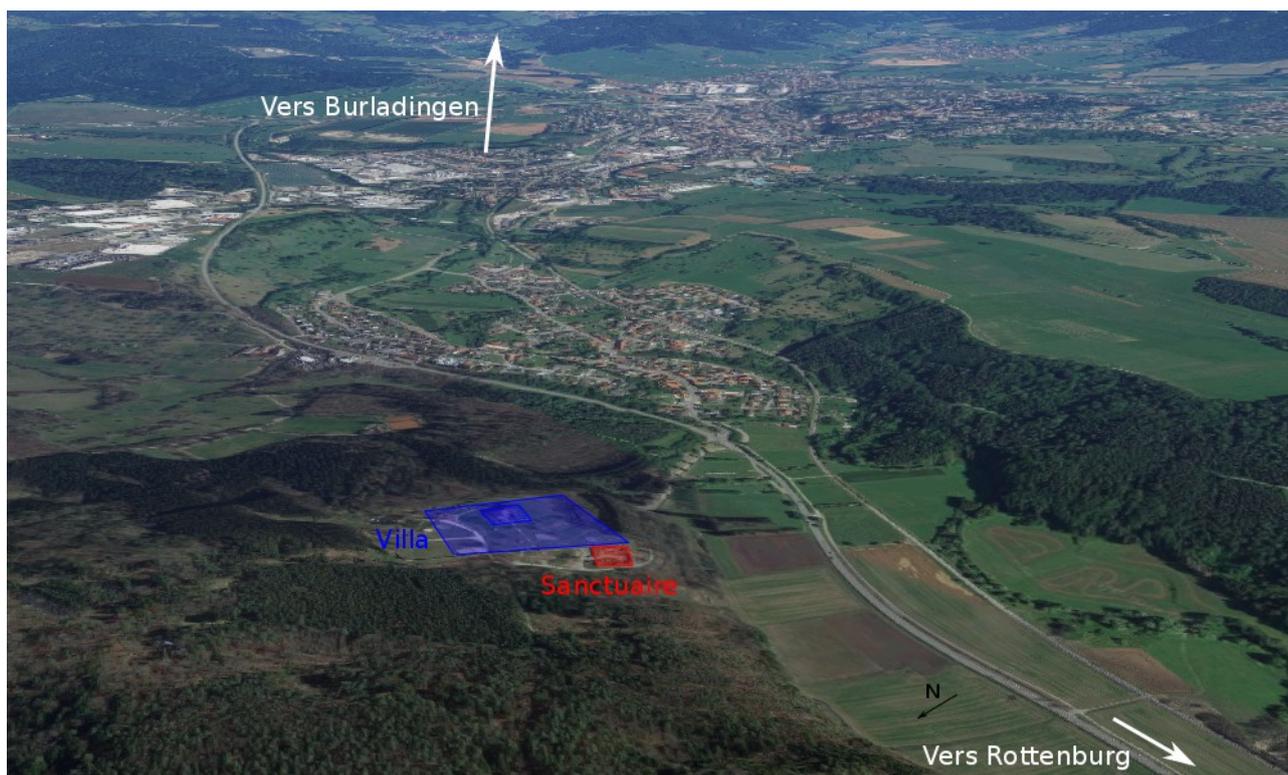


Figure 240 : Localisation du complexe d'**Hechingen** (fond de carte google maps 2020)

Pour d'autres sites, où les datations relatives entre les différentes structures font défaut, la topographie locale et le lieu d'implantation du complexe laissent supposer que ce dernier marquait également un point important du territoire, qui pourrait dans certains cas correspondre à un découpage administratif interne de la cité. La villa de **Dietikon (Gs6)** et les temples qui lui sont associés, par exemple, ont été édifiés en bordure de la voie reliant les vicus de *Turicum* (Zurich) et d'*Aquae Helveticae* (Baden), distants de 20 km. Le complexe se situait à mi-chemin de ces deux agglomérations, au bord de la rivière Limmat qui les arrosait toutes les deux.

De même, l'établissement de **Bubendorf (Gs4)** était établi sur un site remarquable à l'entrée d'une vallée. Celle-ci accueillait une voie importante qui, partant d'*Augusta raurica* (Augst) sur la rive gauche du Rhin, permettait le franchissement du massif du Jura par le col de Hauenstein (Figure 241). Le sanctuaire associé à l'établissement de Bubendorf était implanté à mi-chemin entre la ville et le col, à la confluence de deux rivières. Adossé à une colline en surplomb de la voie, il s'inscrivait dans l'axe de deux vallées et était orienté vers le sud, en direction des cols jurassiens. Il offrait une vue sur un très large paysage qui embrasse pratiquement la totalité de ce territoire encaissé (Figure 242). Malheureusement, l'établissement attendant n'a été que partiellement et superficiellement fouillé. Nous ne pouvons pas être certains qu'il s'agissait d'une villa. La présence d'un relais routier en cet endroit peut en effet être envisagée.

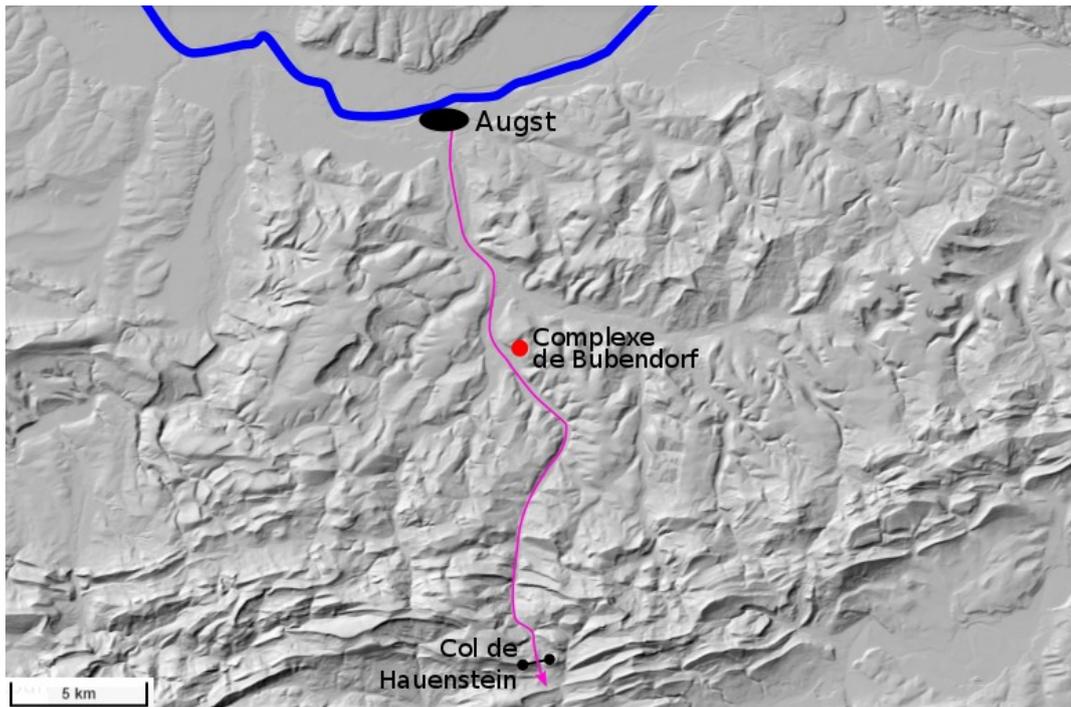


Figure 241 : Représentation du relief de la région de Bubendorf (fond de carte Swiss topo)

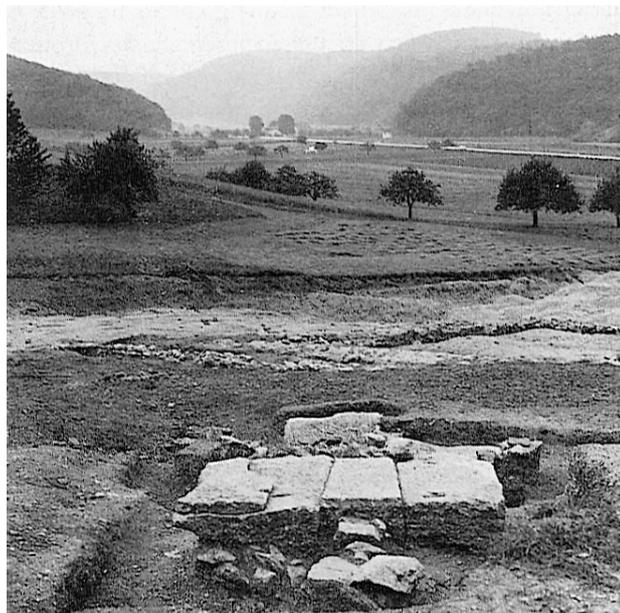


Figure 242 : Vue depuis le nord de la base maçonnée du sanctuaire de la villa de **Bubendorf** (Strübin 1977 p. 303)

Le complexe du **Gibloux (Gs7)** était implanté à 10 km au sud d'*Aventicum* (Avenches) et prenait également place en un point remarquable du territoire. Il surplombait le vallon du Glèbe et, au-delà, celui de la Sarine, dont il commandait l'accès en arrivant du chef-lieu de Cité. Il faisait également face au mont Gibloux qui dominait la région (Figure 243).

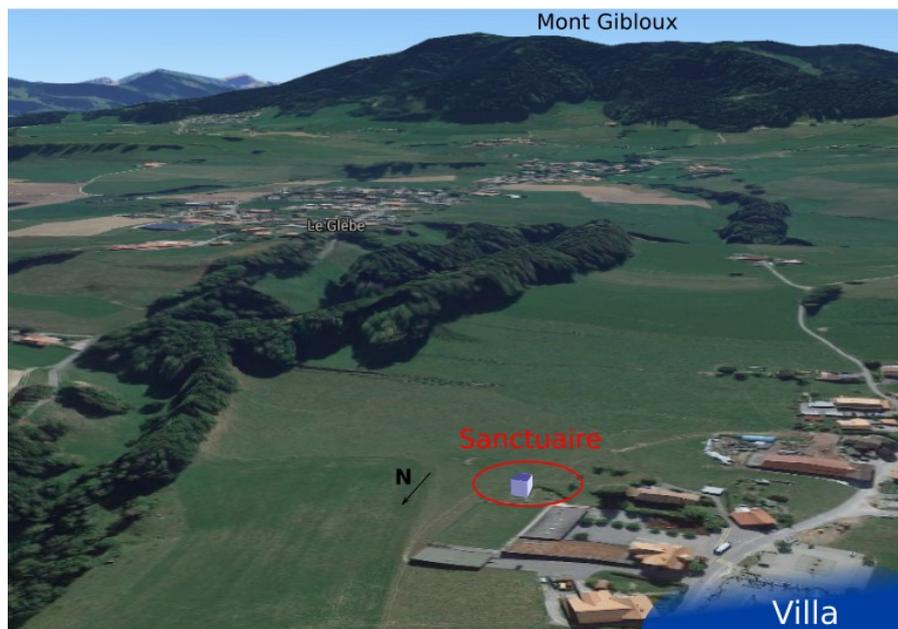


Figure 243 : Localisation du complexe du **Gibriloux** (d'après une image de google maps 2020)

Marie Thérèse Raepsaet-Charlier souligne que les sanctuaires présents en des points marquants du paysage (vallée, rivière, col, etc.) matérialisaient probablement davantage des limites administratives ou communautaires que des points géomorphologiques remarquables vénérés pour eux mêmes⁷¹⁷. Le choix d'un propriétaire terrien d'implanter son centre domanial en un tel endroit lui permettait de concentrer en un même lieu, point de passage obligé⁷¹⁸, les marques d'une domination incontournable.

8.4.4 Villas et sanctuaires : deux maillages du territoire

Considérées à l'échelle du territoire, les cartes de répartitions comparées des villas et des sanctuaires ruraux illustrent la déconnexion apparente entre les lieux d'implantation de ces deux types de complexes. Elles doivent cependant être considérées avec prudence car elles illustrent avant tout un état des connaissances et ne peuvent traduire complètement la réalité de l'occupation de ces régions durant le Haut-Empire⁷¹⁹. Elles constituent malgré tout un outil utile de compréhension des dynamiques spatiales au niveau local. Je présente ci-dessous les cartes établies pour trois territoires parmi les mieux étudiés.

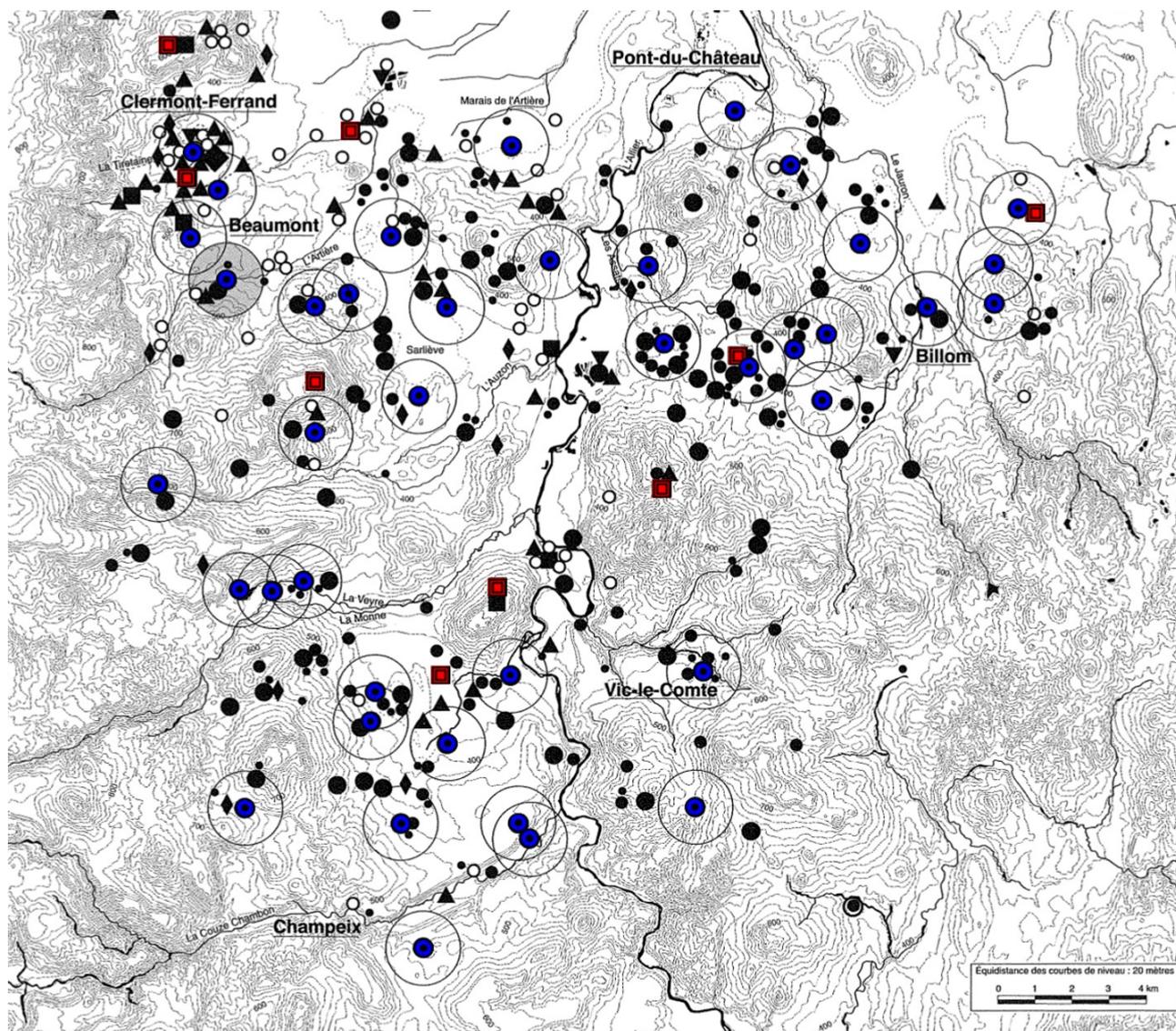
Le plan suivant présente la situation connue pour un secteur d'environ 1000 km², situé dans l'est de la cité des Arvernes (Figure 244). Très schématiquement, les sanctuaires paraissent avoir été répartis en deux couronnes centrées sur le chef-lieu de la Cité, l'une en périphérie de la ville et l'autre, distante d'environ 15 km. Les grandes villas étaient essentiellement concentrées dans les

717 « Aussi les lieux de culte sont-ils souvent implantés aux frontières, ou à des points marquants à valeur politique. Ces points certes correspondent souvent à des endroits qui sont eux-mêmes particuliers ou "pratiques" pour matérialiser une délimitation, comme une vallée ou une rivière, mais ce n'est ni la vallée ni la rivière qui sont sacrés ». (Raepsaet-Charlier 2015 p. 195-196).

718 « Si le paysage joue un rôle important dans la géographie des espaces sacrés, c'est davantage en termes de réseau de liaison, de franchissement, et les cols sont plus importants que les sommets ». (*Ibid.*).

719 Dousteysier *et al.* 2004 p. 131 ; Mitton 2008 ; Izri et Nouvel 2011 p. 472 ; Girond 2013 p. 171.

vallées où se trouvaient les terres fertiles, le plus souvent au pied des buttes⁷²⁰. Il paraît impossible de déceler une quelconque corrélation entre ces deux répartitions.



- | | | |
|---|---|--|
| ◆ Chef-lieu de cité (<i>Augustonemetum</i>) | ○ Habitat indéterminé | Modélisation : |
| ■ Agglomération attestée ou supposée | ■ Sanctuaire | ○ Cercle de 1000 m de rayon autour des villas (classe A) |
| ● Villa attestée ou supposée (classe A) | ▲ Nécropole ou sépulture apparemment isolée | |
| ● Grand établissement agricole (classe B) | ◆ Indice de site | |
| ● Établissement agricole moyen (classe C) | ▼ Découverte isolée | |
| ● Petit établissement agricole (classe D) | | |

Figure 244 : Carte de l'occupation de la Limagne des buttes au Haut-Empire (d'après Alfonso et Blaizot 2004 p. 199)

720 Dousteyssier *et al.* 2004 p. 131 et p. 133.

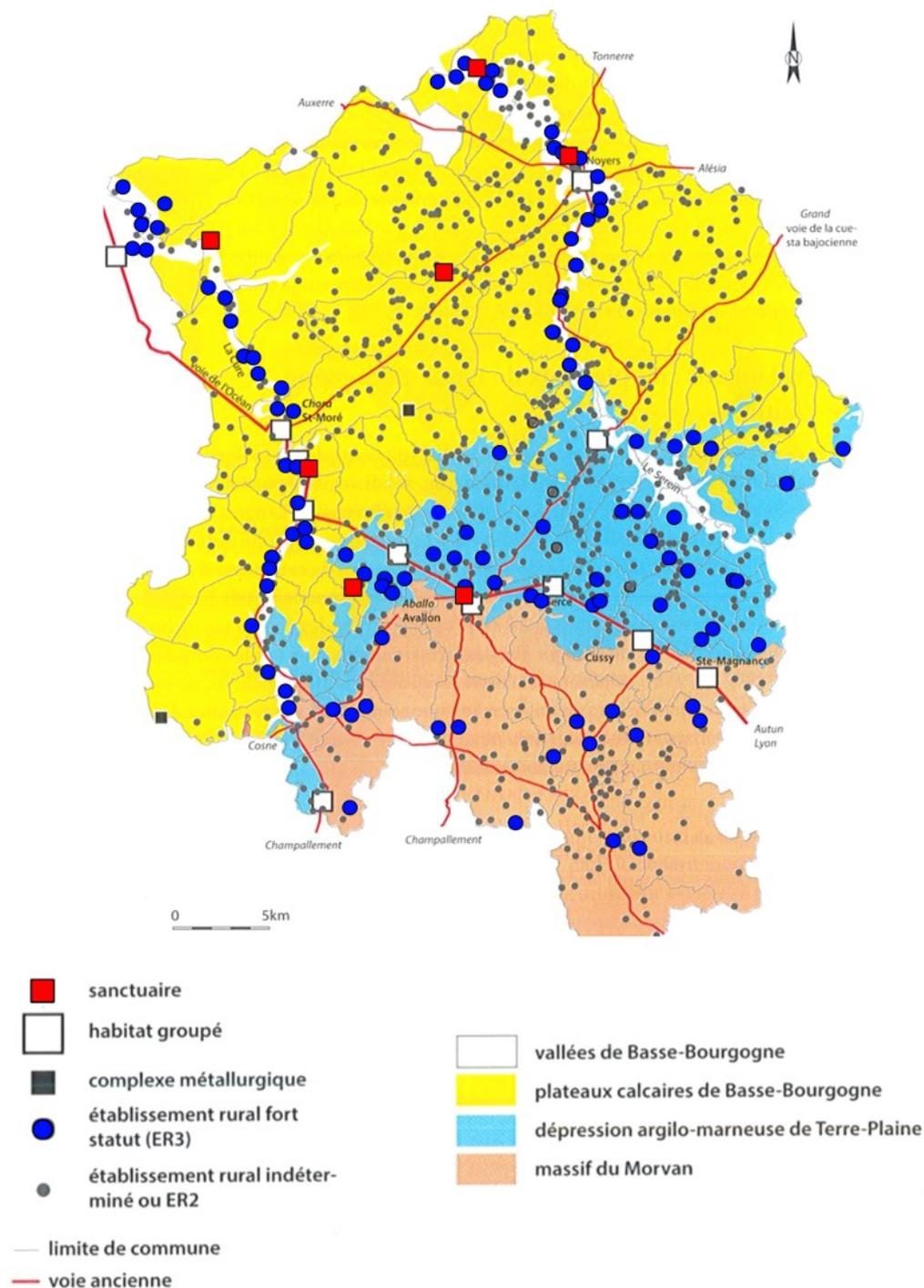


Figure 245 : Répartition des habitats ruraux dans la zone « Avallonnais/Tonnerrois » (Nouvel 2017 p. 710)

Le constat effectué pour le secteur d'Avallon n'est pas différent (Figure 245). Les sanctuaires se dressaient très majoritairement près des agglomérations et des voies de circulation. À nouveau, les choix d'implantation des villas semblent liés à la nature du sol. Comme pour la région précédente, celles-ci se rencontrent fréquemment au pied des buttes, dans des zones où la diversité pédologique offrait le plus d'opportunités agronomiques⁷²¹.

Nous pouvons également nous placer à l'échelle plus large de la cité. Pour celle des Turons, il est possible de comparer la répartition des villas les plus importantes avec celle des édifices

⁷²¹ Nouvel 2017 p. 711.

culturels. À nouveau, s'imposent les mêmes réserves, liées à notre connaissance incomplète de l'ensemble des structures alto-impériales. Les principales vallées paraissent avoir concentré la majorité des implantations qui nous sont connues, qu'il s'agisse des agglomérations (à commencer par le chef-lieu de Cité), des sanctuaires et des grands centres domaniaux. Ailleurs sur le territoire, certaines grandes villas sont proches d'un édifice cultuel et d'autres non. Réciproquement, ces derniers ne sont pas nécessairement construits à proximité d'un grand centre domanial, ni dans un secteur où ils sont particulièrement nombreux.

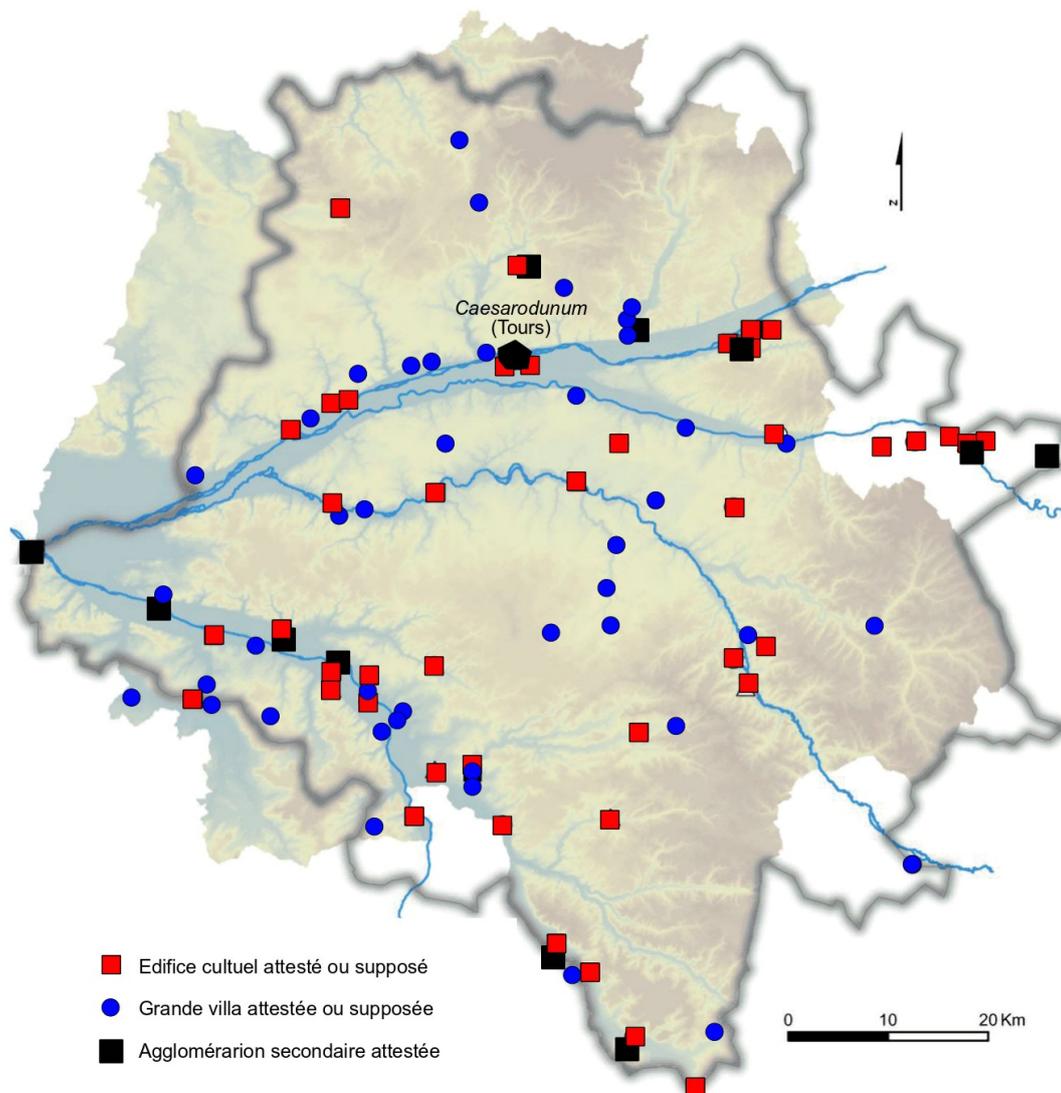


Figure 246 : Localisation des villas et des temples sur le territoire des Turons (d'après Ferdière 2007 et Ferdière 2014)

Il conviendrait de compléter et d'approfondir cette approche initiale en multipliant et en affinant ce type d'étude afin d'obtenir des résultats plus féconds. Cependant, à la lumière de nos connaissances actuelles, y compris sur les territoires les mieux documentés, nous ne pouvons pas discerner des trames organisées qui lieraient la distribution des villas à celle des sanctuaires ruraux. Chacune semble avoir obéi à sa propre logique de maillage du territoire et ces deux types de complexes ne partageaient que rarement un même site.

Yves Cabuy constate également que, dans les cités des Tongres et Trévires, peu de temples semblent liés à un habitat rural de type villa⁷²². Il émet l'hypothèse selon laquelle cet éloignement relatif marquerait une volonté d'implanter les sanctuaires aux confins des domaines⁷²³. Dans certains cas ils pourraient même être partagés par plusieurs villas. Cependant, la diversité des cas de figure observés ne permet pas de supposer que ce modèle d'implantation ait été privilégié. C'est en général dans les périphéries des agglomérations les plus importantes, et notamment les chef-lieux de Cités, centres du pouvoir, que se trouvait concentré un nombre important de villas⁷²⁴ et de sanctuaires. Ailleurs, sur les territoires que nous venons d'évoquer, les sanctuaires étaient aussi bien implantés dans des secteurs densément occupés par des villas que dans des zones plus isolées ou n'accueillant que des établissements ruraux modestes.

Pour la cité des Bituriges Cubes, Cristina Gandini et Simon Girond ont tenté de mettre en parallèle les réseaux formés par les villas et les sanctuaires ruraux⁷²⁵. À partir de l'étude de la carte des sites identifiés sur ce territoire, ils affirment que « le schéma dominant est celui d'une relation directe entre un sanctuaire et une villa »⁷²⁶. Ils en déduisent que ces dernières jouaient un rôle important dans la structuration du paysage religieux du territoire⁷²⁷.

Cependant, la valeur à accorder aux données sur lesquelles se base cette analyse me semble devoir être très largement relativisée. Ainsi, dans la cité des Bituriges Cubes, seul un tiers des sanctuaires ruraux sont possiblement associés à une villa⁷²⁸. Réciproquement, moins de 10 % d'entre elles étaient établies à proximité d'un tel aménagement⁷²⁹. Les auteurs nuancent d'ailleurs leur analyse en rappelant la diversité des emplacements choisis pour l'édification des sanctuaires ruraux, précisant que leurs critères d'implantation obéissaient à des logiques multiples et complémentaires⁷³⁰.

En conclusion, la création ou la restructuration des sanctuaires ruraux, observées au début la période gallo-romaine, illustrent la redéfinition des cadres religieux découlant de la création des cités et de l'organisation administrative de leurs territoires. Concomitamment, la mise en place de grands centres domaniaux témoigne de la diffusion, au sein des campagnes, de modèles économiques et culturels en grande partie importés d'Italie. Elle semble également liée au développement des réseaux urbains⁷³¹. Ces deux types de complexes apparaissent alors comme les principaux marqueurs précoces de la « romanisation » des espaces ruraux de Gaule et de Germanie. Néanmoins, leur développement au sein des territoires relève de modalités et de dynamiques différentes.

Les sanctuaires formaient un réseau en constante évolution, permettant d'assurer la gestion rituelle du territoire⁷³². Les villas constituaient des établissements privés qui s'inscrivaient dans un cadre religieux local mais ne le fondaient pas. Les propriétaires de ces domaines, membres de l'élite, étaient probablement en partie les mêmes que ceux qui, investis de fonctions municipales, étaient en charge de la gestion des cultes civiques. Ils agissaient également en évergètes, notamment en assumant la construction et l'entretien d'une partie des aménagements cultuels publics présents

722 Cabuy 1991 p. 149.

723 *Ibid.*

724 Dousteysier *et al.* 2004 p. 131 ; Ferdière 2014.

725 Girond 2013 ; Girond et Gandini 2018.

726 Girond et Gandini 2018 p. 141.

727 « Par leur nombre, leur implantation, mais aussi par le développement architectural important de certains d'entre eux, ces sanctuaires domaniaux semblent bénéficier d'une place prépondérante dans l'armature religieuse du territoire et pourraient avoir joué un rôle religieux structurant dans les campagnes. » (Girond et Gandini 2018 p. 144).

728 Soit 26 sur 78 (*Ibid.* p. 141 et p. 136).

729 Cristina Gandini a identifié 226 villas dans la cité des Bituriges Cubes (Gandini 2008 p. 246).

730 Girond et Gandini 2018 p. 152.

731 Gros 2007 p. 323.

732 Raepsaet-Charlier 2015 p. 193

au sein des territoires. Cependant, rien de ce que nous avons observé ne nous permet de supposer que les villas avaient vocation à servir de relais locaux à la diffusion du culte civique, et encore moins à celle d'une religion romaine qui se serait opposée à des traditions culturelles anciennes. Enfin, rien ne laisse penser non plus, au moins pour les deux premiers siècles de notre ère, qu'elles constituaient des centres religieux visant à concurrencer ou à se substituer aux cultes communautaires locaux.

Conclusion

Ce travail n'a pas vocation à redéfinir le cadre théorique général de notre compréhension des pratiques culturelles privées dans le monde romain. Celui-ci a déjà fait l'objet de nombreuses études, croisant à la fois les sources littéraires antiques et les découvertes archéologiques. Il s'agit ici de recenser et d'analyser l'ensemble des indices archéologiques de ces pratiques, reconnus au sein des contextes privés que constituent les centres domaniaux de Gaule et de Germanie.

Une telle étude est rendue possible par l'importante documentation réunie depuis pratiquement deux siècles grâce aux très nombreuses fouilles de sites de villas, réparties sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la première partie de cette thèse a consisté à établir un corpus raisonné de données fiables, harmonisées et contextualisées, qui autorise des mises en série internes et permet également des comparaisons utiles avec les connaissances issues d'autres types de contextes. En la matière, les villas de la région de Pompéi constituent des sites archéologiques de référence.

Outre l'existence d'une abondante documentation les concernant, les villas possèdent des caractéristiques favorables à l'interprétation des découvertes faites en fouille. En effet, ces établissements accueillent des espaces résidentiels, agricoles et artisanaux souvent distincts et bien identifiés. Ils hébergeaient également une population parfois nombreuse. Cette grande variété d'activités et de protagonistes potentiels est propice à l'étude des différents aspects des pratiques culturelles privées, qui ensemble formaient un système unifié, régi par le *dominus*. De plus, grâce à la pérennité de leurs équipements, les villas permettent d'appréhender les évolutions formelles des aménagements et du mobilier culturels.

Seule une observation très fine de ces contextes peut permettre une bonne compréhension des différents gestes réalisés lors des séquences rituelles. Les études menées actuellement se fondent sur la description la plus exhaustive et méticuleuse possible des vestiges matériels et de leurs agencements : micro-stratigraphie, relevé topographique de tous les éléments, prélèvement de la totalité des comblements, analyses physico-chimique des composants, tracéologie, analyses palynologiques, carpologiques, archéozoologiques, etc. La mise en œuvre de ces méthodes a été pour partie influencée par celles développées par les préhistoriens.⁷³³

L'étude que j'ai présentée se veut complémentaire de ces travaux, en proposant un angle d'approche différent. J'ai en effet choisi de recenser l'ensemble des vestiges culturels présents au sein des villas, y compris les plus ténus et les moins bien documentés. En effet, une fois admise la très grande diversité des pratiques, leur étude à un niveau plus général, notamment par la mise en série de certains types d'« agencements », garde sa pertinence. Elle permet d'en proposer une grille de lecture commune, afin d'essayer, à l'aune de nos connaissances, d'en restituer une image globale et cohérente.

Tout regroupement induit une perte d'information ponctuelle. En revanche, il permet d'intégrer des données éparses, disparates, souvent négligées car non significatives prises isolément, mais qui enrichissent notre documentation et peuvent faire sens une fois confrontées aux autres. J'ai ainsi multiplié ces mises en série suivant des critères et des échelles variés et croisés (type et quantité de mobilier, identité des divinités, forme du dépôt, forme architecturale, chronologie, emplacement, etc.). La mise en évidence de caractéristiques formelles communes à différents contextes révèle l'existence de certains « invariants », utiles à la compréhension générale des cadres dans lesquels s'exerçaient ces activités culturelles. Cette approche conduit certes à s'éloigner de l'histoire individuelle de chaque contexte, de chaque villa, mais permet dans un second temps d'y revenir, grâce à un éclairage nouveau.

Parmi les principaux résultats que j'ai pu mettre en évidence figurent ceux concernant les édifices culturels associés aux villas. Loin de constituer des constructions d'apparat implantées dans

733 Scheid 2011 p. 55.

les villas les plus opulentes, il s'agit de structures d'aspect modeste dont la fondation remonte fréquemment à la phase initiale de l'installation de l'établissement.

Ces temples précédaient le plus souvent la construction de la villa monumentale qui intervenaient rarement avant le milieu du Ier siècle. Ils continuaient à être utilisés durant tout le Haut-Empire et étaient régulièrement agrandis ou reconstruits, parallèlement aux parties résidentielles de la villa. Lors de ces transformations ils ont souvent été rebâti en maçonnerie, parfois soignée, mais on ne constate jamais un appareil, un matériau ou une décoration d'un standing supérieur à celui des autres bâtiments de l'établissement. Ainsi, les programmes architecturaux ambitieux mis en œuvre dans certaines villas, à la fin du Ier siècle ou au début de IIème siècle, n'incluaient pratiquement jamais la création *ex nihilo* d'un édifice cultuel important.

Ces lieux de culte n'étaient pas déplacés. On ne rectifiait pas non plus leur orientation pour l'adapter à celle des nouvelles constructions. C'est ainsi que la plupart des temples construits à l'intérieur des cours des villas apparaissent désaxés et décentrés. Ils n'en constituent jamais le « centre absolu »⁷³⁴. Cependant, ils ont certainement joué un rôle lors de l'implantation de l'enceinte primitive, qui, lorsqu'elle nous est connue, nous permet de constater la position centrale des édifices cultuels, ainsi que leur orientation identique à celle des limites de la cour. Dans certains cas, ils ont même dicté l'emplacement et l'orientation de l'enceinte. Ces relations planimétriques fortes nous incitent à établir un lien entre le sanctuaire et la fondation du domaine.

En revanche, les schémas régulateurs des constructions ou reconstructions successives des bâtiments ne paraissent pas avoir pris en compte la position et l'orientation des édifices cultuels. Xavier Lafon considère également que ceux-ci n'ont pas joué de rôle majeur dans l'organisation des divers bâtiments⁷³⁵. Ainsi, nous voyons fréquemment se juxtaposer deux trames organisant l'espace du centre domanial : celle de l'enceinte primitive et de l'édifice cultuel d'une part et celle de la construction principale et de ses annexes d'autre part. La seconde était parfois modifiée lors de restructurations ou d'agrandissements de la villa.

Certains des édifices cultuels prenaient place dans l'unique cour du centre domanial ou dans la cour résidentielle, quand celui-ci en possédait plusieurs. Il existait alors une proximité entre le corps de logis et les aménagements cultuels, surtout lorsqu'ils étaient implantés en position centrale. Nous ne connaissons de façon certaine aucun fanum placé à l'extrémité la plus éloignée de la partie agricole, dans une position strictement axiale par rapport à la double cour.

Par ailleurs, de nombreux sanctuaires domaniaux étaient établis en bordure de l'enceinte, le plus souvent à la jonction de la partie résidentielle et de la partie agricole. On constate alors fréquemment l'existence d'une voie bordant cet aménagement. Cette position en permettait l'accès depuis la cour agricole mais probablement aussi depuis l'extérieur de l'établissement.

Ces édifices cultuels ne constituaient pas une forme monumentalisée de sanctuaires domestiques. Rien ne les distingue des autres sanctuaires ruraux maillant les territoires. Pour les rares cas où une villa et un (ou plusieurs) édifice(s) cultuel(s) ont partagé un même site, nous devons préférentiellement y voir la juxtaposition de deux complexes et, dans ce cas, il est vraisemblable que le sanctuaire en a constitué l'élément polarisateur principal.

Le cas échéant, le propriétaire mettait très certainement à profit la présence du sanctuaire pour asseoir son autorité sur le territoire environnant. En annexant à sa demeure un espace sacré, il se positionnait en hôte respectueux des divinités et de la communauté des dévots. Le maintien des types architecturaux traditionnels locaux permettait d'afficher le respect pour les formes rituelles anciennes. Ce type d'aménagement permettait de revendiquer un ancrage familial dans le territoire et parfois de mettre en valeur le rôle qu'avait pu jouer la famille du propriétaire lors de la création

734 Cordier 2015 p. 232.

735 Lafon 1989 p. 63.

de la cité. La présence d'un sanctuaire au sein d'une villa doit être considérée comme un outil parmi d'autre, utilisé pour asseoir une forme de domination au sein d'un territoire.

Pour en revenir plus spécifiquement aux formes de cultes domestiques, la prise en compte de tous les types d'indices de pratiques cultuelles au sein des villas a également permis d'illustrer la grande diversité de celles-ci. Elle nous rappelle à quel point elles étaient intégrées aux activités domestiques et de production se déroulant dans les espaces intérieurs et extérieurs du centre domanial. En tout lieu et toute occasion, chaque geste s'y déroulait sous le regard croisé des dieux et des hommes, tour à tour acteurs et spectateurs. Dans un contexte privé, il paraît difficile de dresser une limite stricte entre pratiques cultuelles et profanes. C'est d'ailleurs ce qui transparait de la lecture des ouvrages des agronomes antiques.

Tout objet usuel pouvait être utilisé lors d'une cérémonie, ou être offert à une divinité, et ainsi acquérir une valeur sacrée. *A contrario*, certaines statues ou peintures murales représentant des divinités possédaient une fonction essentiellement décorative. Annie Dubourdiou relève un texte de Cicéron dans lequel l'auteur indique que la présence d'un autel devant une statue suffit à témoigner de son caractère sacré, la différenciant ainsi d'un simple objet d'art⁷³⁶. Dans tous les cas, il n'est pas exclu que ces peintures et sculptures, formant un « écrin signifiant »⁷³⁷, aient pu revêtir en certaines occasions une fonction plus explicitement cultuelle⁷³⁸. De même, chaque pièce, chaque espace du domaine, attaché à une fonction précise (cuisine, atrium, pièce d'apparat, cour principale, pressoir, chai, aménagement hydraulique, limite du domaine, etc.) revêtait une valeur symbolique particulière qui pouvait, le cas échéant, en faire un lieu privilégié pour la tenue de cérémonies cultuelles.

Suivant cette logique, nous pourrions même proposer une interprétation strictement utilitaire de l'emplacement des aménagements cultuels, et plus généralement de la mise en œuvre des pratiques rituelles connues à l'intérieur des villas. Cette approche, volontairement réductrice, permet néanmoins d'expliquer les principales modalités d'implantation de ces équipements, ainsi que la présence et la composition des dépôts mis au jour. Ainsi, le choix de l'emplacement d'une colonne jovienne, d'un autel devant l'entrée d'un cellier, d'une borne consacrée à la limite du domaine ou d'une statue de Priape dans un jardin pourrait avoir été guidé par les mêmes critères d'efficacité que ceux retenus aujourd'hui pour installer un paratonnerre, une alarme, une clôture électrifiée ou un épouvantail. Plusieurs textes antiques mentionnent explicitement la double fonction, symbolique et pratique, de la statue du dieu ithyphallique⁷³⁹.

Il me semble même légitime de postuler, au vu de la configuration de certaines villas, que la présence d'une divinité protectrice, en un point du territoire, pouvait être considérée comme une ressource parmi d'autres, favorable à l'implantation d'un centre domanial, au même titre qu'un terroir fertile, une bonne exposition, la présence d'eau ou la proximité d'une voie. Dès lors, l'annexion d'un sanctuaire pourrait être vue comme participant d'un programme de contrôle des « ressources » du territoire, qui permettait en outre d'en tirer un avantage social.

L'étude que j'ai menée s'attache avant tout à décrire des événements et dispositifs cultuels et à les replacer dans leurs contextes historiques, géographiques et sociaux. L'archéologie contribue de cette façon à la connaissance des religions antiques. Les spécialistes s'accordent à penser que cette

736 Dubourdiou 2015 p. 16 ; Cicéron, *De signis*, 5.

737 Huet et Wyler 2015 p. 204.

738 Valérie Huet, *Les dieux sont partout : l'exemple de la maison de l'Éphèbe, Pompéi, I, 7, 11. À propos de rites et de modes de figuration* (Communication orale lors de la journée d'étude *Rites, espaces et vie quotidienne. Les sacra privata en Italie et en Gaule romaine*, Aix-en-Provence 24 janvier 2020).

739 « Je [Priape] suis dieu depuis lors, et grand épouvantail pour les voleurs et pour les oiseaux : les voleurs, mon bras droit les écarte, et aussi le pieu rouge qui se dresse, partant de mon aine impudique ; mais les oiseaux impertinents, le roseau fixé au sommet de ma tête les effraie et les empêche de se poser dans les nouveaux jardins » Horace, *Satires* I.8 (Villeneuve 1969). « Et que le gardant [le jardin] des voleurs et des oiseaux avec sa faux de saule, un Priape de l'Hellespont le conserve en sa protection. » Virgile, *Géorgiques* IV.110-111 (Michel *et al.* 1997).

première étape, l'étude des pratiques, fournit la base incontournable à la reconstruction des systèmes complexes constituant les religions⁷⁴⁰.

L'archéologie ne peut cependant documenter que certains aspects des formes culturelles antiques, essentiellement les aménagements pérennes et les rituels susceptibles de produire des vestiges matériels identifiables⁷⁴¹. Le passage de la compréhension des différentes expressions culturelles à celle d'une religion toute entière constitue un pas difficile à franchir. Chaque religion est constituée d'un « agrégat de phénomènes appartenant à des catégories hétérogènes »⁷⁴². La compréhension de la façon dont l'ensemble des pratiques forment un tel « système » nécessite la mise en place de stratégies issues de disciplines académiques différentes et complémentaires⁷⁴³.

Il n'existe pas de « religion des villas gallo-romaines ». Les pratiques et aménagements culturels que nous avons décrits sont avant tout caractérisés par une très grande diversité formelle. À l'intérieur d'un cadre religieux local, le fondateur de la villa établissait un système culturel domestique propre, adapté aux besoins de sa communauté (la *familia*) et des activités de son domaine. Les propriétaires suivants en héritaient et y apportaient des modifications. Le plus souvent, les aménagements présents étaient pérennisés et, fréquemment, de nouveaux étaient implantés. Ces évolutions suivaient en grande partie celles qui sont observables ailleurs dans les territoires, en matière d'architecture ou de formes rituelles.

En Gaule, dès le Ier siècle av. J.-C., ces dernières ont évolué de façon significative, du fait d'une influence grandissante de la culture gréco-romaine. Cependant, ce processus est antérieur à la diffusion du modèle de la villa dans ces provinces, voire à la conquête militaire romaine. Les villas ont donc pris place dans des territoires où les formes rituelles étaient déjà en grande partie renouvelées. Dans ce domaine, elles ne semblent pas avoir possédé un rôle « d'avant-garde » au sein des campagnes. Bien souvent, au contraire, nous y observons le maintien de pratiques ou de styles architecturaux traditionnels, voire pré-romaines pour les premières.

D'une manière générale, il semble que les villas n'avaient pas de fonction religieuse polarisatrice au sein du territoire. Cependant, lorsque l'opportunité s'en présentait, les propriétaires mettaient à profit la présence de sanctuaires communautaires sur leur domaine, ou mieux, dans l'enceinte du centre domanial, pour s'assurer un surcroît d'autorité. Cette appropriation passait notamment par l'annexion du sanctuaire, obtenu par l'agrandissement de l'enceinte ou par la construction de salles de réception en vis à vis du temple. Ce procédé nous rappelle que les villas constituaient non seulement des établissements productifs et de plaisance mais qu'ils étaient des pôles de domination mis en place par les élites urbaines au cœur des campagnes.

740 « Ce sont donc les pratiques religieuses elles-mêmes qu'il faut étudier, on peut toujours essayer dans un deuxième temps de mettre au jour le discours des anciens à propos de ces conduites, attestées par les sources les plus diverses. » (Scheid 2003 p. 26). Au paragraphe précédent, l'auteur reprend le propos de Paul Veyne : « Heuristiquement il vaut mieux partir du détail des pratiques, de ce qui se faisait et se disait, et faire l'effort intellectuel d'en expliciter le discours ; c'est plus fécond... » *Ibid.*

741 « Les rites de la vénération des dieux étaient nombreux : il pouvait s'agir de sacrifices sur un autel, dans une fosse, dans les eaux ; il pouvait s'agir de lustrations avec procession symbolique autour de l'entité à constituer, de purifications, de cueillette et d'offrande de prémices, de consultations divinatoires, de jeux, sans parler de tous les rites qui se greffaient sur les actes centraux du culte (...). Combien d'entre ces rites laissaient des traces, d'autant plus que beaucoup d'entre eux étaient célébrés une seule fois l'an ? » (Scheid 1997 p. 56).

742 Veyne 2013 p. 183.

743 Quantin 2017 p. 113.

Bibliographie

Abréviations

AdIFI	Archéologie de la France – Informations, en ligne
ADSO	Archäologie und Denkmalpflege im Kanton Solothurn
AERBA	Atlas des établissements ruraux de Beauce antique
AFAN	Association pour les fouilles archéologiques nationales
AFEAF	Association française pour l'étude de l'âge du Fer
AR	Archäologie im Rheinland
AS	Archéologie suisse
ASSPA	Annuaire de la société suisse de préhistoire et d'archéologie
AW	Antike Welt
BAP	Bulletin archéologique de Provence
BH	Baselbieter Heimatbuch
BJ	Bonner Jahrbücher
CAA	cahiers d'archéologie aveyronnaise
CAF	Cahiers d'archéologie fribourgeoise
CAG	Carte archéologique de la Gaule
CAW	Chronique de l'archéologie wallonne
CCJ	Centre Camille Jullian
EFR	École Française de Rome
FERACF	Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France
HEROM	Journal on hellenistic and roman material culture
INHA	Institut national d'histoire de l'art
INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventives
JAB	Jahrbuch des Archäologischen Dienstes des Kantons Bern
RA	Revue archéologique
RACF	Revue archéologique du Centre de la France
RAE	Revue archéologique de l'Est
RAN	Revue archéologique de Narbonnaise
RAO	Revue archéologique de l'Ouest
RAP	Revue archéologique de Picardie
RCRF	Rei Cretaria Romanae Fautorum
RAE	Revue archéologique de l'Est
RAIF	Revue archéologique d'Île-de-France
REA	Revue des études anciennes
RGZM	Römisch-Germanisches Zentralmuseum
SFECAG	Société française d'étude de la céramique antique en Gaule
TZ	Trierer Zeitschrift

Textes antiques

- Augustin** : *La cité de Dieu*, directeur de publication : JERPHAGNON L., Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2000.
- Caton l'Ancien** : *De l'agriculture*, éditeur scientifique et traducteur : GOUJARD R., Paris : Les Belles Lettres, 1975.
- Cicéron** : *Correspondance*, éditeur scientifique : ROBERT J.-N., Paris : Les Belles Lettres, 2021.
- Cicéron** : *Traité des lois*, éditeur scientifique et traducteur : PLINVAL G., Paris : Les Belles Lettres, 1968.
- Cicéron** : *De signis*, traductrice : KARDOS M.-J., Paris : L'Harmattan, 2009.
- Columelle** : *De l'agriculture*, éditeur scientifique et traducteur : SAINT-DENIS E., Paris : Les Belles Lettres, 1969.
- Horace** : *Satires*, éditrice scientifique : RICOUX O, texte établi et traduit par VILLENEUVE F., Paris : Les Belles Lettres, 1969.
- Juvénal** : *Satires*, traducteur : SERS O., texte établi par LABRIOLLE P. et VILLENEUVE F., Paris : Les Belles Lettres, 2002.
- Martial** : *Épigrammes*, éditeur scientifique et traducteur : IZAAC H. J., Paris : Les Belles lettres, 1961.
- Ovide** : *Les Fastes*, éditeur scientifique et traducteur : SCHILLING R., Paris : Les Belles lettres, 1992.
- Pline l'Ancien** : *Histoire naturelle*, livre XVIII, éditeur scientifique et traducteur : LE BONNIEC H., Paris : Les Belles Lettres, 1972.
- Pline le Jeune** : *Lettres*, traductrice : FLOBERT A., Paris : GF Flammarion, 2002.
- Plutarque** : *Vies* (tome 1, Thésée-Romulus, Lycurgue-Numa), éditeurs scientifiques et traducteurs : CHAMBRY E., JUNEUX M., FLACELIÈRE R., Paris : Les Belles Lettres, 1957.
- Siculus Flaccus** : *Les conditions des terres*, traductrice : CLAVEL-LÉVÊQUE M., Naples : Jovene, coll. « Diaphora », 1, 1993.
- Stace** : *Silves*, traducteur : IZAAC H. J., texte établi par FRÈRE H., Paris : Les Belles lettres, 1961.
- Tibulle** : *Tibulle et les auteurs du Corpus Tibullianum*, éditeur scientifique et traducteur : PONCHOT M., Paris : Les Belles Lettres, 1967.
- Varron** : *Économie rurale*, éditeur scientifique et traducteur : HEURGON J., Paris : Les Belles Lettres, 1978.
- Virgile** : *Bucoliques*, traductrice : VIDEAU A, texte établi par SAINT-DENIS E., Paris : Les Belles Lettres, 2014.
- Virgile** : *Géorgiques*, traducteurs : MICHEL A., DION J., HEUZÉ F., Paris : Imprimerie nationale, 1997.
- Vitruve** : *De l'Architecture*, directeur de publication GROS P., Paris : Les Belles Lettres, 2015.

OUVRAGES CITÉS

- Achard-Corompt 2012** : ACHARD-COROMPT N., *Juvigny «Les Monteux», les fouilles de 2008 et 2010*, Rapport de fouille, Metz : INRAP Grand Est-Nord.
- Achard-Corompt et al. 2016a** : ACHARD-COROMPT N., AHÜ-DELOR A., WIETHOLD J., « Juvigny "Les Monteux" (Marne) du Ier siècle av. J.-C. au VIIIe s. ap. J.-C. : un bâtiment résidentiel d'une villa et des exploitations agricoles de l'Antiquité et du haut Moyen Âge », *RAE*, 65, pp. 61-109.
- Achard-Corompt et al. 2016b** : ACHARD-COROMPT N., KASPRZYK M., DUROST R., BONTROND R., « Présence des élites en milieu rural en territoires rème et tricasse durant le Haut-Empire : l'apport dans les monuments funéraires », in *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Scripta Antiqua », vol. 90, pp. 35-64.
- Adrian 2015** : ADRIAN Y.-M., *Val-de-Reuil «Le Chemin aux Errants» - Zone C -*, Rapport d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- AERBA** : AERBA, *Atlas des fermes et villae gallo-romaines de Beauce* [en ligne], Laboratoire Archéologie et Territoires - UMR CITERES 7324 - 2016-2018, URL : <http://aerba.huma-num.fr>.
- Agache 1979** : AGACHE R., « Nouveaux apports des prospections aériennes en archéologie préromaine et romaine de la Picardie », *RAP*, 6, pp. 33-90.
- Agusta-Boularot et al. 2017** : AGUSTA-BOULAROT S., HUBER S., VAN ANDRINGA W. (éd.), *Quand naissent les dieux : fondation des sanctuaires antiques : motivations, agents, lieux*, Rome : EFR, coll. « Collection de l'École française de Rome », 534.
- Agustoni 2010** : AGUSTONI C., « Grands dieux ! Le Musée romain de Vallon expose ses divinités », *CAF*, 12, pp. 150-152.
- Alfonso, Blaizot 2004** : ALFONSO G., BLAIZOT F., *La villa gallo-romaine de Champ Madame à Beaumont, (Puy-de-Dôme) : habitat et ensemble funéraire de nourrissons*, Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, coll. « Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne », 27.
- Almes 1980** : ALMES G., « Établissement gallo-romain : Le Grand Verger - Saint Victor à Lambesc (Bouches du Rhône) », *BAP*, 5, pp. 149-153.
- Almes 2005** : ALMES G., *Établissement gallo-romain. Saint Victor-Grand Verger. Commune de Lambesc. Fouille de sauvetage urgent*, Document final de synthèse, Aix-en-Provence : Service Régional de l'Archéologie PACA.
- Almes 2006** : ALMES G., « Lambesc, Saint-Victor / Grand Verger », *Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2005*, pp. 119-121.
- Ambard 1955** : AMBARD R., « La villa gallo-romaine de Muscapèu (Tourves, Var) », *Provence historique*, 20, pp. 103-110.
- Ancel 2012** : ANCEL M.-J., « Nécropole et habitat rural chez les Médiomatriques. La Haie aux Angles à Mécleuves (Ier-IIIe s. apr. J.-C.) », *Gallia*, 69, pp. 69-114.
- André, Bertrand 1969** : ANDRÉ P., BERTRAND R., *Les sondages archéologiques du Goh-Quer en Plumergat (Morbihan)*, Rapport de sondages, Plumergat.
- Andrikopoulou-Strack et al. 1999** : ANDRIKOPOULOU-STRACK J.-N., FRANK K., ENZENBERGER P., « Eine frühromische Siedlung in Jüchen-Neuholz. Überlegungen zur Siedlungskontinuität in der Lössbörde », *BJ*, 199, pp. 141-180.

- Angeles Mezquiriz Irujo 2006** : ANGELES MEZQUIRIZ IRUJO M., « La villa romaine d'Arellano (Navarre, Espagne) », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Groupe de Recherche Archéologique, Pau : Publications de l'Université de Pau, pp. 165–176.
- Antal 2016** : ANTAL A., « Risus, Cucullatus, Venus. Divine Protectors and Protective Divinities of Childhood in Dacia and Pannonia », *Studia universitatis Babeş-Bolyai Historia*, 61, pp. 1–16.
- Apostoly 1956** : APOSTOLY E., « Les découvertes romaines de St. Marcel-les-Valence », *Cahiers rhodaniens*, 3, pp. 55–62.
- Arcelin, Brunaux 2003** : ARCELIN P., BRUNAUX J.-L., « Un état des questions sur les sanctuaires et les pratiques cultuelles de la Gaule celtique », *Gallia*, 60, pp. 5–8.
- Arcelin, Gruat 2003** : ARCELIN P., GRUAT P., « La France du Sud-Est (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur) », *Gallia*, 60, pp. 169–241.
- Archéo-IdF 2012** : ARCHÉO-IDF, « Le rapport de fouille, une matière première difficile à extraire », *Les nouvelles de l'archéologie*, 130, pp. 17–21.
- Arramond 2009** : ARRAMOND J.-C., *Plomelin, Finistère (29) Les thermes du Pérennou*, Rapport de fouille programmée, Léojac : Drac / Sra Bretagne.
- Arramond et al. 2013** : ARRAMOND J.-C., CASADEBAIG S., GRALL B., LABAUNE-JEAN F., *Plomelin, Finistère (29) La villa du Pérennou*, Rapport final d'opération, Drac / Sra Bretagne.
- Arramond et al. 2016** : ARRAMOND J.-C., CASADEBAIG S., DIEU Y., LABAUNE-JEAN F., MANO L., *Plomelin, Finistère (29) La villa du Pérennou*, Rapport de fouille programmée, Drac / Sra Bretagne.
- Arramond et al. 2017** : ARRAMOND J.-C., DIEU Y., LABAUNE-JEAN F., MANO L., *Plomelin, Finistère (29) La villa du Pérennou*, Rapport de fouille programmée, Drac / Sra Bretagne.
- Arramond, Requi 2012** : ARRAMOND J.-C., REQUI C., *Le Quiou, Côtes d'Armor (22). La villa de la gare*, RAP02641, Rapport de fouille programmée, Drac / Sra Bretagne.
- ASSPA 2001** : « Chronique archéologique 2000 », *ASSPA*, 84, pp. 197–276.
- ASSPA 2002** : « Chronique archéologique 2001 », *ASSPA*, 85, pp. 275–362.
- ASSPA 2003** : « Chronique archéologique 2002 », *ASSPA*, 86, pp. 199–283.
- Aubin 1981** : AUBIN G., « Circonscription des Pays de la Loire », *Gallia*, 39, 2, pp. 333–362.
- Aubin 2007** : AUBIN G., « Les trésors (monétaires) antiques : le mot, les choses et les chercheurs. », in *Autour du trésor de Mâcon*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconais, pp. 49–73.
- Aubin, Meissonnier 1994** : AUBIN G., MEISSONNIER J., « L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'Ouest de la Gaule et de la Bourgogne, dans les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine », in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine : actes du colloque d'Argentomagus*, Paris : Éd. Errance, coll. « Archéologie aujourd'hui », pp. 143-152.
- Aubin et al. 2014** : AUBIN G., MONTEIL M., ELOY-ÉPAILLY L., LE GAILLARD L., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III^e au Ve s. apr. J.-C. dans l'ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges », *Gallia*, 71, 1, pp. 219–248.
- Aufdermauer 1982** : AUFDERMAUER J., « Zum römischen Gutshof in Büßlingen », *Archäologische Nachrichten aus Baden*, 28, pp. 42–48.
- Aufdermauer 1986** : AUFDERMAUER J., « Ein römischer Gutshof von Tengen-Büßlingen, Landkreis Konstanz », *AS*, pp. 57–61.

- Aupert, Petit-Aupert 2018** : AUPERT P., PETIT-AUPERT C., « Édifices de culte dans les campagnes de l'Aquitaine centrale (Ausques, Lactorates et Nitobroges) », in Bibere, Ridere, Gaudere, Studere, Hoc Est Vivere : *hommages à Francis Tassaux*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 53, pp. 53–77.
- Authom, Paridaens 2015** : AUTHOM N., PARIDAENS N., *La villa gallo-romaine du « Champ de Saint-Eloi » à Merbes-le-Château*, Namur : Institut du patrimoine wallon, coll. « Études et documents archéologie », 30.
- Bacher, Koenig 1992** : BACHER R., KOENIG F. E., « Pieterlen-Thürliweg 1987/88. Ökonomietrakt des römischen Gutshofes Pieterlen-Badhaus », *JAB*, 1992, pp. 295–358.
- Bacou 1971** : BACOU J.-P., « La villa gallo-romaine de Condoumine à Puissalicon (*Civitas* de Béziers) », *RAN*, 4, 1, pp. 93–147.
- Bailly 1994** : BAILLY L., « Les *ex-voto* oculistiques, témoins du culte de l'eau guérissante en Gaule romaine », in *L'oeil dans l'antiquité romaine*, Lons-le-Saunier : Centre jurassien du patrimoine, pp. 61–74.
- Ballet 1964** : BALLET P., « Les thermes gallo-romains de "charge d'eau" à Andilly », *Cahiers haut-marnais*, 3, 78, pp. 1–18.
- Balmelle 2001** : BALMELLE C., *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Aquitania », Supplément 10.
- Balmelle et al. 2011** : BALMELLE C., ERISTOV H., MONIER F. (éd.), *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Bordeaux : Aquitania.
- Baltus et al. 2013** : BALTUS J.-F., CASTERMAN F., HALBARDIER B., « Habay/Habay-la-Vieille : la zone d'occupation tardive et l'espace clos de la villa de Mageroy », *CAW*, 21, pp. 218–222.
- Baltus et al. 2014a** : BALTUS J.-F., CASTERMAN F., HALBARDIER B., « Habay/Habay-la-Vieille : deux figurines de divinités dans un bâtiment annexe de la villa de Mageroy », *CAW*, 22, pp. 215–218.
- Baltus et al. 2014b** : BALTUS J.-F., CASTERMAN F., HALBARDIER B., « Villa gallo-romaine de Mageroy : aperçu des campagnes 2012 et 2013 », *Signa*, 3, pp. 5–9.
- Baltus et al. 2018** : BALTUS J.-F., CASTERMAN F., HALBARDIER B., « Les campagnes de fouilles 2016 et 2017 à la villa gallo-romaine de Mageroy à Habay », *Signa*, 7, pp. 11–15.
- Baltus, Halbardier 2016** : BALTUS J.-F., HALBARDIER B., « Habay/Habay-la-Vieille : la campagne de fouilles 2015 à Mageroy », *CAW*, 24, pp. 234–237.
- Barat 1999** : BARAT Y., « La villa gallo-romaine de Richebourg (Yvelines) », *RACF*, 38, pp. 117–167.
- Barat 2007** : BARAT Y., *Les Yvelines*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 78.
- Baray 2004** : BARAY L., *Archéologie aérienne dans l'Yonne*, Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton, coll. « Histoire et archéologie ».
- Barberan et al. 2002** : BARBERAN S., FABRE L., MAUFRAS O., PETITOT H., POMARÈDES H., SAUVAGE L., THERNOT R., « Les *villae* de La Ramière à Roquemaure, Gard », in *Archéologie du TGV Méditerranée. Fiches de Synthèse*, CNRS UMR 154, vol. 3, Lattes, coll. « Monographie d'Archéologie Méditerranéenne », 10, pp. 889–920.
- Barbet 1992** : BARBET G., « Lantenne-Vertière : Beaugard », *Gallia Informations*, 1991, 2, pp. 15–16.

- Barbet, Gandel 1997** : BARBET G., GANDEL P., *Chassey-lès-Montbozon (Haute-Saône) : un établissement rural gallo-romain*, Paris : Les Belles lettres, coll. « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté ».
- Barbet, Untereiner 2011** : BARBET C., UNTEREINER B., *L'établissement agricole de Cizancourt au lieu-dit "la Sole des Galets"*, Rapport de fouille, Croix-Moligneaux : INRAP Canal Seine-Nord Europe.
- Barral 2015** : BARRAL P., « La vaisselle céramique dans les sanctuaires de la fin de l'âge du Fer. Méthodes d'approche et problèmes d'interprétation à partir de l'exemple de Mirebeau-sur-Bèze », in *Décrire, analyser, interpréter les pratiques de dépôt à l'âge du Fer : actes de la table ronde tenue à Bibracte les 2 et 3 février 2012*, Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 26, pp. 41–50.
- Barral, Joly 2011** : BARRAL P., JOLY M., « Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze », *Bibracte*, 21, pp. 543–556.
- Barruol 1969** : BARRUOL G., « Languedoc-Roussillon », *Gallia*, 27, 2, pp. 381–417.
- Barruol 1975** : BARRUOL G., « Circonscription de Languedoc-Roussillon », *Gallia*, 33, 2, pp. 491–528.
- Barruol 1990** : BARRUOL G., « La Massalie dans la Provincia », in *Voyage en Massalie, 100 ans d'archéologie en Gaule du Sud*, Edisud, Marseille : Musées de Marseille, pp. 242–243.
- Bassani 2003a** : BASSANI M., « Gli spazi culturali », in BASSANI M. (éd.), *Amplissimae atque ornatisimae domus*, Rome : Quasar, pp. 153–187.
- Bassani 2003b** : BASSANI M., « I vani culturali », in *Subterraneae domus : ambienti residenziali e di servizio nell'edilizia privata romana*, Vérone : Cierre, coll. « Il sottosuolo nel mondo antico », 4, pp. 399–442.
- Bassani 2005** : BASSANI M., « Ambienti e edifici di culto domestici nella Penisola Iberica », *Pyreneae*, 1, 36, pp. 71–116.
- Bassani 2007** : BASSANI M., « Culti domestici nelle province occidentali : alcuni casi di ambienti e di edifici nella Gallia e nella Britannia romane », *ANTENOR*, 6, pp. 105–123.
- Bassani 2008** : BASSANI M., *Sacraria : ambienti e piccoli edifici per il culto domestico in area vesuviana*, Rome : Edizioni Quasar, coll. « Antenor Quaderni », 9.
- Bassani 2011** : BASSANI M., « Strutture architettoniche a uso religioso nelle domus e nelle villae della Cisalpina », in *Religionem significare : aspetti storico, strutturali, iconografici e materiali dei Sacra privata*, Rome : Edizioni Quasar, coll. « Antenor Quaderni », 19, pp. 99–134.
- Bassani 2012** : BASSANI M., « Ambienti e spazi culturali », in *Atria longa patescunt : Le forme dell'abitare nella Cisalpina romana*, Rome : Quasar, pp. 111–133.
- Bassani, Ghedini 2011** : BASSANI M., GHEDINI F., *Religionem significare : aspetti storico, strutturali, iconografici e materiali dei Sacra privata*, Rome : Edizioni Quasar, coll. « Antenor Quaderni », 19.
- Basso, Ghedini 2003** : BASSO P., GHEDINI F., *Subterraneae domus : ambienti residenziali e di servizio nell'edilizia privata romana*, Caselle di Sommacampagna (Verona) : Cierre, coll. « Il sottosuolo nel mondo antico », 4.
- Bataille 2011** : BATAILLE G., « Principes d'évolution des ensembles de mobiliers métalliques issus de sanctuaires dans le quart est de la Gaule, entre les IIIe s. av. - IIe s. apr. J.-C. », in *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte, vol. 2, Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 21, pp. 655–662.

- Bataille 2015** : BATAILLE G., « Approches des pratiques rituelles. Proposition de restitution à partir des dépôts terrestres non funéraires à composante métallique », in *Décrire, analyser, interpréter les pratiques de dépôt à l'âge du Fer*, Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 26, pp. 145–164.
- Batardy et al. 2001** : BATARDY C., BUCHSENSCHUTZ O., DUMASY F., *Le Berry Antique. Atlas 2000*, Tours : RACF, coll. « Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France », 21.
- Bauchhenss 2009** : BAUCHHENSS G., « Das Fortunarelieff aus der *villa rustica* in Botzdorf », *AR*, 2009, pp. 121–123.
- Bauchhenss, Noelke 1981** : BAUCHHENSS G., NOELKE P., *Die Jupitersäulen in den germanischen Provinzen*, Cologne : Rheinland-Verl.
- Baudirektion Kanton Zürich 2006** : BAUDIREKTION KANTON ZÜRICH, « Bemerkenswerte Funde aus dem römischen Dietikon » [en ligne], URL : <http://www.archaeologie-online.de/magazin/fundpunkt/ausgrabungen/2006/das-roemische-dietikon/>
- Baudry, Ballereau 1873** : BAUDRY F., BALLEREAU L., *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, La Roche-sur-Yon : impr. de L. Gasté.
- Bausier et al. 2018** : BAUSIER K., BLOCH N., PIGIÈRE F. (éd.), *Antoing, Bruyelle : villa romaine et occupations antérieures*, Namur : Agence Wallonne du Patrimoine, coll. « Études et documents. Archéologie », 23.
- Bayard 1996** : BAYARD D., « La romanisation des campagnes en Picardie à la lumière des fouilles récentes : problèmes d'échelles et de critères », in *De la ferme indigène à la villa romaine : la romanisation des campagnes de la Gaule*, Amiens : RAP, coll. « Revue archéologique de Picardie », pp. 157–184.
- Béal 2014** : BÉAL J.-C., « Les petits bronzes du mont d'Uzore (Loire) : un désir d'Antiquité », *RACF*, 53, pp. 1-17.
- Bedon 2004** : BEDON R., « La recherche de l'*amoenitas* dans la structure et le décor des *uillae* lémo-vices », in *Rvs amoenvm ; les agréments de la vie rurale en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 37-38, pp. 89–104.
- Bedon, Mavéraud-Tardiveau 2018** : BEDON R., MAVÉRAUD-TARDIVEAU H., *Divinités et cultes dans les campagnes de la Gaule romaine et des régions voisines : du Ier siècle avant notre ère au IVe siècle de notre ère*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 49.
- Bélangier Sarrazin et al. 2019** : BÉLANGIER SARRAZIN R., DELATTRE A., DEMAÏFFE D., de WINTER N., MARTIN A., RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Une tablette de défexion récemment découverte à Tongres », *Latomus*, 78, pp. 471–481.
- Bémont et al. 1993** : BÉMONT C., ROUVIER-JEANLIN M., LAHANIER C., *Les figurines en terre cuite gallo-romaines*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Ben Redjeb 1992** : BEN REDJEB T., « Une agglomération secondaire des Viromanduiens : Noyon (Oise) », *RAP*, 1, pp. 37–74.
- Ben Redjeb 2012** : BEN REDJEB T., *La Somme*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles -Lettres, coll. « CAG », 80/2.
- Benoit 1957a** : BENOIT F., « Circonscription d'Aix-en-Provence (Partie Sud) », *Gallia*, 16, pp. 412–447.
- Benoit 1957b** : BENOIT F., « Un autel des Dioscures au fouet à Domazan (Gard) », *OGAM*, 3, IX, pp. 249–254.

- Benoit 1958** : BENOIT F., « Circonscription d'Aix-en-Provence (Partie Sud) », *Gallia*, 16, 2, pp. 412–447.
- Benoit, Rolland 1953** : BENOIT F., ROLLAND H., « XIIe circonscription », *Gallia*, 11, 1, pp. 100–119.
- Bermond, Feugère 2017** : BERMOND I., FEUGÈRE M., « Un dépôt de fondation (monnaies gauloises) sur le site de Marinesque Combe-Rouge à Loupian (Hérault) », *Cahiers Numismatiques*, pp. 5–11.
- Bermond, Pomarèdes 2002** : BERMOND I., POMARÈDES H., « Évolution des centres de production et pôles de peuplement dans la vallée de l'Hérault. Les exemples d'Embonne (Agde) et Peyre Plantade (Clermont-l'Hérault) », *RAN*, 35, pp. 241–258.
- Berranger et al. 2014** : BERRANGER M., COULTHARD N., DEMAREST M., DIEUDONNÉ-GLAD N., FLUZIN P., « L'artisanat du fer dans la villa de Touffréville (Calvados) à l'époque augusto-claudienne : approches archéométrique et archéométrique », *ArchéoSciences*, 38, pp. 183–203.
- Berthout 2011** : BERTHOUT D., *Carte archéologique monumentale et artistique du Hameau de Calas*, Cabriès : Association d'archéologie et d'histoire de Cabriès-Calas.
- Bertoncello 2002** : BERTONCELLO F., « *Villa/vicus* : de la forme de l'habitat aux réseaux de peuplement », *RAN*, 35, pp. 39–58.
- Bertrand et al. 2011** : BERTRANDY F., BLEU S., JOSPIN J.-P., ROYET R., *L'Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 38/2.
- Bet, Dousteysier 2014** : BET P., DOUSTEYSSIER B. (éd.), *Éclats arvernes : fragments archéologiques, Ier-Ve siècle apr. J.-C.*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal.
- Beyer et al. 1989** : BEYER B., JÜRGENS A., RECH M., « Ausgrabungen, Funde und Befunde 1987 », *BJ*, 189, pp. 367–456.
- Bigeard 1996** : BIGEARD H., *La Nièvre*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 58.
- Billaudeau 2012** : BILLAUDEAU E., *Hérange, Moselle, «Weihermattfeld», LGV Est - site 4. Aménagements d'une Pars Rustica*, Rapport d'opération, Metz : INRAP GEN.
- Billaudeau 2014** : BILLAUDEAU E., « Une villa romaine à Hérange, en Moselle » [en ligne], URL : <http://www.inrap.fr/une-villa-romaine-herange-en-moselle-4734>.
- Billoret 1966** : BILLORET R., « Circonscription de Lorraine », *Gallia*, 24, 2, pp. 275–311.
- Billoret 1968** : BILLORET R., « Circonscription de Lorraine », *Gallia*, 26, 2, pp. 373–407.
- Billoret 1970** : BILLORET R., « Circonscription de Lorraine », *Gallia*, 28, 2, pp. 281–315.
- Billoret 1972** : BILLORET R., « Circonscription de Lorraine », *Gallia*, 30, 2, pp. 349–377.
- Binsfeld et al. 1977** : BINSFELD W., GOETHERT-POLASCHEK S., GOLLUB S., HAFFNER A., « Jahresbricht des Staatlichen Amtes für Vor- und Frühgeschichte in Regierungsbezirk Trier und im Kreis Birkenfeld », *TZ*, 40, pp. 373–450.
- Binsfeld et al. 1989** : BINSFELD W., GILLES K.-J., GOETHERT K., LÖHR H., NORTMANN H., SEEWALDT P., « Jahresbericht des Landesamtes für Denkmalpflege, Amt Trier, für Regierungsbezirk Trier und den Kreis Birkenfeld 1984-1986 », *TZ*, 52, p. 427-485.
- Birkenhagen 2011** : BIRKENHAGEN B., « The roman villa at Borg. Excavation and reconstruction », in *Villa landscapes in the Roman North : economy, culture and lifestyles*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 17, pp. 317–330.
- Biver et al. 2016** : BIVER V., STEAD A., POLFER M., LE BRUN-RICALENS F., « Le domaine de la villa gallo-romaine de Schieren (G.-D. de Luxembourg) », *Archaeologia Luxemburgensis*, 3, pp. 42–63.

- Biver, Groetembril 2017** : BIVER V., GROETEMBRIL S., « La villa gallo-romaine de Schieren (G.-D. de Luxembourg), découverte d'enduits peints remarquables dans un contexte privilégié. Méthode et résultats de la fouille », *Signa*, 6, pp. 9–19.
- Bizien-Jaglin et al. 2002** : BIZIEN-JAGLIN C., GALLIOU P., KERÉBEL H., *Côtes-d'Armor*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 22.
- Blaizot 2009** : BLAIZOT F., *Pratiques et espaces funéraires dans le centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité*, Paris : CNRS éditions, coll. « Gallia », 66.1.
- Blanc, Castella 2011** : BLANC P., CASTELLA D., « Le moulin hydraulique gallo-romain des *Tourbières* à Avenches/*Aventicum* », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 53, pp. 7–62.
- Blanchard 2015** : BLANCHARD F., *Jupiter dans les Gaules et les Germanies : du Capitole au cavalier à l'anguipède*, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Blöck 2016** : BLÖCK L., *Die römische Besiedlung : im rechten südlichen Oberrheingebiet*, Wiesbaden : Dr. Ludwig Reichert Verlag.
- Bloeck 2011** : BLOECK L., « Römische villa, hallstattzeitliche Siedlungsreste und neolithisches Kammergrab (?) in Bad Krozingen », *Archäologische Ausgrabungen in Baden-Württemberg*, 2011, pp. 159–163.
- Bodel 1997** : BODEL J., « Monumental Villas and Villa Monuments », *Journal of roman archeology*, 10, pp. 5-35.
- Boivin, Liegard 2014** : BOIVIN P., LIEGARD S., « Éléments de statuaire en trachyte du puy Clierson ou de l'Aumône/Petit-Suchet », in *Éclats arvernes : fragments archéologiques, Ier-Ve siècle apr. J.-C.*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, p. 220–221.
- Borgard 1994** : BORGARD P., « Un sanctuaire à édifices multiples : l'enclos cultuel de Verjusclas à Lioux (Vaucluse) », in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Paris : Éd. Errance, pp. 91–94.
- Borréani 1999** : BORRÉANI M., *Sondages sur la villa d'époque romaine de la Décapris (commune de Hyères)*, Rapport de sondages, Toulon : Centre archéologique du Var.
- Borréani 2006** : BORRÉANI M., *Fouille préventive nécessitée par l'urgence absolue au domaine des Salettes (La Cadière d'Azur)*, Rapport de fouille préventive d'urgence, Toulon : Centre archéologique du Var.
- Borréani, Laurier 2010** : BORRÉANI M., LAURIER F., « La villa antique des Salettes (commune de La Cadière-d'Azur, Var) », *BAP*, pp. 27–48.
- Bossard 2017** : BOSSARD A., « Les terres (pas si blanches) de Vendeuil-Caply (Oise) », in *Figurines antiques d'ici et d'ailleurs itinéraire coroplastique de la Picardie au Bassin méditerranéen*, Amiens : RAP, coll. « Revue archéologique de Picardie », 31, pp. 45–62.
- Bossert et al. 2007** : BOSSERT M., MEYLAN KRAUSE M.-F., CHEVALLEY C., MAZUR A., « *Aventicum* : présence impériale dans les sanctuaires de la *Grange des Dîmes* et de *Derrière la Tour* », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 49, pp. 159–205.
- Bouet 2003** : BOUET A., *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, II, Rome : EFR, coll. « Collection de l'école française de Rome », 320.
- Bouet 2015** : BOUET A., *La Gaule Aquitaine*, Paris : Picard.
- Bouet, Petit-Aupert 2018** : BOUET A., PETIT-AUPERT C. (éd.), *Bibere, Ridere, Gaudere, Studere, Hoc Est Vivere : hommages à Francis Tassaux*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 53.

- Boulanger 2012** : BOULANGER K., *La villa à la Néréide. Un domaine agricole antique - pars urbana et pars rustica - réoccupé au premier Moyen Âge*, Rapport d'opération, Metz : INRAP GEN.
- Boulanger 2016** : BOULANGER K., « Mausolée cénotaphe ou temple ? Évolution des pôles funéraires et cultuels au sein du domaine bâti de la villa de Damblain (Vosges) », in *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux : Ausonius éditions, pp. 123–144.
- Boulenger 2007** : BOULENGER L., *Lieusaint (77), Saint-Pierre-du-Perray (91) - Diagnostic du Carré Sénart, Phase 4*, Rapport de diagnostic, INRAP.
- Bourgaut 2009a** : BOURGAUT R., « L'établissement viticole gallo-romain de Roumèges à Poussan (Hérault) : Une approche des productions domaniale », *Studies on the rural world in roman period*, 4, pp. 99–114.
- Bourgaut 2009b** : BOURGAUT R., « Poussan ZAE Les Clachs, Tranche 1 », *Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon*, 2008, pp. 154–156.
- Bourgeois et al. 1993** : BOURGEOIS A., PUJOL J., SÉGURET J.-P., « Le sanctuaire gallo-romain des Basiols à Saint-Beauzély (Aveyron) », *Gallia*, 50, 1, pp. 139–179.
- Bourgeois 1994** : BOURGEOIS L., « Le sanctuaire de Bennecourt (Yvelines) : structures et rituels du II^e siècle av.J.-C. au IV^e siècle de notre ère », in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Paris : Éd. Errance, pp. 73–82.
- Bourgeois 1999** : BOURGEOIS L., *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines) : du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris : Ed. de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Documents d'Archéologie Française », 77.
- Bourgeois et al. 2015** : BOURGEOIS A., BERTAUDIÈRE S., GUYARD L., LEPETZ S., « Le chemin des bœufs. L'approvisionnement en bœufs des villes romaines du nord de la Gaule durant l'Antiquité tardive, l'exemple du Vieil-Évreux (Eure) », *Histoire urbaine*, 44, pp. 81–105.
- Bousquet 1969** : BOUSQUET J., « Nouvelles inscriptions de Rennes », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 76, 1, pp. 275–279.
- Bousquet 1971** : BOUSQUET J., « Circonscription de Bretagne », *Gallia*, 29, 2, pp. 235–247.
- Bouvet 2001** : BOUVET J.-P., *La Sarthe*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 72.
- Bouyer et al. 1985** : BOUYER M., BOUGAREL G., BOISAUBERT J.-L., « Époque romaine », *Chronique archéologique*, pp. 28–65.
- Boyce 1937** : BOYCE G. K., *The corpus of the Lararia of Pompei*, Rome : American Academy in Rome.
- Boyrie-Fénié 1994** : BOYRIE-FÉNIÉ B., *Les Landes*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 40.
- Braemer 1963** : BRAEMER F., *L'Art dans l'Occident romain : trésors d'argenterie, sculptures de bronze et de pierre*, Paris : Réunion des musées nationaux.

- Bridel 2015** : BRIDEL P., « *Signa in templo*. Où situer le nouveau groupe statuaire de la famille impériale dans le sanctuaire de la Grange des Dîmes (Avenches, Suisse)? », in *Signa et tituli : Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie*, Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, coll. « Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine », 18, pp. 209–219.
- Brkojewitsch 2010** : BRKOJEWITSCH G., *Laquenexy, « Entre deux Cours », tranche 4. Évolution d'un site rural dans la vallée de la Nied française, du Néolithique moyen jusqu'à nos jours.*, Rapport final d'opération, Metz : Pôle Archéologie Préventive de Metz Métropole.
- Brkojewitsch 2013** : BRKOJEWITSCH G., *Laquenexy (57), « La Noiseraie » Un ensemble funéraire, des bâtiments et des structures d'équipements du Haut-Empire, deux bâtiments et des fosses du haut Moyen Âge et un four à chaux du Moyen Âge classique*, Rapport final d'opération, Metz : Pôle Archéologie Préventive de Metz Métropole.
- Brkojewitsch 2015** : BRKOJEWITSCH G., « La villa gallo-romaine d'Entre Deux Cours à Laquenexy (Moselle) », *Gallia*, 72, 2, pp. 225–280.
- Brkojewitsch et al. 2014** : BRKOJEWITSCH G., JOUANIN GAETAN, GARNIER N., BRUNET M., SEDLBAUER S., DAOULAS G., « La villa gallo-romaine de Grigy à Metz (Ier s. apr. J.-C. - Ve s. apr. J.-C.) », *Gallia*, 71, pp. 261–305.
- Brulet 2008** : BRULET R., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles : Racine.
- Brun 1986** : BRUN J.-P., *L'Oléiculture antique en Provence : les huileries du département du Var*, Paris : CNRS, coll. « Revue archéologique de Narbonnaise », 15.
- Brun 1999** : BRUN J.-P., *Le Var*, 1, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 83.
- Brun et al. 1989** : BRUN J.-P., ROGERS G. B., COLUMEAU P., THINON M., GÉRARD M., « La villa gallo-romaine de Saint-Michel à La Garde (Var). Un domaine oléicole au Haut-Empire », *Gallia*, 46, 1, pp. 103–162.
- Brunaux 1997** : BRUNAUX J.-L., « Les sanctuaires celtiques de Gournay-sur-Aronde et de Ribemont-sur-Ancre, une nouvelle approche de la religion gauloise », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 141, 2, pp. 567–600.
- Buffat 2010** : BUFFAT L., « Fermes et villas en Gaule narbonnaise », in *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris : La Découverte, pp. 177–188.
- Buffat 2011** : BUFFAT L., *L'économie domaniale en Gaule narbonnaise*, Lattes : Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon.
- Buffat et al. 2005** : BUFFAT L., PETITOT H., VIDAL L., « Un centre domanial dans la vallée de la Tave : la villa de Mayran (Saint-Victor-la-Coste, Gard) », *RAN*, 38, 1, pp. 225–279.
- Buisson 1990** : BUISSON A., *L'Ain*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 01.
- Bullo, Ghedini 2003** : BULLO S., GHEDINI F. (éd.), *Amplissimae atque ornatissimae domus*, Rome : Quasar.
- Burgaud, Burgaud 1940** : BURGAUD P., BURGAUD P., « La villa gallo-romaine de la Vergnée à Romegoux (Charente-Inférieure) », *RA*, 16, pp. 47–61.
- Burgevin 2015** : BURGEVIN A., *Labergement-Foigney, Champ Cottin, Côte-d'Or, Bourgogne*. Pars Rustica : une occupation originale gallo-romaine, Dijon : INRAP GES.

- Burnand, Wulleumier 1975** : BURNAND Y., WULLEUMIER P., *Domitii Aqvenses : une famille de chevaliers romains de la région d'Aix-en-Provence : mausolée et domaine*, Paris : E. de Boccard.
- Cabuy 1991** : CABUY Y., *Les Temples gallo-romains des cités des Tongres et des Trévires*, Bruxelles : Amphora, coll. « Publications Amphora », XII.
- Callegarin 2006** : CALLEGARIN L., « La circulation monétaire dans les *villae* d'Aquitaine : l'exemple de la villa de Lalouquette », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau : Groupe Recherche Archéologique, pp. 236–285.
- Callegarin et al. 2009** : CALLEGARIN L., RÉCHIN F., PLANA-MALLART R., « La villa gallo-romaine de Lalouquette et les espaces environnants : la phase initiale d'occupation », in *Espaces et sociétés à l'époque romaine : entre Garonne et Èbre : actes de la table ronde de Pau, 26-27 janvier 2007 : hommage à Georges Fabre*, Pau : Presses universitaires de Pau Aquitaine, coll. « Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes. Hors série », 4, pp. 109–129.
- Cambon et al. 1995** : CAMBON C., CAROZZA L., DEVILLERS B., FUNK F., *Le Tarn*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 81.
- Camuset-Le Porzou 1985** : CAMUSET-LE PORZOU F., *Figurines gallo-romaines en terre cuite*, Paris : Musée Carnavalet, coll. « Bulletin du musée Carnavalet », 37.
- Carpentier et al. 2004** : CARPENTIER V., LEPAUMIER H., MARCIGNY C., « L'évolution d'un terroir du Néolithique au Moyen-Âge à Évreux (Eure) », *Archéopages*, 14, pp. 24–33.
- Carpentier 2007** : CARPENTIER V., *Isigny-sur-Mer « Le Tuiley » (Calvados)*, Rapport final d'opération, Bourguébus : INRAP GO.
- Carpentier 2009** : CARPENTIER V., *Isigny-sur-Mer "Le Tuiley" (Calvados). Une villa romaine au bord de la Baie des Veys*, Rapport final d'opération, Bourguébus : INRAP GO.
- Carpentier 2015** : CARPENTIER L., « Un axe de recherche pour l'origine des temples à plan centré en Gaule romaine : une nouvelle analyse fonctionnelle des espaces », *Annales de Janua*, 3.
- Carrard, Matthey 2008** : CARRARD F., MATTHEY C., « Un aedificium helvète à Morat/Combette : premiers résultats céramologiques », *CAF*, 10, pp. 76–119.
- Carron 2015** : CARRON N., « Céramiques et rituels : apports des sources littéraires et des inscriptions latines », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 51–60.
- Carru, Tallah 2013** : CARRU D., TALLAH L., *Vaucluse, Avignon, Carpentras, Cavaillon*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 84/4.
- Castanyer Masoliver, Tremoleda Trilla 2002** : CASTANYER MASOLIVER P., TREMOLEDA TRILLA J., « La villa romana de Vilauba (Girona) durante la antigüedad tardía : continuidad o ruptura », in *Salduie II*, Saragosse : Departamento de Ciencias de la Antigüedad, Universidad de Zaragoza, pp. 159–176.
- Castella 1998** : CASTELLA D., *Aux portes d'Aventicum*, Avenches : Musée Romain d'Avenches, coll. « Documents du Musée Romain d'Avenches », 4.
- Castella 2008** : CASTELLA D., « " Mon père, ce héros ! " Sanctuaires liés à des structures funéraires à Avenches et dans les provinces du nord-ouest de l'Empire », in *Topographie sacrée et rituels, Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Bâle : Publication d'Archéologie Suisse, coll. « Antiqua », 43, pp. 103–120.
- Castella 2015** : CASTELLA D., *Aventicum. Une capitale romaine*, Avenches : Association Pro Aventico.

- Castella 2016** : CASTELLA D., « Monuments funéraires et lieux de culte privés en pays helvète », in *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux : Ausonius éditions, pp. 105–122.
- Castella, Flutsch 1990a** CASTELLA D., FLUTSCH L., « Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches - en Chaplix VD », *AS*, 13, pp. 2–30.
- Castella, Flutsch 1990b**: CASTELLA D., FLUTSCH L., « Une inscription inédite. En Chaplix », *AS*, 13, pp. 185–186.
- Casterman 2017** : CASTERMAN F., « Die gallo-römische Villa von Mageroy – ein Überblick über ihre Erforschung », in *Archäologie in der Großregion : Beiträge des Internationalen Symposiums zur Archäologie in der Großregion in der Europäischen Akademie Otzenhausen vom 14. - 17. April 2016*, Otzenhausen : Europäische Akademie Otzenhausen, pp. 259–264.
- Casterman, Schockert 2014** : CASTERMAN F., SCHOCKERT V., « Figurines divines en milieu rural : étude de deux déesses mères mises au jour à la villa gallo romaine de Mageroy (B) », *ARC-HAB*, 44, pp. 6–10.
- Castorio, Fetet 2007** : CASTORIO J.-N., FETET P., « Les sculptures du sanctuaire gallo-romain de la forêt dite "de la Pille" à Vioménil (Gaule Belgique) », in *Die Selbstdarstellung der römischen Gesellschaft in den Provinzen im Spiegel der Steindenkmäler*, Innsbruck : Innsbruck university press, pp. 117–128
- Castorio, Maligorne 2011** : CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y., « Les monuments funéraires précoces dans le sud de la Gaule mosellane », in *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 21, pp. 791–802.
- Castorio, Maligorne 2016** : CASTORIO J.-N., MALIGORNE Y., *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux : Ausonius éditions.
- Cazanove, Joly 2011** : CAZANOVE O. de, JOLY M., « Les lieux de culte du nord-est de la Gaule à l'époque de la romanisation. Sanctuaires ruraux, sanctuaires d'agglomération, rites et offrandes », in *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 21, pp. 663–669.
- Cazanove, Méniel 2012** : CAZANOVE O. de, MÉNIEL P., *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine : actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Montagnac : M. Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 24.
- Cazanove, Scheid 2003** : CAZANOVE O. de, SCHEID J., « Aux sources d'un colloque », in *Sanctuaires et sources dans l'antiquité : les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, Naples : Centre Jean Bérard, pp. 1-6.
- Cazas, Ruiz de Arbulo 1997** : CAZAS J., RUIZ DE ARBULO J., « Ritos domésticos y cultos funerarios. Ofrendas de huevos y gallináceas en villas romanas del territorio emporitano (s.III dC) », *Pyrenea*, 28, pp. 211–227.
- Ceci 2001** : CECI F., « L'interpretazione di monete e chiodi in contesti funerari : esempi dal suburbio romano, in Culto dei morti e costumi funerari romani », in *Römischer Bestattungsbrauch und Beigabensitten in Rom, Norditalien und den Nordwestprovinzen von der späten Republik bis in die Kaiserzeit*, Wiesbaden : Dr. Ludwig Reichert Verlag, coll. « Palilia », 8, p. 86–95.
- Chapon et al. 2007** : CHAPON P., DIGELMAN P., LEGUILLOU M., PASQUALINI M., POURNOT J., THERNOT R., « La villa gallo romaine du Quartier Régine au Puy-Sainte-Réparate (Bouches-du-Rhône) », *RAN*, 40, pp. 269–324.

- Chapon et al. 2010** : CHAPON P., MICHEL J.-M., ECARD P., LEMOINE Y., CHARLIER P., PASQUALINI M., « Un établissement rural du haut Empire à vocation viticole au Clos Sainte-Anne à Rougiers (Var) », *RAN*, 43, pp. 155–192.
- Chapon, Pasqualini 2019** : CHAPON P., PASQUALINI M., « Le mobilier issu des fouilles de la villa Régine au Puy-Sainte-Réparate », in *Les céramiques communes antiques d'Italie et de Narbonnaise : Structures de production, typologies et contextes inédits, IIe s. av. J.-C. IIIe s. ap. J.-C.*, Naples : Publications du Centre Jean Bérard, pp. 553–567.
- Charles-Laforge 2007** : CHARLES-LAFORGE M.-O., *Contributi di archeologia vesuviana , III. I culti di Pompei : raccolta critica della documentazione*, Rome : « L'Erma » di Bretschneider, coll. « Studi della Soprintendenza archeologica di Pompei ».
- Charles-Laforge 2019** : CHARLES-LAFORGE M.-O., « Les cultes privés chez les Romains (IIIe s. avant – IIIe s. après J.-C.) », *Pallas*, 111, pp. 171-197.
- Chastagnol et al. 1996** : CHASTAGNOL A., DEMOUGIN S., LEPALLEY C., *Splendidissima civitas*, Paris : Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 40.
- Chatzivasiliou 2015** : CHATZIVASILIOU D., « *Fana, templa, delubra* : Lieux de culte de l'Italie antique. Corpus raisonné, actualités scientifiques et réflexions », *Anabases. Traditions et réceptions de l'Antiquité*, 21, pp. 213-221.
- Chevrot, Troadec 1992** : CHEVROT J.-F., TROADEC, *Le Cher*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 18.
- Chiron-Champagne, Carrion i Masgrau 2012** : CHIRON-CHAMPAGNE F., CARRION I MASGRAU I., « La villa romaine des Châteliers », *Bilan scientifique Poitou-Charentes*, 2011, p. 50.
- Chossenot 2004** : CHOSSENOT R., *La Marne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 51/1.
- Christol et al. 2007** : CHRISTOL M., FICHES J.-L., SCHEID J., « Sanctuaires et lieux de culte en Narbonnaise occidentale. Topographie religieuse et faits de culte : éléments de réflexion et d'orientation. Introduction au dossier. », *RAN*, 40, pp. 9–13.
- Chuniaud 2013** : CHUNIAUD K., *Auvergne, Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand ZAC de Trémonteix lot 1. D'un domaine l'autre*, Rapport d'opération, Bron : INRAP Rhône-Alpes Auvergne.
- Clavel 1970** : CLAVEL M., *Béziers et son territoire dans l'antiquité*, Paris : Les Belles Lettres, coll. « Annales littéraires de l'université de Besançon », 112.
- Clément 1853** : CLÉMENT, « Rapport sur les fouilles de Lamotte-Pasquier », *Congrès archéologique de France*, XIX^{ème} session, pp. 350–359.
- Cocquerelle 2014** : COCQUERELLE S., « Du lieu de culte au grenier ? », *Archéopages*, 40, pp. 174–175.
- Collart 1996** : COLLART J.-L., « La naissance de la villa en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce », in *De la ferme indigène à la villa romaine : actes du 2e colloque de l'association AGER, tenu à Amiens, Somme, du 23 au 25 septembre 1993*, Amiens : coll. « Revue archéologique de Picardie », 11/1996, pp. 121–156.
- Collectif 1989** : COLLECTIF, *L'Yonne et son passé : 30 ans d'archéologie : exposition*, Auxerre : Comité régional de la recherche archéologique de Bourgogne.
- Colléoni 2016** : COLLÉONI F., « Stations routières en Gaule romaine : architecture, équipements et fonctions », *Gallia*, 73, 1, pp. 275–295.

- Coquidé 2005** : COQUIDÉ C., *Cluny "le Jaillot" (Saône-et-Loire - Bourgogne)*, Rapport final de fouille, Dijon : INRAP Grand Est Sud.
- Cordier 2012** : CORDIER A., « Archéologie aérienne en Côte-d'Or en 2011 : les aléas d'une sécheresse précoce », *RAE*, 61, pp. 371–383.
- Cordier 2015** : CORDIER A., *Sanctuaires et établissements ruraux aux abords de la voie Lyon - Trèves sur le territoire des Lingons*, Thèse de doctorat, Dijon : Université de Bourgogne,
- Corrocher et al. 1989** : CORROCHER J., PIBOULE M., HILAIRE M., *L'Allier*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 03.
- Coulon et al. 1985** : COULON G., GIRAULT J.-L., BOURIN J.-Y., MARINVAL P., « Les bains et l'environnement de la villa gallo-romaine de la Pétonnière à Paulnay (Indre) », *RACF*, 24, 2, pp. 191–214.
- Coulon, Homgren 1992** : COULON G., HOMGREN J., *L'Indre*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 36.
- Coulthard 2001** : COULTHARD N., « Touffréville, La Saussaye », *Bilan scientifique de la région Basse-Normandie*, 2000, pp. 57–60.
- Coupard 2013** : COUPARD F., *Le Tuilley - La Campagne, Isigny-sur-Mer (Calvados), des enclos à la villa dans la Baie de Veys*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Coupry 1955** : COUPRY J., « IXe Circonscription », *Gallia*, 13, pp. 190–192.
- Coupry 1961** : COUPRY J., « Circonscription de Bordeaux », *Gallia*, 19, 2, pp. 369–398.
- Coupry 1965** : COUPRY J., « Circonscription de Bordeaux », *Gallia*, 23, 2, pp. 413–442.
- Coupry 1969** : COUPRY J., « Circonscription d'Aquitaine », *Gallia*, 27, 2, pp. 343–380.
- Coupry 1973** : COUPRY J., « Circonscription d'Aquitaine », *Gallia*, 31, 2, pp. 451–473.
- Coutelas 2014** : COUTELAS A., « Pussigny "le Vigneau", de la nécropole néolithique au village médiéval », *Archéologie en région Centre*, 5, pp. 1–11.
- Coutelas 2015** : COUTELAS A., « Le sanctuaire antique du Vigneau à Pussigny (Indre-et-Loire) », in *Caractériser les lieux de culte d'époque romaine en Gaule. Études de cas*, Séminaire d'archéologie en région Centre, Orléans : DRAC Centre-Val de Loire
- Coutelas, Hauzeur 2017** : COUTELAS A., HAUZEUR A., « Le Vigneau (1 et 2), Pussigny, Indre-et-Loire », in *L'archéologie à grande vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux*, Bordeaux : Musée d'Aquitaine, pp. 79–88.
- Couvin et al. 2018** : COUVIN F., DELÉMONT M., FONTAINE A., GARDÈRE P., « Note sur la découverte d'un petit monument funéraire à proximité d'une villa, à La Chapelle-Vendômoise (Loir-et-Cher) », *RACF*, 57.
- Cramatte 2008** : CRAMATTE C., « Recueil des sanctuaires romains de Suisse », in *Topographie sacrée et rituels, Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Bâle : Publication d'Archéologie Suisse, coll. « Antiqua », 43, pp. 265–349.
- Cramatte et al. 2010** : CRAMATTE C., BORGEAUD P.-A., ROBERT-CHARRUE LINDER C., « Vicques - Les Chauffours (VIC - CH) », in *Archéologie cantonale - rapport 2010*, Porrentruy : République et canton du Jura, pp. 27–40.
- Cramatte 2013** : CRAMATTE C., « Les temples gallo-romains helvètes et rauraques : approches typologique et structurelle », in *Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron*, Lausanne : Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, coll. « Cahiers d'archéologie romande », 139, pp. 385–406.

- Cüppers 1977** : CÜPPERS H., *Römische villa Otrang*, Mayence : Landesamt für Denkmalpflege Rheinland-Pfalz, coll. « Verwaltung der Staatlichen Schlösser Rhein-Pfalz », 5.
- Cüppers, Neyses 1971** : CÜPPERS H., NEYSES A., « Der römerzeitliche Gutshof mit Grabbezirk und Tempel bei Newel (Kreis Trier-Land) », *TZ*, 34, pp. 143–232.
- Czysz et al. 2008** : CZYSZ W., FABER A., SCHOLZ M., « Die Opfergrube in der *villa rustica* von Marktoberdorf-Kohlhunden. Ber. Bayer. », *Bodendenkmalpfl.*, 49, pp. 244–268.
- Czysz, Scholz 2013** : CZYSZ W., SCHOLZ M., « Ein Gastmahl mit Göttern in Notzeiten », in *Rituelle Deponierungen in Heiligtümern der hellenistisch-römischen Welt*, Mayence : Generaldirektion Kulturelles Erbe, Direktion Landesarchäologie, coll. « Mainzer Archäologische Schriften », 10, pp. 353–368.
- Dardenay 2011** : DARDENAY A., « Circulation des images : place, fonction et interprétation des thèmes iconographiques en Gaule romaine », in *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 20, pp. 345–357.
- Darmon 2011** : DARMON J.-P., « Nature et fonction du décor domestique », in *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 20, pp. 360–375.
- Dasen 1997** : DASEN V., « A propos de deux fragments de *Deae nutrices* à Avenches : déesses-mères et jumeaux dans le monde italique et gallo-romain », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 39, pp. 125–140.
- Dausse 1992** : DAUSSE L., « La villa romaine des Clapiès », *C.A.A.*, 6, pp. 42–84.
- Dausse 1997** : DAUSSE L., « Rodelle, Les Clapiès de Bezannes », *Gallia informations*.
- De Beenhouwer 1996** : DE BEENHOUWER J., « De Gallo-Romeinse tempel van Hofstade-Steenberg (Pro. O.-VI.) », in *Archaeological and historical aspects of west-european societies*, Louvain : Leuven University Press, coll. « Acta archaeologica lovaniensia monographiae », 8, pp. 153–163.
- De Boe 1982** : DE BOE G., *Le sanctuaire gallo-romain dans la plaine de Bieure à Matagne-la-Petite*, Bruxelles : Service national des fouilles, coll. « Archæologia Belgica », 251.
- De Caro 1994** : DE CARO S., *La villa rustica in località Villa Regina a Boscoreale*, Rome : G. Bretschneider.
- De Franceschini 2005** : DE FRANCESCHINI M., *Ville dell'Agro Romano*, Rome : « L'Erma » di Bretschneider, coll. « Monografie della carta dell'agro romano », 2.
- De Laet 1947** : DE LAET S. J., « Romeinse Oudheden gevonden te Hofstade bij Aalst (O. VL.) », *L'Antiquité Classique*, 16, pp. 287–306.
- De Laet 1950** : DE LAET S. J., « Een Gallo-Romeins heiligdom op de steenberg te Hofstade bij Aalst (Oostvlaanderen) », *Cultureel jaarboek van de provincie Oostvlaanderen*, 1950, pp. 269–314.
- De Laet 1952** : DE LAET S. J., « Le fanum de Hofstade-lez-Alost (Flandre-Orientale) et le culte de la déesse gauloise de la fécondité », *Latomus*, 11, 1, pp. 45–56.
- De Muylder et al. 2014a** : DE MUYLDER M., DUPUIS B., AUBAZAC G., «La Mare aux Canards » [en ligne], URL : <https://www.inrap.fr/la-mare-aux-canards-4778>.
- De Muylder et al. 2014b** : DE MUYLDER M., AUBAZAC G., BRUNET-GASTON V., DUBOIS S., DUBUIS B., MATAOUCHEK V., « Une grande villa aristocratique au cœur de la cité des Viromanduiens : "La Mare aux Canards" (Noyon, Oise) », *Études Noyonnaises*, 284, pp. 41–51.

- De Muyllder 2014** : DE MUYLDER M., *Une villa aristocratique de la cité des Viromanduels*, Rapport de fouille, Croix-Moligneaux : INRAP.
- De Muyllder et al. 2015** : DE MUYLDER M., AUBAZAC G., DUBOIS S., DUBUIS B., FONT C., « Un grand domaine aristocratique de la cité des Viromanduels : la villa de la Mare aux Canards à Noyon (Oise) », *Gallia*, 72, 2, pp. 281–299.
- de'Spagnolis 2002** : DE'SPAGNOLIS M., *La villa N. Popidi Narcissi Maioris in Scafati, suburbio orientale di Pompei*, Rome : « L'ERMA » di Bretschneider, coll. « Studia archaeologica », 119.
- Decourt 2004** : DECOURT J.-C., *Inscriptions grecques de la France (IGF)*, Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée, coll. « Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée », 38.
- Dehn 1941** : DEHN W., « Ein Quellheiligtum des Apollo und der Sirona bei Hochscheid, Kr. Bernkastel », *Germania*, 25, pp. 104–111.
- Delhoofs et al. 2010** : DELHOOFS H., RIVIÈRE J., SIMON J., WAVELET D., « Un établissement rural gallo-romain à Gellainville " Le Radray " (Eure-et-Loir) (fin du Ier s. av. J.-C.-fin du IVe s. ap. J.-C.) », *RACF*, 49, pp. 141-231.
- Dellong 2002** : DELLONG E., *Narbonne et le Narbonnais*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 11, 1.
- Delmaire 1993** : DELMAIRE R., *Le Pas-de-Calais*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 62.
- Delor 2002** : DELOR J.-P., *L'Yonne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 89.
- Delor 2005** : DELOR J.-P., *Escolives-Sainte-Camille (Yonne)*, Dijon : DRAC de Bourgogne, Service régional de l'archéologie, coll. « Archéologie en Bourgogne », 2.
- Delort 1954** : DELORT E., « XVIIe Circonscription », *Gallia*, 12, 2, pp. 477–485.
- Deman, Raepsaet-Charlier 2002** : DEMAN A., RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Nouveau recueil des inscriptions latines de Belgique (ILB²)*, Bruxelles : Ed. Latomus, coll. « Collection Latomus », 264.
- Demarez 2001** : DEMAREZ J.-D., *Répertoire archéologique du canton du Jura : du 1er siècle avant J.-C. au VIIe siècle après J.-C.*, Porrentruy : Office du Patrimoine Historique, coll. « Cahiers d'archéologie jurassienne », 12.
- Demarolle 2005** : DEMAROLLE J.-M., « Les figurines en terre cuite de Bliesbruck », in *Bliesbruck-Reinheim : Celtes et Gallo-Romains en Moselle et en Sarre*, Paris : Éd. Errance, coll. « Hauts lieux de l'histoire », p. 164.
- Demarolle, Coudrot 1993** : DEMAROLLE J.-M., COUDROT J.-L., « Recherches sur la collection inédite de figurines de terre cuite gallo-romaines du Musée de Metz », *TZ*, 56, pp. 67–118.
- Demierre et al. 2015** : DEMIERRE M., DURAND F., FOUCRAS S., GRUEL K., JENNY J., LIOTTIER L., « La grotte-sanctuaire rutène du Rajal Del Gorp. Bilan des fouilles récentes et particularités », in *Les Gaulois au fil de l'eau*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Ausonius Mémoires », 39.
- Denajar 2005** : DENAJAR L., *L'Aube*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 10.
- Denti 2013** : DENTI M., « Pour une archéologie de l'absence », in *La céramique dans les contextes culturels*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Archéologie et culture », pp. 13–23.
- Deonna 1924** : DEONNA W., « Figurine en bronze trouvée à Orbe », *Revue historique vaudoise*, 32, 4, pp. 303–308.

- Derks 1992** : DERKS T., « La perception du panthéon romain par une élite indigène : le cas des inscriptions votives de la Germanie inférieure », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 104, 1, pp. 7–23.
- Derks 1998** : DERKS T., *Gods, temples and ritual practices : the transformation of religious ideas and values in Roman Gaul*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 2.
- Deschler-Erb 1999** : DESCHLER-ERB S., « Rinderschädelkult in der römischen Villa von Biberist », *AS*, 22, pp. 100–103.
- Deschler-Erb 2015** : DESCHLER-ERB S., *Tier und Kult : spezielle Tierknochendeponierungen der Spätlatène- und Römerzeit aus Aventicum/Avenches (CH) im nordalpinen Vergleich*, Avenches : Association Pro Aventico, coll. « Documents du Musée Romain d'Avenches », 27.
- Desmarchelier 2014** : DESMARCHELIER V., *Bayard-sur-Marne (Haute-Marne) "les Pâtis". Un établissement agricole de l'époque romaine*, Rapport de fouille archéologique, Metz : INRAP Grand-Est Nord.
- Desrayaud 2008** : DESRAYAUD G., « Parcellaires fossoyés du Haut Empire des plateaux de Brie : Jossigny/Serris et Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne). Approche méthodologique de l'étude des réseaux », *RACF*, 47, pp. 1-38.
- Dessales et al. 2018** : DESSALES H., MARTIN S., CARRIVE M., LETELLIER-TAILLEFER É., MONIER F., « Quand la monnaie fait le mur : dépôts monétaires dans les constructions romaines », in *Monnaies et archéologie en Europe celtique. Mélanges en l'honneur de Katherine Gruel*, Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 29, pp. 341–344.
- Devevey 2014** : DEVEVEY F., *Occupation rurale gallo-romaine dans l'est dijonnais*, Rapport d'opération, Dijon : INRAP GES.
- Deys 1976** : DEYTS S., *Sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses : Dijon - Musée archéologique*, Paris : Ed. de la Réunion des musées nationaux, coll. « Inventaire des collections publiques françaises ».
- Deys 1990** : DEYTS S., « Vie cultuelle, sanctuaires et nécropoles », in *Il était une fois la Côte-d'Or : 20 ans de recherches archéologiques*, Paris : Éd. Errance, pp. 138–167.
- Deys 1992** : DEYTS S., *Images des dieux de la Gaule*, Paris : Éd. Errance.
- Deys 2015** : DEYTS S., « Trois sculptures de Labergement Foigney », in *Labergement-Foigney, Champ Cottin, Côte-d'Or, Bourgogne. Pars Rustica : une occupation originale gallo-romaine*, Dijon : INRAP GES, pp. 527–535 vol. 2.
- Digelmann, Rodet-Belarbi 2017** : DIGELMANN P., RODET-BELARBI I., « Notes sur un dépôt d'offrandes dans un établissement agropastoral du Haut-Empire (Sainte-Zacharie, Var) », *BAP*, 38, p. 65-75.
- Dodt 2008** : DODT M., « Bäder römischer Villen in Niedergermanien im Lichte neuer Ausgrabungen im rheinischen Braunkohlerevier », *BJ*, 206, pp. 68–85.
- Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001** : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (dir.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles : Le livre Timperman.
- Dondin-Payre et al. 2010** : DONDIN-PAYRE M., CHEW H., MILLE B., « Un *saltuarius* dévot de Jupiter *Optimus Maximus* dans le Mâconnais », *Gallia*, 67, 2, pp. 69–98.

- Dotterweich et al. 2012** : DOTTERWEICH M., WENZEL S., SCHREG R., « Landschaftsentwicklung seit der Römerzeit im westlichen Segbachtal bei Mayen (Lkr. Mayen-Koblenz) in der Osteifel. », in *Römische Landnutzung in der Eifel : Neue Ausgrabungen und Forschungen : Tagung in Mayen, vom 3. bis zum 6. November 2011*, Mayence : Verl. des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, coll. « RGZM Tagungen », 16, pp. 181–206.
- Dousteyssier et al. 2004** : DOUSTEYSSIER B., SEGARD M., TRÉMENT F., « Les *villae* gallo-romaines dans le territoire proche d'*Augustonemetum* - Clermont-Ferrand. Approche critique de la documentation archéologique », *RACF*, 43, pp. 115–147.
- Dousteyssier 2014** : DOUSTEYSSIER B., « Un exceptionnel sanctuaire domestique », in *Éclats arvernes : fragments archéologiques, Ier-Ve siècle apr. J.-C.*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, pp. 154–157.
- Dousteyssier, Trément 2008** : DOUSTEYSSIER B., TRÉMENT F., « Des "grands" et des "petits" *domini* ? "Grandes" et "petites" *villae* en Gaule Aquitaine. Le cas de la cité des Arvernes », *RACF*, 45, p. 1–26.
- Doyen 2012** : DOYEN J.-M., « Une approche contextuelle des potins nerviens "au rameau" du type A : l'apport du site du "Mont-à-Henry" à Ittre (Brabant wallon, B) », *Journal of archaeological numismatics*, 2, pp. 31–126.
- Drack 1968** : DRACK W., « Der römische Gutshof bei Seeb im Kanton Zürich : jüngste Ausgrabungen zwischen Bülach und Kloten gewähren Einblick in die Gestaltung und Grösse römischer Landwirtschaftshöfe », *Appenzeller Kalender*, 247, pp. 7–11.
- Drack 1971** : DRACK W., *Der römische Gutshof bei Seeb*, Zürich : Herausgegeben von der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte, coll. « Archäologische Führer der Schweiz », 1.
- Drack, Fellmann 1988** : DRACK W., FELLMANN R., *Die Römer in der Schweiz*, Stuttgart : K. Theiss.
- Drack, Fellmann 1991** : DRACK W., FELLMANN R., *Die Schweiz zur Römerzeit : Führer zu den Denkmälern*, Zürich, Munich : Artemis Verlag.
- Dubois et al. 2003** : DUBOIS Y., PARATTE C.-A., EBBUTT S., « Yvonand-Mordagne, *pars urbana* sud : établissement précoce et peintures du IIIe style », *ASSPA*, 86, pp. 115–136.
- Dubois, Paratte 1994** : DUBOIS Y., PARATTE C.-A., « La *villa* gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne : rapport préliminaire », *ASSPA*, 77, pp. 143–147.
- Dubois, Paratte 2001** : DUBOIS Y., PARATTE C.-A., « La *pars urbana* de la *villa* gallo-romaine d'Yvonand VD-Mordagne : rapport intermédiaire », *ASSPA*, 84, pp. 43–58.
- Dubourdiou 2015** : DUBOURDIEU A., « Les sources littéraires et leurs limites dans la description des lieux de culte : l'exemple du *De Signis* », in *Sanctuaires et sources : les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, Naples : Publications du Centre Jean Bérard, coll. « Collection du Centre Jean Bérard », 22, pp. 15–23.
- Dubourdiou, Scheid 2000** : DUBOURDIEU A., SCHEID J., « Lieux de culte, lieux sacrés : les usages de la langue. L'Italie romaine », in *Lieux sacrés, lieux de cultes, sanctuaires*, Paris : EFR, coll. « Collection de l'École Française de Rome », 273, pp. 59–80.
- Ducreux 2017** : DUCREUX A., « Les figurines antiques en terre cuite de Tresnay (Nièvre) et de Ville-neuve-sur-Allier (Allier) », in *Figurines antiques d'ici et d'ailleurs itinéraire coroplathique de la Picardie au Bassin méditerranéen*, Amiens : RAP, coll. « Revue archéologique de Picardie », 31, pp. 91–114.

- Dugast 2011** : DUGAST F., « La "Vénus à gaine". Une figurine de terre cuite blanche (sanctuaire de Hanches, Eure-et-Loir, Ier-IIème siècle) », in *Profils d'objets : approches d'anthropologues et d'archéologues*, Paris : De Boccard, pp. 85-98.
- Duguey, Vignon 2012** : DUGUEY C., VIGNON J. (réalisateurs), *Une villa gallo-romaine en 3D*, Espace des sciences.
- Dupraz, Fraisse 2001** : DUPRAZ J., FRAISSE C., *L'Ardèche*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 07.
- Durand, Van Andringa 2021** : DURAND A., VAN ANDRINGA W., « To live or not to Live. The Lares and the Transfer of the *Domicilium* in a Roman town », in *Tangible Religion. Materiality of Domestic Cult Practices from Antiquity to Early Modern Era*, Rome : Quasar, coll. « Acta Instituti Romani Finlandiae », 49, pp. 85-99.
- Durand 2016** : DURAND J.-C., *Carrière des Vallons, Étang de Daniel, ensemble 1 : occupations laténiennes et gallo-romaines*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Durand-Dastès et al. 1998** : DURAND-DASTÈS F., FAVORY F., FICHES J.-L., ROBERT S., *Des oppida aux métropoles*, Paris : Anthropos.
- Durry 1930** : DURRY M., « Silvain en Gaule », *REA*, 32, 1, p. 18.
- Dussot 1989** : DUSSOT D., *La Creuse*, Paris : Académie des Inscriptions et Belle-Lettres, coll. « CAG », 23.
- Duvauchelle, Agustini 1996** : DUVAUCHELLE A., AGUSTINI C., « Les objets en fer de la villa de Morat/Combette », *Chronique archéologique*, pp. 97–100.
- Ebbutt et al. 2011** : EBBUTT S., EBNÖTHER C., LUGINBÜHL T., MAY CASTELLA C., « Les programmes de recherche », *AS*, 34, 2, pp. 52–57.
- Ebnöther 1993** : EBNÖTHER C., « Römischer Gutshof in Dietikon », *Neujahrsblatt von Dietikon*, 46, pp. 4–72.
- Ebnöther, Ebbutt 2015** : EBNÖTHER C., EBBUTT S., « Gestes et rites cultuels dans le sanctuaire de la villa d'Yvonand-Mordagne (Vaud) : étude comparative de trois fosses », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 147–158.
- Ebnöther, Schatzmann 2010** : EBNÖTHER C., SCHATZMANN R., *Oleum non perdidit : Festschrift für Stefanie Martin-Kilcher zu ihrem 65. Geburtstag*, Bâle : Archäologie Schweiz, coll. « Antiqua », 47.
- Écomusée du pays de Rennes 1990** : *Nos ancêtres les Riedones : la villa gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche*, Rennes : Éd. du Musée de Bretagne.
- Edmondson 2011** : EDMONDSON J., « Slavery and the Roman Family », in *The Cambridge World History of Slavery*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 337–361.
- Esmonnot 1857** : ESMONNOT L.-G., « Rapport sur les objets trouvés dans les fouilles faites à Toulon-sur-Allier », *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, 6, pp. 25–32.
- Espérandieu 1907-1938** ESPÉRANDEU É., *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, Paris : Imprimerie nationale.
- Estienne et al. 2015** : ESTIENNE S., HUET V., LISSARRAGUE F., PROST F., *Figures de dieux : construire le divin en images*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire ».
- Fabre 1994** : FABRE G., *Les Pyrénées-Atlantiques*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 64.

- Fabre et al. 1999** : FABRE V., FOREST V., KOTARBA J., « Dépôts cultuels domestiques dans la ferme d'époque romaine du Pla de l'Aïgo », *RAN*, 33, pp. 271–292.
- Fabrié 1989** : FABRIÉ D., *La Lozère*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 48.
- Fages 1995** : FAGES B., *Le Lot-et-Garonne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 47.
- Fauduet 1993** : FAUDUET I., *Atlas des sanctuaires romano-celtiques de Gaule : les fanums*, Paris : Éd. Errance.
- Fauduet 2004a** : FAUDUET I., « Les lieux de culte », in *Archéologie aérienne dans l'Yonne*, Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton, coll. « Histoire et archéologie », pp. 125–130.
- Fauduet 2004b** : FAUDUET I., « Sanctuaires ruraux et *uillae* en Gaule », in *Rvs amoenvm ; les agréments de la vie rurale en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 37-38, pp. 405–427.
- Fauduet 2010** : FAUDUET I., *Les temples de tradition celtique en Gaule romaine*, Paris : Éd. Errance, coll. « Collection des Hespérides ».
- Fauduet 2018** : FAUDUET I., « Lieux de culte dans les campagnes. Quoi de neuf dans le centre de la Gaule ? », in *Divinités et cultes dans les campagnes de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 49, pp. 315–334.
- Fauduet et al. 2009** : FAUDUET I., RABEISEN E., DUPÉRÉ B., « Un siècle d'inventaire des sanctuaires de Gaule », in *Étudier les lieux de culte en Gaule romaine*, Montagnac : M. Mergoïl, pp. 75–83.
- Faure-Brac 2002** : FAURE-BRAC O., *La Haute-Saône*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 70.
- Faure-Brac 2006** : FAURE-BRAC O., *Le Rhône*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 69/1.
- Fehr 1993** : FEHR H., *Roemervilla : Führer durch die Ausgrabungen und Ausstellung am Silberberg Bad Neuenahr-Ahrweiler*, Coblenz : Archäologische Denkmalpflege des Landesamtes für Denkmalpflege Rheinland-Pfalz, Amt Koblenz, coll. « Archäologie an Mittelrhein und Mosel », 7.
- Fellague 2015** : FELLAGUE D., « Compte rendu. Jupiter dans les Gaules et les Germanies : du Capitole au cavalier à l'anguipède », *RAE*, 64, pp. 539–545.
- Feller 2006** : FELLER M., *Peltre (Moselle) "Les Rouaux"*, Rapport final de synthèse, Metz : INRAP GEN.
- Fellendorf-Börner 1985** : FELLENDORF-BÖRNER G., « Die bildlichen Darstellungen der Epona auf den Denkmälern Baden-Württembergs », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 10, pp. 77-141.
- Fellmann 1975** : FELLMANN R., « Quelques aspects de syncrétisme en territoire helvète », in *Les Syncrétismes dans les religions de l'antiquité : colloque de Besançon (22-23.10.1973)*, Leiden : E.J. Brill, pp. 200–203.
- Fellmann 1992** : FELLMANN R., *La Suisse gallo-romaine : cinq siècles d'histoire*, Lausanne : Payot.
- Ferdière 1988** : FERDIÈRE A., *Les campagnes en Gaule romaine*, 2, Paris : Éd. Errance.
- Ferdière 2005a** : FERDIÈRE A., « Chronique "Voyage à travers la Gaule profonde" - XII », *RACF*, 44, p. 109-118.
- Ferdière 2005b** : FERDIÈRE A., *Les Gaules, Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines : IIe siècle av.-Ve siècle ap. J.-C.*, Paris : Armand Colin.

- Ferdière 2007** : FERDIÈRE A., « Les cultes des Turons : divinités et sanctuaires », in *Atlas archéologique de Touraine*, Tours : Laboratoire Archéologie et Territoires.
- Ferdière 2009** : FERDIÈRE A., « Voyage à travers la Gaule profonde - XIV », *RACF*, 48, p. 221-229.
- Ferdière et al. 2010** : FERDIÈRE A., GANDINI C., NOUVEL P., COLLART J.-L., « Les grandes *villae* "à pavillons multiples alignés" dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions », *RAE*, 59, 2, pp. 357-446.
- Ferdière 2011** : FERDIÈRE A., « Voyage à travers la Gaule profonde - XV - », *RACF*, 50, pp. 569-596.
- Ferdière 2012** : FERDIÈRE A., « La production de terres cuites architecturales en Gaule et dans l'Occident romain, à la lumière de l'exemple de la Lyonnaise et des cités du nord-est de l'Aquitaine : un artisanat rural de caractère domanial ? », *RACF*, 51, pp. 17-187.
- Ferdière 2013a** : FERDIÈRE A., « Voyage à travers la Gaule profonde - XVI », *RACF*, 52, pp. 415-458.
- Ferdière 2013b** : FERDIÈRE A., « L'habitat rural à la période romaine », in *Atlas archéologique de Touraine*, Tours : Laboratoire Archéologie et Territoires.
- Ferdière 2014** : FERDIÈRE A., « Les grandes *villae* gallo-romaines », in *Atlas archéologique de Touraine*, Tours : Laboratoire Archéologie et Territoires.
- Ferdière 2015** : FERDIÈRE A., « Voyage à travers la Gaule profonde - XVII », *RACF*, 54.
- Ferdière 2016** : FERDIÈRE A., « Voyage à travers la Gaule profonde - XVIII », *RACF*, 55.
- Ferdière, Guiot 2015** : FERDIÈRE A., GUIOT T., *Les sites archéologiques de l'autoroute A19 (Loiret)*, Tours : FERACF
- Ferdière, Kisch 1984** : FERDIÈRE A., KISCH Y. de, « Circonscription du Centre », *Gallia*, 42, 2, pp. 271-325.
- Ferlut 2011** : FERLUT A., *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies sous le Haut-Empire romain*, Thèse de doctorat, Lyon : Université de Lyon.
- Ferlut 2017** : FERLUT A., « Identifier les structures d'hospitalité dans et près des sanctuaires de Gaule et des Germanies : questions méthodologiques et problèmes de sources », *HospitAm* [en ligne], URL : <https://hospitam.hypotheses.org/893>.
- Ferrette 2011** : FERRETTE R., *Noyal - Chatillon-sur-Seiche, 34 rue des potiers*, Rapport d'opération préventive de diagnostic, Rennes : Drac / Sra Bretagne.
- Ferrette 2012** : FERRETTE R., « *Pars urbana* d'une villa proche de Rennes », *Archéopages*, 34, pp. 104-105.
- Ferrette 2021** : FERRETTE R., *La villa de La Guyomerais, une illustration de l'aristocratie municipale de Rennes ?*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Feugère 2007** : FEUGÈRE M., « Cultes domestiques en Languedoc préromain : magie ou religion ? », *Ephesia Grammata*, 1, pp. 1-10.
- Fiches 1986** : FICHES J.-L., *Les maisons gallo-romaines d'Ambrussum (Villetelle-Hérault)*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Documents d'Archéologie Française », 5.
- Fiches, Py 1978** : FICHES J.-L., PY M., « Trois dépôts d'objets votifs du Ier siècle de notre ère dans la région nîmoise », *DAM*, 1, pp. 155-182.

- Fichtl 2009** : FICHTL S., « La villa gallo-romaine, un modèle gaulois ? Réflexions sur un plan canonique », in *Architektur : Interpretation und Rekonstruktion : beiträge zur Sitzung der AG Eisenzeit während des 6. Deutschen Archäologie-Kongresses in Mannheim 2008*, Mannheim : Beier & Beran, pp. 439–448.
- Filipiak 2020** : FILIPIAK B., « Fouille d'un habitat de la campagne romaine à La Veuve (Marne) » [en ligne], URL : <https://www.inrap.fr/fouille-d-un-habitat-de-la-campagne-romaine-la-veuve-marne-15022>.
- Filtzinger et al. 1976** : FILTZINGER P., PLANCK D., CÄMMERER B., *Die Römer in Baden-Württemberg*, Stuttgart : KTheiss.
- Fingerlin 1990** : FINGERLIN G., « Große römische Gutshöfe im Klettgau und im westlichen Hochrheintal », *Archäologische Nachrichten aus Baden*, 43, pp. 3–20.
- Fischer 1922** : FISCHER W., « Römischer Altar und Bruchstücke einer Jupitergigantensäule von Oeschelbronn », *Germania*, 6, pp. 43–45.
- Flotté, Fuchs 2000** : FLOTTÉ P., FUCHS M., *Le Bas-Rhin*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 67/1.
- Flotté, Fuchs 2004** : FLOTTÉ P., FUCHS M., *La Moselle*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 57/1.
- Flutsch, Hauser 1993** : FLUTSCH L., HAUSER P., « L'ensemble funéraire d'Avenches "en Chaplix" », in *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale, Actes du Colloque ARCHEA/AGER (Orléans, 7-9 février 1992)*, Tours : FERACF, coll. « Supplément à la Revue archéologique du centre de la France », 6, pp. 99–103.
- Fontaine 2012** : FONTAINE P., « Quelques inscriptions latines sur *instrumentum* au Musée archéologique de Namur », *Annales de la Société archéologique de Namur*, 86, pp. 11–36.
- Foss 1997** : FOSS P., « Watchful Lares : Roman household organization and the rituals of cooking and dining », in *Domestic space in the roman world : Pompeii and Beyond*, Portsmouth : Oxbow Books, coll. « Journal of Roman Archaeology », supplément 22, pp. 196–218.
- Fournier 1959** : FOURNIER P.-F., « Circonscription de Clermont-Ferrand », *Gallia*, 17, 2, pp. 363–377.
- Fournier 1962** : FOURNIER P.-F., « Le dieu cavalier à l'anguipède dans la Cité des Arvernes », *RACF*, 2, 1, pp. 105–127.
- Frauciel 2011** : FRAUCIEL M., *Prény "Tautecourt", "Frichamp", "Bois Lasseau" (54)*, Rapport final d'opération, Metz : INRAP.
- Fröhlich 1991** : FRÖHLICH T., *Lararien- und Fassadenbilder in den Vesuvstädten*, Mayence : Verlag Philipp von Zabern.
- Fuchs 2001** : FUCHS M., « La mosaïque dite de Bacchus et d'Ariane à Vallon », *Cahiers d'archéologie romande*, 86, pp. 190–204.
- Fuchs 2016** : FUCHS M., « Témoignages du culte domestique en Suisse romaine », in *Sacrum facere. Atti del III Seminario di Archeologia del Sacro. Lo spazio del 'sacro': ambienti e gesti del rito*, Trieste : Edizioni Università di Trieste, coll. « Polymnia. Studi di archeologia », 7, pp. 99–131.
- Gaborit, Pasquier 2004** : GABORIT J.-R., PASQUIER A., « Visite de l'exposition *D'après l'Antique* », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 2000, 1, pp. 288–289.

- Gadant 1914** : GADANT R., « Note sur une statuette gallo-romaine en bronze récemment découverte en territoire éduen et sur le culte d'Apollon dans ce pays », *Mémoires de la Société éduenne*, 42, pp. 255–274.
- Gaillard 1989** : GAILLARD H., *La Dordogne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 24.
- Gaillard 2012** : GAILLARD D., « Des habitations néolithiques, de l'âge du Bronze et antiques à Marquion » [en ligne], URL : <https://www.inrap.fr/des-habitations-neolithiques-de-l-age-du-bronze-et-antiques-marquion-4563#>.
- Gaitsch 2005** : GAITZSCH W., « Tempel und Jupitersäulen in *villae rusticae* », *AR*, 2005, pp. 81–83.
- Galliou 1989** : GALLIOU P., *Le Finistère*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 29.
- Galliou et al. 2009** : GALLIOU P., DARÉ S., NAAS P., GAUTIER M., TRISTE A., *Morbihan*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 56.
- Gandini 2006** : GANDINI C., *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (IIe s. av. J.-C. - VIIe s. ap. J.-C.)*. Thèse de doctorat, Paris : Université Panthéon-Sorbonne - Paris I.
- Gandini 2008** : GANDINI C., *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive : la dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi : (IIe s. av. J.-C. - VIIe s. ap. J.-C.)*, Tours : FERACF.
- Gandini, Laüt 2013** : GANDINI C., LAÜT L., *Regards croisés sur le Berry ancien : sites, réseaux et territoires*, Tours : FERACF, coll. « Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France », 45.
- García y García 2017** : GARCÍA Y GARCÍA L., *Scavi privati nei territori di Pompei : disiecta membra di antiche strutture e villae rusticae*, Rome : Arbor SapientiaE.
- Gardiol 1990** : GARDIOL J.-B., « La villa gallo-romaine de Vallon FR : suite des recherches », *ASS-PA*, 73, pp. 155–159.
- Gardiol et al. 1990** : GARDIOL J.-B., REBETEZ S., SABY F., « La villa gallo-romaine de Vallon FR : une seconde mosaïque figurée et un laraire », *AS*, 13, pp. 169–184.
- Gascou 1995** : GASCOU J., *Inscriptions latines de Narbonnaise, III. Aix-en-Provence*, Paris : CNRS, coll. « Supplément à Gallia », 44.
- Gaston 2008** : GASTON C., « Bâtiments "standardisés" dans la *pars rustica* des *villae* : deux exemples récemment découverts en Franche-Comté », *RAE*, 57, pp. 253–266.
- Gateau 1996** : GATEAU F., *L'étang-de-Berre*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 13/1.
- Gaubatz 1985** : GAUBATZ A., « Das antike Sumelocenna-Rottenburg », *Denkmalpflege in Baden-Württemberg*, 14, 4, pp. 224–230.
- Gaubatz-Sattler 1994** : GAUBATZ-SATTLER A., *Die Villa rustica von Bondorf (Lkr. Böblingen)*, Stuttgart : Kommissionsverlag : K. Theiss, coll. « Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg », 51.
- Gayraud 1981** : GAYRAUD M., *Narbonne antique des origines à la fin du IIe siècle*, coll. « Revue Archéologique de la Narbonnaise », Supplément 8.
- Geindre 2006** : GEINDRE L., « Pistes archéologiques dans les boucles de la Moselle », *Études touloises*, 119, pp. 3–11.

- Geindre, Schneider 1972** : GEINDRE L., SCHNEIDER P., « La villa gallo-romaine du Sarrazin à Champigneulle », *Le Pays lorrain*, 1, pp. 43–49.
- Gérin-Ricard 1909** : GÉRIN-RICARD H. de, « Tête de marbre du dieu Silvain trouvée à Roquefeuil (Var) », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, pp. 24–28.
- Gérin-Ricard 1929** : GÉRIN-RICARD H. de, « Autel magique de Rognac », *Provincia*, 9, pp. 31–37.
- Gerster-Giambonini 1978** : GERSTER-GIAMBONINI A., « Der römische Gutshof im Müschhag bei Laufen », *AS*, 33, pp. 2–66.
- Gervreau 2016** : GERVREAU J.-B., *Fermes et villa sur les pentes de l'Altenberg : exploitation d'un terroir des collines sous-vosgiennes de la Protohistoire à nos jours*, Rapport de fouille préventive, Sélestat : Pôle d'archéologie Interdépartemental Rhénan.
- Gestreau 2006** : GESTREAU R., *Novy-Chevrières (08) Le Hocheux. Site 14*, Rapport de fouille archéologique, Châlons-en-Champagne : INRAP GES.
- Giacobello 2008** : GIACOBELLO F., *Larari pompeiani : iconografia e culto dei Lari in ambito domestico*, Milano, Italie : Ed. universitarie di lettere, economia, diritto.
- Giljohann et al. 2017** : GILJOHANN R., HUNOLD A., WENZEL S., « Rural Life Industry between the Eifel and the Rhine », in *Gallia Rustica. 1, Les campagnes du Nord-Est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 49, pp. 125–152.
- Gilles et al. 2010** : GILLES N., MATHELART P., OUESLATI T., « Un domaine rural gallo-romain à Méri-gnies (Nord) : tranche 1 », *Revue du Nord*, 388, pp. 121–183.
- Gilles 2016** : GILLES A., *Vivre et produire dans les campagnes de la colonie de Valence (IIe s. av.-VIe s. apr. J.-C.)*, Autun : Éditions Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 34.
- Gillet et al. 2018** : GILLET E., FECHNER K., FERCOQ DU LESLAY G. (éd.), *Sacrée science ! Apports des études environnementales à la connaissance des sanctuaires celtes et romains du nord-ouest européen*, Senlis : RAP, coll. « n° spécial », 38.
- Ginouès 1998** : GINOUVÈS R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine*, tome 3, Rome : École française de Rome.
- Ginouvez 1995** : GINOUVEZ O., « Sauvian, ZAC de la Porte - La Domergue », *Bilan scientifique de la région Languedoc-Roussillon*, 1994, pp. 138–139.
- Girond 2011** : GIROND S., « Images de dieux, images d'ancêtres : aperçus sur la religion antique dans la cité des Bituriges cubes », in *Les images : regards sur les sociétés*, Paris : Éditions de la Sorbonne, pp. 181–212.
- Girond 2013** : GIROND S., « Sanctuaires, territoire et peuplement : réflexions sur l'implantation des lieux de culte dans la cité biturige », in *Regards croisés sur le Berry ancien : sites, réseaux et territoires*, Tours : ARCHEA, FERACF, coll. « Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France », 45, pp. 161–191.
- Girond, Gandini 2018** : GIROND S., GANDINI C., « L'organisation du paysage religieux dans les campagnes antiques des Bituriges Cubes », in *Divinités et cultes dans les campagnes de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 49, pp. 131–149.
- Giry 1958** : GIRY J., « Chronique archéologique, A) Puissalicon (Hérault) », *Bulletin de la société archéologique de Béziers*, 24, pp. 24–26.
- Goffaux 2011** : GOFFAUX B., « La double dédicace du sanctuaire des Tours Mirandes (Vendeuvre-du-Poitou, Vienne) dans la cité des Pictons », *Gallia*, 68, 2, pp. 253–290.

- Gogräfe 1995** : GOGRAFÉ R., « Die Wand- und Deckenmalereien der villa rustica "Am Silberberg" in Bad Neuenahr-Ahrweiler », *TZ*, 20, pp. 153–240.
- Goguey 1970** : GOGUEY R., « La villa gallo-romaine de Rouvres-en-Plaine : découverte aérienne et fouilles de contrôle : 1966-67 », *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, 25, pp. 219–259.
- Goguey 2007** : GOGUEY R., « Bourgogne. Les campagnes antiques vues du ciel », *Archéologia*, 450, pp. 33–44.
- Goguey 2013** : GOGUEY R., « Deux villas d'exception en pays lingon. Lux sur la Tille, Attricourt sur la Vingeanne », *Archéothéma*, 30, pp. 2–11.
- Goguey, Cordier 2015** : GOGUEY R., CORDIER A., *Photographie aérienne et archéologie, une aventure sur les traces de l'humanité*, Gollion : Infolio éditions.
- Golosetti 2014** : GOLOSETTI R., « Deux lieux de culte de domaine foncier sous le regard croisé de l'archéologie, de la sculpture et de l'épigraphie : Saint-Vincent (Saint-Paul-Trois-Châteaux et Beauvoir (Allan) », in *Signa et tituli : Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie*, Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, coll. « Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine », 18, pp. 221–237.
- Golosetti 2016** : GOLOSETTI R., *Archéologie d'un paysage religieux. Sanctuaires et cultes du Sud-Est de la Gaule (Ve s. av. J.-C. - IVe s. ap. J.-C.)*, Venose : Osanna Edizioni, coll. « Archeologia nuova serie ».
- Golosetti 2019** : GOLOSETTI R., « La *stips* des Alpes à la Méditerranée : interpréter la présence des monnaies dans les sanctuaires d'époque romaine », *Gallia*, 76, 2, pp. 121–163.
- Gonzales 2006** : GONZALES A., « Le dieu Terme se tient en gardien à l'entrée du monde », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, 993, 1, pp. 63–69.
- Görür 2009** : GÖRÜR Z., « Eine villa rustica in Euskirchen », *AR*, 2009, pp. 92–94.
- Goudineau et al. 1994** : GOUDINEAU C., FAUDET I., COULON G., *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine : actes du colloque d'Argentomagus*, Paris : Éd. Errance, coll. « Archéologie aujourd'hui ».
- Gourevitch, Charlier 2015** : GOUREVITCH D., CHARLIER P., « Un ex-voto ophtalmologique inscrit à Rougiers (Var) : Pour une étude des maladies des yeux dans le monde gallo-romain », in *The Frontiers of Ancient Science: Essays in Honor of Heinrich von Staden*, Berlin et Boston : Walter de Gruyter GmbH & Co KG, pp. 175–189.
- Goussard 2018** : GOUSSARD É., « Produire pour offrir », *Techniques Culture*, 70, 2, pp. 200–213.
- Goy 2011** : GOY C., *Du cimetière protohistorique à la villa antique : occupations de la vallée de l'Ognon*, Rapport de fouille archéologique, Dijon : INRAP GES.
- Graen 2008** : GRAEN D., « *Sepultus in villa* » : die Grabbauten römischer Villenbesitzer, Hambourg : Verlag Dr. Kovač, coll. « Schriftenreihe Antiquitates », 46.
- Gransar 2000** : GRANSAR F., « Le stockage alimentaire sur les établissements ruraux de l'âge du Fer en France septentrionale : complémentarité des structures et tendances évolutives », in *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, coll. « Études d'histoire et d'archéologie », 6, pp. 277–297.

- Gransar et al. 2007** : GRANSAR F., AUXIETTE G., DESENNE S., HÉNON B., MALRAIN F., MATTERNE V., PINARD E., « Expressions symboliques, manifestations rituelles et culturelles en contexte domestique au Ier millénaire avant notre ère dans le nord de la France », in *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIXe colloque international de l'AFEAF*, vol. 2, Besançon : Presse universitaires de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », pp. 549–564.
- Grasso 2018** : GRASSO J., *Vaulx-Milieu (Isère), Zac du Parc Technologique II - Tranche I*. Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Chaponnay : Archeodunum.
- Griffisch et al. 2008** : GRIFFISCH J.-N., MAGNAN D., MORDANT D., *La Seine-et-Marne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belle -Lettres, coll. « CAG », 77.
- Groetembril 2011** : GROETEMBRIL S., « La question des pièces souterraines peintes en Gaule », in *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 20, pp. 311–320.
- Gros 2007** : GROS P., *L'Architecture romaine du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire ; 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, 3e édition revue et mise à jour, Paris : Picard, coll. « Les manuels d'art et d'archéologie antiques ».
- Gros 2008** : GROS P., *La Gaule narbonnaise : de la conquête romaine au IIIe siècle apr. J.-C.*, Paris : Picard.
- Gros 2011** : GROS P., *L'architecture romaine : du début du IIIe siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire ; 1. Les monuments publics*, 3e édition mise à jour, Paris : Picard, coll. « Les manuels d'art et d'archéologie antiques ».
- Gruat et al. 2011** : GRUAT P., MALIGE G., VIDAL B., *L'Aveyron*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 12.
- Gruat 2011** : GRUAT P., *Les Rutènes, du peuple à la cité*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », supplément 25.
- Gruat, Izac-Imbert 2007** : GRUAT P., IZAC-IMBERT L., « Approches des pratiques religieuses chez les Rutènes à la fin de l'Âge du Fer », *CAA*, 20, pp. 66–96.
- Gugole 2006** : GUGOLE J., « La villa gallo-romaine de Séviac à Montréal-du-Gers (Gers), architecture de la partie résidentielle », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau : Groupe Recherche Archéologique, coll. « Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes », pp. 49–66.
- Guichon 2015** : GUICHON R., « Rondelles de céramique », in *Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne) vestiges et rituels*, Paris : CNRS éditions, coll. « Supplément à Gallia », 62, pp. 293-303.
- Guillaume, Ranché 2013** : GUILLAUME M., RANCHÉ C., *Aude, Carcassonne, Lotissement Lo Badarel 2 La colline de Montredon : du Néolithique final à la villa antique*, Rapport final d'opération, Nîmes : INRAP MED.
- Guiot, Raux 2003** : GUIOT T., RAUX S., « La villa gallo-romaine de "Tiron" à Saint-Patrice (Indre-et-Loire) », *RACF*, 42, pp. 121–167.
- Gury 2016** : GURY F., « Du décor éphémère au décor pérenne en Campanie. Une sacralisation de l'espace domestique? », in *Sacrum facere. Atti del III Seminario di Archeologia del Sacro. Lo spazio del 'sacro': ambienti e gesti del rito*, Trieste : Edizioni Università di Trieste, coll. « Polymnia. Studi di archeologia », 7, pp. 59–97.

- Gutzwiller 2004** : GUTZWILLER P., « Die Ergebnisse der Ausgrabung 2004 am römischen Gutshof an der Bahnhofstrasse in Rodersdorf », *ADSO*, 9, pp. 47–84.
- Habermehl, Hiddink 2017** : HABERMEHL D., HIDDINK H., *De Romeinse villa van Voerendaal-Ten Hove*, Amersfoort : Rijksdienst voor het Cultureel Erfgoed, coll. « Rapportage Archeologische Monumentenzorg », 241.
- Haffner 1977** : HAFFNER A., « Die römische Villa bei Mandern, Kreis Trier-Saarburg », *TZ*, 40, pp. 95–106.
- Haldimann et al. 2001** : HALDIMANN M.-A., ANDRÉ P., BROILLET-RAMJOUÉ E., POUX M., « Entre résidence indigène et *domus* gallo-romaine : le domaine antique de Genève - Parc de La Grange (GE) », *AS*, 24, 4, pp. 2–15.
- Hamm 2004** : HAMM A., *La Meurthe et Moselle*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 54.
- Hart 2015** : HART P., *Gerstheim (Bas-Rhin), Domaine de Bancalis. Un site avec structures à galets chauffés de l'âge du Bronze final*, Rapport de fouille, Strasbourg : INRAP GES.
- Haselgrove, Lowther 2000** : HASELGROVE C., LOWTHER P., « Les installations agricoles de l'âge du Fer en Grande-Bretagne », in *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, coll. « Études d'histoire et d'archéologie », 6, pp. 475–498.
- Hatt 1964** : HATT J.-J., « Strasbourg », *Gallia*, 22, 2, pp. 339–374.
- Häussler 2008** : HÄUSSLER R., « Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence », in *Romanisation et épigraphie : études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain*, Montagnac : M. Mergoïl, coll. « Archéologie et histoire romaine », 17, pp. 155–248.
- Häussler 2010** : HÄUSSLER R., « From tomb to temple : on the rôle of hero cults in local religions in Gaul and Britain in the Iron Age and the Roman period », in *Celtic religion across space and time*, Tolède : Junta de Comunidades de Castilla-La Mancha, coll. « Workshop Fontes Epigraphici Religionvm Celticarvm Antiquarvm », 9, pp. 202–226.
- Haynes 2013** : HAYNES I., « Advancing the systematic study of ritual deposition in the Greco-Roman World », in *Rituelle Deponierungen in Heiligtümern der hellenistisch-römischen Welt*, Mayence : Generaldirektion Kulturelles Erbe, Direktion Landesarchäologie, coll. « Mainzer Archäologische Schriften », 5, pp. 7–19.
- Heid 1965** : HEID K., « Repertorium zur Urgeschichte Dietikon und Umgebung », *Neujahrsblatt von Dietikon*, 18, pp. 3–29.
- Heiligmann 2017** : HEILIGMANN J., « Diis Deabusque », in *Stadt Land Fluss - Römer am Bodensee*, Frauenfeld : Amt für Archäologie Thurgau, pp. 138–148.
- Heiligmann-Batsch 1997** : HEILIGMANN-BATSCH K., *Der römische Gutshof bei Büsslingen*, Stuttgart : Kommissionsverlag : K. Theiss, coll. « Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg », 65.
- Heimberg 2003** : HEIMBERG U., « Römische Villen an Rhein und Mass », *BJ*, 202, pp. 57–148.
- Heinz 1981** : HEINZ W., « Der Altar der Diana Abnoba in Badenweiler », *Archäologische Nachrichten aus Baden*, 27, pp. 13–20.
- Hélène 1931** : HÉLÈNE P., « Les figurines en terre cuite de la grotte des Fées de Leucate », *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, 2, 1.

- Helly 2002** : HELLY B., « Le sanctuaire de Lachar à Varcès-Allières-et-Risset (Isère) », in *Les Allobroges : Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes : de l'indépendance à la période romaine (4^e siècle av. J.-C. - 2^e siècle ap. J.-C.)*, Gollion : Infolio, pp. 164–165.
- Henrich et al. 2004** : HENRICH P., TABACZEK M., ZELLE M., « Die römische Villa von Gerolstein "auf dem Hofacker" - Villa Sarabodis, Kreis Daun », *TZ*, 67, pp. 93–140.
- Henrich 2006** : HENRICH P., *Die römische Besiedlung in der westlichen Vulkaneifel*, Trèves : Rheinisches Landesmuseum Trier, coll. « Trierer Zeitschrift, Beiheft », 30.
- Henrich 2010** : HENRICH P., *Die römische Nekropole und die villenanlagen von Duppach-Weiermühle, Vulkaneifel*, Trèves : Rheinisches Landesmuseum Trier, coll. « Trierer Zeitschrift, Beiheft », 33.
- Henrich, Tabaczek 2012** : HENRICH P., TABACZEK M., « Die Denkmäler aus Tuff in der römischen Villenlage von Duppach-Weiermühle, Landkreis Vulkaneifel », *Funde und Ausgrabungen im Bezirk Trier*, 44, pp. 55–66.
- Herrmann 2001** : HERRMANN F.-R., *Die villa rustica "Haselburg" bei Hummetroth*, Wiesbaden : Abteilung Archäologische und Paläontologische Denkmalpflege im Landesamt für Denkmalpflege Hessen, coll. « Archäologische Denkmäler in Hessen », 55.
- Hervé 2007** : HERVÉ M.-L., *Fouille du Pladreau Piriac-sur-Mer (44)*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Hiddink 2014** : HIDDINK H., *De Romeinse villa-nederzetting op de Kerkackers bij Hoogeloon (Noord-Brabant)*, Amsterdam : Vuhbs.
- Higelin 2016** : HIGELIN M., « Le mobilier métallique et l'instrumentum », in *Fermes et villa sur les pentes de l'Altenberg : exploitation d'un terroir des collines sous-vosgiennes de la Protohistoire à nos jours*, vol. 4, Rapport de fouille préventive, Sélestat : Pôle d'archéologie Interdépartemental Rhénan, pp. 85–127.
- Hincker et al. 2012** : HINCKER V., MARIE G., CHAPELIN DE SERÉVILLE-NIEL C., PILOLOT A., ALDUC-LE BAGOUSSE A., BRUNET V., BOCQUET-LIÉNARD A., « Une nécropole aristocratique rurale des IIe-IIIe s. à Vâton (Falaise, Calvados) dans la cité des Viducasses », *Gallia*, 69, 1, pp. 111–165.
- Holmes, Fischer 2015** : HOLMES B., FISCHER K.-D., *The Frontiers of Ancient Science : Essays in Honor of Heinrich von Staden*, Berlin et Boston : Walter de Gruyter GmbH & Co KG.
- Holmgren, Leday 1981** : HOLMGREN J., LEDAY A., « Esquisse d'une typologie des villas gallo-romaines du Berry d'après les prospections aériennes », *Gallia*, 39, 1, pp. 103–122.
- Horn 2014** : HORN H., « Abnoba. Eine Zusammenfassung alter und neuer Forschungserkenntnisse », *Die Ortenau : Zeitschrift des Historischen Vereins für Mittelbaden*, 94, pp. 434–464.
- Hostein et al. 2014** : HOSTEIN A., KASPRZYK M., PIERRE N., JOLY M., « Sanctuaires et pratiques religieuses du IIIe s. au Ve s. apr. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (*Lugdunensis I* et *Maxima Sequanorum*) », *Gallia*, 71, 1, pp. 187–218.
- Huber, Grenier 1904** : HUBER E., GRENIER A., « La villa de Rouhling », *Annuaire de la société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, 16, pp. 259–292.
- Huet, Wyler 2015** : HUET V., WYLER S., « Associations de dieux en images dans les laraires de Pompéi », in *Figures de dieux : construire le divin en images*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », pp. 195–221.
- Hunt 2016** : HUNT A., *Reviving Roman religion : sacred trees in the Roman world*, Cambridge : Cambridge University Press.

- Huysecom-Haxhi 2015** : HUYSECOM-HAXHI S., « Figurines en contexte, de l'identification à la fonction : vers une archéologie de la religion », in *Figurines grecques en contexte : présence muette dans le sanctuaire, la tombe et la maison*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, pp. 421–438.
- Huysecom-Haxhi, Muller 2007** : HUYSECOM-HAXHI S., MULLER A., « Déeses et/ou mortelles dans la plastique de terre cuite. Réponses actuelles à une question ancienne », *Pallas*, 75, pp. 231-247.
- Izri 2011** : IZRI S., « Usages rituels de la monnaie », in *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte, vol. 2, Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 21, pp. 639–654.
- Izri, Nouvel 2011** : IZRI S., NOUVEL P., « Les sanctuaires du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données », in *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, Bibracte, vol. 2, Glux-en-Glenne : Bibracte - Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 21, pp. 465-493.
- Jacq 1940** : JACQ M., *Catalogue du Musée archéologique James Miln-Zacharie Le Rouzic*, Vannes : imprimerie de Lafolye et J. de Lamarzelle.
- Jacques 2006** : JACQUES P., « Nouvelles données sur l'habitat antique en Lot-et-Garonne », in *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Pau : Groupe Recherche Archéologique, coll. « Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes », pp. 77–121.
- Janje, Schmidt-Lawrenz 2005** : JANJE K., SCHMIDT-LAWRENZ S., *Der Tempelbezirk der römischen Gutsanlage von Hechingen-Stein*, Hechingen.
- Jannet-Vallat 1990** : JANNET-VALLAT M., *Il était une fois la Côte-d'Or : 20 ans de recherches archéologiques*, Paris : Éd. Errance.
- Jannoray 1956** : JANNORAY J., « XIe Circonscription », *Gallia*, 14, pp. 203–218.
- Jashemski 1993** : JASHEMSKI W. M. F., *The gardens of Pompeii : Herculaneum and the villas destroyed by Vesuvius*. Vol. II, New Rochelle : A.D. Caratzas Pub.
- Jeanne et al. 2005** : JEANNE L., COULTARD S., DUCLOS C., HAMEL A., LE GAILLARD L., REY A., *Le site du Plateau, Benoistville*, Document final de synthèse, Querqueville : Groupe de Recherches Archéologiques du Cotentin.
- Joan 2003** : JOAN L., *Le Doubs et le territoire de Belfort*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 25 et 90.
- Joly 2007** : JOLY M., « Luxe et ordinaire dans les sanctuaires : l'exemple des offrandes », in *Autour du trésor de Mâcon*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconais, pp. 105–121.
- Jung, Bel 2017** : JUNG C., BEL V., *Un espace rural antique dans le territoire de la cité de Béziers*, Montpellier : Éditions de l'Association de la RAN, coll. « Supplément à la Revue archéologique Narbonnaise », 45.
- Kasprzyk et al. 2010** : KASPRZYK M., MÉNIEL P., BARRAL P., DAUBIGNEY A., « Lieux de culte dans l'Est de la Gaule : la place des sanctuaires dans la cité », *Revue de l'histoire des religions*, 4, pp. 639–662.
- Kaszab-Olchewski 2003** : KASZAB-OLCHEWSKI T., « Fragmente einer Jupitersäule aus der "villa rustica Hambach 512" », in *Romanisation und Resistenz : in Plastik, Architektur und Inschriften der Provinzen des Imperium Romanum : Akten des VII. internationalen Colloquiums über Probleme des provinzialrömischen Kunstschaffens Köln, 2. bis 6. Mai 2001*, Mayence : Verlag Philipp von Zabern, pp. 127–130.

- Kaszab-Olchewski 2010** : KASZAB-OLCHEWSKI T., « Die Wirtschaftsbeziehungen einer *villa rustica* (HA 512) im Spiegel ihrer Funde », in *Braunkohlenarchäologie im Rheinland*, Weilerswist : Verlag R. Liebe, coll. « Materialien zur Bodendenkmalpflege im Rheinland », 21.
- Kaufmann-Heinmann 1998** : KAUFMANN-HEINMANN A., *Götter und Lararien aus Augusta Raurica : Herstellung, Fundzusammenhänge und sakrale Funktion figürlicher Bronzen in einer römischen Stadt*, Bâle : Augst Römermuseum.
- Kaufmann-Heinmann 2007** : KAUFMANN-HEINMANN A., « Statuettes de laraire et religion domestique à Pompéi », in *Contributi di archeologia vesuviana III : I culti di Pompei*, Rome : « L'Erma » di Bretschneider, coll. « Studi della Soprintendenza archeologica di Pompei », pp. 151–157.
- Kaufmann-Heinmann 2017** : KAUFMANN-HEINMANN A., « Ikonographie und Stil. Zu Tracht und Ausstattung einheimischer Gottheiten in den Nordwestprovinzen », in *Bronzes grecs et romains, recherches récentes : hommage à Claude Rolley*, Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art.
- Kaurin et al. 2015** : KAURIN J., MARION S., BATAILLE G., « Introduction », in *Décrire, analyser, interpréter les pratiques de dépôt à l'âge du Fer : actes de la table ronde tenue à Bibracte les 2 et 3 février 2012*, Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen, coll. « Bibracte », 26, pp. 9–17.
- Kiernan 2009** : KIERNAN P., *Miniature votive offerings in the north-west provinces of the Roman Empire*, Mayence : Verlag : Frank Philipp Rutzen.
- Kiernan 2012** : KIERNAN P., « Pagan Pilgrimage in Rome's Western Provinces », *HEROM*, 1, pp. 79–105.
- Kiernan 2015** : KIERNAN P., « Miniature objects as representations of realia », *World Archaeology*, 47, 1, pp. 45–59.
- Koehler 2004** : KOEHLER A., *Cernay-lès-Reims (Marne) "Les Petits Didris" : Villa gallo-romaine : Barreau est de Reims, itinéraire de substitution - Contournement de Witry-les-Reims*, Rapport de fouilles, Metz : INRAP GEN.
- Kolendo 1994** : KOLENDO J., « La religion des esclaves dans le *De agricultura* de Caton », *Actes du Groupe de Recherches sur l'Esclavage depuis l'Antiquité*, 20, 1, pp. 267–274.
- König, Meyer 2017** : KÖNIG J., MEYER M. G., « Merklingen. Unter Fortunas Augen - Ein römischer Gutshof, ein Gräberfeld und ein Heiligtum », in *41 Minuten : Auf archäologischem Gleis über die Schwäbische Alb*, Ulm : Museum Ulm, pp. 94–101.
- Kotterba 1996** : KOTTERBA M., « Diana Abnoba - Göttin des Schwarzwaldes und seiner Straßen », *Archäologische Nachrichten aus Baden*, 55, pp. 6–14.
- Krausse 2006** : KRAUSSE D., *Eisenzeitlicher Kulturwandel und Romanisierung im Mosel-Eifel-Raum die keltisch-römische Siedlung von Wallendorf und ihr archäologisches Umfeld*, Mayence/Francfort : Römisch-germanische Kommission des deutschen archäologischen Instituts zu Frankfurt A. M., coll. « Römisch-germanische Forschungen », 65.
- Kremer 2016** : KREMER G., « Monuments funéraires de la cité des Trévires occidentale : réflexions sur les commanditaires », in *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Bordeaux : Ausonius éditions, pp. 75–92.
- Krier 1996** : KRIER J., « Helmsange, du palais romain à l'habitat mérovingien », *Archéologia*, 328, pp. 46–53.
- Krier 2007** : KRIER J., « Ein neuer Grabrundbau des 1. Jahrhunderts n. Chr. in Goeblingen (Luxemburg) », *Ikarus*, 2, pp. 159–171.

- Krier 2008** : KRIER J., « Eine Bronzestatuetten der Göttin Venus », *Empreintes. Annales du Musée national d'histoire et d'art*, 1, pp. 54–58.
- Krier 2016** : KRIER J., « Eine seltene Terrakotte aus der römischen Villa in Echternach », *Archaeologia Luxemburgensis*, 3, pp. 65–75.
- Krier 2019** : KRIER J., « Saturn, Sol Und die Anderen... », *Archaeologia Luxemburgensis*, 5, pp. 163–185.
- Labrousse 1954** : LABROUSSE M., « Xe Circonscription », *Gallia*, 12, 1, pp. 211–231.
- Labrousse 1957** : LABROUSSE M., « Xe Circonscription », *Gallia*, 15, 2, pp. 256–278.
- Labrousse 1959** : LABROUSSE M., « Circonscription de Toulouse », *Gallia*, 17, 2, pp. 409–449.
- Labrousse 1966** : LABROUSSE M., « Midi-Pyrénées », *Gallia*, 24, 2, pp. 411–448.
- Labrousse 1976** : LABROUSSE M., « Circonscription de Midi-Pyrénées », *Gallia*, 34, 2, pp. 463–502.
- Lafon 1989** : LAFON X., « A propos de Saint-Ulrich : villas et lieux de culte dans la Gaule du Nord-Est », in *Aspects de la religion celtique et gallo-romaine dans le Nord-Est de la Gaule à la lumière des découvertes récentes*, Saint-Dié-des-Vosges : Société philomatique vosgienne, pp. 59–72.
- Lafon 2001** : LAFON X., *Villa maritima : recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine (IIIe siècle av. J. -C./IIIe siècle ap. J.-C)*, Rome : EFR.
- Lafon 2005** : LAFON X., « villa », in *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris : Presses universitaires de France.
- Laforge 2009** : LAFORGE M.-O., *La religion privée à Pompéi*, Naples : Centre Jean Bérard.
- Lajoie 2016** : LAJOYE P., « Note sur une source antique méconnue concernant le culte d'Épona en Cisalpine », *Études celtiques*, 42, pp. 59-64.
- Lambot 1989** : LAMBOT B., « Le sanctuaire gaulois et gallo-romain de Nanteuil-sur-Aisne, lieu-dit "Nepellier" (Ardennes) », *Bulletin de la société archéologique champenoise*, 82, pp. 33–44.
- Lambrechts 1938** : LAMBRECHTS P., « Note sur un buste en bronze de Mercure au musée de Namur », *L'Antiquité Classique*, 7, pp. 217–225.
- Lamy 2017** : LAMY P.-A., « À propos d'un couple de bœufs acquis par la SHAC : la place des représentations réalistes de bovins dans les sanctuaires de Gaule romaine », *Bulletin de la société historique et archéologique du Châtillonnais*, 9, pp. 20-32.
- Landesmuseum Trier 1996** : *Religio Romana : Wege zu den Göttern im antiken Trier*, Trèves : Rheinisches Landesmuseum Trier.
- Landolt, van Es 2009** : LANDOLT M., VAN ES M., « Le dépôt de céramiques du début du Bronze final d'Entzheim "In der Klamm" (Alsace, Bas-Rhin) », in *Du matériel au spirituel. Réalités archéologiques et historiques des "dépôts" de la Préhistoire à nos jours*, Antibes : Éditions APDCA, pp. 213–220.
- Lapart, Petit 1993** : LAPART J., PETIT C., *Le Gers*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 32.
- Latreille 1941** : LATREILLE J., « L'"Aphrodite" de Poilhes », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers*, 7, pp. 15–22.
- Laubry 2016** : LAUBRY N., « Les "coups de foudre" de Jupiter et l'exportation de la religion romaine en Gaule », *Gallia*, 73, 2, pp. 123–144.
- Lauffray et al. 1973** : LAUFFRAY J., SCHREYECK J., DUPRÉ N., « Les établissements et les villas gallo-romaines de Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques) », *Gallia*, 31, pp. 123–156.

- Lauper et al. 2019** : LAUPER J., PETER M., ROHRBACH U., « Neue Untersuchungen zum Tempelbezirk von Studen-Petinesca », *JAB*, 2019, pp. 1999–213.
- Laurey et al. 2019** : LAUREY A., BRUNET V., DEMAREST M., MAUDUIT C., « Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines) », *Gallia*, 76, 1, pp. 227–254.
- Laüt 2012** : LAÜT L., « Premier bilan des recherches sur le sanctuaire des petits Jardins à Isle-et-Bardais, en forêt domaniale de Tronçais (Allier) », in *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine : actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Montagnac : M. Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 24, pp. 181–196.
- Lavagne et al. 1981** : LAVAGNE H., ROUQUETTE D., PRUDHOMME R., « Les nouvelles mosaïques de la villa gallo-romaine de Loupian (Hérault) », *RAN*, 14, pp. 173–203.
- Lavagne 2000** : LAVAGNE H., *Recueil général des mosaïques de la Gaule. III, Province de Narbonnaise. 3, Partie sud-est : Cités des Allobroges, Vocontii, Bodiontici, Reii, Salluuii, Oxubii, Deciates, Vediantii*, Paris : CNRS Éditions.
- Lavendhomme 1997** : LAVENDHOMME M.-O., *La Loire*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 42.
- Lavoix et al. 2016** : LAVOIX G., GERBER F., GUITTON D., « De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons. La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne) », *Gallia*, 73, 2, pp. 81-106.
- Le Boulanger 2006** : LE BOULANGER F., *Le bourg Saint-Pair. Une occupation antique au nord de la nécropole du haut Moyen Âge*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Le Carguet 1904** : LE CARGUET H., « La Statuette votive gallo-romaine de Kervénéneq, en Pont-Croix », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 31, pp. 104–110.
- Le Cloirec 2011** : LE CLOIREC G., « Bais, Bourg Saint-Pair - Proposition de restitution des volumes », in *Rapport de fouille : Bais (Ille-et-Vilaine) - Bourg Saint-Pair. Un domaine rural de la campagne des Riedons*, Cesson-Sévigné : INRAP GO, pp. 417–435.
- Le Martret 2013** : LE MARTRET A., « L'enclos d'une colonne de Jupiter à Bavilliers (Territoire de Belfort) ? », *RAE*, 62, pp. 187–210.
- Le Martret 2015** : LE MARTRET A., *Montgermont (35). ZAC Les Petits Prés : un établissement rural antique de la région rennaise*, Rapport final d'opération, Limoges : Éveha et SRA Bretagne.
- Le Masne de Chermont 1987** : LE MASNE DE CHERMONT N., « Les fouilles de l'ancien évêché de Poitiers (Vienne) », *Aquitania*, 5, pp. 149–175.
- Le Masne de Chermont 1989** : LE MASNE DE CHERMONT N., « Poitou-Charentes », *Gallia Informations*, 1989, 2, pp. 237–310.
- Leclerc, Paeze-Rezende 2011** : LECLERC G., PAEZE-REZENDE L., « Présentation des apports scientifiques par thème. Le cultuel », in *Bilan de la recherche archéologique en Basse-Normandie 1984-2004. L'antiquité*, Caen : DRAC SRA Basse-Normandie, pp. 112–121.
- Leday 1980** : LEDAY A., *La campagne à l'époque romaine dans le Centre de la Gaule*, Oxford : BAR, coll. « BAR International Series », 73.
- Lefert 2018** : LEFERT S., *La villa gallo-romaine du Hody, à Hamois : un modèle original*, Namur : Société archéologique de Namur, coll. « Collection Namur. Archéologie », 1.
- Lefert, Bausier 2011** : LEFERT S., BAUSIER K., « Villas gallo-romaines en Condroz namurois : situations contrastées », in *Journée d'Archéologie Romaine. Conférence annuelle belge d'archéologie romaine*, Bruxelles : Musées Royaux d'Art et d'Histoire, pp. 81–100.

- Lefevre 2014** : LEFEUVRE A., *Arthies "Déviation RD 983"*, Rapport final d'opération, Saint-Ouen-l'Aumône : Service Départemental d'Archéologie du Val d'Oise.
- Lefort 2019** : LEFORT A., *Une résidence aristocratique de la fin de l'âge du Fer à Bourguébus "La Main Delle" (14)*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Lemoine 2015** : LEMOINE K., *La villa gallo-romaine de Metz-Grigy*, Metz : Metz Métropole.
- Lepetz, Pouille 2008** : LEPETZ S., POUILLE D., « Les dépôts alimentaires de Rennes-Condote, témoignages de rituels célébrés en contexte privé ? », in *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine : rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac : M. Mergoïl, coll. « Archéologie des Plantes et des Animaux », 2, pp. 125–136.
- Lepetz, Van Andringa 2008** : LEPETZ S., VAN ANDRINGA W., *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine : rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac : M. Mergoïl, 2008, coll. « Archéologie des Plantes et des Animaux », 2.
- Lequément 1986** : LEQUÉMENT R., « Midi-Pyrénées », *Gallia*, 44, 2, pp. 309–333.
- Leroux 1992** : LEROUX G., *La fouille du site préhistorique, protohistorique et antique des Sentes à Bain-de-Bretagne (35)*, Rapport de fouille préventive d'urgence, Rennes : Drac Sra Bretagne.
- Leroux, Provost 1990** : LEROUX G., PROVOST A., *L'Ille-et-Vilaine*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 35.
- Letho Duclos 2004** : LETHO DUCLOS Y., *Piriac-sur-Mer. Z.A. du Plantreau*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Leveau 2002** : LEVEAU P., « Les incertitudes du terme *villa* et la question du *vicus* en Gaule Narbonnaise », *RAN*, 35, pp. 5–26.
- Leveau 2007** : LEVEAU P., « Aix-les-Bains et son tombeau-temple : "ruralité" et "urbanité" d'un *vicus* allobroge », *Gallia*, 64, 1, pp. 279–287.
- Leveau, Buffat 2008** : LEVEAU P., BUFFAT L., « Les bâtiments agricoles et l'architecture des villas de la fin de l'Antiquité », in *Las villae tardorromanas en el Occidente del Imperio*, Gijón : Trea, pp. 133–166.
- Leveau et al. 1999** : LEVEAU P., GROS P., TRÉMENT F., « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la *villa* », in *Campagnes de l'Ouest : Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », pp. 287–302.
- Lhommé, Huet 2011** : LHOMMÉ M.-K., HUET V., « L'agriculture dans le monde romain », in *Stages and circumstances of Life : work, hunting, travel*, Los Angeles : J. Paul Getty Museum, coll. « The-saurus cultus et rituum antiquorum », 6, pp. 331–344.
- Lichocka 1997** : LICHOCKA B., *L'iconographie de Fortuna dans l'empire romain (Ier siècle avant n.è.-IVe siècle de n.è.)*, Varsovie : Zakład Archeologii Śródziemnomorskiej Polskiej Akademii Nauk, coll. « Travaux du centre d'archéologique méditerranéenne de l'académie polonaise des sciences », 29.
- Linckenheld 1926** : LINCKENHELD E., « Un monument nouveau de Mantosvelta », *RA*, pp. 212–223.
- Linckenheld 1927** : LINCKENHELD E., *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule*, Strasbourg : Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg.
- Lintz 1992** : LINTZ G., *La Corrèze*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, coll. « CAG », 19.
- Lugand, Bermond 2001** : LUGAND M., BERMOND I., *Agde et le bassin de Thau*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 34/2.

- Luginbühl et al. 2013** : LUGINBÜHL T., CRAMATTE C., HOZNOUR J., *Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron : découvertes anciennes et fouilles récentes : essai d'analyse d'un lieu de culte d'altitude du Jura vaudois*, Lausanne : Cahiers d'archéologie romande, 139.
- Luginbühl 2015** : LUGINBÜHL T., « Fonctions, contextes et provenance des céramiques dans les lieux de culte polythéistes », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 25–50.
- Lussault 1997** : LUSSAULT A., *Les Hautes-Pyrénées*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 65.
- Lutz 1971** : LUTZ M., « Le domaine gallo-romain de Saint-Ulrich (Moselle) (I) », *Gallia*, 29, 1, pp. 17–44.
- Lutz 1972** : LUTZ M., « Le domaine gallo-romain de Saint-Ulrich (Moselle) (II) », *Gallia*, 30, 1, pp. 41–82.
- Lutz 1976** : LUTZ M., *Saint-Ulrich. Villa I*, Rapport de fouille.
- Musée national du Luxembourg 1990** : « Une importante villa romaine », *Musée info (Bulletin d'information du Musée national d'histoire et d'art ; Luxembourg)*, 1, pp. 6–7.
- Maire et al. 2011** : MAIRE É., LAUBRY N., BRKOJEWITSCH G., « Des stèles funéraires gallo-romaines en remploi dans un aqueduc antique à Marly (Moselle) », *RAE*, 60, pp. 569–580.
- Maiuri 1960** : MAIURI A., *La Villa dei Misteri*, Rome : Istituto Poligrafico dello Stato.
- Mallet 2006** : MALLET F., « Charny. Une grande villa gallo-romaine », *Archéologia*, 433, pp. 42–52.
- Mallet 2009** : MALLET F., « Le strigile en Gaule, objet utilitaire et vecteur de romanité : l'exemple du strigile de la villa des Champs-de-Choisy à Charny (Seine-et-Marne) », *Gallia*, 66, 2, pp. 113–151.
- Malrain et al. 1994** : MALRAIN F., MÉNIEL P., TALON M., « L'établissement rural de Jaux / Le Camp du Roi (Oise) », in *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Île-de-France*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, coll. « Études d'histoire et d'archéologie », 4, pp. 159–184.
- Mamie, Mauduit 2009** : MAMIE A., MAUDUIT A., *Didenheim (68), 2ème Z.A.C. Des Collines Bas-Rhin, Alsace*, Rapport d'archéologie préventive, Habsheim : Antéa-Archéologie.
- Mansuy 1987** : MANSUY M.-C., *Carte archéologique de la commune de Rognac*, Aix-en-Provence : Mémoire de Maîtrise de l'université des Lettres d'Aix-en-Provence sous la direction de P. Leveau.
- Marcigny 2006** : MARCIGNY C., *Guichainville et Le Vieil Evreux (27), "Le Long Buisson"*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Martin 1960** : MARTIN R., « Circonscription de Dijon », *Gallia*, 18, 2, pp. 328–364.
- Martin 1962** : MARTIN R., « Circonscription de Dijon », *Gallia*, 20, 2, pp. 431–482.
- Martin 1970** : MARTIN R., « Circonscription de Bourgogne », *Gallia*, 28, 2, pp. 367–396.
- Martin 1988** : MARTIN R., « Agriculture et religion : le témoignage des agronomes latins », *Latomus*, 201, pp. 294–305.
- Martin 2012a** : MARTIN L., *Édifices culturels antiques : des fana voconces : Hautes-Alpes, La Bâtie-Montsaléon, plaine de Lachaup*, Rapport de fouilles, Nîmes : INRAP MED.
- Martin 2012b** : MARTIN M., « Les plombs magiques de la Gaule méridionale », *Ephesia Grammatica*, 5 [en ligne], URL : http://www.etudesmagiques.info/2012/EG_2012-02.pdf.

- Martin Pruvot, Stucki 2017** : MARTIN PRUVOT C., STUCKI E., « Le sanctuaire d'Yvonand-Mordagne (Vaud, Suisse) : premier aperçu de la vaisselle cultuelle en verre », in *Annales du 20e congrès de l'association internationale pour l'histoire du verre*, Romont : Association Internationale pour l'Histoire du Verre, pp. 124–131.
- Martin-Kilcher 1980** : MARTIN-KILCHER S., *Die Funde aus römischen Gutshof von Laufen-Müschhag*, Berne : Schriftenreihe der Erziehungsdirektion des Kantons Bern.
- Martin-Kilcher 1993** : MARTIN-KILCHER S., « Situation des cimetières et tombes rurales en *Germania Superior* et dans les régions voisines », *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, 6, pp. 153–164.
- Martin-Kilcher et al. 2015** : MARTIN-KILCHER S., EBNÖTHER C., CASTELLA D., « Éléments de synthèse sur "Religieux ou pas ?" Indices de fonctions rituelles dans les assemblages céramiques », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 213–218.
- Marzano 2007** : MARZANO A., *Roman villas in Central Italy : a social and economic history*, Leiden et Boston : E. J. Brill, coll. « Columbia Studies in the Classical Tradition ».
- Massendari 2006** : MASSENDARI J., *La Haute-Garonne (hormis le Comminges et Toulouse)*, Paris : Académie des Inscriptions et Belle -Lettres, coll. « CAG », 31/1.
- Matthey, Mouquin 2010** : MATTHEY C., MOUQUIN E., « Morat : la villa de Combette dans tous ses états », *CAF*, 12, pp. 130–133.
- Mauger 2018** : MAUGER M., « Temple de villa, villa auprès d'un temple : réflexion sur les lieux de culte domestiques dans les campagnes d'Armorique romaine », in *Divinités et cultes dans les campagnes de la Gaule romaine*, Limoges : Presses Universitaires de Limoges, coll. « Caesarodunum », 49, pp. 335–353.
- Mauné 2003** : MAUNÉ S., « La villa gallo-romaine de "Vareilles" à Paulhan (Hérault ; fouille de l'autoroute A75). Un centre domanial du Haut-Empire spécialisé dans la viticulture ? », *RAP*, 1, pp. 309–337.
- Mauné 2004** : MAUNÉ S., « Saint-Pons-de-Mauchiens – Sept-Fonts », *ADLFI* [en ligne], URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/11864>.
- Mauné, Carrato 2012** : MAUNÉ S., CARRATO C., « Le complexe domanial et artisanal de Saint-Bézard (Aspiran, Hérault) au début du Ier s. ap. J.-C. Fondation et genèse », *RAN*, 45, 1, pp. 21–38.
- Mauné, Carrato 2013** : MAUNÉ S., CARRATO C., « La boulangerie de Saint-Bézard à Aspiran (Hérault), du Ier s. au IVe s. apr. J.-C. », *Gallia*, 70, pp. 165–190.
- Mauné, Durand 2008** : MAUNÉ S., DURAND B., *Atelier de potiers gallo-romain de Dourbie et villa de St-Bézard*, Rapport de fouille programmée, Lattes : CNRS (UMR 5140 de Lattes).
- Mauné, Durand 2013** : MAUNÉ S., DURAND B., *Atelier de potiers gallo-romain de Dourbie et villa de St-Bézard (Aspiran, Hérault)*, Rapport de fouille programmée, Lattes : CNRS (UMR 5140 de Lattes).
- Mauné et al. 2010** : MAUNÉ S., DURAND B., CARRATO C., BOURGAUT R., « La villa de Quintus Iulius Pri(...) à Aspiran (Hérault). Un centre domanial de Gaule Narbonnaise (Ier-Ve s. apr. J.-C.) », *Palas*, 84, pp. 111–143.
- Mauné et al. 2006a** : MAUNÉ S., DURAND B., BOURGAUT R., LESCURE J., *Atelier de potiers gallo-romain de Dourbie et villa de St-Bézard Aspiran (Hérault)*, Rapport de fouille programmée, Lattes : CNRS (UMR 5140 de Lattes).

- Mauné et al. 2006b** : MAUNÉ S., BOURGAUT R., LESCURE J., CARRATO C., SANTRAN C., « Nouvelles données sur les productions céramiques de l'atelier de Dourbie à Aspiran (Hérault) (première moitié du Ier siècle apr. J.-C.) », in *Actes du congrès de Pézenas*, SFECAG, pp. 157–188.
- Maurin 1999** : MAURIN L., *La Charente-Maritime*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 17/1.
- Mavéraud-Tardiveau 2007** : MAVÉRAUD-TARDIVEAU H., *Le Tarn-et-Garonne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 82.
- Maza et al. 2016** : MAZA G., MIGNOT O., TEYSSONNEYRE Y., POUDROUX S., « De l'habitat aristocratique gaulois à la villa gallo-romaine : six siècles d'occupation continue sur le site du Chazeau à Messimy (69). IIIe siècle avant notre ère-IIIe siècle de notre ère », *L'Araire*, 184, pp. 19–36.
- Maza et al. 2017** : MAZA G., TEYSSONNEYRE Y., DJERBI H., « Messimy. Le site du "Chazeau", de la ferme gauloise à la villa gallo-romaine », in *Journées archéologiques régionales Loire - Rhône Lyon 2016*, Lyon : SRA Auvergne-Rhône-Alpes.
- Mazur 2010** : MAZUR A., « Les fibules romaines d'Avenches II », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 52, pp. 27–108.
- Mellinand 2015** : MELLINAND P., *ZAC d'Ussol*, Rapport d'opération, Nîmes : INRAP MED.
- Mellinand, Saget-Basseuil 2019** : MELLINAND P., SAGETAT-BASSEUIL E., « Le mausolée de la villa d'Ussol à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône) », *Gallia*, 76, 1, pp. 73–89.
- Melmoth 2007** : MELMOTH F., « La villa gallo-romaine de Jonzac (Charente-Maritime) », *L'archéologue*, 92, pp. 38–41.
- Menez 1989** : MENEZ Y., *Une ferme de l'Armorique gauloise : le Boisanne à Plouër-sur-Rance (Côtes d'Armor)*, Rapport de fouilles préventives, Rennes : SRA Bretagne.
- Mercier 2019** : MERCIER F., « Fondation d'une mémoire familiale dans la cité des Namnètes : le mausolée antique des Pellières à Saint-Herblain (Loire-Atlantique) », *Gallia*, 76, 1, pp. 213–225.
- Merlet 1970** : MERLET Y., *Langon (35). Balac*, Rapport de sondages, Rennes : SRA Bretagne.
- Merten 1985** : MERTEN H., « Der Kult des Mars im Trevererraum », *TZ*, 48, pp. 7–113.
- Metzler et al. 1981** : METZLER J., ZIMMER J., BAKKER L., *Ausgrabungen in Echternach*, Luxembourg : Publication du Ministère des Affaires Culturelles et de la Ville d'Echternach.
- Meyer, Nüsslein 2014** : MEYER N., NÜSSLEIN A., « Une partie de la campagne gallo-romaine du Haut-Empire des cités des Médiomatiques et des Triboques préservée par la forêt : les habitats et parcellaires des Vosges du Nord (Moselle et Bas-Rhin) de part et d'autre du seuil de Saverne », in *Séminaire Workshop 2. Les parcellaires conservés sous forêt* [en ligne], URL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/DOSSIERS-RURLAND/hal-01007619v1>.
- Meylan Krause 2015** : MEYLAN KRAUSE M.-F., « Gestes rituels en milieux profane et privé », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 109–113.
- Mezquíriz 2004** : MEZQUÍRIZ M. Á., « La producción de vino en época romana a través de los hallazgos en territorio navarro », *Trabajos de arqueología Navarra*, 17, pp. 133–160.
- Michel 2014** : MICHEL M., « Pratiques religieuses dans un sanctuaire véliocasse. Les Mureaux à Autherives », *Gallia*, 71, pp. 189–259.
- Miln 1877** : MILN J., *Fouilles faites à Carnac (Morbihan) les Bossenno et le Mont Saint-Michel*, Paris : Didier.

- Miron 1994** : MIRON A. (éd.), *Das gallorömische Quellheiligtum von Ihn (Kreis Saarlouis)*, Sarrebruck : Staatl. Konservatoramt.
- Mistrot, Huet 2017** : MISTROT V., HUET C., *L'archéologie à grande vitesse, 50 sites fouillés entre Tours et Bordeaux*, Bordeaux : Musée d'Aquitaine.
- Mitard 1960** : MITARD P.-H., « La villa gallo-romaine de Guiry-Gadancourt (Seine-et-Oise), II », *Gallia*, 18, 1, pp. 163–185.
- Mitton 2008** : MITTON C., « Les sanctuaires arvernes et vellaves hors des chefs-lieux de cités du Ier s. av. J.-C. au IVe s. ap. J.-C. : approche typologique et spatiale », *RACF*, 45-46.
- Mocci, Nin 2006** : MOCCI F., NIN N., *Aix-en-Provence, Pays d'Aix, Val de Durance*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 13/4.
- Momméja 1909** : MOMMÉJA J., *Catalogue raisonné : musée d'Agen*, Agen : Maison d'édition et imprimerie moderne.
- Mondy 2010** : MONDY M., *Rurange-les-Thionville (Moselle) sur «Iwerbusch», lotissement Les résidences de Longchamp-tranche2. Un habitat rural gallo-romain*, Rapport final d'opération, Metz : INRAP Grand Est-Nord.
- Mondy et al. 2016** : MONDY M., WIETHOLD J., LEFEBVRE A., BILLAUDEAU E., « Rurange-lès-Thionville (Lorraine, Moselle) : évolution architecturale, production et consommation végétale sur un petit étalement rural médiomatricque de la période augusto-tibérienne au IVe siècle de notre ère. », *RAE*, 65, pp. 111–145.
- Monguillan 1981** : MONGUILLAN L., « Éléments d'archéologie aérienne pour l'étude des villas et de l'occupation du sol en Provence Occidentale », *Caesarodunum*, 17, 2, pp. 189–203.
- Monnier 2009** : MONNIER J., « Une statuette de Vénus en plomb à Vallon/Sur Dompierre », *CAF*, 11, pp. 206–207.
- Monnier 2011** : MONNIER J., « Un temple sort de terre : mise en valeur du fanum d'Estavayer le-Gibloux », *CAF*, 13, p. 218.
- Monnier 2016** : MONNIER J., « Six pieds sous terre : les jardins de la villa romaine de Vallon FR », *Nike-Bulletin*, 31, pp. 12–17.
- Monnier, Vauthey 2006** : MONNIER J., VAUTHEY P.-A., « Archéologie fribourgeoise : déclinaisons gallo-romaines », *AS*, 29, pp. 16–23.
- Monteil, Van Andringa 2019** : MONTEIL M., VAN ANDRINGA W., « *Hoc monimentum maesoleumque* : les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines », *Gallia*, 76, 1, pp. 1–8.
- Moraitis 2003** : MORAITIS A., *Der römische Gutshof und das Gräberfeld bei Löslich*, Trèves : Rheinisches Landesmuseum Trier, coll. « Trierer Zeitschrift für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete. Beiheft », 26.
- Morel 1992** : MOREL J.-P., « Ex-voto par transformation, ex-voto par destination (à propos du dépôt votif de Fondo Ruozzo à Teano) », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, 463, 1, pp. 221–232.
- Morel 2013** : MOREL J.-P., « Des céramiques aux "gestes", des "gestes" aux rites », in *La céramique dans les contextes culturels*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, coll. « Archéologie et culture », pp. 203–213.
- Moreno Conde, Mauvilly 2000** : MORENO CONDE M., MAUVILLY M., « Beobachtungen zu den römischen Tonstatuetten von Murten/Combette », *CAF*, 2, pp. 26–33.

- Moretti, Moretti 1977** : MORETTI M., MORETTI A. M. S., *La Villa dei Volusii a Lucus Feroniae*, Rome : Autostrade.
- Morvillez 2011** : MORVILLEZ E., « Apparition et développement des absides dans l'architecture domestique gallo-romaine », in *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, Bordeaux : Aquitania, pp. 257–278.
- Motte et al. 2008** : MOTTE S., VICHERD G., PLANTEVIN C., RAMBAULT B., « La villa des Grandes Terres à Beynost (Ain) : organisation spatiale et techniques de construction », *RAE*, 57, pp. 267–288.
- Mouquin 2015a** : MOUQUIN E., « Les "dépôts" en fosse en contexte domestique : quelques exemples de la région d'Avenche », in *Actes du congrès de Nyon, 14-17 mai 2015*, Marseille : SFECAG, pp. 141–146.
- Mouquin 2015b** : MOUQUIN E., « Morat : la villa de Combette et ses dépendances », *CAF*, 17, pp. 126–129.
- Mouquin, Rossier 2011** : MOUQUIN E., ROSSIER E., « Les haches miniatures du canton de Fribourg », *CAF*, 13, pp. 112–125.
- Mouquin et al. 2019** : MOUQUIN E., MARTIN PRUVOT C., REYNAUD SAVIOZ N., SYLVESTRE R., « Des reliefs de banquet dans la villa d'Estavayer-le-Gibloux ? », *CAF*, pp. 112–135.
- Mouraret 2009** : MOURARET J., *Lacoste - Les Viginères (Vaucluse)*, RAP01840, Rapport de fouille de sauvetage urgent, Avignon : Association archéologique vauclusienne.
- Mouton-Venault 2016** : MOUTON-VENAUT S., « Assemblage culturel ou funéraire : une réalité pour le céramologue ? », in *Actes du congrès de la SFECAG, Autun 2016*, Marseille : SFECAG, pp. 53–59.
- Müller 2006** : MÜLLER M., « Luxuriöses Landleben in den Provinzen. Die villa rustica "Haselburg" : Historisches Rätsel und Aufgabe für die Wissenschaft », *UniReport*, p. 3.
- Müller 2017** : MÜLLER F., *Die Villenanlage von Reinheim*, Thèse de doctorat, Sarrebruck : Université de la Sarre.
- Müller 2018** : MÜLLER A., « La recherche en coroplathie. Quoi de neuf ? », *Archaeological Reports*, 64, pp. 153–169.
- Mureau et al. 2018** : MUREAU C., ROYET R., FOREST V., ROYET E., « Un dépôt votif d'époque augustéenne dans la villa du Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) », in *Croyances religieuses dans les villae de l'aire circumpyrénéenne durant l'Antiquité. Rencontres Circa Villam XV*, Pau : Identités, Territoires, Expressions, Mobilités (EA 3002).
- Nélis-Clément 2008** : NÉLIS-CLÉMENT J., « Les dédicaces religieuses d'Avenches », in *Topographie sacrée et rituels, Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Bâle : Publication d'Archéologie Suisse, coll. « Antiqua », 43, pp. 81–101.
- Nicolini 1979** : NICOLINI G., « Circonscription Poitou-Charentes », *Gallia*, 37, 2, pp. 383–406.
- Nillesse 1998** : NILLESSE O., *L'établissement rural d'Hélouine*, Rapport de fouille de sauvetage urgent, Nantes : SRA Pays de la Loire.
- Noelke 2005a** : NOELKE P., « Gestürzte ; Bildertürme im spätantiken Rheinland - das Beispiel des Iuppiter -säulen und -pfeiler », *AW*, 36, pp. 90–92.
- Noelke 2005b** : NOELKE P., « Iuppitersäulen und -pfeiler in Niedergermanien - Neufunde aus 25 Jahren », in *von Anfang an*, Mayence : Verlag Philipp von Zabern, coll. « Schriften zur Bodendenkmalpflege in Nordrhein-Westfalen », 8, pp. 128–138.
- Noelke, Geilenbrügge 2010** : NOELKE P., GEILENBRÜGGE U., « Ein Jupitergigantenreiter vom Ufer der Inde », *RA*, 2010, pp. 130–132.

- Noelke, Pääffgen 1998** : NOELKE P., PÄFFGEN B., « Jupiter aus dem Brunnem », *AR*, 1998, pp. 82–84.
- Noelke, Panhuysen 2011** : NOELKE P., PANHUYSEN T. a. S. M., « Neufunde von Jupitersäulen und -pfeilern in der Germania inferior seit 1980 nebst Nachträgen zum früheren Bestand », *BJ*, 210/211, pp. 149–374.
- Nouvel 2007** : NOUVEL P., « Luxe matériel et aménagements monumentaux dans les établissements de Bourgogne du Nord », in *Autour du trésor de Mâcon*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconais, pp. 123–146.
- Nouvel 2009** : NOUVEL P., « De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, IIe-IVe siècles p.C. », in *Les formes de l'habitat rural gallo-romain : terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques / colloque AGER VIII, Toulouse 2007*, Toulouse : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 17, pp. 361–386.
- Nouvel 2017** : NOUVEL P., « Le centre-est de la France », in *Gallia Rustica. 1, Les campagnes du Nord-Est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'antiquité tardive*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 49, pp. 683–732.
- Nouvel et al. 2010** : NOUVEL P., DAVID S., DUMETZ-POUX P., *La civilisation gallo-romaine dans le Jura, territoires et cultes, mallette pédagogique réalisée sous la responsabilité de la cellule pédagogique du Musée de Lons-le-Saunier*, Lons-le-Saunier : CRDP 39.
- Nowicki 2011** : NOWICKI P., *Chaucenne, la Corvée. Une villa à la campagne*, Rapport final d'opération, Besançon : INRAP GES.
- Oelmann 1928** : OELMANN F., « Ein gallorömischer Bauernhof bei Mayen », *BJ*, 133, pp. 51–140.
- Ollagnier, Joly 1994** : OLLAGNIER A., JOLY D., *L'Eure-et-Loir*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 28.
- Olmer 2015** : OLMER F., *Les Gaulois au fil de l'eau : actes du 37e colloque international de l'AFEAF (Montpellier, 8-11 mai 2013)*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Ausonius Mémoires », 39.
- Ournac et al. 2009** : OURNAC P., PASSELAC M., RANCOULE G., *L'Aude*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 11/2.
- Ouzoulias 2007** : OUZOULIAS P., « Faut-il déromaniser l'archéologie des campagnes gallo-romaines ? », *Archéopages*, 18, pp. 21–25.
- Ouzoulias 2010** : OUZOULIAS P., « Les campagnes gallo-romaines : Quelle place pour la villa ? », in *Comment les Gaules devinrent romaines*, Paris : La Découverte, pp. 189–211.
- Paillet, Lapart 1991** : PAILLET J.-L., LAPART J., « Ensemble paléochrétien et mérovingien du site de Séviac à Montréal-du-Gers », *Journées internationales d'archéologie mérovingienne*, 7, pp. 171–180.
- Paridaens 2012** : PARIDAENS N., « Aiseau-Presles/Presles : le site archéologique de "La Taille Marie" », *Signa*, 1, pp. 91-97.
- Paridaens 2013** : PARIDAENS N., « Le sanctuaire gallo-romain de "La Taille Marie" à Aiseau-Presles (Ht). Seconde campagne de fouilles (2012) », *Signa*, 2, pp. 116-120.
- Paridaens 2016** : PARIDAENS N., « Temples et fragments sculptés à Gemechenne (Dinant, Bel.) Fouilles O.R.A., 1983 », *Signa*, 5, pp. 127–134.
- Paridaens 2017a** : PARIDAENS N., *Le sanctuaire gallo-romain de "La Taille Marie" à Aiseau-Presles*, Bruxelles : Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine, Université libre de Bruxelles, coll. « Études d'archéologie », 11.

- Paridaens 2017b** : PARIDAENS N., « La villa gallo-romaine du "Trieu des Soques" à Aiseau. Résultats des fouilles 2016 », *Signa*, 6, pp. 85–93.
- Paridaens 2018** : PARIDAENS N., « La villa gallo-romaine du "Trieu des Soques" à Aiseau : bilan des fouilles 2017 », *Signa*, 7, pp. 167-174.
- Paridaens, Archambeau 2014** : PARIDAENS N. DARCHAMBEAU A., « Le sanctuaire gallo-romain de "La Taille Marie" à Aiseau-Presles (Ht). Troisième campagne de fouilles (2013) », *Signa*, 3, pp. 133-140.
- Paridaens, Authom 2008** : PARIDAENS N., AUTHOM N., « Merbes-le-Château/Labuissière et Erquelines/Solre-sur-Sambre : la villa gallo-romaine du « Champ de Saint-Eloi ». Bilan de la première campagne de fouille », *CAW*, 15, pp. 44–47.
- Paridaens et al. 2010**: PARIDAENS N., AUTHOM N., CLERBOIS S., DELPLANCKE M.-P., VAN HEESCH J., STOLL A., BATY L., BLOCH N., STEYAERT F., « Une cachette d'objets de valeur des années 260 apr. J.-C. dans une villa de la cité des Nerviens (Merbes-Le-Château, Belgique) », *Gallia*, 67, 2, pp. 209–253.
- Paridaens et al. 2013** : PARIDAENS N., DARCHAMBEAU A., GENVIER S., JACQUES C., « Aiseau-Presles/Presles : seconde campagne de fouilles (2012) sur le sanctuaire gallo-romain de "La Taille Marie" », *CAW*, 21, pp. 79-82.
- Paridaens et al. 2015** : PARIDAENS N., DARCHAMBEAU A., GENVIER S., MARTIN F., VENANT N. « Le sanctuaire de « La Taille Marie » à Aiseau-Presles. Campagne de fouilles 2014 », *Signa*, 4, pp. 207-215.
- Passelac 1992** : PASSELAC M., « Formes et techniques italiques dans les productions céramiques augustéennes du bassin de l'Aude : mise en évidence d'un groupe d'ateliers », *RCRF*, 31/32, pp. 207–229.
- Passelac et al. 1998** : PASSELAC M., FEUGÈRE M., CHAZELLES C.-A. de, PELLECUER C., GARMY P., « Signes de la romanisation », *RAN*, 31, pp. 299-353.
- Patera 2012** PATERA I., *Offrir en Grèce ancienne : gestes et contextes*, Stuttgart : Franz Steiner Verlag, coll. « Potsdamer Altertumswissenschaftliche Beiträge », 41.
- Paunier, Luginbühl 2016** : PAUNIER D., LUGINBÜHL T., *Urba I : la villa romaine d'Orbe-Boscedz : genèse et devenir d'un grand domaine rural*, Lausanne : Cahiers d'archéologie romande, coll. « Cahiers d'archéologie romande », 161.
- Péchoux 2008** : PÉCHOUX L., *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Thèse de doctorat, , Lyon : Université Lumière - Lyon 2.
- Péchoux 2015** : PÉCHOUX L., « L'appréhension du passé en Gaule romaine à travers les pratiques rituelles », in *Discours antiques sur la tradition. Formes et fonctions de l'ancien chez les anciens*, Lyon : Librairie De Boccard, pp. 81-99.
- Pellecuer 1993** : PELLECUER C., *Formes de l'habitat rural en Gaule narbonnaise*, 1, Juan-les-Pins : Association pour la Promotion et la Diffusion des Connaissances Archéologiques, coll. « Formes de l'habitat rural en Gaule narbonnaise ».
- Pellecuer 2000** : PELLECUER C., *La villa des Près-Bas (Loupian, Hérault) dans son environnement. Contribution à l'étude des villae et de l'économie domaniale en Narbonnaise*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence : Université Aix-Marseille I-Université de Provence.
- Pelletier et al. 1994** : PELLETIER A., DORY F., MEYER W., MICHEL J.-C., *L'Isère*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 38/1.
- Pérez Ruiz 2011** : PÉREZ RUIZ M., « Aproximación a la cultura material asociada al culto doméstico en el mundo romano », in *Espacio, tiempo y forma*, Madrid : Universidad Nacional de Educación a Distancia, pp. 285–308.

- Pérez Ruiz 2012** : PÉREZ RUIZ M., « El valor del culto en el paisaje doméstico. El caso hispano », *Antesteria*, 1, pp. 241-253.
- Perruche 2017** : PERRUCHE R., « Les fibules gallo-romaines des "Champs des Fougères" à Mandeuve (Doubs) : un mobilier culturel dans l'est de la France », *RAE*, 66, pp. 177-214.
- Petit 2005** : PETIT J.-P., *Bliesbruck-Reinheim : Celtes et Gallo-Romains en Moselle et en Sarre*, Paris : Éd. Errance, coll. « Hauts lieux de l'histoire ».
- Petit 2012** : PETIT J.-P., « La micro-région de Bliesbruck-Reinheim (départ. Moselle / F ; Saarland / D) à l'époque romaine. État des recherches », in *Römische Landnutzung in der Eifel : Neue Ausgrabungen und Forschungen : Tagung in Mayen, vom 3. bis zum 6. November 2011*, Mayence : Verl. des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, coll. « RGZM Tagungen », 16, pp. 387-430.
- Petit, Santoro 2016** : PETIT J.-P., SANTORO S., « Le centre public d'une agglomération secondaire de la cité des Médiomatrices : Bliesbruck (Moselle) », *Gallia*, 73, 2, pp. 213-283.
- Petit, Wahlen 2003** : PETIT C., WAHLEN P., « Molesme "Sur-les-creux" », *Dossiers d'archéologie*, 284, pp. 90-97.
- Pétorin et al. 1995** : PÉTORIN N., COUVIN F., MORÉRA I., *Saint-Georges-du-Bois "La Sicardière"*, Rapport de fouille, Saumur : AFAN.
- Pétry 1978** : PÉTRY F., « Circonscription d'Alsace », *Gallia*, 36, 2, pp. 347-378.
- Pfahl 2000** : PFAHL S. F., « Ein römisches *pars pro toto*-Doppelbauopfer mit Gesichtstopf der Zeit um 200 n. Chr. aus dem Keller eines Wohnhauses der *Augusta treverorum* », *TZ*, 63, pp. 245-261.
- Pichon 2002** : PICHON B., *L'Aisne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 02.
- Pietri 1973** : PIETRI C., « Circonscription du Nord », *Gallia*, 31, 2, pp. 313-321.
- Pilard 2017** : PILARD M., « La cave gallo-romaine dans l'habitat privé rural et urbain des provinces romaines des Gaules (seconde moitié du IIe s. a.C.-IVe s. p.C.) », *Aquitania*, 33, pp. 221-227.
- Pirault, Huet 2001** : PIRAULT L., HUET N., « L'atelier de potier de la Bourderie à Rezé (Loire-Atlantique) et sa production », *RAO*, 18, 1, pp. 145-171.
- Pissot et al. 2013** : PISSOT V., BRUANT J., COTTÉ O., DESRAYAUD G., GAUTIER S., HÉNON B., HUGONNIER L., « Vestiges de bornage antique en Île-de-France et en Picardie. La question des dépôts de vases dans les fossés », *Archéopages*, 36, pp. 56-69.
- Planchon et al. 2010** : PLANCHON J., BOIS M., CONJARD-RÉTHORÉ P., *La Drôme*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 26.
- Planck 1974** : PLANCK D., « Die Villa rustica von Bierlingen-Neuhaus, Lkr. Horb a. N. », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 1, pp. 501-526.
- Planck 1976** : PLANCK D., « Die Villa rustica von Bondorf, Kreis Böblingen », *Denkmalpflege in Baden-Württemberg*, 5, 3, pp. 112-116.
- Plumier 1987** : PLUMIER J., « Structures gallo-romaines à Bieure, Matagne-la-Petite (comm. de Doische) », *Archaeologia Belgica*, 3, pp. 145-152.
- Poilpré 2011** : POILPRÉ P., « Apport du diagnostic pour la connaissance de l'occupation antique de Bais : Vers un réseau organisé », in *Bais "Le Frêne". Diagnostic archéologique*, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Poitevin 2007** : POITEVIN G., *Commune de Corbeilles (Loiret) « Franchambault »*, Rapport de fouille archéologique, Cesson-Sévigné : INRAP GO.

- Poitevin 2015** : POITEVIN G., « Corbeilles "Franchambault" », in *Les sites archéologiques de l'auto-route A19 (Loiret)*, Tours : FERACF, pp. 361–364.
- Pomarèdes 1997** : POMARÈDES H., *La Ramière - Roc de Peillet (Roquemaure, Gard). L'espace agraire et les établissements ruraux gallo-romains. L'établissement moderne du Roc de Peillet*, Rapport final de synthèse, Nîmes : AFAN.
- Pomarèdes, Petitot 1996** : POMARÈDES H., PETITOT H., « Roquemaure – La Ramière », AdlFI, [en ligne], URL : <https://journals.openedition.org/adlfi/11872>.
- Popovitch 2012** : POPOVITCH L., « Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alésia (Alise- Sainte-Reine, Côte-d'Or) », in *Étudier les lieux de culte en Gaule romaine*, Montagnac : Éditions M. Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 24, pp. 29–36.
- Pouille 1997** : POUILLE D., *Langon. "Le Balac"*, Rapport de diagnostic archéologique, Rennes : AFAN, SRA Bretagne.
- Pouille 2009** : POUILLE D., *Bais "Le Hameau du Fresne" (Ille-et-Vilaine Bretagne)*, Rapport de diagnostic, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Pouille 2011a** : POUILLE D., *Bais (Ille-et-Vilaine) - Bourg Saint-Pair. Un domaine rural de la campagne des Riedons*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Pouille 2011b** : POUILLE D., *Bais "Le Frêne" Diagnostic archéologique*, Rapport final d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Poupé 1910** : POUPÉ E., « Objets trouvés à Saint-Hermentaire », *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, 28, pp. 106-108.
- Poux 2009** : POUX M., *Villa de Goiffieux Commune de Saint-Laurent-d'Agnay (Rhône)*, Rapport de fouille programmée.
- Poux et al. 2010** : POUX M., CLÉMENT B., COLLET A., GUILLAUD L., PRIOUX F., TRIPIER A., « Villa coloniale en territoire lyonnais », *L'archéologue*, 106, pp. 16–21.
- Poux, Demierre 2015** : POUX M., DEMIERRE M., *Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne) vestiges et rituels*, Paris : CNRS éditions, coll. « Supplément à Gallia », 62.
- Provost 1986** : PROVOST A., *Villa gallo-romaine de la Guyomerais-Chatillon sur Seiche. Ille et Vilaine*, Rapport de fouille de sauvetage programmé, Rennes : Drac / Sra Bretagne.
- Provost 1987** : PROVOST A., *La villa gallo-romaine de la Guyomerais-Chatillon sur Seiche. Ille et Vilaine "La pars urbana"*, Rapport de fouille de sauvetage programmé, Rennes : Drac / Sra Bretagne.
- Provost 1988a** : PROVOST M., *La Loire-Atlantique*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 44.
- Provost 1988b** : PROVOST M., *Le Loiret*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-lettres, coll. « CAG », 45.
- Provost 1988c** : PROVOST M., *Le Loir-et-Cher*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 41.
- Provost 1988d** : PROVOST M., *Le Maine-et-Loire*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 49.
- Provost 1991** : PROVOST A., *La Chapelle-des-Fougeretz. les Tertres*, Rapport de sondages, Rennes : Centre de recherches archéologiques du Pays de Rennes.

- Provost et al. 1999** : PROVOST M., PÈNE J.-M., PETITOT H., *Le Gard*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 30/2 et 30/3.
- Provost et al. 2009** : PROVOST M., JOLY R., MANGIN M., GOGUEY R., CHOUQUET G., *La Côte-d'Or*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 21/2 et 21/3.
- Provost, Archéo 27 2019** : PROVOST M., ARCHÉO 27, *L'Eure*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 27/2.
- Provost, Meffre 2003** : PROVOST M., MEFFRE J.-C., *Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Paris : Académie des Inscriptions et Belle -Lettres, coll. « CAG », 84/1.
- Provost, Rémy 1994** : PROVOST M., RÉMY B., *La Haute-Loire*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 43.
- Pujol 1996** : PUJOL J., « La grotte sanctuaire de l'Ourtiguet », *CAA*, 10, pp. 133–162.
- Py 1978** : PY M., *L'oppidum des Castels à Nages (Gard) : fouilles 1958-1974*, Paris : Éditions du CNRS, coll. « Supplément à Gallia », 35.
- Quantin 2017** : QUANTIN F., « La notion de "divinité poliade" à l'épreuve d'une étude de cas : Artémis et Apollon à Apollonia d'Illyrie », in *Quand naissent les dieux : fondation des sanctuaires antiques : motivations, agents, lieux*, Rome : École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », 534, pp. 113-133.
- Quérel, Feugère 2000** : QUÉREL P., FEUGÈRE M., *L'établissement rural antique de Dury (Somme) et son dépôt de bronzes (IIIe s. av. J.-C. - IVe s. apr. J.-C.)*, Villeneuve d'Ascq : Revue du Nord, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, coll. « Revue du Nord. Hors série, Collection Archéologie », 6.
- Rabeisen 1994** : RABEISEN E., « Rites dépôts en nombre : offrandes d'Alésia et d'autres sanctuaires gallo-romains », in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Paris : Éd. Errance, pp. 121–127.
- Raepsaet-Charlier 2010** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Maddalena Bassani, Sacraria. Ambienti e piccoli edifici per il culto domestico in area vesuviana. Rome, Quasar, 2008 », *L'Antiquité Classique*, 79, 1, pp. 537–538.
- Raepsaet-Charlier 2011** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Hercule et Viradecthis. Les cultes de la cité des Tongres. », in *Actes du Congrès de Namur 28-31 août 2008*, Namur : Presses universitaires de Namur, pp. 559–571.
- Raepsaet-Charlier 2015** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T., « Cultes et territoire, Mères et Matrones, dieux "celtiques" : quelques aspects de la religion dans les provinces romaines de Gaule et de Germanie à la lumière de travaux récents », *L'Antiquité Classique*, 84, pp. 173–226.
- Rapin 1982** : RAPIN 1982, « Villas romaines des environs de Lausanne », *Études de Lettres*, 1, pp. 29–47.
- Raynaud 1990** : RAYNAUD C., *Le village gallo-romain et médiéval de Lunel-Viel (Hérault) : la fouille du quartier ouest (1981-1983)*, Besançon : Université de Franche-Comté, coll. « Annales littéraires de l'Université de Besançon », 422.
- Rebetez 1992** REBETEZ S., « Zwei figürlich verzierte Mosaiken und ein Lararium aus Vallon (Schweiz) », *AW*, 1, 23, pp. 3–29.
- Rebourg et al. 1994** : REBOURG A., COGNOT F., MAERTEN M., NIAUX R., *Saône-et-Loire*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 71/4.
- Rech 1978** : RECH M., « Ausschnitte aus einer römischen Villa in Niederzier-Steinstrass, Kreis Düren », *Ausgrabungen im Rheinland*, 77, pp. 129–132.

- Reddé 2015** : REDDÉ M., « Grands et petits établissements ruraux dans le nord-est de la Gaule romaine : réflexions critiques », *REA*, 117, 2, pp. 575–612.
- Reddé 2017** : REDDÉ M. (éd.), *Gallia Rustica. 1, Les campagnes du Nord-Est de la Gaule, de la fin de l'âge du fer à l'antiquité tardive*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 49.
- Reddé 2018** : REDDÉ M. (éd.), *Gallia Rustica. 2, Les campagnes du Nord-Est de la Gaule, de la fin de l'âge du fer à l'antiquité tardive*, Bordeaux : Ausonius éditions, coll. « Mémoires », 50.
- Reddé et al. 2011** : REDDÉ M., BARRAL P., FAVORY F., *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux-en-Glenne : Bibracte, Centre archéologique européen.
- Rehazec, Nussbaumer 2016** : REHAZEC A., NUSSBAUMER M., « Ein Ziegenbock als römisches Bauopfer? Tierknochen aus der villa rustica in Ostermundigen, Dennikofe », *JAB*, 2016, pp. 216–222.
- Reinhard 2010** : REINHARD W., *Kelten, Römer und Germanen im Bliesgau*, Gersheim-Reinheim : Stiftung Europ. Kulturpark, coll. « Denkmalpflege im Saarland », 3.
- Rémy, Buisson 1992** : RÉMY B., BUISSON A., « Les inscriptions commémorant la chute de la foudre dans les provinces romaines de la Gaule. À propos d'un nouveau document découvert à Saint-Geoire-en-Valdaine (Isère) », *RAN*, 25, pp. 83-104.
- Rémy, Desaye 2012** : RÉMY B., DESAYE H., *Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N) VII. Les Vocondes 1. Die*, Paris : CNRS, coll. « Gallia », Supplément 44.
- Reutenauer 2017** : REUTENAUER F., *Duntzenheim - Sonnenrain. Une villa gallo-romaine et un habitat du haut Moyen Âge*, Rapport de fouille préventive, Sélestat : Pôle d'archéologie Interdépartemental Rhénan.
- Rever 1826** : REVER F., « Extrait d'un mémoire sur quelques figurines antiques en terre cuite, découvertes à Baux, département de l'Eure », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3, pp. 189–205.
- RGZM** : Römisch-Germanisches Zentralmuseum, Mainz : « Villae rusticae der Provinz Germania superior » [en ligne], URL : <https://www2.rgzm.de/Transformation/Schweiz/VillaeRusticae.htm>.
- Richard 1987a** : RICHARD C., *Prospection aérienne en Pays chauvinois et montmorillonnais*, Poitiers : Impr. Sipap.
- Richard 1987b** : RICHARD C., « Lieux culturels gallo-romains du sud de la Vienne : apport de la prospection aérienne », *Aquitania*, 5, pp. 133–147.
- Richard 1994** : RICHARD C., « Ensembles clos tibéro-claudiens d'un sanctuaire : Le Gué-de-Sciaux, (Antigny, Vienne) », in *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Paris : Éd. Errance, pp. 115–120.
- Richeton, Laurent 1992** : RICHETON A., LAURENT P., « Renève. La villa gallo-romaine. Sondages d'août 1992. », *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 36, pp. 101–112.
- Riha 1994** : RIHA E., *Die römischen Fibeln aus Augst und Kaiseraugst : die Neufunde seit 1975*, Augst : Römermuseum Augst, coll. « Forschungen in Augst », 18.
- Rippmann 1977** : RIPPMAUN D., « Die kleine Funde aus dem Jupiter-Heiligtum beim Bubendorf », *BH*, 13, pp. 317–337.
- Robin 2010** : ROBIN K., « Une villa "aristocratique" à Jonzac (Charente-Maritime) », *Aquitania*, 26, pp. 75–107.
- Robin, Mortreuil 2010** : ROBIN K., MORTREUIL V., « La villa gallo-romaine de Jonzac (Charente-Maritime) », *L'archéologue*, 106, pp. 36–39.

- Robin, Mortreuil 2012** : ROBIN K., MORTREUIL V., *Moulin de Chez Bret*, Rapport de fouille programmée, La Rochelle, Poitiers : conseil général de la Charente-Maritime, SRA Poitou-Charentes.
- Robin, Mortreuil 2013** : ROBIN K., MORTREUIL V., « Jonzac moulin de Chez Bret, villa gallo-romaine », *Bilan scientifique Poitou-Charentes*, 2012, pp. 94–96.
- Robin, Mortreuil 2014** : ROBIN K., MORTREUIL V., « Jonzac moulin de Chez Bret, villa gallo-romaine », *Bilan scientifique Poitou-Charentes*, 2013, pp. 97–100.
- Robin, Mortreuil 2015** : ROBIN K., MORTREUIL V., « Jonzac, moulin de Chez Bret, villa gallo-romaine », *Bilan scientifique Poitou-Charentes*, 2014, pp. 75–77.
- Robinson 2005** : ROBINSON M., « Fosse, piccole fosse e peristili a Pompei », in *Nuove ricerche archeologiche a Pompei ed Ercolano*, Naples : Electa napoli, coll. « Studi della Soprintendenza archeologica di Pompei », 10, pp. 240–256.
- Rodriguez, Sablayrolles 2008** : RODRIGUEZ L., SABLAYROLLES R., *Les autels votifs du musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse*, Toulouse : Musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse.
- Roffia 2015** : ROFFIA E., *La villa romana dei Nonii Arrii a Toscolano Maderno*, Milan : Edizioni ET.
- Rogeret 1998** : ROGERET I., *La Seine-Maritime*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 76.
- Rohrbach 2016** : ROHRBACH U., « Die römische Palastvilla von Bern-Bümpliz Baugeschichte(n) einer Villa im helvetischen Aareraum », *JAB*, 2016, pp. 184–215.
- Rothé 2001** : ROTHÉ M.-P., *Le Jura*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 39.
- Rothkegel 1994** : ROTHKEGEL R., *Der römische Gutshof von Laufenburg/Baden*, Stuttgart : Kommissionsverlag K.Theiss, coll. « Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg », 43.
- Rousseau 2018** : ROUSSEAU A., *Un sanctuaire dédié au dieu Apollon à Nesle et à Mesnil-Saint-Nicaise (80)*, Rapport de fouille, Croix-Moligneaux : INRAP Canal Seine-Nord Europe.
- Roth-Zehner 2006** : ROTH-ZEHNER M., « Les "villae" gallo-romaines », *Bilan scientifique de la région Alsace*, Hors Série 2/2, pp. 43–48.
- Roth-Zehner 2013** : ROTH-ZEHNER M., « Die Ausgrabungen in Habsheim und Rixheim Zum Stand der Forschung an Axialhofvillen (Typ Heitersheim) im Elsass », *AJ*, 59/60, pp. 27–62.
- Roth-Zehner, Bakaj 2001** : ROTH-ZEHNER M., BAKAJ B., « Habsheim Lotissement Lobelia II, lieu-dit Landsererweg », *Bilan scientifique Alsace*, 2000, pp. 54–57.
- Rouvier-Jeanlin 1972** : ROUVIER-JEANLIN M., *Les figurines gallo-romaines en terre cuite au Musée des antiquités nationales*, Paris : Éditions du CNRS.
- Rovira 2009** : ROVIRA N., « La villa de La Gramière (Castillon-du-Gard). Premier bilan de la recherche », *RAN*, 42, pp. 115–216.
- Roy et al. 2018** : ROY G., CHÉROUX A., DELÉMONT M., FOURRÉ A., PRADAT B., « Un établissement rural et un ensemble funéraire antiques à proximité de la villa du "Gué des Grands Buissons" : le site de "la Cornaillerie" et "les Grivaudines" à Neuvy-Pailloux (Indre) », *RACF*, 57.
- Royet et al. 2006** : ROYET R., BERGER J.-F., LAROCHE C., ROYET E., ARGANT N., BERNIGAUD N., BOUBY L., BUI THI M., FOREST V., LOPEZ-SAEZ A., « Les mutations d'un domaine de La Tène au haut Moyen Âge : Le Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) », *Gallia*, 63, pp. 283–325.

- Roymans, Derks 2011** : ROYMANS N., DERKS T., *Villa landscapes in the Roman North : economy, culture and lifestyles*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 17.
- Roymans, Habermehl 2011** : ROYMANS N., HABERMEHL D., « On the origin and development of axial villas with double courtyards in the Latin West », in *Villa landscapes in the Roman North : economy, culture and lifestyles*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 17, pp. 83–105.
- Roymans et al. 2015** : ROYMANS N., DERKS T., HIDDINK H., *The roman villa of Hoogeloon and the archaeology of the periphery*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 22.
- Ruellet 1982** : RUELLET A., « La villa gallo-romaine des Tuillières », *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 34, pp. 76–86.
- Rychener 1990** : RYCHENER J., « Der römerzeitliche Gutshof von Neftenbach ZH- Steinmöri », *AS*, 13, pp. 124–135.
- Rychener 1999** : RYCHENER J., *Der Römische Gutshof in Neftenbach*, Zürich : Fotorotar AG, coll. « Monographien der Kantonsarchäologie Zürich », 31.
- Saby, Bugnon 1996** : SABY F., BUGNON D., « Le temple gallo-romain de Meyriez/Merlachfeld », *CAF*, 1996, pp. 51–96.
- Sacaze, Lebègue 1892** : SACAZE J., LEBÈGUE M. A., *Inscriptions antiques des Pyrénées*, Toulouse : E. Privat.
- Sagnier 1886** : SAGNIER A., « La Vénus antique du musée Calvet », *Mémoires de l'académie de Vaucluse*, 5, pp. 248–259.
- Sanquer 1973** : SANQUER R., « Circonscription de Bretagne », *Gallia*, 31, 2, pp. 351–377.
- Sanquer, Galliou 1972** : SANQUER R., GALLIOU P., « Une maison de campagne gallo- romaine à La Roche-Maurice (Finistère) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 79, pp. 215–251.
- Santrot 1993** : SANTROT J., « Le petit monde du "laraire" gallo-romain de Rezé (Loire-Atlantique) », *REA*, 95, 1, pp. 265–294.
- Santrot 2007** : SANTROT J., « Lares et laraires en Gaule romaine », in *Autour du trésor de Mâcon*, Mâcon : Institut de recherche du Val de Saône-Mâconais, pp. 75–104.
- Santrot, Santrot 1979** : SANTROT M.-H., SANTROT J., *Céramiques communes gallo-romaines d'Aquitaine*, Paris : Éditions du CNRS.
- Sărățeanu-Müller 2011** : SĂRĂȚEANU-MÜLLER F., « The roman villa complex of Reinheim, Germany », in *Villa landscapes in the Roman North : economy, culture and lifestyles*, Amsterdam : Amsterdam University Press, coll. « Amsterdam archaeological studies », 17, pp. 301–315.
- Schäfer, Witteyer 2013** : SCHÄFER A., WITTEYER M., *Rituelle Deponierungen in Heiligtümern der hellenistisch-römischen Welt*, Mayence : Generaldir. Kulturelles Erbe Rheinland-Pfalz, Direktion Landesarchäologie, coll. « Mainzer Archäologische Schriften », 10.
- Schallmayer 1982** : SCHALLMAYER E., « Der Torso eines Jupitergigantenreiters aus Ettlingen, Kreis Karlsruhe », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 8, pp. 301–316.
- Schauerte 1985** : SCHAUERTE G., *Terrakotten mütterlicher Gottheiten : Formen und Werkstätten rheinischer und gallischer Tonstatuetten der römischen Kaiserzeit*, Cologne : Rheinland-Verl, coll. « Beihefte der Bonner Jahrbücher », 45.

- Scheid 1996** : SCHEID J., « Pline le Jeune et les sanctuaires d'Italie. Observations sur les lettres IV,1, VIII,9 et IX,39 », in *Splendidissima civitas*, Paris : Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 40, pp. 241-258.
- Scheid 1997** : SCHEID J., « Comment identifier un lieu de culte ? », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 8, pp. 51-59.
- Scheid 2000** : SCHEID J., « Réflexions sur la notion de lieu de culte dans les Gaules romaines », in *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. « Mémoires du centre Jean-Palmerie », 22, pp. 19-25.
- Scheid 2002a** : SCHEID J., *La religion des Romains*, Paris : Armand Colin, coll. « Cursus ».
- Scheid 2002b** : SCHEID J., *Leçon inaugurale : faite le jeudi 7 février 2002*, Paris : Collège de France.
- Scheid 2005** : SCHEID J., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris : Aubier.
- Scheid 2006** : SCHEID J., « Paysage religieux et romanisation. Quelques réflexions en guise de conclusion », in *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoire civique dans l'Occident romain*, Bruxelles : Timperman, p. 514.
- Scheid 2011** : SCHEID J., « L'archéologie du rite. Une nouvelle manière d'écrire l'histoire religieuse », *Le Genre humain*, 50, pp. 55-71.
- Scheid 2012** : SCHEID J., « Conclusion », in *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine : actes de la table ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009*, Montagnac : M. Mergoïl, coll. « Archéologie et Histoire Romaine », 24, pp. 261-263.
- Scheid 2013** : SCHEID J., « Religion collective et religion privée », *Dialogues d'histoire ancienne*, 39, pp. 19-31.
- Scheid, Polignac 2010** : SCHEID J., POLIGNAC F. de, « Qu'est-ce qu'un "paysage religieux" ? Représentations culturelles de l'espace dans les sociétés anciennes », *Revue de l'histoire des religions*, 227, pp. 427-434.
- Schenck-David 1990** : SCHENCK-DAVID J.-L., « Le panthéon pyrénéen », in *Autels votifs*, Toulouse : Conseil général de la Haute-Garonne, pp. 33-57.
- Schenck-David 2006** : SCHENCK-DAVID J.-L., « À propos d'un nouvel autel votif découvert à Saint-Pé-d'Ardet en Haute-Garonne », *Aquitania*, 22, pp. 171-204.
- Schenck-David 2011** : SCHENCK-DAVID J.-L., « Sanctuaires et religions des Rutènes à l'époque romaine : un état des lieux », in *Les Rutènes, du peuple à la cité*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 25, pp. 483-533.
- Schmid 2010** : SCHMID D., « Bauopfer in *Augusta Raurica* : zu kultischen Deponierungen im häuslichen Bereich », in *Oleum non perdidit : Festschrift für Stefanie Martin-Kilcher zu ihrem 65. Geburtstag*, Bâle : Archäologie Schweiz, coll. « Antiqua », 47, pp. 285-293.
- Schmidt-Lawrenz 1999** : SCHMIDT-LAWRENZ S., *Die römische Gutsanlage von Hechingen-Stein*, Stuttgart : Theiss, coll. « Führer zu archäologischen Denkmälern in Baden-Württemberg », 21.
- Schneider, Naumann-Steckner 2003** : SCHNEIDER B., NAUMANN-STECKNER F., *Romanisation und Resistenz : in Plastik, Architektur und Inschriften der Provinzen des Imperium Romanum : Akten des VII. internationalen Colloquiums über Probleme des provinzialrömischen Kunstschaffens Köln, 2. bis 6. Mai 2001*, Mayence : Verlag Philipp von Zabern.
- Schubert 2016** : SCHUBERT T., *Pars fructuaria Studie zu Nebengebäuden mit Speicherfunktion auf römerzeitlichen Villae im Tagebauggebiet Hambacher Forst*, Cologne : Tredition.

- Schucany 1995** : SCHUCANY C., « Eine Grabanlage im römischen Gutshof von Biberist-Spitalhof », *AS*, 18, pp. 142–154.
- Schucany 2000** : SCHUCANY C., « An elite funerary enclosure in the centre of the villa Biberist-Spitalhof (Switzerland) - a case study », in *Burial, Society and Context in the Roman World*, Oxford : Oxbow Books, pp. 118–124.
- Schucany 2006** : SCHUCANY C., *Die römische Villa von Biberist-Spitalhof / SO (Grabungen 1982, 1983, 1986-1989)*, Remshalden : Bernhard Albert Grenier, coll. « Ausgrabungen und Forschungen », 4.
- Schuler 2001** : SCHULER A., « Abschlussgrabung in Hochneukirch : von der "Protovilla" zur *villa rustica* », *AR*, 2000, pp. 69–72.
- Schumacher 2001** : SCHUMACHER L., *Sklaverei in der Antike : Alltag und Schicksal der Unfreien*, Munich : C. H. Beck.
- Schwinden 1995** : SCHWINDEN L., « Der römische Tempelbezirk von Niedaltdorf/Ihn Kulzentrum oder Villenheiligtum ? », *TZ*, pp. 511–523.
- Sebag 2014** : SEBAG D., *La Villa romaine de Saint-Ulrich (Moselle-Lorraine), lieu-dit Saint-Ulrichsfeld*, Rapport de diagnostic et de suivi des travaux, Bliesbruck : Conservation départementale de l'archéologie. Conseil général de la Moselle.
- Segard 2010a** : SEGARD M., *Magny-Cours, Champ Rabatin*, Rapport final d'opération, Chaponnay : Archedunum.
- Segard 2010b** : SEGARD M., « Un grand établissement rural dans la plaine de la Limagne (Riom, Puy-de-Dôme) », *bulletin de liaison de l'association d'étude du monde rural gallo-romain (AGER)*, 20, pp. 10–14.
- Segard 2012** : SEGARD M., *Saint-Germain-du-Puy - Cher (18) "Les Boubards"*, Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Chaponnay : Archedonum.
- Segard 2014a** : SEGARD M., « Une grenouille dans un pot », in *Éclats arvernes : fragments archéologiques, Ier-Ve siècle apr. J.-C.*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, p. 172–173.
- Segard 2014b** : SEGARD M., « Entre établissement rural et lieu de culte : une statue de cavalier à l'anguipède à Riom », in *Éclats arvernes : fragments archéologiques, Ier-Ve siècle apr. J.-C.*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, pp. 218–219.
- Séguier, Mallet 2005** : SÉGUIER J.-M., MALLET F., « La faciès augustéen de la plaine de France d'après le mobilier des établissements de Charny et de Compans (Seine-et-Marne) », in *Actes du congrès de Blois, 5-8 mai 2005*, Marseille : SFECAG, pp. 529–560.
- Séguier et al. 2009** : SÉGUIER J.-M., AUXIETTE G., BERTIN P., PILON B., « La ferme et les stèles gallo-romaines du « Port aux Pierres » à Saint-Sauveur-lès-Bray (Seine-et-Marne) », *RAIF*, 2, pp. 147–170.
- Sicard 2016** : SICARD S., *Cesson-Sévigné (35), Les Champs Blancs : un vaste établissement rural antique*, Rapport d'opération préventive de diagnostic, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Simier 2016a** : SIMIER B., *Noyal-Chatillon-sur-Seiche (35). Ilot Floratrait : Pars rustica de la villa de la Guyomerai et voie secondaire antique*, Rapport d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.
- Simier 2016b** : SIMIER B., *Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) Berges de la Seiche*, Rapport d'opération, Cesson-Sévigné : INRAP GO.

- Simier 2017** : SIMIER B., *Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine) Rue Albert Camus*, Rapport d'opération préventive de diagnostic, Rennes : Drac / Sra Bretagne.
- Sion 1994** : SION H., *La Gironde*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 33/1.
- Slofstra, Van der Sanden 1987** : SLOFSTRA J., VAN DER SANDEN W., « Rurale cultusplaatsen uit de Romeinse tijd in het Maas-Demer-Scheldegebied », *Analecta praehistorica Leidensia*, 20, pp. 125–168.
- Smith 1997** : SMITH J. T., *Roman villas : a study in social structure*, Londres : Routledge.
- Sölch 1993** : SÖLCH R., « Eine Villa rustica bei Fleinheim, Gde. Nattheim, Kreis Heidenheim », *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 18, pp. 183–233.
- Soutou 1967** : SOUTOU A., « Trois sites gallo-romains du Rouergue », *Gallia*, 25, pp. 111–151.
- Soyer 1968** : SOYER J., « Découverte d'emplacements d'habitat gallo-romain dans la plaine d'Aix », *RAN*, 1, pp. 201–218.
- Spickermann, Tourraton 2002** : SPICKERMANN W., TOURRATON S., « Nouvelles réflexions relatives à la genèse et aux vecteurs du culte matronal dans la région du Rhin Inférieur », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 13, 1, pp. 141–167.
- Spiesser 2013** : SPIESSER J., *Rapport de sondages archéologiques sur la villa gallo-romaine du Grésil (76)*, Rapport de sondages, Notre-Dame-de-Bliquetuit : Groupe archéologique du Val de Seine.
- Spiesser 2014** : SPIESSER J., *La villa gallo-romaine du "Grésil" (Seine -Maritime)*, Rapport intermédiaire, Notre-Dame-de-Bliquetuit : Groupe archéologique du Val de Seine.
- Spitzing 1988** : SPITZING T., *Die römische Villa von Lauffen a.N. (Kr. Heilbronn)*, Stuttgart : Landesdenkmalamt Baden-Württemberg, Abt. Archäologische Denkmalpflege : Kommissionsverlag K. Theiss, coll. « Materialhefte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg », 12.
- Stefani 2000** : STEFANI G., « La Villa del fondo Agricoltura in località Pisanella », in *Casali di ieri casali di oggi*, Naples : Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Soprintendenza Archeologica di Pompei, pp. 59–63.
- Stemmermann 1936** : STEMMERMANN P., « Römischer Gutshof in Öschelbronn », *Badische Fundberichte: aml. Nachrichtenbl. für die ur- u. frühgeschichtl. Forschung Badens*, 3, pp. 321–329.
- Stinsky 2016** : STINSKY A., *Die Villa von Reinheim*, Mayence : Nünnerich-Asmus Verlag.
- Strübin 1977** : STRÜBIN T., « Ein Jupiter-Heiligtum beim Bubendorf », *BH*, 13, pp. 303–315.
- Talvas 2007** : TALVAS S., *Recherches sur les figurines en terre cuite gallo-romaine en contexte archéologique*, Thèse de doctorat, Toulouse : Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.
- Talvas 2011** : TALVAS S., « Les figurines en terre cuite chez les Rutènes d'Aveyron », in *Les Rutènes, du peuple à la cité*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 25, pp. 535–548.
- Terrier 2002** : TERRIER J., « L'habitat en zone rurale, l'apport des fouilles genevoises », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 59, pp. 255-264.
- Thévenard 1996** : THÉVENARD J.-J., *La Haute-Marne*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 52/1.
- Thévenot 1949** : THÉVENOT E., « Les monuments et le culte d'Épona chez les Éduens », *L'Antiquité Classique*, 18, pp. 385-400.

- Thevenot et al. 1988** : THEVENOT J.-P., GAILLARD DE SÉMAINVILLE H., MAZINGUE B., DEPIERRE G., « Bourgogne », *Gallia Informations*, 1987, 2, pp. 1–74.
- Tisserand 2006** : TISSERAND N., *Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges, Prés la Dame. Un sanctuaire rural gallo-romain*, Rapport final d'opération, Besançon : INRAP / SRA de Franche-Comté.
- Tisserand, Mouton-Venault 2012** : TISSERAND N., MOUTON-VENAULT S., « Un sanctuaire antique en question : le mobilier au secours de l'interprétation du site de Crevans (Haute-Saône) », *RAE*, 61, pp. 159–174.
- Tort 1986** : TORT M., « Au sujet de la villa gallo-romaine de Taron et de son mobilier », *Archéologie des Pyrénées occidentales*, 6, pp. 97–114.
- Trial et al. 2008** : TRIAL F., BUISSON-CATIL J., LAVERGNE D., PROUILLAC P., RICHATÉ C., « La villa antique des Bruns à Bédoin (Vaucluse) », *Archéologies de Provence et d'ailleurs : mélanges offerts à Gaëtan Congès et Gérard Sauzade*, pp. 461–495.
- Trintignac 2017** : TRINTIGNAC A., *La Lozère*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 48.
- Tudot 1860** : TUDOT E., *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées*, Paris : C. Rollin.
- Ugolini, Olive 2003** : UGOLINI D., OLIVE C., *Le Biterrois*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 34/5.
- Ulbert 2002** : ULBERT C., « Eine Gut erhaltene römische *villa rustica* in Botzdorf », *AR*, 2002, pp. 89–92.
- Université de Heidelberg** : « Epigraphische Datenbank Heidelberg » [en ligne], URL : <https://edh-www.adw.uni-heidelberg.de>.
- Van Andringa 2000** : VAN ANDRINGA W., *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, Saint-Etienne : Université de Saint-Etienne, Centre Jean-Palerno.
- Van Andringa 2008a** : VAN ANDRINGA W. V., « Les os et le sacrifice : Problèmes de méthode », in *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac : M. Mergoïl, pp. 11–26.
- Van Andringa 2008b** : VAN ANDRINGA W., « Sanctuaires et genèse urbaine en Gaule romaine », in *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Bâle : Publication d'Archéologie Suisse, coll. « Antiqua », 43, pp. 121–135.
- Van Andringa 2009** : VAN ANDRINGA W., *Quotidien des dieux et des hommes. La vie religieuse dans les cités du Vésuve à l'époque romaine*, Rome : EFR, coll. « B.E.F.A.R. », 337.
- Van Andringa 2011a** : VAN ANDRINGA W., « Cultes et sanctuaires des Rutènes à l'époque romaine », in *Les Rutènes, du peuple à la cité*, Bordeaux : Fédération Aquitania, coll. « Aquitania », Supplément 25, pp. 477–482.
- Van Andringa 2011b** : VAN ANDRINGA W., « La religion - cultes et sanctuaires », in *La Gaule Lyonnaise*, Paris : Picard, pp. 104–123.
- Van Andringa 2013** : VAN ANDRINGA W., « Les dieux mangent aussi. Religion et pratiques alimentaires en Gaule et Germanie romaines », *Pallas*, 90, pp. 101–111.
- Van Andringa 2017a** : VAN ANDRINGA W., *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Paris : Éd. Errance.

- Van Andringa 2017b** : VAN ANDRINGA W., « Mémoire des cités et redéfinition des paysages sacrés en Gaule romaine », in *Quand naissent les dieux : fondation des sanctuaires antiques : motivations, agents, lieux*, Rome : EFR, coll. « Collection de l'école française de Rome », 534, pp. 337–349.
- Van Andringa 2018** : VAN ANDRINGA W., « Archéologie des sanctuaires antiques », in *Sacrée science ! Apports des études environnementales à la connaissance des sanctuaires celtes et romains du nord-ouest européen*, Senlis : RAP, coll. « N° spécial », 38, pp. 19–27.
- Van Andringa 2019** : VAN ANDRINGA W., « Face à la ville : le mausolée d'Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges/Lugdunum des Convènes (Haute-Garonne) », *Gallia*, 76, 1, pp. 55–70.
- Van Bercham 1994** : VAN BERCHAM D., « Notes sur la famille helvète des Camilli », *ASSPA*, 77, pp. 109–114.
- Van Es et al. 2008** : VAN ES M., PUTELAT O., SCHAAL C., BOËS E., *Entzheim-Geipolsheim, Bas-Rhin. Volume 3, les occupations protohistoriques*, Rapport de fouille préventive, Sélestat : Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan.
- Van Haeperen 2011** : VAN HAEPEREN F., « Comptes rendus », *L'Antiquité Classique*, 80, 1, pp. 382–386.
- Van Hoof, Birkenhagen 2010** : VAN HOOF C., BIRKENHAGEN B., « Ein ungewöhnliches Motiv aus der Römischen Villa Borg, Kreis Merzig-Wadern », *Denkmalpflege im Saarland*, pp. 139–153.
- Van Ossel 1992** : VAN OSSEL P., *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule*, Paris : Éditions du CNRS.
- Van Ossel 2009** : VAN OSSEL P., « La romanisation des campagnes de la Gaule septentrionale (Lyonnaise, Belgique, Germanies). Retour sur le sens d'une mutation », *Pallas*, 80, pp. 373–385.
- Van Ossel, Defgnée 2001** : VAN OSSEL P., DEFGNÉE A., *Champion, Hamois : une villa romaine chez les Condruses : archéologie, environnement et économie d'une exploitation agricole antique de la Moyenne Belgique*, Namur : Ministère de la région Wallonne, Division du Patrimoine, coll. « Études et documents. Archéologie », 7.
- Vauchez 2000** : VAUCHEZ A., *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires*, Paris : EFR, coll. « Collection de l'école française de Rome », 273.
- Vauthey 2007** : VAUTHEY P.-A., « Archéologie d'une vallée : la Sarine à contre-courant », *AS*, 30, pp. 30–49.
- Vauthey 2008** : VAUTHEY P.-A., « Édifices sacraux à l'époque de Mars Caturix en pays de Fribourg », in *Topographie sacrée et rituels, Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Bâle : Publication d'Archéologie Suisse, coll. « Antiqua », 43, pp. 314–318.
- Vauthey, Garnerie-Peyroliaz 2004** : VAUTHEY P.-A., GARNERIE-PEYROLIAZ S., « Estavayer-le-Gibloux rattrapé par son passé : grandeur et décadence des thermes staviacois », *CAF*, 6, pp. 168–201.
- Vermeulen 2015** : VERMEULEN C., *Messimy, Rhône, Rhône-Alpes Le Chateau*, Rapport de diagnostic, Bron : INRAP Rhône-Alpes Auvergne.
- Verneau, Noël 2009** : VERNEAU F., NOËL M., « ZAC le Clos de la Fontaine » (Loiret-Centre), Rapport final de fouille, Pantin : INRAP Île-de-France.
- Vernet 1984** : VERNET H., « Religion populaire et rapport au pouvoir d'après les statuettes d'argile arvernes sous l'empire romain du IIe siècle », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 290, pp. 77–122.
- Vernou 1993** : VERNOU C., *La Charente*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 16.

- Veyne 1990** : VEYNE C., Images de divinités tenant une phiale ou patère. La libation comme "rite de passage" et non pas offrande, *Métis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, 1-2, 5, pp. 17-33.
- Veyne 2013** : VEYNE P., *Comment on écrit l'histoire*, Paris : Éditions du Seuil.
- Vial 2003** : VIAL J., *Le Montpelliérais*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 34/3.
- Vidal, Petitot 2003** : VIDAL L., PETITOT H., « pour une archéologie de la limite et du bornage », in *Actualité de la recherche en histoire et archéologie agraires : actes du colloque AGER V, 19-20 septembre 2000*, Besançon : Presses universitaires franc-comtoises, coll. « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », 764.
- Vié 1990** : VIÉ R., « Les sépultures médiévales de la villa antique de Pouzac (H.P.) », *Archéologie des Pyrénées Occidentales*, 10, pp. 115–140.
- Vié 1999** : VIÉ M., « Pouzac : Église de Pouzac. Antiquité romaine », *Gallia Informations*, 1997.
- Vinatié 1966** : VINATIÉ A., « L'établissement gallo-romain de "La Rochette-Félines" à Massiac », *Revue de la Haute-Auvergne*, 40, pp. 213–230.
- Viscusi Simonin 2010** : VISCUSI SIMONIN V., *Une fenêtre ouverte sur le site de la villa de Brans du IIIe s. av. au IIIe s. de notre ère*, Rapport final d'opération, Dijon : INRAP GES.
- Vogt 2015** : VOGT R., « Ostermundigen, Dennikofe. Ein kaiserzeitlicher Gutshof am Fuss des Ostermundigebergs », *JAB*, 2015, pp. 177–203.
- Von Petrikovits 1956** : VON PETRIKOVITS H., « Neue Forschungen zur römerzeitlichen Besiedlung der Nordefel », *Germania*, 34, pp. 99–125.
- Vos, Bakels 2017** : VOS W. K., BAKELS C. C., *The Roman villa at Maasbracht : the archaeology and history of a Roman settlement on the banks of the river Meuse (province of Limburg, the Netherlands)*, Leyde : Leiden University.
- Wabont et al. 2006** : WABONT M., ABERT F., VERMEERSCH D., *Le Val-d'Oise*, Paris : Académie des Inscriptions et Belle -Lettres, coll. « CAG », 95.
- Wavelet 2011** : WAVELET D., « Gellainville à la période gallo-romaine », *Archéo*, 14, pp. 4–7.
- Weber 2015** : WEBER M., *Das frühmittelalterliche Gräberfeld von Rodersdorf*, Solothurn : ADSO, coll. « Beiträge zu Archäologie und Denkmalpflege im Kanton Solothurn », 3.
- Wenzel 2012** : WENZEL S., « Villa und burgus von Obermendig "Im Winkel" (Landkreis Mayen-Koblenz) im Kontext der römischen Besiedlung des Segbachtales », in *Römische Landnutzung in der Eifel : Neue Ausgrabungen und Forschungen*, Mayence : Verl. des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, coll. « RGZM Tagungen », 16, pp. 131–138.
- Widehen, Kasprzyk 2016** : WIDEHEN M.-A., KASPRZYK M., « Au fil de Sirona... La déesse de *Mediolanum*/Mâlain. Nouvelles données épigraphique et iconographique », *Archéopages. Archéologie et société*, 43, pp. 28–33.
- Willems 1992** : WILLEMS W. J. H., « La villa romaine à Voerendaal / Die kaiserzeitliche von Voerendaal », in *Spurensicherung. Archäologische Denkmalpflege in der Euregio Maas-Rhein*, Mayence : Verlag Philipp von Zabern, pp. 526–534.
- Willems 1995** : WILLEMS W. J. H., « Die Villa rustica von Voerendaal (nl) und die ländliche Besiedlung », in *Forschungen und Ergebnisse. Internationale Tagung über römische Villen, Veszprém, 16.-20. Mai 1994*, Veszprém : Magyar nemzeti múzeum, coll. « Balácai Közlemények », 3, pp. 116–123.

- Willems, Kooistra 1987** : WILLEMS W. J. H., KOOISTRA L. I., « De romeinse villa te Voerendaal : Opgraving 1986 », *Archeologie in Limbourg*, 36, pp. 29–38.
- Willems, Kooistra 1988** : WILLEMS W. J. H., KOOISTRA L. I., « De romeinse villa te Voerendaal : Opgraving 1987 », *Archeologie in Limbourg*, 37, pp. 137–147.
- Woimant 1995** : WOIMANT G.-P., *L'Oise*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 60.
- Wolf, Viroulet 1993** : WOLF J.-J., VIROULET B., « Le peuplement rural gallo-romain en Haute Alsace : l'exemple de la villa de Habsheim », *Cahiers alsaciens d'Archéologie d'art et d'histoire*, 36, pp. 97–111.
- Woolf 2001** : WOOLF G., « Representation as cult : the case of jupiter columns », in *Religion in den germanischen Provinzen Roms*, Tübingen : Mohr Siebeck, pp. 117-134.
- Wullschleger 2011** : WULLSCHLEGER M., « Die römische Villa von Rodersdorf – der stattliche Wohnsitz eines Grossgrundbesitzers », *ADSO*, 16, pp. 11–26.
- Wyler 2014** : WYLER S., « Pratiques et représentations religieuses dans les villas de Campanie à l'époque néronienne », in *La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*, Bordeaux : Ausonius, coll. « Neronia », 9.
- Zannier 2007** : ZANNIER M.-P., *Paysages du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien. Représentations de l'espace et "bonne mesure"*. Thèse de doctorat, Le Mans : Université du Maine.
- Zehner 1998** : ZEHNER M., *Le Haut-Rhin*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, coll. « CAG », 68.
- Zeyer 1993** : ZEYER M. T., « Andilly-en-Bassigny », *Bulletin de la société des sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne*, 82, pp. 141–160.